U d'/of OTTAWA
39003001725000

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/oeuvresdefroissa21froi

# OEUVRES

DE

# FROISSART

JUIL 26 1972

# OEUVRES

DE

# FROISSART

publiées

AVEC LES VARIANTES DES DIVERS MANUSCRITS

PAR

**M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE**

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

## CHRONIQUES

TOME VINGT ET UNIEME

Table analytique des noms historiques

**CL - IVR**

BRUXELLES
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE
MATHIEU CLOSSON ET Cie
RUE SAINT-JEAN, 26

1875

BIBLIOTHECA

# TABLE ANALYTIQUE DES NOMS

CLAIRVAUX (EUSTACHE DE), au siége de la ville d'Afrique XVI, 250.

Le Religieux de Saint-Denis cite en première ligne le sire de Clairvaux parmi les chevaliers mortellement blessés au siége de la ville d'Afrique.

* CLAIRVAUX (PIERRE DE) VI, 495.

*Clambo*. Voyez CLANVOWE.

CLANVOWE, *Clambo*, *Climbo*, (LOUIS), dans l'ost de Gauthier de Mauny en Bretagne IV, 12 ; dans l'ost du comte d'Arundel XIII, 106.

Je ne sais si c'est le même que le sire de Climbo mentionné dans la chronique du duc de Bourbon.

CLANVOWE, *Clavou*, *Clambo*, (JEAN), témoin de la mort de Chandos VII, 447 , 449 , 456 , 458 ; l'un des plénipotentiaires anglais à Lelinghen XIII, 318 ; XIV, 4 ; envoyé en France pour traiter de la paix 288, 355.

Cf. XIII, 353.

Jean Clanvowe figure dans le rôle des *inquisitiones post mortem*.

On lit quelquefois : Jean Clamenowe.

CLANVOWE, *Clanvou* (GUILLAUME), se montre bien disposé pour la paix XV, 193.

CLARE (ELÉONORE DE). Voyez LE DESPENCER.

CLARENCE (LIONEL duc de), naît à Anvers II, 445, 451 ; III, 71 ; XVII, 60 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 321; XVII, 383 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 219, 221, 222, 224 ; jure la paix de Brétigny 305 ; VII, 285 ; conduit le roi Jean jusqu'à Boulogne 320 ; est créé duc de Clarence 364, 365 ; ses relations avec le roi Jean 393 ; Froissart le voit au château de Berkhamstead XVI, 142, 235 ; fait la guerre en Irlande XV, 172, 173 ; se trouve à Douvres lors de la visite du comte de Flandre XVII, 418 ; épouse la fille du duc de Milan VII, 246, 247 ; XVI, 7 ; XVII, 463 ; sa mort VII, 251, 252.

Cf. I[a], 160-167, 326 ; I[b], 77 ; II, 545 ; IV, 469 ; V, 484, 487 ; VII, 523, 529 ; VIII, 474 ; XVI, 246 ; XVIII, 489, 490.

Le duc de Clarence était né à Anvers le 29 novembre 1338. On donna à l'abbé de Saint-Michel d'Anvers l'avouerie de l'église de Thyngden *in comitatu Northampton eo quod Leonellus filius regis natus fuit in dicta abbatia et in eadem ecclesia baptizatus.*

En 1345, Édouard III lui confia le gouvernement de l'Angleterre. En 1361, ayant été nommé lieutenant du roi en Irlande, il y épousa Élisabeth de Burgh, fille du comte d'Ulster, qui mourut peu après.

En 1368, il se rendit en Italie pour contracter un nouveau mariage avec Yolande Visconti, et sa suite se composait de quatre cent cinquante serviteurs et de douze cents quatre-vingts chevaux.

Il mourut quelques mois après, le 17 octobre 1368, et non sans soupçon de poison. Par son testament daté du 3 octobre, il ordonne que son corps soit enseveli dans le monastère de Clare et que ses entrailles soient déposées

en Italie près du tombeau de saint Augustin. Il y lègue à sa femme un vêtement orné de couronnes d'or. Ses amis n'y sont pas oubliés. L'un d'eux reçoit son coursier qui s'appelait : Gerfaut. Parmi ces divers legs figurait la couronne d'or qu'avait reçue son père quand il fut créé prince de Galles.

Ce fut en Flandre que fut payée la dot promise par Galéas. Thomas de la Dale s'y rendit pour la recevoir, au mois de février 1368, des mains des Bardi : elle était de cent mille florins.

Clarence (Élisabeth d'Ulster, duchesse de), elle a une fille de ce mariage VII, 251 ; revendique une partie de l'Irlande 252.

Élisabeth était fille de Guillaume de Burgh, comte d'Ulster. Celui-ci était le petit-fils de Gauthier de Burgh qui épousa la fille de Hugues de Lacy, créé comte d'Ulster par le roi Jean. Voyez à ce sujet Camden.

Clarence (Yolande Visconti, duchesse de), son mariage VII, 246, 247 ; XVI, 7 ; XVII, 463.

Cf. I[a], 160.

* Clarendon (Roger de) XVI , 397.

Fils illégitime du prince de Galles.

Clarins (bâtard de), écuyer de Savoie, prend part à une joute IX, 323-327.

Clary (sire de), en garnison à Oisy III, 14, 77 ; défend Ribemont VIII, 286 ; pris par les Anglais 332, 337 ; XVII, 552 ; en garnison à Ham IX, 252, 255 ; — à Aire X, 227 ; maître des canons du sire de Coucy 360 ; joute contre le sire de Courtney XIV, 43-55.

Cf. I[c], 352 ; XIV, 398.

Ces mentions s'appliquent à divers sires de Clary.

Robert de Clary servait en 1339 à Douay sous les ordres de Hugues Quiéret : il avait trois écuyers avec lui.

Jean de Clary se trouvait dans l'ost de Bouvines en 1340.

Telle fut, d'après le Religieux de Saint-Denis, la colère du duc de Bourgogne en apprenant le duel du sire de Clary que s'il ne s'était point caché, ce prince l'eût fait mettre à mort.

L'écu des sires de Clary figure dans le recueil du héraut Gueldre.

* Clayes (maître) XVIII, 158.

* Clémengis (Nicolas de) XVI, 310.

Clément (Thomas), chevalier anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy 295.

Une famille de ce nom est citée plusieurs fois dans les actes de Rymer.

Clerc. Voyez Le Clerc.

Clercq, Clerck. Voyez De Clerck.

Clères (sire de), l'un des otages du roi Jean VI, 300, 321 ; XVII, 394 ; assiége Bécherel VIII, 238, 240 ; — Ardres 405.

Georges de Clères (fils de Philippe de Clères et de Jeanne de Meulan), succéda à son frère Jean en 1346 et mourut en 1406. Il épousa 1° Marguerite de la Heuse ; 2° Jeanne de Mallemains ; 3° Mahaut d'Estouteville.

Le sire de Clères fut l'un des otages du roi Jean. Il avait sous ses ordres deux chevaliers et dix-sept écuyers dans l'ost de Bourbourg.

Il se trouvait parmi les partisans du roi de Navarre à l'époque du meurtre de Charles d'Espagne.

Clerk (Jacques), « écuyer d'Angleterre, vaillant homme IX, « 60 ; » capitaine de Mortagne VIII, 216, 219 ; assiége Brest 413 ; capitaine de Brest IX, 60 ; prend part au combat de Prilly XII, 221, 222.

Une famille de ce nom est fréquemment citée dans les actes de Rymer.

Il faut lire sans hésiter : Jean au lieu de Jacques et reconnaître ici le *Johannes Clerke, vir armipotens et bellicosus, prudens et strenuus, socius et collega strenuissimi*

*militis Hugonis de Calverlee* à qui Walsingham consacre tout un chapitre : *Johannes Clerk, miles strenuus, in femore percussus corruit* (1379).

CLERMONT (LOUIS DE). Voyez BOURBON (duc de).

CLERMONT (JEAN DE). Voyez AUVERGNE (dauphin d').

CLERMONT (comte de), assiste au combat de Saint-Omer III, 302.

Quel est ce comte de Clermont, frère de Béraud dauphin d'Auvergne ? Probablement Amé de Clermont mort en 1361.

Le comte de Clermont est cité dans les rôles de l'ost de Bouvines.

CLERMONT (JEAN DE), dit le maréchal de Clermont, se trouve dans l'armée réunie à Amiens V, 322 ; dans l'expédition du roi Jean en Normandie 369, 384 ; tué à la bataille de Poitiers 403, 406, 409, 417, 418, 425, 439 ; XVII, 346, 350, 357.

Cf. $I_a$, 210, 211 ; V, 527-531, 536, 537, 542 ; XVIII, 369, 374, 387, 391.

Jean de Clermont, seigneur de Chantilly, était le second fils de Raoul de Clermont et de Jeanne de Chambly. Il avait épousé Marguerite de Mortagne.

Il fit la guerre aux frontières de Flandre et de Hainaut en 1340.

Il fut créé maréchal de France en 1352 et reçut la même année une pension de 1000 livres. En 1354, il était lieutenant du roi de France en Poitou. Il avait avec lui à la bataille de Poitiers quatre chevaliers et quarante-sept écuyers.

Il n'était pas rare de voir des chevaliers se disputer le droit de porter les mêmes armes, comme cela advint à Poitiers entre Chandos et le maréchal de Clermont. En 1389, Richard Le Scrop et Robert de Grosvenor eurent un vif démêlé au sujet de leur écu d'azur à la bande d'or.

Le maréchal de Clermont a sa place dans l'armorial du héraut Gueldre.

Clermont (Robert de), « gentil homme durement VI, 38 » ; est massacré dans une sédition VI, 38-40, 63 ; XVII, 365.

Cf. VI, 451, 454, 455, 458, 465, 479.

Troisième fils de Raoul de Clermont et de Jeanne de Chambly. Il servit en 1340 aux frontières de Flandre et en en 1353 en Guyenne. Il fut fait prisonnier par les Anglais en 1355 et paya rançon. Après la bataille de Poitiers, le duc de Normandie le choisit pour maréchal de Normandie par lettres du 20 août 1357. Il périt dans une sédition le 22 février 1357 (v. st.) et fut inhumé à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers.

M. Luce fait remarquer que Robert de Clermont commandait les hommes d'armes qui tuèrent Godefroi d'Harcourt. Plus récemment il avait arraché de l'église de Saint-Méry, au mépris du droit ecclésiastique d'asyle , le meurtrier du trésorier du duc de Normandie. Il est probable que cet acte de violence fut la cause ou le prétexte de sa mort moins d'un mois après.

En 1357 , Robert de Clermont était non-seulement maréchal de Normandie, mais aussi capitaine des bailliages de Caen et de Cotentin.

Clermont (Robert de), au siége de Castillon IX, 12 ; combat les Anglais en Picardie 255 ; se rend à Grenade 492.

Cf. XVI, 244 ; XVIII, 388.

Quatrième fils de Raoul de Clermont et de Jeanne de Chambly. Il fut seigneur de Fay-aux-Loges.

* Clermont (Dymart de) VI, 509.

Aymard de Clermont en Dauphiné, fils aîné de Geoffroi de Clermont et d'Isabelle de Montoison. Mort vers 1426. Ayeul des Clermont-Tonnerre.

* Clermont (Jean de) VII, 490.

Clermont. Voyez Surgières.

Clermont. Voyez Talart.

Clermont (cardinal de). Voyez Papes : Innocent VI.

Clermont (évêque de). Voyez André (Pierre)et Tour (Henri de la).

CLÈVES (comte de), envoyé en ambassade à Valenciennes XVII, 49 ; assiste au parlement d'Anvers II, 449 ; avec Édouard III dans l'ost de Buironfosse III, 41 ; secourt le comte de Hainaut 180.

Cf. II, 526 ; IV, 444.

Thierri VIII, comte de Clèves, fils de Thierri VII et de Marguerite de Hapsbourg. Mort en 1347.

Il épousa : 1° Marguerite de Gueldre ; 2° Marie de Juliers.

CLÈVES (comte de), dans l'ost d'Édouard III en Artois XVII, 306 ; s'allie au roi de France VII, 302, 315 ; Charles V lui envoie la copie du traité de Brétigny 421.

Jean comte de Clèves. Il succéda à son frère Thierri VIII, qui précède. Il épousa Mathilde de Gueldre. Mort en 1371.

* CLÈVES (ADOLPHE, comte de) XIII, 331.

Adolphe de La Marck recueillit le comté de Clèves en 1371, après la mort de Jean comte de Clèves qui précède. Il épousa Marguerite de Berg et mourut en 1425. En 1378, il fit hommage au roi de France.

*Clèves* (*Jean de*). Mauvaise lecture. Le copiste a écrit : CLÈVES au lieu d'ELLÈNES. Voyez ce mot.

*Clicquetiel.* Voyez CRIEKENSTEEN.

CLIFFORD (sire de), se trouve avec Édouard III dans l'ost de Buironfosse III, 42.

Il s'agit ici de Robert de Clifford. Il était fils de Robert de Clifford tué à la bataille de Bannock-moore. Né vers 1305. Il combattit les Écossais en 1333, donna vers cette époque l'hospitalité dans son château d'Appleby à Édouard Baillol, fut créé, en 1335, gardien des marches du Westmoreland et combattit de nouveau les Écossais en 1341. Mort au mois de mai 1344.

Robert de Clifford avait épousé Isabelle fille de Maurice de Berkeley.

CLIFFORD (sire de), assiste au combat de Winchelsea V, 258 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois 317.

Robert de Clifford, fils aîné de Robert de Clifford et d'Isabelle de Berkeley. Né en 1331, il avait dix-neuf ans lors du combat de Winchelsea. Mort avant 1357. Il avait épousé Euphémie fille de Ralph de Nevill.

CLIFFORD (le baron ou le sire de), ses terres sont ravagées par les Écossais X, 393, 398 ; se trouve dans l'ost de Bretagne XIII, 106.

Roger second fils de Robert de Clifford et d'Isabelle de Berkeley, sire de Clifford après la mort de son frère Robert qui précède. Né vers 1333 ; il combattit en Gascogne en 1355, en Écosse en 1356, en Gascogne en 1359. Il accompagna Édouard III en France en 1369, fut de 1370 à 1372 gardien des marches d'Écosse, fit partie en 1373 de l'expédition conduite en France par le duc de Lancastre et fut de nouveau chargé pendant les dernières années de sa vie de la garde des marches d'Écosse. Mort le 13 juillet 1389. Il avait épousé Mathilde fille de Thomas comte de Warwick.

Roger de Clifford était gouverneur de Carlisle, shériff de Cumberland et l'un des gardiens des marches. Il possédait dans le Northumberland les manoirs de Hert et de Hertilpole, les villes d'Elwyke, de Stranton, de Breston, et d'autres biens dans le Cumberland. Ce furent sans doute ces domaines que ravagèrent les Écossais.

CLIFFORD (THOMAS DE), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 231.

Cf. XIV, 399.

Fils aîné de Roger de Clifford et de Mathilde de Warwick. Mort fort jeune le 18 août 1391. Il avait épousé Élisabeth Ross de Hamlake. Il se signala à diverses reprises dans les guerres contre les Écossais.

C'est ce Thomas de Clifford qui eut avec Bouciquaut un combat singulier raconté dans le *livre des faits* du chevalier français.

CLIFFORD (LOUIS DE), « moult appert et vaillant chevalier XIV,

« 110 » ; en garnison à Carlisle X, 394 ; joute à Saint-Inglevert XIV, 110-112, 149 ; est envoyé en ambassade à Paris 284, 288, 355 ; XV, 147, 164, 194, 232.

Cf. Ia, 187 ; XII, 381, 382 ; XIV, 413, 450.

Le Religieux de Saint-Denis lui donne le prénom de Jean.

Froissart désigne spécialement ce Louis de Clifford en disant (X, 394) qu'il était frère du seigneur de Clifford. Il s'agit donc ici de Louis de Clifford, père de Thomas sire de Clifford et comme lui fils de Roger de Clifford et de Mathilde de Warwick. Il fut chevalier de la Jarretière et, ayant été entraîné dans la secte des Lollards, il rétracta ses erreurs dans un testament où il ordonnait que ses restes fussent ensevelis humblement dans le coin le plus obscur du cimetière du lieu où il mourrait, afin que personne ne sût où ils reposaient. De Louis de Clifford sont issus les Clifford qui occupent aujourd'hui le premier rang parmi les défenseurs de la foi catholique en Angleterre.

Clifford (Roger de), en garnison à Valenciennes III, 151.

N'y a-t-il pas ici une erreur de prénom et ne faut-il pas lire : Robert au lieu de Roger? Roger Clifford, fils de Robert, ne pouvait avoir à cette époque que treize ou quatorze ans. Peut-être ce Roger appartenait-il à une autre branche des Clifford.

Clifford (Olivier de), assiste à la bataille de l'Écluse III, 197 ; se trouve à Hennebont avec Gauthier de Mauny IV, 45 ; est échangé contre Arnould d'Audrehen XVII, 290.

Inconnu des généalogistes. Il appartenait peut-être à la branche des Clifford de Frampton.

Clifford (Louis), dans l'ost de Robert d'Artois en Bretagne IV, 143 ; est pris par les Français V, 302 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Artois VIII, 280-284.

Inconnu des généalogistes. Les actes du temps ne le citent point.

Clifford (Édouard de), oncle de Chandos VII, 447 ; accompagne Édouard III en Normandie IV, 388 ; assiste au combat où périt Chandos VII, 447, 456, 457, XVII, 491 ; capitaine de Roxburgh X, 378.

Inconnu des généalogistes qui n'indiquent pas davantage le lien de parenté des Clifford et des Chandos.

Clifford (Thomas de), assiste à la bataille de Crécy V, 33, 35.

Une charte publiée par Rymer cite Thomas de Clifford comme ayant fait prisonnier à la bataille de Durham Gauthier d'Haliburton. Il reçut la somme de dix marcs pour le conduire à la Tour de Londres.

Dugdale croit qu'il était frère de Jean Clifford d'Ewyas. Il est douteux qu'il ait été, comme le rapporte Dugdale, le fils de Robert Clifford et d'Isabelle de Berkeley.

Clifford (Nicolas), écuyer anglais, prend part à une joute IX, 335-340.

Cf. I[a], 216.

Il n'est cité ni dans les généalogies anglaises, ni dans les actes du temps.

La chronique du duc de Bourbon cite un sire de Clifford parmi les chevaliers anglais qui prirent part à l'expédition d'Afrique.

A la fin du XIV[e] siècle, Guillaume Clifford était connétable de Bordeaux. Jean Radcliff le remplaça en 1399.

Clifton (Guillaume de), dans l'ost de Robert d'Artois en Bretagne IV, 143 ; accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 154, 156.

Guillaume de Clifton épousa Marguerite fille de Robert Shireburn. Si Froissart ne s'est point trompé, il faut prolonger la vie de Guillaume de Clifton au-delà de 1365, date assignée à sa mort par les généalogistes anglais.

On lit parfois : Clyvedon.

Les Clifton habitent encore aujourd'hui dans le Lancaster-shire le domaine de Clifton qui appartenait à leurs ancêtres dès le temps d'Édouard I[er].

CLIFTON, *Climeton* (NICOLAS), prend part à l'expédition de l'évêque de Norwich en Flandre X, 221 ; joute à Saint-Inglevert XIV, 106, 118.

Cf. XIV, 413.

Fils de Guillaume de Clifton et de Marguerite Shireburn.

Il fit à diverses reprises la guerre en France et fut en 1383 gouverneur de Hames. Il épousa Éléonore fille de Thomas West.

La Religieux de Saint-Denis le nomme aussi dans la relation du tournoi de Saint-Inglevert.

* CLIFTON (ROBERT DE) XVIII, 509.

* CLIFTON (HENRI DE), clerc de la reine d'Angleterre I[b], 19.

* *Climeron* (*Thomas*) XIV, 413.

Il faut lire probablement : Clifton ou Clynton. Nous rencontrerons plus loin un Thomas de Clynton vers la même époque.

*Clinperoie* (*Winant de*), allemand, défend Termonde IX, 202.

Peut-être un chevalier de Gueldre.

*Clinqueton*. Voyez CLYNTON.

*Clinton*. Voyez CLYNTON.

CLISSON (OLIVIER DE), ne se rend point au mandement du comte de Montfort III, 327, 371 ; soutient Charles de Blois 381 ; XVII, 119 ; l'un des chefs de son avant-garde III, 398 ; lui fait hommage 419 ; au siége de Dinan XVII, 132 ; capitaine de Vannes IV, 68, 141, 146, 147, 149, 153, 156, 157, 158, 165-167, 175 ; XVII, 135, 141, 142 ; est pris par les Anglais 176-181 ; XVII, 146 ; recouvre la liberté IV, 193, 195, 197 ; est mis à mort par ordre du roi de France 199-203, 310, 311 ; XVII, 150-152 ; colère qu'en ressent Édouard III IV, 206-213.

Cf. I[a], 368 ; II, 443, 444 ; IV, 437, 443, 449, 453, 458 ; XVI, 270, 272, 384 ; XVIII, 200, 238.

Olivier de Clisson, fils d'Olivier II et d'Isabeau de Craon, décapité le 2 août 1343. Il avait épousé successivement

Blanche de Bouville et Jeanne de Belleville veuve de Geoffroi de Châteaubriand.

M. Luce a publié le premier le procès-verbal de l'exécution d'Olivier de Clisson. « L'an de grâce mil trois cens quarante-trois, le samedi secont jour d'aoust, messires Oliviers, sires de Cliçon, chevaliers, prisonniers en Chastellet de Paris, pour plusieurs traïsons et autres crimes perpétrés par lui contre le roy et la couronne de France et alliances qu'il avoit faictes au roy d'Angleterre anemy du roy et du royaume de France, sicomme li dis messires Oliviers le cognut et confessa, fu, par jugement du roy donné à Orliens, traynés du Chastellet de Paris ès hales en champiaus, et là ot sur un eschafaut la teste coppée. Et puis d'ileuc fu le corps trayné au gibet de Paris et là pendu au plus haut estage. Et la teste fut envoïe à Nantes en Bretagne pour estre mise en une hante seur la porte de Sauvetout comme de traistre, et cuida trahir la dite cité de Nantes à perpétuelle mémoire. »

* Clisson (Jeanne de), dame de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson IV, 448, 449.

Clisson (Olivier de), « bons chevaliers et hardis VII, 249 ; « vaillans homs et sages et amés des Bretons IX, 238 » ; se réfugie à Hennebont après le supplice de son père IV, 200 ; accueil qu'il fait à Chandos VII, 28 ; assiste à la bataille d'Auray 32, 34, 38, 47, 48, 53, 56, 57, 61 ; XVII, 408, 410, 417 ; recouvre sa terre VII, 73, 78 ; reçoit à Nantes le duc de Lancastre 147 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 153, 155, 157 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara VII, 203, 210, 211, 216, 218 ; XVII, 449 ; traite avec le roi de France VII, 78, 248, 249; XI, 41, XII, 134 ; XVII, 421, 503 ; l'un des chefs de la flotte préparée pour un débarquement en Angleterre VII, 414, 415 ; l'un des chefs de l'armée française en Poitou VIII, 25 ; XVII, 525 ; conseille au roi de ne pas combattre VIII, 34 ; son influence près du roi 44 ; est envoyé dans le Maine 47 ;

assiste au combat de Pontvallain 48-54 ; fait la guerre en Limousin 81, 82 ; assiége Montmorillon 148 ; — Montcontour 149, 150 ; — Sainte-Sévère 155, 156 ; — Angoulême 176 ; — Saintes 178, 189 ; marche vers Poitiers 188 ; assiége Mortagne 216-220 ; exhorte le duc de Bretagne à ne pas s'allier aux Anglais 223 ; retourne à Paris 240 ; assiége Bécherel 240 ; se trouve dans l'ost du connétable en Bretagne 247, 252 ; s'empare de Quimperlé 256 ; assiége Brest 260, 269, 270, 271, 274, 276 ; — La Roche-sur-Yon 261, 262 ; XVII, 537 ; est rappelé par le roi de France VIII, 282 ; assiste au combat d'Ouchy 292 ; revient à Paris 307 ; XVII, 545 ; conseils qu'il donne au roi VIII, 301-303 ; se rend en Champagne 303, 304, 308, 310 ; se rend en Périgord 314 ; retourne au siége de Bécherel 326, 327 ; se rend à Saint-Omer 338, 339 ; retourne en Bretagne 339, 340 ; assiége Saint-Sauveur 342, 345, 347 ; attaque le Nouveau-Fort 353-359 ; est assiégé à Quimperlé 359-366 ; XVII, 555-557 ; assiége Ardres VIII, 405, 407, 408, 415 ; retourne en Bretagne 413 ; au siége de Brest IX, 60 ; XVII, 540, 541 ; devant Saint-Malo IX, 80, 83 ; continue la guerre en Bretagne IX, 133 ; reste hostile au duc de Bretagne 210 ; XII, 153 ; s'empare de Dinan IX, 215 ; créé connétable 237, 238, 285, 301 ; fait la guerre au duc de Bretagne 239, 320 ; défend Nantes 299, 310 ; assiste au sacre de Charles VI 301, 302 ; reproche au duc de Bretagne son alliance avec les Anglais 309, 318 ; Charles VI lui raconte son rêve X, 68-70 ; passe la Lys 113, 119 ; assiste à la bataille de Roosebeke 160-167, 192 ; est blessé XI, 41 ; assiége Derval XI, 41-43 ; assiége Brest 201 ; équipe une flotte en Bretagne 359 ; XII, 5, 158, 159 ; ses efforts pour obtenir la liberté de Jean de Bretagne 57-64 ; est arrêté par le duc de Bretagne 152-182, 185 ; XIII, 39, 90, 100, 120-124, 139, 185 ; le duc de Bretagne est cité par le roi pour se justifier de sa conduite envers lui 215-235 ; sa haine

contre les Anglais 158, 314 ; est envoyé en Bretagne XIII, 116 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; hostile au duc d'Irlande 33 ; à la cour du roi 169, 264 ; veut faire la guerre au comte de Hainaut 269 ; haï du duc de Bretagne et peu aimé du duc de Bourgogne 316, 317, 322, 323, 350, 354 ; XV, 28 ; son influence dans le conseil du roi XIV, 365, 366 ; Pierre de Craon attente à sa vie XVI, 21, 31, 234 ; ses richesses 24 ; le duc de Bourgogne est d'avis de ne pas prendre sa défense 25 ; dans l'ost du Mans 26, 34, 45 ; poursuivi par les oncles du roi 53-62, 65, 71-75 ; se retire dans ses domaines et fait la guerre au duc de Bretagne 76, 100-108 ; privé de l'épée de connétable 96, 97, 99 ; traite avec le duc de Bretagne 204, 216.

Cf. I[a], 316, 367, 368, 432, 446, 469 ; I[c], 288, 352, 366 ; VII, 489, 492, 497, 514, 522 ; VIII, 426, 430, 433, 434, 444, 446, 449, 452, 466, 493 ; IX, 536, 538, 543, 551, 555, 582 ; X, 457, 472, 490, 491, 499, 500 ; XII, 382-335 ; XIII, 352 ; XIV, 401, 440 ; XV, 361-363, 366, 376, 391 ; XVIII, 392, 396, 467.

Fils d'Olivier de Clisson et de Jeanne de Belleville. Il épousa successivement Catherine de Laval et Marguerite de Rohan veuve de Jean de Beaumanoir. Après avoir combattu avec les Anglais en 1364 à la bataille d'Auray, il se réconcilia trois ans plus tard avec le roi de France.

Le premier grief de Clisson contre les Anglais était qu'après la bataille d'Auray on lui avait refusé le château de Gavre pour le donner à Chandos. Le château de Gavre était voisin des domaines de Clisson. Loin de s'incliner devant la volonté d'Édouard III, il démolit le Gavre plutôt que de le laisser à Chandos. « Je me donne au diable, « avait-il dit, si jà Anglois sera mon voisin. »

Il quitta bientôt le parti des Anglais pour soutenir celui des Français en Bretagne.

En 1367, Charles V rendit à Clisson la terre de Chaton-

ceaux jadis confisquée sur son père. Les lettres royales sont du mois de septembre.

Le 26 janvier 1370, il jura fidélité au roi de France.

En 1370, il s'engage, dans le cas où le duc de Bretagne se déclarerait contre les Français, à remettre à Charles V la forteresse de Château-Josselin.

Le 24 octobre 1370 fut scellée une alliance chevaleresque, telle qu'elle convenait à des frères d'armes, entre Olivier de Clisson et Bertrand du Guesclin.

Le 26 août 1371, Charles V, ayant appris que les Anglais assiégeaient Montcontour, nomma Olivier de Clisson son lieutenant en Poitou. Dès le 5 septembre, Clisson réunissait des troupes à Saumur.

Le 27 mars 1377, le roi de France donna mille francs d'or à Clisson pour acheter de la vaisselle.

On peut consulter les registres du Parlement, du mois de décembre 1378, sur les contestations qui s'étaient élevées entre le duc de Bretagne et Clisson.

Clisson fut créé connétable le 28 novembre 1380. Il commandait l'avant-garde à la journée de Roosebeke et reçut les biens confisqués sur les rebelles de Flandre.

En 1382, il promet de remettre au roi, dès qu'il en sera requis, le château de Montlhéry qui est confié à sa garde.

Ce fut au mois de juin 1387 que le duc de Bretagne mit la main sur Clisson. Dès le 27 juin 1387, il s'engagea à le délivrer.

Le jugement du roi de France dans le différend du duc de Bretagne et de Clisson porte la date du 20 juillet 1388.

Le 1er septembre 1388, Olivier de Clisson passa montre à Châlons en Champagne.

L'ayeule d'Olivier de Clisson était de la maison de Craon. La haine que lui portait Pierre de Craon, était presque une haine de famille.

On voit par un rôle du 26 juillet 1392 qu'il avait sous ses ordres un grand nombre d'hommes d'armes dans l'ost du Mans.

Le 28 octobre 1397, le duc d'Orléans s'engagea à venir en aide à Olivier de Clisson.

Mort à Château-Josselin.

Les historiens de la Bretagne ont publié quelques lettres d'Olivier de Clisson. J'en reproduirai une seule : elle est adressée au sire de la Tremblaye :

« Beau cousin et ami, monsieur de la Tremblaie, ayant lesu celle-ci, venés à toute outrance avec ma compagnie d'hommes d'armes et d'arbalestriers me trouver, chevauchant à hastivité ; car il est mestier que pièça nous quittions nostre maistre qui est moult fascheux, et aillions en chevauchée trouver monseigneur le roi de France, qui est moult agréable et de bonne haitance, et jeune et gaillard prince. Et donray vostre fils Pierre à monseigneur le duc d'Orléans, et vostre fils Drouin à monseigneur le roi de Sicile, mais dès que seront plus convenans d'années, du bien lour tiendrons. Pour moy, je suis vostre bon parent et favorable ami, Olivier de Clisson. »

Clisson avait, à raison de ses cruautés, été surnommé le Boucher. Jai déjà donné quelques détails à ce sujet.

Clisson (Amauri de), capitaine de Jugon III, 362; est fait prisonnier 363-367 ; embrasse le parti du comte de Montfort 367 ; principal conseiller de la comtesse de Montfort 424 ; IV, 3, 5 ; XVII, 131 ; est envoyé en Angleterre IV, 7-15 ; revient en Bretagne 35-44 ; attaque les Français 45 ; assiste au combat de Quimperlé 70, 74 ; XVII, 135 ; assiége La Roche-Périot IV, 85 ; délivre deux chevaliers prisonniers 102-106 ; accompagne la comtesse de Montfort en Angleterre 121 ; continue à soutenir son parti 197 ; se tient à Hennebont 200.

Cf. IV, 436, 438, 454.

Fils puîné d'Olivier de Clisson et d'Isabeau de Craon ; il épousa Isabeau de Ramefort.

En 1342, il remit à Gauthier de Mauny un subside de mille livres sterling qui furent convertis en monnaie bretonne.

Après s'être réconcilié en 1344 avec Charles de Blois, il périt en servant sa cause au combat de La Roche-Derien.

CLISSON (AMAURI DE), défend Nantes IX, 312.

Fils d'Amauri de Clisson qui précède et d'Isabeau de Ramefort.

Il servit à l'ost de Flandre dans la compagnie du connétable de Clisson.

Au mois de juin 1363, Amauri de Clisson avait pour compagnon d'armes Renaud d'Ancenis. Il passa montre dans l'ost de Gueldre à Corenzich le 1er octobre 1388.

CLISSON (OLIVIER DE), défend La Roche-Périot III, 361, 362, 368 ; XVII, 110.

Cousin du sire de Clisson.

CLISSON (GARNIER DE), « noble chevalier et l'un des plus hauts « barons de Bretaingne III, 335 ; preux, saiges et hardis, « très-bons chevaliers, plains de grant courage 336 » ; défend Brest et meurt des blessures qu'il y reçoit III, 335-345, 350 ; XVII, 107, 108.

Cf. III, 513.

Froissart dit qu'il était cousin du duc de Bretagne et d'Olivier de Clisson.

CLISSON (HENRI DE), capitaine de Lamougis IV, 225.

CLISSON (le capitaine de), en garnison à Nantes IX, 305, 307.

*Clite*. Voyez CLYTE.

*Cliton*, écuyer anglais, armé chevalier par Chandos VII, 169, 172.

Clynton ? Froissart n'indiquant pas de prénom, les recherches manquent de base.

*Cliton* (*Richard*), dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327.

Clynton ? Inconnu des généalogistes.

* CLOPTON (GAUTIER), magistrat anglais XVI, 290.

CLOVIS. Voyez FRANCE (rois de).

CLUNY (abbé et cardinal de). Voyez ROCHE (ANDRÉ DE LA).

CLYNTON, *Clinqueton* (JEAN), écuyer d'honneur du comte de Buckingham, se rend en Bretagne IV, 12 ; prend part à une joute IX, 323.

Fils aîné de Jean de Clynton de Maxtoke et d'Ida d'Odingsel. Il épousa Margerie Corbet.

Les Clynton avaient pris leur nom du domaine de Clynton, aujourd'hui Glimpton dans l'Oxfordshire.

Les Clynton s'éteignirent en 1692. Leur nom et leurs fiefs passèrent aux ducs de New-Castle.

Clynton (Guillaume de), fils de Jean de Clynton et d'Ida d'Odingsels. Voyez Huntingdon (comte d').

Clynton, *Cliffeton* (Jean), « gentil chevalier et grandement « désirant de conquerre honneur XIV, 134 » ; joute à Saint-Inglevert XIV, 134, 149.

Froissart nous apprend que ce chevalier s'armait : d'argent à un chef d'azur à une molette d'argent au chef.

Les Clynton portent : d'argent au chef d'azur chargé de deux molettes d'or.

Il s'agit ici de Jean Clynton qui épousa successivement Idonée de Say et Élisabeth de la Plaunch. Mort vers 1396.

Il était fils de Jean Clynton et de Margerie Corbet.

Clynton, *Cliffeton* (Guillaume), « moult appers chevaliers « XIV, 117 » ; joute à Saint-Inglevert XIV, 106, 117.

Cf. XVIII, 562.

De même que pour Jean Cliffeton, nous lisons ici : Clynton.

Froissart distingue le nom de ce Jean Cliffeton de celui de Nicolas de Clifton qui suit. Nous appliquons donc cette mention à Guillaume de Clynton, fils de Jean de Clynton et d'Idonée de Say. Il épousa Élisabeth Deyncourt et mourut avant son père.

Clynton, *Clinqueton* (Guillaume), se rend en Bretagne IV, 12 ; dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244, 252, 255, 287 ; prend part à une joute 323, 324 ; en garnison à Cherbourg 334.

Les généalogistes ne connaissent à cette époque qu'un seul Guillaume Clynton. C'est le comte d'Huntingdon. (Voyez ce nom).

CLYNTON, *Cliqueton* (PIERRE), « moult preu et appert chevalier « XII, 87 » ; capitaine de Maurès XII, 87 ; est envoyé par le duc de Lancastre en Angleterre XV, 154.

N'est cité ni par les généalogistes, ni dans les actes du temps.

* CLYNTON (HUGUES) XI, 455.

* CLYNTON (THOMAS) XI, 455.

CLYTE (ROLAND DE LA), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 282.

Cf. X, 542.

A cette maison d'origine assez obscure qui abandonna son nom patronymique pour porter le nom plus illustre de Commines, appartenait l'écrivain profond et habile qui nous a le mieux fait connaître Louis XI.

CLYTE (GUILLAUME DE LA), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283.

Cf. X, 542.

* CLYTE (COLARD DE LA) X, 461, 502.

En 1360, Colard de la Clyte prêta serment à Charles V, comme gouverneur de Lille. En 1391, il fut envoyé avec les députés des villes de Flandre à la diète de Hambourg où se trouvaient réunis les marchands de la Hanse.

Colard Van den Clyte figure dans l'armorial du héraut Gueldre. On reconnaît son écu au cimier où un loup ravisseur, la gueule béante, s'élance au milieu des flammes.

COARRAZE, *Corasse* (RAYMOND DE), en garnison à Tournay III, 311 ; fait la guerre en Espagne XI, 138 ; son démon familier 189-201 ; assiste à l'hommage du comte de Foix XIV, 73 ; — à ses obsèques 335, 339 ; chargé de l'exécution de son testament 360.

Cf. I[a], 516 ; VII, 534.

Raymond-Arnaud, seigneur de Coarraze, fit acte d'hommage à Lembeye le 2 avril 1344. En 1364, Ramon-Garcie de Coarraze jura de garder la trève conclue entre les comtes

de Foix et d'Armagnac (*Archives des Basses-Pyrénées*).

Le baron de Coarraze figure en tête des barons de Béarn dans l'armée de Gaston-Phébus (p. 20).

Agnès de Coarraze épousa un Armagnac.

On trouve parfois le nom du sire de Coarraze traduit en latin par ces mots assez étranges : *dominus de cauda rasa*.

Coarraze est une commune du canton de Nay-Est, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées). C'était la quatrième des douze baronnies du Béarn.

COARRAZE, *Corasse* (la dame de), « très-haulte baronnesse » XI, 102.

COARRAZE, *Corasse* (ÉTIENNE DE), tué à la bataille d'Aljubarotta XI, 180.

COARRAZE, *Corasse* (ADAM DE), escorte Jeanne de Boulogne XIII, 308.

* *Coayms* (*Godefroi de*) XVIII, 344.

COBHAM, *Gobehen*, *Gobeham*, *Gobam* (RENAUD DE), « moult « sages et vaillans chevaliers II, 278 ; moult vaillans « chevaliers et tenus li plus preus des chevaliers englès « V, 73 » ; l'un des preux II, 3, 6 ; escorte les chevaliers hennuyers 184 ; est envoyé en Hainaut 191, 195 ; assiste à l'hommage d'Édouard III, 232 ; répond aux ambassadeurs écossais 278-280 ; est envoyé en Hainaut 321, 327, 353, 373, 376 ; se rend en Flandre 382 ; retourne en Angleterre 389 ; assiste au combat de Cadzand 432, 434 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; est envoyé vers l'empereur 462 ; dans l'ost de Buironfosse III, 21, 27, 41, 53, 54 ; XVII, 71 ; retourne en Angleterre III, 71 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197, 202 ; — au siége de Tournay 313 ; combat les Écossais 428, 457 ; joute à Londres IV, 126 ; l'un des conseillers du roi d'Angleterre 134 ; se rend en Bretagne 173 ; XVII, 146 ; dans l'ost d'Édouard III en Normandie IV, 377, 379, 380, 388, 395-397 ; commande l'arrière-garde 432 ; se signale à la bataille de Crécy V, 25-27, 31, 33, 35, 62, 73-76 ;

XVII, 203, 212, 215 ; son entretien avec Jean de Copeland V, 143 ; compagnon du sire d'Agimont 148 ; est envoyé en Flandre 150, 154 ; fondé de pouvoirs pour traiter de la paix 195, 196 ; au siége de Calais 208 ; XVII, 252, 253, 259 ; reçoit quelques hôtels à Calais V, 217 ; négocie une trève 223 ; combat devant Calais 244 ; prend part à la bataille navale de Winchelsea 258, 266 ; XVII, 271 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; dans l'ost de Poitiers 378 ; XVII 301, 338, 343 ; prend part à la bataille de Poitiers V, 421, 423, 429, 453, 455-457 ; XVII, 354 ; conseil qu'il donne au prince de Galles VI, 16 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne 221, 224 ; jure la paix de Brétigny 277, 291, 305 ; VII, 285 ; XVII, 392 ; chargé de la garde du roi Jean VI, 295, 297 ; XVII, 393 ; assiste au conseil d'Édouard III VII, 110.

Cf. I , 29, 36 ; IV, 438, 441, 447, 483 ; V, 520, 540 ; XVIII, 30, 31, 92, 303, 376, 377.

Fils de Jean Cobham et de Jeanne Nevill. Les documents officiels confirment les récits de Froissart. Ils nous montrent Cobham envoyé en 1328 en Flandre, méritant en 1337 un don spécial pour son courage au combat de Cadzand, créé baronnet en 1339, député en ambassade vers le pape en 1340. En 1342, il avait sous ses ordres en Bretagne neuf chevaliers, trente écuyers et quarante archers. En 1343, il fut de nouveau envoyé vers le pape. En 1344, il est l'un des amiraux de la flotte. En 1356, capitaine de Calais. Mort de la peste le 5 octobre 1361. Il avait épousé Jeanne, fille de Maurice de Berkeley. On peut pour les détails de sa biographie consulter Dugdale, t. II, p. 65.

En 1344, il fonda une chapelle au bout du pont de Rochester.

Une charte du 8 février 1356 cite Renaud de Cobham comme prêt à s'embarquer pour la Guyenne.

Il reçut la sépulture dans l'église de Lyngefeld.

Sa veuve Jeanne de Berkeley lui survécut, et on a d'elle un testament fort curieux, analysé par Dugdale, t.II, p. 68.

Renaud de Cobham était cité comme Renaud de Fauquemont au nombre des trois meilleurs chevaliers portant ce prénom. Il figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Walsingham signale l'année 1361 comme une année malheureuse pour l'Angleterre, parce qu'elle fut marquée par la mort de trois de ses plus vaillants champions : Renaud de Cobham, Guillaume Fitz-Warin et Jean de Mowbray.

Cobham, *Gobehem* (Renaud de), « moult preus et vaillans che- « valiers II, 278 » ; dans l'ost du duc de Lancastre VIII, 280 ; chargé de défendre Sandwich XII, 13 ; l'un des conseillers de Richard II 247.

Cf. XI, 454.

Fils de Renaud Cobham qui précède et de Jeanne de Berkeley. Il épousa 1° Élisabeth, veuve de Jean de Ferrers, 2° Éléonore Mautravers. Né en 1348. Il se signala en Gascogne en 1370. En 1374, il fut l'un des plénipotentiaires anglais. Mort le 6 juillet 1403.

Cobham (Jean de), prend part aux conférences de Bruges VIII, 382 ; XVII, 562.

Cf. VIII, 465 ; IX, 556, 582 ; XVIII, 552, 553.

Jean de Cobham, fils de Henri de Cobham. Il prit une part active aux guerres de France et fut chargé en 1363 de recevoir à Calais les otages de France. En 1380 et 1382, il fut envoyé comme ambassadeur en France. En 1384, il se rendit avec une mission semblable en Flandre. Plus tard il entra dans le parti du duc de Glocester, et ce fut lui qui arracha Robert Tresilyan du sanctuaire de Westminster. Il mourut fort âgé le 10 janvier 1407. Sa petite-fille Jeanne de la Pole épousa Jean Old-Castle.

* Cobham (Roger de) II, 519.

* Cobham (Guillaume de) II, 526.

Coch. Voyez Le Coch.

* Cochon (Pierre), chroniqueur cité V, 521.

Cock. Voyez De Cock.

* Cockbourne (Jean) XVIII, 586.

* Cockermoes (Simon) X, 459, 479.

Un compte peu antérieur à la bataille de Beverhoutsveld cite le sergent Simon Cockermoes comme ayant été chargé d'accompagner trois magistrats de Bruges.

Cocq. Voyez Le Cocq.

* Cocquelberghe. Voyez Artevelde.

Codun (Antoine de), fait partie de l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 144 ; est blessé 146, 148 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 407 ; est pris par les Navarrais VI, 98 ; combat les Navarrais 129.

Cf. V, 529.

Jean de Codun est aussi cité vers cette époque.

* *Codyngton* (*Jean de*) XVIII, 393, 394,

Coelho, *Coille* (Égéas), chevalier portugais, XI, 316 ; se rend au-devant de la duchesse de Lancastre XII, 99 ; escorte le duc de Lancastre 345.

* Coene (Jean), maître des espringalles III, 499.

Coesquen ou Coetquen, *Quoiquem* (Jean de), défend Rennes IV, 5.

Dans l'armorial du héraut Berry, ce nom est aussi écrit : Quoiquen. L'orthographe des documents anglais n'est pas moins bizarre. On y lit : Quakyn.

Les sires de Coetquen portaient bandé d'argent et de gueules de six pièces.

Coesquen ou Coetquen, *Quoiquem* (Olivier de), assiste à la bataille de Cocherel VI, 431.

* Coëtmen, *Coyman* (vicomte de) XVIII, 344.

Le vicomte de Coëtmen fut l'un des seigneurs bretons chargés de traiter de la délivrance de Charles de Blois.

Coeyghem, *Quinghien* (Gérard de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

Cf. X, 541.

Plusieurs sires de Coeyghem ou Cuinghien sont cités à cette époque.

Othe de Coeyghem épousa Marie de Pecq. Guillaume de Coeyghem eut pour femme Catherine de Liedekerke.

* *Cognignehaut* (*Laurent*) XV, 396.

*Cohem* (sire de), assiégé à Audenarde IX, 199.

Peut-être faut-il lire : Coeyghem.

*Coigne*. Voyez Cunha.

* Coigny (sire de) XII, 369.

*Coille*. Voyez Coelho.

Coïmbre (évêque de). Voyez Vaca.

Coïmbre, héraut d'armes, est envoyé vers les habitants de Bayona XI, 421.

Cf. Ib, 18 ; XI, 459.

Coith. Voyez Le Coith.

Cok, *Kok* (Thomas), « bons chevaliers englès IV, 303 » ; accompagne Gauthier de Mauny en Bretagne IV, 8, 45 ; se rend en Gascogne 214, 216, 218 ; capitaine de Villefranche IV, 303, 306, 335 ; XVII, 176 ; est envoyé à Aiguillon IV, 337, 338, 505 ; XVII, 177 ; —à Villefranche IV, 339 ; — vers la duchesse de Brabant VII, 315, 316 ; se rend en Bretagne VIII, 8 ; dans l'ost du comte d'Arundel XIII, 106.

Froissart (XIII, 106) lui donne le prénom de Thomas.

Thomas Cok, chevalier, fut l'un des plénipotentiaires anglais qui signèrent la trève du 13 juin 1350.

Le même que Thomas Cok créé sénéchal d'Aquitaine le 3 mars 1347. Il est aussi cité dans un document du 22 mai 1345.

* *Cok* (*Michel*) X, 539.

* *Cok* (*Jean*) XVIII, 82.

Col (Pierre le). Voyez Le Col.

* Col (Gonthier), secrétaire de Charles VI XIII, 323 ; XVI, 373 ; XVIII, 503, 504, 579, 587.

* Colchester (Guillaume de), abbé de Westminster XVI, 378, 379.

Il accompagna Richard II dans son expédition en Irlande. Mort en 1420.

Il est assez étrange que le Religieux de Saint-Denis, confondant l'abbé de Westminster et le receveur de Lincoln, ait donné au premier le nom de Jean de Derby qui appartenait au second.

* Colchester (abbé de) V, 481.

Colebrook, *Collebruch* (Thommelin de), hôtelier à Londres XI, 322.

Colet (Thomas), châtelain de Berwick XVII, 317.
Cf. V, 514.

*Colet*. Voyez Cholet.

* Colfox (Jean) XVI, 290-292.

* *Collandesbergh* (*Jean*) V, 529 ; XVIII, 387.

*Collème* (*Robert*), dans l'ost d'Otterburn XIII, 202, 227.

*Collème* (*Jean et Robert*), fils du précédent, dans l'ost d'Otterburn XIII, 227.

*Collème*, *Collemine* (*David*), écuyer écossais, tué à la bataille d'Otterburn XIII, 225.

Walter Scott proposait de mettre Campbell au lieu de Collème. J'aime mieux lire : Coningham.

On trouve à cette époque un Robert Coningham dont le fils s'appelait également Robert.

*Coller* (*Jean*), armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 245.

Le nom de Col, Cole, Colet, figure à diverses reprises au XIV^e siècle dans les actes de Rymer. Jones lit : Cowley ; mais les Cowley n'apparaissent point dans les annales de cette époque.

*Colleville*. Voyez Colville.

* Collin (Henri de) I^b, 52.

* Collors (Denis de) VI, 498 ; XVIII, 413.

Cologne (archevêque de). Voyez Juliers (Waleran de), Saarwerden (Frédéric de), Virneburg (Henri de).

Cologne (doyen de), discours qu'il adresse à Berthout de Malines VIII, 8.

Cologne (Albrest de), « appert homme d'armes durement III,

« 170 » ; blesse mortellement le sire de Potelles III, 168, 170-172.

Dans le texte de Rome, Froissart l'appelle : Albrest Qose de Cologne. Voyez le mot : *Qose.*

Cologne (Roland de), assiste à la bataille de Bastweiler XIII, 22.

* Colpaert (Simon) IX, 531.

*Colpedich* (*Jean*), défend Newcastle XIII, 210 ; combat à la bataille d'Otterburn 227.

Les éditeurs anglais mettent : Jean de Copeland. Il y eut en effet un Jean de Copeland qui assista à cette bataille ; mais comment expliquer que Froissart qui cite fréquemment ce nom, aurait pu ici le défigurer de cette manière ? J'aimerais mieux lire : Colepeper. Au mois de juillet 1370, Jean Colepeper fut désigné par Édouard III pour prendre part à l'expédition de Robert Knolles en France.

Peut-être : Copeldik. Alexandre Copeldik habitait le comté de Lincoln sous le règne de Richard II.

Un chevalier anglais du nom de Colwyn est cité par la Chronique rimée d'Écosse parmi les combattants d'Otterburn.

* Colquhoun, *Calcone* (Jean de) V, 514.

Famille fort connue dès le XIV^e siècle.

Colvile, *Colleville* (Jean de), dans l'ost du comte de Buckingham en Champagne IX, 267 ; dans l'ost de Frise XV, 276.

Jean de Colvile fut chargé en 1327 de la garde des biens saisis sur Jean de Bretagne comte de Richmond.

En 1347, Jean de Colvile reçoit l'ordre de rejoindre Édouard III sous les murs de Calais.

Il y eut à cette époque deux Jean Colvile.

Jean Colvile accompagna Édouard III en France et y mourut les armes à la main. Il était fils de Geoffroi Colvile et de Marguerite Talmage et eut lui-même pour fils Jean Colvile qui épousa Alice de Lisle, fille de Jean de Lisle chevalier de la Jarretière.

Les Colvile devaient leur nom à un bourg de Normandie et étaient issus de Gilbert de Colvile, l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Ils portaient : d'azur au lion rampant d'argent. Leurs descendants habitent aujourd'hui Duffield-Hall dans le Derbyshire.

Colvill, *Colleville* (Thomas), accompagne Henri de Percy en Guyenne XVI, 215.

En 1391, Thomas Colvill obtint de Richard II l'autorisation de combattre en champ-clos plusieurs chevaliers écossais.

Famille fort connue en Angleterre.

Robert Colvill figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Comborn (vicomte de), tombe au pouvoir des brigands V, 225, 228.

Cf. XVIII, 468.

Le 23 octobre 1363, Archambaud vicomte de Comborn prête dans l'église de Saint-Maixent de Poitiers le serment d'hommage et de fidélité au roi d'Angleterre. Il est aussi cité dans une charte de 1357.

Vers la même époque vivait Guichard de Comborn.

Comborn est un château de l'arrondissement de Brive (Corrèze).

Combourg, *Combor, Cambot* (sire de), prend part à la bataille d'Auray VII, 37 ; défend Saint-Malo IX, 69, 90 ; dans l'ost de Flandre en 1382 X, 126, 138 ; assiége Brest XI, 332-334 ; dans l'ost du sire de Clisson XII, 5.

Guichard de Combourg figure dans l'ost de Bourbourg.

* Comelain (Perrot de), l'un des Trente V, 513.

* Commart (Collart) XVIII, 83.

Comminges (comte de), fait la guerre en Guyenne II, 394 ; se trouve dans l'ost de Buironfosse III, 43 ; — dans l'ost du comte de Lisle-Adam 132, 231, 233 ; IV, 130 ; en garnison à Tournay III, 213, 311.

Pierre-Raymond comte de Comminges mort vers 1342. Il avait épousé Jeanne de Fezensac.

Le comte de Comminges est cité dans les rôles de l'ost de Bouvines en 1340.

Comminges (comte de) est défait par le comte de Derby IV, 219, 220, 225, 227, 228, 232, 252, 255, 258, 263 ; XVII, 154, 162 ; envahit la Navarre V, 312 ; se soumet à regret à l'autorité des Anglais VI, 325 ; se rend près du prince de Galles 368 ; est appelé au conseil du prince de Galles VII, 108, 112 ; l'accompagne en Espagne 157 ; assiste à la bataille de Najara 211 ; appel qu'il adresse au roi de France 259, 274 , 280 , 288, 290, 293, 295 ; prend les armes contre les Anglais 299, 337, 338 ; rentre dans sa terre 343 ; se prépare à combattre les Anglais 362 ; dans l'ost du duc d'Anjou 478 ; VIII, 3, 12 ; l'accompagne dans son expédition dans la Haute-Gascogne 315, 317 ; ses domaines XI, 35.

Pierre-Raymond II comte de Comminges, fils de Pierre-Raymond Ier et de Françoise de Fezensac.

Au mois de mai 1355, il servait devant Aiguillon avec dix hommes d'armes et quatorze sergents à pied. Il fit son testament le 19 octobre 1375. Il avait épousé Jeanne de Comminges sa cousine.

Il donna quittance à Toulouse le 17 février 1359 d'une certaine somme à lui remise à compte d'un don de trois mille écus d'or que le roi lui avait fait. D'autres quittances se rapportent à ses services militaires de 1350, 1355 et 1369.

* Comminges (cardinal de) XVIII, 220, 235, 254.

Jean-Raymond fils de Bernard V comte de Comminges et de Laure de Montfort. Premier archevêque de Toulouse. Cardinal en 1327. Mort en 1348.

* Comminges (Roger de) IV, 457.

Roger de Comminges se trouvait en garnison à Tournay en 1340. Il servit du 23 juin 1341 au 31 octobre 1342 sous les ordres du sénéchal d'Agenois.

* Comminges (Marguérite de) IX, 497.

COMMINGES (ÉLÉONORE DE). Voyez AUVERGNE.
COMMINGES (ÉLÉONORE DE). Voyez FOIX.
COMMINGES. Voyez BRUNIQUEL.
COMMINGES. Voyez CONSERANS.
*Compaigne* (*Raimond de*) XIV, 198. Mauvaise lecture. Voyez CAUPENNE.
* COMPIÈGNE (RENAUDIN DE), ménestrel X, 547.
COMPOSTELLE. Voyez SAINT-JACQUES.
COMPTOUR. Voyez APCHON.
* COMYN (ALEXANDRE) IV, 441.
* COMYN (JEAN) II, 506.
COMYN. Voyez BUCHAN.
COMYN (ALICE). Voyez BEAUMONT.
CONDÉ. Voyez BAILLEUL et MORIAUMEZ.
* CONDÉ (JEAN DE), trouvère Iᵃ, 75 ; II, 529, 530.
*Condom* (sire de), dans la chevauchée du comte de Derby XVII, 156 ; envahit le Poitou XVII, 224 ; dans l'ost du prince de Galles en Languedoc XVII, 321 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 421, 423 ; XVII, 339 ; le prince de Galles prend congé de lui VI, 15 ; accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 157 ; assiste à la bataille de Najara 211 ; assiége Limoges 30, 31 ; l'un de ceux qui veulent secourir la garnison de Thouars 210.

On voit par le récit de Froissart qu'il s'agit ici de l'un des principaux barons de Gascogne, qui soutenaient le parti des Anglais. Le nom de Condom ne pouvant s'expliquer, nous proposerons de lire : le sire de Curton. Voyez ce mot.
*Condrich* (*Pierre*), chevalier portugais XI, 155. Voyez COUTINHO.
CONFLANS (EUSTACHE DE), fait partie de la chevauchée du duc de Normandie en Hainaut III, 135 ; droits de sa famille à la terre de Chimay XIII, 369.

Cf. Iᵃ, 170 ; Iᵉ, 206 ; VI, 506.

Eustache de Conflans était conseiller du roi dès 1323. Il

était fils de Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, et de Béatrix, avouée de Térouanne.

Eustache de Conflans, avoué de Térouanne, était en 1339 et en 1340 en garnison à Aire, avec cinq écuyers sous ses ordres.

Ce fut Eustache de Conflans qui apprit à Froissart, comme il nous le dit dans le *Buisson de Jonèce*, « l'affaire « et l'arroi » du roi Pierre de Chypre.

Il ne faut pas le confondre avec Eustache de Conflans, seigneur de Mareuil, dont la femme (Allemande de Revel) déjà veuve d'Enguerrand de Guines, vicomte de Meaux, se remaria avec Gauthier de Châtillon, comme nous le voyons par les actes du procès que lui intenta Jeanne d'Aunay, veuve de Jean d'Acy.

CONFLANS, *Esconflans* (sire de), maréchal de Champagne, mis à mort dans une sédition VI, 38-40, 63 ; XVII, 365.

Cf. VI, 454, 455, 458, 479.

Le maréchal de Champagne fut massacré le 22 février 1358 (v. st.). Il était seigneur de Dampierre.

Les chroniques de Saint-Denis rédigées par Pierre d'Orgemont lui donnent le prénom de Jean. Jean de Conflans se trouvait en 1340 dans l'ost de Bouvines. Il était fils aîné de Hugues de Conflans, maréchal de Champagne.

M. Luce fait remarquer que Jean de Conflans avait été l'un des commissaires élus par les États-Généraux, mais qu'il avait quitté leur parti pour devenir l'un des principaux conseillers du dauphin.

Le meurtre de Jean de Conflans n'avait-il pas été provoqué par d'autres violences ? Le mardi avant la Chandeleur 1357 (v. st.), des lettres de rémission lui furent accordées pour un cas d'homicide, et elles furent confirmées au mois de février. Quelques jours seulement devaient s'écouler avant la mort du maréchal de Champagne.

*Conhur*. Voyez O' CONNOR.

*Conrart*, chevalier allemand, « très-bon chevalier III, 110 ; che-

« valier preux et hardi, III, 250 » ; se trouve au service du comte de Hainaut III, 110, 112 ; chargé de la garde de Bouchain 250, 253.

Froissart ne donnant que le prénom de ce chevalier, il est impossible d'indiquer la famille à laquelle il appartenait.

*Conrart* (comte), capitaine de compagnie, fait la guerre en Italie XI, 250, 251.

Cf. XI, 448.

On ne peut déterminer à quel seigneur allemand se rapporte cette indication. J'ignore si c'est le même que celui dont s'occupe la notice précédente.

CONRART. Voyez BOURNAZEL.

CONSERANS, *Gousserant* (vicomte de), frère du vicomte de Bruniquel X, 69 ; à la cour d'Orthez XI, 69, 130.

Roger-Raymond de Comminges, vicomte de Conserans, vivait en 1360. Il était fils de Roger de Comminges et d'Isabelle Trousseau.

Il fut l'un des seigneurs qui jurèrent le traité de mariage de Béatrix d'Armagnac (1376). Mort vers 1398.

Il épousa Marthe d'Armagnac, fille de Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, et d'Indie de Caumont, sa troisième femme.

Comme le dit Froissart, il était frère d'Arnauld-Roger de Comminges, vicomte de Bruniquel.

Les seigneurs de Conserans se trouvaient au nombre des feudataires du comte de Foix.

Le vicomté de Conserans était dans le département de l'Ariège. Ce pays qui n'a guères que neuf lieues d'étendue, a eu ses évêques particuliers.

CONSERANS. Voyez BRUNIQUEL.

CONSTANTINOPLE (empereurs de) :

CONSTANTIN est converti par saint Sylvestre XI, 256.

* ANDRONIC PALÉOLOGUE XVI, 264.

Andronic III, fils de Michel Paléologue, succéda en 1332 à Andronic II. Mort le 15 juin 1341.

Jean Paléologue, affaiblissement de sa puissance XII, 17.
Cf. Ia, 174 ; XVI, 264.

Jean Paléologue, fils d'Andronic III et d'Anne de Savoie, succéda à son père en 1341 ; mais ce ne fut qu'en 1355 que son autorité se trouva reconnue. En 1369, il se rendit à Rome pour solliciter l'appui des princes d'Occident contre les Turcs. Son règne s'acheva au milieu des conspirations en 1391.

Emmanuel Paléologue, est menacé par Bajazet XV, 217; écrit aux croisés 264.
Cf. Ia, 72 ; XV, 408, 440, 466 ; XVI, 318.

Manuel Paléologue, fils de Jean Paléologue, lui succéda en 1391. En 1399, il fit un voyage en France et en Angleterre pour obtenir des secours contre Bajazet. Mort en 1425.

Lorsque vers 1395, Robert l'Ermite disait que l'empereur de Constantinople régnant à cette époque était de la maison de Lusignan (XVI, 200), Froissart plaçait dans sa bouche une grave erreur. Manuel Paléologue succédant à Jean Paléologue était monté en 1391 sur le trône impérial de Constantinople.

Constantinople (Marie de Bourbon, impératrice de) XI, 233 ; XV, 200 ; XVI, 48.
Cf. III, 517 ; XVI, 264, 427.

Comme je l'ai dit ailleurs, il s'agit ici de Marie de Bourbon, fille de Louis de Bourbon. Elle épousa en premières noces, en 1328, Gui prince de Galilée, fils aîné de Hugues de Lusignan roi de Chypre, et en secondes noces, en 1347, Robert de Sicile, prince d'Achaye et de Tarente. Froissart (XI, 233 et XV, 200) ne s'est trompé que d'une génération en en faisant la femme de Hugues de Lusignan.

Comme son second mari Robert de Tarente était empereur titulaire de Constantinople, Froissart a pu fort bien dire de Marie de Bourbon qu'elle était impératrice.

*Contin* (*Hugues*), écuyer de Louis d'Espagne IV, 72.

CONVERSAN (comte de), dans l'ost de Flandre en 1382 X, 114, 124, 129, 135 ; intervient en faveur des habitants du Hainaut 181 ; assiste aux obsèques du comte de Flandre 282 ; accompagne le duc d'Anjou en Italie 304 , 305, 324.

Cf. X, 478, 514, 546.

Louis d'Enghien, comte de Brienne et de Conversan , servit dans l'armée de Charles VI en 1383 et reçut 300 livres pour ses gages de Jean le Flamenc, trésorier des guerres. Il était fils de Gauthier IV d'Enghien et de Sanche de Baux, sa deuxième femme.

*Copane* (*Raymond de*). Voyez CAUPENE (RAYMOND DE).

*Copane* (*bourg de*). Voyez CAUPENE (BOURG DE).

COPELAND, *Quopelant* (JEAN DE) , « appert homme d'armes et « hardi durement V, 128 » ; joute à Londres IV , 125 , 126; fait le roi d'Écosse prisonnier à la bataille de Nevill-Cross V, 125, 128, 134-145 ; XVII, 232-235.

Cf. I^a, 213 ; III, 522 ; IV, 441 ; V, 491-493.

Jean de Copeland accompagna en 1338 le comte de Salisbury en Flandre et en Hainaut.

Le 24 février 1339 (v. st.), Édouard III lui donna quelques terres par une charte où il le qualifie de *valletus noster*.

Le 20 janvier 1346 (v. st.), Édouard III accorda à Jean de Copeland cinq cents livres de rente annuelle sur les ports de Londres et de Berwick et de plus cent livres de rente sur le port de Newcastle pour son service comme banneret. C'etait le prix de la personne du roi d'Écosse remise à Édouard III : Considerantes grata et laudabilia obsequia regi per Johannem de Coupeland hactenus impensa et bonum locum quem regi in guerris regis tenuit, necnon strenuum gestum ipsius Johannis in bello apud Dunolm ubi Deus sua divina potentia fidelibus regis in partibus borealibus victoriam de Scotis inimicis regis contulit gloriosam, In quo bello idem Johannes David de Bruys qui se regem

Scotiæ fecerat nominari, de guerra cepit et ipsum David regi gratanter liberavit, etc.

En 1347 et en 1350, Jean de Copeland est capitaine de Roxburgh.

Le 3 novembre 1351, l'ordre est donné à Jean de Copeland, vicomte de Northumberland, de garder David Bruce à Newcastle si les conditions de paix ne sont point exécutées.

En 1359, il est chargé de la garde de Berwick.

Le 28 janvier 1361 (v. st.), il est créé vicomte de Roxburgh.

Assassiné en 1366 par Jean Clifford d'Ewyas. Le 26 février de cette année (v. st.), une enquête est ordonnée *super Johanne Copeland interjecto.*

On confisqua tous les biens de Jean Clifford convaincu du meurtre *Johannis de Copeland in servitio regis existentis*, et en 1367 ils furent donnés (sauf les droits viagers de Jeanne veuve de Jean de Copeland) à Enguerrand de Coucy, qui peu après les rendit à Édouard III.

Jean Clifford, en considération des services qu'il avait rendus et à la prière des pairs et des communes réunis en parlement, obtint un pardon complet la dernière année du règne d'Édouard III.

Jean de Copeland possédait le manoir de Wollore dans le Northumberland, ainsi que beaucoup d'autres domaines dans l'Yorkshire, le Lancashire, le Lincolnshire et le Westmoreland.

Quel était ce Château-Orgueilleux où Copeland conduisit David Bruce? Ne peut-on pas trouver dans ce nom la traduction de Topcliff? Selon un texte, ce château appartenait à un des amis de Copeland, et il s'agirait en ce cas de Topcliff résidence des Percy. Selon une autre version, c'était son propre château, et nous trouvons en effet au Record-office une charte où Jean de Copeland est désigné sous le nom de : *Johannes de Coupeland de Topclif.*

COPELANT, *Quopelant* (JEAN DE), « moult rades chevaliers

« IX , 135 » ; en garnison à Cherbourg IX , 96 ; combat devant cette ville 135, 136.

Cf. IX, 518 ; XIII, 360.

* Coppin (le grand), bourreau X, 480.

* *Cops* (*Donat du*) XV, 396.

* Coquerel (Firmin) XVIII, 303.

*Corage* VII, 534. Voyez Coarraze.

*Coraisse* (*Guillaume de*) , traite du rachat de la Bourgogne VI, 258, 259.

Il s'agit ici d'un seigneur bourguignon. Faut-il lire : Corcelles ? Faut-il au contraire, adoptant la variante : Toraise , lire plutôt : Ternant ?

*Corasse*. Voyez Coarraze.

*Corbadas*, chef turc, XV, 248, 249, 251,

Cf. XV, 413, 454-457.

*Corbet* (*Foulque*), armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 248.

Foulques Corbet est cité dans les rôles de Gascogne.

Corbet, *Cerber* (Thomas), chevalier attaché au duc de Glocester, est mis à mort XVI, 83, 194.

Dugdale qui donne (t. Ier, p. 516) la généalogie des Corbet, ne mentionne ni Foulques, ni Thomas. Je trouve toutefois Thomas Corbet cité dans les actes du temps.

Cornet (Thomas), en garnison à Saint-Sauveur XIII, 340.

Une famille de ce nom existait en Angleterre. Thomas Cornet est cité en 1418 dans les rôles de Gascogne.

Peut-être faut-il lire : Thomas Corbet.

Corbie (Arnaud de), chancelier de France, « sage et moult « vaillant homme durement et moult imaginatif XV, 184 » ; traite avec les Anglais XV, 111 ; conseil qu'il donne au roi XV, 184 ; est envoyé aux conférences de Lelinghen 190, 192.

Cf. X, 466 ; XVI, 272 ; XVIII, 545, 556.

D'abord conseiller clerc au parlement. Créé chancelier de France en 1388 en remplacement de Pierre de Giac.

Mort le 24 mars 1413. On ne sait point s'il fut marié. Son frère Thomas fut anobli en 1389 et épousa Marguerite de Crésèques.

Arnaud de Corbie ne fut-il pas en 1357 l'un des amis de Marcel ? Voyez le doute que Secousse exprime à ce sujet.

Le 12 janvier 1361 (v. st.), Arnaud de Corbie fut envoyé en Flandre « pour certaines grans et bien secrètes besongnes qui bien nous touchent et que bien avons à cuer. »

Le 2 janvier 1373 (v. st.), Arnaud de Corbie était premier président du parlement.

Voyez le Religieux de Saint-Denis sur la part importante qu'Arnaud de Corbie prit aux affaires de son temps.

* CORDELLIER (ROBERT), maitre des requêtes XVI, 303.

*Cordes* (*Brahin prince de*), Amourath l'envoie en Hongrie XI, 245.

*Cordouanier*. Voyez LE CORDOUANIER.

* CORNARO (PIERRE) IX, 565.

CORNE-DE-CERF (JANEQUIN), joute à Bordeaux XIII, 301.

CORNEWAYLE (JEAN DE), « apert homme d'armes malement VIII, « 239 » ; capitaine de Bécherel VIII, 239, 241, 322, 323, 341 ; XVII, 534 ; retourne en Angleterre VIII, 342 ; défend Saint-Sauveur 343 ; dans l'ost de Frise XV, 276. Cf. X, 515 ; XV, 402-404.

Jean de Cornewayle prend part en 1361 à une délibération du conseil du roi sur les affaires d'Irlande. En 1386, il figure avec le titre de chevalier dans le rôle de l'expédition du duc de Lancastre en Espagne. En 1388, il accompagne ce prince à Bayonne.

Un chevalier anglais de ce nom prit part au siége de la ville d'Afrique.

* CORNEWAYLE (GUILLAUME DE) Ia, 145.

* CORNHULL (JEAN DE) XVIII, 394.

CORNILLE (BENOÎT DE LA), dans l'ost du comte d'Armagnac XI, 34.

CORNOUAILLES (duc de). Voyez GALLES (prince de).

CORNOUAILLES (comte de). Voyez ELTHAM (JEAN D').

* CORNOUAILLE (GUILLAUME DE), breton III, 515.

CORNWALL, *Cornouaille* (comte de). Voyez ELTHAM (JEAN D').

CORNWALL, *Cornouaille* (duc de) II, 524. Voyez GALLES (prince de).

CORNWALL, *Cornouaille* (comte de), fait la guerre en Guyenne II, 398 ; assiste aux joutes de Londres IV, 126 ; assiége Rennes 154, 155, 168 ; XVII, 142, 144 ; dans l'expédition d'Édouard III en France IV, 377, 380 ; assiste à la bataille de Crécy XVII, 204 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; XVII, 302.

Le titre de comte de Cornwall fut porté successivement par Jean d'Eltham et par le prince de Galles. S'agirait-il ici d'un Courtney, comte de Devonshire ?

CORROY (GUILLAUME DE), se rend en Écosse X, 318.

*Cors*. Voyez THORS.

*Cortiamble*. Voyez COURTIAMBLE.

CORTIEN (PHILIPPE DE), dans l'ost de Frise XV, 284.

*Costerec* (*Brun*). Voyez O'BRIEN.

COSYNGTON ou CUSYNGTON, *Gousenton*, *Gonsenton*, *Gonseignon* (ÉTIENNE DE), dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; accompagne le prince de Galles en Gascogne XVII, 301 ; porte les armes dans son ost V, 378 ; XVII, 339 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 422, 423, 459; XVII, 354; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 222, 224 ; est envoyé par le prince de Galles en Angleterre XVII, 429 ; l'un des maréchaux de son armée VII, 123 ; l'accompagne en Espagne 154, 156, 173 ; XVII, 441; assiste à la bataille de Najara VII, 201, 210 ; entre à Burgos 223 ; dans l'ost de Robert Knolles 358, 359 ; au siége de Domme 369 ; dans l'ost du comte de Cambridge 381 ; — de Chandos 390 ; — du comte de Pembroke 435 ; — du prince de Galles VIII, 8 ; au siége de Limoges 30, 31 ; — dans l'ost du duc de Lancastre 284 ; est forcé par les Lollards de se joindre à eux IX, 394.

On conserve au Record-Office un compte *of the house-*

*hold of king's children,* rendu par Étienne de Cosington. Cosington est le nom d'un village du Lincoln-shire.

Cosyngton, *Quisenton* (Guillaume de), fait prisonnier par les Français IX, 310.

* *Coti* (*Thomelin*) XIV, 416.

Cotterebbe (Gilles de) accompagne le sire de Beaumont en Angleterre II, 113, 114, 117 ; XVII, 17 ; dans l'ost de Buironfosse III, 53.

* Cottesford (Roger de) XVIII, 390.

* *Couchon* V, 540.

Coucy (sire de), se rend au-devant de la reine d'Angleterre II, 26, 27 ; assiste au sacre de Philippe de Valois 215.

Guillaume de Guines, fils d'Enguerrand V de Guines, dit de Coucy, et de Chrétienne Baillol. Il épousa Isabeau de Châtillon, fille de Gui de Châtillon comte de Saint-Pol. Mort en 1335.

Coucy (Enguerrand V, sire de), en garnison à Cambray XVII, 63, 68 ; les Anglais attaquent son château d'Oisy III, 8, 11, 14, 15 ; — ravagent ses domaines XVII, 71 ; le roi de France l'envoie défendre sa terre III, 19 , 24 ; se tient à Saint-Quentin 32 ; refuse de s'associer à la dévastation du pays de Chimay 77 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133-135, 144 ; dans l'ost de Bouvines 247 , 249 ; prend part aux conférences d'Arras 321 ; est présent à l'audience donnée par le roi au comte de Montfort 384 ; soutient Charles de Blois 394, 399 ; XVII, 116 ; fait la guerre en Bretagne IV, 6, 185, 187, 188 ; XVII, 148 ; — en Gascogne IV, 331, 333, 341, 343 ; Édouard III confisque ce qu'il possédait en Angleterre V, 125.

Enguerrand V, fils de Guillaume de Coucy et d'Isabeau de Châtillon, épousa Catherine d'Autriche, fille de Léopold duc d'Autriche et de Catherine de Savoie. Mort en 1344.

Enguerrand de Coucy avait sous ses ordres quatre chevaliers et dix-neuf écuyers en 1339 dans l'ost de Saint-Quentin, dix chevaliers et soixante écuyers en 1340 dans l'ost de Bouvines.

Coucy (Enguerrand sire de), « sages chevaliers IX, 447 » ; combat les Jacques VI, 58 ; XVII, 364 ; garde ses châteaux avec soin VI, 99, 117, 240, 243; XVII, 374; assiége Melun 155 ; l'un des otages du roi Jean 300, 321 ; prend part aux fêtes d'Eltham 392 ; recouvre la liberté XVII, 422 ; se rend en Prusse XVII, 422; épouse Isabelle d'Angleterre II, 444 ; VII, 232 ; XVII, 422 ; reçoit le comté de Soissons VII, 232, 234 ; fait grand accueil au duc de Clarence 247 ; assiste au mariage du duc de Bourgogne 321 ; charge le chanoine de Robersart du gouvernement de sa terre 418 ; XVII, 141 ; se rend en Lombardie VII , 419, 420 ; VIII, 291, 293 ; IX, 4, 156 ; XVI, 114 ; XVII, 492; sa terre respectée par les Anglais VIII, 20, 21, 24, 293 ; XVII, 499, 544 ; son expédition en Autriche VIII, 368-372, 375-380 ; XVII, 559, 560 ; se rend en Angleterre VIII, 379 ; est envoyé par le roi de France aux conférences de Bruges 380 ; — de Montreuil 383-386 ; XVII, 563 ; se rend au-devant de l'empereur XVII , 572 ; intercède pour le captal de Buch VIII, 402 ; est mandé par Charles V IX, 2 ; assiége Castillon 5, 12 ; excuse quelques chevaliers gascons 17 ; assiége Saint-Macaire 18 ; retourne en France 24 ; assiége Avranches 61-63 ; — Évreux 56, 77, 78 ; reçoit le gouvernement de la Picardie et la terre de Mortagne 237 ; refuse la dignité de connétable 238 ; sa fille épouse le comte d'Oxford 243 ; défend l'Artois contre les Anglais 250-252; se rend à Troyes 260, 263 ; — à Sens 271, 273 ; dans le Maine 282 ; poursuit les Anglais 291 ; XIII, 105 ; assiste au sacre de Charles VI IX, 302 ; apaise les Parisiens 447, 448; propose de passer la Lys à Tournay X, 114, 115, 120 ; commande l'armée française à Roosebeke 118, 160, 163 ; intercède pour les habitants du Hainaut 181, 183 ; accompagne Charles VI à Tournay 188 , 189 ; rentre avec lui à Paris 194, 196 ; est payé de ses services 200 ; prend part à l'expédition de Bourbourg 246, 250, 254 ; accompagne le duc d'Anjou en

Italie 304, 305 ; son séjour à Avignon 323 ; se rend à Amiens 350, 352, 353 ; dans l'ost de Damme 360 ; équipe une flotte à Harfleur XII, 4, 12, 82, 143, 145, 151 , 152, 174 ; conseil qu'il donne au connétable 182, 185 ; veut conquérir le duché d'Autriche XIII, 84 ; engage le roi à ne pas recevoir le comte d'Oxford 98 ; siége au conseil du roi 116, 280 ; est envoyé en Bretagne 116-126, 136, 142, 143 ; est envoyé en Champagne 144, 184, 186 ; — à Avignon 189, 195; prend part à l'ost de Gueldre 196, 199, 259, 264, 271, 274 ; se rend au château de Crèvecœur XIV, 3, 4 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris 6, 22 ; chargé du gouvernement de l'Auvergne 25; se rend à Avignon 26 ; — en Aragon 27, 28 ; s'oppose au séjour du duc d'Irlande en France 33 ; accompagne le roi à Avignon 35, 38, 40 ; intercède pour le sire de Clary 54, 55 ; dans l'ost d'Afrique 154, 155, 165, 166, 170, 180, 201, 214, 224, 233, 237, 245-248, 251, 272, 273 ; revient à Paris 279, 280 ; est d'avis de faire la guerre en Hainaut 269 ; Charles VI veut le conduire avec lui en Italie 282 ; à la cour du roi 285, 286 ; est bien vu du duc de Bretagne 353; se rend à Tours 354, 366, 368 ; négocie la vente du comté de Blois 370-373 ; XVI, 71 ; assiste aux conférences d'Amiens XIV, 378-381, 383, 388; à la cour du roi XV, 8, 183 ; se rend près du connétable blessé 15, 16 ; dans l'ost du Mans 26, 38 ; indique un médecin qui guérit Charles VI 48, 49 ; reçoit une maison confisquée sur Jean Le Mercier 67 ; refuse l'épée de connétable 97 ; écrit à la duchesse d'Irlande 141 ; négocie avec les Génois 221, 222 ; choisi comme conseiller du comte de Nevers 222-224 ; dans l'ost de Nicopoli 230, 244, 245, 248, 253, 264, 268, 309, 312, 314, 315, 320 ; prisonnier des Turcs 325, 342, 345, 347 ; sa mort XVI, 30, 31, 46, 71 ; l'une de ses filles mariée au duc d'Irlande XVI, 220 ; l'autre à Henri de Bar XIV, 27 ; ses relations avec Froissart XIV, 3, 4.

Cf. I[e], 92, 117, 344-346 , 348, 356, 376, 392, 416,

423, 481, 499, 504, 505, 508, ; Ib, 17, 23, 111, 145 ; Ic, 224, 249, 341, 372, 386 ; II, 524; VII, 543 ; VIII, 467, 468, 470 ; IX, 496, 497, 514, 517, 518, 526, 545 , 567, 571, 572 ; X, 456, 478, 482, 489, 491-494, 501, 546, 550-553 ; XI, 442-448 ; XIII, 351 ; XIV, 398 , 422-426 ; XV, 365, 376, 393, 394, 397, 401, 411, 412, 414 , 415, 424, 437, 444-447, 451, 452, 454, 458, 466-469 , 473, 474, 479, 490, 495, 499, 505; XVI, 251, 264, 269, 414, 435, 443, 519.

Fils unique d'Enguerrand de Coucy et de Catherine d'Autriche. Grand-boutillier de France. Il épousa 1° Isabelle d'Angleterre , fille d'Édouard III, 2° Isabelle de Lorraine, fille de Jean Ier duc de Lorraine. Mort au mois de février 1396 (v. st.) à Brousse en Turquie.

Le 27 juillet 1365, le sire de Coucy déclara qu'il avait été bien traité pendant son séjour comme otage en Angleterre.

Ce fut en 1365 qu'il épousa Isabelle, fille d'Édouard III. comme on peut le voir dans la chronique de Merimouth.

Créé comte de Bedford en 1366.

En 1377, il rendit au roi d'Angleterre les domaines qu'il devait à sa générosité et en même temps l'ordre de la Jarretière qu'il tenait de lui. On a conservé la lettre qu'il écrivit à ce sujet :

« Très-honnouré et très-poissant seigneur,

« Vostre noble et grant seignourie scet et congnoit assés l'aliance que, de la grâce et bonté de très-poissant et bon roy mon très-honnouré et très-redoubté seigneur et père le roy derrainement trespassé (que Dieu face merci), a pleu que j'ai eu à ly et ay encore avec vous, dont, très-honnouré seigneur, je vous mercie tant que je puis et sçai.

« Or est-il avenu que la guerre est entre le roy de France, mon naturel et souverain seigneur, d'une part, et vous d'autre, dont il me desplait plus que de chose qui puist

estre en ce monde, se admender le peusse, et m'a commandé et requis que je le serve et acquitte mon devoir, comme je y suis tenus, auquel, comme vous savés bien, je ne doy désobéir : si le servirai à mon pooir, comme je le doy faire, et pour ce, très-honnouré et très-poissant seigneur, que on ne puist en aucune manière parler, ne dire chose qui fust contre moy, ne mon honnour, vous fais assavoir les choses dessusdites, et vous renvoie tout ce que je pouroie tenir de vous en foy et hommage.

« Et aussi, très-honnouré seigneur, mon très-redoubté seigneur et père dessusdit voult moy ordonner et mettre en la très-noble compaignie et ordre du Jartier : si plaise vostre très-noble et poissant seignourie de pourveoir, en lieu de moy, tel ou ainsi que il vous plaira, et moy tenir pour excusé en ce ; car, très-honnouré seigneur, se en autre manière vous me voliés aucune chose commander, je le feroie de tout mon pooir.

« Très-honnouré et très-poissant seigneur, je prie à Messire qu'il vous doint bonne vie et longue.

« Escript le XXVI jour d'aoust.

Le sire de Coucy. »

Cette lettre ne fut enregistrée aux archives de l'échiquier que le 25 janvier 1378.

Le 15 mars suivant, Richard II donna à l'archevêque d'York, aux évêques de Londres et de Salisbury, à Gui de Brian, à Roger de Beauchamp, à Hugues de Segrave et à Thomas Tyrell tous les domaines qui avaient appartenu en Angleterre au sire de Coucy *tanquam forisfacta occasione redditionis homagii ipsius Ingelrammi in manus nostras ac adhæsionis suæ adversario nostro Franciæ.*

On voit par les registres du Parlement que vers la même époque (janvier 1378, v. st.) le sire de Coucy reçut une mission en Flandre.

Ce fut au mois de septembre 1380 que le roi de France donna la seigneurie de Mortagne au sire de Coucy.

Enguerrand de Coucy avait sous ses ordres en 1386 dans l'ost de l'Écluse cinq chevaliers et soixante-quatre écuyers. Il se trouvait dans l'ost du Mans en 1392.

M. de Zurlauben a publié dans le tome XXVI des Mémoires de l'Académie des Inscriptions une dissertation sur Enguerrand de Coucy.

Ce n'est pas seulement dans ses Chroniques que Froissart rappelle ses relations avec le sire de Coucy : dans ses poésies, après avoir nommé Édouard le Despencer comme l'un de ses bienfaiteurs, il ajoute :

L'autre si m'est moult communs,
C'est le bon seigneur de Couci
Qui m'a souvent le poing fouci
De beaux florins à rouge escaille.

Le seigneur de Coucy honora Froissart d'un généreux et sympathique patronage :

.. Dou bon seignour de Couci,
Qui est nobles, gentils et cointes,
Estes-vous privés et acointes.

(*Dit du Florin.*)

Coucy (Isabeau d'Angleterre dame de), sa naissance II, 444 ; projet de lui faire épouser le comte de Flandre III, 312 ; V, 149-158, 160, 161, 253 ; épouse Enguerrand de Coucy II, 444 ; VII, 232 ; XVII, 422 ; se rend en Angleterre VIII, 379 ; assiste à la mort d'Édouard III 389.

Cf. Ire, 83 ; II, 514 ; V, 493-495.

Fille d'Édouard III et de Philippe de Hainaut.

Froissart connut la dame de Coucy en Angleterre et eut à se louer de sa courtoisie :

Encor ot la noble royne
Une fille de bonne orine
Ysabiel et de Couci dame.
Je doy moult bien proyer pour s'âme,

Car je la trouvay moult courtoise
Ançois qu'elle passast oultre Oise.
(*Buisson de Jonèce.*)

Coucy (Isabelle dame de), projet de mariage avec Charles VI X, 347 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 6, 7, 15-17, 24 ; apprend la captivité du sire de Coucy XV, 335 ; envoie le sire d'Esne en Turquie 357, 358 ; XVI, 30 ; apprend la mort du sire de Coucy 30, 31.

Cf. XV, 426 ; XVI, 251, 414, 435.

Fille de Jean Ier duc de Lorraine et de Sophie de Wurtemberg. Elle épousa en secondes noces Étienne duc de Bavière.

Coucy (Marie de). Voyez Bar.

Coucy (Philippe de). Voyez Oxford.

Coucy (Raoul de), fait prisonnier par les Anglais V, 399-401 ; XVII, 344, 345 ; rentre à Paris avec le duc de Normandie VI, 81 ; assiége Mauconseil 91, 96 ; XVII, 373 ; prisonnier des Navarrais 93, 97 ; assiége Melun 156 ; combat les Anglais devant Paris 268, 270 ; dans l'ost du duc de Bourgogne contre les Navarrais VII, 6 ; défend le Laonnais VIII, 25 ; — Paris 34 ; dans l'ost du connétable en Bretagne 248 ; défend Bray-sur-Somme contre les Anglais XVII, 543 ; assiste au combat d'Ouchy 292, 295 ; prend part à l'expédition du sire de Coucy en Autriche 371, 372; — à la guerre de Flandre X, 114.

Cf. VI, 460 ; XVIII, 391.

On lit (VIII, 295) Jean de Coucy ; mais, en comparant ce texte à celui qui précède, on voit qu'il faut lire : Raoul de Coucy.

Raoul était fils de Guillaume de Coucy et d'Isabeau de Châtillon, par conséquent frère d'Enguerrand VI.

Il ne faut pas le confondre avec Raoul bâtard de Coucy cité dans un grand nombre de documents de la fin du XIVe siècle.

Coucy. Voyez Vervins.
Coucy. Voyez Bosmont.
Coudeburg, *Quodeburch* (Jean de), au siége de Tournay III, 293.

Froissart le place parmi les chevaliers de Gueldre et du pays de Juliers.

* Coudeburg (Miles de) XV, 396.
* Coudemberghe (Guillaume de) X, 475.
*Coudrich.* Voyez Coutinho.
* Couillet (Jean de) I², 239.
Coulogne (Roger de), chevalier de Vermandois ou de Picardie, combat les Navarrais VI, 129 — les Anglais en Picardie 226, 229, 230; prisonnier des Anglais 269; est tué devant Tournehem VII, 430, 431; XVII, 483.

Jean de Coulogne figure en 1340 dans l'ost de Hainaut.

Il fut au nombre des écuyers qui s'enfermèrent à Tournay.

En 1383, on rencontre Renaud de Coulogne dans l'ost de Bourbourg.

Roger de Coulogne mentionné ici eut peut-être pour fils Roger de Coulogne qui devint écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et que ce prince envoya en 1400 à Francfort à une assemblée qui s'y tenait pour l'union de l'Église.

*Coulogne* (*Perceval de*), « uns moult sages et bien imaginatis « chevalier et bien enlangagiés VII, 201 »; chevalier de Poitou VII, 435, 437; assiége Limoges VIII, 31; dans l'ost du duc de Lancastre 71; défend Montcontour 88; cherche à faire lever le siége de Sainte-Sévère 157; se retire à Thouars 164; y est assiégé 201, 204; XVII, 527; conseil qu'il donne VIII, 201-203; assiége la Roche-sur-Yon 261; en garnison à La Rochelle IX, 149.

Il faut lire probablement : Coulonges. Il y avait plusieurs terres de ce nom en Berry, en Poitou et en Saintonge.

*Coulogne*, *Coulonges* (*Jourdain de*), « appers hommes as armes

« durement VIII, 87 » ; défend Montcontour VIII, 87, 89 ; XVII, 507.

Probablement de la même famille que le précédent.

* Coulombières (Jean de) XVIII, 68.

Coulon (Nicolas de), évêque d'Autun, l'un des principaux conseillers de Charles VI XIV, 353 ; envoyé en ambassade vers le comte de Foix XIII, 306, 311, 313, 314 ; persuade à Charles VI de soutenir le pape d'Avignon XVI, 69.

Cf. XVI, 441.

Évêque d'Autun de 1386 à 1400.

Renaud de Coulon, maître des comptes en 1399, était probablement de la même famille.

Coulon (Jean), clerc du sire de Pommiers IX, 3.

* Coupe-gorge (Laurent) IX, 519.

*Courant* (*Bernard*), capitaine de Cavillac IX, 117, 118.

Courcy, *Coursi* (sire de), fait prisonnier à Caen par les Anglais IV, 416.

Probablement Richard de Courcy qui épousa Agnès du Plessis de Roye.

Courcy, *Coursi* (sire de), « grant baron de Normandie XIII, « 109; » se rend en Écosse X, 318; — en Espagne XI, 329; capitaine de Carentan XIII, 297 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau XIV, 21 ; est chargé d'arrêter le sire de Clisson XV, 60 ; apprend à Charles VI la déchéance de Richard II XVI, 211, 212.

Cf. XVI, 347 ; XVIII, 437.

Guillaume de Courcy, seigneur du Plessis de Roye, était fils de Richard de Courcy et d'Agnès du Plessis de Roye. Après avoir été l'un des principaux officiers de la maison d'Isabelle de France, reine d'Angleterre, il devint capitaine de Paris ; mais on l'accusa de recevoir secrètement une pension de Henri IV, roi d'Angleterre, et il fut emprisonné. On constata seulement qu'il avait reçu de Henri IV des dons considérables et que c'était à l'aide de ces libéralités qu'il étalait un luxe dont on murmurait fort

autour de lui. Il fut élargi en 1404 et mourut à Azincourt en combattant les Anglais. Il avait épousé Françoise Paynel, fille de Guillaume Paynel seigneur de Hambie.

Guillaume de Courcy fit hommage au roi Jean le 1er août 1356. Il avait sous ses ordres en 1386 dans l'ost de l'Écluse trois chevaliers et trente-deux écuyers.

Voyez au sujet du sire de Courcy le Religieux de Saint-Denis, t. III, p. 163.

Courcy (dame de), accompagne Isabelle de France en Angleterre XV, 306 ; retourne en France XVI, 189, 211.

Cf. XV, 404 ; XVI, 316, 347.

Françoise Paynel, fille de Guillaume Paynel d'Hambie et femme de Guillaume de Courcy qui précède.

La dame de Courcy, à qui la reine Isabelle était confiée et qui revit la France avant elle, était la mère de ce sire du Bosc-Achard à qui nous devons la chronique de la Bouquechardière.

Cette seigneurie du Bosc-Achard avait été portée en dot à Guillaume Malet de Graville, fils de Jean de Graville et de Marie de Léon. Il la transmit à sa petite-fille qui épousa Guillaume de Courcy.

Courmicy (châtelain de) VI, 247-253.

Cf. I, , 427.

*Courson* (*Jean de*), armé chevalier par Chandos VII, 169-172 ; assiste au combat de La Rochelle 401.

Il y avait en Angleterre des Courson et des Tourson. On peut lire aussi : Curton, à moins qu'il ne s'agisse ici d'un membre de la famille gasconne des Curzon.

Courtenay (Catherine de). Voyez Valois.

* Courtiamble (Jacques de) XV, 395, 397 ; XVI, 251, 263, 269, 270.

Cité en 1372 comme chambellan du duc de Bourgogne.

Courtney (Hugues de), comte de Devonshire. Voyez Devonshire (comte de).

Courtney (Édouard de), comte de Devonshire. Voyez Devonshire (comte de).

Courtney (Hugues de), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 170, 172; assiste à la bataille de Najara 214; est envoyé vers le roi de Majorque 241.

C'est par erreur que le prénom de Henri lui est donné VII, 170.

Fils aîné de Hugues de Courtney comte de Devonshire et de Marguerite de Bohun. Mort avant son père en 1374.

En 1347, il se signala au tournoi d'Eltham et y reçut d'Édouard III un chapelet blanc orné de boutons de perles et de broderies qui représentaient des danses. Il avait épousé Mathilde Holand fille du comte de Kent.

* Courtney (Édouard de) VII, 514.

Troisième fils de Hugues de Courtney comte de Devonshire et de Marguerite de Bohun. Il épousa Emmeline d'Auney et mourut avant son père.

Courtney (Guillaume), évêque de Londres, puis archevêque de Canterbury, frère du comte de Devonshire X, 207; projet de l'envoyer en Espagne combattre les Clémentins X, 207; répond au roi d'Arménie XII, 17; est hostile à l'archevêque d'York 145; soutient les bourgeois de Londres 150; se ligue avec les oncles du roi contre les conseillers de Richard II 235, 243, 244, 247, 256; Tryvelian se plaint des gens de ce prélat 268, 269; prend les armes avec les oncles du roi 280, 281, 288; conduit Richard II à Londres 289-295; gouverne le royaume avec les oncles du roi XIII, 161, 164; menace l'archevêque d'York de la perte de son siége 200; assiste à l'assemblée où le duc de Lancastre est proclamé duc d'Aquitaine XV, 136; Richard II est logé dans son hôtel 144; accompagne Richard II à Eltham 156, 164.

Cf. VIII, 487.

Froissart (X, 207) lui donne par erreur le prénom de Thomas.

Quatrième fils de Hugues de Courtney comte de Devonshire et de Marguerite de Bohun.

Il devint évêque d'Hereford en 1370, et de Londres en 1375, et passa, en 1381, du siége de Londres au siége de Canterbury. Mort le 31 juillet 1396.

Froissart dit de lui qu'il était parent des Montagu et des Percy (XII, 145).

COURTNEY (PHILIPPE DE), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 170, 172 ; assiste à la bataille de Najara 214 ; est fait prisonnier à la bataille de Pontvallain VIII, 53 ; est envoyé en Bretagne 245, 247, 252, 273 ; XVII, 535, 541.

Cinquième fils de Hugues de Courtney, comte de Devonshire, et de Marguerite de Bohun.

En 1384, il fut créé lieutenant du roi en Irlande.

COURTNEY (PIERRE DE), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 170, 172 ; prisonnier de Henri de Transtamare IX, 115 ; joute à Paris contre Gui de la Trémoïlle X, 269 ; joute contre le sire de Clary XIV, 43-55 ; joute à Saint-Inglevert 106, 112, 113.

Cf. XIV, 398, 413, 450.

Sixième fils de Hugues de Courtney, comte de Devonshire, et de Marguerite de Bohun.

En 1384, à la suite de sa joute contre Gui de la Trémoïlle, il offrit à Charles VI deux chevaux, un lévrier, des selles, des habits d'écarlate, des arcs, des flèches, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avait fait pendant son séjour en France.

En 1388, premier chambellan de Richard II. En 1390, connétable du château de Windsor. En 1399, capitaine de Calais. Mort en 1409.

* COURTNEY, *Courtenay* (JEAN DE) XIV, 415.

Inconnu des généalogistes.

*Courton*. Voyez CURTON.

COURTRAY (SOHIER de), « vaillans homme durement que li « contes avoit tousjours tenu à loyal homme et prudent « II, 393 » ; accueil qu'il fait aux ambassadeurs anglais II, 378, 380 ; mis à mort par l'ordre du comte de Flandre 393, 423, 440 ; XVII, 54.

Cf. II, 527, 528, 535, 544 ; IV, 469, 471, 473 ; X, 471 ; XVIII, 155.

Froissart lui donne par erreur le prénom de Simon.

On appelait communément en Flandre Sohier de Courtray : Zegher den Cortrosyn ou Sohier le Courtroisin.

La maison de Courtray ne s'était pas seulement illustrée par la noblesse de ses alliances et ses exploits belliqueux ; elle était non moins fière d'avoir compté dans son sein l'évêque Lietbert, le vénérable auteur des libertés communales de Cambray, et Siger de Courtray, l'un des plus célèbres docteurs de la Sorbonne.

Sohier de Courtray se maria deux fois. Il eut de son premier mariage Guillaume, mort jeune. De son second mariage avec Marie de Landeghem, morte en 1352, naquirent Sohier, Guillaume, Jean, Catherine femme de Goswin De Wilde, Marie femme de Goswin Van der Moere, Yolande femme de Richard de Steelant, et une autre fille nommée Marguerite. Leur tuteur fut Jean de Baronaige, fils de Gérard de Baronaige et d'Élisabeth de Courtray.

Aussitôt qu'on apprit l'arrestation de Sohier de Courtray, des députés de la commune de Gand se rendirent à Bruges près du comte de Flandre ; ils le suivirent à Ypres, à Courtray, à Audenarde, renouvelant partout les mêmes prières en sa faveur. Déçus dans leur espoir, ils s'adressèrent au roi de France, au duc de Brabant, au comte de Hainaut pour obtenir leur médiation. Tous leurs efforts furent inutiles. L'illustre vieillard, selon le témoignage d'un auteur contemporain, fut frappé de la hache du bourreau sur la couche où le retenaient ses infirmités, dans une tour du château de Rupelmonde.

Un vieux chant flamand a conservé la trace des impressions populaires du XIV^e siècle :

« Sohier, mon cher cousin, vous êtes intrépide et redouté : Allez de ville en ville, je vous crée rewaert de Flandre.

« — Comte de Flandre, je ne veux point être rewaert. J'ai assez de biens et je ne veux pas vivre avec vos méchants courtisans.

« — Sohier, je saurai bien punir vos discours injurieux. Je vous ferai trancher la tête au château de Rupelmonde.

« — Quoi ! vous êtes le légitime seigneur de la Flandre, et vous ordonneriez le supplice de Sohier ! Vous ne tarderiez pas à vous en repentir.

« C'était vers l'époque où le roi Édouard songeait à se rendre en Flandre. Sohier périt à l'aube du jour, et avant que le soir fût arrivé, un long frisson d'horreur et d'épouvante se répandit dans toutes nos villes. »

La chronique anonyme de Berne est seule à rapporter que Sohier de Courtray était traîné de ville en ville à la suite du comte de Flandre et qu'il termina ses jours à Reninghe près d'Ypres.

D'après le *Memorie-boek* de Gand, la tombe de Sohier de Courtray s'élevait au côté nord de la chapelle de Notre-Dame à Tronchiennes.

Un précieux manuscrit de la bibliothèque d'Arras a conservé le portrait de Sohier de Courtray.

* Courtray (Sohier de) II, 527 ; V, 498.

Fils de Sohier de Courtray qui précède et de Marie de Landeghem.

* Courtray (Christine ou Catherine de). Voyez Artevelde.

* Courtray (Élisabeth de). Voyez Uutermeeren.

* Courtroisin (Jean le) XV, 398.

Cousan, *Gousaut*, *Gousant*, *Crusance* (sire de), assiste au combat de Taillebourg V, 233 ; cite le comte de Montfort III, 383 ; défend Bourges 384, 386 ; combat les compagnies VI, 334 ; dans l'ost du duc de Berry VII, 22 ; VIII, 7.

Guillaume de Cousan vivait en 1333.

Hugues de Cousan combattit en 1339 et en 1340 aux frontières de Hainaut. Il se trouvait à Paris au mois de septembre 1346.

Cousan, *Gousant* (Louis de), dans l'ost de Flandre X, 127 ; tué à Roosebeke 171.

D'après le Religieux de Saint-Denis, Antoine de Cousan fut tué à la bataille de Roosebeke.

Quel lien de parenté y avait-il entre le sire de Cousan et Catherine de Cousan dont le mari Flotton de Revel fut également tué à la bataille de Roosebeke ?

Cousan, *Cousances*, *Guizances* (sire), se rend en Espagne XI, 329.

Gui de Damas, seigneur de Cousan en Forez, conseiller et chambellan du roi, puis grand-échanson, souverain maître-d'hôtel et grand-chambellan. Il servait en 1359 en Auvergne, ayant amené avec lui cinquante-quatre chevaliers, trois cent quatre-vingt-trois écuyers, quatre cents archers à cheval et huit cents archers à pied. Il se trouvait en 1386 dans l'ost de l'Écluse et vivait encore en 1407.

Il était fils de Hugues de Damas, seigneur de Cousan, et d'Alix de la Perrière.

Il épousa : 1° Marguerite de la Tour en Auvergne, 2° Marie de Castelnau, 3° Alix de Beaujeu. De son premier mariage était issue Catherine de Cousan qui épousa Flotton de Revel.

* Cousin (Jeanne) Ia, 97.

*Coussay* (*Aimé de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Peut-être le même qu'Aimery de Coursan, chevalier de Poitou.

Coutances (évêque de). Voyez Cervelle (Sylvestre de la) et Erquery (Louis d').

Coutere (Van der), *de la Coustre, de la Coutre* (Lambequin), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 281.

* Coutere (Élisabeth Van der) II, 535, 336. Voyez Artevelde.

Coutinho, *Coudrich* (Ambroise), chevalier portugais XI, 155.

Coutinho, *Coudrich* (Pierre), chevalier portugais XI, 155.

On trouve cité dans les chroniques du temps : Gonçalo Vasquez Coutinho.

* Coux (Jean de) XV, 395.
* Coventry (évêque de). Voyez Nortburgh (Roger de) et Stretton (Robert).
*Coyman*. Voyez Coëtmen.
* Craeye (Nicolas) X, 489.
Crainhem, *Cranehem* (Léon de), « sage chevalier durement « II, 373 » ; le duc de Brabant l'envoie vers Philippe de Valois II, 373, 449, 460, 476, 489, 481, 484 ; XVII, 59 ; meurt en France de chagrin II, 476, 477, 480 ; XVII, 67 ; III, 7, 10, 11, 17.
Cf. II, 545.
Froissart lui donne par erreur le prénom de Louis.
Fils d'Arnould de Crainhem tué à la bataille de Courtray en 1302 et de Marie de Wesémale. Son fils Arnould figure dans le recueil du héraut Gueldre.
Le 18 novembre 1339, Philippe de Valois accorda à Léon de Crainhem une pension annuelle de trois cents livres.
* Crainhem (Jean de) XVIII, 105.
* Crainhem. Voyez Rasseghem (Gérard de).
* Craford, *Craquenfest* (Jean) XIV, 414.
Jean Craford est cité dans les actes du temps.
*Crais* (sire de), XVII, 119.
Cf. III, 3.
Mauvaise lecture pour : Rais. Voyez Retz (sire de).
*Crais*, *Craais*. Voyez Carhaix.
*Crama*, *Carma* (*Jean de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 225.
Cramailles, *Cramelle*, (sire de), se trouve dans l'armée du duc de Normandie en Hainaut III, 133, 141, 143 ; est blessé 145 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 407.
Guillaume de Cramailles se trouvait en 1340 au camp de Bouvines dans la bataille du roi de Navarre.
Vers 1350 vivait Pierre dit Bureau de Cramailles qui épousa Roberte de Thorote.
Le cri d'armes des Cramailles était : Hangest. Comme

les sires d'Hangest, ils portaient : d'argent à la croix de gueules.

CRAMAUD (SIMON DE), évêque de Poitiers, célèbre les fiançailles de Louis de Blois XIII, 81.

Cf. $I_8$, 298.

D'abord évêque d'Agen, puis de Poitiers de 1385 à 1391, puis de Carcassonne, puis patriarche d'Alexandrie. Il devint archevêque de Reims en 1409. En 1413, il retourna à Poitiers où il mourut fort âgé en 1429. Son père possédait la seigneurie de Cramaud près de Rochechouart, et l'on ajoute qu'un de ses frères porta à la bataille de Poitiers la bannière du sire de Rochechouart.

Ce fut Simon de Cramaud qui célébra à la Sainte-Chapelle le mariage d'Isabelle de France et de Richard II qui y était représenté par ses ambassadeurs.

Sur la part importante prise par Simon de Cramaud aux affaires du temps, notamment en ce qui concerne le schisme, voyez le Religieux de Saint-Denis.

CRANE (sire de), assiégé à Audenarde IX, 199.

Cette famille comptait deux branches, l'une établie en Brabant et l'autre en Flandre. Elle s'allia à Gand aux Grutere, aux Coudenhove, aux Vaernewyck.

* CRANE. Voyez DE CRANE.

* CRANENDONCK (GUILLAUME DE) XVIII, 153.

Le 13 mai 1338, Édouard III accorde un sauf-conduit à Guillaume de Cranendonck qui retourne en Flandre.

Guillaume de Cranendonck était le fils aîné de Guillaume de Cranendonck qui signa la charte de Cortenberg. Il épousa Marguerite de Leefdael. Il eut pour frère Nicolas de Cranendonck qui, selon le dicton populaire, était le meilleur des trois bons Nicolas.

CRAON (AMAURI DE), accompagne le duc de Normandie dans son expédition en Hainaut III, 133, 134 ; XVII, 87 ; attaque la tour de Maing 153, 156 ; au camp de Bouvines 248 ; se trouve à Paris près du roi 384 ; vient en aide à

Charles de Blois 394 ; reçoit le duc de Normandie dans son château de Chantonceau 398 ; dans l'armée de Charles de Blois 399 ; XVII, 116 ; l'accompagne à Nantes IV, 185, 187, 188 ; — en Guyenne 333 ; — au siége d'Aiguillon V, 92 ; assiste au combat de Romorantin 387-393 ; XVII, 341 ; se trouve dans la chevauchée du comte de Joigny V, 400 ; assiége La Charité VII, 20 ; est envoyé en Bretagne 73, 76 ; XII, 58 ; XVII, 419 ; assiége Thouars VIII, 211.

Cf. V, 524, 525 ; VII, 496 ; XVIII, 386, 438.

Amauri IV, fils de Maurice VII et de Marguerite de Mello, lieutenant du roi en Poitou en 1351, en Languedoc en 1352, en Anjou en 1363. Il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers et mourut en 1371. Il avait épousé Perrennelle de Thouars.

En 1351, Amauri de Craon fit réparer le château de Lusignan. En 1356, il fut l'un des prisonniers du prince de Galles qui le céda à son père.

Le 11 mars 1362, Charles V lui donna cinq cents francs d'or.

Dans une lettre du 16 août 1369, Amauri de Craon rapporte que la Roche-sur-Yon s'est rendue aux Anglais.

Le 30 octobre 1371, il donna quittance de ce qui lui était resté dû pour ses services sous les rois Jean, Philippe et Charles.

On lit dans un document du temps qu'il fut capitaine souverain en Touraine, en Anjou, dans le Maine et dans la Haute-Normandie, et qu'il accompagna Bertrand du Guesclin à la prise du Vas, du Rille, du Loroux, et à Saumur.

Craon (Guillaume de), en garnison à Saint-Omer V, 298.

Second fils d'Amauri III et d'Isabelle de Sainte-Maure. Conseiller du roi et du duc d'Anjou. En 1341, il figure dans l'ost de Bretagne. Il se trouvait en 1346 au siége d'Aiguillon. Il vivait encore en 1382. Sa femme fut Marguerite de Flandre, de la maison des seigneurs de Crèvecœur.

Craon, *Cran* (Jean de), archevêque de Reims, réconcilie le roi de Navarre et le duc de Normandie XVII, 367 ; s'empare de Roucy VI, 187, 188 ; défend Reims 232, 235 ; met une garnison à Courmicy 247, 250 ; sacre Charles V VII, 1 ; est envoyé en Bretagne 73, 76 ; XII, 58 ; XVII, 419.

Cf. VII, 486, 496 ; XVIII, 438.

Quatrième fils d'Amauri III de Craon et de Béatrix de Roucy. D'abord évêque du Mans, puis archevêque de Reims.

Jean de Craon, archevêque de Reims, appelé comme feudataire à conduire des gens d'armes à l'armée du roi Jean, répondit, dit-on, qu'il n'en avait point trouvé d'exemple dans les annales de ses prédécesseurs.

Ce n'est que dans les *Chroniques abrégées* qu'on attribue à l'archevêque de Reims une part notable dans la réconciliation du roi de Navarre et du duc de Normandie au mois de juillet 1358.

Par lettre du 12 avril 1363, il fut chargé de traiter de la paix entre le duc Jean de Bretagne et les enfants de Charles de Blois. Il sacra Charles V. Mort vers les fêtes de Pâques 1374.

* Craon (sire de) VIII, 445.

* Craon (Guillaume de) XV, 394, 396.

Fils aîné de Guillaume de Craon et de Marguerite de Flandre. Il figure dans les rôles de l'ost de Bourbourg.

Craon (Pierre de), son crédit près du duc de Touraine XIV, 315-318, 320, 321 ; son séjour en Bretagne 322, 323 ; attente à la vie du connétable XV, 1-21 ; se retire en Bretagne 21-25, 28, 31, 33-35, 48, 50, 74, 75, 102 ; le bruit court qu'il s'est retiré en Aragon 32-34 ; on reproche au comte de Flandre de l'avoir soutenu 28 ; le duc de Bretagne refuse de le livrer 30-35 ; on reproche à ses amis l'attentat du Mans 48, 50 ; le duc de Bretagne lui maintient son appui 74, 75, 102 ; revient à Paris 214-216 ; son procès avec la duchesse d'Anjou 233-237 ; prisonnier au Louvre 240, 241 ; retourne en Bretagne 308 ;

en la compagnie du comte de Derby XVI, 169 ; se rend avec lui en Angleterre 173.

Cf. I, 367, 432, 446 ; IX, 516, 576 ; X, 546 ; XIV, 430 ; XV, 361-364, 366, 391, 392, 398, 399, 405 ; XVI, 325 ; XVIII, 391, 468.

Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, de Brunetel, de Rosoy, etc. Second fils de Guillaume de Craon et de Marguerite de Flandre.

En 1378, Pierre de Craon accusa Louis de Namur, seigneur de Bailleul et de Peteghem, d'avoir fait alliance contre le comte de Flandre et d'avoir dit que ce dernier avait le cœur anglais. Il offrit de prouver la vérité de cette assertion à son corps défendant. Cette affaire fut portée devant le comte de Flandre, et nous insérerons ici, à raison de l'intérêt qu'elles présentent, quelques pièces de ce procès.

« Je Pierres de Craon, seigneur de Brunetel et de Rousoy, fai savoir à tous que, comme je euisse appellé messire Loys de Namur en la court de mon très-redoubté seigneur monseigneur le conte de Flandres en lui amettant qu'il m'avoit fait prendre et navrer par ses gens de son hostel armés de son harnas et montés sur ses chevaulx sans à moy avoir fait aucune deffiances ; item, que le dit messire Loys avoit quis copulation et aliance pour faire, contre mondit seigneur, qui est son droiturier seigneur et de qui il est homs, tout le grief, domaige et blâme qu'il eut peu et seeu, et que le dit messire Loys avoit dit en plusieurs lieus que mondit seigneur estoit de cuer, entention et de volenté englès, en offrant ces choses à prouver de mon corps contre ledit messire Loys, desquelles choses dessus dictes ainsi par moy proposées, et oy le dit messire Loys en tout ce qu'il voloit dire à l'encontre, ait esté jugiet par les hommes de mondit seigneur en sa dicte court champ de bataille sur le point de la dicte copulation tant seulement et non sur autre, et jour assigné au vintisme jour de ce

présent moys de janvier pour faire le dit champ en la ville de Lille, auquel jour j'ai comparu souffissaument pour faire mon devoir, je, au commandement et plaisir de mon dit seigneur de Flandres et par le conseil de pluseurs mes seigneurs et amis, me sui soubsmis et soubsmets des choses dessus dictes et de toutes autres questions, demandes, débas, controversions et haynes quelconques que je et le dit messire Loys avons et povons avoir meutes et avenues jusques au jour de huy, en l'ordenance de mon dit seigneur de Flandres, et promech et ai en convent par ma foy sur ce corporelment baillie et sur mon honneur de tenir et acomplir entirement tout ce que lui en plaira ordenner sans jamais aler, ne faire aler à l'encontre en aucune manière. En tesmoing de vérité j'ai ces lettres séellées de mon seel ; et nous, contes de Dompmartin, le seigneur de Fère, Jaques, sénescals de Haynau, et Jehan de Craon, avons promis et promettons à lui faire tenir en la manière avant dicte selonc nostre povoir sans malengien les choses dessus escriptes. Et en tesmoing de tout ce avons mis nos séels à ces présentes avec le séel dudit messire Pierre de Craon.

« Données à Lille, l'an de grâce mil trois cens soissante-dys et wyt, le vintisme sour de janvier ».

« Je Loys de Namur, sires de Peteghem et de Bailleul en Flandres, fay savoir à tous que, comme messire Pierre de Craon m'euist appellé en la court de mon très-redoubté seigneur monseigneur le conte de Flandres en moy amettant que je le avoie fait prendre et navrer par mes gens de mon hostel armés de mes harnas et montés sur mes chevaux sans à lui avoir fait aucune deffiance ; item, que je avoie quis copulation et alliance pour faire contre mondit seigneur qui est mon droiturier seigneur et de qui je suy homs, tout le grief, damaige et blasme que je euisse sceu et peu, et que je avoie dit en pluiseurs lieux que mondit seigneur estoit de cuer, entention et de

volenté englès, en offrant ces choses approuver contre moy de son corps, desquelles choses dessusdictes ainssi par lui proposées, moy oy en mes deffences et tout ce que je voloie dire à l'encontre, ait esté jugié par les hommes de mon dit seigneur en sa dicte court champ de bataille sur le point de la dicte copulation tant seulement et non sur autre, et jour assigné au XX^e jour de ce présent mois de jenvier pour faire ledit champ en la ville de Lille, auquel jour je comparu souffissamment pour faire mon devoir : je, au commandement et plaisir de mondit seigneur de Flandres et par le conseil de pluiseurs de mes seigneurs et amis, me suy submis et submets des choses dessusdictes et de toutes autres questions, demandes, débas, controversions, rancunes et haynes quelconques que je et ledit messire Pierre avons et poons avoir meutes et avenues jusques au jour d'huy, en l'ordenance de mondit seigneur de Flandres, et promech et ay en convent par ma foy sur ce corporelment baillie et sur mon honneur de tenir et acomplir entirement tout ce qu'il lui en plaira ordenner sans jamais aler, ne faire aler à l'encontre en aucune manière. En tesmoing de vérité j'ai ces lettres séellées de mon séel ; et nous, Robers de Namus, sires de Beaufort et de Ronays, Robers, seigneur de Fiennes, Guillaumes, aisnés fils au conte de Namur, et Jehans de Namur, fils audit conte, à la requeste et pryère doudit messire Loys, avons promis et promettons à lui faire tenir en la manière avant dite selon nostre povoir sans malengien les choses dessus escriptes. Et en tesmoing de tout ce avons mis nos séels à ces présentes avoec le séel dudit messire Loys.

« Données à Lille l'an de grâce mil troys cens soissante-dix et wyt, le XX^e jour de jenvier ».

« Je Loys de Namur, sires de Peteghem et de Bailleul en Flandres, fay savoir à tous que comme messire Pierre de Craon m'euist appelé en la court de mon très-redoubté

seigneur monseigneur le conte de Flandres, en disant que je deuisse avoir quis copulation à l'encontre de mondit seigneur, je, pour mieux venir en la grâce et bonne amour de mondit seigneur, me suy de ce soubsmis et soubsmets de ma pure et franche volenté en l'ordenance de mondit seigneur et promech et ay en convent par ma foy et loiaulté de tenir et acomplir entirement tout ce que lui en plaira ordenner sans jamais aler, ne faire aler à l'encontre en aucune manière. Et en tesmoing de vérité, j'ai ces lettres séellées de mon séel. Et nous, Robers de Namur, sires de Ronays et de Beaufort, Robers, seigneur de Fiennes, Guillaume, aisnés fils au conte de Namur, et Jehans de Namur, fils audit conte, à la requeste et pryère dudit messire Loys, avons promis et promettons à lui faire tenir en la manière avant dicte selon nostre povoir sans mal engien les choses dessus escriptes, et en tesmoing de tout ce avons mis nos séels à ces présentes avoec le séel du dit messire Loys.

« Données à Lille l'an de grâce mil trois cens soissante-dys-wyt, le XX jour de jenvier ».

« Nous Charles de Poytiers, sires de Saint-Valier et de Tadans, Guillaumes de Stavles, chevaliers, et Jehan de la Faucille, faisons savoir à tous que nous le XX^e jour de ce présent moys de janvier fuimes envoyé de par nostre très-redoubté seigneur monseigneur de Flandres à messire Pierre de Craon, sire de Brunetel et de Rousoy, en la ville de Lille, et là se soubsmist ycelli messire Pierre à l'ordenance de nostre dit très-redoubté seigneur de Flandres de toutes choses touchans le fait du champ entre lui et messire Loys de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul en Flandres, et de toutes autres demandes, questions et débas quelconques avenus jusques au dit jour entre lui, d'une part, et ledit messire Loys, Gombaut de Vellu, ses frères, parens, amis et complices, d'autre part, et promist et fiancha le dit messire Pierre par la foy de son corps

sur ce baillie corporelment en la main de moy Jehan de la Faucille de tenir et acomplir le dit et ordenance de nostre dit très-redoubté seigneur des choses dessus dictes sans jamais aler, ne faire à l'encontre par aucune manière, et promist aussi de venir à la journée sur ce assignée en la ville de Grandmont le dimence prochain devant le mi-quaresme prochain venant qu'on chantera *Oculi*, en acceptant ycelle journée pour y faire de son costé tout ce que y appertendra estre fait selonc ses promesses dessus dictes, et avons en tesmoing de ce plaquié nos propres séels à ceste cédule, qui fu faite et donnée à Lille le XXII^e^ jour de janvier l'an de grâce M CCC soissante-dys et wyt ».

« Je Pierres de Craon, sires de Brunetel et de Rousoy, fai savoir à tous que, au commandement et plaisir de mon très-redoubté seigneur, monseigneur le conte de Flandres, me sui soubsmis et soubsmets pour moy et les miens de tout ce que je puis avoir à faire à Gombaut de Velu, ses frères, parens et amis, et ils à moy et les miens, en l'ordenance de mondit seigneur, et promech et ai en convent par ma foy sur ce corporelment donnée ou nom comme dessus de tenir et accomplir entirement tout ce qu'il lui en plaira à ordenner sans jamais aler, ne faire aler à l'encontre en aucune manière. En tesmoing de vérité, j'ai ces lettres séellées de mon séel.

« Données à Lille, le XX jour de janvier l'an de grâce mil CCC soissante-dys et wyt ».

« Je Gombaut de Vellu, fai savoir à tous que au commandement et plaisir de mon très-redoubté seigneur monseigneur le conte de Flandres me sui submis et submech pour moy, mes frères, parens, amis et complices de tout ce que je et les miens puissons avoir à faire à messire Pierre de Craon et les siens, et ils à moy et les miens, en l'ordenance de mondit seigneur, et promech et ay en convent par ma foy sur ce corporelment donnée ou nom

comme dessus de tenir et acomplir entirement tout ce que lui en plaira à ordener sans jamais aler, ne faire aler à l'encontre en aucune manière, et ou cas que je feisse ou alasse à l'encontre en quelque manière que ce fust, que jà n'aviengne, je seroie et cognois estre tenus comme fauls, mauvais et parjurs et réputés comme traitres et desloyaulx, et ay en tesmoing de ce mis mon propre séel à ces présentes.

« Dònnées le XXI^e jour de janvier l'an de grâce M CCC soissante-dys et wyt ».

« Sur le fait del article pour lequel champ fu jugié en la court de nous Loys, conte de Flandres, entre messire Pierre de Craon, appellant, d'une part, et messire Loys de Namur, deffendant, d'autre, dont il se sont soubsmis en nostre ordenance, ainssi qu'il appert de la submission par les lettres des dictes parties à nous baillies, nous disons, ordonnons et prononchons che que s'ensuit :

« Premiers, que vehue la diligence et bonne volenté que cascune des parties a faite et monstrée à la journée sur ce à euls ordonnée à Lille, nous disons que cascun des deux a fait son devoir et gardé son honneur tant que à la journée, et disons et prononchons bonne pais entre les dictes parties, et che que plus y appartient, nous le réservons pardevers nous.

« Et quant est des autres poins contenus en la dicte submission des parties tant de la prinse dudit messire Pierre si avant qu'il puet touchier ledit messire Loys, comme de toutes autres questions, demandes, débas et controversions et haynes, dont icelles parties se sont soubsmises en nostre ordenance, nous prononchons bonne pais et accord entre les dictes parties sur nostre dit et ordenance, quant advisés en serons.

« Item, quant est du débat qui a esté et est entre ledit messire Pierre, d'une part, et Gombaut de Vellu, d'autre, dont aussi ambedeux parties se sont submises en

nostre ordenance, nous le réservons pour en ordonner quant bon nous samblera.

« Cest dit fu prononchiés ou chastel d'Audenarde en la salle, présens ad ce monseigneur de Flandres, monseigneur de Bourgogne, monseigneur le duc de Lucenbourg, monseigneur le duc Aubert et autres grans barons nobles et pluiseurs à grand quantité, en la présence des parties et de moult de leurs proixmes et amis, le samedi IIII^e jour de juing l'an de grâce M CCC LXXIX ».

Le sire de Craon ne pardonna point à Gombaut de Velu son défi. Dans la nuit du 20 au 21 décembre 1379, il força l'enceinte du château de Velu, et n'y trouvant point celui qu'il cherchait, il fit tuer son frère. Grâce à la médiation du comte de Flandre, Pierre de Craon obtint trois mois après des lettres de rémission.

Le 28 décembre 1381, Pierre de Craon promet d'indemniser le sire de la Gruthuse, Josse de Halewyn et Goswin De Wilde qui s'étaient portés ses cautions pour une somme de cent quatre-vingt-dix livres.

Le 21 mars 1389, Charles VI fait payer six mille francs à Pierre de Craon qui a racheté un diamant appartenant au roi de France.

Le 9 août 1389, Charles VI lui donna sept cent soixante-quinze francs d'or pour acheter un hôtel qui touchait aux jardins du palais royal.

On trouve dans un ancien compte la mention du don d'un diamant à Pierre de Craon par le duc d'Orléans.

En 1390, il était chambellan du roi et du duc de Touraine.

L'ordre d'arrêter Pierre de Craon porte la date du 14 juin 1392.

Le 15 juillet 1392, un don est fait au vicomte de Coutance qui a fait conduire au Châtelet et exécuter Jean de la Gadelière « lequel avoit esté complice de Pierre de « Craon au fait qu'il a nagaires commis et perpétré en « nostre ville de Paris. »

Le 26 août 1392, les juges du Châtelet bannirent le sire de Craon comme coupable d'assassinat.

Le 15 octobre 1398, il recevait une pension du roi d'Angleterre.

Le 2 mai suivant, il lui fit hommage comme on peut le voir par les *issues of exchequer*.

Il épousa Jeanne de Châtillon et obtint de Charles VI que les criminels condamnés au supplice pourraient se confesser avant de mourir.

M. le baron Pichon a publié en 1860 un mémoire sur Pierre de Craon, où il a réuni avec beaucoup de soin divers documents tirés des archives du Parlement.

* *Craquenfort* (*Jean*). Voyez CRAFORD.

* CRASMESNIL (THOMAS DE) XVIII, 68.

* CRATHORNE (GUILLAUME DE) V, 492.

* CRAWFORD (JEAN DE) V, 491.

*Credon* (*Richard*), chambellan de Richard II XV, 167, 193 ; XVI, 16.

Cf. XVI, 371.

On rencontre dans les actes du temps les noms de Crendon, Criddon, Creighton et Croydon.

CRENEY (MICHEL DE), évêque d'Auxerre, négocie avec les Anglais XVI, 237.

Un autre texte désigne l'évêque de Beauvais au lieu de l'évêque d'Auxerre.

CRENON, *Crenol*, *Grenolles*, *Grenol* (BAUDOUIN DE), au siége de Bergerac IX, 4, 7.

J'avais cru d'abord qu'il s'agissait ici d'un seigneur de Grenols ou Gringoles, de la maison de Périgord. Élie Talleyrand seigneur de Grenols avait sous ses ordres deux chevaliers et neuf écuyers dans l'ost de Bourbourg. Mais il ne faut hésiter à lire : Crenon. Baudouin de Crenon est cité dans les rôles de l'ost du Mans en 1392 et dans d'autres documents. Une fille de Jean de Bueil épousa dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle un sire de Crenon.

* CREPPING (GUILLAUME) V, 492.

CRÉQUY (sire de), en garnison à Aire III, 296 ; prend part à la tentative contre Calais V, 231, 239, 242, 244, 245 ; XVII, 267, 268.

Jean, fils de Jean de Créquy et de Marguerite de Beauvais. Froissart le nomme Henri (V, 242). Il épousa Jeanne de Picquigny. Il figure en 1339-1340 dans les rôles de l'ost de Hainaut. Il avait sous ses ordres au combat de Saint-Omer cinq chevaliers et trente-deux écuyers. On croit qu'il périt en 1349 dans la tentative du sire de Charny pour surprendre Calais.

CRÉQUY (sire de), combat Godefroi d'Harcourt VI, 19 ; au siége de Saint-Valéry 107.

Nous croyons qu'il ne s'agit pas ici de Jean III de Créquy qui épousa en 1366 Jeanne d'Haveskerke et qui ne vivait plus en 1377. Il était trop jeune à l'époque de la mort de Godefroi d'Harcourt. Froissart a voulu vraisemblablement désigner Enguerrand dit le Bègue de Créquy, cité dans un grand nombre de documents de 1357 à 1361.

Enguerrand dit le Bègue de Créquy obtint en 1360 comme Navarrais des lettres de rémission.

* CRÉQUY (PHILIPPE DE) XV, 426.

CRÉQUY. Voyez HEILLY.

CRÉSÈQUES (sire de), défend Tournay XVII, 97 ; — le passage de la Somme XVII, 201 ; prend part à la tentative contre Calais V, 238, 239, 245 ; XVII, 267, 268 ; assiége Saint-Valéry VI, 107 ; poursuit les Navarrais 132, 133 ; assiége Évreux VII, 13 ; défend Paris VIII, 34 ; assiége Ardres 406.

Eustache de Crésèques se trouvait en 1340, d'abord dans l'ost du duc de Bourgogne à Saint-Omer, ensuite dans l'ost du duc de Bourgogne, comte d'Artois, au camp de Bouvines. Il est aussi cité en 1343. Mort en 1350. Il était fils de Jean de Crésèques et de Jeanne de Fontaines. Son petit-fils Robert qui épousa Marguerite de Prie, eut lui-même pour fils Jean de Crésèques qui fut tué à la bataille de Nicopoli.

Les ruines du château de Crésèques se voient encore aujourd'hui à une lieue d'Ardres.

* Crésèques (sire de) I[a], 200.

L'un des auteurs des Cent Ballades :

Crésèques qui loiaument amés.

Crespin (abbé de). Voyez Fiévet (Matthieu) et Gignot (Thibaut).

* *Cresseli* (*Guillaume*), joute à Saint-Inglevert XIV, 414.

Cf. le mot : *Casselis*.

* Cressingham (Pierre de) X, 517, 518 ; XI, 454.

* Cressonnière (Robert de la) XV, 396.

Creswell ou Creswey, *Carsuelle*, *Cresuelle* (Jean), chef de compagnie, VI, 328, 331 ; s'établit sur les bords du Rhône 351, 354 ; pille le Bourbonnais VII, 9 ; occupe La Charité 10 ; XVII, 408 ; passe en Espagne VII, 85, 88 ; revient en France 118, 120, 126 ; XVII, 469 ; combat avec les Anglais à la bataille de Najara VII, 156, 204, 212 ; envahit la Champagne 249 ; pille le Maine 325, 326 ; — le comté d'Armagnac 343 ; assiste à la bataille de Pontvallain VIII, 48, 52 ; l'un des capitaines de Montcontour 88, 89, 90, 149, 150, 151 ; XVII, 507, 520 ; se retire à Niort VIII, 165, 168 ; est fait prisonnier au château de Soubise 171, 172, 174 ; XVII, 532 ; assiége avec les Français Saint-Jean-d'Angély VIII, 180 ; l'un de ceux qui veulent venir en aide à la garnison de Thouars 209, 210 ; capitaine de Niort 218, 220 ; assiste au combat de Chizé 225, 230, 234 ; passe en Italie XI, 111, fait la guerre en Auvergne 114 ; est fait prisonnier 117 ; sa mort 119.

Cf. VIII, 426, 441, 442, 447.

Il s'agit sans doute ici de Jean Creswey de Burnham qui combattit en Guyenne dans l'ost du prince de Galles (Rymer, t. III, p. I, p. 121).

Jean Creswey de Burnham est cité en 1356 parmi les compagnons d'armes du prince de Galles.

Dans le rôle des *inquisitiones post mortem* de 1384, on rencontre Jean Crecey, chevalier, qui possédait trois manoirs dans le Nottingham-shire.

Le Religieux de Saint-Denis l'appelle : Creswall.

M. Delpit a publié une convention conclue le 4 août 1374 entre le duc de Lancastre et Jean de Cressewelle (le nom s'y trouve ainsi écrit) pour la garde du château de Lusignan.

CRESWELL ou CRESWEY, *Carsuelle* (NICOLAS), le duc de Lancastre lui remet la charte de la trêve VIII, 363, 365 ; XVII, 558.

Je trouve Raoul, Robert et Roger Cressewell cités dans les actes du temps.

* CRETIN (JEAN) XVIII, 78.

* CRETON (JEAN), écuyer, XVI, 244.

* CRETON (JEAN), auteur d'une chronique XVI, 242-245, 386, 390, 395, 398, 401, 402.

* CRETON (RENAUD) XVI, 244.

* CRÉVECŒUR (GUILLAUME DE); archidiacre de Brabant $I_a$, 315.

* CRÉVECŒUR (ALEXANDRE DE) XVIII, 345.

* CREW (seigneur de) V, 528 ; XVIII, 387

Craon ?

CRIEKENSTEEN, *Clicquetiel* (JEAN), capitaine gantois XI, 158.

Cette famille était alliée aux Borluut et aux Courtray.

Jean Criekensteen fut échevin à plusieurs reprises.

Je dois à M. de Pauw cette rectification d'un nom étrangement défiguré par Froissart.

* CRISE (GUILLAUME DE) $I_a$, 13.

*Cristead* (*Henri*), écuyer, « moult homme de bien, et de pru-« dence grandement pourvu XV, 167 » ; ses relations avec Froissart XV, 167, 168, 179, 181.

Cf. $I^a$, 381-383, 419, 466 ; XV, 387 ; XVI, 328.

Johnes lit : Castide, mais ce nom ne se trouve à cette époque ni dans les actes de Rymer, ni dans les rôles des *inquisitiones post mortem*. Le $D^r$ Webb met : Castide. On a aussi proposé : Cristall.

Je rencontre en 1358 Guillaume Creystok, en 1367 Jean Chepsted et Adam Chipstede. Je vois aussi un Jean Cristun. Au XV^e siècle, on trouve une famille du nom de Cristeain. Aucune de ces lectures ne me paraît complètement satisfaisante.

*Croise* (*Louis de la*), prend part au combat de la Charité XI, 117.

Croix (Wafflart de), périls qu'il court au combat de Marquette III, 123-130, XVII, 90, 91 ; est pris par les Français III, 253, 255-264, 317 ; XVII, 99-102.

Cf. I^b, 153 ; III, 504, 505.

Jean de Croix dit Wafflart mort sans alliance en 1340, second fils de Jean IV seigneur de Croix et d'Agnès de Bailleul.

* Croix (Catherine de la) I^a, 97 ; II, 514.

* Croix (Thierri de la) II, 513.

* Croix (Jean de la) XVIII, 80, 83.

*Crokart*, chef de brigands, ses aventures et sa fin V, 226-229, 232, 551 : XVII, 263, 264.

Cf. I, 517, 518 ; V, 513.

Croke, *Croket*, *Criquel*, *Criquelet* (Guillaume), dans la chevauchée de Thomas de Triveth en Navarre IX, 102.

Johnes lit : Croket. Je retrouve ce personnage dans Guillaume Croke, l'un des nobles anglais qui, en 1379, prêtèrent de l'argent au roi d'Angleterre.

Cronenburg, *Croneberch* (Pierre de), combat les Français en Gueldre XIII, 277.

Pierre de Cronenburg épousa une fille de Renaud de Schoonvorst et de N. de Wildenbergh. Il combattit à Bastweiler. Son écu figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Cronenburg (Guillaume de), « très-vaillant escuier et noble « homme à merveilles XV, 277 » ; prend une grande part à l'expédition de Frise XV, 277, 285, 286, 294.

Cf. XV, 402.

CRONENBURG (JEAN et HENRI DE), fils du précédent, dans l'ost de Frise XV, 294.

* CROS (PIERRE DU), archevêque de Bourges VIII, 424.

Archevêque de Bourges de 1370 à 1374.

* CROS (JEAN DU), évêque de Limoges, péril qu'il court à Limoges VIII, 39.

Cf. VIII, 422, 424 ; XVIII, 463.

Jean du Cros évêque de Limoges en 1348. Cardinal en 1371. Mort en 1383.

CROS (PIERRE DU), cardinal d'Auxerre, paroles que lui adresse Jean de la Roche-Taillade XI, 254.

Cf. Iᵃ, 68 ; XI, 451.

Évêque de Senlis en 1345, d'Auxerre en 1349. Créé cardinal en 1350. Mort le 23 septembre 1361.

* *Croton* (sire de) XVIII, 376.

Peut-être Curton.

* CROY (JEAN DE) XVI, 280.

* *Crudpemerghe* (*Jean*) XVIII, 81.

*Crupegnac* (*Guillaume de*), dans l'ost du duc de Lancastre VIII, 71 ; assiége Montcontour 86, 88 ; combat pour les Anglais 157, 164 ; est assiégé à Thouars 201, 204 ; XVII, 527 ; assiége avec les Français La Roche-sur-Yon VIII, 261.

Je n'ai rien trouvé sur ces sires de Crupegnac qui, selon Froissart, étaient du Poitou. Peut-être faut-il lire Rouffignac. Guillaume et Gauthier de Rouffignac sont cités dans les rôles anglo-gascons de cette époque.

CRUPELAND (sire de), chevalier de Brabant, est envoyé à Bruges X, 12.

On trouve un Jean de Crupelant dans le livre des fiefs du duc Jean de Brabant, p. 161.

*Crusance*. Voyez COUSAN.

*Cruvale* (*Raymond de*), perd son château XI, 204.

Voir l'index géographique au mot : CRUVALE.

* CUIGNÈRES (PIERRE DE) XVIII, 211, 214.

CUINGHIEN. Voyez COEYGHEM.

*Cuissy* (*Florimond de*), se rend en Écosse X, 318.

On trouve Cuissy dans le département de l'Aisne, et Cuisy dans le département de la Meuse. Peut-être faut-il lire : Quincy. Les sires de Quincy qui portaient : de gueules fretté d'or, sont fréquemment cités parmi les nobles de Picardie.

Culembourg (sire de), dans l'ost de Frise XV, 285.

Gerrit de Culembourg.

Cùnha (Joao-Lorenzo de), *Jehan-Laurent de Coingne*, « moult « vaillant homme aux armes et plain de bon conseil XI, « 291 » ; se réfugie en Castille XI, 258, 259, 274, 276, 278 ; retourne en Portugal 285-287 ; capitaine de Lisbonne 290 ; sa mort 291.

On lit indifféremment : Cunha et Acunha.

Cunha (Éléonore Tellez, femme de Joao-Lorenzo de). Voyez Portugal (Éléonore, reine de).

Cunha (Lopo-Vasquez de), *Le Pouvasse de Congne*, « moult « vaillant homme XI, 291 » ; capitaine de Lisbonne après la mort de son cousin Jean-Laurent de Cunha XI, 291 ; assiste à la bataille d'Aljubarrota 316 ;—au banquet du roi de Portugal 407 ; — au mariage du roi de Portugal XII, 92 ; dans l'armée du roi de Portugal 202, 208, 209, 299 ; chargé de conduire le duc de Lancastre en Portugal 345.

Cunha (Martin-Vasquez de), *Martin-Vas de Coingne*, « moult « vaillant chevalier, XI, 297 » ; combat les Castillans XI, 297, 299, 302 ; est envoyé vers le duc de Lancastre 389, 396 ; assiste au banquet du roi de Portugal 407 ; dans l'armée du roi de Portugal XII, 202, 345.

Frère du précédent (XII, 345).

Cunha (Vaës de), *Guillaume-Vas de Coingne*, « moult vaillant « chevalier XI, 297 » ; combat les Castillans XI, 297, 299, 302 ; est envoyé vers le duc de Lancastre 389.

Frère des précédents.

* Curti (Guillaume), cardinal évêque de Tusculum VI, 494 ; XVIII, 192, 241, 250, 254.

CURTON, *Courton* (PETITON DE), du parti anglais IV, 216; dans l'ost du comte de Derby V, 109; — du prince de Galles en Languedoc 339, 343; — de Poitiers 378, 390, 423; XVII, 341, 354; le prince de Galles prend congé de lui VI, 15; combat devant Paris 268, 269; XVII, 389; se rend près du prince de Galles VI, 368; passe au service du duc de Normandie 406; combat avec les Français à Cocherel 428, 432, 439, 441, 442; XVII, 406; l'un des conseillers du prince de Galles VII, 97; l'accompagne en Espagne 108, 112, 155, 157; est armé chevalier par Chandos 172; assiste à la bataille de Najara 212; l'un des capitaines de Montauban XVII, 477; le prince de Galles prend congé de lui VIII, 60; dans l'ost du duc de Lancastre 65, 104; se rend à La Rochelle 146; capitaine de Lusignan 168; assiste au combat de Soubise 171, 174; l'un de ceux qui veulent secourir la garnison de Thouars 209, 210; assiége Saint-Maubert IX, 88; est fait prisonnier XI, 117; à la cour du comte de Foix 130; joute à Bordeaux XII, 52.

Cf. V, 535; IX, 509.

Froissart le nomme Petiton (V, 390) et Pierre (XI, 117). On lit dans les *Chroniques abrégées* (XVII, 354) : le sire de Petiton messire Perducas de Courton. Il y a là probablement une erreur de copiste qu'explique la mention placée immédiatement après de Perducas de Badefol. Lisez : Petiton de Courton.

En 1330, Édouard III concéda divers priviléges dans le pays d'Entre-deux-mers à Arnaud de Curton.

En 1358, une charte de sauf-conduit mentionne le départ du sire de Curton d'Angleterre vers la Gascogne. En 1376, Arnaud de Curton est l'un des plèges du sire de Poyanne qui a acheté le sire de Poix au roi d'Angleterre.

Le 25 février 1381 (v. st.), le seigneur de Curton, chevalier, s'engage à servir le comte de Foix pour mille francs d'or et un cheval. (Archives des Basses-Pyrénées.)

En 1381, Petiton de Curton reçut cent vingt francs « pur les bons et agréables services qu'il a faits et aussi bien pur les grandes travailles et pur les damages qu'il a sustenus, come en recompensation, regard et satisfaction de ses raunceons et finances ou temps qu'il estoit pris prisoner ovesque monsieur Thomas de Felton ».

Curton est une commune de l'Albret, canton de Casteljaloux, arrondissement de Nérac (Lot et Garonne).

Les sires de Curton figuraient parmi les plus puissants barons de la Guyenne. Ils portaient : losangé d'or et de gueules.

* *Cusat* (*Jean de*) XIV, 416.

Le Religieux de Saint-Denis nomme aussi Jean de Cusat dans la relation du tournoi de Saint-Inglevert.

D'après M. Pichon, il s'agit ici de Jean de Cusac qui en 1397 obtint du roi d'Angleterre des lettres de protection.

Jean de Cusac est cité dans les rôles de Gascogne.

CUVELIER, auteur d'une chronique rimée XVI, 252 et passim.

CUVELIER. Voyez LE CUVELIER.

CUVILLIERS (BAUDOUIN DE), en garnison à Saint-Omer V, 298 ; XVII, 280 ; prend part au combat d'Ardres V, 300 ; XVII, 286, 287.

Baudouin de Hennin, seigneur de Cuvilliers ou Cuviliers, était fils de Gauthier de Hennin. Il épousa Isabelle de Beaumont.

En 1422, vivait Jean de Cuvelier, seigneur d'Imbrechies, qui avait épousé Anne d'Esclaibes.

CUYCK, *Kuk*, *Quq* (sire de), assiste au parlement de Valenciennes II, 383 ; est envoyé par le duc de Brabant vers l'empereur 463-465 ; défie Philippe de Valois III, 17 ; prend part au siége d'Honnecourt 19, 24, 30 ; XVII, 69 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 32, 34, 41, 53.

Cf. II, 545 ; XVIII, 105.

Othon de Cuyck. Il épousa 1° Jeanne d'Héverlé, 2° Jeanne de Flandre-Termonde. Mort vers 1350.

En 1329, Guillaume de Montagu et Barthélemi de Burghersh firent accepter à Othon de Cuyck la charge de conseiller du roi d'Angleterre. Le 22 décembre 1339, une pension considérable lui fut accordée par Édouard III. On voit par une autre charte de cette année que de fortes sommes d'argent lui furent promises.

En vertu d'une charte du 28 janvier 1340, Othon de Cuyck fut adjoint au duc de Gueldre et au comte de Northampton pour recevoir le serment des bonnes villes de Flandre à Édouard III, légitime héritier de la couronne de France.

* Cuyck (Jean de), seigneur d'Hoogstraeten XVIII, 105.

Frère d'Othon de Cuyck qui précède. Il épousa Catherine Berthout et mourut en 1354.

Cuyck (sire de), est chargé par le duc de Brabant de la garde des trois châteaux réclamés par le duc de Gueldre XIII, 16.

Jean de Cuyck, fils de Henri de Cuyck et de Gertrude Cottrel. Il épousa Jeanne de la Lecke.

Cuyck (le damoisel de), donne la ville de Grave au duc de Gueldre dont il avait épousé la fille bâtarde XII, 107, 108.

Jean sire de Cuyck, fils de Wennemaer de Cuyck et d'Aléyde d'Haeften.

Il avait épousé, comme le dit Froissart, une fille illégitime de Guillaume de Juliers, duc de Gueldre.

* Cuyck (Guillaume de) XIII, 351.

Cuyck. Voyez Bocxstel.

Cyrus, « le grant roi », fait régner prouesse chez les Perses II, 10, 13.

* Dache (Jean), capitaine français XI, 443.

Dagworth, *d'Aghourde, d'Anghourne, d'Angourne, d'Agourne* (Thomas de), prend part à la guerre de Guyenne II, 398; est envoyé en Bretagne IV, 215-217 ; s'empare du château de la Roche-Derien V, 164-167 ; XVII, 243 ; vainqueur au

combat de la Roche-Derien V, 167-175, 549, 550 ; XVII, 244-246 ; capitaine de Saint-Sauveur-le-Vicomte VI, 159, 160 ; accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 157, 162, 163, 178, 179, 181 ; rejoint le prince de Galles 298 ; combat en Poitou 333 ; est défait par les Français 334 ; dans l'ost de Robert Knolles 359 ; assiége Domme 369 ; dans l'ost de Chandos 390 ; — du comte de Pembroke 401.

Cf. IV, 455, 456 ; V, 495, 496 ; XVIII, 299.

Thomas, fils de Jean de Dagworth, appartenait à une condition assez obscure. Son héritage consistait principalement dans le tiers du produit de la modeste charge d'huissier de l'échiquier qui provenait de son ayeul Guillaume Peyforer ; mais il se signala bientôt à un si haut degré par son courage qu'il reçut le commandement des forces anglaises en Bretagne. Le 10 janvier 1346 (v. st.), il fut créé lieutenant d'Édouard III en Bretagne, et le 10 août 1348, il fut de nouveau nommé lieutenant du duc de Bretagne. Mort en 1350. Thomas de Dagworthe, nobilis miles, dit Knyghton, peremptus est per fraudem Francorum. Ce fut au mois d'août 1350 que Raoul de Cahors, ancien compagnon d'armes de Thomas de Dagworth, le surprit près d'Auray et le tua. Il avait épousé la comtesse d'Ormond.

Rymer a publié un sauf-conduit du 4 mars 1350 (v. st.), donné à la comtesse d'Ormond, veuve de Thomas de Dagworth.

Il se trouvait en 1337 au nombre des hommes d'armes désignés pour accompagner le comte de Northampton. Le 4 septembre 1348, Édouard III, prenant en considération que Charles de Blois était tombé entre ses mains, lui donna 25000 florins, et l'on voie par les *issues* de l'échiquier que le 25 mai 1349 on paya à Dagworth une certaine somme sur les quatre mille neuf cents livres qui lui avaient été accordées pour avoir fait Charles de Blois prisonnier.

Les historiens anglais placent Dagworth parmi leurs

héros et leurs preux : *miles validissimus ita quod nomen æternitatis sibi acquirere meruit.*

Était-ce en souvenir de ses exploits en Bretagne que Thomas de Dagworth avait reçu un écu d'hermines à la bande de gueules ? Malheureusement cette bande était chargée de trois besants : ce qui rappelle trop les conquêtes et les dépouilles d'aventure.

Daggeworth se trouve dans le comté de Suffolk.

Comme le fait remarquer M. Delisle dans son excellente histoire de Saint-Sauveur, Froissart s'est trompé en disant (VI, 159, 160) que Philippe de Navarre se retira près de Thomas de Dagworth, capitaine de Saint-Sauveur. Thomas Holand avait reçu, dès le 10 octobre 1358, le commandement de cette forteresse.

DAGWORTH (NICOLAS DE), joute contre Bertrand du Guesclin VI, 22, 23 ; est envoyé à Calais XI, 361 ; négocie la trève de Lelinghen XIII, 318 ; est chargé de traiter de la paix avec la France XIV, 4.

Cf. IX, 540 ; XII, 388, 391 ; XVIII, 484.

Nicolas de Dagworth, fils du précédent. Il se signala en Anjou. Il défit, dit-on, près de Flavigny, soixante Français, n'ayant avec lui que treize compagnons. Édouard III donna, le 1er février 1374, des instructions à Nicolas de Dagworth qu'il envoyait en ambassade vers le roi de Castille. Devenu plus tard l'un des favoris de Richard II, il fut jeté en prison en 1388. L'année suivante, ayant recouvré son influence, il fut envoyé comme ambassadeur à Calais. On trouve dans le recueil de Rymer un assez grand nombre de chartes relatives à Nicolas de Dagworth.

Sous le règne de Richard II, Guillaume Latymer épousa Thomasinne de Dagworth et recueillit de ce chef le manoir de Dagworth.

C'est par une erreur du copiste qu'on lit XIII, 318, Gaberich, et XIV, 4, Grauworth au lieu de Dagworth.

*Dainmenrie.* Voyez DAMMERY.

DAINVILLE (JEAN DE), accompagne le roi Jean en Angleterre VI, 388, 391, 392 ; assiste au siége d'Ardres VIII, 415.

Jean de Dainville, maître d'hôtel du roi Jean, fut pris avec lui à Poitiers. A son retour d'Angleterre, le roi Jean l'arma chevalier et lui donna cinq cents livres de rente.

* DALE (THOMAS) XI, 454.

DALBY, *Alery* (GUILLAUME) porte la bannière de Chandos VII, 199, 454.

Cf. VII, 509.

Froissart (VII, 454) lui donne le prénom de Jacques.

Le héraut Chandos, dans son récit de la bataille de Najara, nous apprend que le véritable nom de Guillaume Alery était Guillaume Dalby.

Il était peut-être fils de Guillaume Dalby qui en 1329, comme l'atteste une charte royale, fabriquait de l'argent grâce à l'alchimie. Il ne faut pas le confondre avec Guillaume Dalby qui en 1363 échangea la prébende de Saint-Wulfran d'Abbeville contre un canonicat à Saint-Géry de Cambray et qui en 1379 était curé de Tilton.

DALBY, *Alery* (THOMAS), « sage homme et vaillant XI, 420 » ; dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327, 420.

Thomas Dalby figure dans plusieurs chartes du recueil de Rymer.

* DALBY (ALEXANDRE), connétable de Bordeaux VII, 509.

Alexandre Dalby, connétable de Bordeaux, mourut en 1368.

Nicolas Dalby se trouve aussi cité vers la même époque dans les actes de Rymer.

* DALYNGRIGG (ÉDOUARD) XIII, 351.

* DALYNGRIGG, *Alyngrinche* (JEAN) XIV, 416.

Le Religieux de Saint-Denis cite aussi Jean Dalyngrigg parmi les Anglais qui joutèrent à Saint-Inglevert.

Jean Dalyngrygg fut un de ceux qui, en 1402, accompagnèrent en Allemagne Blanche, fille du roi d'Angleterre, qui allait épouser le roi des Romains.

DAMAS. Voyez COUSAN.

DAMIETTE (duc de) XI, 246.

* DAMMAN (GILLES) II, 535 ; IV, 468.

Louis Damman se trouvait en 1340 au camp de Bouvines dans la bataille du comte de Flandre.

* DAMMAN (JEANNE BETTE, femme de GILLES) II, 535.

* DAMMARTIN (comte de), se rend au-devant de la reine d'Angleterre II, 27.

Renaud de Trie, fils de Renaud de Trie, comte de Dammartin, et de Philippe de Beaumont. Il avait épousé, en 1319, Polie de Poitiers et mourut en 1327.

DAMMARTIN (comte de), se trouve avec Philippe de Valois dans l'expédition de Buironfosse III, 43, 55 ; au camp de Bouvines 249 ; soutient Charles de Blois 397 ; accompagne le duc de Normandie à Nantes IV, 187 ; — en Gascogne 332, 333 ; en garnison à Aire XVII, 247 ; se trouve dans l'armée réunie à Amiens V, 322 ; XVII, 306 ; fait prisonnier à la bataille de Poitiers V, 409, 433, 453, 462 ; XVII, 356 ; à Londres avec le roi Jean VI, 294 ; recouvre la liberté 320 ; accompagne le roi Jean à Avignon 361 ; prend la croix 371, 373 ; accompagne le roi Jean en Angleterre 388, 391 ; ramène ses restes en France 409, 410 ; XVII, 404 ; assiste au sacre de Charles V VII, 11 ; au siége d'Ardres VIII, 405 ; dans l'ost de Roosebeke, X, 117 ; rompt le mariage de son fils avec la fille du sire de Rivière XV, 68.

Cf. V, 518, 528, 529, 533, 541 ; VI, 505 ; VII, 487 ; X, 482 ; XIII, 356 ; XIV, 440, XVIII, 386, 391, 438.

Charles de Trie, comte de Dammartin, fils de Jean II comte de Dammartin et de Philippe de Beaumont.

Il fit montre avec trois chevaliers et dix-huit écuyers le 26 juin 1356, fut pris peu après à la bataille de Poitiers par le comte de Salisbury, recouvra la liberté en 1364 et fut en 1368 l'un des parrains de Charles VI. Il fit montre à Fussenyc, le 21 septembre 1388, lors de l'expé-

dition de Gueldre, avec huit chevaliers et cinquante-un écuyers. Il figure aussi dans les rôles de l'ost de Mans. Il épousa Jeanne d'Amboise, fille aînée d'Ingelger d'Amboise et de Marie de Flandre.

DAMMERY, *Dainmenrie* (THOMAS DE), armé chevalier par le duc de Lancastre VII, 169, 172 ; combat à la bataille de Najara 212.

Thomas Dammery de Bradley se signala à la bataille de Crécy. Sa fille épousa sir Pierre Leigh.

Il y avait aussi à cette époque une famille fréquemment citée du nom de Damory ou d'Amorie.

Hugues Damery, sergent du duc de Bretagne, est nommé dans une charte de 1393.

DAMPIERRE. Voyez SAINT-DIZIER.

DAMPIERRE, héraut V, 77.

*Dancastre*. Voyez DONCASTRE.

DANEMARK (roi de), bruits qui courent sur ses projets contre les Anglais VI, 29 ; se rend en Flandre 374-376.

Cf. Ia, 245 ; XVIII, 408-411.

Il s'agit ici de Waldemar III, roi de Danemark, troisième fils de Christophe II, prince courageux et avide de gloire et de conquêtes. En 1345, il avait fait le pèlerinage de Jérusalem. S'il n'eut point de fils, il laissa du moins pour héritière sa fille Marguerite qui fut surnommée la Sémiramis du Nord. Mort le 25 octobre 1375.

Je trouve en 1364 la mention d'un chevaucheur démonté par les ennemis en allant vers le roi de Danemark à Avignon.

DANGIER (sire de), au siége de Brest VIII, 261.

Jean de Dangier est cité dans les documents historiques du temps.

* *Dance* (*Hugues et Jean*) XIII, 326.

J'ignore quels sont ces chevaliers. Faut-il lire Ranst ? Jean de Ranst assista à la bataille de Bastweiler.

* DARCY (JEAN) XVIII, 56, 91, 117.

Jean Darcy épousa Jeanne, fille de Richard de Burgh comte d'Ulster. En 1329, il était lord justicier d'Irlande. En 1346, il assista à la bataille de Crécy. Ses descendants existent encore en Angleterre dans le Galway et dans le Westmeath.

DARCY (PHILIPPE), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 243.

Philippe Darcy fut en 1386 l'un des amiraux de la flotte anglaise. Mort au mois d'avril 1398. Il était fils de Jean Darcy qui fut créé banneret par Édouard III après le débarquement de la Hogue et qui devint en 1347 connétable de la Tour.

Les Darcy étaient d'origine normande : ils figurent au Doomesday-Book pour trente-trois fiefs du Lincoln-shire dûs à la générosité de Guillaume le Conquérant.

DARGIES (dame de) II, 191. Voyez BEAUMONT.

Cf. XVI, 280.

Jeanne de Dargies, fille de Gobert de Dargies et de Béatrix de Wallaincourt, épousa successivement Hugues de Soissons, Jean de Clermont et Hugues de Châtillon.

*Darien.* Voyez DERIAN.

* *Dartas* (*Genico d'*) XVI, 344.

Les historiens anglais, d'accord avec les chartes et les documents officiels, l'appellent : Janico Dartas. C'était un bon routier, dit la chronique de Richard II.

Janico Dartasso, écuyer, est cité dans une charte du 23 décembre 1387.

La onzième année du règne de Richard II, il fut chargé de recevoir la rançon de Jean de Blois.

Au mois de décembre 1399, il obtint la mission de traiter avec les Écossais.

Il paraît que Janicot Dartas s'inclina comme bien d'autres devant l'usurpation de Henri IV. Le 14 septembre 1400, le nouveau roi d'Angleterre lui concéda : *præposituram umbrariæ Burdegalæ.*

Sous le règne de Henri IV, il fit la guerre en Irlande.

Un chroniqueur le dit allemand : *Janicho allemanus ;* mais la plupart des auteurs s'accordent à rapporter qu'il était gascon.

Un sire d'Artassen est cité dans les rôles de Gaston-Phébus.

Orronville l'appelle : Jànico d'Artan.

DAUPHIN (GUICHARD), assiste au combat de la Charité XI, 117; dans la chevauchée du sire de Passac 218 ; combat les compagnies en Auvergne XIII, 79 ; envoyé en ambassade vers le comte de Foix 300.

Cf. Iª, 336 ; XII, 369.

Guichard Dauphin, seigneur de Saligny, maître des arbalètriers, puis grand-maître de la maison du roi, épousa : 1° Isabelle de Sancerre, 2° Eléonore de Culant. Il était fils de Robert III de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Isabelle de Châtillon.

Tué en 1415 à la bataille d'Azincourt.

Le Religieux de Saint-Denis donne sur sa vie des détails fort complets.

DAUPHIN (ROBERT), combat les Compagnies en Auvergne XIII, 79.

DAVID (le roi), fait régner prouesse en Judée II, 10, 13.

Cf. X, 535 ; XIII, 340 ; XVI, 447.

* DE BEER II, 535.

Les de Beer, inscrits à diverses reprises dans l'échevinage de Gand, se sont éteints, il y a un demi-siècle, après s'être alliés aux Lalaing.

DE BORCHGRAVE, *Le Bourgrave* (JEAN DE), châtelain d'Ypres, défend cette ville X, 231.

DE BORCHGRAVE, *Le Bourgrave* (BAUDOUIN DE), défend la ville d'Ypres X, 231.

* DE BORCHGRAVE (LAMPSIN), député de la ville d'Ypres en Angleterre X, 475.

DE BRAUWERE (JACQUES), *Bravere* (*Jacob de*), envoyé en ambassade en Angleterre X, 76.

Cf. X, 475.

* De Brauwere, *Le Bruwere* (Bertrand) XV, 398.
* De Brauwere, *Le Bruwere* (Roland) XV, 398.
* De Busere (Gauthier) XV, 398.
De Clerck (Arnould), l'un des chefs des Gantois IX, 341 ; marche vers Ypres et est défait 343-346 ; s'empare d'Alost 352 ; ne prend pas part au combat de Nevele 355, 356 ; est tué au combat d'Eenaeme 367-370.
Cf. IX, 531, 560.
On peut voir dans les comptes de la ville de Gand plusieurs passages relatifs à une expédition qu'Arnould (Arend) De Cleere (son nom s'y trouve ainsi écrit) conduisit dans le pays d'Alost.
* De Cock (Pierre), échevin de Liége X, 462.
* De Crane (Liévin) X, 503.
De Grave (Jean), est envoyé par la duchesse de Brabant en France XIII, 38, 188.
* De Groote (Sohier de) II, 535.
* De Groote (Liévine). Voyez Artevelde.
De Grutere, *de Grute* (Gilbert), obtient des Gantois qu'ils évacuent Audenarde IX, 228 ; haine que lui porte Pierre Vanden Bossche 365 ; sa mort 440-445 ; X, 410, 440, 445, 446.
Cf. IX, 566.
Gilbert De Grutere était fils de Baudouin De Grutere. Il avait pour femme Avezoete Rym, fille de Gilbert Rym et de Catherine De Pape. Sa sœur avait épousé Jérôme Borluut. Il fut élu échevin de la keure en 1379.
On voit par les comptes de la ville de Gand qu'en 1381 Gilbert De Grutere était doyen des métiers et qu'il conduisit une expédition à Overmeire contre les chevaliers. On lit aussi dans ces comptes qu'il avait huit ménestrels dans son armée et qu'il fut envoyé par la commune de Gand aux conférences d'Harlebeke où s'étaient rendus le comte de Flandre et l'évêque de Tournay.
De Jonghe, *li Jones* (Philippe), défend Termonde IX, 201 ; — Alost 352.

Philippe De Jonghe, chevalier, est mentionné dans les comptes de la ville de Gand de cette époque.

Cf. I, 152.

* De Jonghe (Jean) X, 475.

* De Maegh (Laurent), échevin de Gand X, 475, 476.

* De Maerscalc. Voyez Tincke.

*De le Mayère* (*Jean de le*), clerc du duc de Brabant, son discours XVII, 30.

Probablement De Meyere.

* De Meulenaere (Gilles) IX, 560, 566.

* De Moor (Gérard) XVI, 250.

* De Proost (Hugues) XV, 398.

De Rycke (Jean), abbé de Saint-Pierre, emprunt que lui fait le sire de Coucy XII, 28.

Il succéda en 1384 à Jean De Grutere qui, après la mort de Baudouin de Grutere, s'était retiré à Valenciennes où il mourut. Il termina lui-même sa vie au mois de septembre 1387.

* De Rycke (Baudouin) IX, 529 ; X, 544.

* De Schotelaere (Jean) II, 536.

De Vos (Louis), est envoyé en Angleterre par Philippe d'Artevelde X, 76, 202.

Cf. X, 475.

* De Vos (Perceval), bourgeois de Bruges X, 481.

De Wilde (Goswin), grand-bailli de Flandre, se trouve à Termonde avec Louis de Male IX, 201.

En 1353, Goswin de Wilde fit hommage au roi Jean en promettant de le servir contre tous, le comte de Flandre excepté.

* De Wilde (Arnould) IX, 541.

De Wintere, *de Vintre, de Wintre, de Wittre* (Pierre), l'un des capitaines qui commandaient les Gantois IX, 341 ; se rend à Courtray 343, 344 ; repousse l'attaque du sire d'Halewyn 351 ; l'un de ceux qui s'adressent à Philippe d'Artevelde 377 ; est envoyé aux conférences de Tournay

X, 17; l'un des chefs des Gantois à la bataille de Beversholt-veld XI, 150 ; conduit à Gand les otages de Bruges X, 52 ; l'un des capitaines de Bruges 61, 75, 83, 106 ; se rend à Warneton 111 ; cherche à calmer les Brugeois 150, 151 ; l'un des capitaines de Gand qui continuent la guerre 200 ; au siége d'Ypres 230 , 243, 256 ; se prépare à poursuivre la résistance 319 ; Pierre Vanden Bossche le cite comme exposé à moins de dangers que lui 445 ; le seul des capitaines de Gand qui survive à la guerre 447.

Cf. X, 460, 474, 479, 489, 510.

Delaval (Raymond), *Alphel* (*Aimon*), est pris dans son château par les Écossais XIII, 211, 215.

Le véritable nom est indiqué par Johnes. Les Delaval possédaient dans le Northumberland une importante baronnie formée des seigneuries de Black-Halidon, Seton, Reusum et Discington.

Delawar, *de la Ware* (seigneur), accompagne Édouard III en Allemagne 358-359; — à Anvers 448 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 21, 41, 53; assiste à la bataille de l'Écluse 197, 202 ; — au siége de Tournay 313 ; accompagne Robert d'Artois en Bretagne XVII, 141 ; au siége de Dinan IV, 173 ; dans l'ost d'Édouard III en Normandie 377, 380, 388 ; assiste à la bataille de Crécy V, 31, 33, 35 ; XVII, 203.

Fils de Roger Delawar et de Clarisse de Tregoz. Né en 1280 ou 1281. En 1297, il prit part à l'expédition d'Édouard Ier en Flandre. En 1339, il était dans l'ost de Buironfosse ; il assista en 1340 à la bataille de l'Écluse et en 1346 à celle de Crécy. Il mourut peu après. Il avait épousé Jeanne de Gresley.

Delawar, *de la Ware* (le fils du seigneur), est armé chevalier devant Berwick II, 270.

Jean Delawar, fils aîné de Jean Delawar et de Jeanne de Gresley. Il épousa Marguerite de Holand et mourut avant son père.

Delawar, *de le Ware* (sire de), combat devant Calais V, 238 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois 317 ; accompagne le prince de Galles en Guyenne XVII, 301 ; dans l'ost de Poitiers XVII, 339, 341, 354, 378, 390, 422 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 221, 224 ; armé chevalier par le roi d'Angleterre devant Paris 267 ; se trouve à Douvres avec Édouard III VII, 65; est envoyé par le prince de Galles en Angleterre 100, 109 ; entre en Espagne 155 ; est envoyé à Montauban 324 ; dans l'ost de Tournehem 423 ; XVII, 481 ; cité comme témoin dans une charte VII, 462.

Roger Delawar, fils de Jean Delawar et de Marguerite de Holand, se signala à la bataille de Poitiers et fut l'un de ceux qui contestèrent à Denis de Morbeke l'honneur d'avoir fait le roi Jean prisonnier. Le prince de Galles intervint et donna à Roger Delawar l'attache de l'épée du roi de France (*the crampet of the sword*) et à Jean Pelham une boucle de son baudrier. Il avait fait dans la même journée un autre prisonnier moins illustre : c'était un chevalier français, nommé, selon les documents anglais, Jean de Corbanton. Il fut lui-même fait prisonnier en France en 1360. Mort le 27 août 1370. Il avait épousé : 1° Élisabeth Wells ; 2° Eléonore de Mowbray.

Delawar, *de la Ware* (le sire), dans l'ost formé par Édouard III VIII, 208 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Artois 280 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Bretagne XI, 327.

Jean Delawar, fils aîné de Roger Delawar et d'Élisabeth Wells.

Dès 1369, il prit part aux guerres de France. Mort le 27 juillet 1398.

Les Delawar s'éteignirent en 1426.

* Delawar (Guillaume) VIII, 427.

* Delft (Pierre vander) XV, 397.

* Delves de Doddington, écuyer anglais V, 544.

Denain (abbesse de). Voyez Lywerde (Agnès de).

DENIA, *Dene, Dune, Dunne* (comte de), fait prisonnier à la bataille de Najara VII, 193, 197, 208.

Cf. VII, 500, 513.

Alphonse comte de Denia, fils de l'infant Pierre d'Aragon et de Jeanne de Foix. Créé en 1366 marquis de Villena par Henri de Transtamare, connétable de Castille en 1383, duc de Gandie en 1399. Mort fort âgé en 1412.

Quelques documents lui donnent le prénom de Jacques.

Ce furent deux écuyers anglais nommé Robert Henley et Jean Shakel qui s'emparèrent à la bataille de Najara de la personne du comte de Denia. Il paya une rançon considérable.

En 1382, le roi Jean de Castille créa le comte de Denia connétable de son armée.

*Dennequin.* Voyez ZANNEQUIN.

DENYS (GÉRARD), doyen des tisserands, tue Jacques d'Artevelde IV, 317, 322.

Cf. IV, 464, 466, 468, 472.

Froissart donne à Denis le prénom de Thomas ; mais il le qualifie de doyen des tisserands (IV, 322). Il s'agit donc ici de Gérard Denis.

Le caractère de l'hostilité de Gérard Denys contre Jacques d'Artevelde n'est point encore mis en lumière. S'agissait-il d'une haine personnelle profitant avec ardeur des circonstances politiques ? Faut-il ne voir dans Gérard Denys qu'un instrument du comte de Flandre et du duc de Brabant ?

Ce qui est hors de doute, c'est qu'avant 1345, Gérard Denys n'avait pas montré moins de zèle qu'Artevelde pour la défense de la commune de Gand, et deux ans après il se trouvait de nouveau placé au premier rang parmi les capitaines gantois qui soutenaient l'alliance anglaise et recevaient une pension d'Édouard III.

J'ai transcrit à Londres, dans les rôles de l'échiquier, le document suivant qui ne laisse aucun doute à cet égard :

« Connue chose soit à tous ceus qui cestes lettres veront ou oront, que jeo Gérars Denis, un des capitains de la ville de Gaunte, ay receu, le jour de la fesance de cestes, de très-noble et très-puissant prince monseigneur le roy de France et d'Engleterre, du doin et par les mains Wauter de Clynton et Gilbert de Wedlynburgh, marchands de Londres, cyntante florins d'or à l'escu, du tesmoingnage de quele chose à cestes lettres j'ay mis mon séal. Donnet à Brugges en Flandres, le dis-noefvième jour d'octobre, l'an de grâce mill et trois cens quarante et sept. »

Les autres capitaines de Gand reçurent la même somme d'Édouard III :

« Sacent tous que nous, Liévin de Furnes, gouverneur des tisserans en la ville de Gant quant à présent, Pierre Mateuzoene, Gérart le Brune, Boudewyn de Laerne, Jehan le Bastart et Jean de Zomple, capitains en la ville de Gant en l'an XLVII, avons eut et recheut de nostre très-chier et très-redoubté seigneur nos sires le roy de France et d'Engleterre, chascun de nous L florins d'or à l'escu, sique nous donna en l'an dessus dit de grâce espécial. »

Édouard III reconnaissait par ces dons le zèle des capitaines des communes flamandes qui s'étaient avancés jusqu'à Bourbourg pour aller lui prêter, sous les murs de Calais, un important appui.

* Denys (Guillaume), valet du duc de Norfolk XVI, 291, 292.

* Depham (Roger de) III, 482, 483.

Derby (Henri de Lancastre comte de), « li uns des bons che-« valiers du monde II, 72 » ; « vaillans sires, sages et « imaginatis VI, 317 » ; cité parmi les preux II, 3, 6 ; fils de Henri au Tort Col comte de Lancastre II, 72, 232, 432 ; III, 41, 53 ; assiste à l'hommage d'Amiens II, 232 ; est créé comte de Derby 419 ; choisit Gauthier de Mauny pour son chevalier 420 ; son expédition à Cadzand 429-437 ; XVII, 53 ; accompagne Édouard III à Anvers

II , 443 ; Édouard III a recours à ses conseils 453 ; III 10 ; dans l'ost de la Flamengerie 37 , 41 , 53 ; retourne en Angleterre 71 ; assiste à la bataille de l'Écluse 202, 206 ; XVII , 96 ; au siége de Tournay III, 312 ; XVII, 104 ; assiste aux fêtes de Londres IV, 125 ; siége au conseil du roi d'Angleterre 134, 161 ; porte le deuil de Robert d'Artois 162 ; se rend en Bretagne XVII, 144 ; au siége de Nantes III, 174 ; intercède pour Hervée de Léon 207-212 ; XVII, 152, 153 ; Édouard III lui confie Jean de Montfort et Olivier de Clisson III, 213 ; X, 405 ; XII, 168 ; est envoyé en Gascogne IV, 214-218, 294 ; V, 45, 119 ; XVII, 155 ; aborde à Bayonne IV, 219, 220 ; arrive à Bordeaux 219-221 ; s'empare de Bergerac 222-234 ; XVII , 156 , 157 ; conquiert plus de quarante villes ou châteaux IV, 234-251 ; XVII, 157-161 ; vainqueur au combat d'Auberoche IV , 252-272, 501 ; XVII, 162-165 ; dirige une seconde expédition IV, 273-282, 501 ; XVII, 166 ; s'empare d'Aiguillon IV, 282-284 ; XVII, 167, 168 ; — de la Réole IV, 284-292, 298-302, 501 ; XVII, 168-170 ; poursuit sa chevauchée IV, 302-309, 331, 333, 335, 351, 354, 501-504 ; XVII, 170-172 ; reprend Villefranche IV , 336-340 ; XVII , 177 ; réclame d'Édouard III des secours contre le duc de Normandie IV, 376 , 379 , 383, 505 ; se tient à Libourne V, 103, 110 ; s'empare de Saint-Jean-d'Angély 108-111 ; — de Poitiers , 112-116, 548, 549 ; XVII, 224-227 ; rentre à Bordeaux V, 117, 118, 122 ; XVII, 173, 178 , 187 ; se rend près d'Édouard III devant Calais V, 117, 118, 145 , 151 , 155 ; chargé de la défense du pont de Nieulay 186, 187, 190, 192, 191 ; traite avec les envoyés de Philippe de Valois 195, 196 ; XVII, 313, 314 ; Édouard III le retient près de lui V, 200, 208, 220 ; le cardinal de Boulogne s'adresse à lui 223 ; est d'avis qu'il ne faut pas rendre la liberté à Charles de Blois XII, 54 ; est créé duc de Lancastre V, 258 ; assiste au combat de Winchelsea 263 , 265 , 266, 269 ; est envoyé

en ambassade à Avignon 312 ; XVII, 293, 298 ; conduit une expédition en Bretagne V, 316 , 317 , 323, 363, 366-368 ; XVII, 335, 338 ; brûle Vernon 369 ; se retire vers Cherbourg 370-372 ; le prince de Galles forme le projet de le rejoindre 377 ; continue la guerre 469 ; VI, 1, 6 ; rentre en Angleterre V, 470 ; XVII, 320 ; l'hôtel de Savoie à Londres et le château de Beaufort en Champagne lui appartiennent VI , 14 , 18, 116 ; assiége Rennes V, 229 ; VI, 21-26 , 84 ; XVII, 361 ; retourne en Angleterre VI, 84 ; XVII, 377 ; assiste à une délibération secrète des rois d'Angleterre et de France VI , 183 ; sa chevauchée en Artois 204-208 ; XVII, 382, 383 ; est appelé à Calais par Édouard III VI , 209, 210, 212-215 ; l'accompagne dans son expédition en Champagne 220-221, 227, 231, 235, 257, 258 ; XVII, 383, 384 ; part qu'il prend au traité de Brétigny 273 , 277, 280, 281, 305 ; VII, 285 ; « festoie » le roi Jean 294 ; le conduit jusqu'à Calais 295, 297, 320 ; fait prolonger les trèves de Bretagne 317 , 318 ; sa mort 358, 359, 364 ; XVII, 400.

Cf. I[a], 78, 165 ; I[b], 38 , 133, 151 ; III, 481, 482, 494, 510, 523 ; IV, 444 , 454, 455, 457, 459, 460, 462, 463, 482 ; V, 485-487, 500, 505, 523 ; VI, 458, 485, 491, 499, 503 ; XVIII, 86, 91, 117 , 211, 214, 216, 229, 293-295, 303, 318, 319.

Fils de Henri de Lancastre et de Marie de Chaworth.

Il prit part à la guerre d'Écosse en 1335 et fut créé le 16 mars 1336 (v. st.) comte de Derby avec une pension de mille marcs. Il commanda l'expédition de Cadzand et se trouva dans l'ost de la Flamengerie, puis à la bataille de l'Écluse. En 1341, il était en Écosse. En 1342, il passe en France, puis retourne en Écosse. En 1343, il est envoyé comme ambassadeur en Espagne et à Rome. Créé lieutenant-général en Guyenne par lettres du 10 mars 1345. Il s'y signala par ses exploits. Walsingham remarque qu'après la prise de Bergerac il soumit cinquante-six villes

et qu'il attirait par sa bonté les hommes d'armes à son service.

Le moine de Saint-Alban confirme ce témoignage : Erat tam liberalis, tam profusus in donativis ut dulce quisque putaret militare sub ipso.

Il rejoignit Édouard III devant Calais et fut chargé de la défense du pont de Nieulay. Il avait à cette époque sous ses ordres trente bannerets, huit cents hommes d'armes et deux mille archers. Ce fut devant Calais qu'Édouard III, pour honorer son courage, lui donna la seigneurie de Bergerac en le déchargeant du gouvernement de l'Aquitaine (1er juin 1347). Il obtint peu après au tournoi d'Eltham le prix de la joute, qui lui fut remis par le roi : c'était un chaperon de drap blanc sur lequel on avait brodé en bleu un groupe de danseurs dont les habits étaient ornés de perles. Au mois de septembre 1348, il fut envoyé comme lieutenant du roi à Calais, et au mois de décembre suivant, il fut chargé de se rendre à Dunkerque pour recevoir le serment de foi et hommage du comte de Flandre au roi d'Angleterre.

Édouard III lui donna, le 20 août 1349, le titre de comte de Lincoln et le nomma peu après son lieutenant en Poitou. Il devint chevalier de la Jarretière et reçut, le 6 mars 1350 (v. st.), le titre de duc de Lancastre.

Il est étonnant que Froissart n'ait pas raconté son duel à Paris avec le duc de Brunswick qui s'humilia devant lui dans l'arène et pria le roi de France d'intercéder en sa faveur.

Le défi du duc de Lancastre et du duc de Brunswick (1352) est longuement raconté par Knyghton. Les comptes relatifs à ce différend existent encore. Voyez le tome LXXV du recueil de Bréquigny.

Le duc de Lancastre, toujours généreux, oublia ses griefs et retourna à Londres avec une épine de la couronne de la Sainte-Chapelle, que le roi Jean lui avait donnée.

Peu après il assista aux conférences d'Avignon où il fit mettre, disent les historiens anglais, cent tonneaux de vin à la porte de son hôtel pour qu'on en servît à tous ceux qui se présenteraient. Le 14 septembre 1355, il fut créé capitaine-général en Bretagne pendant la minorité du duc Jean. Ce fut alors qu'il conduisit en Normandie une expédition qui précéda de quelques semaines à peine celle du prince de Galles vers la Loire. Il accompagna Édouard III en Champagne où il se signala par de nouveaux exploits. Ses dernières années s'écoulèrent dans le repos. Déjà il avait fait construire le vaste hôtel de Savoie où il dépensa cinquante-deux mille marcs gagnés à la bataille de Bergerac. Par son testament, il ordonna des funérailles sans pompe, bornées à quelques cierges portés par des pauvres. La peste l'enleva le 24 mars 1360 (v. st.). Il ne laissait de sa femme Isabelle de Beaumont que deux filles : Mathilde, femme de Raoul Stafford et puis de Guillaume de Hainaut, et Blanche femme de Jean, quatrième fils d'Édouard III. Parmi les biens considérables qu'il leur laissait, figurent les moulins de Libourne et les seigneuries de Beaufort et de Nogent en France.

C'est vraisemblablement par une erreur du copiste que son père est nommé (II , 232) Thomas au Tort Col. Une autre erreur que renferment les *Chroniques abrégées*, est de placer le duc de Lancastre dans l'ost d'Édouard III en Artois (XVII, 302, 306).

Voyez sur l'expédition de Henri de Derby en Languedoc en 1341 , une dissertation de dom Vaissette, Hist. de Languedoc, t. IV, p. 469, et deux mémoires publiés en 1867 et en 1868 par M. Bertrandy.

On trouve dans le continuateur d'Adam de Merimouth une relation intéressante de la bataille d'Auberoche.

On peut voir dans le recueil de Rymer une charte fort curieuse du 10 janvier 1340 (v. st.) *super deliberatione Henrici de Lancastria pro debitis regis in prisona*

*detenti*. C'était la compagnie italienne des Léopardi, créancière d'Édouard III, qui avait saisi et emprisonné, comme caution de cette dette, l'illustre comte de Derby. Il paraît du reste qu'il ne tarda point à rentrer en prison, et pour la même cause. En effet, le 24 août 1341, Édouard III assigna quatre cents sacs de laine au comte de Derby afin de l'aider à recouvrer la liberté, son corps se trouvant obligé pour les dettes du roi.

DERBY (BLANCHE DE). Voyez LANCASTRE (duchesse de).

DERBY (HENRI DE LANCASTRE, comte de). Voyez ANGLETERRE : HENRI IV.

DERBY, héraut du duc de Lancastre, raconte à Froissart les exploits des Anglais en Espagne XI, 304 ; est envoyé vers le roi de Castille XII, 315 ; — vers le duc de Berry XIV, 183-185, 188-190, 192, 194, 195, 204.

DERBY (JEAN DE), receveur de Lincoln, est décapité XVI, 195.

Cf. XVI, 352.

M. Williams propose de lire : Guillaume de Fereby, ce qui n'est pas admissible. Jean de Derby, receveur de Lincoln, fut exécuté le 4 février 1399 (v. st.). Un Jean de Derby, clerc, est mentionné à diverses reprises dans les rôles du règne d'Édouard III, notamment en 1361.

* DERBY (GAUTHIER DE), capitaine de navire IX, 505.

* DERBY (ROBERT DE) XI, 455.

DERIAN, *Derien*, *Dorient*, *d'Orient* (YVES), « vray breton XIII, « 117 » ; son avis dans les affaires de Bretagne XIII, 117 ; est envoyé vers l'empereur 184, 185, 189, 191, 195 ; — en Bretagne XIV, 353.

Cf. VIII, 419 ; XIII, 322.

Dès 1355, Yves Derian était notaire et secrétaire du roi. En 1358, il fut le secrétaire du roi Jean pendant sa captivité. Le 25 janvier 1375 (v. st.), il était secrétaire de Charles V. Il fut anobli au mois de septembre 1363.

Le 14 décembre 1358, Yves Derian obtint un sauf-conduit d'Édouard III pour se rendre d'Angleterre en France jusqu'aux fêtes de Pâques.

Vers 1360, le duc de Normandie lui fit don d'une maison à Paris.

En 1381, en 1385, en 1386, en 1389, en 1390, en 1392 et en 1393, il fut au nombre des ambassadeurs français chargés de traiter de la paix avec l'Angleterre.

Ives Derian était appelé *l'obstiné* dans le langage secret des agents navarrais : ce qui rappelle l'observation de Froissart qu'il était vrai Breton.

Une autre famille du même nom donna au milieu du XIVe siècle un sénéchal à la Bretagne.

* Dertluot (Pierre), secrétaire du duc de Bourgogne XV, 426.

* Derval (sire de) V, 496, 497 ; XVIII, 300.

Cf. V, 528.

Guillaume de Rougé, seigneur de Derval.

Charles de Blois, dans une charte citée par M. Luce, rappelle que Guillaume, seigneur de Rougé, « morut à la « Roche-Derien pour la défense de nostre droit, quant « prins fusmes de nos ennemis. »

* Derval (sire de) XVIII, 387, 391.

Bonabès de Rougé, seigneur de Derval.

Guillaume, patron d'un navire breton appelé le Saint-Nicolas, conduisit en Angleterre, en 1357, le sire de Derval, prisonnier du prince de Galles. Il fut plus tard l'un des otages du roi Jean.

* Derval (sire de) XII, 384.

Au mois de septembre 1386, il passa en revue les hommes d'armes réunis à Lautriguier pour l'ost d'Angleterre.

* Deschamps (Eustache), poëte cité Ia, 206, 231-234, 244, 311, 313, 370, 414, 415, 420, 424, 439, 440, 497 ; Ib, 17, 93 ; X, 481, 487, 502 ; XVI, 251, 391, etc.

*Despencer, Despenser*. Voyez Le Despencer.

Devereux, *d'Évrues* (Jean), est rappelé d'Espagne par le prince de Galles VII, 116, 117 ; assiste à la bataille de Najara

204, 216; capitaine de la Rochelle 357; sénéchal de Limousin 410, 411; ses chevauchées en Limousin XVII, 480; s'empare du château de Belleperche où se trouvait la duchesse de Bourbon VII, 411; XVII, 493; se rend près du prince de Galles VII, 465, 470; conduit la duchesse de Bourbon en Guyenne 474; lui rend la liberté moyennant rançon 475, 476; au siége de Limoges VIII, 32; s'empare d'Ussel 82; se tient à la Rochelle 139, 146, 147, 152-156, 159, 181; XVII, 520, 521; se retire à Niort 164, 185; XVII, 526, 532; s'efforce de secourir les assiégés de Thouars 209, 210; capitaine de Niort 218, 220; fait prisonnier au combat de Chizé 225, 227, 230, 232, 234; dans l'ost du comte de Salisbury 258; assiégé dans le Nouveau-Fort par le sire de Clisson 352-359, 365; XVII, 555; est envoyé à Calais XI, 361; capitaine de Calais X, 76, 151, 210; XIV, 48; prend part à une joute 48, 50.

Cf. VIII, 441, 442, 446, 466; IX, 505, 545, 556; X, 505, 507.

Les Devereux (telle était l'orthographe anglaise) étaient d'origine normande et tiraient leur nom de la ville d'Évreux.

Jean Devereux, fils de Guillaume Devereux, fut en Guyenne l'un des plus valeureux compagnons d'armes du Prince-Noir. Édouard III, avant de mourir, l'attacha à la personne de son petit-fils en lui donnant une pension de deux cents marcs. Vers 1379, il fut créé capitaine de Calais, fonction qu'il remplit pendant plusieurs années. Vers 1387, il devint connétable de Douvres et gardien des Cinque-Ports. Il mourut en 1393 ou 1394. Il avait épousé Marguerite Barre.

Les Devereux ont été les ancêtres des comtes d'Essex.

Froissart dit que le combat de Chizé ou Chizay eut lieu le 21 mars 1372 (v. st.). Cette date doit être exacte, car on voit figurer dans les comptes du duc de Berry, au 30 mars, la mention d'un messager qu'il envoya à la duchesse pour lui annoncer que « messire Jehan d'Évreux estoit

« desconfit. » Niort tomba aussitôt après au pouvoir des Français, et ce fut alors qu'on montra au duc de Berry la tombe d'un Français que son chien ne voulait point quitter. « Et luy fist monseigneur de Berry donner dix « francs qui furent baillés à un voisin pour luy quérir « à mengier toute sa vie. » (Ménagier de Paris, éd. de M. le baron Pichon.)

Devereux (Gauthier), dans l'ost du duc de Lancastre en Artois VIII, 280 ; lieutenant de Calais 328 ; défait le comte de Saint-Pol 330, 332, 333, 336 ; XVII, 550.

Gauthier Devereux, chevalier, obtint de Richard II l'érection d'un marché à Bodenham. Mort au mois de juillet 1403. Il avait épousé Agnès Crophull. Dugdale croit qu'il était neveu de Jean Devereux qui précède.

Devonshire, *Douvesière* (Hugues de Courtney, comte de), au siége de Tournay III, 312, 313.

Cf. IV, 438 ; XII, 389.

Hugues de Courtney, comte de Devonshire, chevalier de la Jarretière. D'après quelques généalogistes, il descendait de Robert de Courtenay, fils de Pierre de France, seigneur de Courtenay, le plus jeune des fils de Louis le Gros, qui, s'étant attaché au roi Jean, l'aurait suivi en Angleterre.

Banks soutient au contraire que les Courtney ne sont point issus de Louis le Gros et que leur ayeul était un Renaud de Courtney qui obtint une baronnie dans le Devonshire lors de son mariage avec la fille du baron d'Oakhampton.

Hugues de Courtney, dont Froissart s'occupe ici, était petit-fils de Hugues de Courtney et d'Éléonore le Despencer, et fils de Hugues de Courtney et d'Agnès Sint-John. Il épousa Marguerite de Bohun. Il fit la guerre en 1333 en Écosse, et en 1342 en Bretagne. Élu chevalier de la Jarretière vers 1350. En 1352, il fut chargé de défendre les côtes d'Angleterre. En 1356, il fut envoyé en Bretagne.

Mort au mois de mai 1377.

Marguerite de Bohun, fille du comte d'Hereford, donna au comte de Devonshire six fils et cinq filles. Par son testament, elle légua à un de ses fils tous les cygnes de son domaine de Toppesham et à une de ses filles le roman d'Arthur de Bretagne.

DEVONSHIRE, *Douvesière*, *Avesière* (ÉDOUARD DE COURTNEY, comte de), au siége de Saint-Malo IX, 68 ; dans l'ost du comte de Buckingham 243, 245-247, 276, 277 ; au siége de Nantes 311 ; assiste à une joute 326 ; cherche à calmer le duc de Lancastre 427 ; se rend au-devant d'Anne de Bohême 461 ; dans l'ost de Richard II X, 382, 385 ; est envoyé à Hampton XI, 372 ; s'embarque à Hampton XIII, 106 ; accompagne Richard II en Irlande XV, 138 ; négocie une trève avec les Français XVI, 237.

Cf. Ic, 379 ; X, 565.

Édouard, fils d'Édouard de Courtney et d'Émeline d'Auney, petit-fils de Hugues de Courtney et de Marguerite de Bohun. En 1377, il servit sous les ordres du duc de Lancastre afin d'assurer contre les Français la défense des côtes du royaume. La même année, on le trouve avec cinq chevaliers et soixante-quatre écuyers sous les ordres du comte de Buckingham. En 1383, il était l'un des amiraux de la flotte anglaise. Lord-maréchal en 1384. Mort le 5 décembre 1419.

Le dernier descendant mâle des Courtney, comtes de Devonshire, périt à la bataille de Tewksbury.

*Devre*, *Devere* (*Radigos de*), chevalier espagnol XI, 300.

Rodriguez d'Évora ?

DEYN (GUILLAUME DE), évêque d'Aberdeen, fait prisonnier à la bataille de Nevill-Cross V, 128 ; XVII, 230, 232.

Il occupa le siége d'Aberdeen de 1344 à 1351.

* DEYNCOURT, *Dayncourt* (sire de) V, 490.

Au mois de septembre 1359, Guillaume Deyncourt était chargé de la garde du roi Jean.

*Dicquebecq* (sire de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283.

Cf. X, 542.

Peut-être est-ce une mauvaise lecture pour Diepenbeke. Voyez ce mot plus loin. J'aimerais toutefois mieux lire : Hillebeke.

Henri de Hillebeke avait épousé, vers 1377, Marguerite fille de Pierre de Montagu, chambellan du comte de Flandre.

* Dieghem (Jean de) XIII, 325.

* Diepenbeke (sire de) II, 545 ; XVIII, 105.

Louis de Diepenbeke, sénéchal de Brabant.

Hemricourt dit de lui « qu'il fut à son temps réputeis « ly plus sages chevaliers de Braibant. »

* Diest (Thomas de) XVIII, 105,

Sur Thomas de Diest, voyez le poëme de Jean De Clercq II, 333, 358, 452, 672.

On trouve Thomas de Diest cité dans des chartes du duc de Brabant de 1334.

Diest, *Diestre* (Thomas), armé chevalier par le comte de Blois X, 167 ; accompagne Gui de Blois dans l'ost de Bourbourg 245.

Thomas de Diest, fils de Henri de Diest, châtelain d'Anvers, et d'Alix de Hornes. Il épousa Catherine de la Wiere et mourut en 1432.

*Digares* (*Diégo*), chevalier espagnol, XI, 316.

M. Buchon lit ; Diégo Alvarez.

*Digon* (*Geoffroi de*), en garnison à Aire XVII, 247.

Il faut lire probablement : Digoine.

Au mois d'avril 1369, Hugues de Digoine porta en Angleterre la rançon du duc de Bourbon.

*Dimoch*. Voyez Dymock.

Dinan (sire de), n'obéit pas au mandement du comte de Montfort III, 327 ; XVII, 119 ; le reconnaît comme duc de Bretagne 368 ; au siége d'Hennebont XVII, 132 ; défend Rennes VI, 21, 23 ; au service de Charles de Blois VII, 28, 30 ; assiste à la bataille d'Auray 33, 37, 47 ; XVII, 410 ; y est tué VII, 51, 56, 60.

Cf. VII, 490, 491.

Froissart donne par erreur le prénom de Charles à ce seigneur de Dinan. Il s'agit ici de Roland de Dinan, fils de Roland de Dinan et de Thomasse de Châteaubriand, seigneur de Montafilant. Tué à la bataille d'Auray en 1364. On lui donne pour femme Jeanne de Craon.

Les armes des sires de Dinan figurent dans le recueil du héraut Gueldre.

Dinan (Charles de), au siége de Bécherel VIII, 239, 240 ; — de Derval 261 ; — d'Ardres 405 ; XVII, 570 ; devant Saint-Malo IX, 80 ; reproche au duc de Bretagne d'avoir appelé les Anglais 309; XII, 153; prend les armes pour les combattre IX, 318 ; se rend à Paris pour négocier la paix du roi de France et du duc de Bretagne 321, 331 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 5 ; médiateur entre le duc de Bretagne et Olivier de Clisson XV, 103, 105, 205, 208.

Cf. IX, 535, 555.

Charles de Dinan, seigneur de Montafilant, était fils de Roland de Dinan qui précède. Il entra au service du roi de France au mois de novembre 1369. Il avait de sa retenue en 1370 dix chevaliers, quatre-vingt-sept écuyers et trente-neuf archers. Mort en 1418. Il avait épousé Jeanne d'Ancenis, veuve de Guillaume ou, selon d'autres, de Thibaud de Rochefort. Son écu offre un château surmonté de trois tours avec deux bannières. Allusion à la ville de Dinan ? Son fils devint grand-boutillier de France et changea d'armoiries. Sa petite-fille fut la femme de l'infortuné Gilles de Bretagne.

On a conservé une quittance de Charles de Dinan, seigneur de Montafilant, du 23 septembre 1370.

Dom Morice a publié une lettre de Charles de Dinan au duc de Bretagne, du 13 août 1379.

Dinan (Jean de), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Le Religieux de Saint-Denis lui donne le prénom de Geoffroi. Serait-ce le même que Geoffroi de Dinan qui,

lors de l'enquête sur la canonisation de Charles de Blois, déposa qu'il ne l'avait guères quitté pendant les seize dernières années de sa vie ?

* Dinteville (Pierre de), évêque de Nevers VIII, 453.

Dion (Philippe de), capitaine de Montagrée IV, 225, 232 ; en garnison à l'Isle-Jourdain 236, 242 ; XVII, 158, 159 ; fait prisonnier au combat d'Auberoche IV, 256.

Dion (Renaud de), capitaine de Prudaire IV, 225 ; à Lamougis 232 ; en garnison à l'Isle-Jourdain 236, 242 ; XVII, 158, 159 ; fait prisonnier au combat d'Auberoche IV, 256.

Frère du précédent (IV, 256) ou du moins son parent (IV, 236).

Divion (Jeanne de), condamnée à être brûlée II, 309.

La reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, avait pour confesseur un Frère-Mineur nommé Gauthier de Divion. Était-ce un parent de la trop fameuse Jeanne de Divion ? Voyez sur celle-ci la notice biographique consacrée à Robert d'Artois, t. XX, p. 154.

Hugues de Divion se trouvait en 1340 dans l'ost de Bouvines.

Dixmude, *Disquemue* (Thierri de), au combat de Nevele IX, 357 ; — d'Eenaeme 369 ; fait la guerre aux habitants de Valenciennes X , 182 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 281, 282, 284.

Cf. I[b], 103 ; X, 491-494.

Fils de Thierri de Beveren châtelain de Dixmude. Il épousa une fille du sire de Dolhain.

Son père Thierri de Beveren, châtelain de Dixmude, se trouvait dans la bataille du comte de Flandre en 1340 au camp de Bouvines avec un chevalier et neuf écuyers sous ses ordres. Il fut lui-même armé chevalier le 22 juin 1340.

On trouve dans les comptes de Valenciennes de 1380 à 1382 de nombreux passages sur la guerre que Thierri de Dixmude fit aux bourgeois de cette ville.

Le jour de Saint-Éloi 1380, plusieurs bourgeois furent blessés à la porte d'Anzin par les hommes d'armes de Thierri de Dixmude.

On monta le guet sur les remparts de Valenciennes en 1381 depuis le mois de février jusqu'au mois de juillet.

A diverses reprises, des députés furent envoyés à Thierr, de Dixmude, soit à Dixmude, soit en Artois où il rassemblait, disait-on, ses hommes d'armes. Plus tard le bruit se répandit qu'il faisait des armements près de Paris : « lequel « on disoit estre l'un des capitaines de plusieurs com- « pagnies de gens d'armes qui se tenoient entour Paris et « devoient aler au pays de Flandres par l'ordonnance « de nostre très-redoubtet seigneur et de son conseil. »

Thierri de Dixmude était soutenu par le sire de Coucy.

Une variante attribue la part prise au combat d'Eenaeme à Pierre de Dixmude ; mais, comme Froissart nomme Thierri de Dixmude douze pages plus haut à propos du combat de Nevele, il y a lieu de croire que les deux passages le concernent.

Pierre de Dixmude était fils de Denis de Dixmude, avoué d'Ypres, et de Catherine Paeldinc.

Dixmude, *Disquemue* (Henri de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283 ; l'un des témoins cités dans le traité de Tournay 438.

Fils de Thierri de Dixmude qui précède. Il épousa Marie de Picquigny.

Il avait en sa compagnie huit chevaliers et soixante-onze écuyers au camp de l'Écluse en 1386. Nous le retrouvons en 1392 dans l'ost du Mans.

Nous croyons qu'il faut lire X, 283 : Jean Vilain, au lieu de Jean de Dixmude.

Un manuscrit du XIV^e siècle renferme la lettre suivante de Henri de Dixmude adressée au duc de Lorraine et relative au long différend des sires de Chin et de Cavrines :

« Très-chier et redoubté seigneur, comme au wan, ou

BIBLIOTHECA

mois de septembre darrain passé, nobles hommes le seigneur de Chin, d'une part, et le seigneur de Cavrines, d'autre, se comparuirent en vostre présence et en vostre ville de Nancy, à un certain jour, là le signeur de Chin, comme j'enteng, devoit combatre le seigneur de Cavrines, et ledit de Cavrines le avoit aussi accordé à la requeste dudit de Chin, et y fist cascun sen devoir selonc son pooir, comme j'ay oy dire. Et en tant que vostre très-noble puissance et provision y monstrates en desfaisant dedens le parc leur emprinse quant ils se devoient assambler et les prensistes sus tous deux et leur emprinse en vostre très-noble ordenance, et en après les fesistes soupper dalés vous et à vostre table le meisme jour, et toutes leur compaignies, en vostre sale, en grant honneur; et en fu après ledit souper, comme j'enteng, tant traitiet entre les deux par avant dis chevaliers par vostre moïen et par madame de Couchy, vostre fille, que li doy chevalier s'en soubmirent de tout, en tout et entièrement en l'ordenance de vous, très-chier et redoubté seigneur, et de ceuls que vous voulriez appeller avoec vous ; et parmi ce leur fesistes commandement que devant le Saint-Jean-Baptiste darrain passé chescuns des dessusdis deux chevaliers presissent deux de leurs amis pour estre mis par euls en appointement, se on povoit, et, se non, vous feriés le sourplus par le vertu de la avant-dicte submission. Et pour ce que maintenant, très-chier et redoubté seigneur, on m'a donné à entendre que très-grande commune vois et renommée keurent avant les marches dessà que li doy dessusdis chevalier, qui sont mi proïsme et grant ami, chevaucent de jour en jour et ont chevauchiet depuis le Saint-Jehan darrain passé très-envieusement, et dist-on que aucuns langages par moyens kuerent entre euls deux bien merveilleux et doubtiux, dont je doubte très-forment, très-chier et redoubté seigneur, et pluiseurs autres aussi de leurs communs amis teils comme moy, que pis n'en advienge et grant mesquief,

se corps à corps encontraissent l'un l'autre, lequel pité serroit, et se ne vous feroient point en ce honneur, considéré ce que dit est, ce m'est advis et à pluiseurs autres de par deçà, si est, très-chier et redoubté seigneur, que je, comme cils qui ignore la vérité de vostre dessusdicte ordenance et provision, à qui le inconvénient et le mesquief, s'il advenist, mult devroit desplaire, et par espécial deseure tout, très-chier et redoubté signeur, vostre couroucs que vous en auriés en coer, se ainsi fust, comme bien est à supposer, veu le honnorable département que vous leur fesistes en vostre court avoec le raisonnable provision comme dessus est déclaré, vous supplie très-humblement et si très-adcertes de coer comme je puis, qu'il vous plaise, très-chier et redoubté seigneur, moy envoïer par le porteur de cestes clèrement par escript en une cédule close soubs vostre séel la manière de la submission avant-dicte et comment vostre entente est que la chose doive demourer ; car, très-chier et redoubté seigneur, ce sceu par moy et les autres communs amis, nous en voulriesmes de jour et de nuit travillier pour euls mettre en accord, se nous peuissièmes, et tous jours, se Dieu plaist, à vostre honneur ; et, se nous ne peuissièmes, nous prendriesmes recours à vostre personne. Et ne soufferoie jamais, là je poroie, que vostre noble ordenance ne fust entretenue, et ne puis veoir par voie quelconque, et ainsi dient li autre commun ami, de mettre en cechi provision, si n'est que nous ayons anchois pardeçà vostre déclaration. Et en ce faisant, très-chier et redoubté seigneur, me ferés très-grant honneur et grant plaisir à mainte gent par deçà, et Diex vous en saura gret, qui vous ait, très-chier et redoubté seigneur, adès en sa sainte garde et vous doinst bonne vie et longue.

Escript en Flandres le XIX[e] jour de jullet en l'an IIII[xx] et sept.

Vostre humble cousin

Henry de Bevre, seigneur de Dicquemue et d'Aure.

*Doaire*. Voyez SAINT-POL.

*Doclicque* (*Feu de*), chevalier frison, ses sages conseils XV, 289.

J'ignore quel est le nom frison ainsi défiguré par le chroniqueur de Valenciennes.

*Dodale* (*Simekin*), « appers hommes d'armes durement VII, « 447 » ; écuyer de Chandos, est attaqué par les Français et défendu par Chandos VII, 447, 455 ; XVII, 491.

Cf. XVIII, 442.

Johnes lit : Dodenhale. Une famille de ce nom habitait à la fin du XIVe siècle le comté de Warwick.

Thomas Donnedale est cité dans un grand nombre de pièces du recueil de Rymer. On lit : Thomas Dodale dans le document que j'ai reproduit XVIII, 442, et Thomas Dondale dans une charte du 20 février 1361.

Ne pas confondre Simekin Dodale avec Martin Semegins, écuyer navarrais, qui reçut de Charles V des lettres de rémission au mois de janvier 1366 (v. st.).

* DODIEU (JEAN), évêque de Senlis XVI, 278.

DOMEZAIN, *Domessen* (AUGEROT DE), chevalier béarnais, fait la guerre en Espagne XI, 139.

Augerot de Domezain ou Domasanh.

Deux seigneurs de Domasanh figurent sur les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (pp. 15, 36 et 136).

Martin de Domezain reçoit quatre chevaux (ibidem, p. 86).

Domezain est une commune du canton de Saint-Palais, arrondissement de Mauléon.

* DOMINIQUE, médecin du roi de Navarre, VI, 478.

DOMME (ROBERT DE), assiégé dans son château VII, 368-370 ; XVII, 477.

Domme est dans l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

DOMWAST, *Douwast* (sire de), défend Pont-Rémy V, 5.

Domwast est une commune du canton de Novion, arrondissement d'Abbeville.

DOMWAST, *Donmart* (sire de), en garnison à Ardembourg V, 340 ; au siége de Vendat XIV, 174.

Les anciennes éditions portent pour la première citation : le sire de Daymart.

DONCASTRE, *Dancastre* (JEAN), châtelain de Bourg IV, 304.

Peut-être fils de Jean Doncastre qui en 1314 fut envoyé par Édouard II vers le clergé d'York et qui se trouve de nouveau cité dans un rôle de la première année du règne d'Édouard III.

D'après Robert d'Avesbury, ce fut Jean Doncastre qui en 1352 s'empara de la forteresse de Guines. Il conclut, au mois de mars 1352, une convention pour l'approvisionnement de ce château.

* DONCASTRE, *Doncaster* (RICHARD) XIV, 416.

Il est aussi cité par le Religieux de Saint-Denis comme ayant pris part à la joute de Saint-Inglevert.

DONCKER, *Dyork* (JEAN), tué par Jean Yoens IX, 162.

Jean Doncker, échevin de Gand en 1338 et en 1342. M. de Pauw a retrouvé l'acte de paix à partie où est stipulé le prix du sang entre sa famille et celle de Jean Yoens.

*Donmart*, mauvaise lecture pour : DOMWAST. Voyez ce mot.

*Donnay* (*Amé de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Les anciennes éditions portent : Amé de Tonnay.

Donnay est en Normandie , Tonnay en Saintonge.

DONNÉE (sire de), au siége de Vendat XIV, 174.

Les sires de Donnée étaient du Languedoc ; ils portaient : de gueules au château d'argent à la porte de sable.

*Donnore* (sire de), défend Reims VI, 235.

Les anciennes éditions portent : le sire Dannore.

Dom Plancher cite parmi les défenseurs de Reims contre Édouard III Hugues Damon et Jean Danno. Ce sont les noms qui se rapprochent le plus de celui que donne Froissart.

DONSTIENNE (sire de), accompagne Gui de Blois dans l'ost de

Bourbourg X, 245 ; l'un des chevaliers de la suite de Robert de Namur XVII, 482.

Cf. XV, 402.

Guillaume de Donstienne, fils de Nicolas de Donstienne et de Marguerite de Montchablon. Il épousa Philippe de Pottes.

Il fut, en 1374, l'un des témoins cités dans le contrat de mariage de Gui de Blois et de Marie de Namur.

Donstienne est un village situé à deux lieues de Thuin, qui relevait autrefois de la principauté de Liége. Les seigneurs de Donstienne sont cités dès le XII^e siècle. Gilbert de Donstienne vivait en 1173. Gui de Donstienne fit une donation de biens à l'abbaye d'Alne, du consentement de Mathilde de Fontaine sa femme, en 1195. Gui de Donstienne vivait en 1255. La seigneurie de Donstienne passa plus tard à Guillaume de Barbançon, sire de Jumon et de Donstienne.

Donstienne, *Donstienne*, *Doustienne*, *Donstévène* (Alard de), gouverneur du comté de Blois VII, 15 ; au siége de Belleperche 472 ; défait Robert Bricquet XI, 119.

Cf. I^a, 249-251, 294, 296, 315, 349 ; VII, 546.

Second fils de Nicolas de Donstienne et de Marguerite de Montchablon.

J'ai vu une quittance d'Alard de Donstienne, « escuier, « gouverneur de la conté de Blois et receveur-général « des aides en Normandie pour le fait de la guerre. » Elle est du 11 octobre 1363. Son scel porte trois étoiles.

Donstienne (Jean, dit l'Ardennois de), remporte le prix de la joute à Cambray X, 315 ; — à Paris XIV, 24.

Cf. I^a, 249-251 ; X, 554.

Fils puîné de Guillaume de Donstienne cité plus haut et de Philippe de Pottes. Il épousa Alix de Wez, selon d'autres Élisabeth d'Enghien. Il prit part en 1396 à l'expédition de Frise.

Donstienne (Waleran de), capitaine de Romorantin, dans l'ost de Bourbourg X, 242.

* Dordrecht (Daniel de) IV, 475.

Doria (Antoine), *Dorne* (*Ayton*), « grant escumeur de mer IV, « 66 » ; dans l'ost de Charles de Blois III, 398-400 ; IV, 6, 20 ; l'un des capitaines des arbalétriers génois XVII, 133; au siége de Nantes XVII, 116 ; — d'Auray IV, 30; se trouve avec Louis d'Espagne au combat de Quimperlé 64-66, 77, 79 ; croise près de l'île de Guernesey 138, 139, 143, 154 ; défend Nantes 172 ; attaque la flotte anglaise 183, 184 ; pertes qu'il cause aux navires anglais 192.

Cf. III, 514 ; IV, 441 ; V, 476.

Le 25 octobre 1337, Philippe de Valois conclut une convention avec les Doria pour s'assurer leur appui. M. Delisle a publié une lettre adressée à Ayton Doria où il lui annonce qu'il lui envoie Hugues Quiéret afin de hâter l'armement des galères qui se fait à Mugni à l'aide de ses parents et amis et dont il sera le chef. Il lui remit dans ce but un subside de deux mille quatre cents florins d'or. On voit dans le rôle des marins génois, à côté d'Ayton , ses parents Léonard, Georges et Carlotto Doria, etc. Le 8 janvier 1337 (v. st.), Édouard III écrivit aux Génois pour se plaindre des armements qui se faisaient dans leur port. Chose assez étrange : un autre Doria, du prénom de Jean , commandait en 1338 les navires qu'Édouard III envoyait combattre les Écossais.

Le 4 avril 1339, Philippe de Valois, à la prière du roi de Sicile et d'Aragon et du doge de Gênes, révoqua le privilége qu'il avait accordé à Antoine Doria et à Charles Grimaldi de faire le commerce sur la Méditerrannée avec un certain nombre de galères.

Philippe de Valois avait à son service deux flottes italiennes, l'une guelphe, l'autre gibeline. Grimaldi commandait la première, Doria la seconde. Au mois de décembre 1339, Philippe de Valois appelle Ayton Doria « le capi- « taine de nostre armée guibeline que nous avons eu « dernièrement en la mer. »

On a conservé des quittances où Doria écrit lui-même son nom : Ayton de Aurea ou Auria.

Baude Doria était, en 1351, amiral de Bretagne.

* Dormans (Jean de), évêque de Lisieux et de Beauvais, VI, 474.

Conseiller du duc d'Orléans en 1349 et du duc de Normandie en 1357, évêque de Lisieux en 1359 et de Beauvais en 1360, chancelier de France en 1361. Il renonça à cette charge le 21 février 1371 et en fut de nouveau investi en 1373. Il fonda à Paris le collége de Dormans plus connu sous le nom de collége de Saint-Jean de Beauvais. Il avait été créé cardinal en 1368. Mort le 7 novembre 1373.

Jean de Dormans était né dans le village de Dormans au diocèse de Soissons, et il y fonda une chapellenie avec l'obligation d'y tenir les petites écoles.

Dormans (Guillaume de), est envoyé en Angleterre VII, 304, 305, 307, 308 ; XVII, 468 ; expose les griefs de Charles V VII, 340, 422 ; XVII, 468 ; est envoyé vers le roi de Navarre VII, 483 ; traite avec ce prince VIII, 241 ; prend part aux conférences de Montreuil 385, 386 ; saisit au nom du roi de France la ville de Montpellier IX, 56.

Cf. VII, 536, 540 ; XVIII, 488, 494, 497.

Fils de Jean de Dormans, procureur au parlement de Paris, et d'Antoinette d'Escote. Il épousa Jeanne Baube, dame de Silly. Conseiller du duc d'Orléans en 1349, puis chancelier de Normandie en 1361. Il succéda à son frère comme chancelier de France le 21 février 1371. Mort le 11 juillet 1373.

En 1349, Guillaume de Dormans était avocat au parlement et conseiller du duc d'Orléans. Il devint chancelier du duc de Normandie le 18 mars 1357.

Après le traité de Brétigny, quand la Normandie fut cédée à Édouard III, Guillaume de Dormans resta quelque temps au service d'Édouard III comme chancelier de

Normandie : il y était encore au mois de décembre 1362.

Au mois de juillet 1364, il fut envoyé en Angleterre ; il y retourna au mois de décembre.

Le 14 janvier 1364 (v. st.), il se rendit à Vernon avec le comte de Sarrebruck pour « besongnes secrètes ». Il était alors chancelier du Dauphiné.

On conserve à la Bibliothèque de La Haye un recueil de coutumes de la cour de Sens, dont l'auteur est Guillaume de Dormans.

Il avait épousé Marguerite de Craon.

Guillaume de Dormans reçut d'Édouard III, en 1366, à titre de fief, une pension de mille cinquante écus d'or. Ce n'était pas la première ; car Édouard III, dans une lettre du 8 décembre 1362, mentionne une pension qu'il lui payait. Il la lui avait probablement donnée à l'occasion de la conclusion de la paix.

Guillaume de Dormans fut considéré de ses contemporains comme le plus habile homme de loi de ce siècle.

Je trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne un chapitre fort curieux, qui porte pour titre : *De modo et gestu quem debet habere advocatus* :

« Habeat advocatus modum et gestum maturum, et cum vultu læto moderatus sit, humilis et curialis secundum statum suum, retenta tamen auctoritate status sui. Refrena motum animi tui ad iram, cum partes tædiabunt te prænimio eloquio vel alias. Instrue partes ne te onerent supervacuis et quod inspiciant locum et tempus loquendi tecum. Præferas in expediendo solventes non solventibus, vel maximo auctorisabiles. Non aperias intentionem tuam clientibus, nec libenter videas arramenta quousque sis securus de salario tuo. Diligentius videas solita puncta arramentorum ne loquendo nimis vel alias fallaris. Materiam causarum tuarum divide per membra ut melius commendes memoriæ, et artificiose prosequere quæ per adversam partem dici debent. Verisimiliter provideas pro

hoc quod notatur in glosa in prohemio Institut. super verbo *providentia*, et Johannes Andreæ de re judicata, capitulo primo, libro sexto, super verbo *prudenter*, nam tela prævisa minus feriunt, ut minus ferociter feriaris. In omnibus causis tuis magis acute et vivaciter solito loquaris et in tono decenti. Appunctationes curiæ de causis tuis commendes memoriæ et instrue partem ut recordetur. Cum eris pro actore, caveas ne advocatus partis adversæ te ponat in novo litigio, nec sibi respondeas donec ipse responderit tibi. Cum eris pro reo, respice adjornamentum diligenter et impugna id totis viribus tuis, et, si non valeas impugnare, caveas ad bene arguendum quod non tenearis respondere, vel pone adversarium extra propositum, si possis. Si contra adjornamentum nichil possit proponi, et oporteat te respondere, et facta sit petitio per actorem, quæ propter exceptiones vel dilationes fuerit dilata, fac repetere petitionem, et caveas si advocatus partis adversæ aliquid in ea immutabit in substantialibus, addendo vel diminuendo, quod si faciat, potes dicere quod ad hoc non es adjornatus. Opprobriis contra curiales regis nullo modo utaris, pro hoc C. de postulando l. *quisquis*, nec contra partem, nisi quantum facit ad querelam. Advocatum vel partem subdole dicentem subdole ti..ferendo (aliter truffando) repelle, ut curialiter et sine indignatione curiæ et sine reprehensione assistentium vindiceris. Si vero aperte et clare vituperium diceret, aperte et alto modo loquaris, rationabiliter tamen te defendas, nec movearis ad iram ne perdas propositum vel modum excedas, quia ira impedit animum ».

Dormans (Miles de), évêque de Bayeux, puis de Beauvais, « sage chevalier et vaillant preud'homme et moult beau lan- « gaigier XII, 216; » négocie une trève VIII, 339; assiste aux conférences de Bruges 374 ; au siége d'Ardres 405 ; traite à Tournay avec les Flamands X, 90 ; est envoyé vers le duc de Bretagne XII, 216 ; sa mort 217, 229.

Cf. Iª, 315 ; VIII, 465 ; IX, 500, 516 ; X, 482, 497, 546 ; XI, 442, 443 ; XII, 386 ; XVIII, 438.

En 1370, Miles de Dormans était archidiacre de Meaux et conseiller du roi. Il fut évêque de Bayeux vers 1373, et de Beauvais en 1376.

Ce fut Miles de Dormans qui, lors de l'avénement de Charles VI, annonça au peuple de Paris l'abolition des gabelles.

Il était fils de Guillaume de Dormans et de Jeanne Baube. Il commandait avec le duc de Bourbon l'avant-garde à la bataille de Roosebeke. Mort le 17 août 1387.

DORMANS (GUILLAUME DE), archevêque de Sens, engage Charles VI à soutenir le pape d'Avignon XVI, 69, 120.

Cf. XIV, 440 ; XVI, 441.

Il assista à la translation du corps de saint Louis à l'abbaye de Saint-Denis.

*Dorne*. Voyez DORIA.

DORSET (marquis de). Voyez BEAUFORT (JEAN DE).

* DOTTER (GUILLAUME), échevin de Gand X, 476.

DOUGLAS (sire de), se signale à la bataille de Stirling XIII, 257 ; XVII, 4.

Guillaume de Douglas, surnommé le Hardi, gouverneur de Berwick en 1295. Il mourut, dit-on, prisonnier des Anglais. Père du célèbre Jacques de Douglas.

J'ai cherché à mettre un peu d'ordre dans les nombreuses mentions des sires de Douglas, que l'on trouve dans Froissart. C'est aux historiens écossais qu'il faut abandonner cette tâche laborieuse.

DOUGLAS (sire de), « vaillant chevalier II, 112 » ; l'un des chefs de l'armée écossaise II, 112 ; XVII, 21 ; envahit l'Angleterre II, 132-138 ; attaque les Anglais 170-172; XVII, 23, 24 ; rentre en Écosse II, 173-175 ; est chargé de porter au Saint-Sépulcre le cœur du roi d'Écosse et est tué par les Sarrasins de Grenade 198-209 , 254, 283, 286 ; XVII, 29-32.

Cf. Ia, 30, 135, 136 ; II, 512, 514, 515.

Fils de Guillaume de Douglas et d'une fille de Guillaume

de Keith. Son prénom était Jacques et non pas Guillaume, comme le dit Froissart.

Jacques de Douglas fut l'un des nobles d'Écosse qui en 1320 mandèrent au pape que tant que cent Écossais seraient en vie, leur patrie ne serait point soumise à l'Angleterre.

Le 1er septembre 1329, Édouard III écrit au roi Alphonse de Castille pour lui recommander Jacques de Douglas : *Cum nobilis vir Jacobus Douglas accensus amore crucifixi versus terram sanctam in auxilium christianorum contra Sarracenos sit profecturus.*

Près de deux ans devaient s'écouler avant sa mort.

Jacques de Douglas périt le 26 août 1331, après avoir, disent ses biographes, livré cinquante combats aux Anglais et treize combats aux Infidèles.

D'après les historiens anglais, Jacques de Douglas combattit les Maures en Espagne, poursuivit son voyage vers les lieux saints où il se signala par de nouveaux exploits, et ne trouva la mort qu'à son retour dans une autre expédition contre les Maures.

La chronologie semble confirmer cette narration.

Si Jacques de Douglas avait porté le cœur de Robert Bruce à Jérusalem, comment put-il à son retour le lancer au milieu des rangs des Sarrasins?

L'héroïsme de Jacques de Douglas a fait la grandeur et la gloire de sa maison. Les Douglas votaient les premiers au parlement d'Écosse ; ils avaient le privilége de commander l'avant-garde et portaient la couronne dans les grandes solennités.

Les historiens anglais reprochèrent toutefois à Jacques de Douglas sa cruauté à la guerre. Knyghton l'accuse notamment d'avoir donné l'ordre de couper le bras droit ou d'arracher l'œil droit à tous les archers anglais qui tombaient en son pouvoir.

Jacques de Douglas, « le bon sire James », comme l'appellent les historiens écossais, laissa deux fils naturels :

Guillaume, seigneur de Liddisdale, et Archibald surnommé: *the grim of Galloway*.

* Douglas (Guillaume de), seigneur de Liddisdale, fils illégitime de Jacques de Douglas X, 557.

Il était encore fort jeune quand il mit l'épée à la main à la bataille de Poitiers où il fut surnommé le Hardi. Les historiens écossais le représentent noir, maigre, grand, si vaillant qu'avec cinq cents hommes il en mettait deux mille en fuite, si vigoureux que tous les coups portés par sa main étaient mortels. Le 1er octobre 1350, Édouard III lui donna un sauf-conduit. Le 17 juillet 1352, il recouvra la liberté après avoir promis de servir le roi d'Angleterre contre tous, le roi d'Écosse excepté.

* Douglas (dame de) X, 557.

Gillette, fille de Robert Stuart roi d'Écosse et d'Élisabeth More, femme de Guillaume de Douglas de Liddisdale.

Elle épousa en secondes noces Hugues de Dacre. Voyez au sujet de ce second mariage plusieurs chartes de 1354 et 1355 dans le recueil de Rymer.

Douglas (Archibald de), « vaillant chevalier et fort redoubté « des Anglois XIII, 256 » ; « grans chevaliers et adurés dure- « ment et ressoingnés de ses ennemis IX, 41 »; illégitimité de sa naissance XIII, 256; l'un des gouverneurs de l'Écosse II, 204 ; est envoyé en Angleterre 254, 277 ; gouverne l'Écosse pendant l'absence de David Bruce 335 ; sa réponse à l'évêque de Lincoln IV, 131 ; assiste au conseil du roi d'Écosse 132 ; est fait prisonnier à la bataille de Nevill-Cross V, 123, 128 ; XVII, 228 ; dans l'ost de Guillaume de Douglas V, 336 ; assiste à la bataille de Poitiers 407, 428 ; son crédit près de Robert Stuart VIII, 244 ; surprend le château de Berwick IX, 27 ; XVII, 307, 308 ; veut marcher au secours d'Alexandre de Ramsay IX, 30, 32 ; y renonce 33 ; défait Thomas Musgrave 37, 39, 41 ; repousse toute trève X, 293 ; envahit l'Angleterre et se dirige vers Carlisle XIII, 206, 207, 243 ; rentre en Écosse 257 ; est envoyé en France 317.

Cf. $I_a$, 135, 136; X, 543.

Archibald de Douglas, fils naturel du célèbre Jacques de Douglas, épousa Jeanne Moray de Bothwell. Froissart nomme son père Jacques de Douglas et dit qu'il était cousin de Guillaume comte de Douglas.

Au mois de septembre 1366, Archibald de Douglas était l'un des gardiens de la trève.

Ce fut Archibald Douglas qui, le 30 juin 1371, jura l'alliance de l'Écosse avec la France, en vertu de pouvoirs du 31 mars précédent.

Archibald de Douglas figure parmi les preux dont le héraut Gueldre a réuni les noms et les écus.

Douglas (Guillaume de), « bons compaignons et appers II,294; « vaillans chevaliers V, 224; » neveu du fameux sire de Douglas II, 336; III, 235, 424; surprend Berwick II, 263, 264, 273; continue la guerre 289, 293, 294, 316, 317, 328; XVII, 40; se rend en France II, 330, 333, 336; dans l'ost de Buironfosse III, 431; retourne en Écosse 73; surprend le château d'Édimbourg 235-243; XVII, 121; reconquiert le château de Dalkeith III, 243, 244; s'empare de Dumbar, de Dundee et de Dunfermelin 244, 245; assiége Stirling 245, 428; — Roxburgh 424, 425; reçoit David Bruce à son retour 435; assiége le château de Salisbury 445; se signale par son courage 463, 464; assiste au conseil du roi d'Écosse IV, 132; envahit l'Angleterre V, 119; XVII, 228; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 128, 130, 133; XVII, 230, 232; inquiète les Anglais V, 224; s'empare du château de Berwick 322-324; XVII, 307-309; défait l'avant-garde anglaise V, 336, 338; XVII, 261, 262, 319, 320; se rend en Normandie près du roi Jean X, 375; assiste à la bataille de Poitiers 407, 428, 446; l'un des otages de David Bruce VI, 21; son crédit près de Robert Stuart VIII, 244; surprend le château de Berwick IX, 27; se prépare à secourir Alexandre de Ramsay 30; défait Thomas de Musgrave 37, 39, 40,

44 ; traite avec le duc de Lancastre 385, 397, 417, 418 ; accueil qu'il fait au duc de Lancastre 420, 421, 424 ; les Anglais ravagent ses domaines X, 286 ; sa mort 290 ; Froissart reçoit l'hospitalité chez lui à Dalkeith II, 137, 138, 282 ; V, 133 ; XIII, 219.

Cf. Ia, 72, 132, 134-138, 143 ; III, 504 ; V, 487, 489, 491, 492, 517, 527 ; X, 565 ; XVIII, 29, 41.

Guillaume, premier comte de Douglas, fils d'Archibald de Douglas de Galloway et de la fille de Comyn de Badenoch, épousa 1° Marguerite, fille de David comte de Mar; 2° Marguerite, fille de Patrick comte de March ; 3° Marguerite Stuart, fille du comte d'Angus. De son troisième mariage sont issus les ducs actuels d'Hamilton. Mort en 1385. Comme le dit Froissart, il était neveu de Jacques de Douglas.

A la bataille de Nevill-Cross, il fut pris par Guillaume Deincourt, selon d'autres par Robert Bertram. L'anonyme de Leland raconte qu'il se rendait en pèlerinage à Jérusalem quand il s'arrêta en France pour combattre les Anglais à Poitiers.

Il était demi-frère de Jacques de Douglas.

J'ai vu au Record-office une lettre où l'on rapporte que l'évêque de Carlisle (Kardeuil) est chargé de veiller au maintien des trêves, mais qu'elles ont été enfreintes par le comte de Moray (Muref) et Guillaume de Douglas.

Voyez dans le recueil de Rymer une charte du 10 juillet 1351 relative à la prise de Guillaume de Douglas par Robert Bertram.

Froissart qui revient à trois reprises différentes sur la généreuse hospitalité qu'il trouva au château de Dalkeith, a eu soin de ne pas oublier dans ses poésies :

> Le bon conte de Duglas
> Avec qui j'ai mené grant glas.

Un poëte écossais parlant de Guillaume de Douglas l'appelle : *of chevalrie the chois.*

Douglas (Marguerite de March, comtesse de), « moult noble, « frice et gentil dame » V, 335; se rend près d'Édouard III et obtient que la ville d'Édimbourg ne soit pas brûlée V, 335, 336 ; XVII, 319.

Cf. I , 136, 137, 140.

Marguerite fille de Patrick comte de March, seconde femme de Guillaume comte de Douglas.

En 1359, la comtesse de Douglas obtint avec son frère Patrick de Dunbar, comte de March, des lettres de sauf-conduit pour un pèlerinage à Canterbury.

Douglas (comte de), « chevalier de grant voulenté et de très- « haulte emprinse XIII , 221 ; » Froissart le voit dans sa jeunesse VIII, 219 ; armé chevalier par son père IX, 40, 44 ; assiste à l'assemblée d'Édimbourg X, 290 ; confère avec Geoffroi de Charny 291 ; s'oppose à toute trève avec les Anglais 293 ; il prend congé de Geoffroi de Charny 296 ; le reçoit à son retour en Écosse 334, 337, 377 ; paroles que lui adresse Jean de Vienne 390; il le reconduit jusqu'au port 401 , 403 ; dans l'ost réuni à Jedworth XIII, 201 , 204 ; sa chevauchée 208-214 ; est tué à la bataille d'Otterburn 217-223, 225, 226, 229, 247, 255, 256.

Cf. I, 294 , 295, 338 ; V, 133 ; X, 543, 565, 567 ; XIII, 219, 359,361, 364 ; XVIII, 365.

Jacques comte de Douglas, fils de Guillaume comte de Douglas et de Marguerite de Mar. Il épousa une fille de Robert, Stuart roi d'Écosse.

En 1371, il fut envoyé en France.

Au mois de décembre 1379, Richard II donna un sauf-conduit à Jacques de Douglas.

Tué le 19 août 1388 à la bataille d'Otterburn.

Il paraît d'abord difficile de concilier les passages où Froissart nous dit qu'il reçut l'hospitalité chez le comte de Douglas père de Jacques de Douglas, et que celui qu'il connut était le fils du prisonnier de Nevill-Cross ; car ce

fut le père de Jacques de Douglas qui éprouva ce revers. Il faut interpréter la phrase : « le conte de Douglas que je « trouvai en Escoce » comme s'appliquant à Jacques de Douglas qu'il vit jeune damoisel chez son père.

Jacques de Douglas rendit, d'après le Religieux de Saint-Denis, les services les plus signalés aux chevaliers français qui, en 1385, se trouvaient en Écosse.

Douglas (Blanche de), sœur du précédent, Froissart la voit à Dalkeith XIII, 319.

Les généalogistes anglais l'appellent Isabelle : elle épousa d'abord Malcolm Drummond et ensuite Alexandre Stuart.

Douglas (Archibald comte de), accorde un refuge aux Percy XVI, 155.

Cf. XVIII, 547, 548.

Fils de Guillaume comte de Douglas et de Marguerite de March. Il épousa Élisabeth de Murray. Mort en 1400.

Douglas (sire de), est envoyé vers Édouard III II, 277 ; assiste au conseil du roi d'Écosse IV, 132 ; dans l'ost de Nevill-Cross XVII, 228.

Froissart lui donne le prénom de Jacques.

Il semble résulter d'un passage de Froissart (IV, 132) qu'il a donné par erreur le prénom de Jacques à l'un des trois oncles de Guillaume comte de Douglas, qui s'appelaient Hugues, Archibald et Jean. Le prénom de Jacques appartenait, je l'ai déjà remarqué, à un de leurs frères qui eut l'honneur de porter le cœur de Robert Bruce au milieu des Infidèles.

Douglas (Pierre de), veut continuer la guerre X, 293.

Peut-être fils, comme les deux suivants, du sire de Douglas qui précède.

Douglas (Guillaume de), veut continuer la guerre X, 293.

Douglas (Thomas de), veut continuer la guerre X, 293.

Douglas (Jacques de), avait cinq fils que Froissart vit à la cour de David Bruce XIII, 256.

Peut-être le même que Jacques de Douglas, héritier de Guillaume de Douglas de Deghemont, qui, vers 1366, eut un duel *juxta legem Scotiæ* avec Thomas Erskine.

Douglas (Jean de), est tué à la bataille de Nevill-Cross V, 127.

Cf. V, 487, 492.

Douglas (Thomas de), est tué à la bataille de Nevill-Cross V, 127.

* Douglas (Guillaume de), frère de Henri de Douglas V, 492.

* Douglas (Henri de), frère du précédent V, 492.

Le 3 février 1336, Henri de Douglas, prisonnier des Anglais, fut conduit de Roxburgh à Pomfret.

Douglas, héraut d'armes, défie Édouard III II, 107, 108.

*Dougle* (*Jean*), VIII, 440. Mauvaise lecture. Voyez Angle (Jean d').

* Dour (Gauthier de) V, 529.

* Dour (Jacques de), abbé de Saint-Jean de Valenciennes XVIII, 78.

* Douve (George de la) XV, 398.

*Douville* (*Thomas*), chevalier anglais, négocie une trève avec le duc d'Anjou VIII, 320.

Johnes se borne à reproduire le nom tel que le donne Froissart.

Peut-être Thomas Davy qui, en 1386, accompagna le duc de Lancastre en Espagne.

*Douwast*. Voyez Domwast.

*Douzac* (*Raymond*). Voyez Arzac.

*Draiton*. Voyez Drayton.

* Draughton (Thomas de), abbé de St-Edmunds-bury II, 505.

* Drax (Jean), sergent du roi d'Angleterre XVI, 246.

Drayton, *Draiton* (Guillaume), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; au siége de Nantes 313 ; assiste au combat de Dunkerque X, 222 ; se rend en Guyenne XVI, 215.

Cf. IX, 546 ; X, 579.

On voit par une charte du 8 décembre 1385 qu'il fut chargé à cette époque d'aller porter secours aux Gantois.

DRAYTON, *Draiton* (JEAN), frère du précédent X, 221 ; capitaine de Guines X, 211 ; assiste au combat de Dunkerque 221, 222.

Cf. X, 528, 530, 531.

Il était capitaine de Guines quand il fut désigné à Lelinghen, le 26 janvier 1383 (v. st.), comme l'un des gardiens de la trève.

DRAYTON, *Draiton* (NICOLAS), est assiégé à Bourbourg X, 255 ; évacue cette ville 266 ; va saluer Charles VI 269.

Également cité dans les *Acta* de Rymer.

DRAYTON, *Trayeton* (THOMAS), dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327.

DRAYTON, *Traiton* (PIERRE), joute à Saint-Inglevert XIV, 106.

DREUX (PIERRE comte de), dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 134, 135,

Troisième fils de Jean II comte de Dreux et de Braine et de Jeanne de Beaujeu. Il épousa Isabelle de Melun et mourut le 3 novembre 1345.

Il semble résulter de la comparaison de la première et de la seconde rédaction (tome III) que le comte de Braine de la p. 43 est le même personnage que le comte de Dreux de la p. 55. Ce ne peut être le comte de Roucy qui est nommé à part. J'applique aussi à Pierre de Dreux la mention relative au comte de Braine, p. 134. Le comté de Braine ne passa à Jean V comte de Roucy, qu'après la mort de Pierre de Dreux.

Il se peut aussi qu'il soit préférable de lire : Robert de Dreux. Robert de Dreux est cité dans les rôles de l'ost de Bouvines en 1340.

DREUX (YOLANDE DE). Voyez BRETAGNE (duchesse de).

DREUX (ÉLÉONORE DE). Voyez BEHUCHET.

DREUX (LOUIS DE THOUARS, comte de), dans l'ost du duc de Normandie III, 135 ; l'un des chefs des hommes d'armes

réunis en Normandie IV, 421, 423 ; fait prisonnier à la Blanche-Taque XVII, 201.

Louis vicomte de Thouars recueillit après la mort de Pierre de Dreux (voyez plus haut) le comté de Dreux comme époux de Jeanne fille du comte Jean II.

Comme Froissart distingue (III, 134 et 135) les comtes de Roucy, de Braine et de Dreux, on pourrait croire qu'il a voulu désigner p. 135 sous le nom de comte de Dreux Louis de Thouars qui ne recueillit ce titre qu'en 1346.

Drummond (Malcolm), *Ardemen*, *Adreman* (*Matthieu*), chevalier écossais , assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 201, 227.

Je suis la rectification de Walter Scott.

Malcolm Drummond, fils de Jean Drummond et de Marie de Pontefax, épousa Isabelle de Douglas, fille du comte Guillaume de Douglas et de Marguerite de Mar (que Froissart appelle Blanche de Douglas). Il fit Raoul Percy prisonnier à la bataille d'Otterburn. Une de ses sœurs épousa Robert III, roi d'Écosse. Il mourut sans postérité, et ses biens passèrent à son frère Jean Drummond, dont sont issus les comtes de Perth.

Dublin (archevêque de). Voyez Biknor et Waldeby.

Dudzeele, *Duisielles*, *Dugelle*, *Douzelle* (dame de), femme de Roger de Ghistelles. Voyez Ghistelles.

Duffle (sire de), chevalier de Brabant II, 113 : accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 113, 114 ; XVII, 17 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 53.

Cf. II, 545 ; XVIII, 105.

Henri Berthout, fils du sire de Duffle et de Marguerite de Rotselaer, épousa Marguerite de Wesemaele. Mort avant 1367.

Duffle (Henri de), périt au combat de Menin X, 108, 109.

Il s'agit probablement ici de Henri de Duffle, fils de Gauthier de Duffle et d'Élisabeth d'Oosterhout.

Drongelen, *Drongle* (Jean de), dans l'ost de Frise XV, 285.

Jean de Drongelen, commandeur de la maison de l'ordre Teutonique d'Utrecht, était fils de Robert de Heusden, seigneur de Drongelen, et d'Odile de Merwede.

*Dulnestre*. Voyez ULSTER.

DUNBAR (PATRICK DE). Voyez MARCH.

*Duncaster*. Voyez DONCASTRE.

DUNDEE, *Dondée*, héraut écossais, demande un sauf-conduit II, 276, 277.

* DUNES (abbé des) V, 494.

Lambert abbé des Dunes, de 1317 à 1354.

DUNOIS (comtesse de). Voyez EU (MARIE de BERRY comtesse d').

DURAS (ROBERT DE), est tué à la bataille de Poitiers V, 407, 409, 428, 430, 441 ; XVII, 352, 353, 357.

Cf. V, 528, 529 ; XVIII, 387, 391.

Robert de Duras, prince de Morée, troisième fils de Jean de Sicile, duc de Duras, et d'Agnès de Périgord, fille d'Hélie comte de Périgord et de Brunissende de Foix. Il était par sa mère, comme le dit Froissart, neveu du cardinal de Périgord.

La chronique de Berne rapporte que Robert de Duras s'était rendu en France afin de provoquer en combat singulier (ce duel aurait eu lieu en présence du roi Jean) le roi Louis de Hongrie, auteur de la mort de son père.

DURAS (CHARLES et MARGUERITE DE). Voyez NAPLES.

DURAS (sire de), dans l'ost du comte de Lisle-Jourdain IV, 220 ; assiste au combat de Bergerac 227, 228 ; en garnison à Périgueux 237, 238, 243 ; est tué au combat d'Auberoche 252, 255, 260, 263.

Aimeri de Durfort, sire de Duras, fils d'Arnaud de Durfort et de Marquise de Goth. Le P. Anselme place sa mort en 1345, date du combat d'Auberoche. Sa sœur Sedille de Durfort avait épousé Bernard Jourdain, baron de l'Isle-Jourdain. Quant à sa femme, le P. Anselme ne la nomme point, et, comme Froissart dit de lui (IV, 237) qu'il était

beau-frère du comte de Périgord, il faut en conclure (Froissart n'a pu confondre Aimeri de Duras et son petit-fils Gailiard II de Duras qui épousa Éléonore de Périgord) qu'il avait pour femme une fille d'Hélie Talleyrand comte de Périgord.

Une charte de 1336 porte que s'il y a guerre en Guyenne entre les Français et les Anglais, le roi de France sera tenu d'envoyer cinq hommes d'armes et quinze sergents à pied à Aimeri de Duras pour l'aider à défendre son château de Blanquefort.

Duras (sire de), dans l'ost du comte de Derby en Saintonge V, 111.

Cf. XVIII, 294.

Gaillard I de Durfort, seigneur de Duras.

Il était fils d'Aimeri de Durfort et épousa Marguerite de Caumont. Mort avant 1357.

En 1346, il servait dans l'ost du comte de Derby ; mais les Anglais pouvaient peu compter sur sa fidélité.

Dès le mois de juillet 1348, le roi de France avait traité avec Gaillard et Bertrand de Duras. Il paraît toutefois que cet accord resta sans suite, et cette fois Édouard III s'attacha le sire de Duras par de nouveaux bienfaits. En effet, le 22 juillet 1348, le roi d'Angleterre lui donna les bastides de Miramont et de Castel-Sagrat.

Ce fut en 1353 que des lettres de rémission furent accordées par le roi Jean au sire de Duras qui quittait le parti d'Édouard III.

Il obtint en même temps une pension de trois cents livres de rente, tant que ses terres seraient occupées par les Anglais.

Duras (sire de), dans l'ost du prince de Galles à Cognac VIII, 29 ; est mandé par le prince de Galles 60 ; au siége de Montpaon 65 ; l'un des principaux chevaliers du parti anglais 104 ; gouverne la Gascogne 107 ; se prépare à secourir les assiégés de Thouars 209, 210 ; — à résister

au duc d'Anjou IX, 2, 6 ; est pris par les Français 10 ; traite avec le duc d'Anjou 13 ; rejoint les Anglais 14, 15, 17, 19 , 117 ; XII, 229 ; au siége de Saint-Maubert IX, 88. Cf. IX, 498, 509.

Gaillard II de Duras, fils de Gaillard I et de Marguerite de Caumont. Il épousa Éléonore de Périgord.

Ce fut en 1356, avant la bataille de Poitiers, que Gaillard de Durfort entra au service des Anglais.

Une charte du 10 avril 1356 porte que le roi d'Angleterre a fait rendre à Gaillard de Duras le château de Blanquefort qui avait été confisqué et donné au sire de Mussiden.

Une autre charte du mois de janvier 1357 (v. st.) rappelle que Gaillard de Duras est revenu se placer sous l'obéissance du roi d'Angleterre.

Le 9 juillet 1363, il fit hommage au roi d'Angleterre dans l'église de Saint-André de Bordeaux.

Je trouve dans un manuscrit du British Museum le rôle suivant, sans date d'année, mais appartenant au XIV^e siècle, où le sire de Duras est nommé le premier parmi les seigneurs de Guyenne :

« Ensuent les barons et gentils de Burdegales.

« Le seigneur de Duras et son frère ove C hommes d'armes ;

« Le seigneur de la Sparre ove IIII^xx hommes d'armes ;

« Le seigneur de Montferand ove IIII^xx hommes d'armes ;

« Le seigneur de Mussydan et monseigneur Amaneto de Mussydan ove LX hommes d'armes ;

« Le seigneur de Castelleon ove XL hommes d'armes ;

« Le homme de la Mote ove XX hommes d'armes ;

« Le seigneur de la Barde ove XX hommes d'armes ;

« Ramonet de Sore ove XL hommes d'armes ;

« Le seigneur de Corton ove X hommes d'armes ;

« Perot le Béarnès ove XV hommes d'armes ;

« Monseigneur John de Grely ove XXV hommes d'armes ;

« Le viscounte d'Uzac ove X hommes d'armes ;

« Le capitayne de Achilles ove XXX hommes d'armes ;

« Le bord de Caumont ove XXV hommes d'armes.

« Somma : V cents et LV hommes d'armes. »

Ces sires de Duras, quelle que fût leur noblesse, usaient parfois, comme bien d'autres nobles de Gascogne, de procédés violents. C'est ainsi qu'en 1327 on voit Raimond de Durfort pénétrer chez son oncle l'abbé de Moissac et se retirer après avoir pris son argenterie et ses chevaux.

Duras (sire de), joute à Bordeaux XII, 52 ; va saluer le duc de Lancastre XIII, 96 ; reste fidèle aux Anglais XVI, 215. Cf. XVI, 365 ; XVIII, 552.

Gaillard III de Duras, fils de Gaillard II et d'Éléonore ou Hélène de Périgord. Il épousa Jeanne de Lomagne.

Prévôt de Bayonne en 1380. Créé sénéchal d'Aquitaine le 23 décembre 1399.

En 1381, le sire de Duras entretenait trente hommes d'armes au service des Anglais. Il recevait de ce chef trois cent cinquante francs par mois.

* Duras (Hervée de), joute à Saint-Inglevert XIV, 414.

Duras (Jean de), chevalier hesbegnon, vient servir Édouard III VI, 209, 213.

Il était de la maison de Neufchâteau et portait de sable aux fleurs de lys d'or. Il épousa la fille du seigneur de Langdris.

*Durem* (évêque de). Voyez Durham (évêque de).

Durfort. Voyez Duras.

Durham (évêque de). Voyez Beaumont, Fordham, Hatfield, Nevill, Skirlawe.

*Dury, Doury, Durichars* (*Rabigot de*), écuyer anglais, chef de routiers, « appert homme d'armes durement VI, 117 » ; capitaine de Mauconseil VI, 90, 94 ; s'empare de Velly 99, 114, 117 ; XVII, 374 ; fait le comte de Roucy prisonnier 151, 152.

Il ne faut pas confondre ce personnage avec Hannotin Pielcorne, sire de Dury, capitaine d'Oisy en 1382.

*Dusse* (*Daniel*), tué à Valenciennes, le sire de Dixmude veut venger sa mort X, 182.

Cf. X, 491-494.

Ce nom est écrit de diverses manières. La forme Dusse paraît préférable puisque telle est l'orthographe des comptes de la ville de Valenciennes.

J'avais d'abord songé à lire : Vanden Huuse. Waleran de Beveren avait épousé une fille de Sohier de Ghistelles. Gauthier de Ghistelles avait pour femme Elstrude Vanden Huuse. Je retrouvais ainsi le lien de parenté dont parle Froissart ; mais, en examinant les actes du temps, il faut reconnaître que le nom : Dusse, est reproduit à diverses reprises et qu'il répond mieux au nom de : Vander Dussen, ancienne famille possédant d'excellentes alliances dans le Hainaut, dont Thierri de Dixmude était peut-être parent par Jacques de Werchin, mari de Philippe de Beveren.

Daniel Dusse n'était pas valenciennois puisqu'on le poursuivait au cri : *à l'afforain* ; mais il avait peut-être des parents dans cette ville, car ce nom se retrouve parmi les titulaires de rentes dues par la ville. On lit notamment dans le compte de 1373 :

« A Pierre, fil Jehan Dusse, à se vie XV l.

« Encore à lui à le vie Isabelle se femme XV l. »

Daniel Dusse n'avait-il pas pour parrain Daniel Dusse, professeur en lois à Paris en 1288 et chapelain de Notre-Dame de Courtray en 1295 ? Est-ce à la même famille qu'appartenait le prévôt de la monnaie à Valenciennes en 1297, qui s'appelait Jean Dus ? Il est à remarquer que l'émeute où Daniel Dusse périt, fut provoquée par un soufflet qu'il donna « à la femme du cambge » (voyez tome X, p. 492).

Ce procès criminel dura longtemps. Non-seulement on avait déposé plusieurs échevins et arrêté plusieurs bour-

geois ; mais on craignait d'autres mesures plus rigoureuses. Une vive inquiétude régnait : elle ne cessa que lorsque la ville de Valenciennes obtint, en faisant un prêt de deux mille francs à Aubert de Bavière, qu'on laissât les divers bourgeois inculpés vaquer librement à leurs relations commerciales.

On lit dans les comptes de cette ville qu'une députation fut envoyée à Aubert de Bavière « pour luy démonstrer « comment li consauls de la ville s'estoit inclinés à se « pryère de lui prester II^m frans dou roy et ossi lui pryer « et requerre que plusieurs des bonnes gens de la ville que « ses prévos en Valenchiennes tenoit en doubte pour le « fait de Daniel Dusse et liquel n'osoient boinement pour « celi cause aler faire leur marcendises, volsist faire por- « ter pasivle, ensi que li lois et coustume de la ville « donne. »

Il ne faut pas confondre Daniel Dusse avec Jean Dust, écuyer breton cité plusieurs fois dans des documents de cette époque.

* Dulton de Dulton, écuyer anglais V, 544.

*Duvelin* (archevêque de). Voyez Dublin (archevêque de).

Duvenvoorre, *Duvort, Vort* (Guillaume de), assiste au parlement de Valenciennes II, 383 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 19, 24, 32, 33, 37, 41, 52 ; XVII, 67 ; assiste au parlement de Vilvorde III, 216; — au siége de Tournay 221, 223.

Cf. XVIII, 105.

Fils de Philippe de Duvenvoorde. Il était seigneur d'Oosterhout et de Bautersem. Il épousa Hedwige de Viane. Mort le 12 août 1353. On lisait sur son épitaphe au monastère des Clarisses de Bruxelles que non-seulement il avait construit ce pieux édifice, mais qu'il avait aussi élevé les remparts de Gertrudenberg, d'Oosterhout et de Viane.

Par une charte donnée à Bruxelles en 1337, l'évêque de

Lincoln s'engagea à faire payer au mois d'août de cette année à Guillaume de Duvenvoorde, seigneur d'Oosterhout, la somme de cinq cents livres sterling « à convertir en bon « frank héritage à tenir en fée et en homage » du roi d'Angleterre.

On voit par un autre document que le comte Guillaume de Hainaut reconnut les prêts que lui avait faits Guillaume de Duvenvoorde, en lui accordant une pension de six cent soixante-deux livrées de terre au tournois.

Dymock, *Dimoch* (Jean), est envoyé par le comte de Derby vers le duc de Lancastre XVI, 132, 133, 136, 137 ; défie tous ceux qui contesteraient le droit de Henri IV 208.

Cf. VIII, 492 ; XVI, 359.

En 1370, Jean Dymock combattait en Guyenne avec Chandos.

Quelques manuscrits portant pour la première citation Dinorth, le Dr Webb a pensé qu'il fallait l'appliquer à Richard de Brugge, héraut d'armes du duc de Lancastre au titre de *del North.*

On peut consulter sur l'origine de ces champions de la couronne, la note du Dr Webb, *Archæologia*, tome XX.

On lit dans un rôle de 1349 que le fief de Scrivelby dans le comté de Lincoln est concédé à cette condition : *Per serjantam videlicet quod quandocumque rex Angliæ coronari debet , dominus manerii prædicti veniet bene armatus pro guerra super uno bono dextrario in præsentia regis die coronationis suæ et ibidem proclamari faciet quod si aliquis dicere voluit quod rex non habeat jus ad coronam, promptus erit et paratus ad defendendum jus regis per corpus suum.*

Jean Dymock dont parle Froissart, avait été l'un des chevaliers qui, après la bataille de Poitiers, ramenèrent le roi Jean prisonnier en Angleterre. Il épousa Marguerite de Ludlow, héritière du manoir de Scrivelsby , et acquit ainsi le titre attaché à ce fief de champion de la couronne.

De même qu'il avait rempli ce rôle en défiant tous ceux qui voudraient s'opposer à l'usurpation de Henri IV, ses descendants figurèrent aussi au couronnement de tous les rois qui lui succédèrent, quelle que fût la base de leur pouvoir, Henri IV, Henri V, Henri VI, Édouard IV, Richard III, Henri VII, Henri VIII, Édouard VI, Marie, Élisabeth, Jacques Ier, Charles II, Jacques II, Guillaume III, la reine Anne et tous ses héritiers. Il n'y eut d'exception que pour le couronnement de Charles Ier. Là il n'y eut pas de Dymock pour lancer un défi qui eût été relevé quelques années plus tard par Cromwell.

Ce fut ainsi que les Dymock, toujours possesseurs du domaine de Scrivelsby, conservèrent le droit de paraître à la cérémonie du couronnement comme champions de toutes les dynasties qui s'élevaient. Charles Dymock fut le champion de Charles II ; John Dymock, celui de Georges III. Peu importaient les révolutions. Les Dymock affirmaient aussi résolûment le droit de la maison d'Hanovre, que celui des Tudor ou des Stuart.

Aujourd'hui sir Henri Dymoke est, selon le style officiel, l'honorable champion de la reine ; mais il n'a qu'une fille, et cette bizarre dignité passera probablement à une autre famille.

Ces lignes étaient écrites, quand, il y a quelques mois, les journaux publièrent les lignes suivantes :

« Le dernier grand champion royal de la couronne d'Angleterre, le révérend John Dymoke, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans.

« Cette fonction était une des dernières reliques de la féodalité. Elle consistait, après que la trompette avait sonné, à porter trois fois le défi à toute personne qui contesterait le droit du souverain à la couronne. Pendant près de cinq cents ans, cette cérémonie s'accomplissait avec une certaine pompe. Le champion était dans l'usage de se

baigner et de veiller toute la nuit. Puis il exécutait des passades à Westminster, armé de pied en cap, monté sur un cheval blanc, précédé de trompettes. Il jetait, en signe de défi, son gantelet sur les dalles. La fonction était héréditaire depuis cinq cents ans dans la famille Dymoke. La dernière fois qu'on exécuta cette cérémonie, ce fut au couronnement de George IV. Le comte Grey et lord Melbourne, sous Guillaume IV et sous la reine Victoria, ne voulurent plus que la nation continuât d'être amenée à des dépenses inutiles ; les cérémonies qui accompagnèrent le couronnement de George IV, n'entraînèrent pas une dépense de moins de 238,000 liv. st.

« La suppression du champion royal n'a pas ébranlé le trône d'Angleterre. »

* Dynsedore (Guillaume de) I[b], 125.

* Dyvelyn (Jean) V, 492.

* *Eam* (*Henri*). Voyez Oem.

* Eberhard (frère), ermite de Saint-Augustin XVIII, 190.

* Écaussines (sire de) VII, 494.

Guichard d'Écaussines est cité en 1210 et en 1250. Nicolas d'Écaussines était bailli de Hainaut en 1296. Il s'agit ici de Gilles d'Écaussines, prévôt du Quesnoy, qui d'après le traité conclu à Bruxelles le jour de Pâques 1366, fut tenu de jurer qu'il était innocent de la mort du sire d'Enghien. En 1376, il eut une conférence à Tournay avec les conseillers du duc de Bourgogne, et peu après le comte de Hainaut l'envoya en ambassade vers Charles V.

Écaussines (Othon d'), dans l'ost de Frise XV, 282.

Cf. XV, 402 ; XVI, 310.

Othe d'Écaussines, fils de Gilles d'Écaussines qui précède, fut châtelain d'Ath. Il accompagna en 1387 la comtesse d'Ostrevant à Cambray. Plus tard, il fut l'un des compagnons du comte d'Ostrevant dans la croisade de Prusse.

Il épousa Jeanne de Gavre et en eut une fille qui épousa Gaspard de Harchies.

ÉCAUSSINES (GÉRARD D'), dans l'ost de Frise XV, 282.

Gérard d'Écaussines, frère d'Othe d'Écaussines qui précède. Il vivait encore en 1410. Prévôt de Mons en 1393, puis prévôt de Binche en 1406.

ÉCLUSE (seigneur de l'). Voyez NAMUR.

ÉCOSSE (rois d') :

ROBERT BRUCE, « moult preus II, 135 »; « vaillant « roi II, 209 »; reconquiert cinq fois son royaume II, 249, 283, 318, 319 : défait les Anglais à la bataille de Stirling II, 15, 18, 22, 251, 254 ; XVII, 4, 5, 39 ; défie Édouard III II, 104-108, 111, 209, 283 ; XVII, 16 ; malade à Édimbourg II, 112, 131, 134, 135, 137, 138 ; XVII, 29 ; son dernier vœu et sa mort II, 197-204, 251, 254 ; XVII, 30, 31 ; ce qui advint de son cœur II, 204-209, 277; XVII, 31, 32 ; David Bruce lui succède IV, 133.

Cf. Ia, 141 ; II, 510, 511, 514, 515.

Robert Bruce descendait d'une ancienne famille saxonne du Yorkshire. Son bisayeul avait épousé une comtesse d'Huntingdon, arrière-petite-fille du roi David Ier. De là ses prétentions à la couronne d'Écosse, que confirma la victoire de Bannockburu en 1314. Il épousa successivement Isabelle de Mar et Élisabeth de Burgh, et mourut le 7 juin 1329.

Édouard II avait amené en Écosse un carme de Scarburgh nommé Robert Baston, qui était un poëte fort renommé, pour chanter ses succès ; mais son orgueil fut déçu, et de honteux revers terminèrent son expédition. Le carme de Scarburgh tomba au pouvoir des Écossais, et Robert Bruce se contenta d'exiger de lui qu'il célébrât sa propre victoire.

Guillaume d'Hamelton ou d'Hamilton, ayant osé exprimer tout haut en Angleterre son admiration pour Robert Bruce, fut réduit à fuir en Écosse. Poursuivi de toutes

parts, il n'eut d'autre ressource que de se déguiser avec ses compagnons en bûcheron, et depuis lors ses descendants conservèrent comme cimier une scie et un chêne.

Le 1er mars 1328 (v. st.), Édouard III déclara renoncer à toute prétention sur l'Écosse.

D'après les historiens anglais, Jacques de Douglas ne périt sous le fer des Maures qu'après son retour de Jérusalem où il avait pieusement rempli la mission qui lui était confiée. Le cœur de Robert Bruce repose-t-il caché sous le pavé là où l'on avait élevé le tombeau de Godefroi de Bouillon ? S'il en est ainsi, il faut effacer de l'histoire le chevaleresque épisode de Douglas tombant au milieu des Sarrasins, le cœur de Robert Bruce placé sur le sien.

A la maison de Bruce se rattachent les comtes actuels d'Elgin.

David Bruce, a pour maître Simon Fraser III, 240 ; son père le recommande aux barons écossais II, 198, 202 ; XVII, 29 ; est couronné II, 204, 207 ; XVII, 31 ; épouse Isabelle (Jeanne) d'Angleterre II, 19, 209-211, 240, 243, 254, 277 ; XVII, 3, 31 ; Édouard III réclame son hommage II, 248-254 ; son refus 255-258, 261-264, 266-269, 272 ; IV, 231; Édouard III lui fait la guerre XVII, 39; se retire dans les Highlands II, 273, 274, 279, 280, 285, 286, 288, 316 ; se rend en France 328-337 ; III, 235, 424 ; XVII, 39, 120, 121; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 50, 55 ; XVII, 73; — de Bouvines III, 247, 249, 313 ; retourne en Écosse 431-435 ; XVII, 121-122 ; visite son pays III, 436, 438, 439 ; assiége New-Castle 438, 440 ; s'empare de Durham 440, 444, 456 ; XVII, 124, 126 ; devant le château de Salisbury III, 444, 454, 456 ; se retire dans la forêt de Jedworth 463, 464 ; conclut une trêve 465, 466, 468, 469 ; IV, 121 ; l'évêque de Lincoln est envoyé vers lui 129, 130 ; demande le conseil des barons 133 ; conclut une nouvelle trêve 134, 136, 137 ; envahit l'Angleterre V, 118-124, 334 ; XVII, 227, 229 ; est défait et

fait prisonnier à Nevill-Cross V, 124-144; XVII, 230-235; compagnon de captivité de Charles de Blois à la tour de Londres V, 177, 223, 323 ; recouvre la liberté XVII, 360, 361 ; traite avec Édouard III VI, 19-21 ; se rend à Londres XVII, 402 ; y voit le roi de Chypre VI, 385 ; XVII, 403 ; s'allie au roi de France VII, 315, 316, 481 ; XVII 563 ; sa mort VIII, 243, 244 ; Froissart le connut II, 137, 313 ; XIV, 5.

Cf. I[a], 116, 132, 134, 135, 138, 213, 245 ; I[b], 29, 153 ; I[c], 189, 206 ; II, 516, 524 ; III, 516, 517, 522, 525 ; IV, 447 ; V, 487, 488, 492, 493, 505 ; VI, 453, 508 ; VIII, 448 ; IX, 518 ; XVIII, 40.

David Bruce, fils unique de Robert Bruce et de sa seconde femme Élisabeth de Burgh, fut couronné à Scone en 1331. Il épousa Jeanne d'Angleterre et Marguerite de Logie, et mourut sans postérité le 22 février 1371.

Le mariage de David Bruce et de Jeanne d'Angleterre fut célébré à Berwick le 17 juillet 1328, en présence d'Isabelle de France, mère d'Édouard III.

Le règne de David Bruce, qui forme l'âge d'or des preux écossais, n'offrit pour le monarque qu'une longue suite d'épreuves et de malheurs.

Il fut d'abord réduit à se retirer en France et ne rentra en Écosse au port d'Inverbervie que le 4 mai 1341.

L'invasion de l'Angleterre qu'il tenta en 1346, afin d'opérer une diversion en faveur du roi de France, ne fut utile ni à l'un ni à l'autre, et la même année vit la défaite de Philippe de Valois à Crécy et celle de David Bruce à Nevill-Cross.

On trouve dans Knyghton une longue énumération des nobles écossais qui, dans cette fatale journée, combattirent aux côtés de David Bruce.

Les documents contemporains citent parmi les chevaliers anglais qui se signalèrent le plus à Nevill-Cross, Gilbert d'Umfravill, Henri Percy, Raoul de Nevill, Jean

de Mowbray, Thomas de Lucy, Thomas de Rokesby, Thomas Gray, Robert Ogle, Jean de Copeland, Robert Bertram et Guillaume Deincourt.

Le comte de Fife fut pris par Robert Ogle ; Malcolm Fleming, comte de Wilton, par Robert Bertram ; le comte de Menteth par Thomas d'York ; Henri de Ramsay par Robert Ogle ; Gauthier Haliburton par Thomas Clifford ; Guillaume de Ramsay par Bertin Benet ; Patrice de Dumbar par Raoul Nevill ; Jean de Douglas par Robert Ogle et Robert Bertram ; Jean Makeswell par Adam de Kendal ; Jean Sint-Cler par Guillaume Dacre ; Alexandre de Ramsay par Jean d'Ever ; Guillaume de Douglas par Guillaume Deincourt ; Alexandre de Haliburton par Guillaume de Westrington.

Ce fut Thomas de Brynchesle qui annonça à Édouard III la victoire de Nevill-Cross.

On a conservé une lettre de remercîments, adressée au nom du roi d'Angleterre après la bataille de Nevill-Cross à Jean de Tibbetot.

Jean de Copeland remit David prisonnier à l'évêque de Durham. Le 22 octobre 1346, Édouard ordonna de le conduire à la tour de Londres ; mais cet ordre ne fut pas immédiatement exécuté. Nous rencontrons le 8 décembre un nouvel ordre adressé à Thomas de Rokesby de conduire le roi d'Écosse d'York à Londres.

A diverses reprises, David Bruce obtint d'Édouard III l'autorisation de se rendre lui-même en Écosse afin de traiter de la paix, en promettant de se reconstituer prisonnier. C'est ainsi que le 20 mars 1351 (v. st.), il rentre au pouvoir des Anglais, et le 15 octobre 1354, le prince de Galles charge ce même Jean de Copeland qui s'est emparé de lui à Nevill-Cross, de le remettre à Newcastle aux grands d'Écosse qui l'attendent.

Ce fut en 1357 que le roi d'Écosse vit le roi Jean en Angleterre. Le sauf-conduit qu'il reçut pour retourner

dans ses États, porte la date du 16 août 1357. La convention pour la délivrance définitive de David Bruce est du 3 octobre 1357. On voit par une charte du mois de décembre 1359 que sa rançon devait se payer à Bruges.

Une femme consola David Bruce pendant les longues années de sa captivité. Quand les portes de la Tour s'ouvrirent, elle le suivit en Écosse. La reine Jeanne vivait encore. Les nobles écossais poignardèrent près de Melros celle qu'ils accusaient d'être la complice d'une passion adultère : elle s'appelait Catherine Mortimer.

L'alliance de la France et de l'Écosse ne fut jamais plus étroite qu'au XIVe siècle.

Le 28 septembre 1351, le roi de France s'engagea à envoyer en Écosse un secours de cinq cents hommes d'armes et de cinq cents archers. Le 18 mai 1359, il renouvela le même promesse. Un traité d'alliance entre la France et l'Écosse fut scellé le 29 juin 1359. Cette même année la France prêta à l'Écosse cinq cent mille marcs d'or.

Un article de la paix de Brétigny portait que si le roi de France rompait son alliance avec l'Écosse, le roi d'Angleterre renoncerait à celle de la Flandre. Les deux princes préférèrent conserver leurs plus importants alliés.

Au mois de mai 1373, on acheta en Flandre des pierres noires pour le tombeau de David Bruce.

Froissart, invité par Philosophie dans le *Buisson de Jonèce* à nommer les seigneurs qu'il a vus et dont il a reçu les dons, s'écrie au milieu de l'énumération de ses bienfaiteurs :

> Haro ! que fai ! je me bescoce :
> J'ai oublié le roy d'Escoce.

Jeanne d'Angleterre, reine d'Écosse , sa mère la trouve à Bristol II, 91 ; épouse David Bruce 19, 209-211, 254 ;

XVII, 3, 31 ; se retire dans les High-Lands II, 273, 289, 328 ; se rend en France 329, 331, 336 ; retourne en Écosse III, 432, 434 ; médiatrice pour la paix entre l'Angleterre et l'Écosse VI, 19, 21.

Fille d'Édouard II et d'Isabelle de France. Elle épousa en 1328 David Bruce. Froissart lui donne par erreur le prénom d'Isabelle.

Robert Stuart, succède à David Bruce VIII, 243, 244 ; XVII, 563 ; Charles V traite avec lui IX, 26 ; fait la guerre aux Anglais X, 285-299 ; réside dans la sauvage Écosse 334 ; Charles VI lui envoie des ambassadeurs XIV, 4 ; soutient le pape d'Avignon XI, 252 ; XIV, 37 ; se range à l'opinion du roi de France dans l'affaire du schisme XVI, 86, 134 ; offre un asyle aux Percy 155.

Cf. I, 116, 138, 143 ; IX, 499 ; X, 534, 542, 555, 564.

Fils de Walter Stewart ou Stuart et de Marie Bruce, fille de Robert, roi d'Écosse. Il succéda à David Bruce en 1371. Mort le 19 avril 1390. Il épousa : 1° Élisabeth More ; 2° Euphémie de Ross.

Un traité d'alliance avec la France fut ratifié par Robert Stuart le 28 octobre 1371.

Le 16 novembre 1385, il reconnut avoir reçu du roi de France dix mille francs d'or pour faire la guerre aux Anglais.

Robert Stuart avait un chroniqueur nommé Jean Barber. Les documents officiels l'appellent : *Regis Roberti biographus*. Il était déjà archidiacre d'Aberdeen quand en 1357 il suivit les cours de l'université d'Oxford. Onze ans après, il se rendit en France pour y continuer ses études.

Sous Robert II, les Écossais appuyés par les Français renouvelèrent leurs invasions dans le Northumberland.

A une époque où l'on se préoccupait beaucoup en Angleterre de l'appui que le Prétendant aurait trouvé dans une armée française pour descendre en Écosse et s'avancer de

là vers Londres, on invoqua le souvenir des invasions des Écossais sous le règne de Richard II. Tel est l'objet du livre qui porte pour titre : *A paralel of times and events, being a narrative account of an intrade made by the Scots into England in the reign of Riehard II with an account of the preparations at that tyme made by the french king to invade England.* (Londres 1746).

ROBERT III, est armé chevalier IX, 40 ; Charles VI lui fait reconnaître le pape d'Avignon XV, 132.

Cf. XVI, 313, 396, 407.

Robert III, fils de Robert II et d'Élisabeth More, succéda à son père en 1390. Mort le 6 avril 1406.

Robert III s'appelait Jean ; mais la noblesse écossaise, se souvenant des revers du roi Jean de France, le força à prendre le nom de Robert qui rappelait les exploits de Robert Bruce.

ECOSSE (DAVID D'). Voyez STRATHERN.

*Écuyer verd.* Voyez *Helmen.*

EDYNGTON (GUILLAUME D'), évêque de Winchester, chancelier d'Angleterre, dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; assiste au conseil du roi VII, 110 ; sa mort 232, 235.

Cf. V, 520 ; XVIII, 372.

Il monta sur le siége de Winchester en 1346. Mort le 7 octobre 1366.

EECKE (sire d'). Voyez MASMINES.

EERTBUER (JACQUES VAN) *Ardenbourg* (*Jacques d'*), bourgeois de Gand, part qu'il prend à la paix de Tournay X, 411-413, 418, 419, 421, 422, 439 ; doyen des petits métiers 441, 446, 447.

Cf. X, 567, 568.

En 1385, Jacques van Eertbuer était grand-doyen des métiers à Gand. Il appartenait à la corporation des bouchers.

Nicolas van Erdbuur est cité dans le compte de la ville de Gand de 1379.

EESSEN (MONTFRANC D'), échevin du Franc de Bruges, cité dans le traité de Tournay X, 438.

En 1403, Montfranc d'Eessen ou Essines était souverain-bailli de Flandre.

EETMOSTON, *Amoustin*, *Amorston*, *Emouston* (JEAN), chevalier écossais, dans l'ost d'Otterburn XIII, 202, 227.

Le éditeurs anglais lisent : Armstrong ; mais je trouve sir John of Eetmoston formellement cité par les chroniques écossaises.

Cf. les mots : MORTON et MOSTON.

* EGLESFELD (ROBERT D') Ia, 143.

EGMONT (sire d'), prend part à l'expédition de Frise XV, 285.

Cf. XV, 402.

Arnould d'Egmont, fils de Jean d'Egmont et de la fille du sire d'Amstel. Il épousa Yolande de Leiningen. Mort en 1409.

EGMONT (THIERRI D'), frère du sire d'Egmont, prend part à la même expédition XV, 285.

* ÉGYPTE (soudan d') IV, 435.

* *Electon* (*Robert*) XIV, 418.

Le même que Robert d'Elton ? Voyez ce mot.

Le Religieux de Saint-Denis l'appelle : Robert Eleton.

*Èles* (comte des), dans l'ost de la Flamengerie III, 32.

On trouve dans le livre des feudataires du duc Jean de Brabant la mention suivante : Dominus Arnoldus de Elle, de Westfalia, fidelis ducis.

* ELIGNIES (JEAN D') XVIII, 81.

*Elle* (*Jean d'*). Voyez HEYLE.

*Ellènes* (*Jean d'*), écuyer de Picardie, « appert hommes d'armes, « sages et courtois durement V, 449 » ; ses exploits à la bataille de Poitiers V, 449-451 ; XVII, 354.

C'est par une faute de copiste qu'on lit dans les *Chroniques abrégées* Jean de Clèves.

M. Luce propose de lire : Allaines. Tel est le nom d'un village près de Péronne ; mais on ne connaît aucune

famille qui l'ait porté. Comme Froissart range habituellement les nobles de la châtellenie de Lille ou de Lens parmi les Picards, il semble préférable de lire : Hellemmes.

Hellemmes est un village à une demi-lieue de Lille sur la route de Tournay. La famille de ce nom joua un rôle important à Tournay. Guillaume de Hellèmes était, au témoignage de Gilles li Muisis, l'un des capitaines de cette ville en 1340, et le Jean de Hellemmes dont parle Froissart, fut vraisemblablement le père d'un autre Jean de Hellèmes prévôt de Tournay en 1393, qui remplit d'importantes missions près de Charles VI après la bataille de Roosebeke.

On lit en effet dans le registre des publications de Tournay :

« Le XXV^e^ jour de février l'an mil CCC IIII^xx^ et II, (v. st.), fu ordonné et acordé par les III consauls et les XXIIII esleus, ou nom de le communalté, que sires Jehans de Hellemmes et sires Gossuins dou Mortier yroient par devers le roy no sire et monseigneur de Couchi et aultres seigneurs, pour les besongnes que la ville de Tournay, bourgeois, manans et habitans, avoient et ont à faire, et de ce leur est donné auctorité. Et pour ce est acordé que tout ce que les dessus nommés feront, soit li fais de le ville, et avoec ce, se aucune aventure ou péril leur avenoit par mort de chevaux, arrest ou autre manière en estant oudit voyage, que ce soit et fuist au péril de ladite ville. Et aussi est acordé par les consauls et les XXIIII esleus que lidis sires Gossuin voist oudit voyage as despens de le ville à III chevaux. Et doit le ville païer, et acordé leur est le loyer des chevaux que lesdis sires Jehan et Gossuin leuweront pour ledit voyage. »

Plus loin on trouve dans le même registre f° 149 :

« Accordé fu par les consaulx et les XXIIII esleus ou nom de le communité, le lundi VII^e^ jour de décembre l'an mil CCC IIII^xx^ et III, que sires Jehans de Hellemmes yroit avoec pluiseurs nobles par devers le roy no sire et nos sires

ses oncles, pour le fait de le conservation dou pays. Et fu acordé par lesdis consaulx et esleus que lidis sires Jehans aroit, pour ledit voyage faire, XL s. par jour. Et avoec ce lui fu acordé que s'il avenoit, que jà n'aviengne, que il avenist aucune aventure audit sire Jehan, fuist de prise de corps, de pierte de chevaus ou en autre manière, ce seroit au péril et aventure de le ville, et l'en devoit la ville desdomager. »

* Elmedale (Raoul d') III, 487.

Elmham, *Helmen* (Guillaume), dans l'ost du duc de Lancastre en Artois VIII, 280 ; est envoyé vers le duc d'Anjou 320 ; assiste au combat d'Ymet IX, 10 ; se retire à Bordeaux 11 ; est sénéchal des Landes 14, 85 ; assiste au combat de Barzac 98, 99 ; retourne en Angleterre 121 ; dans l'ost du comte de Cambridge en Portugal 384 , 479 , 480 , 482-484 ; prend part à la croisade de l'évêque de Norwich X, 208-210, 213, 222, 228, 248, 252 , 255, 269 ; XI, 135 ; est mis en jugement X , 273 ; conserve son crédit XI , 7 ; est envoyé à Calais 361 ; plaintes dirigées contre lui XII, 149 ; se justifie 251-254 ; sa faveur près du roi 254 ; reçoit l'ordre de se rendre en Bretagne XIII , 106, 147 ; ravage la Saintonge 157, 274.

Cf. X, 505, 514, 517-533 ; XII, 388, 391 ; XVI, 328.

Il est à remarquer que dans la charte de la capitulation de Bourbourg le nom de Guillaume Elmham est écrit : Helmen, comme dans Froissart. On lit quelquefois : Helmham dans les documents officiels.

Guillaume Elmham est cité à diverses reprises dans les Actes de Rymer.

Le 28 février 1375, Guillaume d'Elmham fut nommé gouverneur de Bayonne.

Il était sénéchal des Landes lorsqu'il emprunta, le 21 septembre 1375, deux mille florins au comte de Foix, s'engageant à le servir avec quarante hommes d'armes et quarante archers à cheval, jusqu'à ce qu'il l'eût remboursé (*Archives des Basses-Pyrénées*).

En 1379, il était amiral de la flotte anglaise *versus partes boreales*.

Il fut chargé en 1390 et en 1398 de traiter avec les Français.

Comme sénéchal des Landes, Guillaume Elmham figure deux fois dans les rôles de Gaston-Phébus : la première fois parce qu'on lui donne deux chevaux, l'un de cinquante, l'autre de trente florins ; la seconde fois de nouveau pour le don d'un cheval de guerre acheté en Aragon et du prix de cent trente florins.

Guillaume Elmham se trouvait au nombre des partisans de Richard II, que Henri IV fit arrêter au château de Berkley.

Elmham, *Helmen* (Richard), fait la guerre sur les bords de la Loire XII, 221, 222 ; sa mort XI, 119.

Eltham (Jean, comte d'), fils d'Édouard II, II, 19; XVII, 3; sa mère le trouve à Bristol II, 76, 77 ; XVII, 10 ; il l'accompagne à Londres II, 91; sa mort 240-242; ses obsèques 316.

Cf. II, 521 ; XVIII, 29, 48.

Second fils d'Édouard II et d'Isabelle de France, né à Eltham le 15 août 1316. Il recueillit une partie des biens confisqués sur Thomas de Lancastre. Édouard III lui donna le titre de comte de Cornouailles et lui assura un revenu annuel de plus de deux mille marcs. Jean d'Eltham avait accompagné en 1334 son frère en Écosse quand il mourut à Saint-Johns-Stone au mois d'octobre. Un monument lui fit érigé à Westminster, dans la chapelle de saint Edmond. En 1329, il avait été convenu qu'il épouserait une fille de Philippe de Valois ; mais le projet resta sans suite. Quelques généalogistes lui donnent pour femme Marie d'Espagne, fille de Ferdinand seigneur de Lara.

Elton, *Eltham* (Robert d'), est envoyé en Gascogne IV, 214, 216, 218.

Rymer mentionne à l'année 1313 Robert d'Elton, clerc. C'est évidemment un autre personnage. Nous retrouvons

celui qui nous intéresse dans Robert d'Elton, capitaine de Mark, qui prit part à la joute de Saint-Inglevert (Relig. de Saint-Denis, XI, 4). On rencontre aussi vers la même époque Robert Electon.

ELY (évêque d') XII, 244. 247.

Voyez ARUNDEL (THOMAS D').

ELY (évêque d') XV, 147 ; XVI, 237.

Voyez FORDHAM (JEAN).

EMBRUN (cardinal d'). Voyez EUX (BERTRAND D').

ENGHIEN (GAUTHIER D'), conduit la reine d'Angleterre à Valenciennes II, 57 ; accompagne Jean de Beaumont en Angleterre 113, 114, 117, 119, 122 ; XVII, 16 ; joute à Londres II, 197 ; accompagne le sire de Douglas en Espagne 205, 206 ; prend part à l'expédition d'Édouard III en France III, 3 ; attaque Cambray 9, 12 ; défie le roi de France 45, 48, 95 ; rentre en Hainaut 109 ; se trouve dans l'armée réunie par le comte de Hainaut 179, 181 ; au siége de Tournay XVII, 97.

Cf. III, 506.

Les sires d'Enghien étaient au nombre des plus illustres barons du Hainaut.

Engelbert d'Enghien vivait au XI^e siècle.

Au XII^e siècle, le duc de Brabant et le comte de Hainaut se disputèrent l'hommage du château d'Enghien.

Engelbert d'Enghien qui vivait en 1197, épousa Adeline d'Avesnes.

En 1254, le sire d'Enghien se plaça à la tête des célèbres *Ronds* du Hainaut et défit les hommes d'armes de Charles d'Anjou.

Gauthier d'Enghien, fondateur de la chartreuse d'Hérinnes, mourut en 1307. Il avait épousé Yolande, fille de Robert de Béthune, comte de Flandre, dont il eut plusieurs enfants et notamment Gauthier à qui nous consacrons cette notice. Celui-ci épousa Isabelle de Brienne, sœur du duc d'Athènes, perdit son fils aîné au mois de novembre 1340 et le suivit deux ans après dans la tombe.

Enghien (Sohier d'), joute à Londres IV, 125, 126 ; — à Windsor 206 ; envoie le sire de Werchin au siége de Saint-Valéry VI, 109.

Cf. I[b], 43, 54 ; VII, 494 ; X, 555 ; XVIII, 319.

Second fils de Gauthier d'Enghien et d'Isabeau comtesse de Brienne. Il épousa Jeanne de Condé, fille du seigneur de Moriaumez.

Sohier d'Enghien recueillit la seigneurie d'Enghien en 1342.

Un frère de Sohier d'Enghien était seigneur d'Argos et d'Andrinople : ce fut le mariage de sa fille avec Pierre Cornaro qui fit des marchands de Venise les successeurs d'Agamemnon.

En 1348, Sohier d'Enghien était l'un des plénipotentiaires du comte de Flandre chargés de traiter avec les Anglais, mais son intervention toute favorable à Édouard III en fit plutôt le représentant des communes flamandes que l'ambassadeur de Louis de Male. De vifs ressentiments séparèrent désormais le comte de Flandre et Sohier d'Enghien, et en 1350 le bruit se répandit qu'un valet nommé Taillevent, accusé d'avoir voulu attenter aux jours du comte et de la comtesse de Flandre pendant un voyage qu'ils firent à Aspre, avait avoué qu'il avait agi à l'instigation de Sohier d'Enghien.

Ce fut au tribunal d'Édouard III que Sohier d'Enghien cita ses accusateurs, et le roi d'Angleterre constatant qu'aucun d'eux n'avait osé comparaître, déclara dans un manifeste adressé aux princes et aux bonnes villes, que le sire d'Enghien, ayant offert « tut ceo que chivaler poet « resonablement offrir » devait être tenu « pur excusé « devers totes gents ».

Nous reproduirons ici cette déclaration d'Édouard III insérée dans les Actes de Rymer et transcrite à Bruges dans le Groenenbouck C :

« Nous Edward, par la grâce de Dieu, rois de France et

d'Engleterre et seignur d'Irlaunde, fesoms saver à tous que nobles hommes le seigneur d'Anghien vint par devers nous le mardy proschein après le Seint-Michel darrein passé et nous monstra, en présence de nostre conseil et des pleusurs autres privés et estranges, comment, en défaute d'autres courts, il nous approcha se complaignant de choses dount il se sentist grevés, monstrant sa excusation d'une blasme qui court sur lui, à tort à ceo qu'il dist, en les pays de Flaundres, Brabant et Henau, par confession d'ascuns garceons à ceo constreints et mis à la mort, endroit de ceo que homme lui surmist qu'il voleit aver empoisoné le counte et la countesse de Flaundres et monsieur Loys de Namur : de quelle blasme et de totes autres que homme lui vorroit surmettre, il tendist de se défendre et faire boin en nostre court de son corps encontre queconque persone ; et, s'il estoit nul qui partie vousist faire por lui pursuivre sans combatre ou par autres voies queconques, il voleit volentiers attendre droit en nostre court. Et si nous monstra le dit seignur d'Enghien l'appel qu'il ad fait en autres courts contre le dit seignur Loys de Namur, que il dist voloir maintenir, et nous supplia que nous lui ent vorroiens faire droit et reson. Par quoi, oïes totes les monstrances et excusations, et aussint retenus devers nous cirografs enséallés du séal le dit seignur d'Enghien, contenants totes les accusations et autres choses sur ceo faites du commencement tanques au jour qu'il vint en nostre court, à ceo qu'il dist, nous feismes signifier cestes choses as seignurs et nobles et as pluseurs boines villes des pays avantdits, et aussi au dit monsieur Loys de Namur, et que nous avions totes voies nostre court overte de faire reson audit seignur d'Enghien et as tous autres, en ceo qui à nous attient, et que, se nul lui vorroit accuser ou chalanger de ceo qui touchast son déshonur, il venist en nostre court dedeins le terme de Noël darrein passé, et droit lui en serroit fait en manère tièle

que lui deveroit suffire de reson ; et, en cas que nul y vensist dedeins le dit terme pur faire tiels accusements ou chalenges, que nous tendreiens le dit seigneur d'Enghien pur escusés des dites blasmes, selonc ses offres devant nous et nostre conseil si overtement tendues, durant queu terme nul ne vint devant nous, ne en nostre court, pur le dit seignur d'Enghien accuser, ne chalanger des dites choses, ne d'autres touchantes son déshonour, ains, le jour de Noël, nous vindrent ascunes lettres des dits duc et counte et des villes de Flaundres, et aussi unes lettres séalées des séalx les avantdits duc et counte et seigneur Johan de Henau, qui touchèrent les accusements susdits, queles lettres lues et entendues nous feismes monstrer au dit seignur d'Enghien pur saver ceo que ent dire vorroit, et il à chascun point des dites lettres dona si resonable respounse, et si clères et si overtes excusations fist, à ceo qu'il sembla à tous qui devers nous estoient, que, considéré ovesques ceo la cognissance que Giles Tollenaires, qui par celle cause morust à Gand, fist devant son morir, en descoupant et desblamant le dit seignur d'Enghien, en présence de tout le poeple, à ceo qu'est dit, et si prist-il sur la dampnation de s'alme que le dit seignur d'Enghien et lui estoient sans coupe des choses susdites, et aussint considérées deux paires de lettres, l'une du counte de Flandres, et l'autre, des villes de Flaundres, après les geheines d'ascuns qui pur ceo furent mis à mort, et, ovesques ceo, le conduyt que le dit seignur d'Enghien envoia querre au duc de Brabant, au conte de Flandres et à sire Johan de Henau, pur lui excuser en présence de tous, qui lui estoit refusés, et, outre ceo, que monsieur Loys de Namur ne voleit respondre au dit seignur d'Enghien à l'appel fait en nostre court sur lui par le dit seignur d'Enghien, et aussi que pluseurs lettres des chevalers, esquyers et d'autres bones gents tesmoignent que le vallet appellés Taillevent qui dust aver

esté un de les dits accusours et qui dust aver estet al tretié del dit empoisonement, tenu par les gents le dit seignur d'Enghien et autres à Aynghen en Henau, [recongneut] que quant la contesse de Flandres estoit à Haspre vers sa mière, le dit conte fut en Bavyère deux mois devant cel temps et cynk mois après, et aussi oïes de lui tut plein d'autres excusations, sembla à nous et à nostre conseil les dites excusations, confessions et autres évidences issint par lui monstrées lui devoir suffire de reson ; mès, nientmains, nient contresteantes les dites excusations, par cause que nous saveryons volentiers la droite vérité de ceste busoigne et vorriens que les dites excusations fusent oïes et overtement cognues, afyn que le dit seignur d'Enghien se porra resonablement excuser, come il s'ad offert et uncore se offre que partout et en tous lieus où il porra venir sauvement, il est prest de lui purger par son corps de la dite blasme, ou par les corps de trois chivalers ou de quatre, ou de tant comme homme vorra, si envoiasmes derechief as dits duc et counte et à les dites villes de Flaundres, en priant qu'ils vousissent envoïer ascuns de lour conseil à Gravelynge devant le Chandeleur darrein passé, et nous envoierasmes ascuns de nostre conseil à Caleys, et le dit seignur d'Enghien y serreit à mesme le temps, siqu'ils porroient assigner certeins jour et lieu, entre les dites places, où le dit seignur d'Enghien purroit venir devant eux et monstrer ses excusations susdites, et que, selonc sa monstrance, il purroit estre tenus tiel come il a déservi, ou que, à l'assignement et décret de nous et des dits duc et counte, feussent certeins chivalers esluts d'ambe part et sur ceo jurés, et le dit seignur d'Enghien feroit volentiers ceo qui sereit agardés par les dits chivalers, oïes primes les accusations sur lui faites et ses respouns et excusations en celle partie, desqueles choses riens estoit fait, comment que les chivalers, de nostre part, et le dit seignur d'Enghien estoient prests à la journée d'aver fait ceo que à eux

appartenoit de faire par droit et reson, et, outre totes les susdites offres que le dit seignur d'Enghien ad fait, si riens soit qu'il doit plus faire pur sa excusation, il se tende de faire si avant comme nous et nostre court ordener vorroiens pur lui ouster du blasme :

« Par quoi, attendues totes les excusations, offres et autres coses susdites, semble à nous et à nostre conseil que le dit seignur d'Enghien ad offert, en nostre court, tut ceo que chivalers poet ou doit resonablement offrir, pur lui purger de la blasme qui lui est issint surmise, et qu'il ent doit dignement estre tenus pur excusés devers totes gents, et ceo signifions as tous par cestes nos lettres patentes séallées de nostre grant séal.

« Doneit à Westmunstier le octisme jour de may (1351). »

Le comte de Hainaut attribua-t-il d'autres complots du même genre à Sohier d'Enghien ? Fut-il jaloux de la pompe de son hôtel ou de sa puissance ? Lui reprocha-t-il une alliance trop étroite avec le roi d'Angleterre ? On ne sait trop. Quoi qu'il en soit, Aubert de Bavière le fit enlever pendant la nuit du château d'Enghien, et, malgré les supplications des nobles du Hainaut, il lui fit trancher la tête. Sans m'arrêter à la guerre qui s'ensuivit, je me bornerai à placer ici quelques lignes inédites de la chronique de Berne :

« Præterea hiis temporibus Johannes de Enghien comes Liciæ de comitatu suo in Appulia situato circa festum beati Johannis-Baptistæ recedens, cum suis de hospitio suo venit in Franciam causa fratris sui senioris scilicet Walteri de Enghien comitis Briennensis, ducisque Atheniensis, quem cujusdam præsumptionis titulo dux in Bavaria Albertus tunc, sicut infra dicetur, pro duce Guillelmo fratre suo seniore baillivam habens comitatuum Hanoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, etc., in castello de Kaisneto in Hanonia fecerat decapitari. Et quia dux Athenarum,

conestabularius Franciæ, qui decessit in bello Pictavensi, ut dictum est supra, de uxore sua, sorore comitis Augiæ et Guisnensis decollati, nullam sobolem suscepit, nepotes ejus de sorore heredes habuit : primus scilicet Walterus, dominus d'Enghien supranotatus, dux Atheniensis, comesque Briennensis fuit ; secundus, scilicet Johannes supradictus, comitatum Liciæ cum terra Mascandii in Campania Franciæ de dependentiis dicti comitatus Briennensis possedit ; tertius, nomine Ludovicus, comitatum Conversanensem habuit ; quartus nomine Engelebertus terras Argivorum et Estivarum, id est Thebanorum atque Neapolitanorum, in Romania possedit, sed propter crebras infestationes Turcorum quas diu sustinere noluit, Guidoni alteri fratri suo militi strenuo illas terras dimisit et in castellania de Rameru in Campania Franciæ de pertinentiis dicti comitatus Briennæ quam a prefato fratre suo pro eisdem receperat, secessit. Hic enim Guido fuit vir bellicosus et acer in hostes, qui fortissime quidem quamdiu vixit sed laboriosissime propter Turquos qui sibi maximam inquietudinem ingerebant, terram suam rexit. Hic uxorem duxit filiam domini de Archadia, in qua filiam genuit, quæ sibi successit. Quam quidem Venetianus, filius videlicet domini Frederici Cornerii, in matrimonium duxit. Et quia hæc sine sobole decessit, hereditas ejus iterum Engeleberto prædicto patruo suo obvenit. Qui, eo quod confligere cum Turcis non noverat, nec valebat, civitates prædictorum Argivorum, Estivarum et Neapolitanorum in Romania cum suis appenditiis pro magna pecuniarum summa Venetianis hereditabiliter vendidit, quam in Rameru villam suam supradictam in quam rediit, secum deportavit. Porro Johannes comes Liciæ supra scriptus, ad vindicandum mortem Walteri fratris sui congregatis in Picardia de amicis suis fere ducentis lanceis, intravit Hanoniam et abiit ad Haspram ubi per tres dies ducem Albertum expectavit ad debellandum eum. Deinde, villa com-

busta et deprædatione, igne, cæde et prædis patriam devastando abiit ad Enghien, in cujus castello ipse et qui cum eo erant, locati sunt. Dux quoque Albertus cum nobilibus et communibus Hanoniæ abiit ante illud castellum et quasi cum L$^{m}$ viris obsedit illud. Postquam vero duravit obsidio per tres septimanas, quadam die dictus comes de castello cum suis furtiva et improvisa irruptione erumpens iter arripuit ad tentorium ducis Alberti, omnes quibus obviabat, occidendo ; nam ducem cepisset in suo tentorio nisi Gerardus de Werchino senescallus Hanoniæ , dominus de Villa et quidam alii fideles eum repente de suo eduxissent tentorio antequam comes posset illuc advenire. Tunc singuli de exercitu perterriti dispersi sunt et fugerunt. Porro comes comburendo patriam atque vastando de Enghien venit Kaisnotum et ejus suburbia combussit. Deinde venit ad villam Buzigniarum quæ ab illa parte ultima est Hanoniæ, cum magna festinantia, qui ab Hanoniensibus fortiter insequebatur, paucosque secum habebat propter multos de suis utputa Arthesianos et quosdam alios qui cum prædis suis ad propria redierant. Ipse vero inde regnum intrans Franciæ per terram Guisiæ adivit Cressiacum super Seram fluvium, et abhincin terram suam Mascandii in episcopatu Cathalaunensi sitam et inde Apuliam reversus est. Hanonienses quoque, postquam reposti sunt in villa de Bohandio, regressi sunt singuli ad domos suas, præfato comite regimen nepotis sui admodum parvuli filii dicti domini d'Enghien decollati et terræ ejus domino de Morellomanso avunculo ejus ex parte matris annuente ».

Il est à remarquer que Froissart omet complétement le récit de la mort du sire d'Enghien. Ce silence s'explique par les liens qui unissaient notre chroniqueur à la maison de Hainaut et à Aubert de Bavière.

Enghien (Gauthier d'), « jones escuiers de grant volenté IX, « 234 » ; « jones, hardis et entreprendans IX, 349 » ; défend

Audenarde IX, 199 ; combat les Gantois 234 ; les défait 344 ; au siége de Gand 349, 351 ; est envoyé à Audenarde 353 ; défait les Gantois à Nevele 354-356, 363, 364 ; rentre à Audenarde 365, 366 ; prend part au combat d'Eenaeme 367-370 ; sa mort 438-438 ; X, 1.

Cf. IX, 565, 566.

Gauthier d'Enghien, duc d'Athènes, était le fils unique de Sohier d'Enghien et de Jeanne de Condé. Il eut pour tuteur son oncle Jean d'Enghien, comte de Liche.

On lit dans le compte de la ville de Gand de 1380 qu'on offrit du vin et des poissons, d'une valeur de vingt-quatre sous, à ceux qui vinrent à Gand réclamer les corps de Gauthier d'Enghien et du sire de Montigny. On donna deux florins au messager du duc Aubert de Bavière qui les accompagnait.

Gauthier d'Enghien fut enseveli dans une chartreuse fondée près de Bruges en 1363.

ENGHIEN. Voyez ATHÈNES et CONVERSAN.

ENGHIEN (MARGUERITE D'). Voyez LUXEMBOURG.

ENGHIEN (BATARD D'), assiste au combat de Nevele IX, 356, 357.

* *Englemoustier*. Voyez INGELMUNSTER.

* ENGLESQUEVILLE (sire d'). Voyez HOTOT.

*Englure*. Voyez ANGLURE.

* *Enguerramet* XV, 396.

*Ennekin*. Voyez ANNEQUIN.

ENOS, *Aine*, *Ampne* (seigneur d'), part qu'il prend à la délivrance des chevaliers chrétiens prisonniers XVI, 38, 40, 41, 46, 48, 49.

Cf. XVI, 261.

Le serviteur de Gui de Blois l'appelle : le seigneur d'Aine (XVI, 420-422, 426-428). J'adopte cette lecture qui est confirmée par un document où Nicolas d'Aine ou d'Ayne est nommé (XVI, 261).

La seigneurie d'Enos se trouvait dans la Roumélie près

de la Maritza au sud d'Andrinople sur les côtes de l'Archipel. Elle appartenait aux Gattilusio, de Gênes, parents des seigneurs de Mételin ou Lesbos, et il est à remarquer que ce sire d'Aine est presque toujours nommé par Froissart avec le seigneur de Mételin.

Le sire d'Enos était à l'époque dont s'occupe Froissart, Nicolas Gattilusio, frère de François Gattilusio, seigneur de Mételin.

*Ensteinchalle* (*Henri*), maréchal de Hongrie XV, 473.

Ce nom, fort défiguré sans doute, se trouve écrit de plusieurs manières dans les manuscrits de Froissart.

*Ercle*, *Erck*. Voyez ARCKEL.

*Ere* (*Jacques d'*), est tué à la bataille de Roosebeke X, 169.

Peut-être de la même famille que Jean de Heere qui figure en 1340 dans la bataille du comte de Flandre au camp de Bouvines.

*Ermesen* (*bourg d'*), chef de compagnie XI, 117.

On peut lire : Armissen ou Ornezan.

Armissan est dans l'arrondissement de Narbonne ; Ornezan dans l'arrondissement d'Auch.

Pierre d'Ornezan figure dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus.

Peut-être faut-il lire : le bâtard de Domezain. Voyez plus haut le mot : DOMEZAIN.

ERMITE (ROBERT L'). Voyez L'ERMITE (ROBERT).

*Ernaulton*, capitaine de Carlat en Auvergne XI, 108.

* ERPE (sire d') II, 536.

* ERPE (sire d') X, 454.

* ERPE (FRANÇOIS D') II, 536.

* ERPE (MARTIN D') X, 475.

* ERPE (PHILIPPE D') X, 536.

* ERPE (RASSE D') XVIII, 105.

* ERPE (CATHERINE D'ARTEVELDE, dame d') X, 536.

ERPINGHAM, *Harpinghem* (THOMAS D'), sa joute contre Jean des Barres XIII, 145.

Cf. XIII, 355 ; XVI, 326, 334, 354, 357.

Thomas d'Erpingham est fréquemment cité dans le recueil de Rymer.

ERQUERY (LOUIS D'), évêque de Coutances XVIII, 488, 494.

Probablement de la même famille que Harpin d'Erquery qui se trouvait au camp de Bouvines en 1340 et qui vivait encore en 1393.

Erquery est un village à une lieue de Clermont (Oise).

ERSKINE, *Aversequin*, *Avermesquin* (THOMAS), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 201, 227.

Cf. XIII, 359.

J'accepte sans hésiter la correction de Johnes.

Thomes Erskine, grand-chambellan d'Écosse en 1350, assista à la bataille d'Otterburn. Il était le fils aîné de Robert Erskine et de Béatrix de Lindsay. Il épousa Jeanne fille de sir Édouard Keith et de Chrétienne de Menteith.

Son petit-fils fut comte de Mar.

Thomas Erskine avait pour frère Nicolas Erskine à qui le roi de France donna, le 1er octobre 1371, trois cents francs d'or.

* ERSKINE (ALAIN) Ia, 132.

*Ervorde*. Voyez HEREFORD (duc d').

*Escales*, *Scales* (comte d'), dans l'armée du roi de Portugal XII, 202 ; assiste à des fêtes XIII, 92.

Il faut peut-être lire : le comte de Barcellos.

M. Buchon propose de lire : Égas Coelho.

*Escale* (*Nicolas de*). Voyez LESCAR.

* ESCAILLON (le sire d') III, 489.

ESCARMAING (SANDRAS D'), prend part à la chevauchée de Gérard de Werchin III, 136, 138 ; est assiégé à Thun-l'Évêque 173.

Les seigneurs d'Escarmaing sont connus dès la première moitié du XIIe siècle. On rencontre en 1141 Gautier d'Escarmaing, en 1180 Gérard, en 1205 Hugues.

Sandras d'Escarmaing était de la même famille. Il por-

tait pour armes : d'or au lion de gueules. En 1359, il remit aux gens du comte de Hainaut la tour de Viesly dont la garde lui avait été confiée et reçut de ce chef la somme de cent onze livres cinq sous.

Escarmaing est un village à une lieue et demie de Solesmes (Nord).

*Escauffour* (*Foulque d'*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Une famille du nom d'Escauffour ou Eschauffour existait en Normandie.

Esch, *Asko* (Conrart d'), au service de comte de Hainant III, 110, 112 ; sa chevauchée contre la garnison française de Mortagne 250-255 ; continue la guerre 284, 289, 293.

Froissart l'appelle un chevalier allemand.

Conrad d'Esch était le premier des trois bons Conrad selon un dicton du temps.

Il figure dans le recueil du héraut Gueldre.

Conrad d'Esch tirait son nom du village d'Esch près de Trèves. Il était sans doute parent de Henri avoué d'Esch qui prit part à la bataille de Bastweiler.

Vers le XV^e^ siècle, la famille d'Esch est allée se fixer dans le pays de Nassau où elle est connue sous le nom de : Von Esch de Langwiesen.

*Eschielle* (*Yvain de l'*). Voyez Foix (Yvain, bâtard de).

* Esclèbes (sire d'), prévôt de Maubeuge XVI, 310.

*Esconflans* (*Raoul d'*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Cf. le mot : Conflans.

Escornay (Arnould de Gavre, seigneur d'), défend Audenarde contre les Gantois IX , 199 ; assiste au combat de Nevele 357 ; — d'Eenaeme 367 ; les Gantois viennent lever les rentes dans ses domaines X, 277 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 281 ; surprend Audenarde 300-303 , 445 ; signe le traité de Tournay 438 ; s'oppose au débarquement des Anglais XII, 74.

Cf. X, 514, 543, 544 ; XVIII, 105.

Arnould de Gavre, seigneur d'Escornay, fils d'Arnould d'Escornay et de Catherine de Rodes. Mort le 1er mai 1418. Il avait épousé Isabelle de Ghistelles, fille de Roger de Ghistelles et d'Anne de Dudzeele.

Il se trouvait en 1386 dans l'ost de l'Écluse.

Escornay (la dame d'), prisonnière des Gantois à Damme X, 367.

* Escornay (Robert d') XVIII, 81.

* Escornay (la dame d') I, 86.

Escornay (bâtard d'), assiste au combat d'Eenaeme IX, 367.

Escot. Voyez : l'Escot.

*Escut* (seigneur de l'). Voyez Lescun.

Esne, *Aysne* (sire d'), conduit la reine Isabelle d'Angleterre en Cambrésis II, 47 ; annonce son arrivée au comte de Hainaut 49, 50 ; rejoint la reine d'Angleterre 50, 53.

La terre d'Esne, située à deux lieues de Clary, formait l'une des douze pairies du Cambrésis. Elle passa de la maison de Landas à celle de Croisilles, qui, en conservant ses armoiries, emprunta les émaux des Landas et portait de sable à dix losanges d'argent avec le cri : « Croisilles ! » Jean de Croisilles, sire d'Esne et de Grécourt, donna une charte aux habitants d'Esne en 1304.

En 1301, la terre d'Esne était tenue en fief de Charles de Valois par le châtelain de Lens qui avait épousé Marie, fille et héritière de Jean d'Esne.

Gérard dit Sanche d'Esne était en 1336 bailli de Hainaut.

Il s'agit ici, je crois, de Jean d'Esne, dit le Borgne d'Esne, qui épousa Marie de Gommegnies.

Esne (Mansart d'), intercède en faveur de Gauthier de Mauny V, 100, 101, 105, 107, 108 ; XVII, 223, 224.

Cf. IV, 481 ; XVIII, 144.

Mansart d'Esne servit dans l'armée française en 1339 et en 1340 avec trois écuyers.

Fils aîné de Jean dit le Borgne d'Esne et de Marie de Gommegnies.

Jean dit Mansart d'Esne épousa Isabelle de Walloncourt ou Walaincourt. Mort en 1358. Il fut enseveli dans l'église d'Esne. M. de Coussemaker a publié son épitaphe.

* Esne (Mansart d') XV, 402.

Il eut de nombreux conflits avec l'évêque de Cambray, Pierre d'Ailly. Son prénom était Jean. Il fut bailli de Cambrésis. Fils aîné de Mansart d'Esne qui précède ?

Esne (Robert d'), est envoyé en Turquie par la dame de Coucy XV, 357, 358 ; apprend la mort du sire de Coucy XVI, 30.

Cf. XV, 437, 506 ; XVI, 269, 414.

Fils de Mansart d'Esne et d'Isabelle de Waloncourt. Il épousa Nicole de Béthencourt. Seigneur de Beauvoir et de Béthencourt. Ce fut le duc d'Orléans qui envoya, en 1396, Robert d'Esne en Orient pour délivrer de leur captivité Henri de Bar et Enguerrand de Coucy.

Robert d'Esne mourut en 1400, comme le prouve l'épitaphe suivante qui se trouvait au bas d'un tableau, placé dans l'église paroissiale d'Esne, qui représentait le seigneur et la dame d'Esne :

CY-DEVANT GIST NOBLE HOMME MESSIRE ROBERT D'ESNE,
CHEVALIER, SEIGNEUR DE BÉTENCOURT ET DE BEAUVOIR,
QUI ISSIT DE NOBLE PROGÉNIE.
SON TAYON FUST GRAN, SEIGNEUR DE WALAINCOURT,
QUI JADIS FUST EXTRAIT DE LEMBOURG
ET DE LE FILLE LE S^r DE NELLE ;
SE TAYE FUST FILLE DU S^r DE CHISOING,
LAQUELLE ISSIST DU SIEUR DE DIENSTRE ;
ET D'ICEUX, SON TAYON ET TAYE, ISSIRENT
JEAN, S^r DE WALAINCOURT, SON ONCLE, QUI MOURUT EN FRISE,
ET DEMOISELLE ISABEL DE WALAINCOURT,
SE MÈRE, FEMME ET ESPEUSE DU SIEUR D'ESNE,
PÈRE DU DIST MESSIRE ROBERT ;
ET DE SON DIST ONCLE ISSIT UNG FILS ET DEUX FILLES ;
LE FILS MOURUT AGÉ DE XIV ANS ;
L'AYNÉE FILLE ESPOUSAT MONS^r LE SÉNÉCHAL DE HAINAULT, LE GOUTEUX,

ET L'AUTRE LE SIGNEUR DE WARENNES,
DUQUEL SÉNÉCHAL ISSY UNG FILS QUI FUST S^r DE WALAINCOURT.
CESTUY FUT PÈRE AU SÉNÉCHAL DE HENAULT,
QUI MORUT A LA BATAILLE DES ANGLÈS, EN L'AN M. CCCC. XV,
ET LEDIST MESSIRE ROBERT TRESPASSAT L'AN MIL QUATRE CENT.

* Esne, *Ayne* (Salfet d') IV, 480.

* Esne, *Eyne* (Louis d') XV, 398.

*Esnel* (*Hugues d'*), en garnison à Ardembourg X, 340.

Esneval, *Ainneval*, *Enneval* (sire d'), chevalier de Normandie VII, 60; VIII, 239, 405; fait prisonnier à la bataille d'Auray VII, 60; assiége Bécherel VIII, 239, 240; — Ardres 405.

Ceci se rapporte, je pense, à Raoul d'Esneval.

En 1359, Raoul d'Esneval obtint la restitution de certains biens confisqués sur lui comme ennemi du royaume, c'est-à-dire probablement comme partisan du roi de Navarre.

Esneval, *Ainneval* (seigneur d'), au siége d'Afrique XIV, 224. Cf. XVIII, 67.

Ceci paraît s'appliquer à Robert d'Esneval, fils de Robert d'Esneval et de Béatrix de Wavrin. Il se trouvait sous les ordres du duc de Bourgogne le 12 avril 1377. On a de lui une quittance donnée devant Breteuil le 5 mai 1378. Il était chambellan de Charles VI en 1398 et commandait en même temps une compagnie de vingt-quatre archers chargés de la garde du roi.

Esneval, *Enneval* (Perceval d'), normand IX, 18; au siége de Saint-Macaire IX, 18; — de Duras 21; — de Mortagne 25, 84; en garnison à Valognes 61, 134; passe la Lys près de Commines X, 127; se rend en Écosse 318.

Perceval d'Esneval passa montre le 12 mai 1378. Il était sous les ordres du connétable et avait avec lui un chevalier et onze écuyers.

Perceval d'Esneval est cité en 1386 et en 1388 comme chambellan du duc de Bourgogne.

Espagne (roi d'). Voyez Castille.

Espagne (Louis de la Cerda, dit d'), « très-bons chevaliers « III, 398 » ; cité parmi les preux II, 3 ; fait partie de l'expédition du duc de Normandie en Bretagne III, 395, 398, 406 ; XVII, 116, 117 ; conduit le comte de Montfort à Paris III, 414 ; continue la guerre en Bretagne XVII, 118; assiége Rennes IV, 4, 6 ; — Hennebont 20-28, 30, 33, 35, 38-53 ; — Auray XVII, 129 ; s'empare du Conquêt IV, 53-58 ; — de Dinan 58-64 ; XVII, 132, 133 ; est défait à Quimperlé IV, 68-80 ; XVII, 134-136 ; rejoint Charles de Blois IV, 83, 89 ; XVII, 136 ; veut faire mourir deux chevaliers prisonniers IV, 97-104, 107, 109 ; XVII, 139 ; repousse la garnison de Hennebont IV, 112 ; en garnison à Carhaix 115, 118 ; chef de la flotte française 138 ; combat les Anglais 139-146 ; continue la guerre sur mer 153, 156 , 183, 184, 192-194 ; se rend à Guérande 272 ; — à Nantes 191 ; assiége Miremont 334, 335 ; — Aiguillon V, 88, 89, 92 ; assiste à la bataille de Crécy 43.

Cf. I[b], 36 ; IV, 438-441 ; XVIII, 211, 212, 214, 220, 225, 226.

Fils d'Alphonse de la Cerda, dit d'Espagne, et d'Isabeau d'Antoing, veuve du sire de Gaesbeek. Il épousa Éléonore de Guzman. Prince des Iles-Fortunées et comte de Talmont.

Il commanda un assez grand nombre d'hommes d'armes à Lille du 16 avril au 27 septembre 1340. Créé amiral de France en 1341. Tué en 1346 à la bataille de Crécy.

Espagne (Charles d'), connétable de France, élevé avec le roi Jean V, 279 ; assiste au siége d'Aiguillon V, 92, 93 ; en garnison à Saint-Omer 183 ; XVII, 247 ; est créé connétable V, 279 ; XVII, 275 ; mis à mort par le roi de Navarre V, 309-314, 355, 359 ; XII, 216 ; XVII, 291-293, 297, 304, 331.

Cf. I[b], 39 ; I[c], 192 ; V , 516, 517 ; VI, 453, 457, 458 ; XVIII, 345, 346, 348, 350-353, 355, 359, 383.

Fils d'Alphonse de la Cerda et d'Isabeau d'Antoing. Il épousa en 1351 Marguerite de Blois, fille de Charles de Blois duc de Bretagne. Au mois de décembre 1350, le roi Jean lui donna le comté d'Angoulême. Créé connétable en janvier 1350 (v. st.).

C'est par erreur qu'on lit, t. V, p. 392, qu'il était fils de Louis d'Espagne. Il était son frère. Comme le dit Froissart (V, 93), il écartelait de Castille, de Léon et de France.

M. Luce rapporte qu'il reçut au mois de décembre 1352 le château d'Archiac et au mois de juillet 1353 le château de la Roche d'Agoux dont Philippe de Valois avait autrefois disposé en faveur d'Imbert de Beaujeu.

Il possédait de plus la baronnie de Lunel qu'en 1324 Charles le Bel avait donnée à son père « qui avoit, porte « la charte royale, délaissé son estat de clergie pour « nous plus continuelment servir. »

Au mois d'avril 1350, Charles d'Espagne fut envoyé avec l'évêque de Laon vers le comte de Flandre.

La même année, au mois de juillet, il conclut un traité d'alliance avec l'archevêque de Cologne.

On n'est point d'accord sur la date exacte du meurtre de Charles d'Espagne.

D'après un ancien registre, il eut lieu le jour de la fête de Sainte-Prisca, c'est-à-dire le 4 janvier.

Plusieurs historiens ont adopté la date du 6 janvier.

Les lettres du roi de Navarre que j'ai publiées parmi les pièces justificatives, indiquent formellement le mercredi après l'Épiphanie 8 janvier 1353 (v. st.).

Les lettres royales de rémission pour le fait du meurtre de Charles d'Espagne accordées au roi de Navarre, furent solennellement entérinées au parlement, en présence du roi Jean, le 4 mars 1353 (v. st.).

Le même jour, de nombreuses chartes de rémission furent octroyées pour le meurtre de Charles d'Espagne. Celles qui ont été transcrites dans le registre des chartes JJ. 82,

concernent Jean de Champgerbout, Gillet de Bantelu, Jean de Belaugues, Jean de Gramo, Henri de Mussy, Philippe de Boulainvilliers, Drouet de Lintot, Ancel de Villiers, le sire de Morbecque, le sire d'Aunay, Guillaume de Mainemares, dit Maubué, Jean de Friquans, Jean du Chesne, Geoffroi de Marson, Henri du Bois et le sire de Clères.

Espagne (Alphonse d'), assiste au combat de Quimperlé et y périt IV, 71, 72, 75, 79, 89, 95, 98, 101.

Cf. V, 497.

Froissart le nomme : messires li Auffours.

Aufour, c'est-à-dire Alphonse d'Espagne, neveu de Louis d'Espagne, ne peut être qu'Alphonse de la Cerda, fils de Louis de la Cerda, comte de Talmont, demi-frère de Louis d'Espagne. Sa mère se nommait Éléonore de Guzman. Les généalogistes se bornent à dire qu'il mourut jeune.

* Espagne (Arnaud d') XVIII, 376.

Arnaud d'Espagne, fils d'Arnaud d'Espagne seigneur de Montespan et de Marguerite de la Barthe, épousa Gaillarde de Miraumont. Mort en 1382 ou 1383. Il fut successivement sénéchal de Quercy et de Périgord, de Carcassonne et de Béziers. Fait prisonnier à la bataille de Poitiers, il paya six mille livres de rançon et fut de nouveau pris par les compagnies ; mais cette fois le pape Clément VI le dispensa de payer rançon, comme ayant été victime d'un acte de violence et non d'un fait de guerre. Il fut maréchal de l'ost du duc d'Anjou.

En 1353, le roi Jean reçut l'hommage d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, sénéchal de Quercy et de Périgord. En 1357, il était pour les Français conservateur des trêves en Guyenne. En 1364, en 1376 et en 1377, il est cité comme sénéchal de Carcassonne et de Béziers. Il était encore sénéchal de Carcassonne en 1382.

Arnaud d'Espagne était oncle de Gaston-Phébus, comte

de Foix, et figure à ce titre sur les rôles du comte de Foix comme parent de monseigneur.

Espagne (Roger d'), « moult grant baron, » le château de Montespan lui appartient XI, 39 ; est envoyé par le roi de France vers le comte de Foix, 73 ; combat les compagnies en Languedoc 203, 205 ; ce qu'il dit à Gauthier de Passac 210 ; accompagne le comte de Foix à Toulouse XIV, 73, 75, 333 ; assiste à ses obsèques 335, 338 ; son intervention en faveur du vicomte de Castelbon 341, 345-350 ; se rend à Tours 355 ; succès de sa négociation 357-361, 374, 375.

Cf. Ia, 510 ; XIV, 440.

Fils aîné d'Arnaud d'Espagne seigneur de Montespan et de Gaillarde de Miraumont, conseiller et chambellan de Charles V. Il assista en 1382 à la bataille de Roosebeke, fut créé sénéchal de Carcassonne le 26 août 1383, conduisit des renforts au roi Jean de Castille, puis prit part à la chevauchée de Gauthier de Passac dans le pays de Rabastens. Il mourut en 1410 et l'on plaça sur sa tombe au monastère de Montrejau l'inscription suivante : *Ista est sepultura nobilis potentis viri domini Rogerii de Hispania, militis, domini de Montisplane et de Borderiis, patroni hujus conventus.*

Roger d'Espagne figure sur les rôles de Gaston-Phébus comme cousin du comte de Foix.

Espagne (Ernaudon ou Renaud d'), cousin du comte de Foix, en garnison à Saint-Gaudens XII, 106 ; témoin de la mort du comte de Foix XIV, 326 ; assiste à ses obsèques 339 ; est envoyé en Guyenne XVI, 213.

Quatrième fils d'Arnaud d'Espagne et de Gaillarde de Miraumont. Il fut gouverneur de Conserans.

Espagne (Espagnolet d'), « appert homme d'armes XI, 203 » ; basque du parti anglais, chef de compagnie, s'empare de plusieurs châteaux en Gascogne XI, 203, 204, 219 ; périt à la bataille d'Aljubarrota 316.

Espagnolet d'Espagne était le second fils de Roger d'Espagne, seigneur de Montespan. Il fut l'un des capitaines des hommes d'armes envoyés au roi de Castille par Charles VI et fut tué à la bataille d'Aljubarrota.

Espagne (Martin d'), fait prisonnier au combat de Nogent VI, 166, 169, 174.

Il n'est pas cité par le P. Anselme dans la généalogie des seigneurs de Montespan.

Peut-être Martinez de Leyva dit d'Espagne. Serait-ce le même que Jean Martinez de Leyva qui prit une grande part à l'arrestation de Thomas de Gournay, l'un des auteurs du meurtre d'Édouard II ? Jean Martinez de Leyva est cité de ce chef dans un rôle gascon du 23 juin 1331. En 1345, il servit Édouard III *cum potentia armatorum*. J'ignore si c'est le même que Jean d'Espagne qui, en 1353, fut accusé par une femme d'avoir voulu livrer Calais aux Français.

* Espagne (Gilles d') Ia, 145.

Ce nom est habituellement écrit : Hispann, Spaign ou Spaigne.

Y a-t-il erreur de prénom ? Est-ce le même que Jean de Leyva mentionné dans la note précédente ? S'il n'en est point ainsi, vraisemblablement son frère. Cité également comme l'un de ceux qui firent arrêter Thomas de Gournay.

Espagne (le bourg d'), capitaine de Saint-Béat XI, 40 ; combat la garnison de Lourdes 58, 59, 62, 211 ; sa force 63, 64 ; Froissart le voit 107 ; en garnison à Lanemezan XII, 106.

Le bâtard d'Espagne figure dans les rôles de Gaston-Phébus parmi les nobles du Nébosan. Froissart dit (XI, 40) qu'il s'appelait Arnould et était cousin-germain de Roger d'Espagne.

Il ne faut donc pas le confondre avec Roger, bâtard d'Espagne, qui rendit hommage à Gaston-Phébus pour sa femme Tiéborge de Castelpor à Mazères en Foix, le 15 septembre 1372. (*Archives des Basses-Pyrénées.*)

ESPAGNE (cardinal d'). Voyez BARROSO.

ESPAGNE (JEAN cardinal d') XVIII, 203, 220, 225.

J'ignore quel est ce cardinal. Le cardinal Barroso, communément surnommé le cardinal d'Espagne, s'appelait : Pierre.

ESPAGNY (sire d'). Voyez VIENNE (JACQUES DE).

ESPAIGNOLET. Voyez ESPAGNE (ESPAGNOLET D').

ESPARRE (sire de l'). Voyez LESPARRE.

*Espée* (*Raymonnet de l'*). Voyez LESPÈS (RAYMONNET DE).

ESPIERRE (ROGER D'), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 279.

Espierre est un village de la Flandre occidentale, situé à quatorze kilomètres sud de Courtray. Les sires d'Espierre portaient d'argent à la croix de gueules. Leur cri d'armes était : Tournay !

Roger d'Espierre, chef de cette maison, était fils d'Évrard Radou IV, châtelain de Tournay, et de sa seconde femme, fille du châtelain de Courtray. Roger de Mortagne, sire d'Espierre, chevalier, est cité dans plusieurs titres. En 1257, il est qualifié de féal de la comtesse Marguerite de Constantinople, et il fut avec Gui de Dampierre son fils, l'une des cautions de six cents livrées de terres à payer à Jean d'Avesnes. En 1260, il emprunta aux échevins et aux villes de Bruges, de Gand, d'Ypres, etc., une somme de 3166 livres, 18 sous, 4 deniers, monnaie de Flandre, de concert avec Henri, fils du roi d'Allemagne, et d'autres nobles.

Son fils Jean de Mortagne, chevalier, sire d'Espierre, scella en 1290 un acte passé au profit de Gui de Dampierre, fils de Gui, comte de Flandre. Les armes de son sceau offrent une croix pleine. On lit autour : *S. Jehan de Mortaine, chevalier, sire d'Espiere.* Il scella encore la même année les conventions relatives au mariage projeté entre le fils du comte de Flandre et Marie de Mortagne.

Richard de Mortagne dit d'Espierre fut tué à Crécy en 1346.

Gérard de Mortagne dit d'Espierre, chevalier, seigneur de Cavrines, mourut à Tournay le 28 juillet 1391 ; il avait épousé Marie de Warison. Il parut le 11 septembre 1386 dans un champ-clos à Nancy pour combattre le sire de Chin qui l'avait provoqué ; mais le duel n'eut pas lieu, grâce à l'intervention du duc et de la duchesse de Lorraine. Parmi les chevaliers qui accompagnèrent le sire de Cavrines, figurent Roland d'Espierre et Henri d'Espierre, dont les noms sont cités plus bas. On trouve dans le registre 100 de la chambre des comptes (archives gén. de Belgique) une lettre de Gérard d'Espierre à ce sujet.

Après Gérard d'Espierre vint Robert de Mortagne, seigneur de Cavrines, Blaton, etc.

La seigneurie d'Espierre passa plus tard à Louis de la Gruthuse, du chef de son ayeule Agnès de Mortagne.

Espierre (Jean d'), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

Cf. X, 541.

Espierre (Roland d'), surprend Audenarde X, 301.

* Espierre (Henri d'), conseiller du duc de Bourgogne XI, 450.

Le registre 100 de la chambre des comptes (arch. gén. de Belgique) renferme une lettre adressée par Henri d'Espierre au duc de Lorraine.

Espinasse, *Espinache* (Philibert de l'), le plus âgé des chevaliers de l'ost du duc de Bourgogne VII, 425.

En 1340, Philibert de l'Espinasse était au camp de Bouvines dans la bataille d'Eudes de Bourgogne.

Il portait encore les armes à l'âge de cent ans, dit Froissart.

Philibert de l'Espinasse avait épousé Blanche Le Boutillier de Senlis.

Espinasse (Philibert de l'), prend part aux conférences de Bruges VIII, 382 ; XVII, 562.

L'un des principaux favoris de Charles VI. En 1380, il donne quatre francs à un fou par l'ordre de Charles VI et en avance deux au roi de France pour le prix d'un chardonneret blanc.

* Espinasse (sire de l') XV, 395.

Espinefort, *Pennefort* (Henri de), « chevalier preu et hardi à « merveilles III, 346 » ; défend Rennes III, 346, 352 ; XVII, 108 ; est fait prisonnier III, 347-351, 353 , 354 ; XVII, 108 ; embrasse le parti du comte de Montfort III, 351, 352, 354 ; XVII, 109 ; s'empare d'Hennebont III, 354-359 ; XVII, 109, 110 ; défait la garnison de Jugon III, 363, 364 ; entre à Carhaix 370 ; défend Nantes 405, 413 ; — Rennes IV, 3, 5 ; — Hennebont 16, 18, 20 ; la comtesse de Montfort lui confie son fils XVII, 120 ; défend Auray IV, 30, 31, 65 ; XVII, 129 ; prend part au combat de Quimperlé IV, 70, 71, 74 ; XVII, 135 ; dans la chevauchée de Gauthier de Mauny IV, 103, 108 ; en garnison à Hennebont 147 ; assiége Vannes 169 ; Édouard III prend congé de lui 197, 198.

Cf. III, 512.

On a conservé une charte de 1344 par laquelle le roi de France pardonne à Henri et à Olivier d'Espinefort, rebelles de Bretagne.

Les sires d'Espinefort étaient de la paroisse de Languidic ; ils portaient : losangé d'argent et de gueules.

Espinefort, *Pennefort* (Olivier de), chargé de la garde du château d'Hennebont III, 354-358 ; XVII, 109 ; embrasse le parti du comte de Montfort 357, 359, 364 ; XVII, 110 ; défait la garnison de Jugon III, 363 ; défend Nantes 405, 413 ; — Rennes IV, 3, 5 ; — Hennebont 16, 18, 20 ; la comtesse de Montfort lui confie son fils XVII, 120 ; défend Auray IV, 30, 31, 65 ; XVII, 129 ; prend part au combat de Quimperlé 74 ; XVII, 135 ; dans la chevauchée de Gauthier de Mauny IV, 108 ; en garnison à Hennebont 147 ; Édouard III prend congé de lui 197, 198.

Espinefort, *Pennefort* (bâtard d'), l'un des capitaines d'Orense XII, 187.

*Espinette* (*Aubert de l'*), capitaine des Génois XIV, 174.

Un Spinola ?

Espineuse (sire d'), assiste à la bataille de Poitiers V, 407.

Matthieu d'Espineuse portait les armes dans la compagnie du sire de Moreuil.

Jean d'Espineuse avait en 1379 six écuyers sous ses ordres.

Pierre d'Espineuse vivait en 1394.

Espinoit (sire d'), accompagne le sire de Béaumont en Anglemont en Angleterre II, 66 ; prend part à la chevauchée de Gérard de Werchin III, 136.

Nicolas de Houdeng, chevalier, sire d'Espinoit, est cité dans un titre de 1283 en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance. Il jouissait d'un grand crédit près de Jean II comte de Hainaut. Le 22 février 1309, il fonda à Mons l'hospice dit des *Kanquennes* qu'il dota de biens importants. On le retrouve en 1311 dans l'acte d'investiture de Philippe Martin abbé de Saint-Ghislain. Il laissa deux fils : Jean et Nicolas. C'est probablement de Jean qu'il est question ici.

Espinoit (Nicolas d'), chevalier du Hainaut, joute à Cambray X, 315.

Cf. Ia, 251, 254, 256, 258.

Nicolas d'Espinoit fut l'un des conseillers de la comtesse Marguerite de Bavière, qui lui confia plusieurs missions, entre autres celle de régler les limites de l'Ostrevant avec les commissaires du roi de France (24 août 1354). En 1356, il fut chargé de la garde du temporel des églises du Hainaut par le comte Guillaume de Bavière.

Nicolas d'Espinoit vivait encore en 1393, comme le prouve une sentence arbitrale prononcée en faveur de l'abbaye d'Alne relativement à la dîme de Carnières.

Le Religieux de Saint-Denis raconte à peu près de

la même manière que Froissart la joute où brilla Nicolas d'Espinoit.

Par une charte donnée à Cambray, Charles VI assigna à Nicolas d'Espinoit une pension de mille livres.

*Espiote*, chef de compagnie VI, 328, 331 ; à la bataille de Brignais 338 ; s'empare du Pont-Saint-Esprit 351, 354 ; au combat de la Charité XI, 117 ; se rend en Espagne VII, 85, 88 ; assiste à la bataille de Najara 212 ; vient servir le prince de Galles XVII, 469 ; au siége de Limoges VIII, 32 ; est mis à mort 422.

Quand en 1363 le comte de Foix eut à combattre le comte d'Armagnac, il enrôla cinq chefs de compagnie, dont l'un était Espiote. Il est cité dans une lettre conservée aux Archives des Basses-Pyrénées à propos du don d'une paire de gantelets.

En 1364, Charles V reprochait au roi de Navarre d'avoir favorisé Espiote.

Lopez de Ayala cite aussi Espiote parmi les principaux compagnons d'armes du prince de Galles à la journée de Najara.

Espiute est une commune du canton de Sauveterre, arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées).

* Espoisse (Jacques d') XVI, 269.

*Esporon*, écuyer du chanoine de Robersart, sauvé par celui-ci VIII, 283, 284.

Cf. Ia, 215.

Dans la montre de Macé Giffart passée en 1356 en Bretagne, se trouve un archer nommé Jean Esperon. Est-ce le même que l'écuyer du chanoine de Robersart ?

*Esprès* (*Jean de l'*), chevalier béarnais, fait la guerre en Espagne XI, 138 ; périt à Aljubarrota 180.

Peut-être faut-il lire : Lespès. Voyez ce mot.

* Espringales (Jean des) Ia, 255.

Essarts (Pepin des) rétablit à Paris l'autorité du duc de Normandie VI, 61.

Cf. I^b, 90, 93-97 ; I^c, 209 ; VI, 481, 483, 484.

Cette intervention de Pepin des Essarts n'est rapportée que dans les textes interpolés.

Dans des lettres du mois de février 1363 (v. st.), Charles V rappelle que Pepin et Martin des Essarts, n'ayant pas trouvé Josseran de Mâcon dans son hôtel près de Saint-Eustache, se rendirent, la bannière royale déployée, à la bastille Saint-Antoine où Marcel et Philippe Giffart furent mis à mort.

On trouve, au milieu du XV^e siècle, de fréquentes mentions de la famille des Essarts.

Au mois de juin 1345, Martin des Essarts obtient des lettres de rémission pour coups et blessures. Martin des Essarts n'était-il pas le frère de Pepin des Essarts ?

Pierre des Essarts, fils de Pierre des Essarts argentier du roi, fut envoyé en 1346 en Hainaut. Plus tard, lorsqu'il fut condamné à payer une amende de cent mille florins, le comte de Flandre intervint en sa faveur, et l'amende fut réduite. Pierre des Essarts fut tué à la bataille de Crécy. Il eut un fils nommé Pierre, qui n'avait que vingt-quatre ans en 1368, et une fille nommée Péronnelle qui épousa Robert de Lorris, seigneur d'Ermenonville.

Philippe des Essarts, frère de Pierre des Essarts, était maître d'hôtel du roi et du dauphin.

On rencontre Philippe des Essarts dans l'ost de Hainaut en 1340. Au mois de février 1356, on lui donne le titre de chevalier. Il touchait une rente sur le poisson de mer vendu à Paris. Il fut fait prisonnier à Poitiers. En 1358, il était capitaine de Meaux. Mort vers 1361.

Guillaume des Essarts eut un cheval tué sous lui à Crécy.

Jean et Jacques des Essarts figurent dans l'ost réuni à Compiègne par Philippe de Valois après la bataille de Crécy.

Jacques des Essarts portait en 1358 le titre de chevalier.

Le 1er août 1358, il reçut du duc de Normandie la maison de Charles Toussac, complice de Marcel.

On n'a point encore déterminé quel fut entre ces divers membres de la famille des Essarts, celui qui porta le surnom de Pepin. S'il faut attribuer à Maillart le rôle principal dans le mouvement qui renversa Marcel, il n'est pas moins vrai que Pepin des Essarts était à cette époque l'un des serviteurs les plus zélés du duc de Normandie. M. Luce cite des chartes du mois d'août 1358 où figure son féal chevalier et conseiller Pepin des Essarts, qui reçoit peu après une maison confisquée à Paris. Deux de ses parents, d'un rang plus obscur, Jacquet des Essarts, huissier d'armes, et Martin des Essarts, écuyer de cuisine, eurent part aux mêmes libéralités.

* Essarts (Pierre des) Ib, 94.
* Essarts (Pierre des) Ib, 94.
* Essarts (Jean des) I , 94.
* Essarts (Pierre des) Ib, 95-97.
* Essarts (Jeanne de Pacy, femme de Pierre des) Ib, 96.
* Essarts (Antoine des) Ib, 96.
* Essarts (Cort des) XV, 395.
* Essex (comtes d'), XVI, 383.
* Essex (comte d'). Voyez Mandeville.
Estainbourg ou Estainebruges (sire d'), en garnison à Audenarde IX, 199 ; assiste au combat de Nevele 357.

Froissart lui donne (IX, 357) le prénom de Jean.

*Estamby* (*Raoul d'*), écuyer anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Johnes lit : Stanley. Je ne vois pas de Raoul Stanley à cette époque.

Peut-être Staveley. Un Raoul de Staveley est cité dans une charte de 1415.

*Estaple* (*Guillaume d'*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.
*Estas*. Voyez Eustache.
* *Estavayé* (*Gérard d'*), maréchal de l'armée du roi de Hongrie XIV, 439.

*Esteullemchale* (*Henri d'*) XV, 313.

Cf. plus haut le mot : *Ensteinchalle.*

*Estincode* (*Alain*), dans l'ost du comte de Derby en Gascogne XVII, 161.

C'est probablement le même chevalier que d'autres textes appellent : Alain de Sinefroide, Voyez ce mot.

Estourmel (sire d'), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 63 ; défend le château d'Honnecourt III, 19 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133.

D'après M. Luce, il s'agit ici de Raimbaut d'Estourmel, fils de Gauthier d'Estourmel. D'après d'autres auteurs, la première citation (celle qui est relative au voyage du sire de Beaumont en Angleterre) concerne Baudouin d'Estourmel.

Gilles d'Estourmel, fils de Simon d'Estourmel, épousa Hélène de Noyelles. Il eut de ce mariage deux fils : Jean qui épousa Madeleine d'Aumale et Gérard qui épousa Marguerite de Barbançon-Donstienne.

Gilles d'Estourmel mourut en 1232. Il mérita qu'on lui fît cette épitaphe : *Hic quiescit miles bello fortis, Aegidius Kretons dictus de Strumella, more et vita columbella, fax in terra, in cælo stella.*

Les sires d'Estourmel sont connus dès le commencement du XI^e siècle.

Le surnom de Creton qu'ils conservèrent, rappelle, dit-on, que Raimbaut d'Estourmel (tel est le récit d'Orderic Vital) atteignit le premier en 1099 la crête des remparts de Jérusalem, et l'on ajoute qu'en souvenir de cet exploit Godefroi de Bouillon lui donna pour armes une croix d'argent cretelée. En effet, les sires d'Estourmel portaient : de gueules à la croix cretelée ou engrélée d'argent.

Les sires d'Estourmel étaient échansons et boutilliers héréditaires du Cambrésis.

La terre d'Estourmel est située à trois kilomètres de Carnières (Nord).

ESTOUTEVILLE (sire d'), dans l'ost du duc de Normandie III, 135, 144 ; conduit le comte de Montfort à Paris 414 ; est pris à Caen par les Anglais IV, 416.

Robert V d'Estouteville était fils de Robert IV d'Estouteville et d'Alix Bertrand de Briquebec. Il épousa Marguerite de Hotot et Isabelle de Ferrières.

En 1330, il fonda deux chapelles dans son château de Valmont.

ESTOUTEVILLE (ROBERT D'), l'un des otages du roi Jean VI, 321 ; XVII, 394 ; ses terres sont ravagées par les Anglais VII, 439, 441 ; XVII, 488 ; au siége de Bécherel VIII, 238, 323 ; — d'Ardres 405.

Robert VI, fils aîné de Robert V qui précède.

Les Anglais lui reprochaient, à ce que rapporte Froissart, d'avoir rompu son otagerie sans prendre congé.

Il avait sous ses ordres au siége de Cognac en 1375 cinq chevaliers et onze écuyers.

Il prit part en 1383 à l'expédition de Bourbourg et en 1386 à celle de l'Écluse.

En 1393, il se trouvait au siége de Domme. Mort en 1395. Il avait épousé Marguerite de Montmorency.

* ESTOUTEVILLE (JEAN D'), capitaine de Vernon VII, 489 ; VIII, 419, 420.

Fils de Robert VI et de Marguerite de Montmorency. Il épousa Marguerite d'Harcourt. Grand-boutillier de France en 1415.

ESTOUTEVILLE (GUILLAUME D'), évêque d'Auxerre, négocie avec les Flamands X, 90.

Évêque d'Évreux, puis d'Auxerre. Fils de Robert VI et de Marguerite de Montmorency.

* ESTOUTEVILLE (RAOUL D'), sire de Rames XVIII, 68, 438.

Fils de Robert V d'Estouteville et de Marguerite de Hotot.

* ESTOUTEVILLE (CHARLES D') XV, 394, 395.

Troisième fils de Robert d'Estouteville seigneur de Rames et de Marguerite de Séricourt.

*Estrade*. Voyez LATRAU.

*Estrate*. Voyez STRAEL.

*Estraunge*. Voyez LESTRANGE.

* *Estrié* (*Gui de l'*), envoyé du duc d'Anjou XIV, 398.

*Estueple*. Voyez STOLPEN.

*Esturges* (comte d') VII, 84, 86. Voyez ASTORGA (comte d').

ÉTAMPES, *Estampes* (LOUIS D'ÉVREUX comte d'), dans l'ost de Buironfosse III, 43 ; fait prisonnier à la bataille de Poitiers 461, 462 ; XVII, 356 ; est envoyé en Bretagne XIII, 85-91, 99, 100 ; vend des domaines au duc de Berry XIV, 63 ; est envoyé vers le duc de Bretagne 353.

Cf. V, 518, 529 ; VI , 456 , 459, 501 ; VII, 487, 533 ; VIII, 421, 460 ; XVIII, 426, 467, 488, 494.

Fils de Charles d'Évreux, comte d'Étampes, et de Marie d'Espagne, cousin germain de Charles le Mauvais. Il avait épousé Jeanne de Brienne. Mort le 6 mai 1400.

C'est une faute grossière commise par le copiste des *Chroniques abrégées* que la phrase (XVII, 394) où l'on donne à Jean d'Étampes le titre de comte d'Alençon et où l'on en fait un frère du comte Pierre d'Alençon.

Il est seulement vrai qu'ils furent ensemble otages à Londres.

ÉTAMPES (JEAN D'), l'un des otages du roi Jean VI, 299, 321 ; XVII, 394.

Second fils de Charles d'Évreux comte d'Étampes et de Marie d'Espagne. On connaît fort peu de chose de sa vie. Le P. Anselme se borne à dire qu'il mourut à Rome.

* *Eton* (*Richard*) XIV, 415.

EU (RAOUL de BRIENNE comte d'), assiste au tournoi de Condé II, 99 ; entre les armes à la main dans le Brabant 302, 307 ; chargé de saisir le Poitou XVII, 64 ; en garnison à Cambray III, 9, 19 ; — à Saint-Quentin 23 ; se trouve au camp de Buironfosse 37, 43, 55 ; est envoyé à Tournay 118 ; dans l'armée française qui envahit le Hainaut 134, 135 ; XVII, 87 ; — en garnison à Tournay

III, 218, 219, 305 ; XVII, 97 ; — à la cour du roi de France III, 384, 394, 395 ; offre ses services à Charles de Blois 397 ; se trouve dans la troisième bataille de son armée 399 ; assiége Rennes IV, 4, 6 ; — Hennebont 26 ; — Auray 30 ; se trouve à Angers dans l'armée réunie par le duc de Normandie 185, 188, 190.

Cf. II, 542 ; III, 473, 495 ; IV, 455 ; XVIII, 67, 149.

Raoul Ier était fils de Jean de Brienne, comte d'Eu, qui périt à la bataille de Courtray, et de Jeanne comtesse de Guines. Il épousa Jeanne de Mello, fille aînée de Dreux de Mello. Il devint connétable vers 1332 et mourut à Paris le 18 janvier 1344 à la suite d'une blessure reçue dans un tournoi.

Il servit aux frontières de Hainaut du 29 mars 1339 (v. st.) au 1er octobre 1340. On voit aussi qu'il fut avec Godemar du Fay, capitaine de Saint-Amand, du 23 octobre 1339 au 13 mai 1340 ; mais il y résida peu, car on lit ailleurs qu'il eut sous ses ordres à Tournay, du 23 octobre 1339 au 2 décembre suivant, un certain nombre d'hommes d'armes qui à cette dernière date rejoignirent le roi de France. Il résulte d'autres documents qu'il avait été établi lieutenant du roi sur les frontières de Flandre et de Hainaut. Il avait avec lui quatorze écuyers. En 1340, il commandait une bataille au camp de Bouvines.

Philippe de Valois avait formé le dessein d'envoyer en 1343 le comte d'Eu avec une armée en Écosse pour prendre part à la guerre contre les Anglais. C'est ce qui résulte d'une charte analysée par M. Luce, où le roi de France donne au comte d'Eu mille livres tournois de rente afin de le dédommager de la perte des terres qu'il possédait en Angleterre et en Irlande. L'un de ces domaines était le château de Tickhill qu'Édouard III assigna comme résidence à Jeanne de Montfort.

Eu (Raoul II de Brienne comte d'), chargé de saisir le Poitou XVII, 64 ; en garnison à Tournay III, 218, 219, 305 ;

XVII, 97 ; se trouve à la cour du roi de France III, 384, 394, 395 ; dans l'ost de Bretagne 399 ; XVII, 127 ; assiége Rennes IV, 4, 6 ; XVII, 127, 148 ; — Auray IV, 30 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne 185, 188, 190 ; dans l'ost du duc de Normandie en Gascogne 332, 333, 335, 336 ; XVII, 186 ; fait partie de la chevauchée du sénéchal de Beaucaire IV, 343 ; assiége Aiguillon 361, 368, 375 ; se trouve dans l'armée de Charles de Blois 399 ; est envoyé à Caen 377, 382, 401, 405, 409, 414, 417, 422 ; V, 183, 223, 251 ; XVII, 190, 193 ; y est fait prisonnier IV, 406, 417 ; XVII, 193, 235 ; est mis à mort II, 339 ; V, 303-307, 309, 359, 361 ; XVII, 290, 291.

Cf. I, 39 ; I, 192, 300 ; II, 542 ; III, 473, 495 ; IV, 455, 490, 491 ; V, 505, 515, 516 ; XVII, 284, 286.

Raoul II comte d'Eu était fils de Raoul Ier et de Jeanne de Mello ; il épousa Catherine de Savoie, veuve d'Azzo Visconti seigneur de Milan, qui se remaria en 1352 avec Guillaume de Flandre comte de Namur. Créé connétable après la mort de son père, il passa trois ans prisonnier en Angleterre et fut décapité à son retour à l'hôtel de Nesle à Paris au mois de novembre 1350. Son corps fut inhumé devant le portail de l'église des Augustins.

Froissart l'appelle le comte de Guines.

Il avait sous ses ordres à Tournay quatorze écuyers.

Dans une donation du 4 juillet 1346, le duc de Normandie rappelait les services du comte d'Eu et notamment ses frais et missions. Quatre ans plus tard, le même duc de Normandie, devenu le roi Jean, ordonnait son supplice.

Le comte d'Eu fut fait prisonnier à Caen le 26 juillet 1346.

Le 16 juin 1347, Édouard III, alors au siége de Calais, donna quatre-vingt mille florins à l'écu à Thomas de Holand qui avait remis entre ses mains le comte d'Eu son prisonnier.

Le 20 octobre 1350, Édouard III accorda des lettres de

sauf-conduit aux serviteurs du comte d'Eu, qui se rendaient en France pour y chercher l'argent destiné à sa rançon.

M. Luce fait observer que le 8 novembre 1350, le roi Jean paraissait l'avoir encore dans ses bonnes grâces puisqu'il le traitait de son très-cher et féal cousin dans une charte où il ordonnait d'exproprier un changeur qui avait dérobé au comte d'Eu quatre cents deniers d'or.

La plupart des auteurs fixent la date du supplice du comte d'Eu au 19 novembre 1350 ; mais il est déjà, dit M. Luce, cité comme mort dans une charte du 18 novembre par laquelle le roi Jean donne au duc d'Athènes l'hôtel qu'il possédait dans le quartier Saint-Paul.

D'après Villani, le roi Jean avait découvert que le comte d'Eu, ne pouvant remettre aux Anglais l'énorme rançon qu'ils exigeaient, avait offert de leur livrer la forteresse de Guines.

Eu (Jean d'Artois, comte d'), emprisonné II, 304, 306, 310 ; XVII, 275 ; rentre en grâce près du roi Jean V, 277, 278 ; reçoit le comté d'Eu 306 ; XVII, 293 ; engage le roi Jean à se réconcilier avec le roi de Navarre XVII, 303 ; se trouve dans l'armée réunie à Amiens par Philippe de Valois V, 322 ; XVII, 306 ; — au siége d'Évreux V, 373 ; assiste à la bataille de Poitiers 409, 433, 445 ; XVII, 356 ; y est fait prisonnier V, 452, 461, 462 ; XVII, 356 ; partage la captivité du roi Jean VI, 294 ; recouvre la liberté 320 ; se rend à Avignon 361 ; prend la croix 371, 373 ; accompagne le roi Jean en Angleterre 388, 391 ; ramène son corps 409, 410 ; XVII, 404 ; assiste au sacre de Charles V VII, 2 ; au siége d'Ardres VIII, 415 ; défend Troyes IX, 263 ; fait la guerre dans le Maine 282 ; assiste au sacre de Charles VI 300 ; dans l'ost de Roosebeke X, 117, 118, 142, 167, 189, 200 ; dans l'ost de Bourbourg 247, 249 ; assiste aux funérailles du comte de Flandre 281 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 4.

Cf. V, 505, 528, 529, 533, 541 ; VI, 505 ; VII, 487 ; X, 457, 482 ; XII, 369 ; XVIII, 386, 391, 438.

Fils de Robert d'Artois et de Jeanne de Valois. Né en 1321. Créé comte d'Eu au mois de février 1350. Mort le 6 avril 1386. Il épousa Isabelle de Melun, veuve de Pierre comte de Dreux, fille de Jean de Melun comte de Tancarville et d'Isabelle d'Antoing.

Au mois de juin 1343, il était avec son frère enfermé par l'ordre de Philippe de Valois au château de Nemours.

Eu (Robert d'Artois, comte d'), emprisonné par l'ordre de Philippe de Valois II, 304, 306, 310 ; son mariage IX, 152 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 23.

Second fils de Jean d'Artois comte d'Eu et d'Isabelle de Melun. Mort à Naples empoisonné le 20 juillet 1387 sans postérité. Il avait épousé Jeanne de Duras.

Eu (Philippe d'Artois, comte d'), dans l'ost de l'Écluse XII, 23; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 7 ; dans l'ost d'Afrique 155, 214, 224, 248 ; dans la chevauchée du Mans XV, 38 ; épouse la comtesse de Dunois et est créé connétable 97-103 ; prend part à la croisade de Hongrie 220, 223-225, 230, 245, 248, 253, 268, 309, 312, 314, 315 ; est fait prisonnier à la bataille de Nicopoli 320, 325, 334, 335 ; est envoyé à Brousse 343 ; sa mort XVI, 40, 46, 64, 141.

Cf. Ia, 200, 416 ; XIII, 349 ; XV, 376, 392, 411, 412, 414, 415, 425, 446, 452, 454, 458, 469, 474, 480, 482, 489, 496 ; XVI, 256, 257, 321, 422, 438.

Troisième fils de Jean d'Artois comte d'Eu et d'Isabelle de Melun. Mort en Orient le 15 juin 1397. Il avait épousé, le 27 janvier 1392, Marie de Berry, veuve de Louis de Blois.

En 1383, le comte d'Eu figure dans l'ost de Bourbourg.

Au mois de juillet 1392, il était dans l'ost du comte d'Alençon, en 1393 au siége de Domme.

Eu (Marie de Berry, comtesse d'), épouse Louis de Blois XIII, 81-83, 113 ; son douaire est assigné sur le comté de Blois XIV, 373 ; épouse Philippe d'Artois comte d'Eu XV, 97-

99, 102, 103; apprend la captivité de son mari, ses inquiétudes à ce sujet 335 ; projet de mariage avec le comte de Derby XVI, 141 ; Richard II s'y oppose 143, 146, 147, 166.

Cf. I[a], 298, 300 ; I[b], 108 ; X, 554 ; XIII, 349 ; XV, 376, 490 ; XVI, 321.

Fille de Jean duc de Berry et de Jeanne d'Armagnac ; elle avait été mariée d'abord à Louis de Blois et épousa en troisièmes noces Jean I[er] duc de Bourbon. Morte au mois de juin 1434.

Eu (sénéchal d'). Voyez Le sénéchal d'Eu.

Eudin, *Uedin*, *Oedin* (Enguerrand d'), « bons chevaliers de « Picardie V, 295 » ; l'un des Trente V, 295 ; XVII, 284 ; combat Godefroi d'Harcourt VI, 9; en garnison à Bapaume 225 ; prend part à la bataille de Cocherel 412, 415 , 421 , 424, 432, 439 ; XVII, 406 ; dans l'ost du duc de Bourgogne VII, 7 ; assiége Évreux 13 ; fait la guerre en Ponthieu 309 ; défend Paris contre les Anglais VIII, 34 ; dans l'ost de Roosebeke X, 114, 118 ; gouverneur du Dauphiné XIV, 293.

Cf. VI, 496, 512 ; VII, 529 ; X, 470, 489 , 490, 555 ; XII, 356 ; XIII, 340.

Enguerrand d'Eudin, chevalier, conseiller et chambellan du roi, capitaine de Loches, gouverneur de Tournay en 1368, sénéchal de Beaucaire en 1382.

Il fut aussi gouverneur du Ponthieu.

J'ai vu une quittance d'Enguerrand d'Eudin du 26 juin 1378. Le sceau porte un double aigle.

Il figure ayant vingt et un écuyers sous ses ordres dans l'ost de l'Écluse avec le titre de gouverneur du dauphin. Ce dauphin ne vécut que trois mois.

En 1381, il était sénéchal de Beaucaire. En 1383, il étouffa en Provence l'insurrection des Chatrons qui tuaient les gentilshommes.

Pendant qu'Enguerrand d'Eudin se trouvait à Beaucaire, des bourgeois de Tournay dont il était resté le débiteur,

réclamèrent le paiement de ce qui leur revenait. Il leur répondit qu'il avait engagé ses biens de Ponthieu, de l'Artois et du Boulonnais pour accompagner le roi en Angleterre et qu'il ne lui restait que sa vai selle à offrir à ses créanciers.

Lopez de Ayala cite parmi les chevaliers français qui combattirent à Roosebeke Enguerrand d'Eudin sénéchal de Beaucaire. Le Religieux de Saint-Denis dit aussi qu'il fut l'un des dix chevaliers chargés de la garde de Charles VI.

Le 26 décembre 1382, le comte de Flandre fit un don de mille livres à Enguerrand d'Eudin pour reconnaître les services qu'il avait rendus pendant la guerre de Flandre.

*Eurient*. Voyez Meissen.

Euse (Jacques d'). Voyez Papes : Jean XXII.

Euse (Gaucelin d'), « li cardinauls blancs », prend la croix II, 341.

Cf. XVIII, 220, 235.

Neveu du pape Jean XXII. Évêque d'Albano. Créé cardinal en 1316.

Eustache, *Ustasse*, chevalier anglais, dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244.

Jean et Thomas Eustache sont cités dans les actes de Rymer.

Eustache, *Estas* (Godefroi), prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 139.

* Eux (Bertrand d'), cardinal d'Embrun XVIII, 203, 220, 235.

Everard, *Evrart* (Guillaume), est armé chevalier par le comte de Buckingham IX, 267.

Une famille de ce nom est fréquemment citée dans les actes de Rymer.

Guillaume Everard possédait le manoir de Frome-Everard dans le comté de Dorset.

*Everwyk*. Voyez York.

Everwyn (Roger), intervient pour rétablir la paix entre les Gantois et le duc de Bourgogne X, 411, 412, 414, 416, 418-423, 426, 427, 439, 441, 443, 446, 447.

Échevin de Gand en 1379 et en 1386. En 1380, il remplaça pendant dix-sept jours Pierre Vanden Bossche dans le commandement d'une expédition à Termonde, à Alost et à Grammont.

* EVERWYN (SOHIER) X, 568.

EVORA (évêque d'), se rend au devant de la reine de Portugal XII, 92.

Cf. XI, 454.

Jean IV évêque d'Evora de 1385 à 1412.

ÉVREUX (LOUIS, comte d'), sa fille épouse Charles le Bel II, 212, 213.

Cf. I[c], 264, 265 ; VI, 459.

Louis fils puîné du roi Philippe le Hardi et de Marie de Brabant. Il épousa Marguerite d'Artois. Mort en 1319.

ÉVREUX (LOUIS D'), comte d'Étampes. Voyez ÉTAMPES.

ÉVREUX (JEANNE D'). Voyez FRANCE.

ÉVREUX (évêque d'). Voyez BRUCOURT.

ÉVREUX (châtelain d') VI, 28, 30.

Cf. I[a], 433 ; XVIII, 405.

*Évreux*. Voyez DEVEREUX.

EXETER (duc d'). Voyez HUNTINGDON.

* EXETER (JEAN D') XI, 455.

EXETER (évêque d'). Voyez GRANDISSON (JEAN DE) et STAPLETON (GAUTHIER).

* EXTON (PIERRE D'), meurtrier de Richard II XVI, 242-244, 347, 386-391, 393.

Cf. le récit du Religieux de Saint-Denis (II, 739).

Y avait-t-il quelque lien de famille entre Pierre d'Exton, geôlier et meurtrier de Richard II, et Thomas d'Eton, l'un des gardiens du roi Jean en 1358 ?

* EXTON (NICOLAS D'), alderman de Londres XVI, 390.

* EXTON (THOMAS D'), maire de Londres XVI, 390.

Thomas Exton possédait une part du manoir de Badleston dans le Bedford-shire, qui produisait un revenu de dix livres.

*Eyne*. Voyez ESNE.

* Facien, ménestrel I[a], 425.

* Faël (Jean du), prêtre XVIII, 78.

Fagnolle, *Fagneulles*, *Faigneules*, *Fagnoelles* (sire de), prend part à la première expédition de Jean de Hainaut en Angleterre II, 66 ; — et aussi à la seconde 113, 114 ; XVII, 17 ; se trouve à Valenciennes II, 191 ; accompagne Philippe de Hainaut en Angleterre 195 ; a le prix des joutes 255 ; reçoit Édouard III à Valenciennes III, 3 ; assiége Cambray 9 ; est pris par les Anglais et rançonné 39 , 40, 51, 52, 58, 59 ; XVII, 72 ; dans l'ost du comte de Hainaut III, 179 ; chevauche avec le sire de Beaumont 192 ; joute à Londres IV, 125 ; engage le sire de Beaumont à se réconcilier avec Philippe de Valois 329, 330, 398, 399.

Cf. I[b], 7 ; III, 475 ; XVIII, 95.

Les seigneurs de Fagnolle étaient, dit-on, issus des sires de Rumigny.

Fagnolle est un village de la province de Namur, à deux lieues au nord de Couvin.

Les sires de Fagnolle possédaient aussi la terre de Rieux en Cambrésis.

Robert de Fagnolle avait pour femme en 1297 Guyette Pellicorne. On ne sait si c'est le même que Robert de Fagnolle cité en 1294, qui avait épousé Alette de Saint-Venant.

Il s'agit ici de Hugues de Fagnolle qui figure comme témoin en 1316 dans un accord passé entre Jean de Beaumont et la dame de Dargies, et en 1327 dans la promesse de mariage conclue entre Philippe de Hainaut et l'évêque de Coventry ambassadeur d'Édouard III.

En 1330, le sire de Naast céda au comte de Hainaut quelques fiefs qu'il tenait de Hugues de Fagnolle.

Le 11 septembre 1338, Hugues seigneur de Fagnolle et de Wiège fit hommage à Philippe de Valois de qui il tenait une rente de trois cents livres.

En 1339, il assista à l'entrée d'Édouard III à Valen-

ciennes ; mais, presqu'aussitôt après il le quitta pour remplir son devoir de feudataire de Philippe de Valois et alla servir dans l'armée française. Froissart raconte comment il devint prisonnier des Anglais. Jean de Beaumont lui prêta six cents écus pour l'aider à payer sa rançon. En 1342, il figurait sur les rôles de l'ost du duc de Normandie en Bretagne. La même année, il scella l'acte de vente du domaine de Poilvache, et on le trouve cité pour la dernière fois dans une charte de 1347.

La seigneurie de Fagnolle passa plus tard à la maison de Ligne. Le prince de Ligne prenait le titre de souverain de Fagnolle. Cette souveraineté donna lieu, en ce qui touchait le droit de battre monnaie, à des contestations résumées dans une intéressante notice de M. Chalon.

Fagnolle, *Faigneulles*, *Fagnoeles* (sire de), fait la guerre en Gascogne sous les ordres du sire de Coucy IX, 12 ; assiste aux funérailles de Louis de Male X, 282.

Cf. XVI, 310.

Jacques, sire de Fagnolle, fut armé chevalier en 1377 et reçut à son retour à Mons des échevins de cette ville un don de huit lots de vin. Une pareille gratification lui fut accordée, en 1381, après un voyage d'outre-mer. Il fut l'un des chefs de l'expédition de Frise en 1396 ; il y avait sous ses ordres huit lances parmi lesquelles on comptait deux chevaliers. On lui paya pour ses frais de guerre la somme de cent-soixante-huit livres.

*Faignoles* (*Bénédict de*). Voyez Fajolles.

* Failly (sire de) V, 475, 476.

Fajolles, *Fagolle*, *Faignoles* (Bénédict de), dans l'ost du sire de Passac XI, 205.

On lit dans le texte : Faignoles. La variante donne : Fagolle. Je lis Fajolles, nom commun à deux localités. (Lot et Tarn-et-Garonne).

* Falconer, *Fauconnier* (Guillaume) IX, 536.

* Falconer (Jean) XII, 393.

* *Falckburgh* (*Jean de*) XVIII, 58.

Probablement Fauconberg ou Falconbridge.

FALKENSTEIN (CONON DE), archevêque de Trèves, intervient en faveur du duc de Juliers XIII, 25.

FALLAYS. Voyez WEZEMAELE.

*Fallemont*, chef de compagnie, dans la chevauchée de Louis de Navarre V, 367 ; se retire à Évreux 371.

FALLESLEY, *Afasselée*, *Afuselée*, *Fuselée* (JEAN), défend la ville de Lewes VIII, 394, 396 ; XVII, 568 ; chevauche en Gascogne IX, 102.

Walsingham nomme Jean de Fallesley le premier parmi les défenseurs de Lewes. Dugdale l'appelle Jean de Falveslé et rapporte qu'en 1373 il combattit outre-mer avec Édouard Le Despenser, qu'il accompagna le duc de Lancastre dans son expédition d'Espagne et qu'il prit aussi part à celle du comte d'Arundel. Mort vers 1392. Il avait épousé Élisabeth Say.

*Fallioche* (*Gérard de*), dans la chevauchée du sire de la Voulte XI, 126.

Une variante porte : Gérard de Sallières. Il faut lire, je crois : Gérard des Ollières. Le château des Ollières était situé près de celui de la Voulte.

* *Falloel* (*Simon de*) I, 86.

Fagnolle ?

* FALOURDEUR. Voyez LE FALOURDEUR.

* FARGES (cardinal de) XVIII, 203-215.

Sur le cardinal de Farges voyez les actes de Rymer II, p. IV, pp. 172 et 174.

FARINGDON ou FARINGTON, *Firenton* (GUILLAUME DE), armé chevalier par Chandos VII, 169, 172 ; ne peut porter secours au comte de Pembroke VIII, 139 ; capitaine de Saintes 168 ; assiste au combat de Soubise 168, 171, 174 ; XVII, 521 ; se retire à Saintes VIII, 177 ; abandonne cette ville 178-180 ; dans la chevauchée de Thomas de Felton 179, 209 ; — du comte de Buckingham IX, 244 ; prend part

à un pas d'armes 329 ; est envoyé vers Philippe d'Artevelde X, 141, 151 ; s'arrête à Calais 185 ; apporte en Angleterre la nouvelle de la bataille de Roosebeke 204 ; dans l'ost de l'évêque de Norwich 208 ; assiste au combat de Dunkerque 222 ; est assiégé à Bourbourg 255 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Galice XI, 327, 345.

Cf. IX, 508 ; X, 506, 514, 518, 528-533.

Guillaume de Faringdon est cité dans plusieurs actes du recueil de Rymer. En 1376, il était l'un des gardiens de la trève conclue avec les Français. Le fils du comte de Denia, l'un des prisonniers de Najara, ayant réussi à s'évader, Guillaume de Faringdon fut enfermé à la Tour comme coupable de négligence, puis relâché à la prière de Thomas de Percy (1377). En 1381, il fut chargé d'assister à un duel entre un chevalier anglais et un chevalier écossais. En 1384 , après le triste dénouement de la croisade de l'évêque de Norwich,il fut condamné à verser au trésor une somme de quatorze cents francs d'or. Il fut envoyé en 1387 en Portugal avec des pouvoirs spéciaux de Richard II et se trouve cité parmi les principaux seigneurs de sa cour dans une charte du 4 juin 1390.

On voit par une autre charte du 9 février 1399 (v. st.) qu'aussitôt après l'usurpation de Henri IV il fut chargé d'une mission à Paris, mais qu'il y reçut un accueil peu favorable. En 1403, Henri IV lui donna le château de Fronsac.

Le nom de Guillaume de Faringdon est l'un des moins honorables de cette époque. C'est à Guillaume de Faringdon qu'avait été confiée la triste mission de porter dans quatre villes d'Angleterre les membres écartelés de Mensterworth.

Guillaume de Faringdon ou Farington portait : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois têtes de léopard de sable. Son nom est écrit : Faryngdon dans les actes de Rymer.

* *Farsin* (*Sanche de*) X, 541. Voyez Fretin.

* Fastolfs (Thomas), archidiacre de Norwich XVIII, 204, 209, 234, 235.

Faucille (Jean de la), « moult renommés homs et sages « tenus IX, 183 » ; « sages et très-notables homs 372 » ; est chargé par le comte de Flandre de traiter avec les bourgeois de Gand IX, 129 ; quitte Gand 183 ; rentre à Gand avec le comte 219 ; négocie pour rétablir la paix 228 ; se retire à Nazareth 230 ; sa mort 372.

Cf. IX, 541 ; X, 571.

La famille de la Faucille dont les chroniqueurs flamands ont fait : Vander Zickele, appartenait à l'Anjou. Everard de la Faucille épousa Hélène de Rochefort. Son père Simon eut pour femme Geneviève du Guesclin (qui était, selon quelques généalogistes, la fille du connétable Bertrand du Guesclin). Ce fut probablement ce même Simon de la Faucille qui se fixa en Flandre et qui y épousa tour-à-tour Jeanne Utendale dame de Nazareth et Marie Bette. Il fut créé receveur-général de Flandre le 11 octobre 1359. Il avait un frère nommé Jean, qui le 6 novembre 1359 fut nommé gardien de la monnaie de Gand.

Jean de la Faucille, fils de Simon et comme lui seigneur de Nazareth, périt en champ-clos à Lille. Il avait pour femme Isabeau Sersanders.

Je trouve aux archives de Lille une lettre du duc de Bourgogne à Jean de la Faucille. On remarquera qu'elle ne porte point de date d'année; mais elle doit être de 1379 ou 1380 :

« De par le duc de Bourgogne.

« Jehan de la Faucille, chiers amis,

« Nous vous mercions, tant comme nous povons plus, de la grant amour que vous nous avez monstrée ou fait pour lequel nos gens sont par delà, combien que vous ne soyés de riens tenus à nous, ne que nous le vous ayons en aucune

manière desservi ; mais, se vous ou aucuns de vos amis avés à faire par deçà ou ailleurs où nous puissions besoingner, tenés pour vérité que nous en ferons tant que il vous sera agréable et, puisque telle amour et si grant courtoisie nous avés monstrée, nous vous prions tant acertes comme nous povons plus, que, présentement et doresenavant, vous en veuilliés tant faire et mettre telle diligence que nous en soyons en plus tenus à vous et, à l'aide de Dieu, nous le desservirons.

« Messire vous ait en sa sainte garde.

« Escript à Paris, le III° jour de may.

« A nostre chier et bien-amé Jehan de la Faucille, bourgeois de Gand ».

Le procès et la mort de Jean de la Faucille mériteraient des recherches spéciales.

Le 5 août 1381, il fut arrêté à la requête « d'aucuns du « conseil du conte de Flandre » et enfermé au château d'Ath. Il recouvra la liberté le 4 janvier 1381 (v. st.), et le même jour, dans une charte que scella le sire de Gommegnies, il reconnut qu'il avait été délivré grâce au comte de Hainaut en s'engageant à se soumettre à ce qui serait jugé contre lui (*Charte d'Aubert de Bavière, du* 29 *décembre* 1382).

Charles VI et le duc de Bourgogne semblent le protéger. Le 18 mai 1383, Charles VI déclare prendre sous sa sauvegarde Jean de la Faucille, bourgeois de Gand, accusé d'avoir pris part aux rébellions de Flandre. Le 3 du même mois, le duc de Bourgogne atteste les services qu'il a rendus.

Le 9 septembre 1383, Aubert de Bavière écrit à Jean de la Faucille qu'il ne pourra être présent à la journée assignée pour son duel.

Le 7 février 1383 (v. st.), paraît une déclaration portant que personne ne s'étant présenté à la cour du roi pour accuser Jean de la Faucille, celui-ci peut se retirer. Quel

était son principal accusateur ? Simon Rym qui lui reprochait d'avoir été la cause de la mort de son oncle Jean Rym.

Enfin le combat singulier eut lieu à Lille le 26 septembre 1384. Jean de la Faucille y périt.

Le 14 octobre 1386, le sire de la Clyte fut chargé de présider au partage des biens confisqués sur Jean de la Faucille.

Un fils de Jean de la Faucille fut échevin de Gand. On lui reprochait de chercher à imiter les Artevelde par son ambition. Cette fois, le duc de Bourgogne prit sans hésitation sa défense, et ses ennemis furent condamnés à une réparation publique.

* Faucon (Lubin de) VII, 544.

Faucon (roi), héraut d'armes, envoyé vers le comte de Vaudemont VI, 190 ; son entretien avec le captal de Buch 412, 413, 428, 429 ; récit que lui doit Froissart 421.

Cf. $I^{a}$, 91 ; $I_{b}$, 18 ; VI, 512, 513.

Le roi Faucon, héraut d'armes, figure dans une charte d'Édouard III, du 14 juin 1363. Dans une autre charte de la même année, conservée au *Record-Office*, on cite deux hérauts du roi d'Angleterre, nommés Vaillant et Faucon.

Fauquemont (Thierri de), « moult rades chevaliers III, 143 » ; s'allie à Philippe de Valois contre Édouard III II, 301, 307, 311 ; le comte de Hainaut engage Édouard III à rechercher son alliance 353, 377 ; se rend au parlement de Valenciennes 383-385 ; XVII, 49 ; traite avec Édouard III II, 389, 392 ; se rend près d'Édouard III à Anvers 449, 457 ; XVII, 58, 62 ; s'excuse de s'y rendre (d'après une autre rédaction) II, 461 ; défie Philippe de Valois 483 ; se rend au camp de Vilvorde 484 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 1, 2, 5, 8-12, 15, 19-21, 24, 25, 27, 28, 30, 32-37, 41, 46, 52 ; XVII, 66, 68, 69, 71 ; assiste au parlement de Gand III, 64, 65, 70 ; s'empare d'Aubenton 99, 100, 103, 107, 109 ; en garnison au Quesnoy 110,

137 ; — à Avesnes 112; — à Maubeuge 147 ; sa chevauchée contre les Français 143 , 145-149 ; XVII, 86, 87 ; dans l'ost de Naves III, 180, 182, 184 ; assiste au parlement de Valenciennes 190; — de Vilvorde 215, 216 ; au siége de Tournay 221-223 ; sa douleur de la perte d'un de ses chevaliers 283.

Cf. II, 526, 531, 544, 545, 552 ; III, 472, 484, 488, 494, 496, 506, 507 ; XVIII, 41, 85, 88, 92, 151.

Thierri de Fauquemont était fils de Renaud de Fauquemont et de Marie de Bautersem. « Chis messires Thiris, dit Hemricourt, fut ly plus preus des Tihois. Il fut ameis et doteis grandement. » Il était maréchal de l'armée que le roi de Bohême conduisait en Brabant pour punir l'asile accordé à Robert d'Artois ; il le fut aussi de l'armée qu'Édouard III, pour venger les griefs de ce même Robert d'Artois, conduisit en 1339 en France. Tué en 1346 dans un combat où les hommes d'armes de l'évêque de Liége furent mis en déroute.

En 1328, il reçut d'Édouard III un don de mille marcs. Au mois d'août 1337, il s'engagea à servir le roi d'Angleterre avec cent armures de fer moyennant un subside de douze mille florins. On voit par une charte du mois de mars 1346 qu'à cette époque le roi d'Angleterre lui faisait une pension de mille marcs.

Selon un dicton populaire, Renaud de Fauquemont avait été le premier des trois bons Renaud. Son fils fut avec les sires de Haneffe et de Walcourt l'un des trois meilleurs Thierri.

Fauquemont (Waleran de), seigneur de Borne, se trouve avec les Anglais dans l'ost de Tournehem VII, 431 ; prend congé du duc de Lancastre 443.

Cf. Ib, 63 ; VII, 544, 545.

Waleran de Fauquemont, sire de Borne, fils de Jean de Fauquemont et de sa première femme Marie de Ravesteyn ou de Herpen. Il épousa 1° Isabeau d'Arckel-Asperen ; 2° une fille du sire de Ferrières. Mort le 3 mai 1378.

Selon les uns, il ne laissa pas d'enfants ; selon d'autres, il eut un fils nommé Simon mort en 1397, qui épousa Marie de Luxembourg, veuve de Jean de Bailleul.

Le 19 septembre 1373, Waleran de Fauquemont devint le feudataire du roi de France en recevant une rente de douze cents livres.

FAUQUEMONT (RENAUD DE), sire de Borne, accorde aux Brabançons le passage dans sa ville de Ravesteyn XIII, 166, 168, 170, 171.

Cf. I , 114 ; XIII, 355.

Fils de Jean de Fauquemont et de Jeanne de Voerne. Il mourut en 1396 (v. st.) sans laisser d'enfants de sa femme Élisabeth de Clèves.

Le 20 mars 1383, Renaud de Fauquemont, seigneur de Borne, reçut trois cents francs de pension du duc de Bourgogne et devint son homme-lige.

Au mois de juillet 1385, Renaud de Fauquemont s'engagea à soumettre à l'arbitrage du duc de Bourgogne tous ses différends avec Gui de Blois et adressa à ce prince représenté par Thierri de Senzeille, ses excuses de ce que dans les lettres de défi qu'il lui avait fait parvenir , il avait dit que Gui de Blois voulait le faire tuer.

* FAUQUEMONT (bâtard de) III, 490.

*Fauquerelle* (sire de) , accompagne la comtesse de Hainaut à Paris XVII, 49.

C'est évidemment un nom défiguré dans la copie fort incorrrecte des *Chroniques abrégées*.

Peut-être faut-il lire : le sire de Fagnolle.

* FAVEREL, chevalier français III, 473.

Cf. WALAINCOURT.

FAY (GODEMAR DU), « moult saige chevalier XVII, 75 » ; capitaine de Tournay II, 428 ; III, 58, 85, 89, 119-121 ; XVII, 75, 79 ; traite avec Gérard de Sassegnies de la reddition du château d'Escaudeuvre III, 163 ; chargé de la défense de Tournay 210, 218, 219, 226, 305, 310 ;

gouverneur de Lille 317, 319, 320 ; chargé de la défense d'Harfleur IV, 378 ; défait par les Anglais à la Blanche-Taque, V, 6-9, 12-21 ; XVII, 199 ; se rend à Saint-Riquier V, 30 ; Philippe de Valois veut le faire mourir 79-81 ; XVII, 217, 218 ; se retire en Normandie V, 180.

Cf. Ia, 416 ; I, 68, 69, 72, 153 ; II, 542 ; III, 471, 486, 489, 500, 503, 511 ; IV, 481 ; V, 472, 473 ; XVIII, 130, 134, 135.

D'après Froissart (V, p. 180), Godemar du Fay était normand. Une terre de ce nom existait près de Saint-Georges des Groseillers (département de l'Orne).

M. Luce observe d'autre part que la seigneurie de Bochéon ou Bouchon qui lui appartenait, se trouve en Picardie près de Picquigny.

En 1330, Godemar du Fay, seigneur de Bochéon, était bailly de Vitry et de Chaumont.

Il fut créé en 1337 gouverneur de Tournay avec cent-vingt hommes d'armes en sa compagnie.

Il fut de nouveau nommé gouverneur du Tournésis et capitaine-général des hommes d'armes sur les frontières de Flandre et de Hainaut par lettres du 22 novembre 1339.

On lisait dans ces lettres : « Nous confians à plain de la « loyauté, sens et diligence de nostre amé et féal chevalier « et conseiller Godemar du Fay, etc.

Sept ans plus tard, Philippe de Valois ne devait plus voir en lui qu'un traître.

Il résida à Saint-Amand du 28 octobre 1339 au 18 mai 1340, à Lille et à Tournay du 18 mai 1340 au 1er octobre de la même année. Il avait dans sa montre cinq chevaliers et vingt-neuf écuyers. On payait pendant le siége de Tournay trente-sept sous six deniers au banneret, neuf sous quatre deniers à l'écuyer monté, et seulement trois sous un denier au gentilhomme à pied.

En 1339, Godemar du Fay fit la prisée des biens cédés à Henri d'Antoing pour sûreté de la rente que Philippe de Valois lui avait accordée.

J'ignore quels liens de parenté unissaient Godemar du Fay et Jean du Fay qui reçut du duc de Normandie cent florins d'or « de grâce espéciale » (Cahors, 17 mars 1345).

FAY (JACQUES DU), écuyer du Tournésis, obtient la vie sauve à la bataille de Nicopoli XV, 319, 320.

Cf. $I_a$, 372, 416 ; XV, 414, 415, 478.

FAY (JEAN DU), abbé de Saint-Bavon, emprunts que lui fait le sire de Coucy XII, 28.

Il prit une grande part à l'extinction de la secte des Flagellants, eut l'honneur de voir célébrer dans son monastère le mariage du duc de Bourgogne et de l'héritière du comté de Flandre et renonça la dignité abbatiale en 1394. Mort l'année suivante.

* FAYE (LAURENT DE) XVII, 446.

FAYETTE, *Faïète* (seigneur de la), défend l'Auvergne contre les compagnies XI, 117,

Guillaume Motier, seigneur de la Fayette, fils de Gilbert de la Fayette et de Catherine de la Roche. Il se trouvait en 1369 dans l'ost du duc de Berry. Il épousa Marguerite du Peschin, dont il eut Gilbert de la Fayette, maréchal de France.

Une variante porte : Frete. Une famille de ce nom existait en Berry et est citée dans l'armorial de Bouvier.

* FAYOLE (GRIMOART DE) XVIII, 459.

FEIRON (GEOFFROI, JEAN et OLIVIER), prennent part à la bataille de Cocherel VI, 431, 432.

* FELBRIGG (GEORGES DE) XII, 385.

Georges de Felbrigg est cité dans les actes de Rymer. Il négocia en 1387 un traité avec le duc de Gueldre.

FELTON (GUILLAUME DE), est envoyé en Écosse II, 257; est attaqué par les Écossais 265 ; campe à la Mourlane 281 ; le châtelain de Dalkeith croit le reconnaître 395 ; se rend en Hainaut 373 ; dans l'ost de Buironfosse III, 21, 41 ; à la bataille de l'Écluse 197, 202 ; au siége de Tournay 312 ; accompagne Édouard III en Bretagne XVII, 143 ; au

siége de Nantes 145 ; avec Édouard III dans l'ost de Normandie IV, 377, 380 ; à la bataille de Crécy V, 35 ; XVII, 204 ; dans l'expédition d'Édouard III en Artois V, 317 ; assiste à la bataille de Poitiers 378, 422, 423, 429 ; XVII, 339, 354 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 221, 224 ; jure le traité de Bretigny 305 ; VII, 285 ; se trouve avec le prince de Galles en Guyenne VII, 125 ; XVII, 301 ; est envoyé vers le roi de Castille XVII, 429 ; entre en Navarre VII, 157 ; est tué dans un combat contre les Espagnols 162, 177-179, 181, 182, 185.

Cf. VII, 506 ; X, 509 ; XVIII, 445, 448, 473, 474, 476.

Guillaume de Felton était fils de Payen de Felton. Il épousa Jeanne de Laval qui lui apporta en dot trois cents livres de rente. Elle était fille d'André de Laval et d'Eustache de Baugy.

Le domaine de Felton était dans le Northumberland.

En 1338 et en 1339, il était capitaine de Roxburgh qu'il défendit vaillamment au mois d'avril 1340 contre les Écossais. En 1341, capitaine de Newcastle. Il passa outre mer la même année avec le comte de Salisbury. En 1346, il accompagna Édouard III en Normandie. En 1347, lord-justicier d'Écosse. En 1362, l'un des commissaires anglais chargés de recevoir les terres cédées par le traité de Bretigny et la rançon du roi Jean. Créé aussitôt après sénéchal de Poitou. En 1364 et 1365, il fait la guerre en Guyenne et devient sénéchal de Limousin. Tué en Espagne le 19 mars 1366 (v. st.).

Guillaume et Thomas de Felton portaient dans leur écu deux lions passants d'hermine, couronnés d'or.

J'ai reproduit t. XVIII, p. 445-476, quelques documents relatifs au défi échangé entre Guillaume de Felton et Bertrand du Guesclin. Ce fut le 28 février 1363 (v. st.) que le duc de Normandie déclara que les lois du royaume de France ne permettaient pas ce combat singulier.

Felton (Thomas de), frère de Guillaume V, 378 ; dans

l'ost d'Édouard III en Normandie IV, 388 ; — en Artois V, 317 ; dans la chevauchée de Poitiers 378 ; XVII, 339, 354 ; jure le traité de Bretigny VI, 305 ; VII, 285 ; reçoit le roi de Chypre en Guyenne 394, 395 ; le prince de Galles le consulte VII, 95, 97, 99, 101-104; est envoyé vers le roi Pierre de Castille 105, 113 ; — vers le roi de Navarre 114 ; grand-sénéchal d'Aquitaine 123 ; l'un des principaux conseillers du prince de Galles 146 ; VII, 134 ; XVII, 428 ; entre en Navarre VII, 154, 157; XII, 110; sa chevauchée VII, 161-163, 166, 171, 173 ; XVII, 443 ; est défait et fait prisonnier VII, 177-185 ; XVII, 444-446 ; recouvre la liberté VII, 238, 298 ; paroles que le prince de Galles lui adresse 293 ; prend part au siége de Montsac 362 ; — de Duravel 366 ; XVII, 476 ; — de Domme VII, 369, 370, 374 ; est rappelé par le prince de Galles 377, 379 ; XVII, 479 ; est envoyé en Poitou VII, 380 ; chevauche en Anjou 435 ; secourt les assiégés de Belleperche 471 ; en garnison à Bergerac VIII, 4, 6, 8 ; se rend au secours de la garnison de la Linde 10-13 ; XVII, 497 ; dans l'ost du prince de Galles à Cognac VIII, 29 ; selon une autre version reste à Bergerac 31 ; dans l'ost du duc de Lancastre 71 ; ses préparatifs pour secourir la garnison de Thouars 209 ; est chargé du gouvernement de la Guyenne 321 ; ne peut empêcher l'exécution de la convention de Montsac 323, 324; fait mettre à mort Guillaume de Pommiers IX, 2-4 ; est défait et fait prisonnier par les Français 5-11, 13 ; sa mort X, 77.

Cf. VII, 501, 506, 514 ; IX, 518 ; XVIII, 374, 477, 554, 556.

Thomas de Felton fut chargé le 8 février 1362 (v. st.) de traiter avec le roi de Castille, et le 11 janvier 1368 (v. st.) de traiter avec le roi d'Aragon. Il fut créé sénéchal d'Aquitaine le 6 mars 1372 (v. st.), selon d'autres, le 6 mai 1373 ; mais ces dates sont inexactes, car il est déjà cité comme sénéchal d'Aquitaine dans une charte du

21 juillet 1371. Le 12 avril 1373, il reçoit en sa main, au nom du roi d'Angleterre, la principauté d'Aquitaine à laquelle renonce le prince de Galles. On lui confie le 24 mars 1374 (v. st.), la mission de traiter avec le comte de Foix. Au mois de février 1375 (v. st.), il retourne d'Angleterre en Aquitaine. En 1376, il est gardien de la trève. Le 18 décembre de cette année, il est chargé de négocier avec le roi de Navarre. Enfin nous trouvons le 23 octobre 1380, des lettres de protection pour Thomas de Felton « nuper « senescallus Aquitaniæ qui nuper in partibus transma- « rinis in obsequio regis per inimicos regis gallicos de « guerra captus fuit et qui jam ad dictas partes transmari- « nas ad satisfaciendum de redemptione sua profecturus « est. »

Thomas de Felton s'appelait : Macchabée dans le langage secret des espions navarrais.

Dugdale passe Thomas de Felton sous silence.

Felton, *Felleton* (N. de), fait prisonnier par les Espagnols VII, 177, 179, 185 ; au siége de Domme 369.

Cf. IX, 509.

Frère de Guillaume et de Thomas de Felton. Froissart ne donne pas son prénom. Sans doute Robert de Felton qui en 1381 servait en Aquitaine sous les ordres de Jean de Nevill.

Felton (Jean de), assiste à une assemblée à Westminster XII, 247 ; — à la bataille d'Otterburn XIII, 210, 227.

Fils de Guillaume de Felton. Né vers 1340. Dugdale se borne à dire qu'il ne fut jamais convoqué au parlement. Nous voyons toutefois qu'en 1389 il fut chargé de recevoir le serment du roi d'Écosse d'observer la trève.

Fenestranges, *Fenestrages* (Brochart de), « puissant et vail- « lant chevalier, hardi durement VI, 161 » ; assiége Melun VI, 156 ; défend Troyes 161 ; XVII, 378 ; vainqueur au combat de Nogent VI, 163-176 ; XVII, 378 ; n'est pas payé de ses gages et défie les Français VI, 191-194.

Cf. VI, 487, 490.

Brochart de Fenestranges appartenait à une famille alliée à la maison des comtes de Flandre. Il avait épousé lui-même une fille d'Égon de Furstenberg comte de Fribourg et de Catherine de Lichtenberg.

Une rente de cinq livres tournois fut assignée par le roi de France à Brochart de Fenestranges au mois de décembre 1354.

Le 1er août 1360, Brochard de Fenestranges envoie deux chevaliers au duc de Bourgogne qui les comble de présents.

Le 28 août 1362, il s'engage à remettre au dauphin les forteresses de Vassy, Montesclère et Passavant moyennant la somme de vingt mille livres.

Une charte citée par M. Luce énumère les déprédations de Brochard de Fenestranges à Vassy et tout ce qu'eurent à souffrir les religieux d'un monastère voisin : Villa de Waiseyo tradita est Brocardo de Fenestrangiis militi, cujus gentes religiosos taliter oppresserunt et prædati fuerunt eorum bona quod dicti religiosi suum monasterium et eorum subditi terram suam terrore mortis reliquerunt.

* Fenestranges (Ourric de) XIII, 326.

Il fut choisi comme arbitre dans un différend entre Wenceslas de Bohême et un bourgeois de Metz.

Une fille de Geoffroi d'Aspremont avait épousé Ouri de Fenestranges.

Fenton (sire de), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 227.

Plusieurs Fenton figurent dans les *Rotuli Scotiæ* : Guillaume en 1296 ; Henri et Jean en 1327 ; Thomas en 1338.

Guillaume de Fenton est fréquemment cité dans les actes de Rymer.

Jean de Fenton fut l'un des nobles écossais qui en 1320 déclarèrent qu'ils n'accepteraient jamais la domination de l'Angleterre.

* *Ferbric* XVI, 331, 332, 334.

Probablement : Fereby. Voyez ce nom.

Mettez une virgule après ce mot p. 331, afin qu'il ne se confonde pas avec la mention du fils de la comtesse de Salisbury.

Fère (sire de la), au siége d'Ardres VIII, 405 ; dans l'ost de Roosebeke X, 118, 142 ; dans l'ost de Bourbourg 247 ; assiste aux funérailles de Louis de Male 282.

Le sire de la Fère est aussi cité par le Religieux de Saint-Denis comme ayant pris part à la bataille de Roosebeke.

* Fereby (Robert) XIV, 415.

* Fereby (Guillaume) XVI, 354.

Chapelain de Richard II. L'un des témoins cités dans son testament. Il périt avec Magdelein. Il tirait probablement son nom de Fereby, village de l'Yorkshire.

Guillaume de Fereby figure dans plusieurs actes du recueil de Rymer.

Fernandez (Galop), portugais, est envoyé au devant du duc de Lancastre XII, 345.

Fernando, *Fernand*, maître de Calatrava, assiste à la bataille de Najara VII, 194 ; XVII, 449, 452.

Fernando, *Ferrans*, est tué par Guillaume de Felton XVII, 445.

Fernando, *Ferrans* (Martin), « moult renommés d'outrage et « de hardement VII, 211 » ; est tué à la bataille de Najara VII, 211 ; XVII, 450.

Cf. VII, 511.

Fernando (Jean). Voyez Andeiro.

Fernando. Voyez Ayens.

* Feron (Pierre) I, 47.

Cf. les mots : Feiron et Feyron.

* Ferrare (marquis de) XI, 443.

Ferrers, *Ferrières* (sire de), fait la guerre aux Écossais II, 142, 292 ; — en Guyenne 398 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; dans l'ost de Buironfosse III, 41 ; à la

bataille de l'Écluse 197 ; au siége de Tournay 313 ; se rend au-devant du duc de Bretagne 372 ; est envoyé en Bretagne IV, 8, 12, 45 ; — en Gascogne 214, 216, 218 ; au siége de Bergerac 228 ; gouverneur de Sébilac 237 ; assiste à la bataille d'Auberoche 262, 269.

Robert Ferrers, fils de Jean Ferrers et d'Hawide Muscegros. En 1335, il fit la guerre en Écosse, et de 1338 à 1340, en Flandre. En 1341, il conduisit cinquante hommes d'armes en Bretagne. En 1342, il combattit de nouveau en France. En 1346, il prit part à la bataille de Crécy. Mort l'année suivante. Froissart lui donne par erreur le prénom de Hugues (tome IV, p. 12). On ignore le nom de sa femme ; mais on lui connaît deux fils : Jean qui épousa Élisabeth Lestrange et Robert qui épousa Élisabeth Boteler.

Un autre sire de Ferrers nommé Aymon ou Edmond combattait en 1346 en Gascogne, comme nous l'apprend la déclaration suivante conservée au Record-office :

« Nous Wautier seigneur de Mauny tesmoignons bien que Esmons de Ferrers estoit en nostre compaignie et de nostre retenue ès parties de Gascoigne en le service nostre seigneur le roy au temps où mondit seigneur le roy arriva à Hogges. »

Les Ferrers étaient issus de Henri de Ferrières, l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant, qui s'établit dans le comté de Stafford. Ils comptaient aussi parmi leurs ayeux un sire de Ferrers, ami de Richard-Cœur-de-Lion, qui mourut au siége de Ptolémaïde.

Les descendants des Ferrers résident aujourd'hui à Baddesley-Clinton (Warwick-shire). Leurs armes sont de sable à six fers de cheval d'argent.

Ferrers, *Ferrières* (sire de), dans l'ost du comte d'Arundel IX, 213 ; — du comte de Buckingham 243.

Cf. XII, 393 ; XIV, 416 ; XVIII, 91.

Il s'agit ici, croyons-nous, de Robert Ferrers, fils de

Jean Ferrers et d'Élisabeth Lestrange. Il épousa Jeanne Poynings.

Fort jeune encore, il porta les armes en France dès 1378 ou 1379, selon un rôle cité par Dugdale.

Un autre Robert Ferrers épousa Jeanne, fille du duc Jean de Lancastre.

FERRERS, *Ferrières* (RAOUL), prend part à l'expédition de Saintonge V, 281 ; — à la bataille de Poitiers 459 ; — à l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 222, 224 ; se rend au-devant du roi de Chypre 384 ; se trouve à Douvres avec Édouard III VII, 65 ; tué à la bataille de Najara 206, 219 ; XVII, 452 ; sa fille avait épousé Édouard Le Despenser II, 106 ; IV, 162.

Le nom de Raoul ou Ralph Ferrers, omis par Dugdale, figure plusieurs fois dans les Actes de Rymer.

D'après Froissart, ce ne fut pas la fille de Henri Ferrers, comme le dit Dugdale, mais celle de Raoul Ferrers, qui fut la femme d'Édouard Le Despencer.

FERRERS, *Ferrières* (RAOUL), jure la paix de Bretigny VI, 305 ; VII, 285.

Cf. IX, 564 ; XII, 378.

Nous le croyons fils de Raoul Ferrers qui précède. Il est également omis par Dugdale. Il fut créé capitaine de Calais le 16 mars 1358 et l'était encore lorsqu'il jura la paix de Bretigny. En 1370, il fut amiral de la flotte qui porta Robert Knolles en France. Le 28 juillet 1376, il fut nommé l'un des gardiens de la trève conclue avec les Français.

Quatre ans plus tard, on le voit accusé d'un complot sur lequel j'ai déjà donné quelques détails (XII, 378) mais il y a lieu de remarquer que le récit du moine de Saint-Albans est bien moins favorable à Raoul Ferrers. Selon ce chroniqueur, Raoul Ferrers, ami du duc de Lancastre, révélait aux Français les secrets du conseil du roi d'Angleterre, et il n'était point douteux que les lettres remises

par un mendiant à Jean Philippot ne fussent de lui. Les unes étaient adressées à Bertrand du Guesclin ; d'autres, au sire de Clisson et à Bureau de Rivière. On s'étonnait fort qu'un vieillard qu'on avait longtemps considéré comme l'un des défenseurs du pays, se fût ainsi rendu coupable de trahison (quod miles tam senex in quo magna spes patriæ sita fuit, proditionibus inserviret). Le duc de Lancastre se crut tenu, devant ces murmures, de faire conduire Raoul Ferrers au château de Durham, mais il l'avertit en même temps qu'il n'avait rien à craindre. Il était réservé à un Parlement où domina l'influence du duc de Lancastre, de rendre la liberté à Raoul Ferrers. Nous reproduirons le document qui rapporte la fin de ce procès :

« Monseigneur Rauf de Ferriers, amesnés en ce parlement sous la garde du mareschal d'Engleterre et illoèques aresonés de par le roy de les dites lettres et de la matère y comprise, priast au roy et as seignurs d'avoir conseil en le cas, à quoy lui feust dit que en toutes les choses en quelles conseil lui deust par la loy de la terre estre grantés, le roy nostre seigneur lui vorroit ottroier conseil et autrement nenny. Et feust dit oultre à dit monseigneur Rauf que pur tant que cette matère sonast si hautement en treson que par la loy il n'y doit avoir conseil en ces cas de nulle terrienne persone fors que de Dieux et de lui-mesmes, comandé feust à luy que il y feist sa response à son péril ; et adonques monsieur Rauf avant-dit y dist que par ensample évident et expérience de fait toutes gents présents lui deussent tenir et ent avoir pur innocent, oultrement recherceant coment il avoit esté longuement come de sa juventé travaillés en diverses guerres le roy en présence des plusours nobles seigneurs du royaume, dont aucuns sont morts et aucuns en pleine vie, et coment il fuist auxint capitayn de Caleys et d'aultres forteresces de par delà où il poiast avoir receus moelt grant trésors s'il vousist avoir trahi son seigneur lige, que Dieux défende,

et nel fist unques, Dieux mercis, ains notoire chose est que après ce que aultres capitaynes des chastelx et forteresses nostre dit seignour avoient rendus lours chastelx et forts en Pontif as adversaires de Ffraunce pur doute de lour manace, il tint longuement après son fort et nel vendist mye as Ffranceys pur manace, ne pur assent, ne pur siége fait entour lui, combien qu'il avoit plusours lettres du noble roy Edward aiel nostre seigneur le roy qu'or est, que Dieux assoille, de l'avoir fait rendre as Ffranceys avant-dits, et issint per bone expérience doit apparoir à toutes gents que, si je deusse avoir esté desloial à mon seigneur lige, que Dieux ne veullie, je l'eusse avoir fait pur lors, quant je purroie avoir resceus plus de profis que maintenant ne purroie, come vraisemblable chose est à tout homme resonable. A quoy feust replyés de par le roy et dit audit monseigneur Rauf que par cas l'en y feist dissimulation par un temps et ce encore par moult grant sens del adversaire de Ffraunce et de son conseil ; quar chescun homme doit savoir par fine reson que plus profiteroit et plerroit al dit adversaire et à son conseil d'avoir une tielle personne come vous estiés de lour covyne et assent en le conseil de nostre seigneur le roy d'Engleterre pur lour conforter et acerter de privitées, purpos et affaires en nostre conseil que d'avoir la ville de Caleys ou aultre forteresce du roy nostre seigneur en lour volentée, et pur tant y feust dist al dit monseigneur Rauf que il en fist sa response final as dites lettres à son péril, c'est-assavoir que il dist expressément si les dites lettres furent les soens lettres ou nenny, preignant garde de ce qu'il ent avoit dit devant sur le primer arest à lui fait per la dite cause, à quiel temps il avoit dist, quant les lettres furent à lui monstrées, que celles mesmes lettres sembloient par lours seulx estre les soens lettres séalés de son séal de ses armes. A quoy le dit monseigneur Rauf respondist ore et dit expressément que il ne se remembroit mye qu'il avoit unques dit que celles lettres

furent les soens, et si nul homme en espécial vorroit surmettre à luy que celles lettres furent faites par luy ou de sa science par voie quelconque, il se vorroit défendre par son corps comme chivalier doit faire. A quoy autre foits fut reppliés de par le roy que à ce ne vendroit-il mye, quar y ne fust nul homme qui en fait riens à lui surmist en celle partie, mès que seulement la contenue desdites lettres séalées sous son nom et le séal de ses armes, à ce que sembloit, purportoit grant treson fait par lui, et per espécial qu'il serroit adherdant as enemys du roy nostre seigneur et de son roialme avant-dit, et pur tant autre foits estoit commandés à lui de donner sa response à son péril. A quoy ledit monseigneur Rauf finalment respondist et dist que lesdites lettres ne furent unques faites, ne séalées de sa science ou volentée, ne unques en privé n'en apert que à ce fust-il assentant par lui, ne par autre, ne unques vit-il lesdites lettres, n'aucune d'icelles tant que celles à lui furent monstrées en la dite marche de par lesdits seigneurs, et ceo il est prest de prover par queconque resonable voie que la loy de la terre vorra adjugger. Et celle response donée, ledit monseigneur Rauf fuist commandés de retourner à la prisone aufin que en le mesme temps homme s'avisast de la matière. Et sur ce un certein Thomas persone de l'église de Brington en le countée de Northumberland et certeins autres familiers ledit monseigneur Rauf et un certein poevere homme mendiant qui primèrement trovast lesdites lettres, queux furent prys et emprisonnés à Londres pur ladite cause, comme John de Lyaddeleye lors maire de Londres à qui les dites lettres primèrement par ledit mendiant furent baillées, furent per celle cause faits venir en Parlement et illoèques examinés diligemment et singulèrement de la matère et des circonstances d'icelle par les justices nostre seigneur le roy et aultres juges à ceo assignés et chargés sur péril de lour armes d'examiner la véritée de la matère. Et lesdites lettres et le prente des

séalx bien regardés et advisés avec autres verroies lettres del propre séal ledit monseigneur Rauf enséalées, sembloit as dits justices par moult de resons que celles lettres issint trovées et les séals d'icelles si furent faussement contrefaites par aucuns malveis gents pur destruire ledit monseigneur Rauf, et lour reson et cause fuist celle, c'est-assavoir, pur tant que ledit examination apperust, que toutes lesdites lettres qu'elles furent trovées toutes closes et enséalées et nenny freintes, dont aucunes furent directes audit monseigneur Rauf de par lesdits seigneurs de par delà, et aucunes directes as dits seigneurs de per delà par ledit monseigneur Rauf, portantes toutes bien près une mesme date et escrites comme ce feust d'une main, si furent trovées ensemble en une boiste per ledit mendiant, per où apparust que celles lettres furent forgées et contrefaites comme dit est ; et par une autre grant cause sembloit aussint que celles lettres furent contrefaites, quar le séal desdites lettres si fuist aussint contrefaict, quar le séal de mesmes les lettres si est plus large en quantitée, et le prente d'icel moult grantement et appartement variant audit verroi séal : per quoy et per autres causes resonables semblast as seigneurs du Parlement que ledit monseigneur Rauf estoit innocent de ce que à luy estoit issint surmis illoèques, et per tant et aussint à la requeste des seigneurs en ce parlement ledit monseigneur Rauf estoit déliverés as contes de Warrwick, Salesbirs et Northumberland et à Réginald de Grey de Ruthyn et al prior de Seint-Johan de Jérusalem en Angleterre, lesqueux contes et seigneurs en dit parlement deviendrent plegges à nostre seigneur le roy pur ledit monseigneur Rauf, c'est-assavoir corps pur corps, de luy avoir, devant le roy et son conseil où et quant et si sovent comme plerra à nostre dist seigneur le roy d'assigner par entre cy et le prochein parlement à tenir en Engleterre sur ce, resonable garnissement ent asdits mainpernours affaire de

par le roy, pur y faire rescevire en ce cas que nostre dit seigneur le roy ou nulle autre personne vorra plus avant ent parler vers ledit monseigneur Rauf. Et issint estoit ledit monseigneur Rauf laissés alés à large, et lesdites lettres, avec le verrai séal ledit monseigneur Rauf qu'estoit d'argent, illoèques furent baillées en Parlement à monseigneur Johan de Cavendish chief justice le roy comme en garde si per cas aucun homme vorroit ent dire plus avant asdit monseigneur Rauf. Et puis furent icelles lettres et séal liverés en bank le roy, et sur ce ledit mendiant pur suspection que l'en avoit de luy qu'il feust assentant à ceste faussetée et aucunement conissant d'icelle , estcit comandés à la prisone ; mais ledit persone de Brington et autres servants ledit monseigneur Rauf qui furent pris et emprisonnés per la dite cause, après ce qu'ils furent examinés en ce Parlement de la matère avant dite et riens trouvés per ledit examinement en eulx de mal en celle partie, si furent déliverés per memprise d'ester à lour responce à quelle heure que ils furent demandés per celle cause.

(*Recueil de Bréquigny*, *t.* LXXVIII.)

FERRERS (JEAN), dans l'ost de l'évêque de Norwich X, 208, 222, 255.

N'est pas mentionné par Dugdale.

FERRERS (ANNE) II, 62 ; IV, 162. Voyez LE DESPENSER.

FERRERS (MARGUERITE). Voyez WARWICK (comtesse de).

FERRERS (HENRI bâtard), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244.

* FERRERS (HENRI DE) III, 477 ; XVIII, 91, 117.

Fils de Guillaume Ferrers d'Ockham.

* FERRERS (THOMAS), capitaine de Château-Cornet IV, 483.

* FERRERS (HENRI) X, 528-530, 532.

Le même que le bâtard Henri Ferrers ?

FERRIÈRES (sire de), dans l'ost d'Écosse X, 318.

Les sires de Ferrières figuraient parmi les barons de Normandie. Ils portaient de gueules à un écusson d'her-

mine entouré en orle de huit fers à chevaux d'or cloués d'argent : c'étaient à peu près les mêmes armes que celles des Ferrers d'Angleterre. Une autre famille du même nom existait en Champagne.

Fèvre. Voyez Le Fèvre.

Feyron (Geoffroi) VIII, 261.

* Fieffes (sire de) I[a], 14.

* Fiennes (Jean de) III, 523.

Jean de Fiennes épousa Isabelle de Flandre, fille de Gui de Dampierre châtelain de Bourbourg.

Vers 1317, Édouard II se plaignit dans des lettres adressées aux bourgeois de Saint-Omer du tort qu'ils avaient causé à son cousin Jean de Fiennes.

Cependant vers 1325 Jean de Fiennes soutint le roi de France, et les domaines qu'ils possédaient en Angleterre, furent saisis. On les restitua plus tard, et je trouve dans un rôle anglais de 1330 la mention du manoir de Mertok qui lui appartenait dans le comté de Somerset.

Les sires de Fiennes, ayant leurs domaines sur la frontière de l'Artois là où se trouvaient en présence la puissance française et la puissance anglaise, servaient tour-à-tour l'une et l'autre.

Il est assez remarquable que la plaine d'Ardres donna à la France deux connétables : Arnould d'Audrehen et Robert de Fiennes.

Fiennes (Robert, dit Morel ou Moreau de), capitaine de Bohain III, 19 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne 133 ; se trouve à la cour du roi de France 384 ; assiége Auray IV, 64 ; accompagne le duc de Normandie à Nantes 185, 187 ; — en Gascogne 334 ; prend part à la tentative contre Calais V, 231, 235, 238, 239, 245 ; XVII, 268 ; assiste à la bataille de Poitiers V, 409 ; négocie un rapprochement entre le dauphin et le roi de Navarre VI, 62, 63 ; secourt la ville d'Amiens 100, 102, 103, 106 ; assiége Saint-Valéry 107, 109, 123, 125 ; XVII, 375 ; poursuit les

Navarrais VI, 126, 130-141 ; au siége de Melun 155, 156; occupe Amiens 225 ; défend Auxerre 254, 255 ; dons que lui fait Édouard III 292 ; s'empare de la Charité-sur-Loire VII, 20, 22 ; occupe le Ponthieu 309; attaque Ardres 412, 413 ; observe la marche des Anglais 440 ; défend son château VIII, 19 ; est chargé de défendre Paris 34 ; se démet de la dignité de connétable 44 ; XVII, 501.

Cf. I[b], 89 ; II, 513, 539 ; IV, 469 ; V, 498, 508, 509 ; VI, 476, 486 ; VIII, 425 ; XVIII, 438.

Robert de Fiennes, dit Moreau, né vers 1308. Il fut élevé à la cour d'Édouard III, et on l'appelle dans un rôle anglais de 1331 : Robertus de Fienles, de Francia.

En 1340, Moreau de Fiennes avait sous ses ordres dans l'ost de Bouvines quatre chevaliers et vingt-cinq écuyers. Il fut créé, le 7 octobre 1347, capitaine de Saint-Omer, devint connétable de France après la mort du duc d'Athènes tué à la bataille de Poitiers, renonça à cette dignité en 1370 et reçut une pension de quatre mille livres. Il était fils de Jean de Fiennes qui précède et d'Isabelle de Flandre, fille de Gui de Dampierre.

Il épousa : 1° Béatrix de Gavre, châtelaine de Saint-Omer ; 2° Marguerite de Melun, comtesse de Joigny, veuve de Miles de Noyers. Mort vers 1385.

Le 13 septembre 1360, Moreau de Fiennes céda au comte de Salisbury son domaine de Mertok dans le Somersetshire, en paiement de la rançon du comte de Dammartin.

Il assistait en 1340 au combat de Saint-Omer. En 1342, il fit la guerre en Bretagne. Il défit, le 12 avril 1347, Oudard de Renty devant Saint-Omer. Il était en 1355 au siége de Breteuil. Il fut investi des fonctions de connétable après la bataille de Poitiers (avant le 1[er] octobre 1356). En 1364, il remplit une mission près du comte de Flandre.

FIENNES (JEAN DE), combat Godefroi d'Harcourt VI, 9.

FIENNES. Voyez BOIS.

FIENNES (JEAN DE), bourgeois de Calais, l'un des compagnons d'Eustache de Saint-Pierre V, 212.

Châteaubriand écrivait, il y a quelques années : « Parmi « les six victimes, les deux seules qui n'ont pas de dési- « gnation dans nos chroniques, doivent être réputées les « plus illustres. Tout Français doit leur tenir compte de « l'oubli de l'histoire ; tout Français doit rendre un tribut « d'hommages à ces immortels sans nom, comme les « anciens élevaient des autels aux dieux inconnus. »

Grâce au manuscrit du Vatican, cet injuste et déplorable oubli n'existe plus, et les noms de Jean de Fiennes et André d'Andres pourront être placés sur le monument que la ville de Calais a élevé à Eustache de Saint-Pierre et à ses compagnons.

* Fiesque (Nicolas de) XVIII, 234, 235.

En 1340, Nicolinus de Flisco fut arrêté à Rome et conduit prisonnier en France. De là les plaintes les plus vives d'Édouard III.

* Fiesque (Charles de) XV, 393.

* Fiesque (Castaneo de) XVI, 269.

Fiévet (Matthieu), abbé de Crespin, conseiller du comte d'Ostrevant XIV, 267.

Il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Simon de Lalaing mort en 1407.

Fife, *Fi* (comte de), dans l'ost écossais qui envahit l'Angleterre II, 132 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 119, 127 ; XVII, 228, 230, 232.

Cf. V, 487, 489, 491, 492 ; XVIII, 295, 296.

Duncan comte de Fife ne fut pas tué, mais seulement fait prisonnier à Nevill-Cross.

Les comtes de Fife possédaient depuis les temps les plus anciens deux priviléges sans doute inséparables à leurs yeux, celui de conduire les rois d'Écosse au trône et de placer la couronne sur leur front, et celui de commander, les jours de bataille, l'avant-garde de l'armée.

Fife, *Fi* (comte de), l'un des pléges de David Bruce VI, 21 ; dans l'ost d'Écosse qui envahit l'Angleterre XIII, 201, 206, 207, 229, 243, 257.

Cf. I[a], 138 ; XIII, 359, 360.

Froissart lui donne (XIII, 201) le prénom de Guillaume.

Après la forfaiture de Duncan, comte de Fife, David Bruce donna le comté de Fife à Guillaume de Ramsay (*Anon. de Leland*). Ce fut sans doute ce comte de Fife qui eut l'honneur de donner l'hospitalité à Froissart :

Bel me reçurent en leur marce
..... cils de Fi.
(*Buisson de Jonèce.*)

En 1389, Robert, comte de Fife, était gardien du royaume d'Écosse.

* FIFE (MARIE DE MONTHERMER, comtesse de) IV, 461.

* FIGEAC (GÉRARD DE), canonnier VIII, 464.

*Figière*. Voyez HIGUERA.

* FILL (RICHARD DE) XVIII, 65.

* FILLEUL (JEAN), avocat au parlement X, 499.

* FIN (THOMAS) I[a], 472.

*Finefroide*. Voyez *Sinefroide*.

*Firenton* (*Guillaume de*). Voyez FARINGDON (GUILLAUME DE).

* FISHER (MATHILDE) I[a], 97.

FITZ-ALAN. Voyez ARUNDEL.

* FITZ-LIWYN (HANEKIN), ménestrel I[a], 91.

FITZ-RALPH, *Fils-de-Raoul* (GUILLAUME), est fait prisonnier en Gueldre XIII, 50.

Cf. IX, 505.

* FITZ-RALPH (ANDRÉ) V, 490.

* FITZ-RALPH (ROBERT) X, 528-532.

* FITZ-ROBERT (DAVID) V, 491.

* FITZ-SIMON (RICHARD) V, 475, 476.

Chevalier de la Jarretière.

* FITZ-STEPHEN (ROBERT) XVI, 329.

FITZ-WALTER, *Fill-Watre*, *Fill-Vatre*, *Fil-Watier* (sire de), dans l'ost de Buironfosse III, 53 ; au siége de Tournay 313 ; est envoyé en Guyenne IV, 130, 135 ; au siége de Vannes 152 ; se rend en Guyenne V, 281 ; dans l'ost

d'Édouard III en Artois XVII, 302 ; — en Normandie XVII, 334 ; — en Champagne VI, 221, 224 ; est armé chevalier par le roi d'Angleterre devant Paris 267.

Cf. V, 491.

Jean Fitz-Walter, fils de Robert Fitz-Walter et de Jeanne de Multon, né en 1314 ou 1315. Il épousa Éléonore, fille de Henri Percy. Il mourut le 18 octobre 1361.

Il descendait de Robert Fitz-Walter, l'un des chefs de l'insurrection qui imposa au roi Jean sans Terre la concession de la Grande Charte.

Les Fitz-Walter étaient porte-étendards héréditaires de la cité de Londres.

Fitz-Walter, *Fill-Vatre, Fil-Watier* (sire de), dans l'ost de Robert Knolles VII, 481 ; VIII, 16, 18 ; XVII, 498 ; en garnison à Brest 258 ; maréchal de l'armée du comte de Buckingham IX, 243 ; son fils est armé chevalier 245 ; en Champagne 266 ; en Beauce 275, 280, 281 ; au siége de Nantes 304, 305, 313 ; devant Hennebont 319 ; est désigné pour accompagner le duc de Lancastre en Guyenne X, 332 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Espagne XII, 185, 186, 306 ; sa mort 321.

Cf. XI, 455.

Il s'agit ici de Gautier Fitz-Walter, fils de Jean Fitz-Walter et d'Éléonore Percy. Il recueillit l'héritage de son ayeul en 1363. Il avait alors dix-neuf ans. En 1370 et en 1373, il fit la guerre en France, y fut fait prisonnier et engagea son château d'Egremond pour payer sa rançon. Il devint sous Richard II amiral de la flotte anglaise, montra une grande énergie contre les Lollards et mourut au mois de septembre 1386. Il eut deux femmes dont la dernière fut Philippe de Mohun, veuve d'Édouard duc d'York.

La baronnie de Fitz-Walter passa plus tard aux Ratcliffe, comtes de Sussex.

* Fitz-Walter (sire de) XVI, 348.

Walter Fitz-Walter, fils de Walter Fitz-Walter et de Philippe de Mohun.

Fitz-Warin, *Fils-Warine* (Guillaume), prend part au combat de Cadzand II, 419, 432, 434, 435 ; accompagne Édouard III à Anvers 443 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 21, 41, 53 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197 ; au siége de Tournay 313 ; se rend au-devant du comte de Montfort 372 ; se signale en Écosse 428, 464 ; est envoyé en France IV, 130, 135 ; au siége de Vannes IV, 152, 175 ; dans l'ost d'Édouard III en Normandie IV, 377, 381 ; est envoyé en Guyenne V, 281 ; dans l'ost de Poitiers 378, 422, 423 ; XVII, 339.

Cf. XVIII, 51, 91.

Guillaume Fitz-Warin était en 1330 gouverneur du château de Montgomery. Au mois d'octobre 1330, il fut chargé de négocier l'alliance d'Édouard III et du duc de Brabant. En 1338, il accompagna Édouard III à Anvers, et en 1340 il le suivit de nouveau en Flandre. En 1342, il fit la guerre en France. Il avait alors rang de banneret, ayant dans sa montre un chevalier, huit écuyers et dix archers. Le chevalier recevait deux shillings par jour, chaque archer six pence. Il avait lui-même pour gages quatre shillings par jour, et on lui avait assigné en paiement onze sacs de laine. Nommé de nouveau capitaine de Montgomery, le 2 mai 1343. Il succomba à la peste en 1361. Walsingham mentionne sa mort. Il avait épousé Amicie Haddon et reçut la sépulture dans l'église des Frères-Mineurs à Smithfield.

Guillaume Fitz-Warin était, avec Guillaume de Juliers et Guillaume de Hainaut, l'un des trois bons Guillaume.

D'après le recueil du héraut Gueldre, les Fitz-Warin portaient un cygne pour cimier.

Fitz-Warin, *Fil-Warine* (Yon), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244, 252, 253, 255 ; au siége de Nantes 313 ; devant Quimper-Corentin 319 ; en garnison à Cher-

bourg 334 ; désigné pour accompagner le duc de Lancastre en Guyenne X, 332 ; accompagne le duc de Lancastre en Espagne XI, 326, 383, 384, 387, 420 ; XII, 99 ; négocie une trève avec la France XVI, 237.

Cf. XVIII, 551.

Ivon Fitz-Warin, fils de Guillaume qui précède, n'est connu que par les récits de Froissart. Dugdale se borne à les reproduire. Il ne laissa qu'une fille qui porta les vastes domaines des Fitz-Warin dans la maison de Chidiock.

FLAMAND. Voyez LE FLAMAND.

FLANDRE (comtes et comtesses, princes et princesses de) :

* MATHILDE de PORTUGAL, comtesse de Flandre, II, 538.

GUI de DAMPIERRE, retenu en prison par Philippe le Bel II, 19. Cf. II, 537, 544 ; III, 473 ; IX, 519, 532 ; X, 568.

* PHILIPPINE, fille de Gui de Daupierre Ia, 192.

* ROBERT DE BÉTHUNE II, 534, 537 ; III, 473 ; V, 493 ; VI, 456 ; XVIII, 125.

* FLANDRE (GUI DE), fils de Gui de Dampierre X, 364.

LOUIS dit de CRÉCY, assiste au sacre de Philippe de Valois II, 215 ; Philippe de Valois le rétablit dans son comté 216-226, 230 ; XVII, 34, 35 ; à la cour du roi de France II, 338 ; ses différends avec le roi d'Angleterre 361-363 ; fait mettre à mort Sohier de Courtray 378-380, 393 ; XVII, 54 ; ses démêlés avec les communes de Flandre II, 381, 382 ; envoie des hommes d'armes à l'île de Cadzand 381, 384, 387-389 ; XVII, 52-54 ; se retire à Compiègne II, 393; XVII, 56; murmures des Gantois contre lui II, 410, 411, 414, 416, 417, 419 ; cherche à faire périr Artevelde 421-425 ; se réconcilie avec les Gantois 429 ; se retire en France 438, 439, 445 ; avec Philippe de Valois dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; XVII, 73 ; réclame l'appui de Philippe de Valois III, 63, 117, 118 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 133, 134, 150 ; dans l'ost de Bouvines 247, 249 ; négocie la trève d'Esplechin 306, 309, 315 ; assiste aux conférences d'Arras 322 ; XVII, 105 ;

est favorable au comte de Montfort III, 325, 329, 332, 377, 390, 415 ; XVII, 149 ; apprend à Termonde la mort d'Artevelde IV, 313, 317, 319 ; XVII, 174 ; négocie le mariage de son fils et de la fille du duc de Brabant 321 ; est mandé par Philippe de Valois 398, 399 ; se rend avec lui à Saint-Denis 425, 507 ; est tué à la bataille de Crécy V, 27-29, 40, 43, 54, 63, 67, 68, 74, 77, 79 ; XVII, 203, 212, 215, 217.

Cf. I[a], 192 ; I[b], 71 ; II, 516-519, 525, 527, 528, 535, 538, 539, 548-551 ; III, 475, 477, 493 ; IV, 445, 456, 467, 470-473, 475 ; V, 474, 477, 478 ; XVIII, 45, 46, 51, 54, 59-61, 96, 97, 113, 122, 123, 161, 173, 176-178, 184-186, 252, 272.

Fils de Louis de Nevers comte de Flandre et de Jeanne de Rhétel. Il fut d'abord fiancé à Isabelle de Valois et épousa Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long.

Les dix-huit années pendant lesquelles il fut comte de Flandre, furent pleines de troubles. Elles se trouvent comprises entre la bataille de Cassel et la bataille de Crécy.

Avant de se diriger vers Cassel, le comte de Flandre fit son testament à Paris le 10 juillet 1328. Cet acte de dernière volonté passé dans la maison de l'évêque de Paris avait, pour plus de solennité, été revêtu du sceau de Philippe de Valois.

En 1330, au moment où Édouard III forme pour la première fois le projet de revendiquer la couronne de France, Louis de Flandre, qui depuis fut le soutien dévoué de Philippe de Valois pour qui il devait verser son sang à Crécy, figure au premier rang de ses adversaires ; car il s'engage vis-à-vis du roi d'Angleterre par un acte d'hommage qui est resté inconnu de tous les historiens ; c'est ce que nous apprend la déclaration suivante d'Édouard III :

*Rex, etc. Noveritis nos teneri et per præsentes obli-*

*gari nobili viro domino comiti Flandriæ, faciendo nobis homagium et homagia sua, in mille marcis sterlingorum præfato comiti seu assignatis suis ad scaccarium nostrum ad festa Passchæ et Sancti-Michælis per æquales partes quousque sibi de M. marcatis terræ et redditibus in locis competentibus intra regnum nostrum fecerimus provideri.*

*Datum apud Nottinghan. XVII die septembris anno quarto.* (*Suppl. ad acta Rymer, Record-Office.*)

Au mois de janvier 1333 (v. st.), d'actives négociations se poursuivaient entre Édouard III et le comte de Flandre.

Le 16 mai 1333, Édouard III promit au comte de Flandre de donner des instructions à ses députés pour mener à bonne fin le traité de commerce projeté entre la Flandre et l'Angleterre. (*Archives de Lille.*)

De 1332 à 1334, Louis de Nevers a de vifs démêlés avec le duc de Brabant. Au mois de janvier 1333 (v. st.), il lui adresse des lettres de défi rédigées en flamand, dont nous reproduisons le texte :

« Hoghen, edelen man ende machtech her, Jehanne herthoge van Brabant, doen wy Lodewic grave van Vlaendren, van Nevers ende van Rethest, ende here van Machline, te wetene dat onze vriende, onze maghe ende onze verbondene ons gheclaecht hebben ende ghesoecht dat ghi hem langhe tyde leden onrecht ghedaen hebt ende noch doet alle daghe, om 't welke te beternen ende te wederstane zy ons vermaent hebben bij ons eede ende ons verbondt, zo dat wi jou doen te wetene dat wi bi node van onze eede ende van onzen verbonden niet laten ne mogen wi, ne moeten onzen vorzeiden vrienden, maghen ende verbondenen jeghen jou helpen ende jou viant zyn en mede ons hier mede jeghen u dies bewaerd hebben. In kennessen van dezen openen briefne, die wi met onzen zeghele hebben doen bezeghelen, ghegheven op den naesten sondach naer dertien dach in 't jaer Ons Heeren M. CCC ende XXXIII ».

On lisait plus bas : « Ceste lettre fu séellée à Valenchiennes par mestre Jehan de Cadzand pour le conte de Haynnau, auquel li dis mestres Jehans fu envoiés pour ce fere avec le séel monseigneur. (*Archives de Lille.*) »

En 1336, Édouard III ordonne d'arrêter les marchands flamands et leurs marchandises.

Un traité d'alliance fut conclu le 16 août 1337, à l'abbaye du Moncel près de Pont-Saint-Maxence, entre Philippe de Valois et le comte de Flandre. Le roi de France y constatait « la bonne voulenté » que le comte de Flandre avait « à nous servir en nostre présente guerre « qui est en apparent encontre le roy d'Engleterre, le « Bavaire, leurs complices et leurs adhérens. » Il s'engageait à le défendre contre tous ceux qui pourraient se montrer hostiles à son égard à cause de l'aide qu'il prêtait au roi de France.

Par une autre charte de la même date, Philippe de Valois promet de ne point faire de paix, ni de trève avec le roi d'Angleterre, le Bavaire et leurs adhérents, sans y comprendre le comte de Flandre et ses sujets.

Le 24 mars 1337 (v. st.), les commissaires du roi de France ordonnèrent au comte de Flandre de détruire les remparts de Gand, les seuls qui fussent restés debout après la bataille de Cassel. Ils avaient compris que de là s'élèverait bientôt la résistance la plus énergique aux mesures oppressives édictées par Philippe de Valois.

« Raoul conte de Eu, connestable, et Robert Bertram, mareschal de France, commissaires du roy nostre sire en ceste partie, à noble, haut et puissant prince le conte de Flandres nostre chier seigneur, salut et dilection.

« Les lettres du roy nostre dit seigneur avons receu contenans la fourme qui s'ensuit :

« Philippe par la grâce de Dieu roys de France à nos amés et féauls Raoul conte de Eu nostre cousin connestable et Robert Bertram mareschal de France, salut et dilection.

« Comme ès pais faites entre nos prédécesseurs roys de France et nous d'une part, et le conte de Flandres, nobles, bonnes villes et gens de Flandres d'autre part, entre les autres choses soit contenu que toutes les forteresses des bonnes villes de Flandres et entre les autres de la ville de Gand seroient abatues et ostées à perpétuité dedans la feste de la Nativité Saint-Jehan-Baptiste, qui fu l'an de grâce mil trois cens et sept, sans jamais remettre, ne refaire, et depuis par nostre très-chier seigneur et oncle le roy Philippe le Bel, que Diex absoille, eust esté ottroyé de grâce espécial à la dite ville de Gand que les forteresses d'icelle demourassent en l'estat où elles estoient quant à lors jusques à tant que le dit nostre très-chier seigneur et oncle ou ses successeurs commandassent, ou autres par leur commandement feissent savoir, toutes fois que il leur plairoit et vouldroient, à la dite ville de Gand, que les dites forteresses feussent abatues et ostées, et que tantost que commandé seroit, les habitans de la dite ville de Gand seroient tenus de faire abatre et oster les dites forteresses, sicomme plus plainement est contenu ès lettres des pais dessusdites, nous vous faisons assavoir et nous plest, voulons et déclairons nostre volenté que les forteresses de la dite ville de Gand soient abatues et ostées. Si vous mandons et commettons et à chascun de vous pour le tout que vous ou l'un de vous de par nous commandés et requérés ou faites commander et requérir aux eschevins et habitans de la dicte ville de Gand que il abatent et ostent ou facent abatre et oster tantost toutes les forteresses de la dite ville de Gand, et leur préficiés brief terme pour commencier, moïenner et accomplir l'abatre et l'oster des dites forteresses, et ou cas que vous les trouverés rebelles, refusans, désobéissans ou deffaillans de ce faire, à ce les contraigniés et faites contraindre par force d'armes et autrement en toutes les manières qu'il pourra miex estre fait, et faites commandement et requeste de par nous ou faites faire au

conte, nobles et autres gens des villes de Flandres que il contraignent les dis eschevins et habitans de la dite ville de Gand de tout leur povoir et effort à ce faire ; car tenus y sont par la fourme et teneur des dites pais, et à toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles faire enteriner et accomplir contraigniés les dis eschevins et habitans de la dicte ville de Gand par toutes les voies et manières que vous verrés qu'il appartendra et sur les paines contenues ès dites pais, et de ce que fait aurés sur les choses dessus-dites, nous certifiés par vos lettres sans délay. Et nous donnons en mandement par la teneur de ces présentes aus dis conte, nobles, eschevins et autres gens des villes de Flandres et à tous nos autres justiciers et subgiès, que à vous et à chascun de vous et aus députés par vous ou par l'un de vous, en faisant les choses dessus dites et chascune d'icelles et leurs circonstances et deppendances, obéissent et entendent diligentement.

« En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre séel en ces présentes lettres.

« Donnet au bois de Vincennes le X^e^ jour de mars l'an de grâce mil trois cens trente et sept.

« Et comme pour accomplir le mandement du roy nostre dit seigneur nous par vertu des dites lettres aïons mandé et mandons par nos autres lettres ouvertes, lesquelles nous vous envoions, aus eschevins, bourgeois et habitans de la ville de Gand que il abatent et ostent et facent tantost abattre et oster toutes les forteresses de la dite ville de Gand, et leur avons préfichié certains termes pour ce commencier et avoir acompli, sicomme tout ce est plus à plain contenu en nos dites lettres : nous par vertu des lettres nostredit seigneur ci-dessus transcriptes et pour accomplir son mandement, de par yceluy seigneur vous mandons et de par nous vous prions et requérons que nos dites lettres et mandemens adreçans aus dis de Gand vous leur insinuiés, signifiés et faites savoir ou faites insinuer et signi-

fier si et en telle manière que il ne se puissent excuser de ignorance et que nos dis mandemens ne soient venus à leur cognoissance, et nous rescripsiés tout ce que fait en aurés par vos lettres afin que, veue vostre rescription, nous puissions sur ce faire et ordener ce qu'il appartendra.

« En tesmoing de ce nous avons mis nos séaus en ces lettres.

« Donnet à Lille le XXIIII^e jour de mars l'an de grâce mil trois cens trente et sept ».

(*Archives du royaume à Bruxelles.*)

En 1338, le comte de Flandre semble se rapprocher des communes plus favorables à l'alliance du roi d'Angleterre qu'à celle du roi de France, l'une développant leur commerce, l'autre menaçant leurs libertés.

Au moment où les ambassadeurs anglais signaient à Anvers le traité du 10 juin 1338, on proclamait en Flandre la paix du comte et du pays, et il était dit dans une charte du 13 juin que le traité d'Anvers avait été conclu à la prière du comte de Flandre qui embrasserait désormais la cause d'Édouard III.

Le 12 novembre 1338, Édouard III charge le comte de Gueldre de négocier le mariage de sa fille Isabelle avec le fils aîné du comte de Flandre.

Bientôt après le comte se sépare des communes qui acceptent Artevelde pour leur chef. C'est l'époque des *avoullés* (II, 448).

Au siége de Thun-l'Évêque, aussi bien qu'au camp de Bouvines (26 mars-27 septembre 1340), se trouvait une *bataille* de chevaliers *leliaerts* réunie autour du comte de Flandre. Là on remarquait les châtelains de Bergues et de Dixmude, le sire de Ghistelles, Florent de Brugdam, Gilles Triest, Gauthier de Halewyn, Jean de Ghistelles, Gérard De Moor, Gérard de Steenhuyze, Roland de Poucke, Adam Paelinc, Bladelin Schynkele, Baudouin De Jonghe,

Nicolas de Bassevelde, Daniel de Beukemaere, Hector de Dixmude, François de Coudekerke, Guillaume de Briarde, Jean de Morbeke, Jean de Heere, Laurent Tollenaere, Ricouart de Gand, Ricouart de Furnes et bien d'autres chevaliers et écuyers du comté de Flandre.

Quelques noms rappelaient que dans les familles les plus attachées au parti des communes, le comte de Flandre comptait des partisans dévoués. A ce titre, il faut signaler la présence au camp de Bouvines de Gilles Breydel, de Jean Zannekin, de Jacques Blavoet, de Pierre Sporkin, de Louis Damman.

Il est intéressant de reproduire quelques extraits de ces documents qui retracent une noble fidélité au malheur. Les chevaliers et écuyers *leliaerts* ne passaient point montre devant les maréchaux de France, mais leurs gages étaient payés par les receveurs de Philippe de Valois. Les noms sont placés dans l'ordre des prénoms :

« La bataille de monseigneur Loys, conte de Flandres, de Nevers et de Réthel, des gens d'armes receus en sa compaignie et de sa bataille, tant avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy, nostre sire, à Aire et à Bapaumes, en la garde des frontières de Flandres, comme après la venue dudit monseigneur le duc ès siéges devant Escaudeuvre et Thun-l'Évesque, et en l'ost dudit seigneur à Bouvines, du 26 mars au 27 septembre 1340 :

*Chevaliers bannerets de la conté de Flandres et des marches d'environ.*

Ledit monseigneur de Flandres ; Jehan, chastelain de Bergues ; Thierry de Bièvre, chastelain de Dixmude ; Jehan, sire de Ghistelles.

*Chevaliers, bacheliers de la conté de Flandres et des parties d'environ.*

Alart d'Espierre ; Florent de Bruguedam ; Gilles de le

Triest ; Gautier de Hallewin ; Guérart Le Mor ; Guérart de Stenus ; Gossuin de le Victe ; Gautier de Masures ; Gautier de Putem ; Jehan de Hellebecque ; Jehan Mullart ; Jehan de Lensiele ; Jehan, dit Trainet de Noielle ; Jehan, seigneur de Varlaincourt ; Jehan de Saint-Quentin ; Jehan, dit Briffaut de Briffeul ; Jehan de Relengues ; Jehan de Bailleul ; Otte d'Estenus ; Philippe de Rainsfliete ; Philippe de la Poule ; Roulant de Poecques ; Robert de Biausart.

*Écuyers de Flandres.*

Adam Paline ; Ansel de Santford ; Adenofle de le Boure ; Andrieu Boudrelan ; Adam de l'Écluse ; Baudouin de le Boure ; Berthélemy de le Motte ; Bladelin Seinele ; Baudouin Le Grave ; Baudouin Ruffin ; Baudouin Le Jeune ; Baudouin de Brebandre ; Baudouin de le Waule ; Baudouin Le Moinne ; Baudouin Stride ; Baudouin de Mullenaere ; Baudouin de Loe ; Baudouin de Hultefeld ; Clays Martel ; Clays Volerane ; Clays de Mede ; Clays Le Bac ; Clays Le Bliest ; Clays de Basevelde ; Clays Poitevin ; Conrart Lay ; Clays Éguelin ; Clays du Heaume ; Clays Paulin ; Coppin Le Turn ; Clément Brant ; Clays Le Ruest ; Clays Albout ; Clays Cuvelier ; Colart de Mellinghem ; Clays Mende ; Daniel de Bouquemare ; Daniel de Coudequerque ; Daniel de Neuvéglise ; Digon Guiselin ; Ernoul de Vandonne ; Ector de Disquemue ; Ernoul de Briest ; Ernoul Dalont ; Ernoul Scaille ; Enguerran Le Clerc, François Le Noir ; Fossier d'Olehaing ; François de Marchaines ; François Bruin ; François de Coudequerque ; François Lambertin ; François d'Estrates ; François du Bos ; Guillaume Quentin ; Guérart de Vezelle ; Guérart de Haille ; Guillaume de Briarde ; Gautier du Prat ; Gautier de Bedreuvenne ; Gautier Le Poisson ; Guiselin de Tannay ; Guillaume Lavart ; Gossuin Le Sauvage ; Guillaume Scarlate ; Guillaume de la Vale ; Gossuin de la Querse ; Gille de Bredelle ; Gautier Petres ; Guillaume Seinele ; Gautier

Henricsonne ; Guiselin Le Crane ; Guillaume de Hecques ; Gadiffer de Quienville ; Gautier Moere ; Gille Le Poitre ; Guillaume Stinque ; Gaultier Clau ; Gabriel Vautresonne ; Guillaume Tollenare ; Guillaume Martel ; Guillaume Soutami ; Guillaume Bernecoutre ; Guillaume Le Quint ; Gautier Ruffin ; Gille de Tielt ; Gervais de Duzelles ; Guillaume Le Bast ; Guérart Le Loir ; Guérart Le Dur ; Gossuin de Lelis ; Gille de Buteghem ; Gautier Cambrelen ; Gautier Cauveloos ; Gille Stel ; Gille Albout ; Guillaume de Lestenc ; Guillaume Le Rouge ; Guillaume Bart ; Gillebert du Val ; Guillaume de Colene ; Guillaume Le Vos ; Guillaume Ruffin ; Guillaume de Malle ; Henry Sorgium ; Havel Amplumus ; Henne Corbaut ; Henry Boulin ; Henry de Valloncappelle ; Henry Saissebroit ; Henry Collin ; Henry Maude ; Henry de la Pierre ; Henry Le Houc ; Henry Raoul ; Hue Ruffin ; Henry Le Mast ; Henry de Santford ; Jehan Paline ; Jehan Le Poisson ; Jehan de Venel ; Jacquemart Le Poisson ; Jacquemart Le Brede : Jehan Le Vinc ; Jehan Vindegout ; Jehan de le Becque ; Josse d'Empsrode ; Jehan Le Quint ; Jehan Aubery ; Jehans Lors ; Jehan Vannequin ; Jehan de Honnestede ; Jacob de Furnes ; Jehan Lieman ; Jehan Hellefort ; Jehan de Lescune ; Jehan de la Court ; Jehan Bart ; Jehan de le Haume ; Jehan de la Poule ; Jehan de Morbecque ; Jehan Le Blanc ; Jehan Le Fèvre ; Jehan Le Pesqueur ; Jehan Le Deicre ; Jehan Le Brughier ; Jehan Peppre ; Jehan de Hiere ; Jehan de le Mere ; Jehan Guiselin ; Jacquème Bladelin ; Jehan de Bailleul ; Jehan Bart le jeune ; Jaquème Guiselin ; Jehan Tote ; Jehan de Planquenaere ; Jehan Volcart ; Jehan de Tetinghen ; Jehan Belle le père ; Jehan Sceure ; Jehan Honysre ; Jehan de Longuemare ; Jaquème et Jehan Le Vrient ; Jehan Hellebourt ; Jehan Roussel ; Jehan Hondremar ; Jehan Sceurenel ; Jehan Thierin ; Jaquemart du Gardin ; Jehan Brelose ; Jaquemart Le Quint ; Jehan de Lodippre ; Jehan de Malinghen ;

Jehan Scot ; Jehan Lotin ; Jehan de Sainctes ; Jehan Vaudreloe ; Jehan Lotdevin ; Jaquemart de Vaternes ; Jehan Le Flament ; Jehan de Raveindeune ; Jehan David ; Jehan Boye ; Jaquemart Scoreman ; Jourdain Gaillart ; Jehan Lambin ; Jaquème Blavoet ; Jehan Boidin ; Jehan Ricouard ; Jehan Le Medon ; Jehan de Ghistelles ; Jehan Le Vetre ; Jehan Herlin ; Jehan Olivier ; Jehan Lavart ; Jehan Pauls ; Loys Daman ; Lambert Belle le père ; Lambsin de Leque ; Lyevin Tote ; Loys Hacart ; Laurens Tollenare ; Laurens Lamen ; Luc Le Quint ; Lambert Lot ; Martin Le Queue ; Michiel Clout ; Michiel Barisel ; Mathis de la Carde ; Nicart de la Pierre ; Othemin Masset ; Olivier de Halle ; Omer Querible ; Pierre de Pennes ; Pierre de Visques ; Pierre Baignart ; Pierre de Crane ; Pierre Le Bul ; Pierre Briseteste ; Pierre Herlin ; Pierre Sporque ; Pierre Bourgogne ; Pierre Rabbaut ; Pierre Braibart ; Rogier de Goustant ; Rogier de Bergues ; Robert Yserel ; Rogier d'Esquillon ; Robert de Merquemande ; Ricouart de Furnes ; Renier de Chasteauresac ; Ricouart de Gand ; Simon Blanquet ; Simon de Montpellier ; Tassart du Bois ; Thierry de Beelsenede, Thierry Volerane ; Tassin de Medelequerque ; Thierry de Puich ; Venant de Tetingen.

*La bataille de monseigneur Loys, conte de Flandres, de Nevers et de Réthel.*

Les gens d'armes receus en sa compaignie et de sa bataille, tant avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy, nostre sire, à Aire et à Bapaumes en la garde des frontières de Flandres, comme après la venue dudit monseigneur le duc ès siéges devant Escaudeuvre et Thun-l'Évesque, et en l'ost dudit seigneur à Bouvines, du vingt-sixiesme jour de mars l'an mil trois cens trente-neuf jusques au vingt-septiesme jour de septembre mil trois cens quarante :

*Chevaliers bannerets de la conté de Flandres et des marches d'environ.*

Le dit monseigneur de Flandres pour monseigneur Gossuin de le Vesche, chevalier bacheler, et vingt-deux escuiers montés au pris, du neufviesme jour de may jusques au vint-septiesme jour de septembre, par sept-vingt-et-un jours, neuf livres par jour, XII^c LXIX lib.

Pour monseigneur Hue de Quingny, chevalier bachelier, maistre de son hostel, trois autres chevaliers bacheliers et trente-cinq escuiers montés au pris, du XIX^e jour de mai jusques au XXVII^e jour de septembre, XVI lib. II s. VI d. par jour, montent II^m CXII lib. VII s. VI d.

Pour Colinet Duissy et un escuier montés au pris, du IV^e jour de juin jusque au XXVII^e jour de septembre, par CXV jours, XV sols par jour, montent IIII^xx VI lib. V. s.

Pour Marque de Galée et XIX escuiers, les trois montés à mendre pris, du XXI^e jour de juin jusques au XXVII^e jour de septembre, par LXXXXVIII jours, VII lib. II s. VI d. par jour, VI^c IIII^xx XVIII lb. V s.

Pour monseigneur Raoul de Lambegas, chevalier bacheler et III autres chevaliers bachelers, et XXIV escuiers au pris, du I^er jour d'aoust jusques au XXVII^e jour de septembre par LVII jours, XII livres par jour, VI^c IIII^xx IIII lb.

Pour l'estat de la personne dudit monseigneur de Flandres, à lui octroié par lettre du roy nostre sire, du VII^e jour de may jusques au XXVII^e jour de septembre, L livres par jour, VII^m CL lib.

Somme des gaiges et estat, XI^m IX^c IIII^xx XIX lb. XVII s. VI d.

Monseigneur Jehan, chastellain de Bergues, chevalier banneret, IV chevaliers bachelers et XX escuiers, montés au pris, du XXVI^e jour de mars jusque au XX^e jour d'avril, par XXV jours, X livres par jour, II^c L lib.

Pour les dessusdis, dudit XX^e jour d'avril jusques au I^er jour de may par XI jours XII livres par jour, se montent VI^xx XII lib.

Somme des gaiges iii^c iiii^xx ii lib.

Monseigneur Thierri de Bièvre, chastelain de Dicquemue, chevalier banneret, un chevalier bacheler et ix escuiers montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, iv livres xiii s. par jour, cxi lib. xii s.

Pour un autre chevalier bacheler et xviii escuiers montés au pris, du xxix^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxii jours, vi livres xvi s. par jour, cxlix lib. xii s.

Pour tous les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre par mandement de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy nostre sire, non obstant qu'il ne feissent monstre devant les mareschaux de France, et sans les autres qui furent à la semonse dudit monseigneur de Flandres à Aire, jusques au ix^e jour de may, xiii livres ii sols vi deniers par jour, ii^m c lib.

Pour la venue dudit banneret et vi escuiers d'Anse en Champaigne oultre Rains jusques à Saint-Omer par vii jours lxii s. par jour, xxi lib. xiiii s.

Pour leur retour de Tournay audit lieu par vii jours lxxv s. par jour, xxvi lib. v. s.

Pour le retour de deux autres chevaliers et xxi escuiers de Tournay à Saint-Omer par ii jours, ix livres vii sols vi d. par jour, xvii lib. xv sols.

Pour la croissance des gaiges de Thierri de Dicquemue son fils fait chevalier nouvel le xxii^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxxxxvii jours, vii sous vi d. par jour, xxxvi lib. vii s. vi d.

Pour Elenart de Vautringhem et iii escuiers l'un monté au mendre pris, du xxiv^e jour d'aoust jusques au xxvii^e jour de septembre, par xxxiv jours, xxvii sous vi d. par jour, xlvi lib. xv s.

Somme des gaiges ii^m v^c xi lib. vi d.

Monseigneur Jehan seigneur de Guistelle, chevalier

banneret, ii chevaliers bachelers et xxi escuiers montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, ix livres vii sols par jour,
ii^c xxiiii lib. viii s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour de avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours x l. xvii s. vi d. par jour,
ii^c vi lib. xii^s vi d.

Pour ledit banneret, ii chevaliers bachelers et xix escuiers montés au pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, x livres ii sols vi deniers par jour, xiiii^c xxvii lib. xii s. vi d.

Pour la creue des gaiges Guérart de Guistelle fait chevalier nouvel le xix^e jour de juillet, dès le dit jour jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxx jours, vii sols vi deniers par jour montent xxvi lib. v s.

Pour monseigneur Guérart d'Antoing bacheler et iii escuiers montés au pris, du xvi^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour, cy
ii^c li lib. v d.

Pour le retour dudit banneret, iii chevaliers bachelers et xviii escuiers de Tournay à Saint-Omer par ii jours, x livres x s. par jour, xxi lib.

Somme des gaiges ii^m clvii lib. iii s.

Monseigneur Moriau de Fienles, chevalier bacheler, iv chevaliers bachelers et xxv escuiers montés au pris, du xxviii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiii jours, xi livres xv s. par jour, ii^c lxx lib. v s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour de avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xiii l. xvii s. vi d. par jour,
ii^c lxiii lib. xii s. vi d.

Pour tous les dessusdis, du xix^e jour de may jusques au x^e jour de septembre qu'il se partirent pour aller avec monseigneur d'Alençon, par cxiv jours, xii l. xvii s. vi deniers par jour, xv^c iiii l lib. xv s.

Pour leur venue de Saint-Omer à Bapaume par ii jours par jour comme dessus, montent à xxvii lib. xv s.

Sommes des gaiges IIm CXLIII lib. VII s. VI d.

*Chevaliers bachelers de la conté de Flandres et des parties d'environ.*

Monseigneur Alart d'Espierre, chevalier bacheler, et v escuiers montés au pris, du xxxie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xx jours, xlv s. par jour, XLV lib.

Pour les dessusdis, dudit vingtiesme jour de avril jusques au xxviie jour de septembre, lii s. vi d. par jour, IIIIc XX lib.

Sommes des gaiges IIIIc LXV lib.

Monseigneur Florent de Bruguedam, chevalier bacheler, et v escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xlv s. par jour, LVI lib. V s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au xxviie jour de septembre, lii s. vi d. par jour, IIIIc XX lib.

Somme des gaiges IIIIc LXXVI lib. V s.

Monseigneur Gilles de Le Triest, chevalier bacheler, et ii escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xxiv s. par jour, XXX lib.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, XXX s. par jour, IIc XL lib.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours par jour, comme dessus LX s.

Somme des gaiges IIc LXXIII lib.

Monseigneur Gautier de Hallevin bacheler et ix escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, lxxiii s. par jour, IIIIxx XI lib. V s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour de avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, iv livres ii sols vi deniers par jour, LXXVIII lib. VII s. VI d.

Pour ledit chevalier et x escuiers l'un au mendre pris, dudit ixe jour de may jusques au xxviie jour de septembre, iv liv. vii s. vi d. par jour, VIc XVI lib. XVII s. VI d.

Pour Jehan chastellain de Furnes et ii escuiers montés au pris, du premier jour d'aoust jusques au xxvii^e jour de septembre, par lvii jours, xxii s. vi d. par jour,

LXIIII lib. II s. VI d.

Somme des gaiges, VIII^c L lib. XII s. VI d.

Monseigneur Guérart Le Mor, bachelier, et vii escuiers montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lix s. par jour, LXXIII lib. XV s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour de avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, lxvii s. vi d. par jour,

LXIII lib. II s. VI d.

Pour ledit chevalier et v escuiers, montés au pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, lii s. vi d. par jour, III^c LXX lib. II s. VI d.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours par jour, comme dessus, CV s.

Somme des gaiges, V^c XIII lib. V s.

Monseigneur Guérart d'Estenus, bachelier, et iv escuiers, montés au pris, du xxx^e jour de mars jusques au vingtiesme jour d'avril, par xxi jours, xxxviii s. par jour,

XXXIX lib. XVIII s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour de avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xlv s. par jour, III^c LX lib.

Somme des gaiges, III^c IIII^xx XIX lib. XVIII s.

Monseigneur Gossuin de Le Vecte, bacheler, pour ii escuiers montés au pris, dès le xxxi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xx jours, xiv s. par jour, XIIII lib.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour, cy

XIIII lib. V. s.

Pour ledit chevalier et i escuier, du secont jour de may jusques au ix^e jour dudit mois, par vii jours, xxii s. vi d. par jour, VII lib. XVII s. VI d.

Somme des gaiges, XXXVI lib. II s. VI d.

Monseigneur Gautier de Masures, chevalier bachelier,

et vii escuiers les deux montés à mendre pris, du xvii^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxxii jours, lxii s. vi d. par jour, ii^c xxv lib.

Pour Jaquemart Bernecoutre monté au pris, du viii^e jour de septembre jusques au xxvii^e jour dudit mois, par xix jours, vii s. vi d. par jour, se montent vii lib. ii s. vi d.

Somme des gaiges, ii^c xxxii lib. ii s. vi d.

Monseigneur Gautier de Putem, bacheler, et iii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xxv^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxiv jours, xxxv s. par jour.

Somme des gaiges, cxii lib.

Monseigneur Jehan de Hellebecque, bacheler et iii escuiers montés au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, xxxi s. par jour, xxxii lib. xi s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xviii jours, xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xii s. vi d.

Pour ledit chevalier et iii escuiers l'un à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxxv s. par jour, ii^c xlvi lib. xv s.

Somme des gaiges, iii^c xiiii lib. xviii s. vi d.

Monseigneur Jehan Mulart, bacheler, et iii escuiers montés au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, xxxvii s. vi d. par jour, iii^e lib.

Pour leur retour de Bouvines audit lieu par ii jours comme dessus montent, lxxv s.

Monseigneur Jehan de Lensielle, bacheler, et i escuier monté au pris, du i^er jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xix jours, xvii s. par jour, xvi lib. iii s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, ix^xx lib.

Somme des gaiges, ix^xx xvi lib. iii s.

Monseigneur Jehan dit Trainet de Noïelle, bacheler, et

vi escuiers montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, lii s. par jour,

xlvi lib. xvi s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, lx s. par jour, iiii^c iiii^xx lib.

Pour leur retour de Bouvines emprès Bethune par un jour, lx s.

Somme des gaiges, v^c xxix lib. xvi s.

Monseigneur Jehan de Varlaincourt, bacheler, et vii escuiers montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, lxvii s. vi d. par jour,

iiii^c xlii lib. ii. s. vi d.

Pour leur venue de Varlaincourt à Bapaumes et retour de Bouvines audit lieu par iii jours comme dessus,

x lib. ii s. vi d.

Somme des gaiges, iiii^c lii lib. v s.

Monseigneur Jehan de Saint-Quentin, bacheler, et iii escuiers montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour.

Sommes des gaiges, ii^c xlv lib. xii s. vi d.

Monseigneur Jehan dit Briffaut de Briffeul, bacheler, et iii escuiers montés au pris, du xiii^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cvi jours, xxxvii s. vi d. par jour,

Somme des gaiges, ix^xx xviii lib. xv s.

Monseigneur Jehan de Relingues, bacheler, et iii escuiers l'un monté à mendre pris, du xvii^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxxii jours, xxxv s. par jour, vi^xx vi lib.

Pour leur retour de Bouvines à Lilliers par i jour,

xxxv s.

Sommes des gaiges, vi^xx vii lib. xv s.

Monseigneur Jehan de Bailleul, bacheler, et vi escuiers montés au pris, du xxv^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxiv jours, lx s. par jour.

Somme des gaiges, IXXX XII lib.

Monseigneur Otte d'Estenus, bacheler, et viii escuiers montés au pris, du xxxe jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxi jours, lxvi s. par jour, LXIX lib. VI s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, lxxv s. par jour, VIe lib.

Somme des gaiges, VIe LXIX lib. VI s.

Monseigneur Philippe de Rainsvliete, bacheler, et iii escuiers montés au pris, du xxvie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxv jours, xxxi s. par jour, XXXVIII lib. XV s.

Pour les dessusdis, du dit xxe jour d'avril jusques au xxviie jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour, IIIe lib.

Somme des gaiges, IIIe XXXVIII lib. XV s.

Monseigneur Philippe de la Poule, chevalier bachelier, et iii escuiers montés au pris, du iie jour d'avril jusques au xxe jour dudit mois, par xviii jours, xxxi s. par jour, XXVII lib. XVIII s.

Pour les dessusdis, dudit xxe jour d'avril jusques au ixe jour de may, par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, XXXV lib. XII s. VI d.

Pour les dessusdis chevalier et escuiers, du xixe jour de may, jusques au xxviie jour de septembre, xxxvii s. vi d. par jour, IIe XLV lib. XII s. VI d.

Somme des gaiges, IIIe IX lib. III s.

Monseigneur Roulant de Poucques, bachelier, et v escuiers montés au pris, du xxviiie jour de mars jusques au xxe jour d'avril, par xxiii jours, xlv s. par jour, LI lib. XV s.

Pour les dessusdis dudit xxe jour de avril jusques au xxviie jour dudit mois qu'il se parti pour aller en la compaignie monseigneur Jehan de Ligny dessous le connestable de France jusques à tant qu'il revint faire sa monstre à Bapaumes sous monseigneur de Flandres, par vii jours, lii s. vi d. par jour. XVIII lib. VII s. VI d.

Pour ledit chevalier et v escuiers montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, lii s. vi d. par jour, se montent à iii^c xliii lib. xvii s. vi d.

Somme des gaiges. iiii^c xiiii lib.

Monseigneur Robert de Biaussart, connestable de Flandre, chevalier, un autre chevalier bacheler et xii escuiers montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vi livres par jour.

Somme des gaiges, vii^c iiii^xx vi lib.

*Escuiers de Flandres et des marches d'environ.*

Nous ne reproduirons qu'une partie de ces rôles où figurent, avec d'assez longs détails, les noms que nous avons déjà cités :

Adam Paline et iv escuiers montés au pris, du xx^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xxxv s. par jour, xxxi lib. x s.

Pour Adam Paline dessus dit monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, x s. par jour, xxxv lib. v. s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Autel de Zantfort monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Adenofle de le Boure et i escuier montés au pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cv lib. xv s.

Adrien Boudrelan et iii escuiers montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxx s. par jour, ii^c xi lib. x s.

Adam de l'Escluse monté à mendre pris, dès le xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxii lib. xv s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer par ii jours, x s.

Baudouin de le Boure et i escuier montés au pris, du

xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, cy xvii lib. x s.

Berthélemy de la Mote monté au pris, dès le xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, viii lib. xv s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Pour lui à mendre pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Blandelin Stincle et ix escuiers montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lxx s. par jour, iiii^xx vii lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, lxxv s. par jour, lxxi lib. v. s.

Pour ledit Blandelin et ii escuiers montés au pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, se montent à vii^xx xviii lib. xii s. vi d.

Baudouin Le Grave et iii escuiers montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xix jours, xxviii s. par jour, cy xxxv lib.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxx s. par jour, montent xxviii lib. x s.

Pour ledit Baudouin monté au pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent lii lib. xvii s. vi d.

Baudoin Ruffin monté au pris, du xxviii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiii jours, vii s. par jour, viii lib. xii d.

Pour lui, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Baudoin Le Jeune monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, lii lib. xvii s. vi d.

Baudoin de Brebandre monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Baudoin de le Waule monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. v s.

Baudoin Le Moinne monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Baudoin Stride monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Baudoin de Mullenare monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Baudoin de Loe et i escuier au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Baudoin de Hultefelt et un escuier montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Clays Martel et v escuiers montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xlii s. par jour, LII lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril au ix^e jour de may, par xix jours, xlv s. par jour, XLII lib. xv s.

Pour le dit Clays et i escuier montés au pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. xv s.

Clays Volcrane et viii escuiers montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lxviii s. par jour, montent LXXVIII lib. xv s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, lxvii s. vi d. par jour, LXIIII lib. II s. VI d.

Pour le dit Clays et un escuier montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. xv s.

Clays de Mede monté au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, vii s. par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusqu'au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Clays Le Bac à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Clays de Blies monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre vii s. vi d. par jour, se montent lii lib. xvii s. vi d.

Clays de Bassevelde le jeune monté à mendre pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Clays Poitevin [monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent à xxxv lib. xv s.

Clais du Hiaume, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lii lib. xvii s. vi d.

Coppin Le Furne, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, cy xxxv lib. v. s.

Clément Brant et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Clays Albout et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xx s. par jour, vi^xx lib.

Clays Cuvelier, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi. d. par jour, xlix lib. ii s. vi d.

Colart de Mellinghen et i escuyer, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Daniel de Bouquemare et ii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xxi s. par jour, xxvi lib. v s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, ix lib.

Daniel de Coudequerque, monté au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx jour d'avril, par xxiv jours vii s. par jour, viii lib. viii s.

Pour lui, dn dit xx^e jour d'avril jusqu'au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Daniel de Neuvéglise et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Digon Guiselin, monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, se montent xxxii lib. xv s.

Ernoul de Vandonne et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Ector de Dicquemue et i escuier, montés au pris, dès le xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, xiv s. par jour, xvi lib. xvi s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Ernoul de Briest et xiv escuiers, montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, cv s. par jour, vi^xx vi lib.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, cxii s. vi d. par jour, cvi lib. xvii s. vi d.

Pour ledit Ernoul monté au pris, dudit ix^e jour de may

jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, LII lib. XVII s. VI d.

Ernoul Scaille, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent, LII lib. XVII s. VI d.

Enguerran Le Clerc, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

François Le Noir et iii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jours de mars jusques au xxvii^e jour d'avril, par xxv jours, xxviii s. par jour, se montent, XXXV lib.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xxx s. par jour, II^c XL lib.

Fossier d'Olehaing et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jours de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, cy XXVII lib. III s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au iv^e jour de juing, par xlv jours, xv s. par jour, XXXIII lib. XV s.

Somme des gaiges, LI lib. V s.

François de Marchaines et i escuier, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, montent XII lib. XII s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, VI^XX lib.

François Bruin, à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v. s. par jour, XXXV lib. V s.

François de Coudequerque, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

François Lambertin et ii escuiers, montés au pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, VII^XX XVIII lib. XII s. VI d.

François d'Estrates et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Somme des gaiges, cv lib. xv s.

François du Bos, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

François, fils Jehan, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au vii^e jour de septembre que le dit escuier mourut, par iii jours, vii s. vi d. par jour.

Guillaume Quentin et ix escuiers, montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lxx s. par jour, iiii^xx vii lib. x s.

Pour les dessusdis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, lxxv s. par jour, lxxi lib. v s.

Pour iii escuiers, montés au pris, dès le xxiii^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xvi jours, xxii s. vi d. par jour, montent xviii lib.

Pour le dit Guillaume, monté au pris, dudit ix^e jour de mai jusques au xxvii^e juin de septembre, vii s. vi d. par jour, lii lib. xvii s. vi d.

Guerart de Vezelle et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, xvii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Guérart de Haille et v escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xlii s. par jour, lii lib. x s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de mai, par xix jours, xlv s. par jour, xlii lib. xv s.

Guillaume de Briarde et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, xvii iib. x s.

Pous les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour, xiiii lib. v s.

Pour ledit Guillaume et i escuier, l'un monté à mendre pris, dudit ix^e^ jour de mai jusques au xxvii jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^xx^ VIII lib. II s. VI d.

Gautier du Prat, monté au pris, du xxvi^e^ jour de mars jusques au xx^e^ jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. XV s.

Pour ledit Gautier, dudit xx^e^ jour d'avril jusques au ix^e^ jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, VII lib. II s. VI d.

Pour lui, à mendre pris, du ix^e^ jour de may jusques au xxvii^e^ jour de septembre, v s. par jour.

Gautier de Bedreuvenne (lisez : Bederwaene) et ii escuiers, montés au pris, du xxvii^e^ jour de mars jusques au xx^e^ jour d'avril, par xxiv jours, xxi s. par jour, XXV lib. IIII s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e^ jour d'avril jusques au xxvii^e^ jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, IX^xx^ lib.

Gautier Le Poisson et iv escuiers, montés au pris, du xxvii^e^ jour de mars jusques au xx^e^ jour d'avril, par xxiv jours, xxxv s. par jour, cy, XLII lib.

Pour les dessusdis, du xx^e^ jour de avril jusques au ix^e^ jour de may, par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, XXXV lib. XII s. VI d.

Pour ledit Gautier, monté au pris, dudit ix^e^ jour de may jusques au xxvii^e^ jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent à LII lib. XVII s. VI d.

Guiselin de Tannay et ii escuiers, montés au pris, du ii^e^ jour d'avril jusques au xx^e^ jour dudit mois, par xviii jours, xxi s. par jour, XVIII lib. XVIII s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e^ jour d'avril jusques au ix^e^ jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, XXI lib. VII s. VI d.

Gossuin Le Sauvage et i escuier, montés au pris, du ix^e^ jour de may jusques au xxix^e^ jour de septembre, xv s. par jour. CV lib. XV s.

Pour leur retour de Bouvines à Arras, par un jour, xv s.

Guillaume Scarlate, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Guillaume de la Vale, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, XV s.

Gossuin de Le Querse, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Gille Le Bredelle, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d par jour, se montent LII lib. XVII s. VI d.

Guillaume Stincle, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Gille, fils Jehan, monté au pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Gautier Henricsonne, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent LII lib. XVII s. VI d.

Guiselin Le Crane, monté au pris, du ix^e jour de may, jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Guillaume de Hecques et ii escuiers, montés au pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, montent à CLVIII lib. XII s. VI d.

Gadiffer de Quienville, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Gauthier More et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, CV lib. XV s.

Gille Le Poitre, monté à mendre pris, du ix^e jour de mai jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent xxxv lib. v s.

Guillaume Stinque, à mendre pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent à xxxv lib. v s.

Gautier Clau, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Gabriel Vautressone, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Guillaume Tollenare, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, se montent, xxxv lib. v s.

Guillaume Martel, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Guillaume Soutanin (Zoetamys ?), monté au mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Guillaume Bernecoutre et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Guillaume Le Quint, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVIII s. VI d.

Gautier Ruffin (Reyphins), monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Gille de Tielt et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Gervais de Duizelle et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Guillaume Le Bast, monté au pris, dès le xix^e jour de

may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Guérart Le Loir, monté au pris, dès le xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi. d. par jour.

Gilles de Vautressone et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. V s.

Guérart Le Dur et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour,

Goussuin de Lelis, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Gilles de Branteghen et i escuier, montés au pris, dès le xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Gautier Cambrelenc, monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour.

Gautier Corelos, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, cy XLIX lib. II s. VI d.

Gilles Stel, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent XLIX lib. II s. VI d.

Gilles Albout et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xx s. par jour, VI^xx XI lib.

Guillaume de Lestant et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Guillaume le Rouge, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxv^e jour de juillet qu'il mourut en la bataille devant Saint-Omer, par lxvii jours, vii s. vi d. par jour.

Guillaume Bart et i escuier, l'un monté à mendre pris,

du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Gillebert du Val et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Guillaume Le Vos, monté à mendre pris, du iv^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour.

Guillaume Ruffin (Reyphins) et iii escuiers, montés au pris, dès le iv^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, xxx s. par jour,

viii^xx xii lib. x s.

Guillaume de Malle, monté au pris, du xiv^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxxv jours, vii s. vi d. par jour, xxviii lib. ii s. vi d.

Henry Sporquin et v escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusque au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xlii s. par jour, cy lii lib. x s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xix^e jour de may, par xix jours, xlv s. par jour,

xlii lib. xv s.

Pour le dit Henry, monté au pris du iv^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, vii s. vi d. par jour, xliii lib. ii s. vi d.

Hauel Amplumus et i escuier, montés au pris, du iii^e jour d'avril jusques au xx^e jour dudit mois, par xvii jours, xiv s. par jour, xi lib. xviii s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour,

xiiii lib. v. s.

Pour le dit Hauel et i escuier, monté à mendre pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, iiii^xx viii lib. ii s. vi d.

Heine Corbaut, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Henry Boudin, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Arras, par i jour, VII s. VI d.

Henry de Valoncapelle et iii escuiers, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxx s. par jour, II^c XI lib. X s.

Pour leur retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, LX s.

Henry Saissebroit, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxv^e jour de juillet, par lxxvii jours, vii s. vi d. par jour.

Henry Colin, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxviii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Henry de le Pierre et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Henry Le Houc et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Hue Ruffin (Reyphins), monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Henry Le Mast, monté au mendre pris, dès le xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour.

Henry de Stanfort et i escuier, monté à mendre pris, du iv^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, xii s. vi d. par jour.

Jehan Paline, monté au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. vi d. par jour. VIII lib. XV s.

Pour lui, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, se montent VII lib. II s. VI d.

Jehan Le Poisson (De Visch) et vi escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jour xlix s. par jour, montent LX lib. VI s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au lx^e jour de may, par xix jours, lii s. vi d. par jour, XLIX lib. XVII s. VI d.

Pour le dit Jehan Le Poisson et v escuiers, montés au pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xlv s. par jour, IIII^c XVII lib. V s.

Pour la creue des gaiges du dit Jehan, fait chevalier nouvel le xxiii^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLVIII lib. XII s. VI d.

Jaquemart Le Poisson et v escuiers, montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xlii s. par jour, LII lib. X s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xlv s. par jour, XLII lib. XV s.

Pour le dit Jaquemart et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Jaquemart Le Brede et vii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lvi s. par jour, LXX lib.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, lx s. par jour. LVII lib.

Pour vii autres escuiers, montés au pris, du xxii^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xvii jours, lii s. vi d. par jour, XLIIII lib. XII s. II d.

Pour le dit Jaquemart, monté as pris, dudit ix^e jour de may jusques au xxv^e jour de juillet qu'il mourut en la bataille devant Saint-Omer, par lxxvii jours, vii s. vi d. par jour, XXVIII lib. XVII s. VI d.

Jehan Le Vinc, monté au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. XV s.

Pour lui, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LX lib.

Jaquemart de Quienville et i escuier, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, XVII lib. X s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent XIIII lib. V s.

Jehan Vindegout, monté au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, VIII lib. XV s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, vii s. vi d. par jour, cy VII lib. II s. VI d.

Pour lui monté à mendre pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan de le Becque et iii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour, de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xxviii s. par jour, XXXV lib.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxx s. par jour, XXVIII lib. X s.

Pour le dit Jehan et ii escuiers, montés au pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vi d. par jour, CLVII lib. XII s. VI d.

Josse d'Empserode et ii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xxi s. par jour, XXVI lib. V s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xx^e jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, XVI lib. VII s. VI d.

Jean Le Quint et ii escuiers, montés au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, xxi s. par jour, cy XXV lib. IIII s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Pour euls du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre xxii s. vi d. par jour, vii^xx vii lib. vii s. vi d.

Jehan Aubery, monté au pris, du xxviii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiii jours, vii s. par jour, xiii lib. xii d.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, vii s. d. par jour, cy vii lib. ii s. vi d.

Jehan Lors, monté au pris, du xix^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxii jours, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Jehan Vannequin (Zannequin ?) et i escuier, montés au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour, xiiii lib. xiiii s.

Pour les dessusdis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, vi^xx lib.

Pour leur retour de Bouvines à Malines, par ii jours, xxx s.

Jehan de Honnestede, monté au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, à sept sols par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Jacob de Furnes, monté au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, vii s. par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, xv s.

Jehan Lieman et i escuier, montés au pris, du xxx^e jour

de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour, xiiii lib. xiiii s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour, xiiii lib. v s.

Jehan Hallefart, monté au pris, du xxx jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, vii s. par jour, vii lib. vii s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, lx lib.

Jehan de le Bourch et iv escuiers, montés au pris, du second jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xxxv s. par jour, se montent xxxi lib. x s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour, d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxxvii s. vi d. par jour, xxxv lib. xii s. vi d.

Pour le dit Jehan, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, se montent lii lib. xvii s. vi d.

Jehan de le Court et ii escuiers, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xx s. par jour, xviii lib. xviii s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxii s. vi d. par jour, xxi lib. vii s. vi d.

Pour le dit Jehan, monté à mendre pris, du dit ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, xxxv lib. v s.

Jehan Bart, monté au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, vii s. par jour, vi lib. vi s.

Pour lui, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, ix lib.

Jehan de le Haume et v escuiers, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xlii s. par jour, xxxvii lib. xvi s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xlv s. par jour, XLII lib. XV s.

Jehan de la Poule et i escuier, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, XII lib. XII s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour. VI^XX lib.

Jehan de Coudequerque et i escuier, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, xii lib. xii s.

Pour les dessus dis, du dit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xv s. par jour, montent XIIII lib. V s.

Pour euls, du vii^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cii jours, xv s. par jour, IIII^XX IIII lib.

Jehan de Morbecque et iii escuiers, montés au pris, du vii^e jour d'avril jusques au xx^e jour dudit mois, par xiii jours, xxviii s. par jour, se montent XVIII lib. IIII s.

Pour les dessus dis, dudit xx^e jour d'avril jusques au ix^e jour de may, par xix jours, xxx s. par jour, cy XXVIII lib. X s.

Somme des gaiges, XLVI lib. XIIII s.

Jehan Le Blanc, monté à mendre pris, du ix^e juin de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan Le Fèvre, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Le Pesqueur, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pour son retour de Bouvines à Arras par i jour, VII s. VI d.

Jaques Albout, monté à mendre pris, du IX^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour. XXXV lib. V s.

Pour son retour de Bouvines à Saint-Omer, par ii jours, x s.

Jehan Le Deicre, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Le Brughier, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan Peppre, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan de Hiere, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan de le Mer, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan Guiselin, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jaquème Bladelin, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan de Bailleul et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Jaquème Guiselin, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Bart le jeune, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Tote et i escuier, l'un monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^xx VIII lib. II s. VI d.

Jehan de Planquenare et i escuier, l'un monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Somme des gaiges, IIII^XX VIII lib. II s. VI d.

Jehan Volcart et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, cy CV lib. XV s.

Jehan de Tetinghen, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent XXXV lib. V s.

Jahan Le Vine, de Saint-Ives, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Belle le père et i escuier monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, CV lib. XV s.

Jehan Volerant et i escuier, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, CV lib. XV s.

Jehan Sceure, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Jehan Honysre, monté au mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, cy XXXV lib. V s.

Jehan Longuemare, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Jaquème Le Vrient, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, XXXV lib. V s.

Jehan Le Vrient, monté au pris, dès le ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. IV d.

Jehan Ruffin, pour lui et Huguenin de Saint-Venant,

l'un monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, cy

IIII^xx VIII lib. II s. VI d.

Jean de Lodippre, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour,

XLIX lib. II s. VI d.

Jean de Malinghen, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Jehan Scat, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Jean Lotin et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Jean Le Flament et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre.

Jaquemart de Quienville et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. V s.

Jaquemart Scoreman et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour, IIII^xx XVIII lib. V s.

Jehan Lambin et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Jaquème Blavoet et i escuier monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, x s. par jour, LXV lib. X s.

Jehan Boidin et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^xx I lib. XVII s. VI d.

Jehan Ricouart et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xii^e jour de juing qu'il se parti pour aller en la compagnie monseigneur Godemart du Fay à Tournay, par xxiv jours, xii s. vi d. par jour.

Jehan de Guistelle, monté au pris, dès le xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour.

Loys Damman, monté au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, viii lib. xv s.

Lambert Belle le père et vii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, lvi s. vi d. par jour, lxx lib.

Laurens Tollenare, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent, xxxv lib. v s.

Laurens Lamen, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent, lii lib. xvi s. vi d.

Michiel de Loe et ii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de may jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xxi s. par jour, cy xxvi lib. v s.

Michiel Cloet, monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, v s. par jour, montent à xxxv lib. v s.

Michiel Barisel et i escuier, l'un monté à mendre pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour.

Olivier de Hallevin et i escuier, montés au pris, du xxviii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiii jours, xiv s. par jour, xvi lib. ii s.

Paulin Quiequin, monté au pris, du xxvi^e jour de mars, jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vii s. par jour, viii lib. xv s.

Pour lui, du dit xx^e jour d'avril jusques au vii^e jour de septembre qu'il fut occis des ennemis du roy, vii s. vi d. par jour, lii lib. x s.

Pierres Kaignart et i escuier monté au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, cy xvii lib. x s.

Pierre Le Crane et iii escuiers, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xxviii s. par jour, xxv lib. iiii s.

Pierre Le Bul et ii escuiers, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, lxxvii s. par jour. LXIX lib. VI s.

Philippe de le Poule et i escuier, montés au pris, du ii^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xviii jours, xiv s. par jour, XII lib. XII s.

Pierre Briseteste, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Pierre Sporque, monté au pris, du ix^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, vii s. vi d. par jour.

Pierre Le Bloc, monté à mendre pris, du iv^e de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour, XXVIII lib. XV s.

Pierre Rabbaut et i escuier, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xv s. par jour.

Pierre Braibart et ii escuiers, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xx s. par jour.

Rogier de Bergues et i escuier, montés au pris, du xxiv^e jour de mars jusques au xx^e d'avril, par xxv jours, xiv s. par jour, XVII lib. X s.

Robert Yserel, monté au pris, du xxvii^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxiv jours, xii s. par jour, VIII lib. VIII s.

Robert de Merquemande et i escuier, montés au pris, du vi^e jour d'avril jusques au xx^e jour du dit mois, par xiv jours, xiv s. par jour, X lib. XVI s.

Rogier Scat, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Ricouart de Furnes, monté au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, XLIX lib. II s. VI d.

Ricouart de Gand et i escuier, l'un monté à mendre pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xii s. vi d. par jour, IIII^XX I lib. XVII s. VI d.

Simon Briseteste et ii escuiers, montés au pris, du xix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, xxii s. vii d. par jour.

Tassart du Bois et xvii escuiers, montés au pris, du xxvi^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxv jours, vi livres vi s. par jour, CLVII lib. X s.

Pour le dit Tassart, sergent d'armes, tant pour la croissance des gaiges de sa mace de ii s. vi d. par jour, comme pour les gaiges de vii escuiers de sa compaignie, montés au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, lv s. par jour, III^C IIII^XX VII lib. XV s.

Thierri de Balsevede (Bassevelde ?) et i escuier, montés au pris, du xxx^e jour de mars jusques au xx^e jour d'avril, par xxi jours, xiv s. par jour, XIIII lib. XIIII s.

Thierry Volcrane, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, montent LII lib. XVII s. VI d.

Tassin de Medelquerque, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Thierry du Puich et i escuier, montés au pris, du xxv^e jour de juillet jusques au xxvii^e jour de septembre, par lxiv jours, xv s. par jour.

Venant de Tetinghen le père, monté au pris, du ix^e jour de may jusques au xxvii^e jour de septembre, vii s. vi d. par jour, LII lib. XVII s. VI d.

Venant de Tetinghen le fils, monté à mendre pris, du iv^e jour de juing jusques au xxvii^e jour de septembre, par cxv jours, v s. par jour, cy XXXVIII lib. XV s.

(*Bibl. nat. de Paris.*)

Louis de Male voyait aussi rangés autour de lui un grand nombre de nobles du comté de Nevers.

Le comte de Flandre qui servait au camp de Bouvines la cause de Philippe de Valois avec tant de zèle et de dévouement, avait aussi certains droits à revendiquer la couronne de France.

Dans un mémoire écrit par l'ordre de Philippe le Bon, on expose que, la loi salique étant écartée, le comte de Flandre pouvait, à plus juste titre qu'Édouard III, invoquer ses droits à la couronne de France ou tout au moins aux comtés de Champagne et de Brie : « Après la mort des trois fils de Phelippe le Bel, dont chascun fut roy de France et de Navarre, les princes de France s'assemblèrent pour faire ung roy le plus prouchain du lignaige. Si fut conclu par le conseil de Robert d'Artois que le fils au conte de Valois le seroit. Ledit Robert contendoit que par le moyen dudit Philippe il recouvrast la conté d'Artois, que son ante Mehault avoit et possessoit, laquelle il fist citer en parlement ; mais il fut jugié qu'il ne l'aroit pas. Dont il dist que contre justice il avoit dit icelluy Philippe estre roy, et le deffia, et s'en alla en Engleterre, et conseilla au roy et à la noblesse qu'ils calengassent l'éritage de France, à cause que Édouart second de ce nom roy d'Engleterre espousa Ysabel fille de Philippe le Bel, de laquelle les trois frères estoient mors sans hoir de leur personne ; mais il ne leur remonstroit pas que Philippe le Long, roy, frère à ladite Ysabel femme dudit Édouard et mère de Édouard qui régnoit à ce temps, avoit une fille nommée Marguerite qui fut mariée à Loys, conte de Flandres, en laquelle ledit Loys engendra ung fils aussy nommé Loys, qui estoit plus prouchain de la couronne que n'estoit ledit Édouard. Semblablement pluseurs avoient plus juste cause de contredire ; mais en conclusion Robert d'Artois s'y monstra favourable, et les Anglois furent contents de quereler, comme jà longtemps auparavant et dès leur premier advénement eussent esté ennemis des François ; car en tant qu'il touche du droit,

trop plus près y estoit le fils de la fille Philippe le Long roy de France et de Navarre, que le fils de la sœur dudit Philippe qui oncques n'avoit possessé, et principalement ès contés de Champaigne et de Brye. Sy ledit Loys de Flandre y devoit succéder, quoy qu'on feist autre roy ; mais Dieu pardoint ceulx qui ont tort fait à aultrui et veulle conserver, acroistre et augmenter la gloire de celluy qui soubs sa grâce est content de ce qu'il lui envoye. » (*Ms.* 9951 *de la Bibl. de Bourgogne.*)

J'ai inséré dans les Pièces Justificatives t. XVIII, p. 176 la déclaration par laquelle Philippe de Valois s'engage à faire révoquer par le pape le pouvoir si exorbitant accordé aux rois de France de faire excommunier les Flamands. Les démarches de Philippe de Valois furent-elles empressées ? Furent-elles sincères ? Deux ans après, Benoît XII répondit par un refus.

On trouve dans un rôle anglais de 1345 la mention suivante : *De tractando cum quibusdam Flandriæ de veniendo in regis tanquam regis Franciæ superioris domini dictæ terræ Flandriæ obedientiam.* De qui s'agissait-il dans cette charte ? Probablement de quelques échevins des bonnes villes, peut-être aussi de quelques chevaliers disposés à suivre l'exemple de Sohier de Courtray et de Gérard de Calcken.

Quelle fut la part du duc de Brabant dans les mouvements qui agitèrent la Flandre en 1345 et dans la chute même d'Artevelde ? Il est seulement constaté que le duc de Brabant prêta de l'argent à Louis de Male et qu'il envoya des hommes d'armes en Flandre.

A cette époque, l'alliance du duc de Brabant et du comte de Flandre était resserrée par des liens nombreux.

Le 27 novembre 1345, Louis comte de Flandre, alors à Paris, donna de pleins pouvoirs à Philippe d'Artois doyen de Bruges, au sire de la Vichte et à Josse d'Hemsrode pour traiter du mariage de son fils avec la fille du duc de Brabant.

Le 3 février 1345 (v. st.), les ambassadeurs du roi de France (c'étaient Bérenger de Montault, Simon de Bucy et Pierre des Essarts) eurent à Binche une conférence avec les envoyés du duc de Brabant et du comte de Flandre. Il y fut résolu que Louis fils du comte de Flandre épouserait Marguerite fille du duc de Brabant et qu'à raison de ce mariage le comte de Flandre renoncerait à ses droits sur la seigneurie de Malines. Cet accord fut ratifié onze jours après par le roi de France, ainsi que par le comte et la comtesse de Flandre, à Notre-Dame-des-Champs près Paris en l'hôtel de madame de Valois.

Le 10 juillet 1346, Édouard III, se trouvant en vue de l'île de Wight et prêt à se diriger vers la France, écrit aux bonnes villes de Flandre pour réclamer leur appui.

Gilles li Muisis racontant la bataille de Crécy ajoute : *Multi de prædicto bello multa dicunt.* Il fait allusion au bruit accepté comme véridique par les chroniques flamandes que le comte de Flandre avait été frappé dans le désordre de la mêlée par le comte d'Alençon.

Le comte de Flandre fut enseveli dans l'église de Crécy où l'on plaça sur sa tombe cette inscription :

« Cy gist noble et puissant prince de bonne mémoire
« monseigneur Loys de Crécy, conte de Flandre, de Nevers
« et de Réthel, qui trespassa en l'an de grâce MCCCXLVI
« le XXVI^e jour du mois d'aoust. »

Le corps du comte de Flandre fut transféré de Crécy à l'abbaye de Saint-Riquier, et en 1352 Louis de Male le fit porter à Bruges où un magnifique monument fut élevé par ses soins dans le chœur de l'église de Saint-Donat. Tous les ans, jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'à la démolition de l'église de Saint-Donat, les chanoines célébraient solennellement le 26 août son office funèbre, et ce jour-là on avait soin d'orner de rameaux de cyprès la tombe du prince qui avait trouvé la mort dans la fatale journée où tant de princes et de chevaliers périrent avec lui.

MARGUERITE de FRANCE ou d'ARTOIS, femme de LOUIS de CRÉCY, II, 382 ; fille de Philippe le Long II, 33 , 34 ; se retire en France 445 ; habite Paris III , 117 ; succède aux comtés d'Artois et de Bourgogne VI, 359, 360 ; fait épouser à sa petite-fille le duc de Bourgogne VII, 320 ; désire le rétablissement de la paix en Flandre IX, 204.

Cf. V, 494, 495 ; IX, 510, 565 ; XVIII, 272, 324.

LOUIS dit de MALE, « saiges soubtils et vaillans princhés « et de haultes entreprinses IX , 160 » ; est envoyé en France par son père II , 381 , 445 ; est gardé en Flandre IX, 319-321 ; est fiancé à Isabelle d'Angleterre V , 149-158 ; XVII, 238, 240, 241 ; fuit en France V, 158-162 ; XVII, 241 ; épouse Marguerite de Brabant V, 253-257, 313 ; sa fille veuve du duc de Bourgogne VI, 359, 360 ; le comte de Cambridge recherche sa main 364, 366 ; reçoit la visite du roi de Chypre 374-376 ; XVII, 402 ; se rend à Hesdin près du roi Jean 388, 391 ; est invité au sacre de Charles V 411 ; haine qu'il porte à Eustache d'Aubreecicourt XVII, 381 ; se rend à Douvres près d'Édouard III VII, 66-68 ; XVII, 418 ; donne sa fille au duc de Bourgogne VII , 319-321 ; XVII , 474 , 481 ; réside près de Gand dans un château qu'il a fait construire VII, 427 ; le duc de Bretagne se retire près de lui VIII , 373-375 , 380, 382, 385 ; le duc de Bretagne se rend de nouveau près de lui IX, 67 ; XV, 28 ; son différend avec le sire de Bournazel IX, 123-131 ; reçoit la visite du comte de Saint-Pol 132 ; reste dans l'obédience du pape de Rome 146 ; X, 212 ; XI, 253 ; XIV, 363 ; XV, 130 ; origine de ses démêlés avec les Flamands IX, 158-168 ; permet aux Brugeois de creuser la Nouvelle-Lys 168 , 169 ; ne peut empêcher le rétablissement des chaperons blancs 169-171 ; fait arrêter un bourgeois de Gand 171-176 ; reçoit les députés de Gand 177, 178 ; son bailli est tué à Gand 178-182 ; pardonne aux Gantois 182-185 ; les Gantois brûlent son château 185, 188 ; fait la guerre

aux Gantois 189, 190 ; se retire à Lille 197, 198 ; est assiégé à Termonde 201-203 ; traite avec les Gantois 204-209 ; rentre à Gand 215 221 ; s'éloigne de Gand 221 , 222 ; recommence la guerre 224 , 226 , 227 ; traite avec les Gantois 228-230 ; renouvelle les hostilités 230-236 ; est invité au sacre de Charles VI 291, 300 ; rentre en Flandre 341, 343 ; réside à Poperinghe 344 ; défait les Gantois 344-347 ; soumet Ypres et Courtray 347-349 ; assiége Gand 349-353 ; se rend à Bruges 353 ; recommence la guerre 354-372 ; assiége Gand 431-439 ; traite avec les Gantois 440 ; défend qu'on porte des vivres aux Gantois X, 1-9 ; envoie ses députés aux conférences de Tournay 9-14 ; est peu aidé par Aubert de Bavière 181 ; est défait par les Gantois au combat du Beverhoutsveld 15-33 ; XI, 158 ; parvient à s'échapper de Bruges X, 33-50 ; son château de Male est pillé 51, 52 ; se retire à Lille 55 , 56 ; envoie le sire d'Halewyn à Audenarde 57 ; se retire à Hesdin 62, 63 ; emmène avec lui les otages des villes de Flandre 64 ; le duc de Bourgogne intervient en sa faveur 66 ; les assiégés d'Audenarde lui exposent leur détresse 68, 85-88, 90 ; plaintes qu'il porte à Charles VI 102, 103 ; rend hommage du comté d'Artois 104, 105 ; dans l'ost de Roosebeke 117, 138, 148, 160 ; interpose sa médiation en faveur des Brugeois 178-180 ; ne parvient point à sauver Courtray de l'incendie 187 ; les Gantois refusent de rentrer dans son obéissance 190 ; prend congé de Charles VI 192 ; réside à Lille 201 ; bannit les marchands anglais 202-204 ; envoie deux chevaliers vers l'évêque de Norwich 214-226 ; a recours à la médiation de l'évêque de Liége 234-236 ; envoie Jean du Moulin à Menin 237-239 ; dans l'ost de Bourbourg 249-250, 254, 256, 265, 269, 270 ; se rend à Saint-Omer 273 ; assiste aux conférences de Lelinghen 275, 276 ; sa mort 278, 279 ; ses obsèques 279-286 ; père de la duchesse de Bourgogne XIV, 317 , 351 ; les Gantois restituent une partie de ses joyaux au duc de Bourgogne X, 449.

Cf. $I^a$, 91, 129, 284 ; $I_b$, 25, 38, 73, 99, 139 ; $I^c$, 236, 242, 285, 366 ; III, 477 ; IV, 472, 473 ; V, 493-495, 497, 510, 511 ; VI, 499 ; VII, 485, 486, 494, 535, 538, 539 ; VIII, 431, 456, 462, 468 ; IX, 502, 510-516, 520, 528-534, 540-542, 544, 553, 556-560, 565, 566, 576 ; X, 453, 454, 456-467, 469, 470, 480, 484, 489, 490, 494-497, 502-505, 507-515, 533-542, 553, 561, 568, 569, 582 ; XI, 449 ; XVI, 258, 411 ; XVIII, 292, 297, 298, 317-324, 326-334, 435, 438, 470, 471, 473, 491, 503, 504, 511, 517, 520, 521, 525, 528, 529, 537, 543, 544.

Louis dit de Male parce qu'il était né au château de Male le 25 novembre 1338. Fils de Louis de Nevers et de Marguerite de France. Il épousa Marguerite de Brabant.

Au mois de janvier 1346, le roi de France permit au comte de Flandre de rentrer dans ses États : *non obstantibus rebellionibus subditorum patriæ.*

Louis de Male fit son entrée à Bruges le 23 janvier 1346 (v. st.). Par des lettres datées du même mois de janvier, le roi de France l'avait autorisé à se rendre en Flandre, espérant que « pour la présence de lui en son « païs de Flandres les habitants et subgès d'icellui se por- « teront envers lui comme bons et vrais subgès en se « retraiant de leurs indeues emprises et assemblées. »

Louis de Male, pressé par les communes de Flandre de faire acte d'hommage à Édouard III, répondait qu'il attendait que ce prince eût été sacré roi de France à Reims.

L'acte renfermant les promesses de mariage de Louis de Male et d'Isabelle d'Angleterre fut scellé à Dunkerque le 13 mars 1346 (v. st.). Le lendemain, il se rendit à l'abbaye de Saint-Winoc où les fiançailles furent célébrées. Le 28 mars, il fuyait en France. Au mois de mai, Philippe de Valois assigna cent livres de rente à Marquet de Galléel, chambellan du comte de Flandre, « par le conseil duquel, « avecques la très-grant loyauté de nostre dit cousin,

« nostre dit cousin est, en grant péril de son corps et de « son estat, venu devers nous et parti d'avec nos anemis « et plus grant povoir. » (*Charte citée par M. Luce.*)

Le 17 mai 1347, le comte de Flandre alors à Conflans autorise Robert de Biausart dit de Wingles, connétable de Flandre, et Philippe d'Arbois, doyen de Bruges, à traiter de son mariage avec Marguerite de Brabant.

Le 18 mai 1347, le duc de Brabant donne de pleins pouvoirs au sire de Blaesvelt pour la même négociation.

Le 25 mai 1347, le roi de France (il était en ce moment à Arras) charge l'évêque de Clermont et le sire de Revel d'intervenir dans la conclusion de ce mariage.

Le 6 juin 1347, afin de rendre plus étroite la fédération du roi de France et des princes de Brabant et de Flandre, l'évêque de Clermont et le sire de Revel confirment par leurs serments non-seulement l'alliance du comte de Flandre et de Marguerite de Brabant, mais aussi celle de Henri, fils aîné du duc de Brabant, et de Jeanne, fille du duc de Normandie. Godefroi, fils du duc de Brabant, épousera Bonne, fille du duc de Bourbon.

Philippe de Valois, dans une charte du 6 juin 1347, promet que Jeanne, fille du duc de Normandie, et Bonne, fille du duc de Bourbon, se trouveront le 19 juin au château de Vincennes pour que leurs noces y soit célébrées. Il prend de plus, au nom du comte de Flandre, l'engagement que celui-ci se rendra le 26 juin à Tervueren pour son mariage avec Marguerite de Brabant.

Le même jour, le duc de Brabant promet que sa fille se trouvera le mardi après la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste à Tervuéren, afin que son mariage avec le comte de Flandre y soit célébré.

Enfin par une charte également datée du 6 juin 1347, le duc de Brabant qui s'était rendu à Saint-Quentin, déclare qu'il a reçu des lettres du comte de Flandre por-

tant qu'il s'oblige à épouser sa fille sous peine d'un dédit de soixante mille florins d'or de Florence.

Vredius a publié la promesse du comte de Flandre d'épouser Marguerite de Brabant et de lui assigner comme douaire six mille livres de rentes au comté d'Alost. Elle est aussi datée de Saint-Quentin, 6 juin 1347.

Par une déclaration donnée à Saint-Quentin le 2 juin 1347, le duc de Brabant avait promis de rompre sans retard les alliances qu'il avait avec le comte de Hainaut et les Flamands. Par deux autres déclarations datées du 6 juin, il s'engagea à ne conserver aucune relation avec le roi d'Angleterre et à aider le comte de Flandre à se faire obéir de ses sujets.

Philippe de Valois reconnut le zèle du comte de Flandre par deux chartes, l'une du 5 juin 1347, où il lui donna cinq mille livres de rentes en terres pour le dédommager de la cession de Malines, l'autre du 27 août 1349, par laquelle il érigea en pairie les comtés de Nevers et de Rhétel.

Cependant Louis de Male se rapproche un moment des communes. Il semble accepter l'alliance anglaise et jure, le 13 décembre 1348, un traité négocié entre le comte de Lancastre et Henri de Flandre.

On s'en alarma en France.

D'une part, on voit pendant l'hiver de 1348 (1349, v. st.) Philippe de Valois donner des pensions à trois bourgeois de Bruges qui s'engagent à détourner le conte de Flandre « d'entreprises déraisonnables ». D'autre part, il accorde, le 9 mars 1349 (v. st), cent livres de rente à Marquet du Galléel, chambellan et écuyer du comte de Flandre, dont l'influence doit de nouveau servir les intérêts français.

Dans les premiers jours de juillet 1347, Louis de Male épousa à Tervueren Marguerite de Brabant.

Marguerite de Male, fille unique du comte et de la comtesse de Flandre, naquit le 15 avril 1350. A peine était-elle née que le roi de France chargea l'archevêque de Rouen,

Charles d'Espagne et Jean de Melun de se rendre en Flandre pour négocier son mariage avec un prince français.

L'année suivante, Édouard III négocia à son tour le mariage d'un de ses fils avec l'héritière du comté de Flandre. Le duc de Lancastre avait même proposé à Louis de Male de s'allier « pur chevaucher sur l'adversaire de France ».

Le roi Jean fut assez habile pour rompre cette négociation. Par une charte du 24 juillet 1351, il assura au comte de Flandre dix mille livres de rente et lui promit son appui contre les Anglais, ajoutant que si les communes flamandes réclamaient les châtellenies de Lille, de Douay et de Béthune, il les leur restituerait. Si les communes flamandes n'étaient pas satisfaites de cette concession, si elles excitaient des troubles, toutes les confiscations qui résulteraient de leur rébellion, devaient profiter au comte de Flandre seul.

En 1353, le roi Jean confirma la pension de Marquet du Galléel, le représentant actif et fidèle du roi de France en Flandre.

Le 11 septembre 1354, le comte de Flandre alors à Paris donna quittance de douze mille écus en déduction de plus forte somme qui lui était due.

Par une charte du mois de septembre 1358, le duc de Normandie, ne pouvant faire jouir le comte de Flandre des dix mille livres de rente qui lui ont été promises, lui cède Péronne, Crèvecœur et Arleux.

Le Continuateur de Guillaume de Nangis rapporte qu'en 1359 le comte de Flandre se ligua avec quelques nobles normands et picards pour aller délivrer en Angleterre le roi Jean. Cette tentative ne réussit point. Ne parut-elle pas un moment devoir appeler la vengeance des Anglais sur le comte et le comté de Flandre? Le 11 juillet 1359, Louis de Male enjoint aux baillis et officiers de Nieuport, Ostende, Bergues, Gravelines, Dunkerque et autres lieux

voisins de la mer, d'empêcher toute insulte aux marchands anglais qui se rendent en Flandre et de les laisser circuler paisiblement. Il cherchait ainsi à calmer les Anglais ; mais il fallait aussi se préparer, s'ils ne s'apaisaient point, à repousser leur agression. Le même jour 11 juillet 1359, Louis de Male mande aux baillis et officiers des villes et châtellenies de Furnes, Bourbourg et autres villes voisines de la mer, de s'armer et de se tenir prêts à marcher vers Gravelines et vers Dunkerque menacées d'être assiégées ; il promet de les secourir quand besoin sera.

Tout était oublié lorsque, dans les derniers jours du mois d'octobre 1359, au milieu des préoccupations de son expédition en Champagne, Édouard III adressa à la commune de Bruges des lettres pleines de protestations d'amitié.

En 1363, les Anglais promettaient à Louis de Male cent mille francs (somme énorme pour cette époque) s'il consentait à faire épouser au comte de Cambridge sa fille déjà veuve de Philippe de Rouvre. Ces négociations se continuèrent en 1364, et on a une charte de Louis de Male, du 31 décembre de cette année, par laquelle il proroge jusqu'au 6 mai suivant le délai fixé pour le mariage de sa fille et du prince anglais.

Pendant ces négociations plus ou moins sincères avec l'Angleterre, Louis de Male entretenait de fréquentes relations avec la France, et, le 27 juin 1364, il se rendit à Compiègne pour faire acte d'hommage à Charles V pour ses deux pairies de Flandre et de Nevers.

En 1367, Jean de Branketree déposa à la trésorerie d'Angleterre soixante lettres relatives au traité de Douvres et aux négociations avec les Espagnols.

Charles V, reconnaissant que le seul moyen d'amener le comte et les communes de Flandre au mariage de Marguerite de Male avec son frère Philippe de Bourgogne est de leur restituer les châtellenies de Lille, de Douay et d'Orchies, autorise l'évêque d'Auxerre et Gauthier de Châtillon

à sceller, le 12 avril 1369, une convention par laquelle il les cède au comte de Flandre, à sa fille et à ses hoirs mâles nés de son mariage avec le duc de Bourgogne « en héritage « perpétuel ». Douze jours après, le roi de France confirme cette charte « en bonne foy et loyalté et parolle de roy, « sans fraude ».

Il paraît que des doubles de cette déclaration si importante, revêtus du grand sceau royal, furent remis aux trois bonnes villes de Flandre (Voir l'*Inventaire des archives de Bruges par M. Gilliodts*, II, 158).

Le même jour, Charles V adressa aux habitants des trois châtellenies cédées des lettres où il leur annonçait que désormais ils relèveraient du comte de Flandre et de ses successeurs.

Et néanmoins la fraude existait, car Charles V s'était fait remettre par son frère une contre-lettre où celui-ci s'obligeait, dès que Louis de Male ne vivrait plus, à restituer au roi de France les villes de Lille et de Douay et leurs territoires. Au sujet de cette contre-lettre voyez le mot : Bourgogne (Philippe duc de).

En 1370 et en 1371, Louis de Male soutient l'alliance française, et l'on voit recommencer ses démêlés avec les communes. De nombreuses sentences d'exil sont prononcées, et c'est sans doute à sa demande que la ville de Tournay refuse de recevoir ceux qui s'en trouvent frappés.

On publie en effet à Tournay, le 12 novembre 1370, « que tout cil qui ont esté et sont banit de Flandres pour esmeutment, route ou conspiration contre monseigneur de Flandres , liquel banit sunt venut demorer en ceste ville , vuident le ville à nuit de jour, car très-maintenant li prévost et li juret les banissent de Tournay à un an, et que nuls des banis de Flandres qui ont esté et sunt banit comme dit est, ne viengnent d'ore-en-avant en ceste ville, sour estre banit à tousjours. Et commandons à tous les connestables, tous hosteleus et à tous autres que, se il

scèvent ores ou en temps avenir aucuns desdis banis en le ville, que il le nunchent tantost au prévost, sour X^lib^, et les connestables sour perdre leurs offices. »

Bientôt, par ce système de versatilité et d'inconstance qui domine le caractère de Louis de Male, il s'éloigne de nouveau du roi de France et renoue ses négociations avec les Anglais.

Le nombre des ambassades anglaises en Flandre est infini. Je citerai seulement ici comme se rapportant à des matières secrètes (telle est l'indication même des documents du *Record-Office*), celle de Roger de Newport envoyé en Flandre au mois d'octobre 1374.

L'auteur anonyme de la chronique de Berne paraît avoir ignoré que dès 1364 Louis de Male avait fait hommage à Charles V. Selon son récit qui est assez bizarre, Marguerite d'Artois, le menaçant de le déshériter, l'aurait engagé à se rendre à Paris vers les fêtes de Noël 1377 afin de prêter ce serment d'hommage depuis si longtemps différé. Louis de Male, ajoute le chroniqueur, hésitait déjà en arrivant sur les bords de l'Oise ; mais il trouva à Compiègne Bertrand du Guesclin avec un grand nombre d'hommes d'armes qui ne le quittèrent point tant qu'il n'eût pas rempli son devoir de vassal.

Quoi qu'il en soit, l'asyle donné par le comte de Flandre au duc de Bretagne rendit ses relations avec Charles V de moins en moins étroites, et le roi de France le plaignit peu lorsqu'à la suite de la bataille de Beverhoutsveld « il s'enfuyt seul à Lisle, comme le dit Gilles le Bel, sur « une jument sans selle. »

Louis de Male chercha à se concilier l'affection de Charles VI, en lui offrant, dès son avénement, des présents qu'il croyait pouvoir lui plaire.

On remarque le passage suivant dans un compte de la maison de Charles VI, de 1380 : « A Bakart, de la fruic- « terie monseigneur de Flandres, lequel avoit apporté

« II petis singes et II poulles d'Ynde, de par mondit sei-
« gneur de Flandres. »

Je trouve dans un mémoire de Nicolas Barbesaen conservé aux Archives de Lille la mention de quelques-uns des principaux événements de cette époque, accompagnée de nombreuses protestations de zèle et de dévouement pour le comte de Flandre.

On sait que Nicolas Barbesaen fut banni par Jean sans Peur.

« Après waingnièrent cheus de Gant la batailge de Beveroutvelt et dedens le vespre la ville de Bruges, et là perdi-jou grant avoir, et fuys au grant péril de ma vie, et fus muciés l'espeche de XIIII jours, et me fuy par nuit, et nouay entre les fossés de la ville au grant péril de ma vie, et m'en vins à Lille à monseigneur et de là à Tournay, et là demoray tant ke li roys vint à Rosebeke, et là fu-jou aveckes les autres bones gens.. Item avint que li rois passa par Bruges vers l'Escluse pour aleir en Engleterre, et adont sur le jour de Tous-Sains au vespre avint un grant remour et périlgeus à l'encontre des gens du roy et de monseigneur, en quel remour je m'aquitay bien loyaument, et à chel eure j'avoye en mon osteil tout plein de grans seigneurs, lesquels je warday sauvement, et veilgay toute la nuit devant mon osteil à plus de C hommes bien armés, et après monseigneur de Berry vint pour entrer à Bruges, et par chou ke je le laissay ens le ville et pour la garde ke je fys la nuit devant et le confort ke je feys as Fransois, les communs me voloient tuwer en toutes manières, et teil ki me voloit tuwer, est ore ou gouvernement de la ville, et j'ay escréanche ke che n'est point chine ke je doye estre conspirateur. »

Meyer remarque qu'il avait fait reconstruire les portes de Bruges démolies en 1382, et il dit lui-même : « J'ay fait toute diligence as beaux édifices de le ville comme pons, fonteines, portes, tours, murs, desquels la plus grant partie ont esté

fait dedens le tens ke j'ay esteit trésorier et bourmestre de la ville ».

J'ai donné le testament de Louis de Male, t. X, p. 534.

Le corps de Louis de Male fut exposé d'abord pendant dix-neuf jours dans cette abbaye de Saint-Bertin où reposait un autre comte de Flandre, éprouvé comme lui par les discordes civiles, Guillaume de Normandie. On le transporta de là à l'abbaye de Looz, et ce funèbre voyage dura trois jours.

La relation suivante qu'il est intéressant de comparer à celle de Froissart, est tirée d'un registre qui paraît avoir été formé par le sire d'Espierres :

*Obsèques de monseigneur le conte de Flandres.*

C'est l'ordenance des obsèques et enterremens de monseigneur de Flandres et de madame de Flandres, sa femme, darrain trespassés, dont Diex ait les âmes et leur faiche vray merchy, lesquels deux corps furent ammené à Los-l'Abéye à une liewe de Lille, et là furent par l'espasse de VIII jours ou de IX. Et daleis les corps, ledit temps durant, estoient bannières, chevaliers à pignon, chevaliers et escuiers et officiers de toutes offices là où on dist toutes les vesprées, vigilles et l'endemain à tout les commendaces ; et sy y avoit environ VI$^{xx}$ torses, lesquelles tenoient escuiers et gens d'offices tout noir vestu. Et sur chascune byère avoit I blanc drap de toille, et descure le toille sur cascune byère V draps d'or cousu l'un à l'autre. Et le XXVIII$^{e}$ jour de février, lequel estoit jour des Brandons, l'an mil trois cents quatre-vingt et trois, s'en ala monseigneur de Bourgogne de Lille à ledicte abéye de Los, avoec lui le conte d'Eu, messire Philippe de Bar, le conte de le Marche, messire Phelippe d'Artois, messire Robert et messire Guillaume de Namur, monseigneur d'Enghien, messire Jehan de Namur et messire Hue de Châlons. Et mist-on les avant-dis corps cascun sur un char de noir drap couvert atout une vermelle crois, et

les menoit-on ainsi l'un après l'autre sans moyen entre deux, le corps de monseigneur de Flandres devant et le corps de madame après ; et puis monseigneur de Bourgoingne, aveuc lui les avant-dis seigneurs et tout autres bannières, chevaliers à pignon, bacelers et escuiers, qui estoient de bien grant nombre, et IIII^c torses qui estoient dalés les corps, portées par escuiers et officiers tout noir vestu, et assanlablement par les plus notables bourgois de Bruges, d'Ypre, du Franc et des autres villes de Flandres et aussi des villes d'Artois, tout noir vestu. Et les avant-dit corps ainsi venu à le porte de Lille que on nomme le porte des Malades, tout dedens le dicte porte furent les avant-dis corps mis sur des chars, cascun sur un chariot bas renouvellé, sur cascun des byres V beaux draps d'or cousu ensamble très-fin et très-bel.

Et après, au mouvoir, tout devant alèrent les banières du tournoy, dont les noms des chevaliers qui les portèrent noir vestu embrounchiet du chappron et desraine, cy-après s'enssieuvent :

Messire Jehan Paris porta le première banière du tournoy ;

Messire Tiercelet de le Bare, le seconde ;

Messire Jehan des Aubiaux, le tierce ;

Messire Mathieu de Humières, le quarte.

Après s'enssieuvent les IIII bannières de le guerre portées par les IIII chevaliers qui s'enssieuvent :

Messire Jehan d'Eyle porta le première bannière de la guerre ;

Messire Lancelot Le Personne, le seconde ;

Messire Gossuin Le Sauvage, le tierce ;

Messire Fransois de Havesquerque, qui du vivant dudict monseigneur de Flandres sa bannière porta à Rosebeque et depuis devant Bourbourch, le quarte.

Après lesdictes bannières s'enssuivent les chevaliers armé du tournoy estoffé de chevaulx, harnas et couver-

tures en le manière qu'il appertenoit, et cascun menné par deux escuïers noir vestu, dont les noms des chevaliers et escuiers s'enssuivent :

Messire l'Aigle de Sains, menné par Huard de Coeyghem et Mikiel de le Bare, escuïers ;

Messire de Béthencourt, menné par Ghérard de Coeyghem et Roland d'Ysenghien, escuïers ;

Messire Sohier de Gand, menné per Guyot de Lompré et Jehan Honin, escuïers ;

Messire Pierre de Bailloel, menné par Jehan de Coeyghem et Lambert le Marissal, escuïers.

Après les chevaliers du tournoy suivent les chevaliers armé de le guerre estoffé et monté comme il appartenoit, cascun chevalier sa lance noué le fer desoubs, et lesdis chevaliers furent menné cascun de II escuïers noir vestu, dont les noms des chevaliers et aussi des escuïers s'enssuivent :

Messire Jehan du Molin armé de le guerre, menné par Godefroit de Noyelle et Henry de le Vaquerie, escuïers ;

Messire de Maumès après, menné par Jehan de le Pierre et Sausset de Fretin, escuïers ;

Le sire de Marc après menné par Henry de Laubel et Jehan Gonnier, escuïers ;

Messire Jehan de Haluin, le IIII^e chevalier, menné par Engueran Le Valve et Roger de l'Espiere, escuïers.

Et est assavoir que, comment que les banières soient nommé devant ceulx du tournoy et puis de la guerre, li darrain nommé vindrent l'endemain premier à l'offrande, et leur donna-on le plus d'onneur pour ce jour, et aussi avoient-il esté le plus proçain du corps à l'ordenance de le venue.

Après sieuwy le corps de monseigneur de Flandres, cui Diex pardoint, porté par le ayde du chariot bas, comme devant est dit, par les seigneurs qui s'enssuivent cy-après :

Messire Jehan de Vyane, amiral de France, ala devant au destre costé ;

Le seigneur de Ghistelle, à l'encontre de lui, au senestre ;

Li marissal de Bourgoingne, au moyen, au destre costé ;

Messire Ghérard de Ghistielle, à l'encontre de lui, au senestre ;

Messire Henry d'Antoing derière, au destre costé ;

Le chastellain de Furnes au senestre.

Après le corps de madame de Flandres siewy monseigneur de Bourgoingne à piet, noir vestu, et après lui les princes et les seigneurs avant-nommés, tout aussi noir vestu, et après grant nombre de bannières, chevaliers et escuïers. Et quant ainsi en ordenance on vint devant les portes Saint-Pierre, là où les avant-dis corps furent enterré l'endemain, entrèrent les ordenances des banières, comme devant est dit, les chevaliers du tournoy, les chevaliers de le guerre en une grande porte et court d'un chanonne, et, eulx entré, frema-on le porte ; et y demourèrent toute le nuit sans estre reveu fors de leur servans jusques l'endemain à l'offrande.

Et furent les avant-dis corps ainsi porté sans arrest jusques au grant coer Saint-Pierre devant le grant aultel, desoubs une très-belle , longe et large crois de VI pilers, tainte toute noire , et deseure une très-belle cappele de bos à V tourelles, dont le première tourelle deseure ou comble porta le banière des armes de Flandres, le seconde après sur le premier debout au destre costé le banière des armes d'Artois, derière sur le meisme costé le banière des armes de Bourgoingne le conté , à le première tourelle du senestre costé le banière des armes de Nevers , au bout darrain ad ce meisme costé le banière des armes de Réthel. Et furent les avant-dis corps mis sur IIII hestaux, l'estoage plus d'un long homme, le corps de monseigneur bien pau plus hault au destre costé, le corps de

madame au senestre joignant l'un l'autre. Et fu ledicte crois, capelle et lesdictes tourelles semées des armes de Flandres au destre costé, et l'autre moitié au senestre des armes de Flandres et de Brabant parties. Et y fu très-bel luminaire entour ledicte crois et sur ledicte chapelle de chierges sans nombre, et aussi du premier debout du moustier jusques au darrain croisiés en tout plain de lieux. Et se y dist-on les vigilles, les corps avant-dis ainsi mis, lesquelles finées fu nuit. Et fist-on les ordenances du voal dalés les corps de gens d'esglise de pluiseurs estas, de chevaliers et d'escuïers. Et l'endemain à le messe entra monseigneur de Bourgoingne en son oratoire au senestre costé du coer, et après dehors le oratoire tous les princes et grans seigneurs, cascun en sa ordenance. Et furent à ledicte messe les évesques qui s'enssuivent :

Le archevesque de Rains, qui le messe disoit, le évesque de Cambray, le évesque de Parys, le évesque de Tournay, le évesque d'Arras, aveuc pluiseurs autres prélas, prévos, prieux et gens d'esglise. Et le service de le messe fait jusques à l'offrande, s'enssuivent les ordenances del offrande.

Chi après s'enssuivent les ordenances del offrande, et primer des seigneurs qui offrirent les escus de le guerre et puis du tournoy, et aussi les noms des escuïers qui tindrent les escus desdis seigneurs et les présentèrent :

Monseigneur de Bourgoingne offry le premier escu de le guerre, et fu audit escu attacquiet XIII candelles, et fu ledit escu tenu de monseigneur de Raineval et du seigneur de la Gruuthuse, lequel escu les deux seigneurs rechurent de Lammekin de le Coutre et de Jehan de Pontaillier, escuïers. Et offri monseigneur de Bourgoingne aussi XIII frans aveuc ledit escu. Et au retour de le offrande, à passer devant les corps, agenoullia monseigneur de Bourgoingne une espasce devant le corps de monseigneur de Flandres, cui Dieux pardoint, et puis

devant le corps de madame de Flandres, en très-humble et dévote manière, et puis s'en ala en son oratoire comme devant.

Le conte d'Eu et messire Phelippe de Bar offrirent le second escu de le guerre, et fu ledit escu tenu par Gille de le Biest et Robert de Floringni, escuïers.

Le conte de le Marce et messire Phelippe d'Artois offrirent le tierch escu tenu par Guillaume del Asselt et l'Esclave d'Anekin escuïers.

Messire Robert et messire Guillaume de Namur offrirent le quart escu , et fu tenu par Hannart de Cambernart et Ghérard d'Esquiervelde, escuïers.

*Ce sont ceulx qui offrirent les escus du tournoy :*

Monseigneur d'Enghien et messire Jehan de Namur offrirent le premier escu du tournoy, tenu par Eulard de Pouques et Henry de Mussy, escuïers.

Messire Hue de Châlons et le sire de le Fère offrirent le second escu tenu par Jehan de Haluin et Audinet de Chaseron, escuïers.

Le sire de Antoing et le sire de Ghistelle offrirent le tierch escu tenu par Jehan de Fresinghe et Damas de Buxeul, escuïers.

Le sire de Moryamés et le sire de Sully offrirent le quart escu tenu par Tristram de Lambres et Jehan Le Ombearde, escuïers.

*Ce sont ceulx qui offrirent les glaves de la guerre :*

L'ammiral de France le première ;
Le sire de Ray le seconde ;
Le marissal de Bourgoingne le tierche ;
Le sire de Sanpy le quarte.

*Ceulx qui offrirent les destriers de le guerre :*

Le sire de Chastillon et le bailli de Henau, le premier : messire Walleran de Raineval et le chastellain de Dic-

quemue, le second ; messire Hue de Melun et le sire de Auxi, le tierch ; le sire de Briffeul et le sire de Brimeu, le quart.

*Ceulx qui offrirent les destriers de tournoy* :

Messire Henry d'Antoing et messire Gérard de Ghistelle, le premier ; messire de Montigny et messire Gérard de Rassenghien, le second ; le sire de Hamède et le chastellain de Furnes, le tierch ; le sire de Fagnoeles et messire Colard de le Clite, le quart.

*Ce sont ceux qui offrirent les heaumes de la guerre* :

Le sire de Villers et le sire de Mailly, le premier ; messire Guillaume de Herymez et messire Ancel de Salins, le second ; messire Jehan de Ophem et le chastellain de Saint-Omer, le tierch ; messire Guy de Ghistelle et le Galois d'Aunoy, le quart.

*Ceulx qui offrirent les heaumes du tournoy* :

Messire Josse de Haluin et messire Olivier de Jussy, le premier ; le sire de le Cappelle et messire Jehan de Mournay, le second ; le sire d'Icquelbeque et le sire de Lalain, le tierch ; messire Jehan de Jeumont et messire Tristram du Bos, le quart.

*Ceulx qui offrirent les banières de le guerre* :

Messire Gérard de Haluin, le première ; messire Lyonnel d'Arraines, le seconde ; messire Jehan de Blasy, le tierche ; messire Ghildolf de le Gruuthuse, le quarte.

*Ceulx qui offrirent les banières da tournoy* :

Messire Orengous de Rely, le première ; messire Jehan de Chenevières, le seconde ; messire Jehan de Dicquemue, le tierche ; messire Guillaume de le Clite, le quarte.

Et est à savoir que, le messe finée et tout le service qui appartenoit, li meisme seigneur qui avoient porté les corps

ou moustier, les portèrent enterrer en le cappelle Nostre-Dame à le Traille dedens ledicte église de Saint-Pierre. Et furent les avant-dis corps enterrés l'un dalés l'autre, sans moyen, auxquels et à leurs âmes Diex voelle faire vray mercy et pardon. Et demoura monseigneur de Bourgoingne en son oratoire sans aler à l'enterrement jusques à tant que tout fu fait et acompli. Et puis furent tous les avant-nommés seigneurs et tous autres qui y estoient et toutes les bonnes villes de Flandres et d'Artois pryé de disner aveuc monseigneur de Bourgoingne à le salle du conte. Et tenoient le première table l'archevesque de Raims, le conte d'Eu, messire Philippe de Bar, le conte de le Marche, messire Phelippe d'Artois, messire Robert et messire Guillaume de Namur, le sire d'Enghien, messire Jehan de Namur, messire Hue de Châlons et II ou III autres. (*Archives du royaume, registre* 100 *de la Chambre des Comptes.*)

Marguerite de Brabant, femme de Louis de Male, son mariage V, 153, 161, 162, 253-257.

Cf. V, 510, 511 ; VI, 470.

Marguerite de Flandre, fille de Louis de Male. Voyez Bourgogne (Marguerite, duchesse de).

Robert de Flandre, seigneur de Cassel. Voyez Cassel.

Henri de Flandre, avec Édouard III dans l'ost de Buironfosse III 18, 19, 23-26, 30, 31, 58 ; assiste à la bataille de l'Écluse 202 ; — au combat de Saint-Omer 297-302, 304 ; — aux conférences d'Arras 321-323 ; dans l'ost du roi d'Angleterre en Champagne VI, 209, 213.

Cf. I[b], 48 ; II, 544 ; III, 473, 496, 509 ; V, 500 ; VII, 485 ; XVIII, 91, 105, 317-319.

Le plus jeune des fils de Gui de Dampierre.

En 1301, il eut l'honneur de défendre Douay contre la puissante armée de Philippe le Bel. Il commandait les Gantois à la bataille de Mont-en-Pévèle. Puis, lorsque Robert de Béthune fut réduit à ployer sous l'influence

étrangère, il se retira en Italie où il reçut le comté de Lodi de l'empereur Henri de Luxembourg qu'il avait servi avec courage. Trente-deux ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait porté les armes pour la cause des communes flamandes, lorsque, le 31 mars 1336 (v. st.), il scella le premier le traité d'alliance des bonnes villes de Flandre et de Brabant.

Le 26 février 1339, par une charte donnée à Anvers, Édouard III déclare que Henri de Flandre lui a fait hommage. Il lui assure une pension de mille florins de Florence et de plus le droit d'acheter des laines anglaises et de les conduire sans obstacle en Flandre, lors même que le roi ferait la guerre au comte de Flandre ou au duc de Brabant.

Le même jour, Édouard III promet d'indemniser de toutes pertes et de tous dommages Henri de Flandre qui est entré en son hommage « et a granté à nous et à nos heirs « ove cynquante hommes d'armes, pur nos présents droits « défendre, recoverir et purchacer countre monseigneur « Phelippe de Valoys. »

Le 28 février 1339, le roi d'Angleterre lui promet des secours en argent.

En 1345, Édouard III payait encore une pension à Henri de Flandre.

* Marguerite de Clèves, femme de Henri de Flandre III, 473.

Flandre (Guillaume de) XV, 7. Voyez Namur.

Flandre (Mathilde de), fille de Baudouin, comte de Flandre. Voyez Angleterre.

Flandre (Jeanne de), fille de Louis de Nevers. Voyez Bretagne.

Flandre (bâtards de) :

Gui, fait prisonnier par les Anglais au combat de Cadzand II, 419, 423, 431-432, 435, 436 ; XVII, 53 ; fait hommage à Édouard III II, 433.

Cf. II, 542, 543.

Fils de Louis de Nevers, comte de Flandre.

Louis dit le Hase de Flandre, « aisnet fils bastart dou « conte, moult appert chevalier IX, 232 » ; fait la guerre aux Gantois IX, 232 ; au siége de Gand 351, 352 ; dans l'ost du comte de Flandre 365 ; en garnison à Audenarde 366 ; prend part au combat d'Eenaeme 369 ; au siége de Gand 435 ; est défait à Menin X, 107-111 ; entre à Courtray 177 ; combat les Anglais 217 ; signe le traité de Tournay X, 438 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21, 23 ; prend part à l'expédition de Hongrie XV, 230 ; meurt à Nicopoli XVI, 30.

Cf. IX, 539 ; X, 537 ; XV, 397, 411, 412 ; XVI, 250, 251, 414.

Le 1er avril 1370, Louis de Male lui donna tous les biens confisqués sur Gérard De Moor. Il laissa un fils nommé Renaud. Sa femme était la fille de.... de Landas, seigneur d'Esne.

On peut comparer au récit de Froissart celui du Religieux de Saint-Denis, t. Ier, pp. 109 et 193.

Rifflart, part qu'il prend au combat d'Ardembourg X, 321, 322, 339, 340, 342.

Cf. VI, 496, 497 ; XVIII, 471-473.

Vredius se borne à mentionner Rifflard de Flandre comme l'un des bâtards de Louis de Nevers.

Est-ce ce bâtard de Flandre qui eut l'honneur de figurer parmi les compagnons d'armes de Bertrand du Guesclin ?

Li bastars de Flandres, voires li plus petis

dit Cuvelier dans son poëme.

Louis dit le Frison, est tué à Nicopoli XVI, 30.

Cf. XVI, 250, 414.

Sa mère était, dit-on, de la maison de Beveren. Le comte de Flandre lui donna la seigneurie de la Woestyne en 1373. Il reçut aussi la terre de Praet. Il épousa Marie de Ghistelles, dame de Sweveghem et de Roosebeke.

Froissart lui conserve son surnom flamand : De Vriese, c'est-à-dire le Frison. On en ignore l'origine.

* GHISTELLES (MARIE DE), femme de LOUIS le FRISON XVI, 250.

JEAN: périt à Nicopoli XVI, 30.

Cf. X, 537 ; XV, 397, 412 ; XVI, 250, 414.

Jean dit Sans Terre. Il conserva ce surnom, même lorsque son père lui eut donné, le 22 novembre 1383, le château de Drinckham confisqué sur Jean de Scheurvelde, héritier de Jacques de Drinckham. Il épousa Guillemette de Nevele. Froissart l'appelle Jean d'Ypres. Sa mère Ivonne de Luu ou de Lieu (De Leeuw ?) était peut-être de cette ville.

* GUILLEMETTE de NEVELE, femme de JEAN dit Sans Terre XVI, 250.

* VICTOR XV, 394-396 ; XVI, 251.

* RAOUL XV, 394, 395.

Raoul de Flandre commandait un corps d'hommes d'armes envoyés en 1387 par le duc de Bourgogne au secours de la duchesse de Brabant.

* RENAUD XV, 394, 395.

* GUILLAUME XV, 411.

* GUI XV, 411.

J'ignore quel est le bâtard de Flandre que Froissart a voulu désigner (XVI, 30), comme n'ayant point fait partie de l'ost de Nicopoli.

FLANDRE (bailli ou souverain de) XV, 37, 39, 41. Voyez LEEUWERGHEM.

*Flavesche* (*Gui de la*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Les anciennes éditions portent Gui de la Calveste. Une variante donne : Calvèche.

FLEMING, *Le Flamenc* (RICHARD ou ROBERT), ramène David Bruce en Écosse III, 433, 434.

Cf. III, 516 ; V, 491, 492.

On lit : Richard dans une rédaction, et Robert dans une autre.

Il s'agit ici de Malcolm Fleming.

Les Fleming étaient issus de Michel Le Fleming, parent de Baudouin, comte de Flandre, qui accompagna Guillaume le Conquérant et reçut le château de Caernavon et d'autres domaines.

Selon une autre version, vers l'an 1140, à l'époque où Guillaume de Loo obtenait le titre de comte de Kent à raison des services rendus par les aventuriers groupés autour de lui, un de ses compagnons s'établit en Écosse, et ses descendants furent connus sous le nom de Fleming ou Flamand.

Robert Fleming se signala par son courage au commencement du XIII^e siècle et reçut les baronnies de Lenzie et de Cumbernald dans le comté de Stirling. Un de ses fils épousa la fille de Simon Fraser. Un autre de ses fils nommé Malcolm, shériff de Galloway et gouverneur du château de Dunbarton, eut pour fils Malcolm Fleming cité par Froissart.

Malcolm Fleming fut créé comte de Wigton en 1342. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nevill-Cross, mais il rentra peu après en Écosse, en traitant avec le chevalier qui avait reçu son épée. Le 2 mai 1347, Édouard III ordonne de saisir la personne et de confisquer les biens de Robert Bertram qui a rendu la liberté à Malcolm Fleming, comte de Wigton.

FLEMING, *Flimin*, *Fluin* (DAVID), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 202, 227.

Cf. I^a, 132 ; XIII, 359.

En 1365, David Fleming obtint d'Édouard III des lettres de sauf-conduit pour l'accomplissement d'un pèlerinage.

Fils de Malcolm Fleming qui précède. Il épousa 1° Marguerite Barclay ; 2° Isabelle de Mônycado.

Il eut de sa seconde femme un fils qui épousa Élisabeth Stuart.

* FLEMING (JEAN) II, 544.

* Fleury (Jean de) IX, 571.

* Florenville (sire de) IV, 479.

Jean de Florenville, dit l'Ardennois, vivait en 1273. En 1311, nous rencontrons Guillaume de Florenville.

Les sires de Florenville étaient alliés aux sires de Spontin.

* Florenville (Gérard de) IV, 476, 477, 479.

* Florenville (Rasse de) XIII, 358.

* *Flisc, Flisco.* Voyez Fiesque.

Florigny ou Fleurigny, *Floregni* (Robert de), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 281.

Robinet de Florigny est cité parmi les écuyers tranchants et parmi les chambellans de Philippe le Hardi.

Il reçut une pension de cinq cents livres le 7 mai 1386. Il avait épousé Agnès de Blaisy, sœur de Jean de Blaisy.

Probablement de la même famille que Jean de Florigny, qui en 1357 était maître d'hôtel du duc de Normandie.

Robert de Florigny figure également dans la relation des obsèques de Louis de Male que nous avons reproduite p. 266.

* Florigny (Philippe de) XII, 369.

Le 21 février 1392, le duc d'Orléans ordonna de lui rembourser cinq cents ducats d'or qu'il avait payés au duc de Milan.

Florimont, capitaine au service du duc d'Anjou, fait la guerre aux Romains IX, 155.

Flosies (sire de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre II, 114.

Cf. II, 511.

Il s'agit probablement ici d'Évrard de Flosies, chevalier. On le voit figurer comme témoin, en 1308, avec le comte de Namur, l'abbesse de Maubeuge, les sires de Barbançon et de Houdain, dans l'acte par lequel l'évêque de Liége rétrocéda à la comtesse de Hainaut la terre de Mirwart et d'autres biens dans le comté de Namur.

L'année suivante, le sire de Flosies fut l'un des trois députés que la comtesse de Hainaut envoya pour prendre possession des terres que l'évêque de Liége avait promis de lui restituer.

Flosies ou Florsies, aujourd'hui Floursies, est un village situé à sept kilomètres d'Avesnes, son chef-lieu de canton. La seigneurie de Flosies était éclissée de la pairie d'Avesnes.

Flotte. Voyez Revel.

Floyon (sire de), accompagne Jean de Beaumont en Angleterre XVII, 14 ; y retourne avec lui II, 113, 114 ; XVII, 16 ; en garnison à Valenciennes III, 90 ; XVII, 89 ; — à Landrecies III, 169, 170, 172.

Cf. II, 511.

Gilles, seigneur de Berlaymont et de Floyon, dit le grand seigneur de Floyon, était fils de Gilles de Berlaymont et de Marie de Wierre ou Vierves, et par conséquent frère de Fastré de Berlaymont (voyez ce mot). Il épousa Jeanne de Barbançon.

Floyon est un village situé à dix kilomètres sud d'Avesnes, son chef-lieu de canton. Il est cité à une époque reculée. Saint Ursmer, second abbé de Lobbes, naquit vers 644 à Fontenelle qui dépendait alors de Floyon. Au XII^e siècle, l'abbaye de Maroilles y possédait neuf manses, et celle de Liessies, un alleu désigné dans une bulle du pape Alexandre III par ces mots : *allodium de Flion.*

Vers la même époque, on rencontre la mention de la seigneurie de Floyon, éclissée de la pairie d'Avesnes. Guillaume de Floyon prit part à la croisade en 1096.

Gillette, dame héritière de Floyon, porta ce domaine dans la maison de Berlaymont en épousant Gilles de Berlaymont, boutillier héréditaire du Hainaut.

Le sire de Floyon figure dans l'armorial du héraut Gueldre.

Floyon (sire de), au siége d'Ardres VII, 412 ; dans l'ost de Frise XV, 281.

Gilles de Berlaymont, fils de Gilles de Berlaymont qui précède et de Jeanne de Barbançon. Il épousa Jeanne de Péruwez.

Il fut capitaine de Braine-le-Comte, du 1er juin au 31 août 1363, puis chargé de la garde de la ville de Hal. Il fut aussi au nombre des chevaliers que le duc Aubert de Bavière envoya tenir garnison au Quesnoy, du 5 au 14 décembre 1365, afin d'empêcher le comte de Liches de ravager le pays. Peu de jours après, il repoussa avec Gérard de Vendegies les hommes d'armes du comte de Liches qui s'étaient portés à Haspre. En 1373, il fut envoyé de nouveau à Hal avec ses gens d'armes par le grand bailli de Hainaut, pour repousser une excursion du sire de Genep, et il y resta pendant onze jours : ce qui occasionna une dépense de 298 livres 12 sous. Il est cité en 1389 comme témoin avec Jean de Floyon, Gérard de Floyon et beaucoup d'autres chevaliers dans les lettres de confirmation des priviléges de Mons.

Floyon (Jean de), frère du seigneur de Floyon, joute à Paris XIV, 23 ; dans l'ost de Frise XV, 281.

Cf. XV, 402.

Ayant tué dans une dispute le sire de Ville, il se retira à Liége où il épousa une fille de l'échevin Arnould de Warnant et où il obtint de l'évêque Jean d'Arckel la terre de Haultepenne. Mort en 1432.

Fogaça (Laurent), *Laurentien Fougasse*, « moult sage et « discret escuier XI, 267 » ; est envoyé par le roi de Portugal en Angleterre XI, 267, 269, 270 ; récit qu'il fait au duc de Lancastre 272-322 ; retourne en Portugal 323, 324 ; accueil qu'il fait aux ambassadeurs anglais 396.

Cf. Ia, 478 ; XI, 452, 453, 455.

Lorenzo Fogaça était chancelier de Portugal. Il est cité à plusieurs reprises dans les actes de Rymer. Le 5 juillet 1382, Richard II lui délivre des lettres de sauf-conduit pour qu'il puisse retourner en Portugal. Une charte du

28 juillet 1384 rappelle que le but de sa mission était d'obtenir le secours des Anglais. Au mois d'octobre 1385, il se trouvait de nouveau en Angleterre. Il y signa un traité d'alliance le 9 mai 1386 et fut présent à la confirmation de cette convention par le roi de Portugal à Coïmbre le 12 août 1387.

Les historiens portugais l'appellent : *Lourenço Annès Fogaça.*

*Fohopbourne* (*Patrice*). Voyez HEPBURN.

* *Foillet* (seigneur de) XII, 369.

FOIX (comte de), services qu'il rend au comte de Béarn XI, 81-83.

Roger-Bernard comte de Foix, fils de Roger comte de Foix et de Brunissende de Cardonne. Il épousa Marguerite de Béarn. Mort en 1303.

FOIX (GASTON II, comte de), fait la guerre en Guyenne II, 394, 399, 409 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; en garnison à Tournay 213, 218, 219, 226, 305, 311 ; XVII, 96.

Cf. II, 529 ; III, 495, 500-502, 504, 506.

Gaston II comte de Foix, fils de Gaston Ier et de Jeanne d'Artois, épousa Éléonore de Comminges, seconde fille de Bernard VI comte de Comminges et de Laure de Montfort. Mort au mois de septembre 1343.

Jeanne d'Artois, mère de ce prince, s'était signalée par ses désordres. En 1344, Philippe de Valois s'engagea à la garder en prison toute sa vie sans lui permettre d'en sortir (*Arch. de Paris*, *JJ*. LXVIII, 158.)

Gaston de Foix se rendit en Angleterre en 1329. Il entra plus tard au service du roi de France et passa sa montre à la Réole avec deux cent quatre-vingts hommes d'armes et mille sergents pour neuf jours. Il avait avec lui dix-neuf chevaliers et quatre cent quatre-vingts écuyers (8-19 juillet 1339).

Gaston comte de Foix avait aussi sa bataille dans l'armée française réunie en 1340. On y comptait soixante-trois

chevaliers, huit cent quatre-vingt-trois écuyers et douze ménestrels. Il fut enfermé à Tournay pendant cinquante-deux jours.

Dans une autre montre figurent quinze chevaliers, quatre cent quatre-vingt-quatorze écuyers et treize cent trente sergents (24 juin-12 octobre 1342).

* Foix (Éléonore de Comminges, comtesse de).
Ia, 337 ; XI, 437.

Foix (Gaston III, dit Phébus, comte de), cité parmi les preux II, 6 ; dans l'ost d'Amiens V, 178, 180 ; XVII, 246 ; fait la guerre au comte d'Armagnac V, 312 ; XI, 32, 34-38, 45 ; se rend en Prusse VI, 55 ; XI, 109 ; défend contre les Jacques les dames réfugiées à Meaux VI, 55-58 ; XI, 109 ; XVII, 364, 365 ; hommage qu'il est tenu de faire au roi d'Angleterre VI, 283 ; se rend à Tarbes près du prince de Galles XI, 16-19 ; le prince de Galles lui fait grand accueil VI, 369 ; le captal de Buch se tient à sa cour 396 ; parent du captal de Buch VIII, 402 ; — et de Roger d'Espagne XI, 39 ; les Compagnies respectent ses États XI, 21 ; est invité par le prince de Galles à un parlement à Bordeaux VII, 108 ; permet au prince de Galles de traverser ses États 121, 122, 127 ; son amitié pour Chandos XI, 53 ; se rend près du prince de Galles VII, 148, 149 ; XVII, 439 ; est chargé en son absence du gouvernement de l'Aquitaine VII, 149 ; maintient son indépendance et sa neutralité VIII, 313 ; XI, 48, 52 ; perd le château de Lourdes VIII, 316, 318 ; XI, 50, 51 ; traite avec le duc d'Anjou VIII, 317, 319, 324 ; XVII, 549 ; reçoit du duc d'Anjou le château de Mauvesin XI, 50, 73 ; blesse mortellement Pierre de Béarn 68-70, 72 ; Jeanne de Boulogne est remise en sa garde 77, 78 ; XIV, 332 ; fait la guerre au comte d'Armagnac XI, 32, 80-84 ; XVII, 299 ; traite avec le roi de France VII, 302 ; XI, 73 ; est invité au sacre de Charles V IX, 291 ; séparé de sa femme Agnès de Navarre XI, 71, 89-93 ; tue son fils 71, 89-100 ; a

deux bâtards 71, 80 ; gouverne le Languedoc 74-77 ; observe la paix avec le comte d'Armagnac VII, 127 ; XI, 15 ; voit à regret les chevaliers béarnais se rendre en Espagne 138-140, 295 ; apprend merveilleusement la bataille d'Aljubarrota 190, 191, 195, 196, 200 ; combat les Compagnies 223 ; fait rendre à la vicomtesse de Castelbon son château XII, 45-47 ; Gauthier de Passac traverse ses États 104-115, 127 ; recoit la visite de Jean d'Aubrecicourt 334 ; — du duc de Bourbon 337-339 ; fait échouer les traités du comte d'Armagnac avec les chefs de compagnies béarnais 349-351 ; XIII, 45, 59, 95 ; le duc de Lancastre lui écrit 115 ; blâme le mariage du fils du roi de Castille avec la fille du duc de Lancastre XII, 296, 297; XV, 162 ; traite avec le duc de Berry et lui accorde la main de Jeanne de Boulogne XI, 74, 79 ; XIII, 281-285, 298-301, 305-308, 310-314 ; XIV, 357, 358 ; XV, 69 ; son entrevue avec Charles VI XIV, 31, 39, 40, 71-79 ; envoie son fils Ivain à la croisade d'Afrique 156 ; se montre inquiet des armements du comte d'Armagnac 293-295 ; sa mort 325-339, 341 ; son éloge XII, 128 ; Froissart se loue de l'accueil qu'il reçut du comte de Foix et vante l'éclat de sa cour XI, 2-4, 22, 23, 30, 40, 41, 63, 64, 84-88, 106-108, 122, 129-131, 189, 232, 252, 262, 401, 402 ; XIII, 43, 126, 219, 257 ; XIV, 3.

Cf. $I^a$, 100, 189, 293, 317, 318, 320, 322, 324-338, 343, 344. 355, 393, 426, 438, 487, 500, 503 ; $I_b$, 13, 110, 112, 145, 146 ; $I^c$, 254, 255, 287, 352 ; VI, 512 ; VII, 513, 515 ; VIII, 459, 461, 462 ; XI, 433-439, 459 ; XII, 394 ; XIII, 341, 352 ; XIV, 395, 401, 432, 439 ; XV, 367 ; XVIII, 468, 503, 504, 555.

Gaston-Phébus, fils unique de Gaston II et d'Éléonore de Comminges. Le 31 septembre 1347, Philippe de Valois lui donna, ainsi qu'au comte de l'Isle-Jourdain, de pleins pouvoirs pour gouverner le Languedoc. Vers 1381 il avait les mêmes pouvoirs quand il remit le gouvernement

de cette province au duc de Berry. Mort à Orthez où il fut enseveli dans le monastère des Jacobins le 12 octobre 1391. Juvénal des Ursins le loue comme Froissart en disant qu'il fut à la fois aimé, honoré et redouté. Il avait épousé Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais.

Au mois d'octobre 1352, le roi Jean confirme un don de quinze cents livres de rente sur le duché de Guyenne à Gaston comte de Foix.

Vers 1354 le roi d'Angleterre fit faire une enquête sur les terres de Guyenne qu'il pouvait considérer comme relevant de son domaine. Il chargea de ce soin Thomas de Hampton qui était alors sénéchal des Landes.

On voit par le rapport suivant de Thomas de Hampton que la conclusion de l'enquête était de considérer comme vassaux d'Édouard III non-seulement le comte de Foix, mais aussi le roi de Navarre, le comte d'Armagnac, le sire de Navailles et d'autres barons :

« Primèrement le seigneur de Gremound qu'est de Navare tient de la terre de la Bord le chastel de Bidashe et la ville et pluseurs autres villages et grants forestes et autres boskès et rivers et prés et pasturs et le pays entour le dit chastel amont bien X lieues engleis, et tot cel seigneurie partient al haut seigneurie de Gascoigne qu'est dreitement de la demeigne le roi.

« Item apriès le roi de Navarre tient tot mixe que amont taunt come un grant visconté quel est tot del seigneurie de Gascoigne.

« Item le counte de Foys tient Soorde et Sendo et un autre bastie fait tot de nouvel de XX ans encea, lesqueux sont deyns le seigneurie de Gascoigne, lesquels sunt dreitement de la demeigne le roi.

« Item apriès le dit counte tient Seynt-Krike, Foyze et le Mas de Tyre et XXVII paroches deins le seigneurie de Mound-de-Marshan et le lieu de Pymbo et pluseurs autres lieus que nous ne savons pas maigntenaunt nomer, et

Seynt-Geen, et tot ceo est del seigneurie de Gascoigne, quels sount del prévostié Seint-Dyves.

« Item le seigneur del Escue tient le Pount-del-Reigne et pluseurs autres terres que nous ne savons nomer deins le dit seigneurie de Gascoigne del demeigne le roi.

« Item le seigneur de Navailles tient le viscounté de Santes, c'est-assavoir la ville de Santes et le chastel de Bonnutre et le chastel de Samadaint et le chastel de Chastelnoef et le chastel de Donsac, le chastel de Pomares et le chastel de Mantes et pluseurs autres que nous ne savons pas ores nomer, desquels le Chastiel-Noef et le chastiel de Donsac et le chastiel de Pomares sount del demeigne le roi et del prévosté d'Akes, et le visconté de Saut-en-Huise.

« Item le viscont de Juliak, tient le visconté de Juliak, la moitié dequel visconté partient cel seigneurie de Gascoigne sauns nul meigne, que le moitié est de la demeigne le roi, et l'autre en service.

« Item le count de Ermenak tient Sarfront et ceo que apartent al seigneurie d'ycel, quel seigneurie partient tot al dit seigneurie de Gascoigne de la demeigne le roi.

« Item mesme le counte tient Barseloigne et le seignourie d'ycel en mesme le manère de la demeigne le roi.

« Item mesme le count le viscounté de Lomaigne, quel partient entièrement al dit seigneurie sans nul meigne de la demeigne le roi.

« Item mesme le counte tient la ville de Marsiak en mesme le manère et pluseurs autres seigneuries que nous ne savons ores nommer de la demeigne le roi ».

(*British Museum*, *Cotton*, *Ms. Calig. D*, 111, *f°* 38.

Le comte de Foix était l'un des complices du dauphin lorsqu'en 1355 (v. st.) il forma le projet de se retirer en Allemagne.

Secousse a publié une lettre assez importante du comte de Foix écrite en 1355 et adressée à Charles le Mauvais. On y voit qu'à cette époque il soutenait ses intérêts et que

Friquet de Fricamp servait d'intermédiaire entre ces deux princes.

Selon Eustache Deschamps, le comte de Foix n'avait avec lui que vingt-cinq hommes armés quand au marché de Meaux il repoussa six mille Jacques ; mais il ne parvint point à arrêter les progrès de l'incendie qu'ils avaient allumé. Le feu dura quinze jours et consuma le château du roi aux bords de la Marne.

En 1360, le comte de Foix négociait avec Bouciquaut, envoyé du duc de Normandie.

Le comte de Foix fit hommage à Édouard III à Agen le 12 janvier 1363.

Le 6 décembre 1365, Édouard III se plaint au roi de France de ce que le comte de Foix ne lui fait pas hommage pour certaines terres du Béarn qui relèvent du duché d'Aquitaine.

En 1376, le comte de Foix s'engagea à servir Charles VI contre les Anglais moyennant une somme de cent mille francs qui représentait la valeur des terres qu'il tenait du roi d'Angleterre.

En 1379, un traité fut conclu entre les comtes de Foix et d'Armagnac. Il fut convenu que le fils du comte de Foix épouserait Béatrix d'Armagnac.

Dom Vaissette a recueilli la lettre suivante adressée par le comte de Foix à Charles VI le 4 février 1381 :

« Mon très-cher et très-redoubté seigneur, je me recommande à vous, et plaise vous sçavoir, mon très-cher seigneur, que j'ai receu vos lettres, par lesquelles j'ai sceu la bonne santé de vostre corps, dont je suis très-liés, et loué en soit Nostre Seigneur, qui toujours vous veuille multiplier de bien en mieulx. Quant à ce, mon très-cher seigneur, qu'il vous plaist à moy écrire, que vous avés fait vostre lieutenant en Languedoc vostre oncle monseigneur de Berry, et que je le veuille conforter et aider en ce que je pourray, vous plaise sçavoir, mon très-cher seigneur,

que qui vous a conseillé de faire bien et honneur audit monseigneur de Berry vostre oncle, vous a bien conseillé ; mais qui vous a conseillé de le faire vostre lieutenant en Languedoc, ne vous a conseillé bien pour vous, pour lui-même, ne pour tout le païs, ne pour tous ceux qui vous aiment ; car, monseigneur, tous ceux de vostre conseil sçavent bien les gens qui au temps passé sont venus en ce païs pour cette même chose, dont moult me déplaist, et maintenant sont bien tailliés de venir plus grands que jamais, pour ce que le païs est de dure volonté ; et quant à moy, monseigneur, tant comme j'auray la vie ou corps, je ne souffrirai en Languedoc seigneur et partie, ainçois en tout cas que je pouroie servir monseigneur vostre oncle ou tout lieutenant qu'il vous plaira envoyer, soit grant ou soit petit, mais qui ne me soit partie, je obéyrai, aiderai et conforterai et fairai pour lui aussi bien comme le plus petit chevalier que vous aiés ; et s'il vous plaist, mon très-cher seigneur, nulle chose que puisse faire, le me veuillés commander, car je le fairai très-volontiers.

« Mon très-cher et très-redouté seigneur, Nostre Seigneur vous donne bonne vie et longue.

« Escrit à Masères le IV jour de février.

« Le vostre humble

« Conte de Foix. »

Le 5 janvier 1389 (v. st.), Gaston de Foix vendit pour cent mille francs son comté à Charles VI. Cette vente était subordonnée à l'absence d'héritiers légitimes, et il s'engageait à la faire approuver par serment par son bâtard Ivain.

La même année, il s'engagea à céder le Bigorre au roi de France pour cinquante mille francs.

Le 6 avril 1389, Gaston comte de Foix s'engagea à ne point inquiéter les sujets de Richard II.

Dans le *Dit du Florin*, Froissart confirme l'éloge qu'il fait de ce prince dans ses Chroniques. Il le résume dans les vers suivants :

Vraiement il n'y fault riens
Que larghèces et courtoisies,
Honnour, sens et toutes prisies
Qu'on peut recorder de noble homme,
Ne soyent en celui qu'on nomme
Gaston le bon conte de Fois.

Un monument digne de ce prince qui, au témoignage de Froissart, aimait tant la chasse, est parvenu jusqu'à nous. Je veux parler du magnifique manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris qui renferme le traité des Déduits de la Chasse composé par Gaston-Phébus. S'étant, comme il le dit lui-même, toujours délité en trois choses, en armes, en amours et en chasse, il avait cru devoir choisir pour sujet de ses écrits la matière en laquelle il se croyait supérieur à tous.

Fois (Agnès de Navarre, comtesse de), séparée de son mari XI, 71, 89-93.

Fille de Philippe III roi de Navarre et de Jeanne de France. Elle épousa le comte de Foix en 1348.

Foix (Gaston de), « moult bel et plaisant escuier XI, 91 » ; épouse Béatrix d'Armagnac XI, 91 ; XII, 350 ; sa mort XI, 89-100.

Cf. Ia, 335, 516 ; XI, 437.

Fils de Gaston-Phébus et d'Agnès de Navarre. Il ne vivait plus le 4 janvier 1381. Il avait épousé Béatrix d'Armagnac, fille de Jean II comte d'Armagnac. Sa sépulture se voyait aux Jacobins d'Orthers près de celle de son père.

Foix (Béatrix d'Armagnac, femme de Gaston de), « moult « belle et jeune dame XI, 91 » ; épouse Gaston de Foix XI, 91.

Fille de Jean II comte d'Armagnac et de Jeanne de Périgord.

Foix (Ivain de), bâtard de Gaston-Phébus XI, 71, 80 ; au banquet du comte de Foix XI, 130 ; prend part à la croisade

d'Afrique XIV, 156 ; témoin de la mort de son père 326, 327 ; veut s'emparer de son trésor 327-334 ; assiste à ses obsèques 335 , 339 ; part qui lui est assignée dans son héritage XIV, 360, 376 ; se rend à Paris XV, 84 ; sa mort 85-86, 89, 91, 92.

Cf. XV, 368.

Jean dit Yvain de Béarn, bâtard de Gaston-Phébus. Après sa mort arrivée à la suite d'une fête, il fut enseveli au monastère des chartreux de Paris (janvier 1392).

Froissart l'appelle (XI 130) : Yvain de l'Échelle ou de l'Escale.

Ce surnom indique-t-il un domaine qui lui appartenait, son lieu de naissance ou celui de sa mère ?

Il figure dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (p. 28) comme s'étant présenté armé et à cheval.

Foix (Gratien de) , bâtard de Gaston-Phébus, XI , 71, 80 ; au banquet du comte de Foix XI, 130 ; part qui lui est assignée dans son héritage XIV, 360, 376 ; se retire chez le roi de Navarre XV, 84.

Cf. I[a], 426.

Un autre bâtard de Gaston-Phébus, nommé Bernard, se fixa en Espagne et y épousa Isabelle de la Cerda. De lui sont issus les ducs de Médina-Celi.

Foix. Voyez Castelbon.

Foix (Isabelle de). Voyez Buch.

Foix (Marguerite de). Voyez Isle-Jourdain.

Foix (batards de). Vozez Béarn.

* Fol. Voyez Le Fol.

* Foliamb ou Folyambe (Geoffroi) IX, 506.

Voir les *Actes* de Rymer, t. III, p. 3, p. 83.

Les descendants de Geoffroi Foliambe habitent encore aujourd'hui l'Yorkshire.

* Folleville (Jean de) XVI, 270.

Follie (Raoul de la), est tué au combat d'Ardembourg X, 321, 322.

On trouve en France, notamment en Normandie, plusieurs localités qui portent ce nom.

* Folmariet (Gilles) XVIII, 81.

* Fonseca (Pedro de) XI, 438.

Pero Rodriguez de Fonseca.

Les historiens portugais du temps citent aussi Gonçalo Rodriguez de Fonseca.

Fontaine (seigneur de). Voyez Bailleul (Robert de).

Fontaine (seigneur de), fait la guerre en Écosse X, 318, 391.

Probablement Jean de Condé, fils de Robert de Condé seigneur de Bailleul et d'Élisabeth de Fontaine. Il épousa Marie de Luxembourg et mourut en 1391.

La terre de Fontaine (Fontaine-l'Évêque), longtemps contestée entre l'évêque de Liége et le comte de Hainaut, jouissait de droits propres qui la rendaient à peu près indépendante.

Gauthier de Fontaine fut le compagnon d'armes de Baudouin V comte de Hainaut. Son frère Gui prit la croix en 1190. Nicolas de Fontaine fut évêque de Cambray, de 1248 à 1272. Mahaut, sœur de ce prélat, porta la seigneurie de Fontaine dans la maison d'Hennin-Liétard.

Baudouin de Hennin était seigneur de Fontaine en 1295. Élisabeth l'aînée de ses filles porta la terre de Fontaine à Robert de Condé, seigneur de Bailleul ou Belœil. Leur fils Jean fut seigneur de Fontaine ; mais, après sa mort, la terre de Fontaine fut dévolue à Baudouin de Hennin, son oncle.

La seigneurie de Fontaine-l'Évêque passa plus tard aux Croy, aux Argenteau et aux Rodoan.

Fontaine (seigneur de), l'un des conseillers du comte d'Ostrevant XIV, 267 ; dans l'ost de Frise XV, 282.

Cf. Ia, 258.

Baudouin de Hennin, seigneur de Fontaine, fils de Baudouin de Hennin et de Marie de Wolfshaegen. Il épousa Catherine de Melun et mourut le 20 février 1420.

Il jouissait de toute la confiance du duc Aubert de Bavière et du comte d'Ostrevant, qui l'employèrent dans de nombreuses négociations. Le 3 janvier 1387 (v. st.), il accompagna la comtesse d'Ostrevant qui se rendait à Cambray au-devant de son père le duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant. Au mois d'août 1392, le comte d'Ostrevant l'envoya, avec le sire de Trazegnies et Fier-à-Bras de Vertaing, à La Haye en Hollande, pour entretenir son père de diverses affaires et notamment de la vente que Gui de Blois avait faite de son comté au duc d'Orléans. Le 9 septembre suivant, il remplit une mission à Liége avec le sire de Steenkerque. Il assista aussi à une conférence tenue à Hal, au mois de novembre 1395, avec les délégués des pays de Liége et ceux du comté de Hainaut, relativement aux dissensions qui existaient alors entre le prince-évêque Jean de Bavière et ses sujets.

* Fontaine (Jacques de), dans l'ost de Frise XVI, 310.

Troisième fils de Baudouin de Hennin seigneur de Fontaine et de Marie de Wolfshaegen.

Fontaine. Voyez Condé.

Fontaines (Pérot de), dit le Béarnais, capitaine de Chalucet X, 264 ; XIV, 164 ; le comte d'Armagnac traite avec lui XII, 349-351, 352 ; s'empare de Montferrant XIII, 52, 81 ; le comte d'Arundel est envoyé vers lui 147, 148 ; pille le Berry 149, 153, 157, 158 ; est compris dans la trève XIV, 160 ; conseil qu'il donne à Aimerigot Marcel 164, 165 ; se sépare de celui-ci 168, 169 ; s'engage à observer la trève 177, 178, 205.

Cf. Ia, 288.

Pierre de Fontaines avait épousé Marguerite de Pommiers.

On lit dans un compte de 1337 : « A monseigneur Pierre « de Fontaynes, chevalier, pour le retour d'un sien cheval « mort ou service du roy nostre sire en Xanctonge, « L livres. » Ce Pierre de Fontaines n'était-il point le père de Perrot le Béarnais ?

Perrot le Béarnais était de 1388 à 1390 l'un des gardiens des trèves en Limousin.

Dans une charte de Richard II, du 1er juillet 1392, il est nommé : « Perot de Fontayns, captain de Chaluset. »

Perrot le Béarnais vivait encore plusieurs années après. On peut voir dans le Religieux de Saint-Denis ses aventures à la tête de pillards réunis près du château de Brantôme (t. III, p. 409).

* Fontenay (Jean de) XII, 370.

Fontenelle (sire de), l'un des otages du roi Jean VI, 300 ; au siége de Bécherel VIII, 240.

Ce n'est que dans le texte d'Amiens que le sire de Fontenelle figure comme otage du roi Jean.

Les sires de Fontenelle étaient normands.

* Fontenoy (Nicolas de) XV, 423.

Fordham (Jean), évêque de Durham et puis d'Ély, projet de l'envoyer en France XV, 147 ; cité par quelques manuscrits comme ayant pris part à des conférences pour la paix XVI, 237.

Cf. X, 543, 565.

Confirmé le 5 janvier 1384 comme évêque de Durham. Il passa, au mois d'avril 1388, à l'évêché d'Ély.

Mort en 1425.

* Forêt (Pierre de la), évêque de Paris, XVIII, 329.

Évêque de Paris de 1350 à 1352.

Forez (comte de), prend la croix II, 344 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; — de Bouvines 246, 249 ; se trouve à la cour du roi de France 384 ; promet son appui à Charles de Blois 394 ; dans l'ost de Bretagne IV, 185, 188 ; XVII, 127, 148 ; —de Gascogne IV, 333, 335 ; XVII, 176 ; prend part à la chevauchée du sénéchal de Beaucaire IV, 343 ; assiste à la bataille de Crécy V, 29 ; assiége Aiguillon 92 ; se trouve dans l'ost de Sangate 178, 180 ; XVII, 246 ; — d'Amiens V, 322 ; combat les Anglais en Languedoc XVII, 328, 330 ; — en Auvergne VI, 194, 196, 198, 200 ; sa mort 333, 334.

Cf. V, 477 ; XVIII, 438.

Guignes VII, comte de Forez, fils de Jean comte de Forez et d'Alix de Viennois, épousa Jeanne de Bourbon, fille de Louis Ier duc de Bourbon et de Marie de Hainaut. Il fit son testament le 26 décembre 1357 et mourut en 1360.

Froissart (IV, 331) lui donne par erreur le prénom de Louis.

Forez (Jeanne de Bourbon, femme de Guignes VII comte de), VI, 202, 333, 334.

Fille aînée de Louis Ier duc de Bourbon et de Marie de Hainaut.

Forez (Louis, comte de), succède à son père VI, 333, 334 ; est tué à la bataille de Brignais 337-345 ; XI, 111 ; XVII, 396, 398.

Fils de Guignes VII et de Jeanne de Bourbon.

Il était encore fort jeune quand il périt à Brignais le 2 avril 1361.

Forez (Renaud de), frère du comte de Forez, combat les Anglais en Auvergne VI, 196, 200 ; gouverne le comté de Forez 333 ; assiste à la bataille de Brignais et y est fait prisonnier 340, 342, 345 ; XVII, 396, 398.

Renaud de Forez seigneur de Maleval, second fils de Jean comte de Forez, et d'Alix de Viennois. Il épousa en 1324 Marguerite de Savoie, fut fait prisonnier en 1361 à la bataille de Brignais et mourut avant le 18 juin 1370.

Forez. Voyez Beaujeu.

Forez (Jeanne de). Voyez Auvergne.

* *Forsela* (*Folles de*) XVIII, 391.

* *Forsses* (*Hugues de*) XVIII, 154.

* Forster (Jean), ménestrel $I_c$, 91.

*Fort* (*Aimon du*), est envoyé en Gascogne IV, 214, 216, 218.

*Fort* (*Thomas du*), dans l'ost du prince de Galles en Espagne VII, 154 ; dans la chevauchée de Thomas de Felton 162, 166 ; assiste à la bataille de Najara 201.

Barnes et Johnes lisent : Hufford, mais ce nom m'est inconnu. Il ne s'agit pas davantage des Ufford, comtes de Suffolk. Le duc de Lancastre arma chevalier à Najara Thomas Damvore. Sans s'arrêter à ce nom, on peut croire qu'il s'agit ici d'un membre de la famille anglaise de Ford, où nous retrouvons le prénom de Thomas dans les premières années du XV^e siècle.

Le rôle des *inquisitiones post mortem* mentionne un Thomas Ford, qui releva un fief, vers la fin du règne d'Édouard III, au nom de l'abbé de Begeham.

Il y avait aussi en Angleterre une famille du nom d'Offord, à laquelle appartenait Jean d'Offord, chancelier d'Angleterre en 1346.

Guichard Furt, chevalier, est cité dans une charte de 1360.

* Fortaguierre, marchand de Lucques VIII, 455, 458 ; XVIII, 535, 540, 541.

* *Fortvie*. Voyez Forvie.

Forvie, *Fortvie* (Jacques de), au siége de Tournay III, 257, 259, 262.

Jacques de Forvie épousa Isabeau, fille de Pierre de Suriche bourgeois de Namur et d'une fille du seigneur de Waroux. Il était fils de Stokar de Forvie, seigneur de Hemptines. Froissart dit qu'il était écuyer de Robert de Bailleul.

* Forvie, *Fortvie* (Jean de) III, 502.

Frère du précédent. Il épousa N. de Bonneville. Mort vers 1392.

Fosseux (Jean de), en garnison à Cambray III, 13 ; son château de Ronsoit est assailli par les Anglais 31 ; en garnison à Arras XVII, 543 ; combat Godefroi d'Harcourt VI, 9 ; VIII, 286 ; IX, 243 ; assiste au combat de Ribemont VIII, 286 ; capitaine de Montreuil IX, 243.

Jean de Fosseux servit aux frontières de Flandre et de Hainaut, de 1337 à 1339, avec trois chevaliers et vingt-cinq

écuyers. Il se trouvait en 1340 dans l'ost du duc de Bourgogne lors du combat de Saint-Omer.

FOUACE (PIERRE), l'un de ceux qui frappent Marcel VI, 78.

Cf. I, 223.

Pierre Fouace est cité en 1364 dans les registres du conseil.

*Foubret* (*Jean*), écuyer anglais, assiste au combat d'Ouchy VIII, 295.

Foubray ? Fowbery ?

Un Jean Fower est cité dans le rôle *des inquisitiones post mortem.*

FOUCAULT, *Foulcaut* (GUILLAUME), joute à Bordeaux XIII, 301.

FOUCAULT, *Fouchaus* (MAURICE), « appert homme d'armes XI, « 204 » ; défend le château de la Perrade XI, 204.

FOUCAULT, *Fouchaus* (maître RAYMOND), procureur, maltraité par le châtelain de Condom II, 396.

Cf. III, 514.

M. Luce cite des lettres par lesquelles le comte de Foix donne quittance générale à Raymond Foucaut, jadis procureur du roi en la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers, qui est au service du roi depuis environ quarante ans et qui, après avoir exercé pendant vingt-deux ans le dit office, se trouve trop affaibli par l'âge et les fatigues pour pouvoir continuer à le remplir (3 janvier 1338, v. st.).

*Foudrigais*, *Fourdigue*, *Fourdrigais*, *Fondrigais*, *Foudrigay* (*Guillaume*), chevalier navarrais. « bon homme d'armes « durement VI, 87 » ; dans l'armée des Navarrais V, 367 ; capitaine de Conches 371 ; se tient en Normandie VI, 31, 32 ; occupe le fort de Creil 87, 89, 94 ; XVII, 371 ; attaque Amiens VI, 102, 105 ; meurt au siége d'Afrique XIV, 251.

Cf. VIII, 438.

* *Foulmere* (*Robert de*), clerc X, 524.

Fulmer, nom fort connu en Angleterre.

*Fouque* (*Thomas*), sénéchal de Bordeaux, reçoit à Bordeaux le comte de Derby IV, 221.

Olivier d'Ingham était sénéchal d'Aquitaine en 1342 ; Nicolas de la Bèche l'avait remplacé en 1343. Raoul de Stafford fut son successeur en 1345. Il s'agit vraisemblablement dans ce passage du manuscrit de Rome, de Thomas Cok, créé sénéchal en 1347. Voyez le mot : Cok (Thomas).

*Fouque* (*Richard*), capitaine de Montreuil-Bonnin V, 115.

On rencontre en 1353 un Richard Fulke dans le comté de Norfolk. Néanmoins, en remarquant que ce texte est aussi tiré du manuscrit de Rome, je serai porté à lire de nouveau ici : Cok. Richard Cook de Poselingworth est cité parmi les compagnons d'armes du prince de Galles en 1356.

*Fouque* (*Matthieu*), assiste au combat de Niort VIII, 165.

*Fouque* (*Thomas*), dans l'ost du duc de Lancastre VIII, 280 ; est fait prisonnier au combat d'Ouchy 295 ; fait la guerre en Navarre IX, 102.

Ici je serai disposé à conserver le nom donné par Froissart et à lire : Foulque.

Les Foulque sont fréquemment cités dans les généalogies anglaises. Une famille de ce nom existe encore aujourd'hui.

Fouquère (Jean), capitaine de Blaye II, 406.

* Fourment (Jacques) XVIII, 80.

* Fournet (Gilles) XVIII, 83.

Fournier (Jacques). Voyez Papes : Benoît XII.

* *Fouslouel* (*Jeanne de*) I[a], 86.

* *Fovencamp* (la damoiselle de) I[a], 86.

* Fowlehurst of Crew, écuyer anglais V, 544.

* Fox (Guillaume) XVIII, 51.

* Fraipont (sire de) V, 475.

Probablement René de Fraipont, voué de Louveigné. Il prit part à la bataille de Bastweiler.

* Frameries (Arnould de) XVIII, 83.

Francs ou Franc (Bertrand de), chevalier gascon, fait prisonnier à la bataille de Cocherel VI, 423, 425, 428, 431 ;

XVII, 406 ; se rend à la Rochelle VIII, 139, 146 ; accusé d'avoir livré le château de Fronsac aux Français IX, 3.

Bertrand de Francs est cité comme témoin dans une charte donnée par le duc de Lancastre à Bordeaux le 21 juillet 1371.

Peut-être Bertrand de Francs devait-il son nom à un village du canton de Lussac, arrondissement de Libourne.

France (rois de) :

Charles Martel. Voyez ce mot.

Pepin. Voyez ce mot.

Charlemagne. Voyez ce mot.

Clovis, sacré par saint Rémy IX, 301.

Cf. XV, 366.

* Robert, XVIII, 408.

* Louis VI, Ia, 452 ; III, 491 ; XVI, 459.

* Philippe-Auguste XVI, 459, 470, 471.

Louis IX (Saint). Les ducs de Bourbon issus de saint Louis II, 486 ; Robert d'Artois, de son sang III, 222.

Cf. Ia, 190, 191, 218, 424, 425, 429, 438, 499, 514, 526 ; Ic, 264 ; II, 551 ; III, 479, 518 ; IV, 435, 464 ; VI, 456, 498 ; VIII, 439, 453 ; XIV, 393, 420 ; XV, 386 ; XVI, 263, 459, 471, 472, 481, 488 ; XVIII, 108.

* Philippe III, dit le Hardi Ic, 264 ; VI, 456, 459.

Philippe IV, dit le Bel, marie sa fille à Édouard Ier II, 16, 18, 19-23 ; XVII, 3 ; fait la guerre aux Flamands II, 19 ; retient Gui de Dampierre en prison XVII, 3 ; fait la guerre aux Anglais en Guyenne IV, 295, 297 ; laisse trois fils II, 20 ; 213 ; XVII, 2 ; sa fille épouse le roi d'Angleterre XVII, 400 ; frère du comte de Valois II, 43, 216.

Cf. Ia, 192 ; Ic, 264 ; II, 534 ; III, 477, 518 ; IV, 491 ; IX, 507, 576 ; XII, 371 ; XV, 366, 386, 387, 399 ; XVIII, 264, 266, 269, 271.

Louis X, dit le Hutin, fils aîné de Philippe le Bel XVII, 2 ; lui succède II, 20, 32, 33, 213, 338 ; projet de faire épouser sa fille à Édouard III II, 42.

Cf. Ic 264, 265 ; II, 501 ; VI, 456 ; XIV, 444 ; XVIII, 266, 271, 272.

MARGUERITE DE BOURGOGNE, première femme de LOUIS X II, 338.

* CLÉMENCE DE HONGRIE, seconde femme de LOUIS X Ic, 265.

PHILIPPE V, dit LE LONG, fils de Philippe le Bel XVII, 2 ; succède à Louis X II, 20, 33, 213.

Cf. Ic, 264, 265 ; VI, 457 ; X, 541 ; XVIII, 126, 206, 271, 272, 291.

Froissart l'appelle Philippe le Grand ou Philippe le Beau.

CHARLES IV, dit LE BEL, succède à Philippe le Long II, 20 ; la reine d'Angleterre se réfugie près de lui 25-34 ; XVII, 7 ; il l'oblige à quitter la France II, 34-49, 51 ; sa mort 209, 211-216, 297, 305, 308, 323, 325, 334, 348, 355, 425 ; XVII, 32, 33.

Cf. I, 192, 450, 452 ; Ic, 265, 282, 296 ; II, 499-501, 516, 535 ; XIV, 441 ; XVIII, 8, 9, 11, 17, 20, 21, 108, 173, 257, 258, 264, 268, 269, 271, 272.

Fils de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre. Mort le 1er février 1327 (v. st.). Il avait épousé : 1° Blanche de Bourgogne ; 2° Marie de Luxembourg ; 3° Jeanne d'Évreux.

BLANCHE DE BOURGOGNE, première femme de CHARLES LE BEL, II, 212, 213 ; l'une des plus belles femmes du monde 212 ; est enfermée au Château-Gaillard 213 ; XVII, 32.

Froissart l'appelle par erreur Jeanne. Fille d'Othon IV comte de Bourgogne et de Mahaut d'Artois. On ignore la date de sa mort à l'abbaye de Maubuisson.

MARIE DE LUXEMBOURG, seconde femme de CHARLES LE BEL, II, 213 ; mère d'un fils qui vécut peu II, 212, 213 ; XVII, 32, 33.

Fille de l'empereur Henri de Luxembourg et de Marguerite de Brabant. Elle accoucha avant terme à Issoudun en 1324 d'un fils mort quatre jours après sa naissance, et elle mourut elle-même peu de jours après.

Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel II, 213; reçoit la visite de la reine d'Angleterre II, 33; enceinte au moment de la mort de Charles le Bel 212-215 ; XVII, 33 ; est envoyée à Melun VI, 156.

Cf. II, 466, 470, 474, 500, 516 ; XVIII, 499, 500.

Fille de Louis de France comte d'Évreux et de Marguerite d'Artois. Morte le 4 mars 1369 (v. st.).

Philippe VI, dit de Valois, « vaillans homes et hardis dure- « ment II, 3, 6 » ; est désigné comme régent par Charles le Bel II, 212 ; est proclamé roi par les pairs II, 21, 42, 214-216, 322, 355 ; XVII, 33, 41 ; est couronné II, 216, 217 ; XVII, 33 ; son expédition en Flandre II, 218-226, 362 ; XVII, 34, 35 ; réclame l'hommage d'Édouard III II, 226-239 ; XVII, 36, 37 ; procès qu'il fait à Robert d'Artois II, 297-312, 321, 327 ; XVII, 38, 39 ; reçoit la visite du roi d'Écosse II, 328-337 ; III, 422, 432-435 ; XVII, 39 ; éclat de sa cour II, 337, 338 ; prend la croix 339-347 ; III, 370, 372 ; XVII, 43, 401 ; ses démêlés avec le comte de Hainaut II, 350, 375, 376 ; renonce à la croisade 360, 361 ; Édouard III conteste ses droits à la couronne 352, 353, 355-359, 364-368, 371-373, 377-381, 384-390, 392 ; VI, 306 ; XVII, 47, 59, 67 ; confisque la Guyenne II, 394, 396, 397 ; soutient le comte de Flandre 410, 412, 414, 415, 418, 421-424, 438, 445, 446 ; est défié par Édouard III 420, 425-427, 442 ; ses armements 427-429 ; XVII, 63 ; défend au comte de Hainaut et au duc de Brabant de traiter avec les Anglais II, 448, 449, 451-453, 455, 458-462, 476, 480 ; alliance des seigneurs de l'Empire contre lui 456, 463, 464, 466, 468, 469, 473, 483-486 ; envoie des navires piller les côtes d'Angleterre 469-471, 482 ; l'évêque de Cambray réclame son secours 488, 489, 491 ; envoie des garnisons aux frontières du royaume 493-495 ; conduit une armée jusqu'à Buironfosse III, 2, 4, 7, 9, 11, 12, 14, 16-19, 21-23, 27, 29, 32, 33, 35, 37, 38, 42-47, 49-62 ; XVII, 68-75 ; fait la guerre aux Anglais

sur mer III, 73, 75 ; — sur les frontières du Hainaut 75, 76, 85, 88, 89, 91 ; le comte de Hainaut le défie 94-97 ; XVII, 81, 82 ; continue la guerre III, 107, 111, 112 ; fait excommunier les Flamands 114, 119 ; ordonne aux garnisons de Lille, de Douay et de Tournay de ravager le pays 119-121, 125, 129-131 ; charge le duc de Normandie d'envahir le Hainaut 132-167, 180, 182, 186, 189, 191, 192, 207 ; XVII, 84, 91, 102 ; ordonne à ses amiraux d'empêcher le retour d'Édouard III en Flandre III, 194, 198-200, 203, 209 ; se retire à Arras 209-211, 224, 225 ; envoie des renforts à Tournay 217-220, 224-226 ; charge le comte de l'Isle-Adam de faire la guerre en Gascogne 231-233 ; engage les Écossais à faire la guerre à Édouard III 234, 236, 237 ; s'avance avec son armée jusqu'à Bouvines 246-296, 299, 301 ; conclut une trève à Esplechin 305-316 ; IV, 11, 127, 163 ; retourne à Paris III, 317-329, 322-324 ; reconnaît Charles de Blois comme duc de Bretagne 325, 326, 328, 329, 331, 332, 343, 344, 371, 373-397 ; VI, 75 ; XVII, 111-116 ; secours qu'il lui donne IV, 397-399 ; XVII, 116 ; le comte de Montfort lui est remis prisonnier III, 414, 421 ; IV, 4, 164 ; XVII, 118 ; les Écossais concluent avec son assentiment une trève avec les Anglais III, 424, 432, 434, 464-466, 468, 469 ; IV, 134-137 ; envoie des renforts à Charles de Blois IV, 64-66, 91 ; XVII, 127, 138 ; Charles de Blois se rend près de lui IV, 120 ; Charles de Blois lui écrit 146, 151 ; montre moins de zèle pour aider Charles de Blois 151 ; envoie le duc de Normandie en Bretagne 165, 167, 170-173, 183 ; XVII, 147 ; conclut une trève avec le roi d'Angleterre IV, 194 ; XVII, 149 ; fait mettre à mort Olivier de Clisson IV, 199-203 ; VI, 78 ; XVII, 150 ; est défié par le roi d'Angleterre IV, 206-213, 215, 217 ; XVII, 153 ; Godefroi d'Harcourt se dérobe par la fuite à sa haine IV, 310, 311, 375 ; XVII, 173 ; envoie le duc de Normandie en Gascogne IV, 256, 257, 301, 308, 331-335 ; XVII, 175 ;

Jean de Hainaut embrasse son parti IV, 328-331 ; ordonne de continuer le siége d'Aiguillon 368, 375 ; assemble une armée pour combattre les Anglais 397-401, 413 , 507 ; se rend à Saint-Denis 424-427, 429, 507, 508 ; marche vers Amiens V, 1 ; XVII, 199 ; fait garder les passages de la Somme V, 2, 3 ; se rend à Araines 6-9 ; apprend que les Anglais ont passé la Somme et se dirige vers Abbeville 9-27 ; réunit les chefs de l'armée 27-30 ; est défait à la bataille de Crécy 30-79 ; XVII, 201-215 ; rentre à Amiens V, 79-81 ; XVII , 216-218 ; rappelle le duc de Normandie V, 91, 94, 95 ; XVII, 220, 221 ; veut retenir Gauthier de Mauny prisonnier V , 98-188 ; XVII , 222 , 224 ; cherche à s'assurer l'alliance du comte de Flandre V, 149, 150, 153, 154, 159, 160, 162, 254-257 ; XVII, 237-241 ; envoie des renforts à Charles de Blois V, 176, 228 ; s'efforce inutilement de secourir Calais 147, 171, 177-198 251, 272 ; XVII, 246-252 ; se retire à Amiens V, 222-224 ; XVII, 252 ; perd sa femme Jeanne de Bourgogne V, 252 , 253 ; épouse Blanche de Navarre 252, 253 ; VI, 483 ; XVII, 377 ; sa mort V, 277, 278 ; XVII, 275.

Cf. I[a] , 29, 36, 38, 66, 69, 70, 72, 73, 91, 150, 165, 196, 218, 429, 452, 461, 462, 512 ; I[c], 192, 265, 283, 298 ; II, 501, 516, 518, 519, 522-527, 529-532, 535, 537-542, 547, 549-552 ; III, 472-478, 485-488, 490, 491, 495, 496, 499, 502, 504, 505, 507-509, 515, 519, 520, 522-526 ; IV, 439, 445-450, 454-458, 467, 469, 479, 481, 482, 488, 491, 493-498 ; V, 471-485, 488, 493, 495, 497-502, 506, 510, 513, 551 ; VI, 448 , 449 , 492, 510 ; VIII, 485 ; XIV, 393, 443 ; XVIII, 20, 22-25 , 30-34, 37, 39-50, 55, 56, 58, 59, 62, 66-69, 73 , 85 , 89-95, 108, 109, 113, 114, 119, 121, 131, 136-138 , 140-144, 147-149, 151, 152, 158, 165, 168, 170, 172-177 , 179, 180, 182-192, 196, 197, 202, 216, 217 , 222, 235, 239 , 242-244 , 247 , 248 , 251-253 , 257-269 , 271 , 273, 274, 278, 281, 289-292, 294, 297, 300, 306 , 320 , 324-327, 333, 334, 408.

Fils aîné de Charles comte de Valois et de Marguerite de Sicile. Né en 1293 ; mort le 22 août 1350. Il épousa : 1° Jeanne de Bourgogne ; 2° Blanche de Navarre.

L'avénement de Philippe de Valois donna lieu à de longs débats que suivit une guerre plus longue encore.

Voici quel était le texte de la loi salique : *De terra salica nulla portio hereditaria mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.* Le domaine salique semble n'avoir été dans l'origine qu'une terre concédée par le roi, où le guerrier frank bâtissait une tour (*sala*) et à raison de laquelle il devait un service militaire. Un diplôme fort ancien porte ces mots : *ædificiis, excepta domo salica.* Un article de la loi des Thuringiens développait en ces termes la prescription de la loi salique : « Que « le fils et non la fille recueille la succession du mort. Si « le mort n'avait pas de fils, que l'argent et les esclaves « passent à la fille. Quant au domaine, il appartiendra au « plus proche parent dans la ligne paternelle, qui recueil- « lera, avec les armes du mort, le soin d'accomplir ses « vengeances et de remplir ses devoirs de leude. »

Philippe de Valois énumère, dans une lettre adressée le 12 juin 1328 à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Senlis, les motifs qui lui font prendre les armes contre les rebelles de Flandre. Ils refusent ses monnaies, accueillent les bannis et s'allient aux ennemis du royaume ; ils occupent Dixmude et Deinze qui appartient à Robert de Cassel ; ils se sont emparés d'Ardenbourg et ont mis le feu à l'église, où un grand nombre d'habitants s'étaient réfugiés, « et ab ea per violentiam plures extraxerunt « quos sine lege et judicio horribiliter et immaniter occi- « derunt. » De plus, « turba ordinata cum capitaneis et « magna multitudine armatorum, vexillis patenter erectis, « de villa et territorio Yprensi exeuntes, transierunt flumen « quod Lis vulgariter dicitur. » Ils ont fortifié l'église de Watten, chassé le sire d'Axel chargé du gouvernement de

la Flandre par le comte et violé toutes les clauses des traités : « Perniciosum omnis rebellionis et inobedientiæ spe-
« culum exhibentes ; inde strages, homicidia multa, incen-
« dia, rapinas et alia diversorum generum flagitiosa et
« horribilia maleficia perpetrarunt ; inde scandala pullulant,
« jurgia seminantur, seditiones publice committuntur,
« pacis fugantur commoda, exulat securitas, ceteræque
« virtutes in exilium jam sunt deductæ ». (*Archives du royaume à Bruxelles*).

M. Luce pense que les textes où on lit qu'il n'échappa nul Flamand de la mêlée de Cassel, sont corrompus et qu'il faut lire qu'il n'en échappa pas mille. Je ne saurais me rallier à cette opinion. Ce n'est pas Froissart seul qui rapporte que Zannequin périt avec tous ses compagnons d'armes. « Pugnantium unicus qui nuncia deferat, non eva-
« sit, » dit le moine d'Egmont.

Un poëte contemporain compare la résistance des Flamands à Cassel à celle que le chêne oppose à l'orage. Le roseau dit au chêne :

Il y a boin cause pour quoy
Différence a de moy à toy.
Tu t'es fendu roides et fors,
Car volus monstrer tes effors
Contre fort, et fort cuidois estre.
Si t'en convint perdre ton estre,
Car contre fort tu ne pouvoies
Tenir, et tenir te vouloies,
Sycome les Flammens feirent tuit
En l'an mil trois cent vingt et huit.

Ce fut le 1er septembre 1329 que se tint, au sujet des différends de la noblesse et du clergé, l'assemblée des prélats et des barons du royaume, dont j'ai parlé ailleurs.

En 1332, Philippe de Valois exigea de son fils Jean un serment de féauté dont le texte se trouve dans les portefeuilles Fontanieu (tome LXXI-LXXII).

Le 7 août 1335, Philippe de Valois fixa à vingt sous tournois pour le banneret, à dix sous pour le chevalier et à cinq sous pour l'écuyer les gages à recevoir pendant la croisade.

Dom Vaissette a composé une dissertation pour démontrer que le voyage de Philippe de Valois à Avignon (Froissart. II, 340) est du mois de mars 1335 (v. st.).

La Bibliothèque Nationale de Paris possède un précieux manuscrit offert en 1335 à Philippe de Valois par Gui de Vigevano, de Pavie, ancien médecin de l'empereur Henri de Luxembourg et alors médecin de Jeanne de Bourgogne, reine de France (f. lat. 11015). Non-seulement Gui de Vigevano donne à propos de la croisade des instructions militaires, ornées de curieuses miniatures sur les abris destinés à garantir les chrétiens du trait des Sarrasins et sur les machines destinées à renverser leurs remparts, mais il adresse aussi au jeune roi des conseils sur les règles de la vie, parmi lesquelles se place la gaieté dans les repas. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Quicunque cogitat et loquitur et videt vel audit illud quod animam gaudere et lætari facit, robur viribus tribuit et naturam excitat et in suis juvat ac communibus causis, sed maxime post cibum debet anima lætari quoniam cibus melius digeritur et suas meliores facit operationes, et per consequens hominem impingat tristari vero et cogitare non delectabilia et irasci et in otio vivere. Illud facit contrarium. Etiam in cibo melius est semper aliqua trufatoria audire quam in cogitatione permanere. Pauca loquatur in cibo quoniam ex locutione anima fatigatur, sed melius est semper aliquod jocosum dicere quam otiose stare, et post cibum multum prodest audire delectabilia (au chapitre V *de accidentibus animæ*). »

Rien n'est plus intéressant que le procès-verbal de la saisie de la Guyenne, du 13 juin 1337.

Le sénéchal de Périgord, commissaire délégué par le roi

de France, s'adressa au sénéchal de Gascogne, alors à Libourne, pour lui demander un sauf-conduit. Il lui annonçait en même temps que le roi de France avait pris en sa main la Guyenne et enjoignait au sénéchal de Gascogne de le mettre en possession de ce duché.

Le sénéchal de Gascogne répondit qu'il ne le ferait point, et que lors même qu'il en recevrait l'ordre du roi de France, il n'obéirait point. Il demandait du reste à pouvoir en référer à Bordeaux.

Le sénéchal de Périgord accorda quelques jours en faisant remarquer que l'affaire était urgente.

La commission donnée par le roi au sénéchal de Périgord portait la date du 24 mai 1337. Elle alléguait de nombreux actes de rébellion posés par le roi d'Angleterre et notamment l'asile qu'il avait donné à Robert d'Artois, son ennemi capital.

Parmi les documents joints à ce dossier se trouvent des lettres du roi de France du 26 décembre 1336, où il somme le roi d'Angleterre de lui livrer Robert d'Artois qui s'est retiré en Guyenne.

Le sénéchal de Périgord délégua ses pouvoirs à d'autres commissaires.

Le 17 juin, le sénéchal de Gascogne écrit de Bordeaux que la plupart des griefs du roi de France sont sans fondement et que le comte d'Artois ne se trouve pas en Guyenne. Il demande à envoyer un messager en Angleterre et réclame de ce chef un délai, ajoutant que, s'il lui est refusé, il interjettera appel devant la cour du roi de France.

Du Tillet indique un certain nombre de documents du Trésor des Chartes, que je n'ai point retrouvés. Parmi les plus importants, je citerai deux lettres de Louis de Bavière et de ses ambassadeurs au comte de Flandre, 31 mars et 14 mai, et une lettre des ambassadeurs d'Édouard III datée de Valenciennes.

Dans le fonds Joursanvault (n° 3372) se trouvait une lettre de Philippe de Valois aux échevins de Cologne sur les entreprises d'Édouard III.

A ce que j'ai rapporté (III, 495) de la note de Gérard de Montagu, garde du Trésor des Chartes, il faut ajouter qu'elle porte en tête :

« L'on dit que ce fu la rescription à ceste lettre faite par le bon et hardi roy Philippe de Valois au roy d'Angleterre. »

Le 14 février 1342, Philippe de Valois écrivit à l'archevêque de Cologne pour le remercier de son appui.

Le valet qui, en révélant aux Anglais le gué de la Blanche-Taque, prépara la défaite de Philippe de Valois, ne raconta-t-il pas lui-même à Froissart cet épisode de la campagne de 1346 ? N'était-il pas né près de Valenciennes? En 1325, Jean Borne-Agace était échevin d'Anzin.

Philippe de Valois paraît avoir quitté fort tard le champ de bataille de Crécy. Le château de la Broye où il passa la nuit, n'en est guère qu'à deux lieues dans la direction d'Hesdin et de Saint-Pol. Peut-être attendait-il des renforts de ce côté ; peut-être aussi la poursuite des fuyards sur la route d'Amiens rendait-elle peu sûre la retraite de ce côté.

Peu de jours après la bataille de Crécy, le 10 septembre 1346, Philippe de Valois, alors au Pont-Sainte-Maxence, permet aux *Bons enfants* de Senlis de prendre du bois dans la forêt de Halate.

Philippe de Valois fit son testament à Arras le 24 mai 1347. Songeait-il en ce moment à braver la mort pour secourir les intrépides assiégés de Calais ? Sa retraite de Sangate devait être plus honteuse que sa défaite de Crécy.

On fixe habituellement la mort du roi de France au 22 août 1350. Néanmoins le Mémorial de la Chambre des Comptes porte que Philippe de Valois mourut le 23 août et qu'il fut enseveli le 28.

Nous nous occuperons au mot : Ypres d'un bâtard de Philippe de Valois nommé Thomas de la Marche, que les historiens et les généalogistes français ont passé sous silence.

Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois, « la male roine de France » II, 309 ; sa haine contre Robert d'Artois II, 309 ; contribue à la mort du comte de Guines 339 ; sa cruauté IV, 199, 202 ; contribue à la mort du sire de Clisson 199, 202 ; sa mort V, 252 ; XVII, 270.

Cf. I, 461 ; II, 524, 525 ; IV, 449, 480, 481.

Fille de Robert duc de Bourgogne et d'Agnès de France. Elle épousa en 1313 Philippe de Valois. Morte à Paris le 12 septembre 1348.

Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, son mariage V, 252, 253 ; XVII, 270 ; avec le roi de Navarre à Melun VI, 85, 88, 91 ; XVII, 371 ; y est assiégée VI, 156 ; négocie la paix XVII, 377, 422.

Cf. VI, 478 ; XIV, 393 ; XV, 434, 435 ; XVIII, 404.

Blanche, fille de Philippe III roi de Navarre et de Jeanne de France. Morte le 5 octobre 1398. Elle épousa, le 29 janvier 1348 (v. st.), Philippe de Valois, dont elle fut la seconde femme.

Jean, fils de Jeanne de Bourgogne II, 339 ; IV, 199 ; éloge de son courage II, 3, 5 ; épouse Bonne de Bohême 336, 338, 339, 385 ; reçoit de son père la terre de Crèvecœur 350, 375 ; accompagne son père dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; XVII, 73 ; conduit une expédition en Hainaut III, 112, 114, 132-167 ; XVII, 80, 84-89 ; assiége Thun-l'Évêque III, 169, 171-185 ; XVII, 92, 94 ; est défié par le comte de Hainaut III, 185-193, 197, 199, 208, 211, 212 ; se retire à Cambray 213, 219, 225 ; XVII, 91, 92 ; dans l'ost de Bouvines III, 246, 282, 313 ; siége à la cour des pairs 384 ; XVII, 113 ; conduit une armée en Bretagne III, 332, 376, 384, 393-404 ; XVII, 116, 117, 408 ;

s'empare de Nantes III, 404-412 ; XVII, 117, 119 ; fait le comte de Montfort prisonnier III, 412-421 ; XVII, 118, 119 ; poursuit la guerre en Bretagne IV, 4 ; Charles de Blois lui écrit 146 ; est envoyé de nouveau en Bretagne 166, 167, 170, 171, 173, 183, 184 ; XVII, 147-149 ; arrive à Nantes IV, 185-188 ; marche vers Vannes 189-192, 194, 196 ; conclut une trève 193, 195, 196 ; se retire à Nantes 195, 197 ; revient en France 198-200 ; tient de sa mère un penchant à la cruauté 199, 202 ; avait eu pour gouverneur le comte de l'Isle-Adam 247 ; est envoyé en Gascogne 280, 286, 287, 300, 308, 310, 330-337, 339-341 ; XVII, 173-178 ; assiége Angoulême IV, 345, 346, 349-355 ; XVII, 178-181 ; — Aiguillon IV, 355-376, 383, 385 ; V, 45, 86, 88-91 ; VIII, 10 ; XVII, 181-187 ; en lève le siége V, 91-97 ; VIII, 4 ; XVII, 221 ; intervient en faveur de Gauthier de Mauny V, 98-108 ; XVII, 221-224 ; accompagne son père à Amiens V, 178 ; XVII, 246 ; faveurs qu'il offre à des chefs de brigands V, 208, 228 ; aime beaucoup Eustache de Ribemont 251 ; épouse la comtesse de Boulogne 252, 253 ; XVII, 270 ; son avénement au trône V, 277, 278 ; XVII, 275 ; assiége Saint-Jean-d'Angély V, 278, 279 ; XVII, 275-280 ; se retire à Poitiers V, 282, 286 ; assiége de nouveau Saint-Jean-d'Angély 286-288 ; XVII, 279, 280 ; retourne à Paris V, 295 ; fait grand accueil au cardinal de Boulogne 303 ; XVII, 293 ; fait mettre à mort le comte de Guines V, 303-306 ; XVII, 290, 291 ; fonde l'ordre de l'Étoile V, 308, 309 ; XVII, 295-297 ; son courroux en apprenant le meurtre de Charles d'Espagne V, 309-312 ; XVII, 291-293 ; envoie des ambassadeurs aux conférences d'Avignon V, 312 ; dessein qu'il forme contre le roi de Navarre 314, 315, 318, 319 ; XVII, 297, 298, 300 ; traite avec le roi Charles de Navarre 300, 304, 305 ; envoie des hommes d'armes en Artois V, 321 ; réunit une armée à Péronne 324 ; XVII, 305, 306 ; s'avance jusqu'à Sangate V, 326 ; XVII, 310-

314 ; se tient à Amiens V, 329 ; XVII, 311 ; fait arrêter le roi de Navarre et mettre à mort le comte d'Harcourt V, 354-360 ; VI , 6, 128 ; XVII , 331-333 ; est défié par Philippe de Navarre V, 360-363 ; XVII, 333, 334 ; son expédition en Normandie V, 367-371 ; XVII, 335 ; assiége Évreux V, 371-374 ; VI, 28 ; XVII , 337 ; — Breteuil V, 374-377 , 379, 380-382 ; XVII , 336, 337 ; réunit son armée à Chartres V, 382-384 ; XVII, 339, 340 ; passe la Loire V, 395-397 ; XVII, 343, 344 ; se rend à Chauvigny V, 397-400 ; XVII, 344 ; est défait et pris à la bataille de Poitiers V, 402-464 ; VI, 272 ; XVII, 344-358 ; est conduit à Bordeaux V, 464-470 ; XVII, 358 ; deuil de la France à la nouvelle de sa captivité VI, 3, 28 ; XVII, 359 ; est conduit en Angleterre VI, 13-20, 47 ; XVI, 192 ; XVII, 362 ; le bruit court que les Danois et les Irlandais se préparent à le délivrer VI, 29 ; traite avec Édouard III, 183, 184 ; XVII , 379, 380 ; envoie en France le projet d'un traité qui est repoussé VI, 185, 187 ; XVII , 380 ; est enfermé à la tour de Londres VI, 216, 218 ; XVI, 192 ; recouvre la liberté VI, 275, 276 ; XVII, 392 ; est conduit à Calais VI, 294-297 ; XVII, 393 ; confirme le traité de Bretigny VI, 298-316 ; XV, 198 ; XVI, 25 ; XVII, 394 ; paroles que lui adresse le duc de Lancastre VI, 317 ; fait des présents à plusieurs chevaliers anglais 318-320 ; se rend à Boulogne 320-322 ; XVII, 394 ; remet des otages VI, 321, 322 ; XVII, 394 ; se rend à Paris VI, 322 323 ; XV, 141 ; XVII, 396 ; exécute le traité de Bretigny VI, 324-327 ; sa fille épouse Galéas Visconti XV, 257 ; prend des mesures contre les Compagnies VI , 331 , 332 , 347, 349, 357 ; XVII, 395-399 ; s'afflige de la mort de Jacques de Bourbon VI, 345 ; la comtesse de Flandre lui fait hommage pour le comté d'Artois 359, 360 ; se rend à Avignon 361, 362 ; XVII, 400 , 401 ; prend la croix VI, 370-373, 376-378, 382, 395 ; XVII, 401 ; se rend à Montpellier VI , 374, 375 ; le roi de Chypre veut le réconcilier avec le roi de

Navarre 379, 383 ; se rend à Amiens 381, 386 ; retourne en Angleterre 387-393 ; XVII, 404 ; meurt à Londres VI, 394, 396, 397, 402, 405 ; XVII, 404 ; est enseveli à Saint-Denis 409-411; XVII, 404.

Cf. I, 9, 73, 116-119, 164, 218, 245, 427, 429, 461, 491, 513 ; I^b, 15, 16, 22, 29, 30, 38, 39, 66, 74, 108, 138, 140, 150, 162 ; I^c, 226, 283, 284, 351 ; II, 523-525, 527 ; III, 488, 489, 514 ; IV, 445-447, 457, 480, 482-484 ; V, 483-486, 488, 497, 499, 501, 505, 513, 516, 518, 521-523, 525-544, 549 ; VI, 447-450, 452-454, 456-459, 465, 489, 490, 496-501, 503-512 ; IX, 499, 544, XV, 461 ; XVI, 268, 352, 451, 474, 485, 507, 509 ; XVIII, 132, 209, 328-337, 345-352, 358, 371, 378, 379, 384, 386-388, 390, 392, 393, 395-398, 400, 402, 405, 406, 408-413, 415-417, 419-422, 424-427, 429-433, 436, 438, 441-448, 450-453, 456-471, 473, 474, 476, 477, 483, 495, 497, 579.

Fils de Philippe de Valois et de Jeanne de Bourgogne. Né le 26 avril 1319. Mort le 8 avril 1364. Il épousa 1° Bonne de Luxembourg ; 2° Jeanne d'Auvergne, veuve de Philippe de Bourgogne.

Froissart donne à Jean (II, 375) le titre de dauphin de Vienne.

Jean fut créé duc de Normandie le 7 février 1331.

On voit par les rôles de 1339 que la *bataille* du duc de Normandie passa à Saint-Quentin les mois d'avril et de mai de cette année.

En 1340, le duc de Normandie fit dans son duché une retenue de gens de guerre.

Le duc de Normandie envoya cent hommes d'armes pour garder Crèvecœur et Arleux et pour protéger ainsi les communications avec l'ost qui assiégeait le château de Thun-l'Évêque (4-27 juin 1340).

On trouve dans les portefeuilles Fontanieu tome LXXV un ordre du mois de novembre 1342, ayant pour but d'as-

surer les approvisionnements de l'armée du duc de Normandie en Bretagne.

Au mois de mai 1347, le duc de Normandie conclut un traité d'alliance avec l'empereur Charles de Luxembourg (*Arch. Nat. à Paris*, *J.* 612).

Le 24 octobre 1349, le duc de Normandie acheta chez Thomas de Maubeuge un roman de moralité sur la Bible.

On a conservé une quittance du 8 avril 1350 relative à une fête donnée à Vernon chez Guillemette du Pré par le duc de Normandie.

Le jour même où il monta sur le trône (23 août 1350), le roi Jean écrivit à tous les principaux barons et seigneurs de France pour qu'ils se tinssent prêts à venir à son mandement « quant mestier seroit ». Il voulait inaugurer son règne par une campagne qui aurait effacé les tristes souvenirs des malheurs du règne précédent.

Il m'a paru intéressant de reproduire complétement l'énumération des seigneurs auxquels le mandement royal s'adressait :

*Premièrement, en la visconté de Paris :*

Le sire de Montmorency ; le sire de Bruyères ; le sire de Marly ; le sire de Bouville.

*Sens :*

Le visconte de Meleun ; le comte d'Auceurre ; le sire de Nouyers ; le conte de Joigny.

*Chartres :*

Le sire de Merlay ; le sire de Courbeville ; le conte de Dreux ; le vidame de Chartres ; messire Amaury de Vendosme.

*Orliens :*

Le sire de Saint-Verain ; le conte de Blois ; le sire de Sainte-Geneviefve ; le sire de Montpipeau ; le visconte d'Orliens ; messire Pierre de Biaumont.

*Senlis, Amiens et Vermandois :*

Le conte de Flandres ; le conte de Saint-Pol ; le conte de Roucy ; le conte de Dampmartin ; le conte de Pourcien ; le conte d'Aubemarle ; le sire de Hangest ; le sire de Coucy ; le sire de Pois ; le vidame de Laonnois ; le sire de Précy ; le sire de Fienles ; le sire de Saint-Venant ; le sire de Moreuil ; le sire de Reneval ; le prévost de Saint-Just ; le maire de Paillart ; le sire de Valincourt ; le sire de Beausaut ; le sire de Ham ; le sire de Renty ; le vidame de Piquigny ; messire Guérart de Piquigny ; le vidame de Clari ; le sire de Montchalon ; le sire de Pignon ; le sire de Soyecourt ; messire Mahyu de Varennes ; le sire de Créquy ; le sire de Saligny ; le sire de Varennes ; le sire de Roye ; le sire de Hamelincourt ; le sire d'Offemont ; la dame de Piquigny ; Jehan de Montmorency ; messire Mahy de Roye ; le sire de Villiers.

*Touraine, Anjou et Le Maine :*

Le sire de Mailly ; le sire de Montbazon ; le sire de Pressigny ; le sire d'Amboise ; le sire de l'Isle-Bouchart ; le sire de Saint-Maard et la Pille ; le sire de Parthenay ; le sire de Buzençays ; le sire de Montrésor ; le visconte de Thouars ; le sire de Sainte-More ; le sire de Bautray ; le sire de Prulley-les-Chouart ; le sire de Duce ; messire Guillaume de Sainte-More ; le sire de Craon ; le sire de Chateaubriant ; le sire de Maulevrier ; le sire de Monce (Jehan) ; le sire de Chemilly ; le sire de Rougé ; le sire de la Haye (Jehan) ; le sire de Mathefelon ; le conte de Vendosme ; le sire de Beaupréau ; le sire de Passavant ; le sire de Mermande et de Faye ; le visconte de Biaumont ; le conte de Beaufort ; messire Geoffroy de Biaumont ; le sire de Laval ; le sire de Mayenne ; le sire d'Aste-la-Riboulle ; le sire de Sillé ; le sire de Gotran, de Lessay et de la Chaère ; le sire de Montgeroul ; messire Trouillart du Sage ; messire Guillaume Chamaillart ; Yvon de la Jaille ; Bridoul

de Vellaines ; le sire de Luçay et de Tullay ; Geuffroy de Montereul ; le sire du Prez ; Pierre de Craon ; Guillaume de Craon ; Patry de Chaourses ; Guillaume Troussel.

*Mascon et Bourgogne :*

Le sire de Beaujeu ; le conte de Forest ; Gérart de Montfaucon ; Guillaume de Rougemont ; Liebaut et Huart de Liefremont ; le seigneur de Pimont ; le sire de Saint-Bris ; le sire de Sombernon ; le sire de Mirebel ; le seigneur de Couchaux ; le sire de Châteauvillain ; Jean de Chalon sire d'Arlay ; le sire de Sainte-Croix ; le sire de Vergi ; le sire de Ray ; le sire de Nuefchastel ; Gaucher de Passy ; l'évêque de Langres ; le seigneur de Rençon ; le conte de Montméliart ; le seigneur d'Espoisse ; le seigneur du Til ; Geufroy de Blesy ; Jacques et Hugues de Vienne ; le chancelier de Bourgogne ; le seigneur de Louppé.

*Ce sont les noms des chevaliers de Bourgogne bannerès.*

*Premièrement :*

Le conte de Montbéliart ; Jehan de Chalon ; Guillaume de Chalon ; monseigneur Jaques de Vienne ; messire Hugues et Henry de Vienne ; messire Henry Louvy ; le sire de Rais ; messire Henry de Faucongny ; messire Louis de Neufchastel ; messire Thibaut de Neufchastel ; messire Eude de Verdun ; messire Jehan de Sainte-Croix ; le sire de Vergy ; messire Jehan de Vergy ; le sire de Cusy ; le sire de Chastillon-en-Basay ; messire Guy de Froloys ; Guy sire de Châteauneuf ; le sire de Chaudenuy ; le sire de Ventous ; le sire de Voudenay ; le sire du Vaus ; le sire de la Pinace ; le sire de Conches ; le sire de Sombrenon ; le sire de La Mothe-Saint-Jehan ; le sire de Dyo ; le sire de Marcilly ; le sire de Larry ; le sire de Mureaux ; le mareschal de Bourgogne.

*Bourges :*

Le sire de Chastel-Raoul ; le conte de Sancerre ; le sire de Cratey ; le sire de Suilly ; le sire de Lynières ; le sire de Bricou ; le sire de Cullant ; le sire de Parracy ; le sire de Saint-Palais ; Jehan de Sanceure ; le sire de Levroux ; André de Chauvigny.

*Normandie :*

Le conte d'Eu ; le sire de Bailleul ; Nicolas Malesmains, chevalier ; Martel de Blasqueville ; le sire de Mortemel ; le sire d'Estouteville ; le conte de Harcourt ; Geoffroy de Harcourt, chevalier ; le sire de Ferrières ; le sire de Perçans ; le sire d'Arneval ; le sire de Blainville ; le sire de Tibouville ; le sire de Nuebourg ; le sire de La Ferté et de Gassoy ; le sire de Rouvray ; le sire de Garencières ; le sire de Yvry ; le sire de Croely ; le sire de Tilly ; le sire de Maulay-Bacon ; Guillaume Painel, chevalier ; le sire du Merle ; le chambellan de Tancarville ; le sire de Briquebec ; messire Mahieu de Trye, seigneur de Fontenay ; Amaury de Meullant.

*Champagne :*

Le sire de Saint-Dizier ; le sire de Joinville ; le sire de Dompierre ; le sire de Traignel ; le sire d'Angleurre ; le sire d'Arzillières ; le sire de Boursent ; le sire de Lort ; messire Jehan de Chastillon ; le sire de Muret ; le sire de Plancy ; le sire de Méry ; le conte de Grantpré ; le duc de Bar ; le vidame de Chalons ; le sire d'Aillebaudières ; le sire de Chancelle ; le sire de Montcornet ; le sire de Merlon ; le duc d'Athènes ; la duchesse de Lorraine ; le sire de Baye ; le sire de Hetzluitice ; le sire de La Roche et de Lyemenoir ; le sire de Maruel ; le sire de Possesse ; le sire de Beaupré ; le sire de Grancy ; le sire de Perpont.

*Poitou et Limosin :*

Le sire de Geniche ; le visconte de Ventadour ; le sire de La Rochefoucaut ; le vicomte de La Rochechouart ; le vicomte de Broce ; Aymery de Rochechouart ; le sire de Pousang ; le sire de l'Isle.

*Rouergue :*

Le sire de Chaslus ; le sire de la Ba ; le sire de Peyra ; le sire d'Arpayon ; le sire de Tournel.

*Pierregort :*

Le séneschal de Pierregort ; le sire de Gourdon ; le conte de Pierregort ; le sire de Témines ; le visconte de Bruniquel.

*Saintonge :*

Le sire de Partenay ; le sire de Montendre ; Regnaut de Pons ; le vicomte d'Aunay ; Jehan Le Moygne dit Boucicaut ; le sire de Troyes ; le sire de Surgières.

*Beaucaire :*

Le seigneur de Cendols ; le sire de Tournon ; le sire de Cornonterail ; le visconte d'Usez ; le sire de Randon ; le sire d'Angresveil ; le sire de La Verne ; le sire de Crousol ; le sire de La Voute ; le sire d'Alest ; le sire de Lunel ; le sire de Calenson ; le sire de Polignac ; le sire de Cavillac ; le comte de Valentinois ; le sire de Sategnac ; le sire de Cabrières ; le sire de Calar ; le sire de Monclaux.

*Carcassonne :*

Le sire de Lodesve ; le sire de Clermont-en-Lodonoys ; le sire de Mirepoix ; le sire de Lévis ; le sire de Pérignon ; le sire de Pingerie ; le sire de Taleran ; le sire de Campendu ; le visconte de Narbonne ; le visconte de Lautrec ; le sire de Voisins.

*Gascongne :*

Le conte d'Armignac ; le sire de Caumont ; le conte de Laille ; Bertran de La Motte ; le seigneur de La Barte ; Thiebaut de Barbazan ; le sire de Pins ; le sire de l'Escu ; le conte de Cominges ; le conte de Foix ; le sire de Chastel-Barut ; Roger Bernart de Foix ; le conte de Pardiac et seigneur de Montlerin.

*Auvergne :*

Le conte dauphin d'Auvergne ; Gilles Ascelin ; le sire d'Oliergues ; le sire de La Rue ; le sire de Langac ; le sire de la Muce ; le sire de La Tour ; le sire d'Orilhac ; le sire de Bichier ; le sire de Marqueil ; le sire de Montboisset ; le sire de Valour ; le sire d'Arlant ; le sire d'Alègre ; le sire de Montgascon ; le duc de Bourbonnois ; le sire du Breuil ; le visconte de Ventadour ; le visconte de Carlac ; le visconte de Muret ; Cantor de Saignac ; Cantor d'Apchon ; le sire d'Achier ; le sire d'Arlanc.

*Bretagne :*

Le sire de Rohan ; le sire de Machecoul ; le sire d'Estérac ; le conte de Montfort ; le sire de Rochelain ; le sire de Hymendre ; le sire de Léon ; le sire de Quintin ; le sire de Rieux ; le sire de Rougé ; le sire d'Ancenis ; le sire de Malestroit ; le sire de Salebrice ; le sire de Le Chat ; le sire de la Foillie ; le visconte de Berlière ; le sire de Laval ; le sire du Pont-l'Abbé ; le sire de Montalban ; le sire de Mauvre. (*Mémorial de la Chambre des Comptes.*)

Au mois d'octobre 1350, le roi Jean accorde des priviléges aux pèlerins qui se rendent à Saint-Pierre de Rome.

Dom Vaissette donne l'itinéraire du voyage du roi Jean dans le midi. Il arriva vers la Noël 1350 à Avignon, se rendit vers la mi-janvier à Montpellier et retourna ensuite à Avignon où il resta jusqu'aux premiers jours de février.

Ce prince qui devait passer la mer, captif sur une flotte

anglaise, avait dès 1351 un navire qui lui appartenait : c'était un de ces vaiseaux bons voiliers qu'on appelait *lins* et dont parle Froissart. Il le destinait probablement à son voyage d'Orient.

Ce fut le 6 novembre 1351 que le roi Jean, imitant l'exemple qu'avait donné Édouard III en fondant l'ordre de la Jarretière, institua une compagnie de chevaliers qui devaient être appelés les chevaliers de Notre-Dame de la Noble-Maison. Les premiers chevaliers furent le dauphin, les ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne aussi fils du roi, le duc d'Orléans son frère, le duc Louis de Bourbon, Charles comte d'Artois, Philippe et Louis de Navarre, le dauphin de Viennois, le sire de Saint-Venant, Jean de Châtillon, Jean d'Andrezel, Jean de Clermont et les quatre chambellans du dauphin. M. Dacier cite aussi Charles d'Espagne, Jean de Melun comte de Tancarville, Geoffroi de Charny et le sire de Bavelinghen.

Ce fut à Saint-Ouen que le roi Jean fixa le siége de la Noble-Maison.

La maison de Saint-Ouen appartenait à la comtesse d'Alençon. Elle reçut en échange des biens confisqués sur Jean Malet. L'acte de cession est du 8 juin 1356, trois mois avant la bataille de Poitiers.

Au mois d'octobre 1352, le roi Jean déclara qu'à l'avenir toutes les forfaitures qui écherraient au roi, appartiendraient à la Noble-Maison. Mauvaise mesure, car ce n'était pas la trahison qui devait élever le monument de l'honneur et de la loyauté.

Au mois d'août 1352, les barons et les principaux seigneurs de France furent invités à se réunir à Troyes. Les lettres de convocation reproduisent la plupart des noms que j'ai cités plus haut.

Le 24 octobre 1354, défense fut faite au nom du roi aux gens de guerre de sortir du royaume de France. On avait besoin de leurs services.

Le roi Jean fit son entrée à Tournay le 9 avril 1355.

Le 15 mai 1355, le roi Jean publia une sentence d'abolition au profit de tous les nobles de Guyenne qui avaient embrassé le parti des Anglais. Il ne paraît point qu'elle ait entraîné des défections.

Les états de Bourgogne furent réunis à Sens le jour de l'octave de la Chandeleur 1355 (v. st.). Le 10 février, ils repoussèrent le vote des subsides qu'on leur demandait. Ils furent de nouveau convoqués à Sens le jeudi avant la fête de Pâques.

On peut voir dans la collection de Dupuy les procès-verbaux des états de 1356.

Le roi était au siége de Breteuil le 26 juillet 1356.

Tristan de Maignelais portait à la bataille de Poitiers la bannière du roi Jean : il y fut fait prisonnier.

On trouve dans l'*Issue of Exchequer*, de 1356, à la date du 14 octobre, la mention que Jean le Cok, de Cherbourg, a reçu vingt-cinq mares parce qu'il a annoncé le premier au roi d'Angleterre la victoire de Poitiers.

On apporta à Édouard III le haubert (*tunicam ad arma*) et le banneret du roi Jean.

Le 27 septembre 1356, on fit l'inventaire de la vaisselle royale perdue à la bataille de Poitiers. C'était assez peu de chose.

Le 1er octobre 1356, les contrôleurs de la Chambre des Comptes déclarent « *quod jornalia et scripta dictæ cameræ* « *denariorum hospitii regis in die belli et conflictus videli-* « *cet XIXa die septembris ultimo præterita fuerunt capta,* « *rapta, dissipata et per inimicos ablata.* »

J'ai retrouvé sur l'un des feuillets d'un manuscrit du British Museum la mention que ce volume faisait partie du butin conquis sur le roi de France à la bataille de Poitiers (V, 543). M. Delisle cite un manuscrit des *Miracles Nostre-Dame*, aujourd'hui conservé à la bibliothèque du séminaire de Soissons, comme ayant été également enlevé

au roi Jean par les Anglais dans la même journée.

On possède une lettre du comte d'Armagnac, du 1er octobre 1356. Il y rapporte que le roi a deux plaies au visage et que le duc de Normandie, du commandement de son père, a quitté le champ de bataille, ainsi que le duc d'Anjou et le duc d'Orléans. Il ajoute que le prince de Galles sera avec le roi de France dans trois jours à Bordeaux.

On peut lire dans le *Journal de Trévoux* une dissertation de M. Bourgeois, avocat à Poitiers, sur la célèbre bataille de 1356. Il y reproche à Denis Sauvage d'avoir substitué Beauvoir à Beaumont.

Le roi Jean s'embarqua à Bordeaux le 11 avril 1357. Il arriva le 4 mai à Sandwich, et le 24 mai à Londres.

D'après d'autres sources, il débarqua à Plymouth le 5 mai.

Le 15 juin 1358, le roi Jean écrivit au clergé de Soissons afin d'obtenir un subside : « pour nostre vivre et nostre « estat maintenir en l'estat où nous sommes. » J'ai reproduit cette lettre tome XVIII, p. 402.

Il est probable que le roi Jean s'adressa dans les mêmes termes au clergé et à la noblesse des autres provinces.

Le journal de la dépense du roi Jean en Angleterre publié par M. Douët d'Arcq et par le duc d'Aumale offre des détails pleins d'intérêt. On y apprend que le roi de France avait avec lui un fou nommé maître Jean. Il avait aussi un roi des ménestrels qu'il envoya à Chichester pour examiner certains instruments dont il avait entendu parler. J'aime mieux voir le roi de France suivre l'auguste usage de ses ancêtres, en allant le jeudi-saint laver les pieds de treize pauvres, cérémonie d'autant plus grave et d'autant plus solennelle que c'était un prince malheureux qui rendait cet hommage d'égalité chrétienne à des frères éprouvés par d'autres misères et d'autres afflictions. N'y a-t-il pas aussi une touchante assimilation de destinées et de souvenirs dans ces aumônes que le roi Jean envoie aux prisonniers de Newgate, à une recluse de Londres et au chevalier anglais devenu ermite près de Stiborne ?

Au mois d'avril 1360, le roi Jean, prisonnier au château de Sommerton, fait venir de Bruges un palefroi, de la fleur de cannelle, de l'huile, des sèches, venaisons et baleine. A ce sujet, M. Douët d'Arcq fait remarquer que jusqu'au règne de Charles IX la baleine figura sur la table des rois, en même temps que les pauvres la conservaient salée pour s'en nourrir pendant le carême. Le transport des dites venaisons de Bruges à l'Écluse n'avait coûté qu'un écu.

Enfin le jour de la délivrance arrive, et le roi de France offre au roi d'Angleterre, en échange de son gobelet, « le « propre henap à quoy il buvoit, qui fu monseigneur « saint Loys. » Au commencement du XIV^e siècle, les rois de France considéraient cette coupe comme une relique et ne s'en servaient point, par respect. Le roi Jean ne l'avait approchée de ses lèvres que pour la céder à un prince étranger, qui était son vainqueur et son ennemi.

Des lettres de sauf-conduit délivrées par Édouard III le 28 décembre 1357 mentionnent, comme se rendant en France jusqu'aux fêtes de Pâques, plusieurs serviteurs « de « l'adversaire de France », savoir Guillaume Racine son médecin avec six chevaliers, Guillaume Cove sergent d'armes avec quatre chevaux et quatre lévriers, Philippe de Chartres son écuyer avec six chevaux, Guillaume Viesorge son valet avec six chevaux. Au même moment, Gilles de Soyecourt arrivait en Angleterre sous la protection des mêmes lettres de sauf-conduit.

Le 26 juillet 1359, Édouard III accorda des lettres de sauf-conduit pour vingt personnes qui se rendaient près du roi Jean. On voit par une autre charte qu'elles lui apportaient des vins de France.

Le 26 juillet 1359, d'autres lettres de sauf-conduit sont délivrées pour vingt serviteurs du roi Jean. J'y trouve cités Guillaume Racine son médecin et Jean de Danville.

Le roi Jean était gardé à l'hôtel de Savoie par six chevaliers, un clerc des offices, un maréchal, quatre sergents

d'armes, douze écuyers, deux veilleurs, sept valets d'office et vingt-sept archers.

Gauthier Scorman avec dix-sept compagnons faisait le guet dans sa barque sur la Tamise devant l'hôtel de Savoie.

De longues négociations précédèrent l'heure de la délivrance.

Dans une charte du mois de septembre 1359, Charles régent de France, déclare qu'en l'absence de son père, il peut disposer même des domaines de la couronne.

Le 1er avril 1359 (v. st.), le roi Jean donne à son fils les pouvoirs les plus étendus pour traiter avec les Anglais. J'ai reproduit cette charte tome XVIII, p. 433.

Le 8 mai 1360 est conclu le traité de Bretigny.

Le même jour, une convention est signée, par laquelle les deux parties s'engagent, attendu qu'il faut du temps pour rédiger le texte définitif de la paix, à observer une trève jusqu'aux fêtes de la Saint-Michel. Les Anglais pourront continuer leur marche en prenant des vivres là où ils passeront. Parmi les négociateurs de cette suspension d'armes se trouvent d'une part Charles de Montmorency, Bouciquaut et Simon de Bucy, d'autre part Renaud de Cobham, Barthélemy de Burghersh et Franck de Hale.

Le 15 mai 1360, le prince de Galles, alors à Louviers, confirme le traité de Bretigny.

Dès ce moment, le roi Jean n'est plus traité comme un captif : c'est un hôte qu'on entoure de respect et d'honneurs. On le conduit du sombre donjon qu'il habite, au château de Berkhampstead, théâtre des fêtes et des plaisirs d'une cour brillante. Il peut se considérer comme libre : on se contente de lui demander qu'il s'engage à tenir « loyal « prison (14 juin 1360) ».

Le même jour « en une tourelle dedans le chastel appelé « la Tour de Londres » les deux rois confirment le traité

de Bretigny. Parmi les témoins se trouvent Roger de Beauchamp et Jean Chandos.

Le roi Jean, avant de quitter Londres, alla le 27 juin 1360 entendre la messe à l'église de Saint-Paul. Il y déposa son offrande sur la tombe du roi anglo-saxon saint Éthelred qui était mort les armes à la main en défendant sa patrie contre une invasion ennemie.

Le roi Jean est à Canterbury le 5 juillet. Déjà seize chariots attelés de six chevaux ont transporté ses bagages de Londres à Douvres.

Le 22 octobre 1360, le roi Jean reconnaît que le roi d'Angleterre l'a fait conduire de Londres à Calais où il est resté un mois, et que les gens du roi d'Angleterre l'ont entièrement entretenu à leurs dépens.

Un grand nombre de chartes importantes sont datées de Calais le 24 octobre 1360.

Par l'une de ces chartes, Édouard III rend la liberté au roi Jean. Il s'engage à ne plus prendre le titre de roi de France.

D'autre part, le roi Jean promet que tant que le traité ne sera pas complétement exécuté, il ne portera pas les armes contre le roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre déclare en mêmes temps libres : Philippe de France, Jacques de Bourbon, Jean d'Artois comte d'Eu, les comtes de Tancarville, de Ventadour, de Vendôme, d'Auxerre, de Sarrebruck, de Joigny, de Sancerre, les sires de Craon, d'Aubigny, de Derval et d'Audenhem, prisonniers de la bataille de Poitiers.

Cependant Philippe de France devait rester comme otage entre les mains des Anglais, jusqu'à ce qu'ils eussent été mis en possession de la ville de la Rochelle.

Le roi Jean avait promis en même temps de payer ce qui restait dû du rachat du duché de Bourgogne qui avait fait retour à la couronne.

Le 26 octobre 1360, le prince de Galles ratifia à Boulogne le traité de la paix.

Le même jour, nous trouvons indiqués dans une charte spéciale les villes, les pays et les châteaux que le roi Jean est tenu de remettre aux Anglais.

Nous ne reproduirons que quelques passages de cette longue et triste énumération, en choisissant ceux où l'on cite en même temps les nombreuses forteresses que les Anglais occupaient au cœur même de la France et qu'ils étaient tenus d'évacuer en vertu du même traité :

« Nostre dit frère de France nous doit bailler et délivrer à plein et délivera dedeins un moys prouchain ensuant la dicte Chandeleur la contée de Pontieu et ses appartenances, selonc le teneur de l'article fesant mention ou traittié de ladicte paix du conté desusdit ; et en cas que nostre dit frère ne nous auroit baillé et délivré le conté de Pontieu et ses appartenances dedeins ledit moys comme dit est, il nous baillera en hostage les personnes qui s'ensuent : c'est assavoir le sire de Sallanay, le sire de Malyni, le sire de Granssy ou le sire de Pierrepons son fils, messire Gaucher de Chastellion, le sire de Fère, le sire de Dury, messire Johan de Blumes, le sire de Géry, le sire de Chastellonnois, le sire de Barres, le sire de Grues, le sire de Boyville, bacheler, le sire de Monpipeaut, bacheler, monsieur Johan Melini, le sire de la Sale, le sire de la Seint-Busun, monseigneur Piers de Patay, monseigneur Thomas de Brée, monseigneur Phelippe de Guyencourt, sire de Warnuille et de Geseran.

« Item nous délivererons et ferrons déliverer dedeins ladite Chandeleur en le manère desusdite à nostre dit frère ou à son commandement Chasteu-Neuf-en-Tyveroys, Beaumont-le-Choitif, Nogent-le-Rotrou et La Fertre de Ville-Neville et toutes les autres forteresses occupées ou empeschées en France et en pays de Perche et de Chartrain et de Drouays.

« Et ce fait, nostre dit frère de France nous doit déliverer toute le contée de Montfort selonc l'article contenu ou

traittié de pais fesant mention de le contée, dedeins un moys prochain ensuant ; et, se nostre frère ne nous avoit baillé et délivré ledite contée de Montfort, comme dit est, dedeins ledit moys, il nous baillera en hostage monseigneur Robert Viespont ou son fils, monseigneur Taupyn de Moreles, bacheler, le sire de Mesalan, le sire de Foulet, monseigneur Gavayn de Drax.

« Item nous délivererons à nostre dit frère de France ou à son commandement dedeins la dicte Chaundeleur en Berry et en Burbonoys les forteresses de Busançoys, de Seint-Torete-la Prigue qu'ad esté pris contre les trièves, Chabries, Espinel, Beaujeu, Briance, Masères, l'abbeye d'Averlak, Thos, Bruyl, Avieron, Vierson, Mausay, Bourseront, la Rochenay, Blotueros, Villers, Montempuy, Beauvres, Beaujeu, Voderon et toutes autres forteresses occupiées en Berry et en Burbonoys pour ladicte cause et achoison.

« Item toutes les forteresses tenues et occupiées ès parties d'Auvergne devant et après les trièves accordées.

« Item en Tourayne l'Ysle-Bouchard, la-Roche-de-Ponsoy, Pire, Milières, Roaulet, Piergue occupée depuis et contre le triève, Vere, Desrulay, le Pleisers, Amone, Langère, Osent, Paluan et toutes les autres forteresses prises et occupiées ès parties d'Auvergne, de Burbonoys, de Mascon, de Lyon, de Berry et de Touraine pour les causes et achoisons desusdites.

« Et ce fait et accompli de nostre partie, nostre dit frère de France nous ad promys déliverer et délivera Engolesme et le pays d'Engolesmoys, selonc ce que accordé est entre nous et li, c'est assavoir dedeins un moys prochain ensuant ; et, se nostre dit frère ne nous auroit délivré le contée d'Engolesme et le pays d'Engolesmoys comme dit est dedeins le dit moys, il nous baillera en hostage le sire de Montaut, le conteor de Saubas, monseigneur Bruys de Clavyer, le sire de la Tour ou son fils, le sire de Beluan,

monseigneur Gussant de Tory, le sire de Eulande, le sire de Seint-Palais, le visconte de Broce, monseigneur Pierre de Grassay, le sire d'Amboys, le sire de l'Ile-Bouchart, monseigneur de Monlason, le sire de Maillé, monseigneur Guilliam Trusseau.

« Item en Normandie, en Anjou et en Mayne déliverons à nostre dit frère de France dedeins ladicte Chandeleur les forteresses de Danefront-en-Passays, Nemin, Mirebel-sur-Loire, les Tours de Villers-Saint-Wast, le Boys-de-Maine, Condé-sur-Noire-Eau et une autre forteresse emprès appellé Motte-Tinchebray, Auvillers, le Neufbourc, le Ferté-Fresnel, la Roche-Derival, le Moile-Raoul, la Tour de Seint-Christofle, Villerays, Husson, Honefley, Fresnoy, le visconté de Plessois-Duret, la Roche-d'Ire, le Port-Jouleyn, la Flesche-Willie, Vies, Passeavant, Boussailes et toutes les autres forteresses detenues et occupiées par la cause desusdite en Normandie, en Anjou et en Mayne et aillours par tout le roialme selonc le teneur du XXVIII^e^ article contenu ou traittié de la paix, et aussi toutes celles qu'ont esté occupiées devant et après les dictes trièves accordées.

« Et ce fait ès dictes parties de Normandie, d'Anjou et de Mayne et partout aillours selonc ledit article, nostredit frère de France nous ad promys à déliverer et délivera Sainctes et la pays de Sainctonge pardeceà et pardelà la Charente, c'est-assavoir dedeins un moys prochein ensuant ; et en cas que nostre dit frère ne nous auroit déliveré Sainctes et le pays de Sainctonge la manière que dit est, dedeins le dit moys, il nous baillera en hostage monseigneur Ardun d'Aver, bacheler, monseigneur Bauduin de Roches, bacheler, messires Hughe de Barlay, bacheler, le sire de la Hay, Johan le sire d'Asse, baneret, monseigneur Andreu d'Avertonne, monseigneur Johan de Combres, le baron de Ferrers, le sire de Hambue, monseigneur Henry de Thienville, monseigneur Lowis de Harrecourt, le sire

de Thiebouville, le sire de Clère, tous lesqueux hostages desus només se rendront à Calais en cas que nostre dit frère ne nous auroit fait déliverer les terres et pays desus només as termes et par la manère que dit est, et en dit lieu de Caleis demoreront jusques à tant que nostre dit frère nous aura fait bailler et déliverer les terres et pays pour lesqueux ils nous serront hostages selonc la devision desusdicte ; mès, lesdictes terres et pays baillées ou aucune d'ycelles, ceux qui pour les dicts pays qui serront baillés, serront hostages, s'en pourront partir tantost franchement dudit hostage sans empeschement ou destourbier, lesquelles déliverances des dites forteresses occupiées, comme dit est desus, seront faites entièrement dedeins la dicte Chandeleur prochein venant , et aussi la déliverance desdits hostages par la manère que dit est.

« Nous roy d'Engleterre desusdit jurons et promettons en bone foy, sans fraude et sans mal engin, par serement, touchés les seints éwangeils de Dieu, à nostre dit frère le roy de France et à ses heirs, et pour ce leur obligeons nous, nos heirs , nos biens présents et à venir quelque part qu'ils soient , et avons fait semblablement jurer toutes les avant-dites choses par nostre très-chier eisné fils le prince de Gales et nos fils puisnés Léonel conte de Dulnestre et Esmon de Langlé et nos cousins monseigneur Phelippe de Navarre et les ducs de Lancastre et de Bretaigne, etc. (*Bibl. Nat. de Paris, f. lat.* 6049). »

Dès que le roi Jean eut été mis en liberté, il l'annonca aux états de Bourgogne qui donnèrent cent florins à Géry de Montrachet, porteur de ce message.

Le 11 janvier 1360 (v. st), le roi Jean défend d'inquiéter les laboureurs qui ont remis des vivres aux ennemis.

Le 26 janvier 1360 (v. st.), Édouard III reconnaît avoir reçu la ville de la Rochelle.

Après le traité de Bretigny on se plaignit des deux côtés que la paix n'était pas observée. Les Anglais accu-

sèrent notamment Jean de Chaponval. D'autre part, on lit dans un mémoire présenté par les conseillers du roi de France que sous le règne du roi Jean la guerre fut continuée par le captal de Buch, par Jean Jouel et par plusieurs Anglais au nom du roi de Navarre, et qu'après la bataille de Cocherel elle fut poursuivie par Louis de Navarre et Eustache d'Aubreeicourt.

La vérification du poids et de la valeur de l'argent formant la rançon du roi de France, se fit à Bruges. Cette opération dura près de deux mois ; c'est ce que nous apprend la pièce suivante :

« Sachent tuit que nous Paule Serbinde, Jehan Fouques et Berthelémi Nicholas avons eu de honorable home et sage maistre Aleaume Boistel, conseiller du roy de France, nostre sire, les sommes qui s'ensuivent, c'est-assavoir : six cens royauls fors pour cause de partie de nostre salaire desservi à Bruges en faisant les paiemens de deux cens mile escus que nostre dit seigneur le roy de France devoit payer au roy d'Engleterre ou à ses députés à Bruges, c'est-assavoir la moitié à Noël et l'autre moitié à la Chandeleur darrain passé, et en faisant les assais de l'or payé pour le roy nostre dit seigneur et l'assai des nobles d'Engleterre montans à la somme de cinquante mile mars d'or ou environ pour les paiemens passés et à venir, et cent trois moutons de Flandres pour cause de nos despens fais à Bruges pour les causes dessusdictes par l'espace de cinquante journées que nous avons esté à Bruges pour les causes dessusdictes. Desquelles sommes nous nous tenons pour bien paiés et en quittons le roy nostre dit seigneur, ledit maistre Aleaume et tous autres à qui quittance en appartient.

« En tesmoing de ce, nous avons mis nos propres séauls à ces lettres faites le XI^e^ jour d'avril l'an mil CCC soissante et un. (*Arch. nationales à Paris, J.* 6418). »

Ce fut le maire de Londres Henri Picard qui fut chargé d'aller recevoir à Calais la rançon du roi Jean.

Il avait été stipulé par le traité de Bretigny que ce n'était pas seulement la noblesse qui donnerait des otages, que les bonnes villes devraient aussi en remettre. Ce fut une lourde charge pour les bourgeoisies.

Parmi les bonnes villes de France figurait la cité de Tournay. On lit à ce sujet dans le registre des publications :

« Le mardi XIX^e^ jour dou mois de janvier l'an de grâce mil CCC et LX (v. st.), fu accordet par les consauls, pour faire et acomplir le volenté et commandement dou roy no sire, liquels avoit mandet par ses lettres que par vertut et traitiet de le pais faite et passée entre luy et son frère le roy d'Engleterre, il avoit promis à envoyer en Engleterre, avoech pluisieurs autres hostages, II de ses bourgeois de Tournay, que, pour che faire, yroient Henris de Maude et Estiévènes de Baelly, liquel emprisent et acordèrent à y aler pour l'onneur du roy no sire, de le ville et du leur, par tele manière que, au frait de le ville, il, à leur département, doivent estre viestit ensamble, et leur doy varlet aussi, de cotes hardies, et doivent avoir, d'ici à Calais et tant com il seront à Calais, les journées de le ville, et au passer de Calais en Engleterre li ville paiera leur passage, et, caus venus en Engleterre, il aront pour cescun jour que il y demoront depuis pour celli cause, cescuns pour luy et pour sen varlet, un florin roial tels que de LXVI ou march et non plus. Et leur fist-on prest de demi an commenchant le XXV^e^ jour de janvier que il se partirent de Calais. Et, sauf tant que se il avenoit que il fuissent desraisonnet de mettre en prison fermée ou en gouverne autre que le leur, ou que il, pour le fait du roy ou du roiaume, fuissent ranchonnet, che demeure en le veuwe et en l'ordenance des trois consauls. »

L'indemnité accordée aux otages était insuffisante. Ils se virent réduits à faire des dettes, et la ville de Tournay mit assez peu d'empressement à désintéresser leurs créan-

ciers. C'est ce que nous voyons par une délibération des consaulx, de la fin de l'année 1372 :

« Accordé fu par les consaulx le XV^e jour de march l'an mil CCC LXXII (v. st.), que parmi certain traitié et accord qui fu fais de Henry de Maude et de Jehan son fils qui, par longe espasse de temps, ont et avoient esté hostage en Engleterre , siqu'il appert par certaine quittance faite et passée par devant les tabellions royaux en la ville de Tournay , IIII^xx et X florins d'or frans qui , par signeur Pierre le Muisit, prévost de Tournay, furent et ont esté payé à sire Henry Estor, chevalier, demorant à Bruxielle, à cause de XXX jours que il avoient esté as frais doudit chevalier, ychil IIII^xx et X florins devoient estre payé as despens de le ville, sans ce que d'ores-en-avant on en puist poursuiwir les dis Henry et Jehan son fils, ne à leur remanan, ores, ne ou temps à venir ».

Après plus de cinq années passées en Angleterre, les deux otages de la ville de Tournay avaient obtenu l'autorisation de rentrer dans leur patrie. Deux autres otages prirent leur place, témoin la déclaration suivante d'Édouard III :

« Edward par la grâce de Dieu, roi d'Engleterre, seigneur d'Irland et d'Aquitaine , as tous ceux as queux cestes lettres vendront, saluts.

« Savoir vous faisons que Thomas de Clermes et Jakes Vitour, burgeys de la ville de Tournay, mandés à nous par les mareschalx de France à demorer en ostages pour Johan nadgaire roi de France, solonc la forme de la pées acordée entre nous et le dit roi de France , en lieu de Henry de Maude et Jakes Caron, burgeys de la ville de Tournay qui ont demorés en mesme l'oustage en notre citée de Londres pour certeyn temps, se entrèrent en ledit oustage à la dite citée de Londres le jour de la fesance de cestes et ont fait serment à demorer leiaux oustages devers nous solonc la forme de la pées avandite.

« En tesmoignance de quele chose, à la requeste desdits Thomas et Jakes Vitour, nous avons fait faire cestes nos lettres ouvertes. Donné à nostre palays de Westmoustier le XIX^e jour d'aprill, l'an de nostre règne quarantiesme. (*Archives de Tournay*). »

Le sauf-conduit donné par Édouard III à son très-cher frère (*frater noster carissimus*) le roi de France qui se rend en Angleterre, porte la date du 10 décembre 1363.

Knyghton et Walsingham rapportent que le roi de France, se sentant près de sa fin, fit appeler Édouard III et lui déclara qu'il avait des intelligences à Londres et qu'il avait notamment fait enlever tout le meilleur or d'Angleterre. De là, la punition d'un grand nombre de traîtres. Cette anecdote, bien que peu digne de foi, se retrouve dans les lignes de Zantfliet que nous allons citer : seulement l'ordre chronologique et le rôle des personnages y sont complétement intervertis :

« La veille de l'Épiphanie, le roi de France, se trouvant « prisonnier des Anglais avec son fils Philippe, âgé de « douze ans, on voulut, selon l'usage du pays et pour « célébrer cette fête, tirer au sort celui qui, ce soir-là, « serait roi, et comme le sort désigna le jeune Philippe, « son père lui dit par ironie : « Quel roi pauvre, faible et « ridicule, à la fois captif et exilé ! » Mais le noble roi d'An- « gleterre l'entendit : « Quoiqu'il soit pauvre, s'écria-t-il, il « peut devenir riche. Qu'il me demande ce qu'il voudra, « je n'en excepte que ma couronne et la délivrance de son « père. » — « Eh bien ! répliqua Philippe, guidé par le con- « seil du roi Jean, je veux que vous me remettiez toutes les « lettres venues de France depuis le temps de mon aïeul, « Philippe de Valois. » Le roi d'Angleterre, ayant entendu « ces paroles, se repentit bientôt de sa promesse : « J'eusse « mieux aimé, dit-il, que tu me demandasses de rendre « la liberté à ton père. » Ainsi furent révélées les perfidies « des barons et les ruses des traîtres. Toutes leurs lettres,

« déposées dans un petit coffret, se trouvèrent entre les « mains du roi de France, et quand il fut rentré dans son « pays, il les fit arrêter lorsqu'ils s'y attendaient le moins, « et les ayant convaincus de leur trahison par leurs propres « sceaux, il les fit mettre à mort. »

Froissart ne parle ni de cette imprudente promesse d'Édouard III, ni de ces supplices, et il a raison ; car, d'après les documents historiques de cette époque, ce fut seulement après la mort du roi Jean que l'on vit décapiter, à Paris, quelques partisans du roi de Navarre, faits prisonniers au château de Mantes.

Zantfliet ne se contente pas de dire que le prince de Galles et son jeune rival qui fut surnommé alors pour la troisième fois Philippe le Hardi, tirèrent un jour la dague pendant une partie d'échecs. Il va plus loin, car il rapporte que le roi Jean, qui aimait aussi beaucoup ce jeu (Édouard III lui offrit un échiquier quand il prit congé de lui pour retourner en France), eut à ce sujet une vive dispute avec un comte anglais qui le frappa, et d'après l'auteur de cette chronique l'on raconta qu'il mourut de cette blessure. Il n'ose toutefois l'affirmer, mais il sait qu'il succomba subitement. Rien n'est plus inexact. La maladie du roi Jean dura plus d'un mois, et Bouciquaut s'était rendu en France pour en donner avis au duc de Normandie.

Gilles Le Bel, adoptant la version de son père contredite par les autres historiens de cette époque, se borne à dire : « L'an M. III^c LXIII, morut Jehan de France de « duelh en Engleterre. »

L'hôtel de Savoie où mourut le roi Jean, avait été élevé par le comte de Derby à l'aide des dépouilles conquises à Bergerac.

Édouard III fit célébrer à Saint-Paul de Londres les obsèques du roi Jean. Il y assista lui-même, et son offrande fut de six sous huit deniers : c'est ce que nous apprend *l'Issue-roll* de l'échiquier.

Bonne de Luxembourg, première femme du roi Jean, son mariage II, 385 ; sa mort V, 252, 253 ; XVIII, 270.

Cf. V, 516.

Fille aînée de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et d'Élisabeth de Bohême. Son mariage eut lieu au mois de mai 1332, et elle mourut le 11 septembre 1349.

Jeanne d'Auvergne, seconde femme du roi Jean, son mariage V, 252, 253 ; XVII, 270.

Cf. VI, 492 ; XVIII, 358, 404.

Fille de Guillaume XII comte d'Auvergne et de Boulogne et de Marguerite d'Évreux. Elle épousa le roi Jean le 19 février 1349 et mourut en 1360.

Charles V, « durement sages et soutils IX, 123 » ; « sage et « wisseus IX, 237 » ; accompagne son père à Amiens V, 322 ; se trouve à Rouen lors de l'arrestation du comte d'Harcourt 354, 355, 357, 359, 362 ; dans l'ost du roi Jean contre les Anglais 397 ; assiste à la bataille de Poitiers 404, 407, 410, 423, 425-427, 440, 442, 443 , 445, 465 ; XVII, 349, 351 ; prend le gouvernement du royaume VI, 1, 4, 9, 12 ; requêtes que lui adressent les trois états 2, 3, 5, 6 ; XVII, 359 ; ses efforts pour faire lever le siége de Rennes VI, 22, 24-26, 36 ; ses démêlés avec le prévôt des marchands 37, 39 ; XVII, 362, 363 ; péril qu'il court VI, 40 ; contraint à faire bon accueil au roi de Navarre 41-44 ; quitte Paris 53-55 ; XVII, 365 ; assiége Paris VI , 58-61 ; XVII, 366 ; traite avec le roi de Navarre VI, 61-66, 75 ; XVII, 367 ; rentre à Paris VI, 67, 70, 72, 76, 77, 79-84 ; XVII, 368-370 ; est défié par le roi de Navarre VI, 85-90; fait la guerre aux Navarrais 91, 95, 101, 104, 108 ; XVII, 370-376 ; assiége Melun VI , 155-158, 176 ; XVII, 376, 377 ; traite avec le roi de Navarre VI , 158-162, 183, 184 ; XVII, 377 ; reçoit un traité de paix conclu à Londres VI, 185, 186 ; XVII, 379, 380 ; est défié par le sire de Fenestranges VI, 191-194 ; est défié par le roi de Navarre 239 ; XVII, 385 ; — par le roi d'Angleterre VI ,

265-267 ; XVII, 387 ; conclut la paix de Bretigny VI, 271, 272, 275, 277-280, 282, 286, 288, 290-292, 294, 296 ; XVII, 390-393 ; se rend à Amiens VI, 297 ; promet aux otages d'abréger leur séjour en Angleterre 299 ; confirme le traité de Bretigny 307, 308, 315 ; se rend au-devant de son père 320, 322 ; XVII, 394 ; gouverne le royaume pendant l'absence de son père VI, 361, 387, 391, 396, 400-407, 432 ; message qu'il reçoit de ses frères 377 ; accueil qu'il fait au roi de Chypre 378, 381 382, 386 ; charge Bertrand du Guesclin de faire la guerre aux Navarrais 396-401 ; XVII, 405, 406 ; apprend la mort de son père VI, 397 ; XVII, 404; préside aux funérailles de son père VI, 409-411; XVII, 404 ; est couronné à Reims VI, 411, 413, 426, 427, 429, 445, 446 ; VII, 1-3 ; XVII, 407 ; envoie le duc de Bourgogne prendre possession de son duché VII, 3-5, 13-19 ; fait conduire le captal de Buch à Paris 5, 6 ; XVII, 407 ; continue la guerre contre les Navarrais VII, 6-13, 19-24 ; XV, 129 ; XVII, 408 ; envoie Bertrand du Guesclin en Bretagne VII, 25-28 ; XVII, 408 ; fort attristé à la nouvelle de la bataille d'Auray VII, 63-65 ; XVII, 419 ; traite avec Jean de Montfort VII, 72-78 ; XII, 55 ; XVII, 419-421 ; — avec le roi de Navarre VII, 78-80 ; XVII, 422 ; favorise le départ des compagnies pour l'Espagne VII, 82-92 ; XVII, 422-427 ; ses armements pour résister aux compagnies VII, 247-249; reçoit l'hommage du duc de Bretagne 250, 251 ; accueille l'appel des barons de Gascogne 252-261, 274-286 ; XV, 199 ; XVII, 462-465 ; cite le prince de Galles VII, 287-296 ; XV, 41 ; XVII, 465-467 ; ses armements VII, 301-304 ; défie le roi d'Angleterre 304-308 ; XVII, 467, 468 ; recommence la guerre VII, 308 ; XV, 199 ; XVII, 468 ; occupe le Ponthieu VII, 308-312 ; XVII, 469, 470 ; fait envahir le Poitou VII, 321-323 ; XVII, 473 ; enrôle plusieurs chefs de compagnies VII, 325, 326 ; ordonne des processions à Paris 341 ; forme le projet d'envahir l'Angleterre 414, 415 ; XVII, 480 ; envoie de divers

côtés des ambassades VII, 421, 422 ; célèbre les fêtes de Pâques 477 ; traite avec le roi de Navarre 482-484 ; crée Bertrand du Guesclin connétable VIII, 44-47 ; XVII, 503 ; s'allie à Henri de Transtamare VIII, 110-114 ; est instruit des projets des Anglais 133 ; prend Yvain de Galles à son service 141 ; accorde d'importants privilèges aux bourgeois de la Rochelle 190-193 ; XVII, 526 ; traite avec le roi de Navarre VIII, 241-243 ; envoie des hommes d'armes en Bretagne 245-254 ; XVII, 535-537 ; délibère avec ses conseillers sur ce qu'il y a lieu de faire à l'égard des Anglais VIII, 300-304; envoie des ambassadeurs aux conférences de Saint-Omer, de Bruges et de Montreuil 326, 327, 337-339, 343, 344, 349, 350, 372-375, 382-386 ; XVII, 552-554, 557-559, 563 ; s'allie au roi d'Écosse XVII, 564 ; fait ravager les côtes d'Angleterre VIII, 387, 388, 391-396 ; XVII, 566-569 ; fait célébrer à Paris les obsèques d'Édouard III VIII, 397 ; perd sa femme Jeanne de Bourbon IX, 44, 45; reçoit la visite de l'empereur d'Allemagne XVII, 572, 573 ; fait la guerre aux Navarrais IX, 51-64 ; envoie Pierre de Bournazel en Flandre 123, 124 ; ses mauvaises dispositions envers le comte de Flandre 125-130 ; respecté par le duc de Bourgogne XV, 54 ; faveur qu'il accorde au sire de Coucy IX, 237 ; — à Bureau de Rivière XV, 63 ; écrit aux bourgeois de Nantes IX, 271-273 ; sa maladie et sa mort 282-286, 290-293, 310 ; il avait pendant sa maladie supprimé les gabelles 446 ; exprime aussi avant de mourir l'intention de rétablir la paix de l'Eglise XVI, 68 ; son éloge IX, 123, 291 ; Froissart vit à sa table Ivain Charuel V, 295.

Cf. I[a], 11, 71, 120, 122, 123, 151, 197, 213, 219, 232, 284, 285, 292, 345, 368, 369, 396, 397, 418, 422, 438, 442, 444, 461, 490, 498, 504, 505 ; I[b], 8, 9, 23, 27, 36, 48, 55, 75, 77, 78, 85, 86-92, 96, 97, 150, 165 ; I[c], 206, 209, 242, 352, 360, 429 ; IV, 464 ; V, 518, 530 ; VI, 447, 457-461, 465, 466, 473-485, 487, 491-493,

497, 498, 500, 503, 508-512, 514 ; VIII, 419-421 , 424 , 428 , 429, 431-435, 440, 442, 443, 445 , 446 , 448 , 450-453 , 462-464 , 466 , 473 ; IX , 495, 496, 498, 500-503, 598, 516-518, 520, 522, 527, 528, 539, 543, 344, 546-556 , 573 , 574 ; X , 501 , 573 ; XI , 459 ; XIII, 322, 356 ; XIV, 395, 427 ; XV, 364, 365, 376, 377, 463 ; XVI, 245 ; XVIII, 22-25 , 42 , 69-72 , 144, 145, 152, 197, 198, 384, 388 , 398 , 408-410 , 412, 433, 438, 443 , 474 , 477, 478, 482, 485, 488, 489, 491 , 492, 497-499, 501 , 503-508 , 510, 514 , 531, 538, 545, 546, 549, 550, 553, 554, 556, 557.

Fils aîné du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Né le 21 janvier 1337 ; mort le 16 septembre 1380. Il épousa en 1349 Jeanne de Bourbon.

La pièce suivante se rapporte à un des épisodes les plus étranges et les moins connus de la vie de Charles V. Il n'avait que dix-huit ans lorsqu'après le traité de Valognes le roi de Navarre dans un voyage à Paris parvint à lui persuader que son père le roi Jean ne méritait point de conserver le trône et que le peuple serait heureux de l'y voir monter. L'exemple de la déposition d'Édouard II et de l'élévation d'Édouard III était tout récent et présent à tous les souvenirs. Tandis que les Navarrais prendraient les armes en Normandie, le dauphin envahirait le royaume par les frontières de l'est. Il devait à cet effet se réfugier chez son oncle l'empereur Charles IV et lui demander d'importants secours. Ce n'est pas seulement l'historien anglais Knyghton qui relate cette intrigue : Friquet interrogé lors de son procès raconta qu'une trentaine d'hommes d'armes navarrais se rendirent à Saint-Cloud pour y attendre le dauphin qui devait rejoindre le roi de Navarre à Mantes et se diriger de là vers l'Allemagne. Deux bourgeois de Paris du nom de Marcel servaient d'intermédiaires entre le roi de Navarre et le dauphin. Cependant le complot fut découvert. Le roi de France calma l'impa-

tiente ambition de son fils en lui donnant pour apanage le duché de Normandie et en lui accordant de plus des lettres de rémission que nous publions ci-après :

*Lettres du roy Jean, par lesquelles il absout Charles duc de Normandie son fils aîné, du dessein qu'il avoit formé de se rendre auprès de l'empereur Charles IV et pardonne à Charles roy de Navarre et à tous ceux qui devoient accompagner avec lui le duc de Normandie dans son voyage.*

Jehan par la grâce de Dieu roys de France, savoir faisons à tous présens et avenir, que comme n'aguaires nous eust esté rapporté que nostre très-cher fils ainsné Charles duc de Normandie se vouloit partir de nostre royaume sans nostre sceu et licence et aller devers nostre très-cher frère l'Empereur, et que nostre très-cher fils le roy de Navarre et plusieurs autres devoient aller avec li, nous qui avons sceu plainement toute l'entention de nostre dit fils le duc, et à quelle fin et pourquoi il vouloit aler devers nostredit frère, et tous ceulx qui devoient aller avec li, et tout ce qu'ils li avoient dit et conseillié, avons tenu et tenons nos dits fils et tous les aultres pour excusés plainement de tout ce que l'en nous avoit rapporté contre eulx ou aucuns d'eulx, et de toutes choses en quoy l'en pourroit dire qu'ils auroient mespris envers nous ès choses dessusdites ou autres, de tout le temps passé jusques au jour-de-huy, soit d'avoir conseillié ou voulu conforter et accompaignier nostredit fils le duc oudit voiage, ou à autres choses entreprendre, dont l'en peust blasmer ou accuser eulx ou aucun d'eulx, et que l'en peust dire que il pour ce eussent commis crime de lèze-majesté, un ou plusieurs, envers nous ou la couronne de France, et les en quittons et absolvons pleinement de grâce espécial, de certaine science et de nostre pleine puissance royale, se mestier est ; et avons promis et promettons à nostredit fils le duc que jamais nous n'en saverons mal gré, ne

porterons rancune à nostredit fils de Navarre, ne autres qui devoient aler avec li devers nostredit frère, et que nous ne les en approcherons jamais, ne ferons ou soufferrons estre approchiés ou molestés soubs ombre ou couleur de justice, ne autrement, en corps, ne en biens, ne leurs hoirs ou successeurs ou d'aucuns d'eulx ; et voulons et mandons par ces lettres à nostredit fils le duc que à nostredit fils le roy de Navarre et à tous les autres quels qu'il soient, qui devoient aler vers nostredit frère, il doint ses lettres ouvertes, par lesquelles il se face fort que jamais à nul jour nous ne leur ferons ou soufferrons pour ce estre fait domage, mal ou villenie en corps, ne en biens ; et voulons que ses lettres vaillent autant à tous ceulx qui en auront lettres de nostredit fils le duc, comme se il feussent nommés en nos présentes lettres et que tous les cas en quoy elles leur pourroient valoir, fussent dedens déclarés ; et voulons et octroyons à nostredit fils le roy de Navarre que les seurtés, grâces, quittances, pardons et rémissions que nous li avons octroyé par le traittié qui fu fait entre nos gens et li à Valoingnes, et toutes les lettres qui doivent estre sur ce faites, vaillent, tiengnent et demeurent en leur vertu au proffit et à la seurté de nostredit fils et de tous ceux qui dedens sont nommés et desclarés, et de chascun d'eulx, non obstant toutes les choses dessusdites ou autres, par quoy l'en pourroit dire qu'elles ne li deussent valoir, et que lesdites lettres qui doivent estre faites sur lesdites seurtés dudit traittié de Valoingnes, soient du jour et de la datte de ces présentes. Et pour que ce soit ferme chose et estable à tousjours et perpétuelle pour le temps avenir, nous avons fait mettre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre chastel du Louvre delés Paris, le VI^e jour de janvier, l'an de grâce mil trois cens cinquante et cinq. »

Ces lettres ont été publiées d'après le texte original du Trésor des Chartes dans le recueil si précieux mais assez rare de Secousse.

Le 26 octobre 1355, on remit au duc de Normandie le glaive et l'épée des dauphins de Viennois conservés à Grenoble : il ne devait guères en faire usage.

Le séjour du duc de Normandie dans l'ost de Poitiers fut très-court. Huit jours avant la bataille, le 11 septembre 1356, il était à Rouen. Le 22, il était déjà revenu à Paris.

Froissart et les Chroniques de Saint-Denis rapportent que, si trois fils du roi Jean quittèrent le champ de bataille de Poitiers, ce fut par son ordre. Le comte d'Armagnac dit la même chose dans sa lettre du 1er octobre 1356 : *de comandamen del rey se so salvats*. Il est douteux que le roi Jean ait pu, au milieu de la mêlée, donner cet ordre , et, quoi qu'il en soit, ce fut l'honneur de Philippe son plus jeune fils d'y avoir désobéi.

Après la bataille de Poitiers, le duc de Normandie réclama des renforts en Allemagne. Le comte d'Anhalt promit entre autres de venir le servir.

Le courage du duc de Normandie avait trouvé des détracteurs. Sa constance et sa fermeté dans le malheur n'en rencontrèrent point , et il mérita cet éloge de Pétrarque : *Fortuna nullis aliis artibus vinci potest nisi summa stabilis animi virtute.*

Le 6 juillet 1358, le duc de Normandie était dans son ost devant Paris ; le 29, il était à Auneau. Fut-ce dans le château de Bureau de Rivière qu'on vint lui annoncer la chute et la mort de Marcel ? D'après les lettres qu'il écrivit lui-même au comte de Savoie, il se trouvait en ce moment à Meaux.

Le chroniqueur de Saint-Denis garde un silence absolu sur la présence du régent au siége de Melun. Elle y fut du reste bien courte, car le 31 juillet il avait quitté l'armée (*Ménagier de Paris*, éd. de M. le baron Pichon , t. Ier, p. 148).

Dans les lettres d'abolition accordées le 10 août à la ville de Paris , le duc de Normandie rappelle le dessein

attribué aux rebelles de placer le roi de Navarre sur le trône de France.

Au mois de novembre 1360, le duc de Normandie demanda au pape qu'on pût lever pour la rançon du roi Jean une dîme à Cambray, à Liége et en Flandre.

Charles V fut couronné le 19 mai 1364 et fit son entrée à Paris le 28.

Charles V fit un don à un huissier nommé Thomas L'Alemant, qui lui annonça la victoire de Cocherel à laquelle il n'avait point pris part.

Presqu'aussitôt après (le contraste est étrange) il anoblit un bourgeois qui portait le nom assez bizarre de : Jean Paix-est-bonne.

J'ai vainement cherché aux Archives de Paris les pièces suivantes indiquées par Du Tillet :

« Un cahier en papier des cités, villes et châteaux venus en l'obéissance du roi Charles au moyen des appellations.

« Un mémoire de ce qui est nécessaire pour le fait de la guerre de Gascogne, de Périgord et d'Armagnac. »

Au mois de février 1367, Charles V fit de riches offrandes à Notre-Dame de Chartres. Était-ce en souvenir de la paix de Bretigny ou pour appeler la protection du Ciel sur la guerre qu'on allait entreprendre ?

Le 16 décembre 1368, l'ordre fut donné des fortifier les villes contre les compagnies.

Le ms. 14912 de la Bibliothèque de Bourgogne renferme la copie contemporaine d'un long mémoire de Charles V, du 11 mai 1369, où, avant de recommencer la guerre, il expose tous ses griefs contre les Anglais.

En 1369, une expédition fut organisée à Harfleur afin de porter la guerre en Angleterre. On appela les communes à y prendre part, mais elles montrèrent peu de zèle, s'il faut en juger par ce qui se passa à Tournay. On lit en effet dans le registre des consaulx :

« Que tout cil qui darrainement se partirent de Tournay

pour aler à Harfleu as gaiges dou roy no sire, qui se partirent sans le gret et congié des gens dou roy no sire ou de monseigneur le gouverneur, aient raporté dedens samedi prochain venant par-devant Jak d'Antoing tout ce que il ont levé des deniers dou roy, outre ce que il ont déservi, ou se ne font, on les poursuira partout comme laron. (Lundi IIII^e jour de février 1369). »

Au milieu de ces labeurs et de ces travaux, Charles V encourageait les lettres.

Ne faut-il pas citer en première ligne Christine de Pisan qui par reconnaissance écrivit l'éloquent panégyrique du prince qui l'avait protégée ? Gace de la Bigne qui composa le poëme des Déduits, était en 1370 chapelain de Charles V.

En 1370, Charles V fait relier « son beau livre apellé « gouvernement des Princes, Boèce de Consolation et plui- « seurs autres. »

Le 31 août 1374, il donne l'ordre de payer deux cents francs d'or à Nicolas Oresme, doyen de Rouen, qui a traduit deux livres « lesquels nous sont très-nécessaires, « c'est-assavoir Polithiques et Yconomiques ».

Au mois d'août 1374 parut l'édit qui fixait à quatorze ans la majorité des rois. Charles V espérait vivre assez pour que son fils atteignît cet âge avant de monter sur le trône : il se trompait.

Charles V fit son testament au mois d'octobre 1374 ; il y ajouta un codicille le 22 janvier 1378 (v. st.).

Je trouve aux archives de Lille une lettre d'Anseau de Salins à la comtesse de Flandre, qu'il faut rapporter à l'année 1378 et qui renferme quelques détails intéressants :

« Ma très-redoubtée dame, je suy bien lies de vostre boin estat que j'ay sceu par vostres lettres, lequel Nostre-Seigneur par sa grâce voelle tousjours faire si bon comme mes coers le désire, et vous plaise assavoir que nous qui sommes à Paris pour vos besoignes, et vostre conseil de Paris, et ceuls d'Arras et leur conseil, sommes esté plui-

seurs fois ensamble, et finablement sommes cheu en bonne conclusion et en boin acord tant sur les poins contenus en l'appointement fait desrainement à Arras comme sur toutes autres questions et controversions qui estoient entre vous et vos officiers et iceuls d'Arras, et ne reste plus à faire entre nous et euls fors à passer par parlement, lequele chose monseigneur Ernault nous a promis à faire briefment, et aussi avons eu une journée avoeq ceuls de Saint-Vaast, lesquels ont à la dicte journée monstré pau de chose à leur profit contre vous. Toutesvoies ancores avons prins autre journée avoeq auls pour tousjours savoir plus avant de leur fait et de leurs ententions, et, quelque chose qu'il monstrent, nous ne ferons point de conclusion en la besoigne à Paris, comme autrefois vous ay dit, et nous traveillons de faire fin avoeq le frère de Guérard du Molin-d'or, en tant que nous poons, lequel a fait grant dangier de venir par devers nous.

« Très-redoubtée dame, la veille de la Saint-Jehan fu donné un arrest encontre vous pour l'abbé de Vézelay, et fustes condampnée vous et le fils Oudart de Pigny, vostre bailli qui fu , en deux mil frans d'amende au roy, et chascuns pour le tout, et en mil frans à partie et ès despens de partie, et cascuns pour le tout aussi, dont je fuy bien courechiés quand je le sceus, et pour ceste cause principaument je alay devers le roy à Saint-Germain et li dis le fait et suppliay qu'il vous vaulsist quittier la dicte amende, et après pluiseurs paroles il le m'ottroya en tant qu'il vous touche et commanda les lettres à maistre Jehan Tabary, mais le fils de vostre dit bailli demeure en tel estat, et estoit présent le sire de la Rivière, et me demanda fort le roy de vostre estat, et aussi li dis-je que vous m'aviés commandé que je sceusse son estat et que je le vous feisse savoir, dont il vous sceut très boin gré siqu'il me dist, et aussi me dist pluiseurs paroles amiables de vous, qui trop longues seroient à escrire.

« Des nouvelles de pardechà, ma très-redoubtée dame, plaise vous assavoir que le roi d'Espaigne est mort. Quant est de Bretaigne, li Breton sont tousjours en leur propos, et tient-l'en pour certain qu'il ont envoyé querre le duc qui fu, et, s'il poet partir d'Engleterre et venir en Bretaigne, il le receveront pour leur duc. Le duc d'Angou est alés en Angou pour traitier avoecq les Bretons s'il poet. En Ghienne, les besoignes ne vont pas trop bien, quar les Englès tiennent les champs à présent et ont gaaignié ou pays bien X fortresches, et aucuns nobles du pays se sont tournés Englès, qui paravant estoient Franchois, par espécial le sire de Mussiden.

« Aussi tost que le besoigne d'Arras sera passée par parlement, vostre bailli d'Arras retournera par devers vous et vous dira plus à plain l'estat de vos besoignes. Le procureur demourra pour poursiévir les lettres qui seront à faire, et, vostres besoignes expédiées, je me partiray au plus hastievement que je porray. Quant à l'estat de la personne du roy, plaise vous assavoir qu'il est bien foibles et en petit estat du corps siqu'il me samble.

« Ma très-redoubtée dame, Nostre-Seigneur vous doinst bonne vie et longue.

« Escript à Paris, le XXVIII^e jour de juin.

« Vostre humble serviteur,

« Anseau de Salins, sire de Montferrant. »

Sur le dos on lit :

« A ma très-redoubtée dame, madame de Flandres, contesse d'Artois et de Bourgoigne (*Archives de la Chambre des Comptes de Lille*). »

Il résulte d'une charte du mois de septembre 1363, que vers cette époque les magistrats de Tournay s'imposèrent de grandes dépenses en levant des hommes d'armes, des archers et des arbalétriers pour venir en aide au roi de France.

Au mois de septembre 1368, Charles V visita la ville de Tournay.

On remarquera t. IX p. 549, le texte de la célèbre ordonnance de Charles V mourant, qui supprime les gabelles (16 septembre 1380).

Charles V expira le même jour. Un service eut lieu le 24 à Paris à l'église de Saint-Antoine ; puis on porta ses restes à l'église Notre-Dame où un autre service funèbre fut célébré. Le 25, on transféra le corps à l'abbaye de Saint-Denis où la cérémonie solennelle des obsèques se fit le lendemain 26 septembre.

Un vieux chant historique rappelle le goût de Charles V pour les constructions de tout genre :

De son règne ne nous est pis,
Car France en meilleur point laissa
Qu'il ne l'a prins quant y entra.
Sèze ans régna pour vérité..
A Saint-Denis, ce n'est pas fable,
Gist près de son connestable.
Maçons perdirent à sa mort :
En sa vie maçonna fort.
Les Célestins fist-il fonder
Bien près de Saint-Pol, sans faulcer.
A Paris (que Dieu gart d'essoine)
Fonda le Petit-Saint-Anthoine.

La chronique de Berne offre pour cette époque des données intéressantes. Elles se rapprochent fréquemment du récit de Froissart :

Karolus dux Normaniæ, abiens Parisius, ibidem factus est regens Franciæ. Deinde abiit Metis ad videndum Karolum imperatorem avunculum suum et quæsivit ab eo consilium et juvamen ad liberandum patrem suum de manibus Anglicorum, cumque reverteretur Parisius, repperit quod moneta quam fieri jusserat, non exponebatur, sed inhibita fuerat a præposito mercatorum et Roberto Galli episcopo Laudunensi, suisque fœderatis.

Puis viennent plusieurs chapitres dont je me borne à citer quelques titres ou quelques fragments :

Traditores de Parisius statuerunt quod regnum Francorum regeretur a tribus statibus qui regimen et regni dominationem aufferrent a regente, quod et factum est, quia nil aliud facere potuit regens.

Philippus de Navarra sæpe veniebat usque ad portas Parisius faciendo guerram suam.

Rex Franciæ ductus est a Burdegala in Angliam.

Duo marescalli Franciæ et advocatus regis occisi sunt a Parisiensibus præsente regente Franciæ, cui , ne occideretur, traditum est unum capucium libratæ traditorum.

Communia Parisiensis jussu præpositi mercatorum vadit Corbolium contra militiam regentis.

Præpositus mercatorum et illi de tribus statibus fecerunt liberare regem Navarræ de imprisione.

Johannis de Pinconio conduxit regem Navarræ usque Ambianis.

Missæ suut Ambianis litteræ a tribus statibus quod rex Navarræ transiret per civitatem.

Rex Navarræ burgensis Ambianiensis effectus est.

De prædicatione regis Navarræ in Ambianis et de jure quod habebat in coronam Franciæ et quod melius sibi competebat quam regi Franciæ vel regi Angliæ.

De regente Franciæ qui arrestatus a Parisiensibus mandavit secrete magistrum carpentatorum et magistrum aquarum et de nocte in quadam navicula se ducere fecit Meldis.

Qualiter Parisienses propter recessum regentis mandaverunt regem Navarræ et qualiter plebem Parisiensem idem rex congregans eidem prædicavit conquerendo de rege Franciæ et blasphemando regentem cum suis actibus.

Qualiter præpositus mercatorum carpentatorem regentis et magistrum aquarum morte crudeli mori feci, et de bourrello qui morbo caduco subito arreptus est.

De rege Navarræ qui abiens Rothomagum corpora comitis Haricuriæ et aliorum qui suspensi fuerant, de patibulo deponi fecit ac sepelire in ecclesia cathedrali.

L'auteur anonyme de la chronique de Berne arrivé à l'année 1358 rappelle la part prise par la commune de Tournay au siége de Mauconseil :

Eodem anno exierunt de Tornaco quingenti homines de communia et abierunt contra Navarros ad obsidionem castelli Mali-Consilii, ubi erant multi de villis et civitatibus quamplurimis et multi milites de patria, propter Navarros qui erant in castello, et erat ibi capitaneus quidam miles nomine Petrus de Flaveyo. Rex autem Navarræ ad succurrendum suis hominibus missit illuc Basconem de Marolio cum quingentis hominibus armorum , qui de Creel et aliis fortalitiis abierunt ante Malum-Consilium et quodam mane aggressi sunt Francos et vicerunt eos ; nam Tornacenses fere omnes mortui sunt ibi aut capti cum pluribus aliis.

Eo tempore tenebat sua hospitia in Ambianis vicecomes de Pois, Johannes de Piconio et Philippus frater ejus cum uxoribus suis. Jussu autem regentis captæ sunt duæ dominæ uxores duorum militum Ambianis et imprisionatæ eo quod mariti earum essent fœderati cum Navarris. Tunc dicti duo milites mandaverunt illis de Ambianis quatinus redderent eis uxores suas. Ad hoc consenserunt major et plures burgenses qui fœderati erant cum Navarris, ceteri vero contradixerunt, volentes obedire regenti. Nichilominus dicti duo milites cum pluribus hominibus, consensu majoris et aliorum plurimorum, intraverunt villam secrete et in pluribus locis se absconderunt. Deinde in noctis profundo secrete convenerunt in armis et aggressi sunt alios qui vigilabant in nova firmatura, tantumque fecerunt quod unam portam aperuerunt. Tunc Navarri ingressi sunt civitatem, multosque deprædati sunt et occiderunt. Tunc auditus est clamor in civitate, omnesque stupefacti

se armaverunt. Multi etiam qui erant inter duos muros, currebant ad secundam firmaturam, cumque omnes armati jam congregati essent, quidam volebant debellare inimicos, sed major eos perturbavit. Idcirco dimiserunt alios qui erant inter duos muros usque in crastinum. Tunc Guido de Castellione, comes Sancti-Pauli, venit ad succurrendum illis de civitate , qui mox campana pulsata congregavit communiam civitatis ad debellandum inimicos , sed illi exierunt et abierunt sine bello. Tunc major qui Firminus de Quoquerello dicebatur , captus est et decollatus cum multis aliis. Multi autem timore moriendi fugerunt cum Navarris. Tunc Ambianenses destruxerunt omne quod remanserat extra veterem firmitatem ubi ante destructionem erant plus quam tria milia domorum et multæ ecclesiæ. Hæc autem acciderunt in præfata civitate in mense septembri anni præfati.

Eo tempore Navarri qui secum habebant multos Anglicos, Almannos , Hasnonienses et plures alios, populares de Franciæ, sine misericordia, aut gladiis jugulabant aut strictis carceribus mancipabant.

Tempore illo, Navarri congregati sunt in Francia in castello de Longo in Pontivo et patriam circumstantem deprædati sunt. Tunc congregati sunt multi de villis Arthesii, Picardiæ et Pontivi , abieruntque et obsederunt Longum ; sed inde recesserunt nichil agentes per consilium dicti comitis Sancti-Pauli, propter tempus hiemale. Non multum post Navarri ceperunt villam Sancti-Walerici. Deinde tempore vernali dictus comes Sancti-Pauli et avunculus suus Morellus dominus de Fiennes, conestabularius Franciæ , qui duci Athenarum occiso in bello Pictaviensi in officio conestabulariæ successit, cum pluribus aliis nobilibus et cum præfata gente communi, abierunt et obsederunt villam Sancti-Wallerici.

Eo tempore Philippus de Navarra congregavit multos homines armorum ad succurrendum eis, sed antequam

posset venire, jam reddiderant castellum et recesserunt salvis corporibus et omnibus quæ habebant. Tunc Philippus de Navarra intravit Viromandiam et Arthesium, et illæ partes deprædate sunt usque Dullendiun, et inde regressi sunt. Et Franci qui obsidebant Sanctum-Wallericum insecuti sunt eos usque prope Sanctum-Quintinum cum maxima multitudine ad quamdam parvam villam quæ dicitur Torigniacum, et multum eos aggredi optabant, sed dictus dominus de Fiennes conestabularius et comes Sancti-Pauli nepos ejus illa die illos retardaverunt et duxerunt eos ad Sanctum-Quintinum. Nocte vero sequenti Navarri sine bello recesserunt.

Accidit quoque annis Domini M° CCC° LXVIII°, LIX°, LX°, quod Navarri, Almanni, Normanni et aliorum nationum, in multis locis Franciæ per societates congregati, fere omnes partes Franciæ regni quæ sunt inter Saonam et Somenam flumina oppresserunt cædibus et prædis : populares enim occidebant aut eorum bona diripiebant ac postmodum redibant in fortalitia quæ habebant in omnibus illis locis, nec enim erant tunc temporis deffensores, sed cum hoc multis talliis taxabantur a regente. Alii etiam domini bona suorum hominum rapiebant et in fortalitia sua ponebant et permittebant homines suos molestari quia ipsos odio habebant causa rebellionis rusticorum de Belvacesio contra nobiles et proprios dominos. Insuper homines de villis firmatis multa amiserunt in destructione suburbium suorum et in refectione murorum et fossatorum suorum : non enim mercimoniæ poterant educi de fortalitiis nisi sub tributo et per salvum conductum aut sub periculo amittendi corpus et bona. Tunc nulla justitia, nulla æquitas, nullaque lex regnabat in Francia, sed potentes, tam nobiles quam burgenses, sine lege crudeliter tractabant subjectos suos.

Zantfliet s'exprime en ces termes à l'an 1366 : « Le roi « Charles s'attristait de ne pas avoir d'enfants de sa femme,

« qui était noble, belle et sage ; mais ses frères Louis, « Jean et Philippe s'en réjouissaient au contraire, parce « qu'ils espéraient que la couronne écherrait à l'un d'eux. « Il arriva peu après que le roi fut atteint d'une maladie « mortelle, parce qu'il avait pris du poison qui lui était « offert ; mais, grâce à Dieu et aux conseils de ses méde- « cins, il échappa à la mort. On lui avait prescrit certaines « incisions qui permettaient au poison de s'écouler, et, « quoiqu'il sût fort bien qui le lui avait donné, il affecta « toujours de l'ignorer, prévoyant le mal qui pourrait en « résulter. »

Il est facile de comprendre que l'auteur a voulu désigner ici le duc d'Anjou que Charles V, dit Froissart, « doutoit « merveilleusement. » Or, cette accusation ne peut être justifiée. Ce ne fut pas en 1366, mais en 1358 qu'une tentative d'empoisonnement fut commise sur Charles V, alors régent du royaume pendant la captivité de son père, et tous les historiens l'attribuent à Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Nous trouvons dans Zantfliet, à l'année 1367, de nouveaux détails sur la stérilité de la reine de France. Charles V, y lit-on, a chargé son frère le duc de Bourgogne d'annoncer au pape Urbain V que, s'il ne lui accorde pas une sentence de divorce, il est décidé à se passer de son autorité et à répudier Jeanne de Bourbon. Mais le pape résiste à ses menaces comme à ses instances ; il charge le duc de Bourgogne d'inviter le roi de France à renoncer à un projet si coupable, et ajoute qu'il espère lui faire obtenir de la miséricorde de Dieu, un fils qui naîtra seize mois après. Cet enfant fut appelé Charles au baptême ; mais le peuple, sachant qu'il était dû aux prières du pape, le nommait le fils d'Urbain.

Ce récit donne lieu à de nouvelles observations. Pendant sept ans environ, Charles V put croire que sa femme, déjà mère de plusieurs enfants morts en bas âge, était

devenue stérile ; mais cela n'était plus vrai, ni en 1367, ni même en 1366 ; car une fille nommée Jeanne lui était née le 7 juin 1366, et il eût été plus exact de dire que Charles V appelait de ses vœux la naissance d'un fils. Quant au voyage du duc de Bourgogne à Avignon au mois d'août 1367, ce ne peut être qu'une fable. Urbain V avait quitté Avignon le 30 avril 1367 et n'y rentra que le 24 septembre 1370. Christine de Pisan nous a d'ailleurs dépeint, en termes touchants, la constante affection de Charles V pour Jeanne de Bourbon, qu'il avait préférée à l'héritière des comtés d'Artois et de Flandre.

Christine de Pisan offre pour le règne de Charles V la meilleure source d'informations, et l'ouvrage qu'elle a consacré à son éloge, restera l'un des monuments historiques les plus précieux du moyen âge.

Si Christine de Pisan a trouvé des termes si éloquents pour honorer la mémoire du roi de France, c'est que Charles V en était digne ; et l'on comprend aisément que l'avénement de Charles VI ait rendu ses regrets plus vifs et plus amers.

Il ne resta à Christine de Pisan qu'à s'enfermer *dans l'abbaye close,* où elle pleura pendant onze ans, jusqu'à ce qu'elle fît entendre un dernier chant d'allégresse en apprenant la levée du siége d'Orléans et les triomphes de Jeanne d'Arc qui venait de conduire Charles VII à Reims.

Pauvre Christine ! que sa vie fut malheureuse, et combien la postérité de qui elle attendait une juste réhabilitation, n'a-t-elle point été ingrate pour elle ! On a imprimé, commenté, traduit le *Roman de la Rose*, et personne n'a réalisé jusqu'ici le vœu de Gabriel Naudé : *Quoties ejus libros conspicio nondum typis exaratos, toties doleo apud me fatum tam candidæ et eruditæ virginis. Verum ipsæ aliquando meæ partes erunt hanc Andromedem a blattis et tineis vindicare.*

Née sous le beau ciel de l'Italie, elle était venue dans sa

jeunesse habiter la France, pendant les années les plus florissantes du règne de Charles V : tout était alors bonheur, fortune et doux loisirs.

« Je fus née, nous raconte-t-elle, de nobles parens ou « pays d'Ytalie, en la cité de Venise, en laquelle mon « père, né de Boulongne la Grasse, où je fus puis nourie, « ala espouser ma mère qui née en estoit, par l'acointance « que mondit père avoit de longtemps devant à mon aïeul, « clerc licencié et docteur né de la ville de Fourli et gra- « dué à l'estude de Boulongne la Grasse, qui salarié con- « seillier de laditte cité estoit. A cause de laquelle parenté « mondit père ot la cognoissance des Vénetiens, et fu pour « la souffisance et autorité de sa science retenu semblable- « ment conseillier salarié de laditte citté de Venise, en « laquelle fu un temps résident à grant honnour, richèces « et gaings. Or, assés tost après ma nativité, mon père, « pour certaines besoignes et ses possessions visiter, se « transporta en la cité de Boulongne la Grasse. »

Ce fut là que Thomas de Pisan connut un docte ami de Pétrarque, le célèbre professeur Jean André, qui enseigna le droit pendant quarante-six ans, et qui, en l'honneur de sa fille Novella, donna ce nom à son commentaire sur les Décrétales (*Novella in Decretales*).

« Pareillement à parler de nouveaux temps sans querre « les anciennes histoires, Jehan André, le solempnel légiste « à Boulongne, n'a mie lx ans, n'estoit pas d'opinion que « mal feust que femmes feussent lettrées, quant à sa belle « et bonne fille qu'il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fist « apprendre lettres et si avant ès lois que, quant il estoit « occupé d'aucune essoine par quoy ne povoit vaquier à lire « les leçons à ses escoliers, il envoioit Nouvelle sa fille en « son lieu lire aux escoles en chaire, et, afin que la beauté « d'elle n'empeschast la pensée des oyans, elle avoit une « petite courtine au-devant d'elle, et par celle manière « souppléoit et alégoit aucune fois les occupations de son

« père, lequel l'ama tant que, pour mettre le nom d'elle en « mémoire, fist une notable lecture d'un livre de loys, qu'il « nomma, du nom de sa fille, la Nouvelle. »

Christine de Pisan, après avoir raconté l'arrivée de son père à Bologne, continue ainsi : « Lui vint tantost nouvelles « et certains messages tout en un temps de deux excel- « lens roys, lesquiels pour la grant fame de l'autorité de sa « science le mandoient, priant et promettant grans salaires « et émolumens, chascun endroit soy, que vers lui voulsist « aler, dont l'un estoit le souverain des roys crestiens , le « roy de France, Charles le Sage, et l'autre fu le roi de « Honguerie. Adont , comme la souffisance de ces ambas- « sadeurs pour la révérence de la dignité desdits princes « ne fust à mettre arrière, délibéra mondit père à obéir à « l'une des parties, c'est-assavoir comme au plus digne, et « aussi le désir de veoir les estudes de Paris et la hautèce « de la court françoise le fist venir vers le dit roy de France, « espérant transitoirement veoir le roy, obéir à ses com- « mandemens et visiter lesdites estudes l'espace d'un an , « puis s'en tourner vers sa femme et famille, laquelle il « ordonna demeurer sur ses possessions et héritages à « Boulongne la Grasse, et, toutes ces choses faittes et « ordonnées, avec la licence de la seigneurie de Venise, se « parti et vint en France, ouquel lieu fu du sage roy « Charles très-grandement receus et honnourés, et tost « après, l'expérience veue de son savoir et science, l'esta- « bli son conseillier très-espécial privé et chier tenus , « lequel lui fut tant agréable que du partir, au chief de « l'an, ne pot avoir licence, ains voult à toutes fins ledit « roy que grandement à ses cousts et frais envoyast quérir « sa femme, enfans et famille, pour user à tousjours leur « vie en France près de luy, en promettant possessions , « rentes et pensions pour tenir honnourablement leur « estat. Néantmoins, comme mondit père, en espérant « tousjours le retour, retardast ceste chose près de l'es-

« pace de trois ans, en la fin convint que fait fust, et fut « fait le transport de nous d'Italie en France. Grandement « fut receue la femme et enfants de mon père, lesquiels le « très-bénigne bon sage roy voult veoir et recepvoir « joyeusement, laquelle chose fu faitte tost après leur « venue, atout leurs abis lombards, riches d'aournemens « et d'atour selon l'usage des femmes et enfans d'estat. « Au chastel du Louvre à Paris ou moys de décembre « estoit ledit roy, lorsque la présentation dudit ménage à « belle et honorable compagnie de parens fu à ses yeulx « manifeste, laquelle femme et famille à très-grant joye et « offres il receupt. »

Thomas de Pisan devint l'un des conseillers les plus intimes de Charles V. Le roi de France lui donnait beaucoup. Il ne dépensait pas moins, et Christine vit chez lui les plus notables personnages de l'époque, même les ambassadeurs du soudan de Babylone.

On ne s'étonne plus que Christine de Pisan nous ait conservé sur le règne de Charles V, soit des faits importants, soit des anecdotes qui ne sont pas sans intérêt. Ainsi elle nous rapporte que lorsqu'il régla l'âge de la majorité des rois, il manda « les députés des bonnes villes, des mar- « chands et mesmement du commun, » et que cette ordonnance fut « jurée par les princes, nobles et clercs et ceux « des estas du peuple. » Ailleurs elle place dans la bouche de Charles V cette belle parole : que l'éclat si envié de la royauté, loin de ressembler à la gloire, n'est qu'un pesant fardeau, et que le seul bonheur qui y soit attaché, est celui de faire le bien.

Christine de Pisan nous répète à plusieurs reprises que Charles V aimait beaucoup les bons clercs :

Chiers avoit les clers scienceux,
Les preux chevaliers et tous ceulx
Qui à bonnes mœurs entendoient.

Il nous en coûte un peu de dire que, bien que Thomas de Pisan ne blessât en rien la foi, comme l'assure sa fille, sa principale science était l'astrologie, et c'est toujours d'après sa fille que nous ajoutons qu'il lisait si bien dans les étoiles, que Charles V, sans combattre, lui dut ses plus belles victoires.

Ce fut le fils d'un serviteur de Charles V, que Christine, à peine âgée de quinze ans, épousa de préférence à d'autres jeunes gens plus riches qui recherchaient sa main. Elle en eut plusieurs enfants, mais elle n'avait que vingt-cinq ans quand il mourut à Beauvais, où il avait suivi Charles VI.

A cette époque, Thomas de Pisan ne vivait plus, et sa vieillesse avait été troublée par de sombres préoccupations. Avec le règne de Charles V avaient cessé les dons et les pensions. Les créanciers parurent, les procès se multiplièrent. Christine, élevée « en délices et mignote-« ment, » se trouva abandonnée seule, sans appui, « avec « petits orphelins, » sur une faible nef que battaient les flots d'une mer orageuse et menaçante. Rien n'est plus touchant que ses plaintes, quand elle se peint elle-même entourée à son foyer de ses petits enfants et se souvenant, dans sa misère présente, de son opulence d'autrefois. Elle avait, il est vrai, conservé « un mantel fourré de gris, un « surcot d'écarlate ; » mais les sergents arrivaient, qui lui prenaient « jusqu'à ses chaussettes, » et il lui fallait aller nu-pieds, que dis-je ? demander l'aumône et emprunter à des amis qui, la plupart, feignaient de ne plus la reconnaître. « Beau sire Dieu ! s'écrie-t-elle, comment, hon-« teusement, à face rougie, le requéroie ! » Et il n'est pas moins triste de l'entendre ajouter, en parlant du palais où elle avait jadis été accueillie avec tant d'honneur : « Ha, Dieux ! combien de fois ay musé ad ce palais, en « yver, mourant de froit ! »

Mais Christine s'était souvenue de la fille du juriscon-

sulte de Florence, qui par ses études était parvenue à égaler la science de son père. En vain lui disait-on que la science ne convenait pas à une femme. Elle répondait à ceux qui lui tenaient ce langage : L'ignorance convient encore bien moins à un homme. Combien elle regrettait de ne pas avoir travaillé davantage, étant jeune, et de s'être fiée à la fortune, comme celui qui, en voyant briller le soleil, oublie qu'il peut être obscurci par des nuages ! « Adont, ajoute-t-elle, cloy mes portes, c'est-à-savoir « mes sens, aux choses foraines et vous happay ces beaux « livres et volumes. Je me pris aux hystoires anciennes « dès le commencement du monde, les hystoires des « Hébrieux, des Assiriens et des principes des seigneuries, « procédant de l'une en l'autre, descendant aux Romains, « aux François, aux Bretons, et autres plusieurs historio- « grafes. Et puis me pris aux livres des poëtes, et dont « fus-je aise quand j'os trouvé le stile à moy naturel, me « délitant en leurs soubtilles covertures et belles matières « musées sous fictions délictables et morales par belle et « polie réthorique aournée de soubtil language... Pour « laquelle science et poésie, nature en moy resjouye me « dit : Or veuil que de toy naissent nouveaux volumes, « lesqueulx, le temps à venir perpétuelment, au monde « présenteront ta mémoire. »

D'abord son esprit mélancolique la porta à tracer des élégies sur ses malheurs ; puis elle commença à écrire des dittiés sur l'amour, et, bien qu'elle exprimât, afin de plaire aux seigneurs, des émotions et des illusions qu'elle n'éprouvait plus, bien que ces dittiés fussent, comme elle le dit, « gais d'autrui sentement, » elle y trouvait une agréable distraction ; mais, de même que Froissart, elle mêlait l'amour à la sagesse, en plaçant dans l'antiquité l'amour près de Platon, et au moyen âge la sagesse près de Thibaud de Champagne. En effet, tantôt elle rapporte que Platon, touchant à sa dernière heure, aimait à lire les

« plesans dittiés d'une femme poëte qui avoit nom Sapho, « qui escrivoit d'amours en vers joieux et gracieux ; » tantôt elle nous raconte que le comte Thibaud ne chérissait en Blanche de Castille que sa vertu, et qu'il était si timide qu'il n'osait le lui dire : « Et faisoit ses com- « plaintes à amour en louant moult gracieusement dames, « lesquels moult beaulx dittiers que il fist, furent mis en « chants moult délitables , et les fist escripre en sa salle à « Prouvins et aussi à Troyes. »

Peu à peu Christine de Pisan arrive à composer de grands poëmes, comme *le Chemin de longue estude* ou le *Livre de mutation de Fortune ;* mais elle s'élève bien plus haut encore. A défaut de Froissart qui ne vit plus, elle veut rappeler à la chevalerie ses règles et ses devoirs. Si elle consulte les livres saints , elle y lit que la véritable vie du chrétien « est une droite chevalerie sur la terre », *militia super terram.* Si elle ouvre les historiens de l'antiquité, elle y voit que , dès Romulus, ceux qui devaient être un jour les vainqueurs du monde, s'honoraient du titre de chevaliers.

Romulus qui fonda Rome
De plusieurs hommes, prist la somme
De mile tous les plus esleus
Qui furent les meilleurs sceus,
Et *milites* les appella.
Chevaliers autant vault cela
Ce dire comme un millier
Esleus et pris pour batailler.

Cette femme, faible et élevée dans le luxe, consacre désormais ses jours et ses nuits à l'étude. Détachée du culte de la fortune, elle invoque Minerve, « femme ita- « lienne » comme elle, puisque l'Italie est aussi la Grèce, la Grande Grèce comme l'appelaient les anciens. Non-seulement on la voit composer pour Philippe le Hardi,

duc de Bourgogne, qui lui communique certains documents, le *Livre des faits et bonnes mœurs de Charles V*, éloquent panégyrique de son bienfaiteur, mais elle approfondit aussi jusqu'aux secrets de l'art de la guerre, et écrit son livre des *Droits d'armes et de chevalerie,* où elle recueille l'avis des plus célèbres guerriers de son temps. Ni la philosophie morale, ni l'économie politique ne lui sont étrangères, et elle achève successivement divers traités consacrés à l'examen des questions les plus hautes, parmi lesquels on remarque le *Corps de Policie*, exposé complet de tout le système du gouvernement et des règles qui y doivent présider.

On ne peut assez admirer le zèle et l'activité de Christine de Pisan qui nous apprend elle-même que de 1399 à 1405 elle composa quinze grands ouvrages, sans compter plusieurs discours et plusieurs dittiés poétiques.

Néanmoins, ces ouvrages ne furent pas accueillis comme ils le méritaient. La misère des temps l'explique assez, et d'autre part la corruption des mœurs avait amené à sa suite le mépris des lettres et de leurs nobles enseignements. Les conseillers de Charles VI la repoussaient durement. « Quant je venoye, dit-elle, ramentevoir l'estat « de moy vesve, requérant encline devant eulx par pitié « leur secours, aucune apparence de pitié en eulx trou- « voie, » et elle répète les mêmes plaintes dans ses vers :

Hélas! où donc trouveront réconfort
Povres veuves de leurs biens despouillées,
Puisqu'en France, qui seult estre le port
De leur salut. . . . . .
Les nobles gens n'en ont nulle pitié?
Aussi n'ont clercs li greigneur, ne li mendre,
Ne les princes ne les daignent entendre.
. . . . . .
Où pourront mais fuir, puisque ressort
N'ont en France, là où leur sont baillées
Espérances vaines? Conseil de mort,
Voies d'enfer leur sont appareillées.

Un dernier mot pour terminer ces lignes où nous ne voulons tenter ni la biographie de Christine de Pisan, ni la critique littéraire de ses ouvrages, mais ce mot suffira pour peindre la noblesse de son caractère. Au moment où elle ressentait toutes les privations attachées à la misère, privations d'autant plus cruelles qu'elle les partageait avec ses enfants, deux princes puissants se montrèrent disposés à lui offrir de l'or pour se l'attacher. L'un était le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, qui avait assassiné le duc d'Orléans ; l'autre, l'usurpateur du trône d'Angleterre, Henri de Lancastre, qui avait fait périr Richard II. Ni l'un ni l'autre ne purent rien obtenir. Christine de Pisan élevait son malheur aussi haut que sa vertu, en l'acceptant comme une noble épreuve où l'on retrouvait encore la miséricorde de Dieu : elle eût craint bien davantage les présents toujours intéressés du crime.

Charles V était aimé des bourgeois et du peuple. S'il ne fut pas le chevalier intrépide des champs de bataille, il offrit du moins le chevalier doux et débonnaire, tel que le représente l'auteur des *Enseignements de vraie noblesse :*
« Par tele manière de vivre seroient les princes tant aimés
« du peuple que quant ils iroient par le chemin, les bonnes
« gens, laboureurs et autres, leur vendroient au-devant, et,
« délaissant leurs labeurs, meteroient la table en pleine
« rue et par grant amour meteroient peine de touchier à
« leurs robes comme pèlerins font à reliques, prians à
« Dieu qu'il voulsist ce noble prince garder et deffendre...
« Ha ! biaux Dieux ! quelle liesse de consolation pourroit
« estre ès cuers des princes et chevaliers plus grant que
« d'oyr les louenges et prières du povre peuple ! »

Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, menacée à Meaux par les Jacques VI, 46, 50, 51, 55-58, 62, 64 ; VIII, 168 ; XVII, 364 ; se rend à Paris VI, 83 ; sa sœur épouse le comte d'Harcourt 160 ; est couronnée à Reims 426, 446 ; sa mort IX, 44-45.

Cf. I[a], 213, 504 ; I[b], 94 ; VI, 464, 474, 477 ; IX, 501 ; XVIII, 498.

Fille aînée de Pierre duc de Bourbon et d'Isabelle de Valois. Elle épousa Charles V en 1349 et mourut le 6 février 1377. On trouve dans la chronique des Quatre Valois un récit assez étrange sur un empoisonnement qui aurait fait perdre la raison à cette princesse et sur un pèlerinage de Charles V qui la lui aurait rendue.

CHARLES VI, fils de Charles V IX, 284 ; son avénement 291 ; est sacré à Reims 300-303 ; traite avec le duc de Bretagne 331, 332 ; rétablit à Paris les gabelles 445, 446 ; les troubles de Paris le forcent à se retirer à Meaux 448, 449, 463, 464 ; X, 14, 15 ; le duc de Bourgogne réclame son intervention en Flandre 62-68 ; son songe 68-71 ; Philippe d'Artevelde lui écrit 73 ; message qu'il envoie à Philippe d'Artevelde 90-98 ; se rend à Arras 102-105 , 107 ; ses armements 112-119 ; passe la Lys à Commines 119-139 ; s'empare d'Ypres 142-149 ; gagne la bataille de Roosebeke 151-174 ; entre à Courtray 177-180, 183, 186-188 ; se rend à Tournay 188-191 ; rentre à Paris 191-200 ; réunit une armée pour une seconde expédition en Flandre 236, 237, 241, 242 ; se rend à Saint-Omer 244-247 ; s'empare de Bergues 247-253 ; — de Bourbourg 253-255 , 265-273 ; traite de la paix avec les Anglais 273-274, 276-278 ; assiste au mariage de Jean de Bourgogne 311-315 ; épouse Isabeau de Bavière 344-352, 356, 357 ; conduit une expédition en Flandre et chasse les Gantois de Damme 357-371 ; reçoit la visite du roi d'Arménie XI, 229 , 233-249 ; envoie des secours au roi de Castille 327-331 ; XII, 48, 77, 78, 130, 135 ; ses préparatifs pour envahir l'Angleterre XI, 356-362, 367-374 ; le roi de Castille réclame son appui 375-377 ; se rend à l'Écluse XII, 1-29, 82, 148, 256 ; assiste au duel de Jean de Carouge et de Jacques Le Gris XII, 29-39 ; soutient le pape d'Avignon 40 ; est défié par le duc de Gueldre 182-185 ; cite le duc de Bretagne

215-235 ; la duchesse de Brabant réclame son appui XIII, 36-40 ; ses armements en Normandie 109, 110 ; reçoit le duc de Bretagne 141-144 ; traite avec lui 185, 186 ; son expédition en Gueldre 180-185 , 188-200, 258-273, 277, 278 ; sa majorité 278 ; envoie une ambassade en Castille 278 ; conclut une trève avec les Anglais 315-319 ; son voyage à Avignon et à Toulouse XIV, 30-32 , 34-43, 58-81 ; veut aller en Italie 280-284 ; reçoit à Paris et à Tours les ambassadeurs anglais 284-290, 355, 357 ; se réconcilie avec le duc de Bretagne 362-368 ; se rend à Amiens 376-389 ; sa maladie 389, 390 ; veut venger le meurtre du connétable XV, 1-21 ; quitte Paris pour combattre le duc de Bretagne 21-35 ; est atteint au Mans d'un accès de démence 35-53 ; respect que lui témoigne le duc de Bourgogne 54 ; le sire de Rivière rappelle qu'il l'a loyaument servi 63 ; sa guérison 76-79 ; rentre à Paris 82, 83 ; reçoit l'hommage du comte de Foix 83, 84 ; péril qu'il court dans une fête 84-92 ; se rend à Abbeville 111-124 ; redevient malade 127, 128 ; recouvre la santé 128 ; reçoit une ambassade anglaise 147, 182 ; remet sa fille à Richard II 297-306 ; ses différends avec le duc de Milan 307 ; apprend la défaite de Nicopoli 332-337 ; on accuse la duchesse d'Orléans de l'avoir empoisonné 352-354 ; envoie le comte de Saint-Pol en Angleterre XVI, 13-17 , 19 ; intervient dans la rançon des croisés prisonniers 29, 31, 32, 34, 35, 37-39, 41, 42, 59, 60, 64 ; crée Bouciquaut maréchal 65 ; accueil qu'il fait au comte de Nevers 66 ; ses efforts pour éteindre le schisme 68, 69, 117-125 ; réunit dans ce but une assemblée à Reims 83-88 ; reçoit la visite du roi de Navarre 88-89 ; le comte de Derby se rend près de lui 110, 112, 113, 115-116, 132, 137, 139, 162, 164-166 ; fait assiéger Benoît XIII à Avignon 125-131 ; continue à s'occuper des affaires du schisme 132-136 ; le comte de Derby prend congé de lui 167-169 ; apprend l'usurpation de Henri IV 180, 197, 198, 205, 211, 212 ; négocie avec

les villes d'Aquitaine 216, 217 ; envoie des ambassadeurs vers sa fille Isabelle 217-223 ; fiance une de ses filles au duc de Bretagne 230 ; inquiétude des Anglais sur ses projets 231,232 ; prolonge la trève avec l'Angleterre 236-238 ; engage les Liégeois à renoncer à l'obédience du pape de Rome 239.

Cf. I[a], 301 , 308 , 336, 345, 349, 350, 352, 355-357, 364, 367, 369, 370, 413, 414-416, 418, 422, 423, 425, 426, 430 , 442, 446, 474, 525 ; I[b], 12, 74, 85, 88, 91, 93, 97, 102-104, 112, 127, 128, 165 ; I[c], 254, 310, 366, 429 ; II, 533 ; VIII , 435, 439, 472 ; IX, 497, 522, 549, 553-556, 568-573 ; X, 453, 461, 467-470, 472-474, 476-491, 494-503 , 597-516, 533 , 534 , 542, 546-554, 556, 557 , 560-564, 567-569, 571, 576 ; XI, 435, 441, 456-458 ; XII, 353-361, 364, 368 , 370, 375, 385, 388 ; XIII, 322, 323, 332, 333, 340, 352-354, 356, 358, 365-373 ; XIV, 393-401, 419, 422-426, 439-441, 445 ; XV, 361 , 363-369, 373 , 376-382 , 388-393, 399, 404-406, 427, 428, 430-436 ; XVI, 241, 244, 245, 250, 253, 263, 268, 271 , 272 , 275 , 278, 284, 295 , 301-305 , 310-314, 318, 319, 325 , 347, 366-370, 372-374, 376-378 , 392, 400, 402, 404, 407, 409-411, 413-416, 418-420 , 434, 435 , 438 , 439, 441, 442, 444, 457-459 , 466, 490, 500, 501 , 519 ; XVIII , 543 , 557, 560-564, 569-579 , 581, 582, 587, 588.

Fils aîné de Charles V et de Jeanne de Bourbon. Né le 3 décembre 1368. Mort le 22 octobre 1422. Il épousa en 1385 Isabeau de Bavière.

Les Registres du Parlement rapportent que Jean des Marets prononça un discours immédiatement après l'avénement de Charles VI. Il y expose que bien que le roi n'ait que douze ans et soit mineur selon la coutume du royaume, néanmoins, pour le bien de la chose publique , pour le bon gouvernement du royaume et afin de « nourir bonne foy « et union avec le roy nostre sire », le régent a consenti à ce

que le roi soit sacré et couronné à Reims, « et à ceste fin « le régent l'a aagé et pour cil réputé ».

Charles VI fut sacré à Reims le 4 novembre 1380. Il célébra la fête de la Toussaint à l'abbaye d'Igny. Il y entendit aussi le lendemain la messe des morts. Le dimanche 4 novembre, il dîna et coucha à Reims : ce fut le jour de son sacre. Son offrande fut de dix livres huit sous parisis. Le lendemain, il passa la journée dans l'abbaye de Saint-Rémy et fit à la messe une offrande de douze livres seize sous ; le surlendemain, il fit une offrande de soixante-quatre sous parisis à la Sainte-Ampoule et aux reliques de Saint-Rémy , puis il alla dîner à Saint-Thierri et coucher à Neufchâtel-sur-Aisne. Le 1er décembre, il fit son entrée à Paris. Le roi de France recevait bien peu de chose de ses oncles qu'on accusait d'avoir enlevé le trésor de Charles VI, puisque ce jour-là il fut réduit à emprunter seize livres au sire de Savoisy pour l'offrande qu'il fit à Notre-Dame. (*Compte de Guillaume Perdrier publié par M. Douët d'Arcq.*)

L'abolition des gabelles fut confirmée par Charles VI, et nous avons sous les yeux une déclaration où Hugues Aubriot la fait connaître au peuple de Paris dans un *vidimus* qui avait probablement pour but de calmer les bourgeois constamment inquiétés par l'avarice du duc d'Anjou :

« A tous ceulx qui ces lettres verront, Hugues Aubriot chevalier, garde de la prévosté de Paris, salut.

Savoir faisons que nous l'an mil CCC et IIIIxx le lundi quatre jours du mois de février veismes unes lettres du roy nostre sire scellées de son grant scel en las de soye et cire vert saines et entières de scel et escriptures, contenant ceste fourme :

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présents et à venir que nous, à la supplication de nos amés les prévost des marchans, eschevins et bourgois de nostre bonne ville de Paris, avons fait extraire des

registres de nostre chancellerie nos autres lettres desquelles la teneur s'ensuit :

« Charles par la grâce de Dieu roy de France, savoir faisons à tous présents et advenir que comme à la convocation et assemblée générale que nous avons fait faire et tenir à Paris des gens d'église, nobles, bourgois et habitans des bonnes villes de nostre royaume de la langue d'oy pour avoir advis sur la défense et provision d'icelluy ils se feussent complains des aides, subsides et subventions que feu nostre très-chier seigneur et père que Dieux absoille, faisoit et avoit fait imposer et lever sur eulx, et aussi de pluseurs autres choses qu'ils disoient avoir esté fais en leur préjudice du temps de nostre dit seigneur et père et ses prédécesseurs par leurs gens et officiers contre leurs immunités, noblesses, franchises, libertés, priviléges, constitutions, usages et coustumes des païs et contre les ordonnances royaulx anciennes, requérans leur estre sur ce pourveu de remède convenable : nous, voulans nos dictes gens et subgès en leurs dictes immunités, noblesses, franchises, libertés, priviléges, constitutions, usaiges et coustumes anciennes remettre, resaisir, restituer, maintenir et garder et les relever à tout nostre povoir de tous griefs, charges et oppressions quelsconques, par le conseil, advis et délibération de nos très-chers et amés oncles et autres prochains de nostre sang et de nostre grant conseil, voulons, ordonnons et octroions de nostre pleine puissance, certaine science et auctorité royal que les aides, subsides, impositions, subventions quelsconques, de quelque nom ou condition qu'ils soient et par quelles manières ils aient esté imposés sur nos dictes gens et peuple, qui aient eu cours en nostredit royaume du temps de nostredict seigneur et père et autres nos prédécesseurs depuis le temps du roy Phelippe le Bel nostre prédécesseur, soient ostées, cassées et abolies, et icelles ostons, cassons et abolissons et mettons du tout au néant par la teneur de ces présentes

et voulons et décernons que par le cours que icelles impositions, subsides et subventions ont eu en nostre dit royaume, nous , nos prédécesseurs, successeurs ou aucun de nous ne en puissons avoir acquis aucun droit, ne aucun préjudice estre engendré à nos dictes gens et peuple, ne à leurs immunités, drois, noblesses, franchises, libertés, priviléges, constitutions, usaiges et coustumes dessus dictes, ne à aucunes d'icelles en quelque manière que ce soit. Et oultre voulons, ordenons et décernons, de nostre dicte pleine puissance, certaine science et auctorité royal, que toutes les immunités, drois, noblesses, franchises, libertés, priviléges, constitutions, usages et coustumes anciennes et toutes les ordenances royaulx dont et desquelles jouissoient et usoient les dictes gens d'église, nobles, bonnes villes et le peuple de nostre dit royaume en la langue d'oil ou aucuns des estas dessusdis ou temps du roy Phelippe le Bel et depuis jusques à ores, leur soient restitués et restablis, et nous par ces mesmes présentes leur restablissons et restituons, et de certaine science voulons et décernons qu'ils demeurent en l'estat et fermeté qu'ils estoient lors sans estre enfrains ou dommagés en aucune manière, et iceulx leur avons confermé et confermons par la teneur de ces présentes, nonobstant fais, usages ou ordenances fais ou faictes depuis le temps dudit feu roy Phelippe le Bel à ce contraires. Et en oultre voulons et décernons que, se à l'encontre de ce aucune chose a esté faicte depuis icelluy temps jusques à ores, nous, ne nos successeurs ne nous en puissons aider aucunement, mais les mettons du tout au néant par ces mesmes présentes sans y comprendre toutesvoies nos rentes, yssues, travers et prouffis des vivres et denrées menées hors de nostre royaume, qui nous demeurent et seront levées par certaine fourme et manière qui sera ordenée par nos gens au moins de griefs de nos subgès que faire se pourra, et aussi sans y comprendre les redevances des Gennevois, Lombars et Tremontains et nés hors

de nostre royaume et de leurs denrées. Toutes lesquelles choses nous promettons à tenir fermement sans enfraindre, et voulons et décernons que le transcript ou vidimus de ces présentes soubs scel royal vaille et ayt fermeté en tout et partout aussi et par telle manière comme ce présent original. Si donnons en mandement à tous nos officiers et à chascun d'eulx que les choses dessusdictes et chascune d'icelles tiengnent et facent tenir et garder sans enfraindre ; et que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons faict mettre nostre scel à ces présentes, sauf en toutes choses nostre droit et l'autruy.

« Donné à Paris, au mois de janvier l'an de grâce mil CCC IIII^xx et de nostre règne le premier. »

Ainsi signé par le roy en son grant conseil ouquel estoient messeigneurs les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgongne et de Bourbon et plusieurs autres.

« Lequel extraict nous voulons valoir comme original et foy y estre adjoustée comme à l'original, et que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait mettre à ce présent extrait nostre scel, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

« Donné à Paris ou mois de janvier l'an de grâce mil CCC IIII^xx et de nostre règne le premier. »

Et nous à ce présent transcript avons mis le scel de la dicte prévosté de Paris l'an et jour dessusdis. (*Bibl. Nat. de Paris, f. fr. n°* 2699). »

Au mois de février 1381 (v. st.), éclata l'émeute des Maillotins, sur laquelle le récit de la chronique de Berne (IX, 568) répand de nouvelles lumières.

On connaît le refrain de la ballade d'Eustache Deschamps :

Fuiés ! fuiés pour les maillés de plonc.

En 1382 eut lieu l'expédition de Roosebeke qui prévint le débarquement d'une armée anglaise en Flandre.

Dom Plancher a publié une liste des chevaliers français qui accompagnèrent Charles VI. J'en insérerai ici une autre d'après le *Registre de cuir noir de Tournay* :

« Chy-apriès s'ensieuwent les noms des contes, ducs et chevaliers banerets qui ont esté avoecq le roy, nostre sire, en le bataille de Rosebecque en Flandres, qui fu le joedy apriès la Sainte-Katerine l'an mil CCC IIII$^{xx}$ et deux.

*Premiers.*

Le roy Charles nostre sire ; le duc de Berry ; le duc de Bourgongne ; le duc de Bourbon ; le conte d'Eu ; le conte de la Marche ; le conte de Mortaigne.

*Dou pays de Franche à banière :*

Le conte de Daumartin ; messire Pierre de Villers ; le sire de Garanchières ; le vidasme de Chartres ; Patroullet de Trie ; le sire de Bouville ; messire Nicolas Braque ; le Bèghe de Villaines ; le sire de la Roche ; messire Guy le Baveux.

*Dou pays de Bretaigne à banière :*

Messire Olivier de Clichon, connestable de Franche ; le conte de Longheville ; le sire de Rès ; le sire de Lyon ; le sire de Derval ; le sire de Biaumanoir ; le sire de Toregny.

*Dou pays du Maine à banière :*

Le sire de Laval ; le sire de Foellort.

*Dou pays d'Ango à banière :*

Messire Jehan de Craon.

*Dou pays de Touraine à banière :*

Le sire de Caumont ; messire Pierre de Chevreuses.

*Dou pays de Normendie à banière :*

Le conte de Harcourt ; le marissal de Blainville ; le sire d'Estouteville ; le sire de Clères ; le sire de Torssy ;

le sire de Hanbue ; le sire de Courchielles ; le sire de Coursy ; le sire de Biaucamp.

*Dou pays de Berry à banière :*

Le conte de Sanssoire ; le marissal de Sanssoire ; le conte Dauphin.

*Dou pays de Bourgongne à banière :*

Le conte de Tounerre ; le sire de Châlons ; le sire de Ray ; le sire de Croix ; monseigneur l'amiral ; messire de Vergy ; le sire de Sombrenon ; le sire de Rais ; messire Jehan de Châlons.

*Dou pays de Campagne à banière :*

Le conte de Braine ; le conte de Porsyen ; le conte de Grampret ; le conte de Saumes ; le conte de Vienne ; le sire de Castillon.

*Dou pays de Vermendois à banière :*

Le sire de Couchy ; le sire d'Aufemont ; le chastelain de Beauvais ; monseigneur Jehan de Roye ; le sire de Clary ; le sire de Labée ; le visconte d'Aunoy ; le sire de Hangier ; le sire de Hegueville ; le sire de Raineval ; messire Walleran de Raineval.

*Dou pays de Corbie à banière :*

Le sire de Mailly ; Payen de Mailly ; le sire de Saucourt ; Courbert de Rebempret.

*Dou pays d'Artois à banière :*

Le sire de Villers ; le conte de Fauquembergue ; le conte de Villers ; messire Enguerrand d'Uedin ; le sire de Sempy.

*Dou pays de Flandres :*

Le conte de Flandres ; le sire de Ghistielle ; le sire de Dixemue ; le sire de Werny ; le sire de Halluin ; le sire de Reingheflier ; le Haze de Flandres ; le sire de Grutus.

*Dou pays de Henault à banière :*

Le conte de Converssant ; le sire de Haverech ; le sire d'Antoing ; le sire de Chin ; le sire de Berlaimont.

*Dou pays de Rains à banière :*

Le conte de Saint-Pol ; le chanchelier de Franche.

Charles VI entra à Tournay le 18 décembre 1382.

Les archives de Tournay ont conservé de cette époque les documents suivants :

« 1383, 21 août.—Lettres closes de Charles VI, adressées aux prévôts, jurés, bourgeois et habitants de Tournay, par lesquelles il leur mande, sous peine de méfaire et de le courroucer, de lui envoyer de suite, en la chevauchée qu'il fait à l'encontre de ses ennemis, le plus d'arbalétriers, de canons garnis de poudre et de maîtres pour les gouverner, qu'ils pourront, leur déclarant que les frais qu'ils feront pour cela, leur seront remboursés par le receveur des aides.

« 1383, 24 septembre. — Mandement du même roi aux gens de ses comptes à Paris, aux généraux conseillers sur le fait des aides et au receveur du bailliage de Tournay et Tournaisis, ordonnant de déduire de la composition annuelle de six mille francs, tout ce que la ville a payé aux arbalétriers et autres gens de guerre qu'elle lui a envoyés à sa chevauchée en Flandre. — On y voit que les arbalétriers étaient au nombre de quarante et qu'ils restèrent à l'armée pendant un mois environ. Le roi se dit content de leurs services. Il est aussi fait mention de canons, de canonniers et de *pavesiers* ».

Froissart a un passage charmant sur les colombes qui à Roosebeke voltigeaient autour de l'oriflamme. Qu'y a-t-il lieu d'en croire ?

Au Mont-en-Pevèle, en 1303, on affirmait déjà que les Français ne déployaient dans leurs rangs qu'une fausse oriflamme.

Nous avons vu plus haut les historiens anglais affirmer que l'oriflamme fut perdue à Crécy.

Cette fois encore la tradition, telle qu'elle a été conservée en Flandre depuis près de cinq siècles, porte que l'oriflamme disparut à Roosebeke.

Que vaut cette autre tradition dont le P. Anselme dit quelques mots, qu'un sire de Gaillon chargé en 1465 par Louis XI de déployer l'oriflamme à Montlhéry, ne la rendit point à l'abbaye de Saint-Denis et la transmit à la maison d'Harcourt ?

Charles VI avait une nombreuse artillerie à Roosebeke, car il fit enlever tout le salpètre qui se trouvait à Ypres. On envoya du salpètre de Paris dans cette ville lorsque l'année suivante elle eut à repousser l'attaque des Anglais.

Charles VI fit à son retour de Roosebeke des dons considérables aux religieux de Saint-Martin de Tournay afin qu'ils construisissent une chapelle où vingt-six chevaliers et écuyers morts à Roosebeke furent ensevelis.

En 1383 eut lieu l'ost de Bourbourg où Charles VI, sans verser du sang, eut la gloire de voir les Anglais se retirer impuissants devant sa formidable armée.

Le 12 juillet 1383, le bailli de Rouen ordonna une prise d'armes en Normandie pour combattre les ennemis « descendus ès parties de Picardie et de Flandres ».

En 1385 eut lieu une autre expédition en Flandre où les remparts de Damme occupés par Ackerman et quelques-uns de ses compagnons arrêtèrent plus longtemps l'armée française que ceux de Bourbourg défendus par les Anglais.

L'année 1386 fut marquée par les somptueux et vains préparatifs de l'ost de l'Écluse. Charles VI était encore à Arras le 24 septembre : il était rentré à Paris le 15 novembre.

En 1389, Charles VI fit dans le midi de la France un voyage raconté avec beaucoup de détails par Froissart. Il était déjà à Avignon le 30 octobre. Il arriva à Mont-

pellier le 15 novembre et y resta jusqu'au 20. Il se trouvait à Mazères le 10 janvier suivant.

Dom Vaissette conteste la gageure de Charles VI, que Froissart indique comme ayant été faite à Montpellier. Il remarque toutefois que le 30 janvier 1389 (v. st.), Charles VI était à Avignon et le lendemain à Lyon. N'y a-t-il pas l'indice d'un voyage fort rapide ?

En 1390, le comte d'Alençon vendit à Charles VI l'hôtel de Sicile près de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers afin que par les clôtures de cet hôtel qui était formé des anciens murs de la ville de Paris, il pût mieux entrer « ès rangs » quand des joutes se feraient « ès dites clôtures ».

Ces divertissements chevaleresques devaient plutôt troubler que calmer l'intelligence déjà bien ébranlée du roi. On vit dans le malheur qui le frappa, la punition même de la France.

> . ..Charles après vint
> A qui de son sens mésadvint
> D'un voiage qu'au Mans fist
> Où grant part de son sens perdist

Christine de Pisan disait tristement dans une de ses ballades :

> Pour nos péchés si porte la penance
> Nostre bon roy qui est en maladie.

On profita, après l'accident du Mans, d'un court intervalle de raison de Charles VI pour lui faire faire son testament le 27 septembre 1393.

Cependant Charles VI continuait à paraître parfois dans les assemblées solennelles. On se servait de son nom, et souvent même, à défaut de signature, on plaçait son sceau sur des lettres adressées à la reine Isabeau de Bavière. Celle que je vais reproduire est, je pense, du mois d'avril 1414 :

« Dame, metés bonne et grant diligence à ce que nous ayons deniers et bonne finance car les besoignes yront bien, se Dieu plaist, et à l'onneur de nous et de nostre royaume, mais que la finance soit bonne, et les deniers qui partiront de Paris pour le fait de nostre guerre, faites venir et apporter droit à Amiens, et que nul denier n'en soit baillié, se ce n'est par ordenance de l'évesque de Beauvès, de l'abbé de Corbie ou du sire d'Offemont, et que on nous escrise de par delà combien d'argent on envoyera, et deffendés à nos gens de par de là qu'ils ne délivrent, ne ne baillent point d'argent à gens d'armes de nostre roiaume qui soient à Paris, mais les envoient à Amiens pour avoir leur délivrance, et ceuls de hors nostre royaume, comme Alemans, Espaignols et autres estranges, faites tantost délivrer par delà sans les y faire séjourner, et que tantost il se trayent sur les frontières de Flandre; car grant partie de ceulx qui y sont, se partent par deffaut de paiement, qui pourroit estre grand péril et dommage, que Diex ne veuille, qui n'y metroit pourvéance, car nos gens y ont, Dieu mercy, bien commencié à besoingnier. Dame, faites en toutes manières avancier et ordener que les sentences soient publiées contre les Flamans et leurs adhérens et que en ce n'ait point de délay.

« Donné à Montdidier le XXVIII^e jour d'avril ».

A Charles VI s'appliquait cette prophétie recueillie par Gilles le Bel qu'un roi de France nommé Charles, « prince « très-bials, grans et bien tailliés, » ceindrait à Rome la couronne impériale et irait ensuite la déposer à Jérusalem sur la montagne des Oliviers. C'est là sans doute ce qu'un ancien héraldiste liégeois appelait les *resveries* de Gilles le Bel. Cette prophétie était du reste fort répandue, et Charles VIII, lors de son expédition d'Italie, crut un instant qu'il pouvait la revendiquer pour lui-même.

Avec le règne de Charles VI commencèrent les discordes qui divisèrent et ensanglantèrent la maison royale,

et en même temps se multiplièrent les gabelles qui appauvrirent les bourgeois et les laboureurs. La paix devint le vœu de toute la France, et la chaire retentit d'éloquentes paroles où l'on en exaltait les bienfaits.

J'extrais les lignes suivantes d'un sermon pour la fête de Noël, « fait en la présence du roy de Franche. »

« O messeigneurs et dévotes personnes qui icy estes, ne souspirés-vous point, ne gemissés-vous point en vos cuers, quant vous oyés parler de paix et vous regardés le temps présent ouquel ne sont partout fors divisions, scismes, riotes, haines, guerres et crueuses dissensions ?

« Sire, jusques à ci vous avés eu l'amour de vostre peuple autant ou plus que prince quelconque. O ! se vous saviés les pleurs, les cris et les regrès, lesquels vostre bon peuple fait chascun jour, vous ne pourriés avoir cuer si dur que vous n'y eussiés amour, ne compassion ; car je suis certain que pluseurs ont obéy à vos commandemens, quant est de vostre royale personne et de vostre royaulme, jusques à morir de faim ou autrement pour vous aidier et secourir à vostre besoing.

« Sire, vous ne povés avoir plus beau trésor que celle amour et obéissance. On seult dire, et c'est vérité : N'est pas sire de son pays, qui de ses hommes est haïs. Jà Dieu ne vueille que vous ne chargiés vostre bon peuple sans évident nécessité, que pour amour viengne haine, pour obéissance rébellion, pour oroisons dévotes maudissons huchans à Dieu vengiance ! Jà Dieu ne vueille ! et Dieu ne me doint jà tant vivre que je voie une telle désolation, horreur et confusion. Si feray fin et diray en oroison : Glorieux sire des cieux là sus, en la benoîte naissance duquel au jour d'ui fut faite ceste belle parson que gloire fust à vous là sus et paix en terre aux hommes de bonne voulenté, vueilliés, Sire tout-puissant, père de miséricorde et de toute bonté, vueilliés convertir et corrigier toutes males voulentés en bonnes par la vertu de

vraie pénitance, comme je le seul praichier au peuple... Faites, Sire, que en chascune terre, tant de temporalité comme de l'espiritualité, le don de bonne paix soit octroyé ! »

Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, son entrée solennelle à Paris XIV, 5-25, 253 ; Charles VI prend congé d'elle pour se rendre en Bretagne XV, 26 ; accueil qu'elle fait au comte de Derby XVI, 115 ; la reine d'Angleterre lui écrit 144 ; elle reçoit de ses nouvelles 219-221.

Cf. I[a], 221, 347, 348, 350, 442 ; I[b], 111, 112 ; I[c], 287, 329, 337, 352 ; X, 557 ; XIV, 393-395 ; XV, 368, 431 ; XVI, 251, 369, 370.

Fille d'Étienne II duc de Bavière et de Thadée Visconti. Elle n'avait que quatorze ans quand elle épousa le 17 juillet 1385 le roi Charles VI. Morte le 24 septembre 1435.

Les registres du Parlement fixent au dimanche 22 août 1389 l'entrée de la reine Isabeau à Paris, sur laquelle Froissart a conservé tant de détails dictés par son admiration. A cette fête assistèrent « plusieurs autres seigneurs et dames sans nombre et si grant nombre de « peuple et autres gens du royaume et estrangers que pièca « comme disoient les anciens, ne fut veue, ne faite plus « grande feste en ce royaume. »

* Louis de France, dauphin XVI, 367, 369.

Louis, duc de Guyenne, né en 1396, mort en 1415.

France (Agnès de), fille de saint Louis. Voyez Bourgogne.

France (Charles de), fils de Phillppe le Hardi. Voyez Valois.

France (Louis de), fils de Philippe le Hardi. Voyez Évreux (comte d').

France (Marguerite de), fille de Philippe le Hardi. Voyez Angleterre.

France (Isabelle de), fille de Philippe le Bel. Voyez Angleterre.

France (Marguerite de), fille de Philippe le Long. Voyez Flandre.

France (Blanche de), fille de Charles le Bel. Voyez Orléans.
France (Philippe de), fils de Philippe de Valois. Voyez Orléans.
France (Louis de), fille du roi Jean. Voyez Anjou.
France (Jean de), fils du roi Jean. Voyez Berry.
France (Philippe de), fils du roi Jean. Voyez Bourgogne.
France (Jeanne de), fille du roi Jean. Voyez Navarre.
France (Marie de), fille du roi Jean. Voyez Bar.
France (Louis de), fils de Charles V. Voyez Orléans.
France (Catherine de), fille de Charles V. Voyez Berry.
France (Isabelle de), fille de Charles VI. Voyez Angleterre.
France (Jeanne de), fille de Charles VI. Voyez Bretagne.
France (connétable de). Voyez Artois (Philippe d'), Bourbon (Jacques de), Brienne (Gauthier de), Chatillon (Gauthier de), Clisson (Olivier de), Espagne (Charles d'), Eu (Raoul comte d'), Fiennes (Robert de), Guesclin (Bertrand du), Sancerre (Louis de).
France (chancelier de). Voyez Coquerel (Firmin), Corbie (Arnaud de), Dormans (Jean, Guillaume et Miles de) Flotte (Guillaume), Forêt (Pierre de la), Giac (Pierre de), Montaigu (Gilles de), Orgemont (Pierre d').
France (grand-prieur de), est tué à Crécy V, 68.
Cf. V, 474 ; XVIII, 292.
Michel de Northburgh cite aussi parmi les morts le prieur de l'Hôpital.
Jean de Nanteuil était à la fois grand-prieur et amiral de France en 1345.
France (grand-prieur de), accompagne le roi Jean à Avignon VI, 361, 362 ; prend la croix 371 , 373 ; l'accompagne en Angleterre 388, 391 ; ramène ses restes en France 409, 410 ; XVII, 404.
Cf. VI, 502 ; XVIII, 438, 488, 494.
Je trouve cités comme grands-prieurs de France Nicolas Suinet en 1352 et Jean de Duison en 1359.
France (amiral de). Voyez Behuchet (Nicolas), Chepoy (Jean de),

Doria (Ayton), Espagne (Louis d'), Flotte (Pierre), Heuse (Baudrand de la), Narbonne (Aimery de), Quiéret (Hugues), Trie (Renaud de), Vienne (Jean de).

France (maréchal de) XVI, 121. Voyez Bouciquaut.

* France (Éléonore de), femme de Bordeaux, qui prend soin de l'enfance de Richard II I[a], 155 ; XVI, 323.

* Franchinecourt (la dame de) I[b], 86.

*François.* Voyez Fraunceys.

François (Jean), curé de Thury XI, 121.

Cf. I[a], 321.

Frank, *Franke* (Guillaume), chevalier anglais, dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; joute contre Lionnel d'Araines 323, 324.

Probablement fils de Guillaume Frank, connétable d'un corps d'armée envoyé en 1346 en Normandie pour renforcer l'ost d'Édouard III.

En 1379, Guillaume Frank fut envoyé en Bretagne. En 1380, il se rendit de nouveau en France. La même année, il fut l'une des cautions de Jean d'Annesley quand il défia Thomas de Catherton. On voit par une charte du 30 juin 1381 qu'il était l'un des principaux tenanciers du comté de Lincoln.

*Frankelin*, *Franquelin* (*Richard*), capitaine navarrais, occupe le fort de Conches V, 371 ; — de Mauconseil VI, 90, 94.

Fransures (le sire de), dans l'ost du duc de Normandie III, 155 ; prend part à la tentative contre Calais 239, 245, 246 ; au siége d'Ardres VIII, 405 ; *costoie* l'armée du comte de Buckingham IX, 249-251 ; en garnison à Sens 273 ; dans l'ost de Roosebeke X, 119, 121.

Jean de Fransures passa montre à Saint-Omer le 20 septembre 1369 avec six chevaliers et quatorze écuyers.

Charles de Fransures, de l'élection d'Amiens, fit reconnaître la noblesse de sa famille en 1697.

Fransures est une commune de l'arrondissement de Montdidier, canton d'Ailly.

Fraser, *Fresel* (Simon), assiste à la bataille de Stirling XIII 257 ; XVII, 4 ; est envoyé vers Édouard III II, 254, 277 ; dans l'ost du roi d'Écosse 263, 264, 289, 317 ; XVII, 40 ; se retire dans la forêt de Jedworth II, 328 ; l'un de ceux qui gouvernent l'Écosse en l'absence de David Bruce 335 ; prend les armes pour combattre les Anglais III, 235, 236 ; surprend le château d'Édimbourg 238, 240, 241 ; assiége Stirling 245 ; envahit le Northumberland 424, 425; se signale par ses exploits II, 317 ; III, 428, 463 ; XVII, 121 ; se rend en France III, 431 ; reçoit David Bruce à Édimbourg 435 ; continue la guerre 463 ; entre en Angleterre V, 119 ; XVII, 228, 230 ; tué à la bataille de Nevill-Cross V, 127.

Simon Fraser épousa Jeanne, sœur de Robert Bruce.

Les Fraser écartelaient leurs armes de trois couronnes pour rappeler que Simon Fraser sauva trois fois la vie à Robert Bruce à la bataille de Methven.

Ce fut Guillaume et non point Simon Fraser, qui périt à la bataille de Nevill-Cross.

L'orthographe de Froissart était celle du temps. On lit aussi : Fresel dans des documents émanés d'Édouard III.

Les sires de Fraser qui avaient le droit de se placer au nombre des preux du XIV^e siècle, nourissaient la chimérique prétention d'être issus des paladins de Charlemagne. D'après leur généalogie, au temps du roi Achaius d'Écosse, Troïle dit Fraser fut envoyé par Charlemagne en Calédonie et y épousa Euphémie fille de Raham.

Quoi qu'il en soit, on voit dès le règne de Malcolm III Alexandre Fraser combler de ses bienfaits l'abbaye de Kelso ; mais cette famille n'atteignit toute sa puissance que lorsque Simon Fraser se signala comme le plus intrépide compagnon de Wallace et de Robert Bruce. Le souvenir de ses exploits a probablement porté Froissart à donner le prénom de Simon au lord ou aux lords Fraser qui figurent dans ses récits. Il est probable en effet qu'il

s'agit ici à la fois d'Alexandre Fraser, fils d'André Fraser et de Marguerite Bruce, qui épousa en 1313 Élisabeth Hamilton et qui périt en 1333 à la bataille d'Halidon-Hill, et de son fils nommé aussi Alexandre qui servit avec beaucoup de zèle Robert Stuart et eut pour femme Jeanne de Ross.

FRASER, *Fresiel* (ÉTIENNE), envahit l'Angleterre et marche vers Carlisle XIII, 202, 207.

FRASER, *Fresiel* (ALEXANDRE), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 227.

Cf. XIII, 359.

On lit : Alexandre Frisel dans les Actes de Rymer.

* FRASER (GUILLAUME) I², 132 ; III, 504.

*Frasnes*. Voyez FRESNES.

FRAUNÇEYS, *François* (ADAM), armé chevalier par Richard II IX, 425.

Édouard III le chargea en 1361 de vérifier la valeur de la monnaie payée par le roi Jean et en 1364 de recevoir la rançon du duché de Bourgogne.

FRAUNÇEYS, *Franchois* (HANNEQUIN), capitaine de compagnie, capitaine de Mauconseil XVII, 371 ; vend le château de Roucy 382 ; est rappelé par le prince de Galles 469.

Cf. XI, 455.

Est-ce le même que Jean Fraunceys, drapier de Londres demeurant en la paroisse Saint-Clément près Temple-Bar, qui en 1386 se fit inscrire parmi les compagnons d'armes du duc de Lancastre en Espagne ? Avait-il quitté les armes pour le commerce, puis le commerce pour les armes ? En 1392, il était l'un des aldermen de Londres.

* FRAUNCEYS XVI, 291, 292.

*Fréauville*. Voyez FREVILLE.

*Frelais*. Voyez FROLOIS.

*Frelant*. Voyez VROLANT.

* FREMAND (LOTHARD), bourgeois de Lille III, 505.

FRENAY (HUBERT DE), « bon chevalier IV, 87 » ; envoyé par

Édouard III en Bretagne IV, 8, 9, 12, 70 ; est pris par Renier de Malain 81, 84, 87, 94 ; XVII, 137 ; délivré par Gautier de Mauny IV, 98-109.

Cf. IV, 438, 440.

Dans un seul passage (IV, 84), Froissart donne au sire de Frenay le prénom de Matthieu. Dans les *Chroniques abrégées* (XVII, 137) il l'appelle : Jean.

Guillaume de Frennay est cité dans les Actes de Rymer.

* Frère (Jean) XVIII, 344.

* Freron (Renand), médecin de Charles VI XV, 430.

*Fresel*, *Fresiel*. Voyez Fraser.

Fresinghe, *Fressin*, *Fressinghe*, *Fressinghen* (Jean de), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 282.

Le sire de Fresinghe est aussi cité dans la relation du sire d'Espierres.

* Fresne (Catherine du) Ia, 97.

* Fresne (Marguerite du) II, 514.

Fresnel (Pierre), est envoyé par Charles VI en Écosse X, 287, 290, 292.

Cf. X, 543.

On lit : Frisevel dans le texte du sauf-conduit de Richard II, du 13 février 1383 (v. st.), tel que le donne Rymer.

Pierre Fresnel, évêque de Meaux en 1390. Il reçut diverses missions en Angleterre, en Écosse et en Aragon. Mort en 1420 évêque de Lisieux.

Fresnes, *Frasnes* (sire de), défait les soudoyers de Mortagne III, 293.

Fresnes est un village sur l'Escaut à deux lieues et demie de Valenciennes.

*Fressier* (*Godefroi*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Frethun, *Fretin* (Sanche de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

Le sire de Fretin ou Frethun est aussi cité dans la relation conservée dans un manuscrit du sire d'Espierres.

Frethun est un village à deux lieues de Calais.

* FRETHUN, *Fretin* (GILBERT DE), fait la guerrre au roi d'Angleterre Henri IV XVI, 362.

FREVILLE, *Fraville*, *Fraiville*, *Frauville* (BAUDOUIN DE), assiste à la bataille de Poitiers V, 422; se trouve à Angoulême avec le prince de Galles VI, 394, 395; assiste à la bataille de Najara VII, 214; fait la guerre en Poitou 351, 353; dans l'ost de Robert Knolles 359; — du comte de Pembroke 394, 401; — de Chandos 451; au siége de Limoges VIII, 31; — de Montpaon 71; — de Montcontour 88; se rend à la Rochelle 139; s'efforce de secourir la garnison de Thouars 210.

Cf. VII, 514.

Fils d'Alexandre de Freville. Créé en 1364 sénéchal de Saintonge. En 1372, il recevait une pension pour entretenir à ses frais en Gascogne trois chevaliers et trois écuyers. Il épousa 1° Élisabeth de Montfort, 2° Ida Clinton, 3° Jeanne Strange. Mort en 1375. Comme possesseur du château de Tamworth, il réclama le titre de champion de la couronne.

Ce nom est parfois orthographié dans les documents anglais : Frevyl, Frivil, Fryvil.

FREVILLE, *Fraiville, Friauville, Frianville* (sire de), combat Godefroi d'Harcourt VI, 9; fait prisonnier à la bataille d'Auray VII, 27, 60; au siége de Bécherel VIII, 238, 240, 323; — d'Ardres 405, 415.

Freville se trouve dans la Seine-Inférieure, canton de Pavilly, à six lieues de Rouen.

* FREVILLE, *Fréauville* (ROBERT DE) XVIII, 68.

*Friane* (*Thommelin*), est envoyé par Thomas Biset vers Henri Percy IX, 29, 30.

Jones écrit : Friant, en signalant cette orthographe comme douteuse.

FRICAMPS, *Frikans* (FRICHET OU FRIQUET DE), arrêté avec le roi de Navarre V, 355, 359; XVII, 332; fait la guerre en Normandie VI, 31, 32; attaque Amiens 102, 105.

Cf. V, 517 ; XVIII, 357.

Jean, dit Friquet, de Fricamps, était peut-être issu de Jean de Fricamps, sénéchal de Carcassonne sous saint Louis.

Friquet de Fricamps était l'un des agents navarrais qui persuadèrent à Charles V, alors dauphin, de fuir en Allemagne.

Plus tard, se trouvant accusé d'avoir pris part au meurtre de Charles d'Espagne, il fut arrêté ; mais il parvint à s'évader du Châtelet et obtint au mois de mars 1357 (v. st.), des lettres de rémission qui furent confirmées en 1360.

En 1359, Jean de Fricamps fut envoyé par Charles le Mauvais en Angleterre. Rymer a publié le sauf-conduit qu'Édouard III lui donna à cette occasion.

Le 28 avril 1364, il avait accepté du roi de France une pension de mille livres pour quitter le roi de Navarre. Il se trouvait le 6 juillet suivant au siége d'Acquigny. Il devint la même année chambellan de Charles V.

On a de lui une quittance de quarante francs d'or, donnée le 21 octobre 1373 à Rouen où s'il s'était rendu avec dix chevaux.

Fricamps est une commune du canton de Poix, arrondissement d'Amiens.

*Frison* (*Grand*). Voyez Yoncker (Yve).

* Frithebi (Robert de) V, 492.

Froideville ou Fredeville (Hugues de), fait la guerre en Languedoc XI, 28, 203, 205, 209, 210, 212 ; dans la chevauchée de Gauthier de Passac 216-220.

Hugues de Fredeville était maréchal d'Auvergne en 1373. Froissart lui donne le titre de sénéchal de Toulouse.

Froissart (Jean), né en Hainaut à Valenciennes, II, 2, 11 ; son voyage à Avignon XI, 253, 254 ; de l'hôtel du roi Jean de France (et de Charles V, ajoute une variante)

XII , 218 ; offre un livre à la reine d'Angleterre II, 5 ; se rend au château de Berkley 86 ; chez le prince de Galles à Berkhampstead XVI , 142, 235 ; de l'hôtel du roi et de la reine d'Angleterre XII, 218 ; XV, 140, 146 ; la reine d'Angleterre Philippe de Hainaut le protège II, 54 ; XII, 54 ; XIV, 2 ; il fait sous les auspices de la reine d'Angleterre un voyage en Écosse II, 137 ; V, 133 ; XIII, 219, 256 ; son voyage en Bretagne III, 324, 329 ; se trouve à Bordeaux lors de la naissance de Richard II VII, 145 ; XI, 227 ; XV, 142 ; XVI, 234 ; son voyage en Italie VII, 297 ; passe à Sandwich VI , 381 , 386 ; son voyage en Flandre IX, 432 ; XII, 23, 26, 28 ; son séjour dans le comté de Blois XIII, 82 ; son voyage en Anjou XII , 218-229 ; son voyage en Béarn XI, 2-4, 19, 22-131, 232 ; XIII, 40, 41, 78, 219 ; accompagne Jeanne de Boulogne à Avignon et à Riom 308, 309, 314 ; assiste à son mariage 309, 315 ; son séjour à Valenciennes XI, 263 ; son voyage à Middelbourg 263 ; se trouve à Paris lors du meurtre du connétable XV , 4, 16 ; se rend à Abbeville 112 , 140 ; son second voyage en Angleterre 140-181 ; XVI, 233, 234 ; est de l'hôtel de Richard II XV, 181 ; connaît fort bien la ville de Calais XIV, 217 ; trésorier et chanoine de Chimay II, 11 ; XIV, 160 ; XV, 79 ; XVI, 233 ; se propose de raconter les expéditions du comte d'Ostrevant en Frise IV , 328 ; ses enquêtes pour connaître la vérité des faits II, 1-14 ; XI, 3, 19, 252 ; XII, 153 ; XIV, 2 ; interroge les vaillants hommes II, 1, 2, 5, 11 ; V, 448 ; VI, 442 ; VII, 55 ; IX, 66 ; XI, 88, 89, 262 ; XII, 53, 217 ; XIV, 2 ; recherche les titres originaux XIII, 83 ; compose ses chroniques pour l'avancement des preux II, 1-14 ; XII , 53 ; XIV, 160 , 216 ; XV, 81 ; XVI, 187 ; continue l'œuvre de Jean le Bel I, 1, 2, 4, 5, 7 ; III, 324 ; écrit à la requête de Gui de Blois XI, 2, 128, 129 ; XV, 79 ; XVI, 71 ; — de Robert de Namur II, 5 ; compose une chronique de Flandre IX , 159 ; rédige le résumé de ses

chroniques XVII, 1, 2 ; en entreprend une nouvelle rédaction II, 11-14 ; ses relations avec Édouard III II, 5 ; XIV, 2 ; XV, 146 ; — avec la reine Philippe II, 5, 54, 137 ; V, 133 ; XII, 54 ; XIII, 219, 256 ; XIV, 2 ; XV, 142 ; — avec le prince de Galles XV, 142 ; XVI, 142, 235 ; — avec Richard II XV, 146 , 147, 167, 181 ; — avec le roi Jean XII, 218 ; — avec Charles V XII, 218 ; — avec le duc Wenceslas de Brabant XI, 85 ; XIII, 18 ; — avec la duchesse Jeanne de Brabant XV, 141 ; — avec Aubert de Bavière comte de Hainaut 141 ; — avec le comte d'Ostrevant 141 ; — avec le duc d'York 146 ; — avec le duc de Glocester , 120 ; — avec le comte de Foix XI, 3, 4, 85-89, 106, 107 , 129-131, 189 ; XIV, 3 ; — avec Gui de Blois XI , 3 , 128, 129 ; XII, 154 ; XIII , 18 ; XIV , 2-4 ; — avec Robert de Namur II, 5 ; — avec Guillaume d'Ancenis XII, 218-229 ; — avec le dauphin d'Auvergne 28 ; — avec des bourgeois de Bayonne IX, 66 ; — avec Barthélemi de Burghersh V, 50 ; — avec Simon Burley XII, 257 ; — avec le bourg Ernaulton de Campane XI, 108, 129 ; — avec Jean de Cantiron XIII, 219 ; — avec Ernaulton capitaine de Carlat XI, 108 ; — avec Jean de Castelnau XIII, 257 ; — avec Chandos III, 60 ; — avec Henri Chrystead XV, 167-181 ; — avec le sire de Coucy XII, 28 ; XIV, 3, 4 ; XV, 141 ; — avec un chevalier et deux écuyers de la maison de Douglas XIII, 219, 240 ; — avec le bourg d'Espagne XI, 107 ; — avec un écuyer de la maison du comte de Foix XI, 89-106, 110, 189, 191, 201 ; — avec le sire de Gommegnies XV , 141 ; — avec Jean de Grailly XV, 148-156 ; — avec Édouard le Despencer II, 106, 107 ; — avec Guillaume de Lisle XV, 144-148, 156 ; — avec Espang de Lyon XI, 23-85, 107, 108, 131 ; XII, 218, 228 ; — avec le bascot de Mauléon XI, 107-129 ; — avec Guillaume de Melun XVI, 5 ; — avec Raymond de Mont-Florentin XI, 130, 131 ; — avec le sire de Montmorency III, 187 ; — avec don

Juan Pacheco XI, 263, 264 ; XII, 100, 218, 228 ; — avec Thomas de Percy XV, 143-147, 167 ; — avec Ernaulton du Pin XI, 84 ; — avec Thomas de Queensbury XII, 324 ; — avec Martin de Roanès XI, 130, 131 ; — avec le sire de Saint-Venant II, 425 ; III, 187 ; — avec le sire de Schoonvorst X, 155, 169 ; — avec Richard Stury XV, 143, 157-168 ; — avec le sire de Valentin XI, 232 ; — avec Guillaume de Willoughby XI, 130, 131 ; — avec le roi d'armes Faucon VI , 421 ; — avec le roi d'armes Marke XV, 123, 181 ; — avec le héraut Windsor VII, 65, 67.

Cf. XI, 435 ; XVI, 310, 329, 385, 443.

Nous analyserons aussi la biographie de Froissart, telle qu'elle est insérée dans le tome I^er^ (1^re^ partie) :

Patrie de sa famille I^a^, 1-10 ; son père 10-14 ; sa naissance 15, 16 ; sa jeunesse 16-21 ; ses amours et ses poésies 22-34 ; ses premiers voyages 35-59 ; son retour à Valenciennes 60-66 ; son voyage en France 67-74 ; son séjour en Angleterre 75-98 ; vers qu'il composa en Angleterre 99-115 ; est attaché à la maison du roi Jean 116-120 ; se rend en France 120-123 ; — en Hainaut 124-128 ; — à Douvres 128-130 ; son voyage en Écosse 131-141 ; sur les bords de la Savern 142-150; — en Brabant, en Bretagne et en Guyenne 151-159 ; son retour à Londres 160 ; se rend à Paris 161, 162 ; assiste aux fêtes de Chambéry 162, 163 ; son voyage en Italie 163-175 ; se rend en Brabant 176-188 ; influence qu'exercèrent sur lui l'éclat de la chevalerie et celui des lettres 189-235 ; devient curé de Lestines 236-263 ; poëmes qu'il composa en Hainaut 264-274 ; commence la rédaction des chroniques 275-282 ; se rend à Reims 283-285 ; saisie d'un manuscrit de ses chroniques 286-290 ; devient chapelain de Gui de Blois 291-301 ; son voyage en Flandre 302-309 ; visite le Béarn, assiste à une joute à Bordeaux, accompagne la duchesse de Berry à Avignon et à Riom, et revient à Valenciennes d'où il se

rend à Schoonhove 310-346 ; son voyage à Paris 347-357 ; son séjour à Valenciennes 358, 359 ; il se rend à Middelbourg où il rencontre don Juan Pacheco 360-362 ; ses travaux à Valenciennes 363-366 ; se rend à Paris et à Abbeville 367-371 ; offre un poëme au duc d'Orléans 372, 373 ; son dernier voyage en Angleterre 374-391 ; son voyage en Artois 392-416 ; ce qui dans ses écrits annonce la décadence de la chevalerie 417-453 ; ses dernières années et sa mort 454-464 ; appréciation de ses chroniques 465-537 ; notes sur sa famille 539, 540.

Nous ajoutons le résumé des notices bibliographiques :

Essai de rédaction du livre I^er^ I^b^, 27-34, 167, 168 ; I^c^, 188, 189, 397.

Première rédaction du livre I^er^ I^b^, 35-41, 50-79, 167, 168 ; I^c^, 190-193, 397, 398.

Seconde rédaction du livre I^er^ I^b^, 42-98, 120, 121, 129-135, 167-168 ; I^c^, 194-234, 269-307, 339-353, 398-409.

Troisième rédaction du livre I^er^ I^b^, 136-140, 168, 169 ; I^c^, 354-362, 409.

Quatrième rédaction du livre I^er^ I^b^, 156-166, 168, 169 ; I^c^, 384-386, 410.

Chronique de Flandre I^b^, 99, 104, 167 ; I^c^, 235-238, 411.

Première rédaction du livre II I^b^, 105-121, 129-135, 167, 169 ; I^c^, 239-244, 308-320, 411.

Seconde rédaction du livre II I^b^, 141, 142, 167, 169 ; I^c^, 339-353, 363-365.

Troisième rédaction du livre II I^c^, 365-367, 414.

Quatrième rédaction du livre II I^c^, 373-381.

Première rédaction du livre III I^b^, 105-119, 129-135, 169 ; I^c^, 245-290, 415-419.

Première rédaction du livre IV I^b^, 122-135, 167, 168, 170 ; I^c^, 321-353, 420, 421.

Seconde rédaction du livre III I^b^, 143-147, 169 ; I^c^, 368-372, 419.

Chroniques abrégées I$^{b}$, 148-155, 168 ; I$^{c}$, 382 , 383, 410.

Compilations I$^{c}$, 387-396.

Manuscrits perdus I$^{c}$, 428-438.

Chroniques attribuées à Froissart I$^{c}$, 439-441.

Éditions et traductions I$^{c}$, 442-462.

Quelques notes trouveront ici leur place afin de compléter ou de corriger les nombreuses pages consacrées dans le tome I$^{er}$ à la biographie de notre chroniqueur.

On rencontre souvent au XIV$^{e}$ siècle le nom de Froissart soit comme nom de famille, soit comme prénom.

Comme nom de famille, il se trouve en diverses contrées dans les rangs élevés et dans les plus humbles conditions.

Philibert Froissart était écuyer et secrétaire de Charles le Mauvais. Homme de guerre et homme de lettres, il porta les armes et mit son nom au bas de bon nombre de chartes. On conserve au Cabinet des titres à Paris une quittance donnée par lui à Vernon le 22 septembre 1363. Il devint vicomte de Fronsac.

Dans la première moitié du XV$^{e}$ siècle vivait en Bretagne un écuyer nommé Jean Froissart qui avait épousé Jeanne de Saint-Martin. Philibert Froissart n'était-il pas de la même famille ?

J'ai déjà cité (I$^{a}$, 13) Jean Froissart, de Troyes. A la même famille appartenait Filiset Fessart, l'un des habitants de Troyes qui jurèrent de reconnaître Henri V comme roi de France et d'Angleterre.

Jean Fessart qui figure dans un acte des Archives nationales à Paris (JJ. CXX, 202), était un bourgeois de Gomerville en Normandie.

Au mois de février 1395, des lettres de rémission sont accordées pour un vol commis par Guiote femme de Viennot Froissart, alias de Sainte-Raine, à Fontaine, diocèse de Langres (*Trésor des chartes JJ.* 149, 62).

En 1420, Geoffroi de Beauvoir, élu abbé de Saint-Martin de Séez, se rend à Rome afin d'y faire confirmer son élection, *cum Johanne Fossart, confratre suo.*

En Angleterre, il y a aussi des Fossart ou Froissart. Peut-être appartiennent-ils à des familles d'origine française.

Guillaume Fossard habitait Baynton dans l'Yorkshire. Nigel Fossard possédait sous Henri Ier la seigneurie de Doncaster dans l'Yorkshire. Il fut l'ayeul des Mulgrave, dont le chroniqueur de Valenciennes rapporte les aventures et les combats.

Les exemples du prénom sont nombreux : je n'en citerai que quelques uns :

Froissart de Moyencourt (1307) ;

Froissart Quiéret (1315) ;

Froissart de Beauffort, mort en 1340, qui eut un fils qui changea également son prénom de Matthieu pour s'appeler Froissart de Beauffort comme son père ;

Jean de Werquigneul dit Froissart (1383) ;

Jean de Bailleul, dit Froissart (1384) ;

Revenons à la famille de Froissart.

Je donnerai plus loin au mot : Everard Froissart quelques détails qui feront mieux comprendre la position assez importante qu'il occupait à Thuin.

A Valenciennes, rien de nouveau n'a été découvert ; mais nous devons déjà beaucoup à M. Caffiaux.

En ce qui touche les manuscrits de Froissart, j'ai à ajouter qu'il existait aux portes de Bruxelles au monastère de Rouge-cloître un texte de Froissart en trois volumes. Qu'est-il devenu ?

Un fragment de la chronique de Froissart se trouvait, il y a quelques années, dans la bibliothèque de M. Lambin à Ypres. Il a été vendu avec d'autres manuscrits.

J'ai invoqué ailleurs l'hommage rendu à Froissart dans des pays divers par les historiens qui ont reproduit ses récits. Deux témoignages importants de cette catégorie peuvent être cités ici :

Jean De Klerk, racontant les événements qui se sont accomplis en Brabant, renvoie à Froissart :

Alsoe dat claerlyc mach bliken
In die vrancsce corniken
Die meester Jan Froysart maecte,
Die hi te poente wel gheraecte.
(*Brabantsche Yeesten, boek VI*, v. 5253.)

L'auteur anonyme de la chronique rimée d'Écosse invoque l'autorité de Froissart entre toutes celles qui lui servent de guide :

The same sentence that I fand in his buik
Of ane author richt authentik he tuke
Maister Johnne Frossard writtin in french toung
Quhais sentence is nocht for to impung ;
Forquhy the suith he said af all that thing,
Wes schawin him be ane richt fideding
An man of gude, the quhilk did him reveild
Ilk word be word the fassoun of that feild.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter ici quelques lignes sur cette dame si gracieuse mais de plus noble et riche, que Froissart aima pendant sa jeunesse d'un amour si chaste, si naïf et si malheureux.

Grâce à l'heureuse conjecture de M. Scheler, il est à peu près hors de doute que la dame chantée par Froissart s'appelait Marguerite. Dans le passage où il a introduit l'anagramme de son nom, il y a plus d'un endroit où il semble aisé de le retrouver.

Froissart n'avait-il pas écrit (v. 3379 de l'*Espinette amoureuse*)

Le *vre*gier *de le* droite dame !

Ce qui donne le mot *Vredel*.

Et plus loin :

*Vrai*ement aussi fist ma dame
. . . . . .
Nos amours et en *doel* chéues.

*Vraie* et *doel* donnent de nouveau : *Vredel.*

On comprend mieux les fréquentes allusions de Froissart au verger de la droite dame, en se souvenant que le mot *Verdiel* était synonyme de : Verger.

Froissart nous peint sa dame honorée de tous et entourée d'hommages, c'est-à-dire placée dans un rang supérieur au sien.

Ce que nous savons des Vrediel, confirme ce récit.

Les Verdeau, Verdiel ou Vrediel portaient : de gueules au croissant d'argent à l'orle de six coquilles. Peut-être y avait-il là quelque souvenir des croisades.

En 1280, Jean Vrediel est avec les sires de Liedekerke, de la Hamayde et du Rœulx l'un des témoins cités dans une charte d'Arnould d'Audenarde.

Il figure de nouveau en 1288 comme l'un des hommes du comte de Hainaut dans une charte de Jean d'Audenarde.

Jean Verdeau épousa Marie du Jardin. Leur fils Jean eut pour femme Nicole d'Élincourt, dame de Héries et de Beaumont. Ils eurent un fils nommé aussi Jean qui obtint la main de Jeanne de Quiévraing, fille de Jean de Quiévraing et de Cunégonde de Marchipont, dont la mère se nommait Marguerite de Floyon. Nous retrouvons ici le nom d'un des plus illustres chevaliers célébrés par Froissart.

Jean Vrediel fut grand bailli du Hainaut en 1230 ; son fils qui portait le même nom, l'était aussi en 1275, puis il fut prévôt du comte de 1286 à 1305.

Les Verdiel donnèrent vingt membres à la magistrature valenciennoise, de 1377 à 1414.

On trouve aussi vers 1375 un Aimeri Verdeau qui épousa Jeanne de Hecq.

En 1387, Nicolas et Othe de Lalaing constituent une rente au profit de Jean Vrediel.

En 1400, Jean Vrediau était receveur-général du Hainaut. Il eut peut-être pour fils Aimeri Vrediel qui était aussi receveur du Hainaut en 1402.

Antoine Vrediau, seigneur de Beaumont en Cambrésis et d'Houdain-lez-Bavay, vivait en 1473.

Les Verdiel possédaient, comme les plus puissants bourgeois de Valenciennes, une *maison forte* qui passa plus tard aux comtes de Lalaing. Détruite en 1522 par un incendie qui dévora une partie de la ville, elle fut rebâtie l'année suivante, telle qu'elle existe encore aujourd'hui rue du Quesnoy n° 33. Les chambres ornées de tapis, telles que les décrit Froissart, ont donc disparu. Est-il resté quelque chose du jardin délicieux où il trouva sa dame lisant le roman de Cléomadès et où il composa pour elle la ballade :

Sur toutes fleurs j'aime la margherite ?

Le nom de Marguerite était, paraît-il, un prénom de prédilection dans la famille Verdiel. Marguerite Verdiel fut la femme de Henri Resteau, seigneur de Rœulx. Une autre Marguerite Verdiel épousa Jean Rasoir, prévôt de Valenciennes en 1518, d'une famille citée par Froissart.

* Froissart (Mahieu), juré de Beaumont I[a], 7, 8.

* Froissart (Éverard), bourgeois de Thuin I[a], 7, 238.

En 1309, la comtesse de Hainaut paie à Éverard Froissart cinquante-six livres « pour se perte de chou que il fu pris « à Thuin ».

Éverard Froissart intervient en qualité d'homme du comte de Hainaut dans un jugement arbitral rendu en 1319 par Renier sire d'Arquennes au sujet d'un chemin près de Feluy (*Cartulaire de Bonne-Espérance*).

Dans un échange de biens fait en 1329 par l'abbesse de l'Olive, on mentionne : *la terre des hoirs Froissart.*

Froissart (Jean), monnayeur I[a], 13, 27.

* Froissart (Jean), caudrelier I[a], 14, 15.

* Froissart (Denis), mesureur de grains I[a], 14, 15.

* Froissart (Thomas), médecin du comte de Nevers I[a], 222, 296, 297; I[b], 132.

Thomas Froissart est cité de 1384 à 1386 comme médecin du duc de Bourgogne.

* Froissart (Henri) Ia, 238-241.
* Froissart (Maigne) Ia, 239, 240.
* Froissart (Marie) Ia, 355.
* Froissart (Piéronne) Ia, 14.
* Froissart (Philibert) Ia, 12.
* Froissart (Jean), commissaire du roi à Troyes Ia, 13.
Froissart, moine de l'abbaye d'Honnecourt, défend son monastère III, 279.
Cf. Ia, 14.
Ne fut-ce pas en 1383 que Froissart entendit l'abbé d'Honnecourt raconter les exploits de damp Froissart, son robuste et courageux homonyme ? Le 7 février 1383, Renaud de Landrecies, abbé d'Honnecourt, se rendit à Cambray pour y recevoir la bénédiction abbatiale de Jean VI, abbé de Cantimpré. La seconde rédaction, la seule qui rapporte cet épisode, est postérieure à 1380, et l'on connaît les relations de Froissart avec l'abbé de Cantimpré.
*Frolant* (*Robert de*). Voyez Vrolant.
Frolois, *Frelais* (Jean de), chevalier bourguignon, capitaine de Mortagne, est pris par les Allemands III, 251-253.
Jean de Frolois, banneret, se trouvait avec deux chevaliers bacheliers et onze écuyers dans la bataille du duc de Bourgogne au camp de Bouvines.
Frolois, *Frelay* (Gui de), assiste à la bataille de Cocherel VI, 415, 432.
Gui de Frolois est cité dans une charte de 1363.
Frolois est dans le canton de Savigny (Côte-d'or). On y remarque les ruines d'un vieux château.
Sur cette famille voyez dom Plancher, t. II, col. 339.
* Fronsac (Raymond, vicomte de) XVIII, 345-349.
* Frontebost (Robert de) XVIII, 68.
Furnes (châtelain de), assiste aux obsèques du comte de Flandre X, 281, 282, 284.
Cf. X, 502, 533, 539.

Guillaume de Stavele, vicomte ou châtelain de Furnes, avait épousé Marguerite fille de Jean de Heule et de Marie de Halewyn.

Jean châtelain de Furnes avait sous ses ordres dans l'ost de Bouvines deux écuyers.

* FURNES (GAUTHIER DE) XVIII, 81.

* FURNY (NICOLAS) V, 492.

GABASTON, *Cabestan*, *Cabestain*, *Capestrain* (PIERRE DE), fait la guerre en Béarn XI, 51, 139 ; assiste au banquet du comte de Foix 130 ; dans l'ost de Gauthier de Passac XII, 106 ; le comte de Foix l'envoie vers le duc de Bourbon 338 ; escorte Louis de Sancerre XIII, 301 ; — Jeanne de Boulogne 308, 313 ; accompagne le comte de Foix à Toulouse XIV, 73 ; témoin de sa mort 326.

Le seigneur de Gabaston et son fils figurent sur les rôles de l'armée de Gaston-Phébus (p. 11).

Pierre de Gabaston est inscrit le second sur la liste des hommes d'armes du comte de Foix (p. 28).

Il rendit hommage à Gaston-Phébus au château de Pau le 30 octobre 1382 (*Arch. des Basses-Pyrénées*).

Gabaston est une commune du canton de Morlàas, arrondissement de Pau (Basses-Pyrénées). C'était la huitième des douze baronnies du Béarn.

*Gaberich* (*Nicolas*). Voyez DAGWORTH.

* *Gabli* (*Conrad*) XVIII, 404.

*Gacely* (*Guillaume de*), meurt au siége d'Afrique XIV, 250.

Peut-être Gacelyn. Edmond et Jean Gacelyn sont cités dans les Actes de Rymer.

* *Gache* (*François*) II, 523.

*Gadelopes*. Voyez GARDELEMPOS.

* GADIFER XV, 396.

GAESBEEK, *Gassebeque* (sire de). dans l'ost de la Flamengerie III, 41, 53.

Cf. XVIII, 105.

Guillaume de Hornes, fils de Gérard de Hornes et de Jeanne de Louvain. Il épousa 1° Ode de Putte, 2° Élisabeth de Clèves, nièce de Rodolphe d'Hapsbourg. Il recueillit en 1335 la seigneurie de Gaesbeek comme héritier de Béatrix de Louvain. Dans plusieurs chartes on lui donne le titre de sénéchal de Brabant. Mort en 1343.

* Gaesbeek (sire de) XIII, 346, 347. Voyez Abcoude.

*Gaesbeek, Gassebeque* (*Jean de*). Voyez Kesterbeke.

* Gages (Robert de) II, 513.

* Gaillardet XVIII, 349.

*Gaillart* (*Jean*), écuyer anglais, est fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Jones conserve l'orthographe de Froissart.

Un Jean de Galard, gasçon, était en 1357, au nom d'Édouard III, gardien des trèves en Guyenne. Il avait fait sa soumission aux Anglais le 10 octobre 1357. Son nom est parfois écrit : Jean Galliard, seigneur de Limeuil.

* Gal. Voyez le Gal.

* Galard (Pierre de) I[a], 246.

Pierre de Galard était maître des arbalétriers depuis 1310. Il vivait encore en 1331. Il épousa Marie de Caumont.

On a publié récemment un recueil de documents sur la maison de Galard, qui remontent à 1332.

* Galard (Vigier de) IX, 497.

Galet (Jean), abbé de Saint-Martin de Tournay, est envoyé par le duc de Bourgogne vers les capitaines de Gand IX, 205.

Jean Galet fut abbé de Saint-Martin, de 1367 à 1387.

Galice (prince de) XIII, 199, 304. Voyez Castille (Henri III, roi de).

* Galilée (prince de) XVI, 264.

*Galle, Gaille* (*Tristan de la*). Voyez Jaille.

* Galles (prince de), assiste à l'hommage d'Édouard III à Amiens II, 519.

Parmi les familles héroïques du pays de Galles se trou-

vaient les descendants de Caradoc-Vreichvras, gardien de la Tour Douloureuse au temps du roi Artus. Ils changèrent une première fois de nom en s'appelant Williams, une seconde fois en prenant celui de Cromwell qu'avait porté le comte d'Essex, beau-frère de Richard Williams. Ces Williams-Cromwell reçurent les bienfaits de Henri VIII et d'Élisabeth. Ils étaient alors shériffs des comtés de Cambridge et d'Huntingdon ; mais ils soutinrent peu leur rang. Olivier épousa une bourgeoise d'Anvers nommée Anna Hofman ; Robert fut brasseur à Huntingdon et eut un fils nommé Olivier comme son oncle, qui assurément se souvenait fort peu de ses ancêtres les princes gallois en faisant monter un roi d'Angleterre sur l'échafaud de White-Hall.

GALLES (YVAIN ou OWEN DE), Charles V le charge d'une expédition dans l'île de Guernesey VIII, 140-143 ; XVII, 518, 519 ; se rend en Galice VIII, 144 ; XVII, 519 ; sa dispute avec le comte de Pembroke VIII, 145, 146 ; se rend devant La Rochelle 166, 167, 172 ; XVII, 522, 523 ; — à l'embouchure de la Charente VIII, 169, 173 ; XVII, 523 ; contribue à la défaite du captal de Buch VIII, 170, 171, 173, 400 ; XIII, 246 ; XVII, 524 ; s'empare du château de Soubise VIII, 174, 175 ; XVII, 524, 525 ; traite avec les bourgeois de La Rochelle VIII, 181, 185, 189 ; XVII, 522 ; conduit le captal de Buch à Paris VIII, 193, 194, 400 ; expose que c'est par l'Écosse qu'on peut le mieux attaquer les Anglais IX, 124 ; croise sur les côtes d'Angleterre VIII, 245 ; XVII, 534 ; bloque Saint-Sauveur VIII, 340 ; dans l'ost du duc d'Anjou IX, 4, 8, 11, 18 ; assiége Mortagne 24, 25 ; sa mort 72-76, 84, 86.

Cf. $I_n$, 435 ; VII, 539 ; VIII, 435-438, 441, 442, 448, 467, 468 ; IX, 507, 508.

J'ai publié (VIII, 535) la proclamation d'Owen de Galles réclamant l'héritage de ses ayeux. Pendant plusieurs années, il prépara un débarquement en Angleterre, et l'on

espérait en France qu'il rallierait autour de lui les populations galloises.

J'ignore comment Owen était l'héritier des princes de Galles. Owen, frère de Llewelyn tué en 1282 à la bataille de Builth, ne laissa point de postérité ; mais les historiens contemporains rapportent qu'il était uni par un lien étroit de parenté à Owen Glendower qui prit les armes contre Henri IV en 1401. Ce fut un cousin d'Owen Glendower, Owen Tudor qui épousa Catherine de France veuve de Henri VI, et qui fut l'ayeul de Henri VII roi d'Angleterre. L'ancêtre commun de tous ces chefs gallois était Owen Gwynned ap Griffith qui vivait à la fin du XII^e siècle.

J'ai eu sous les yeux une montre de la compagnie de Robert dit le Galois d'Aunoy « sous le gouvernement « d'Yvain de Galles, capitaine-général des armées du roy, « qui doibt aller débarquer en Galles » (16 décembre 1369).

Il faut, selon toute vraisemblance, distinguer Owen de Galles élevé dès sa jeunesse à la cour des rois de France d'Owen ap Oweyn qui fut chargé en 1347 par Édouard III d'une levée de mercenaires gallois.

Lorsqu'Owen Glendower leva l'étendard de l'insurrection contre Henri IV, il se sentit puissamment encouragé par l'exemple d'un autre Owen de Galles et par le souvenir de l'appui que celui-ci avait trouvé en France : *ad id audaciam præstitit*, dit le Religieux de Saint-Denis, *quod famosus quondam armiger Yvo de Wallia, cui jure consanguinitatis successerat, in servitio regis Franciæ nuper defuncti occubuerat.* En effet, Owen Glendower conclut en 1404 un traité d'alliance avec Charles VI.

Les anciens princes de Galles portaient : de sinople à trois aigles d'or.

GALLES (ÉDOUARD, prince de), son éloge II, 2, 3, 6, 10 ; sa naissance 287, 303, 313, 314, 320, 444 : porte le deuil de Robert d'Artois IV, 162 ; est créé prince de Galles 206 ; Artevelde veut lui donner le comté de Flandre 312-314,

319-321 ; accompagne son père dans l'expédition de Normandie et est armé chevalier 377, 379-383, 387, 402, 403, 420 ; XVII, 187 ; passe la Somme V, 17 ; se signale à la bataille de Crécy 31, 33, 35, 56, 69, 77, 547 ; XVII, 203 ; au siége de Calais V, 103, 220 ; XVII, 235 ; combat devant Calais V, 243, 246 ; assiste à la bataille de Winchelsea 258, 263, 266, 269 ; XVII, 271, 272, 274 ; se rend en Guyenne V, 316, 317, 323 ; XVII, 300-302, 307 ; son expédition en Languedoc V, 337-354 ; XVII, 321-331 ; marche vers la Loire V, 377-402 ; XVII, 338-340, 343, 344 ; gagne la bataille de Poitiers V, 402-464 ; XII, 146 ; XVII, 347-358 ; retourne à Bordeaux V, 464-470 ; XVII, 358 ; conduit le roi de France en Angleterre VI, 13-19, 48 ; assiste aux délibérations des deux rois 183, 185 ; XVII, 361 ; accompagne Édouard III dans son expédition en Champagne VI, 211, 212, 215, 219, 220, 222-224, 235, 238, 257, 258 ; XVII, 383 ; reçoit le serment du duc de Normandie d'observer la paix VI, 277, 280 ; la jure lui-même 282, 305, 308 ; honneurs qu'il rend au roi Jean 294 ; le conduit jusqu'à Boulogne 295-297, 318, 320 ; XVII 394 ; se rend en Gascogne VI, 363-370 ; XII, 236 ; XVI, 142, 143 ; son voyage en Bigorre XI, 16-18 ; ses démêlés avec le comte de Foix 53 ; capitaine qu'il établit à Lourdes 67 ; reçoit le roi de Chypre VI, 381, 382, 386, 393, 394 ; XVII, 403 ; permet à Chandos de combattre en Bretagne VII, 227 ; XVII, 420 ; reproche au captal de Buch d'avoir accepté un domaine en France VII, 79, 80 ; le roi de Hongrie réclame son appui 81, 82 ; son dessein de rétablir le roi Pierre de Castille sur son trône 94, 96-111 ; XI, 118, 157 ; XVII, 428, 429 ; négocie avec le roi de Navarre VII, 112-115 ; rappelle d'Espagne les compagnies anglaises 115-120 ; les prend à sa solde 120-122, 126, 127 ; fait fondre sa vaisselle 122-124 ; son démêlé avec le sire d'Albret 125, 126, 143-146, 250 ; reçoit le roi de Majorque 142, 143 ; XII, 152 ; XVII, 436, 437 ;

naissance de son fils Richard VII, 146, 147 ; XVII, 438, 439; part de Bordeaux VII, 147-149; XVII, 439; s'allie au roi de Navarre VII, 150-153 ; XVII, 440 ; entre en Navarre VII, 153-158 ; XII, 110 ; XVII, 441 ; reçoit une lettre de Henri de Transtamare VII , 158-161 ; XVII, 442 ; arrive devant Vittoria VII, 166, 172, XVII , 443-446 ; campe devant Logrono VII, 184-186 ; répond à Henri de Transtamare 186-191 ; gagne la bataille de Najara 191-219 ; XI, 183, 353 ; XII, 133, 228 ; XVII, 446-453 ; obtient du roi de Castille la grâce des prisonniers VII, 220-222 ; roi de Galice XVI, 234 ; entre à Burgos VII, 222-224 ; XVII, 454 ; somme le roi de Castille d'exécuter ses promesses VII, 224-226 ; XVII, 455 ; éclat de sa gloire VII, 226, 227 ; XIV, 384 ; XVI, 2, 3, 26, 78, 159 ; le roi d'Aragon promet de le servir avec cinq cents lances XII, 40, 41 ; XV, 83 ; rentre en Aquitaine VII, 231, 236-243, 248 ; XVII, 456 ; rend la liberté à Bertrand du Guesclin VII , 244-246 ; renvoie les compagnies 249 ; XV, 199, 200 ; ses différends avec les barons de Gascogne VII, 252-260, 274-286 ; VIII, 313, 319 ; XI, 226, 227 ; XVII, 462-465 ; est cité par le roi de France VII, 287-295 ; XVII, 465-467 ; son courroux VII, 295, 296 ; envoie Guichart d'Angle à Rome 296, 297, 312-314 ; XVII, 465, 470 ; ses armements VII, 298-301, 323, 324 ; XVII, 468, 469 ; Édouard III lui envoie des renforts VII, 326, 327, 334 ; fait arrêter le vicomte de Rochechouart 355 ; mande Robert Knolles 356 ; envoie Chandos sur les marches du Languedoc 372 ; XVII, 471, 479 ; le comte de Cambridge se rend près de lui VII, 385, 475 ; mande Eustache d'Aubrecicourt 417, 418 ; griefs qu'allégue contre lui le roi de France 422 ; recueille l'héritage de Chandos 460 ; Édouard III supprime les impôts qu'il avait établis 461, 462 ; VIII, 59 ; réunit ses hommes d'armes à Cognac 8, 9, 14 ; IX, 460 ; assiége Limoges VIII, 29, 30 ; XVII, 499, 500 ; met cette ville à

sac VIII, 38-43 ; XVII, 501, 502 ; retourne en Angleterre VIII, 60-63, 104 ; XVII, 504, 505 ; veut secourir les assiégés de Thouars VIII, 205, 207; XVII, 529 ; sa mort VIII, 379-382 ; XVII, 560, 568 ; était fort aimé dans le pays de Galles XII, 264 ; Froissart visite son tombeau XV, 142 ; d'après une prophétie il ne devait pas être roi XVI, 143, 235 ; on reproche à Richard II d'être infidèle à ses exemples XVI, 199, 200.

Cf. I[a], 40, 78-80, 153, 155, 157, 175, 198, 207, 289, 423, 447, 448, 491, 492, 494, 513, 530 ; I[b], 11, 13, 21, 27, 36, 39, 55, 71, 72, 76, 77, 79, 148, 149; I[c], 192, 214, 282, 351 ; II, 513, 514, 520, 522, 524 ; IV, 448, 451, 452, 469, 484-486 ; V, 472, 475, 476, 478, 481, 484, 510, 519-530, 543, 544 ; VI, 452, 453, 500, 504, 506, 509; VII, 500-508, 510, 512-515, 518, 521, 529, 533, 535-539, 542, 543, 545, 546 ; VIII, 422, 424, 428, 439, 440, 444, 448, 452, 469, 470-472, 474, 486, 487 ; X, 566 ; XV, 379, 388 ; XVI, 241, 246, 397 ; XVIII, 48, 199, 298, 354, 358, 368, 372, 388-390, 407, 408, 410. 433, 475, 481, 485, 486, 492-496, 498, 501, 502.

J'ai fait remarquer (II, 522) que Froissart paraît avoir confondu la naissance du prince de Galles qui devait occuper une si grande place dans l'histoire, avec celle de son frère Guillaume qui, mort jeune, n'y a point laissé de trace.

Le prince de Galles naquit le 15 juin 1330. Voyez son *genethliacum* dans Ashmole, *Histoire de l'ordre de la Jarretière*, p. 670. Ce fut la comtesse de Salisbury qui annonça sa naissance au roi. Il eut pour nourrice Jeanne d'Oxford et porta d'abord le titre de comte de Chester.

En 1332, on négocie son mariage avec Jeanne, fille de Philippe de Valois. Cette princesse vécut peu probablement, car elle est inconnue des généalogistes.

Le 26 mai 1335, Édouard fait un don à un serviteur qui lui apporte de bonnes nouvelles de son fils.

En 1339, son mariage fut arrêté avec Marguerite de Brabant.

Il fut créé prince de Galles le 12 mai 1343.

Le 10 juillet 1355, il fut nommé lieutenant du roi en Gascogne : il s'y rendit au mois d'août.

Rymer a publié la liste des chevaliers et écuyers qui accompagnèrent le prince de Galles dans sa mémorable campagne de 1356.

En laissant de côté les comtes de Warwick, d'Oxford, de Salisbury, etc., je ne trouve que trente-deux chevaliers. Leurs noms doivent être conservés dans les fastes de la gloire anglaise : Guillaume de Morley, Édouard de Courtney, Thomas Morant, Robert de Bayeux, Guillaume de Burton, Guillaume de Stretton, Jean Trevaignon, Richard de Basquerville, Roger et Niel Loring, Thomas Fichet, Jean de Bereford, Jean de Montagu, Robert de Swinburn, Étienne de Cosyngton, Richard Hewish, Roger de la Ware, Jean de Beaupré, Jean de Saint-Philibert, Roger de Cotesford, Thomas de Brereley, Thomas de Gissing, Jacques d'Audley, Guillaume de Bodragham, Thomas de Bernardeston, Jacques de Hanville, Gilbert de Stanford, Jean de Havering, Raoul de Shelton, Jean de Winkfeld, Guillaume de Ferrers et Foulques de Birmingham.

Le but de l'expédition du prince de Galles en 1356 était de se joindre aux Navarrais qui faisaient la guerre en Normandie, et ce fut par ce motif qu'il se porta du Berry vers la Loire, espérant franchir ce fleuve près de Chaumont ; mais le roi Jean, prévenu du mouvement des Anglais, pressa ses opérations en Normandie et alla se placer sur la rive gauche de la Loire avant que le prince de Galles eût pu gagner la rive opposée. Le prince de Galles se retirait vers la Saintonge lorsque l'armée française dont les mouvements étaient plus rapides, se placa devant lui et rendit la bataille inévitable.

La chronique anonyme de Berne donne les détails suivants sur la bataille de Poitiers :

Cum Franci et Anglici sibi appropinquassent, cardinalis Petragoricensis venit illuc missus a papa causa tractandi de pace. Hic ex parte principis Walliæ requisivit regi Franciæ treugas pro quibus habere præsentabat sibi omnia castra quæ post spatium trium annorum conquisierat in regno Franciæ et centum milia florenorum pro dampnis quæ fecerat in illa parte, necnon volebat esse prisionarius in Francia, donec omnia illa complerentur, et quod omnes homines sui sine bello possent abire. Hiis omnibus dissentiens rex respondit quod ipse et omnes qui secum erant, se submitterent voluntati suæ vel eos aggrederetur. Princeps autem, audita hujuscemodi responsione, ordinavit acies suas et multum hæsitabundus expectavit bellum propter maximum exercitum regis Franciæ. Erant autem cum rege iiii^or filii sui in armis adhuc juvenes dux Aurelianensis, frater ejus, dux Borboniensis et Jacobus de Borbonio, fratres, nepotes illius, Johannes de Arthesia, filius prænominati Roberti, cui idem rex dederat comitatum Augi, dux Athenarum, conestabularius, comites de Stampis, Dompnimartini, Salbruce, de Ventadour et de Waudemonte, Henricus de Barro, gener regis, Guichardus d'Angle, Johannes de Landas, Godefridus de Carneyo qui tunc portavit vexillum regale quod gallice dicitur *l'oliflambe*, et alii multi... Antequam vero fieret bellum, capti sunt comes Autisiodorensis et Radulphus de Couchiaco.

On peut voir dans les Actes de Rymer la lettre d'Édouard III à l'archevêque de Canterbury sur la victoire du prince de Galles à Poitiers. Elle porte la date du 10 octobre 1356.

L'année même de la victoire de Poitiers, Édouard III donna au prince de Galles tous les cygnes de la Tamise ; ce qui fait penser à ces beaux vers de Milton :

Nos etiam in nostro modulantes flumine cycnos
Credimus obscuras noctis sensisse per umbras,
Qua Thamesis late puris argenteus urnis
Oceani glaucos perfundit gurgite crines.

Le prince de Galles fut créé duc d'Aquitaine le 19 juillet 1362. Il reçut le 9 juillet 1363 l'hommage des barons de Gascogne.

On peut lire dans les Actes de Rymer la charte du 23 septembre 1366, par laquelle le roi de Castille déclare que dans ses armées le commandement de l'avant-garde appartiendra toujours à l'héritier de la couronne d'Angleterre et que s'il est absent, sa bannière doit être portée au premier rang.

Le titre de Najara passa à un héraut d'armes de la couronne d'Angleterre, comme plus tard celui d'Azincourt. On ne voit pas qu'aucun héraut d'armes ait porté celui de Poitiers. Jugeait-on en Angleterre la victoire de Najara plus glorieuse ?

On voit par les *Issues of exchequer* que le 5 juillet 1367 Édouard III donna cent couronnes de Florence à Franskin Forsset (ce nom fait penser à celui de Froissart), valet du prince de Galles, qui lui avait annoncé la victoire de Najara.

Les dépenses du prince de Galles pour cette expédition avaient été si considérables qu'un acte du parlement décida que s'il venait à mourir, les revenus d'Aquitaine seraient abandonnés pendant quatre ans à ses exécuteurs testamentaires pour payer ses dettes.

A ce que dit Froissart sur le courroux du prince de Galles quand Charles V rompit la paix de Bretigny, il faut ajouter le témoignage d'un écuyer gasçon nommé Budos, qui se trouve recueilli dans les registres du parlement. Budos, à ce qu'il assure, eût voulu servir Charles V, mais il ne l'osa point ; car, lorsqu'il passa à Angoulême, le prince de Galles « qui estoit mal homme et rigoureux » dit à Budos que s'il allait en France, il le traiterait comme un traître et lui ferait trancher la tête.

On trouve dans le recueil de Rymer une charte du 26 mars 1368 : *de principe Galliæ in Anglia redituro.*

Le 5 octobre 1372, le prince de Galles remit entre les main d'Édouard III le duché d'Aquitaine.

Il fit son testament le 7 juin 1376 et mourut le lendemain 8 juin (dimanche de la Trinité). Parmi ses exécuteurs testamentaires se trouvait Guillaume Wickham.

Le héraut Gueldre a soin de placer les insignes du prince de Galles en tête du livre qu'il consacre aux preux de son temps.

Le 1er mars 1392, le chapitre de Canterbury résolut qu'un service solennel serait célébré à perpétuité pour le repos de l'âme du prince de Galles.

Les trois plumes sont restées l'emblême populaire du prince de Galles. Il en avait d'abord choisi lui-même un autre : c'était un soleil sortant d'un nuage — la gloire après l'adversité.

Barnes a eu fréquemment recours à un manuscrit de Cambridge intitulé : *Acta Edwardi filii Edwardi tertii.* M. James nous apprend que ce manuscrit est devenu à peu près illisible.

Rien n'est plus solennel, rien n'est plus profondément senti que l'hommage rendu au prince de Galles par le moine de Saint-Albans : *Quo obeunte, obiit omnes spes Anglorum... Ut dicitur de magno Alexandro, nullam gentem adiit quam non vicit, nullam civitatem obsedit quam non cepit.*

GALLES (JEANNE de KENT, princesse de), « la plus belle dame « d'Engleterre et la plus amoureuse II, 243 » ; fille du comte de Kent II, 243 ; a pour premier mari Thomas Holand VI, 366, 367 ; le prince de Galles l'épouse par amour VI, 366, 367 ; Froissart la voit à Berkhampstead VI, 367 ; son voyage en Bigorre XI, 16-18 ; le duc de Bretagne épouse sa fille VII, 75, 251 ; est menacée par les Lollards IX, 391.

Cf. Ib, 161 ; II, 520 ; IV, 462 ; VIII, 424 ; XVI, 365. Fille d'Edmond comte de Kent et de Marguerite Wake.

Quelques auteurs rapportent qu'avant d'épouser Thomas Holand, elle entretint avec lui des relations coupables pendant qu'elle était la femme du comte de Salisbury. Les documents officiels redressent cette erreur. Thomas Holand avait obtenu la main de Jeanne de Kent et était allé guerroyer outre-mer quand le comte de Salisbury la contraignit à l'accepter pour époux. De là une vive réclamation de Thomas Holand, qui fut accueillie par le pape Clément VI. Jeanne de Kent, rendue à Thomas Holand, eut de lui trois fils et une fille. Devenue veuve le 28 décembre 1361, elle épousa peu après, au grand déplaisir du roi et de la noblesse, l'héritier de la couronne d'Angleterre.

La princesse de Galles fit son testament au château de Walingford le 7 août 1385. Elle ordonna que son corps fût déposé non pas auprès du prince de Galles, mais près de Thomas Holand son premier époux, et si elle donna à Richard II son lit de velours rouge brodé de plumes d'autruche d'argent et de têtes de léopard d'or qui rappelait la gloire et les exploits du Prince-Noir, elle réserva aux fils qu'elle avait eus de Thomas Holand d'autres lits ornés de rayons d'or : *dolci rai d'honor*, aurait dit Pétrarque.

*Galopès* (*Ferrand*), « bourgeois notable et autentique » de Lisbonne, sa réponse aux envoyés castillans XI, 11 ; porte la bannière du roi de Portugal XII, 202.

Dia Galoppez était un écuyer espagnol ou portugais au service de Bertrand du Guesclin.

*Gamache*, marin VI, 496, 497.

Un Guillaume de Gamaches fut maître des eaux-et-forêts au XV^e siècle.

* Gand (Sohier de) II, p. 533 ; III, 472.

Gand (Sohier de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280. Cf. XVIII, 502.

* Gand (Marguerite de) I^a, 82.

* GAND (JEAN DE), fauconnier du comte de Flandre X, 459 ; XI, 450.

GAND (châtelain de) II, 533. Voyez ANTOING.

GAND (JEAN DE). Voyez LANCASTRE.

*Gansul* (*Guillaume*). Voyez GOWSEL.

*Gante*, chevalier brabançon, fait la guerre en Gueldre XIII, 168.

Il est probable que Froissart avait écrit : Gasbec et que le copiste en aura fait Gante. Le sire de Gaesbeeck prit part à cette guerre.

GARD (abbé du), décapité comme complice des Navarrais VI, 101, 103, 107 ; XVII, 372.

Le *Gallia christiana* ne contient rien à ce sujet.

M. Luce signale un document où se trouve mentionne Guillaume le Mareschal « justicié pour ses démérites » qui possédait à Amiens une maison dont le régent disposa en 1359 ; mais rien n'établit qu'il s'agit ici de l'abbé du Gard.

GARDE (HECTOR DE LA), l'un des capitaines du comte de Foix XII, 106.

Guirauton de La Garde faisait partie de la garnison de Lourdes le 12 novembre 1379. (*Archives des Basses-Pyrénées*).

Ce nom est très-répandu dans le midi.

GARDE (GUICHARD DE LA), meurt au siége d'Afrique XIV, 250.

GARDELEMPOS, *Gadelopit*, *Gadelope* (PIERRE), « moult bien enlai-« gaigié XIII, 131 »; est envoyé par le roi de Castille vers le duc de Lancastre XIII, 131 ; ambassadeur du roi de Castille 194.

* GARDIN (ALART DU) IV, 479.

GARENCIÈRES (sire de), est envoyé en Écosse II, 333 ; se rend au-devant du roi d'Écosse 336 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21, 24 ; revient avec Charles VI de Montpellier à Paris 80 ; l'accompagne à la joute de Saint-Inglevert 127, 150 ; au siége de la ville d'Afrique 225 ; dans l'ost du Mans XV, 30 ; chargé de la garde de Charles VI 46.

Cf. $I_a$, 349 ; VI, 476 ; XV, 396 ; XVIII, 426, 438.

Ces mentions s'appliquent à plusieurs sires de Garencières.

Jean de Garencières combattit en 1340 dans l'ost de Bouvines.

Robert de Garencières vivait en 1355.

Yves de Garencières était en 1382, 1383 et 1384 capitaine du château de Caen. En 1386, il se trouvait dans l'ost de l'Écluse. M. Douët d'Arcq a publié une montre d'Yves de Garencières, du 1er mars 1381.

GARENNE (HENRI DE LA) dit CHEVILLART, chevalier du comté de Vaudemont, fait Eustache d'Aubrecicourt prisonnier VI, 166, 174, 189, 190 ; XVII, 378.

*Garennes* (comtesse de). Voyez WARREN (comtesse de).

* GARET, IX, 576.

*Garghoule, Gargoule* (sire de). Voyez KERGORLAY.

*Garil* (*Gomez*). Voyez CARILLO.

* GARMEAU (JEAN) XVIII, 445, 452.

* GARNOT $I^b$, 97.

*Garuwède.* Voyez HARUWEEDE.

*Garsion* (messire), « très-bons chevaliers de Lombardie », capitaine du Conquêt IV, 53.

* GASCOGNE (sénéchal de) XVIII, 35.

Au mois de mars 1344, Nicolas de la Bèche (voyez ce mot) était sénéchal de Gascogne.

*Gasebecque, Gassebeque* (*Jean de*). Voyez KESTERBEKE.

* *Gastelin* (*Wery*). Voyez WENSELIN.

* GATELUZO (FRANÇOIS) XV, 419, 427 ; XVI, 264.

*Gaubart* (*Guillaume*), fait la guerre en Écosse X, 288.

GAUCELIN (cardinal). Voyez EUSE.

GAUCOURT (sire de), attaque Calais XVII, 267.

C'est sans doute par une faute de la copie fort incorrecte des *Chroniques abrégées*, qu'on y lit : Jaucourt.

Il ne peut être question que du sire de Gaucourt dans cette énumération de chevaliers d'Artois et de Picardie qui se réunirent pour reconquérir Calais.

Raoul de Gaucourt servait en Bretagne en 1352 avec quatre écuyers sous ses ordres. Il épousa Jeanne de Poissy.

*Gaucourt* (sire de) III, 19. Voyez JAUCOURT.

* GAUDIN (ROBERT) XV, 396.

* GAUVIGNON, XV, 396, 423.

GAUVILLE (GUILLAUME DE), chevalier de Normandie, dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 141 ; fait la guerre en Normandie avec les Navarrais V, 367 ; défend le château d'Évreux 374 ; le reprend VI, 26-31 ; XVII, 359 ; attaque Amiens VI, 102, 105 ; capitaine d'Évreux 401, 404 ; combat à Cocherel et y est fait prisonnier 428, 431, 444 ; XVII, 406 ; est délivré par échange VII, 5, 6 ; défend Évreux 13.

Cf. $I_a$, 433 ; $I_b$, 76 ; VI, 454 ; XVIII, 405.

Guillaume de Gauville châtelain d'Orbec.

Au mois d'août 1358, le duc de Normandie donna à Gui Le Baveux certains biens confisqués sur Guillaume de Gauville coupable de lèse-majesté. Il obtint en 1360 des lettres de rémission comme partisan du roi de Navarre.

GAUVILLE (GUI DE), fils de Guillaume de Gauville VII, 5 ; fait Braimon de Laval prisonnier sous les murs d'Évreux VI, 407, 408 ; capitaine de Conches 427 ; gouverneur de Montpellier pour le roi de Navarre, est fait prisonnier IX, 56.

Gui de Gauville, fils de Guillaume de Gauville qui précède, obtint en 1378 la restitution des biens confisqués sur son père. Il était à cette époque gouverneur de Montpellier pour le roi de Navarre. Il épousa Marguerite d'Ailly-Picquigny et ne vivait plus en 1388.

La terre de Gauville passa aux Monnay et ensuite aux Courcy.

GAVRE (JEAN DE), clerc, l'un des ambassadeurs de la duchesse de Brabant XIII, 38.

Cf. XIII, 333.

Évêque de Cambray en 1411. Mort vers 1436. Il fut

inhumé dans le tombeau d'un de ses frères mort à la bataille d'Azincourt.

GAVRE (ARNOULD DE) X, 438. Voyez ESCORNAY.

GAVRE. Voyez ESCORNAY, HERZEELE, HÉRIMEZ, MULAERT.

* GEAY (LOUIS DU) XV, 395.

*Gedours* (châtelain de). Voyez JEDWORTH (châtelain de).

* *Geldonia* (*Henricus de*). Voyez JODOIGNE (HENRI DE).

* GELDORP (sire de) XV, 402.

GELINDEN, *Glindes, Guelin, Gluinnes, Glinnes, Glennes, Glimes* (ROBERT DE), prend part à la chevauchée de Pont-à-Tressin III, 285, 287-289, 292-294 ; XVII, 103 ; sauve la vie à Jean de Beaumont IV, 325-327, 505.

Cf. IV, 478 ; XV, 402.

Froissart dit qu'il était du comté de Looz. Gelinden est un village du Limbourg à six kilomètres de Saint-Trond.

Il fut l'un des seigneurs du pays de Tirlemont que le comte de Flandre somma en 1356 de lui rendre hommage.

Il figure comme témoin dans une charte du 11 décembre 1365 relative à une rente que Guillaume comte de Namur tenait en fief du duc de Brabant.

Sa femme se nommait Marie Sbox. Voyez le livre des fiefs du Brabant, publié par M. Galesloot, p. 203.

* GEMBLOUX (abbé de). Voyez ROZIERS (ARNOULD DE).

* GENAY (THIBAUD DE) XVIII, 85.

* GÊNES (MARC DE), astrologue VI, 453.

GENÈVE (AMÉ III, comte de), en garnison à Cambray III, 13, 15 ; dans l'ost de Buironfosse 55 ; en garnison à Lille 129, 166 ; dans l'ost de Bouvines 246, 249 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne IV, 188 ; dans l'ost de Philippe de Valois en 1346 400 ; arrive après la bataille de Crécy V, 82 ; père du pape Clément VII IX, 144.

Cf. IX, 519, 577.

Amé III, fils de Guillaume III, comte de Genève et d'Agnès de Savoie. Il épousa Mathilde fille de Robert VII comte d'Auvergne et de Marie de Flandre. Mort en 1367.

Il figure dans les rôles de l'ost de Bouvines en 1340 comme capitaine des hommes d'armes envoyés par le comte de Savoie au roi de France. Il y avait sous ses ordres trois chevaliers bannerets, trois chevaliers bacheliers et deux cent cinquante-cinq écuyers.

GENÈVE (HUGUES DE), seigneur d'Anthon, « vaillant homme et « saige durement XVII, 388 » ; négocie la paix de Bretigny VI, 279, 280, 286, 291, 307 ; XVII, 388.

Cf. XVIII, 87, 88, 94, 438.

Fils aîné d'Amé II comte de Genève et d'Agnès de Châlon, frère de Guillaume III comte de Genève. Il épousa Isabelle dame d'Anthon et fit son testament le 7 novembre 1365.

Le 25 juin 1337, Édouard III conclut un traité d'alliance avec Hugues de Genève, seigneur de Vareys et d'Anthon.

GENÈVE (PIERRE, comte de), au siége d'Ardres VIII, 405; XVII, 570 ; devant Saint-Malo IX, 80 ; soutient le duc d'Anjou en Italie 466, 469 ; dans l'ost de Bourbourg X, 241 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 4 ; assiste aux fêtes d'Avignon XIV, 37, 39.

Cf. Ia, 357 ; XIV, 437, 438.

Pierre III comte de Genève, fils d'Aimé III et de Mahaud d'Auvergne, succéda à ses frères en 1370. Il épousa Marguerite de Joinville et fit son testament le 24 mars 1393. Frère du pape Clément VII.

GENÈVE (ROBERT DE). Voyez PAPES : CLÉMENT VII.

* GENÈVE (évêque de) IX, 578.

GENÈVRE (la reine), femme du roi Artus II, 196.

*Genève* ou *Gevène* (*Ange Salvasse*), se retire en Castille XI, 285 ; dans l'ost du roi de Portugal XII, 292 ; tué à Aljubarrota XI, 316.

*Genève* ou *Gevène* (*Jean Ansalbe de*), dans l'ost du roi de Portugal XII, 292.

*Genville*. Voyez JOINVILLE.

* GERMIGNY (ÉTIENNE DE) XV, 376.

Bailli d'Autun en 1395. Cité dans un compte comme ayant été fait prisonnier à la bataille de Nicopoli.

* Germigny (Jean de), bailli d'Autun XV, 396, 423.

Germoles, *Germillon* (Jean de), vient en aide aux bourgeois de Châlons VI, 143, 147, 148.

Jean de Germoles, chevalier, seigneur de la Grange, était bailli de Châlons en 1353. A la même famille appartenaient Évrard de Germoles, capitaine de Châtillon en 1377, Guillaume de Germoles qui épousa Sybille de Néelle, et Renaud de Germoles qui vivait en 1376.

*Gernols.* Voyez Graynols.

Géronde (sire de) VII, 157, 212 ; VIII, 210. Voyez Albret (Bernard d').

La terre de Géronde située près de la Réole fut portée par Isabelle de Géronde à Bernard Ezy d'Albret.

*Géronde* (duc de) VII, 547. Voyez Aragon (Jean Ier, roi d').

* Gerson (Jean de) Ia, 222, 223, 350 ; XVI, 279, 310, 391.

* Géry, curé de Saint-Nicolas à Valenciennes XVIII, 78.

* Gest (Thomas de) XVIII, 79.

*Geussay.* Voyez Guisay.

*Ghesmes* (sire de), accompagne Robert de Namur à l'ost de Tournehem XVII, 482.

Je crois qu'il faut lire : Gemen. Henri de Gemen est cité par Butkens (I, p. 511).

*Ghesmes* (*Lambert de*), « sage et vaillant chevalier XIII, 167 » ; souverain de la chevalerie de Gueldre, accompagne Robert de Namur à l'ost de Tournehem XVII, 482; principal conseiller du duc de Gueldre XIII, 166, 171 ; dans l'ost du duc de Gueldre XVII, 167, 173.

Frère du sire de Gemen ou Ghesmes qui précède.

* Ghillen, doyen de Condé XVIII, 80, 81.

Ghini (André), évêque de Tournay, excommunie les Flamands III, 119.

Cf. II, 525 ; XVIII, 45, 181, 182, 184, 185.

André Ghini Malpigli, Florentin, conseiller de Philippe de Valois, transféré en 1334 de l'évêché d'Arras à l'évêché de Tournay. Créé cardinal en 1342. Mort à Perpignan

au moment où il se rendait en ambassade en Aragon. Il fonda à Padoue un collége où deux bourses étaient réservées à des jeunes gens de Tournay.

*Ghisinghem* (*Thomas*). Mauvaise lecture pour COSYNGTON (ÉTIENNE), comme l'indique la variante. Voyez le mot : COSYNGTON.

GHISTELLES (WULFART DE), ramène la reine Isabelle en Angleterre II, 63 ; retourne en Angleterre 113, 114, 117 ; XVII, 17 ; avec Édouard III dans l'ost de Buironfosse III, 53 ; dans l'ost du comte de Hainaut 138, 140, 157 ; au siége de Tournay 285 ; fait prisonnier par les Français 286, 289, 290, 293, 294 ; XVII, 102, 103 ; est délivré III, 296 ; négocie une trève en Bretagne XVII, 149 ; assiste aux joutes de Windsor IV, 125, 206; dans l'ost d'Édouard III en Normandie 381 ; assiste à la bataille de Crécy V, 31, 76.

Cf. Iª, 129 ; II, 513, 514, 521, 522, 544 ; III, 520 ; IV, 499 ; V, 472 ; XVIII, 90, 91, 105, 193, 195.

Wulfart de Ghistelles, seigneur de Waudinpraël, fils de Jean III sire de Ghistelles et de Marguerite de Luxembourg.

En 1332, il est cité dans un rôle anglais comme *miles hospitii regis*. Au mois de décembre 1345, il fut envoyé en ambassade vers l'empereur Louis de Bavière.

Il mourut avant 1360 et fut enseveli à la chartreuse de Marly près de Valenciennes.

Il recevait du roi d'Angleterre une pension qui est encore mentionnée dans les *Issue-rolls* de 1356.

GHISTELLES (JEAN, sire de), accompagne le prince de Galles en Gascogne XVII, 301 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; dans l'ost de Poitiers 378, 399-401, 423, 426, 442 ; XVII, 339, 354 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 248, 251, 252 ; capitaine de Bruges X, 191, 320.

Probablement fils du précédent. Peu connu des généalogistes. Il obtint en 1364 des lettres de sauf-conduit pour se rendre en Gascogne.

Il ne faut pas le confondre avec Jean de Ghistelles qui en 1340 se trouvait à Bouvines avec deux chevaliers et vingt et un écuyers dans la *bataille* du comte de Flandre et qui fut tué en 1346 dans les rangs français à la bataille de Crécy.

M. le comte de Limburg-Stirum , dont les travaux sur les sires de Ghistelles offrent un vif intérêt, rapporte que Jean de Ghistelles, après avoir longtemps servi les Anglais, retourna en Flandre et y devint capitaine de Bruges. En effet, le sceau de Jean de Ghistelles, capitaine de Bruges, porte, comme celui de Wulfart de Ghistelles, un écu écartelé de Ghistelles et de Luxembourg. Mort vers 1385 ou 1386. Il laissa un fils qui porta comme son ayeul le prénom de Wulfart et qui prit part en 1393 au tournoi du sire de la Gruthuse.

Une sœur de Jean de Ghistelles avait épousé Hugues de la Zouch, et les biens qui lui étaient échus dans la succession paternelle, furent confisqués « pour ce que la dite « dame et messire Hue dessus dit demeurent en Engleterre « comme ennemy du roy et de monseigneur de Bourgongne. » Voyez le mot : Zouch (Hugues de la).

Ghistelles (sire de), défend Audenarde IX, 199.

Jean V de Ghistelles, fils de Jean IV. Il épousa Isabelle de Rodes dame d'Ingelmunster. Mort vers 1380.

Ghistelles (Jean de), « le grant signeur de Ghistelles X, 191 » ; défend le comte de Flandre en présence du roi IX, 127 ; créé rewaert de Flandre par Charles V X, 191 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 281, 282, 284 ; commande les milices flamandes au siége de Damme 361 ; scelle le traité de Tournay 438 ; calme les Brugeois XII, 22.

Cf. I[a], 306 ; X, 460, 514.

Jean VI, fils de Jean V qui précède et d'Isabelle de Rodes. Il épousa 1° Marguerite de Reyghersvliet ; 2° Jeanne de Châtillon. D'après quelques généalogistes, il fut tué à la bataille d'Azincourt ; mais il paraît qu'il ne mourut que l'année suivante.

En 1380, il scella les priviléges accordés au Franc de Bruges qui lui fit une pension de cent livres. En 1381, il commandait les milices brugeoises au combat de Nevele. En 1383, on le retrouve près d'Ypres dans l'armée de Louis de Male. On voit par une charte du 4 novembre 1386 qu'il obtint du comte de Flandre la rémission du meurtre de Gauthier de Craeyenwerve. Il paya une amende et érigea une chapelle en expiation de ce crime.

Le compte du bailli de Bruges, de 1388, nous apprend qu'à cette époque il avait « le gouvernement du pays de « Flandres ».

Le sire de Ghistelles n'eut que deux fils qui moururent jeunes ; mais il laissa huit filles, et plusieurs contractèrent d'illustres alliances. L'aînée mariée d'abord à Hugues de Melun épousa ensuite le vicomte de Meaux et transmit à la maison de Béthune la plus grande partie des biens des sires de Ghistelles. D'autres épousèrent Matthieu de Roye, Daniel de Bouchout, Jean de Châlons et Jean de Commines.

Ghistelles (Gui de), frère du sire de Ghistelles IX, 358 ; assiste au combat de Nevele IX, 357, 358 ; parvient à sortir de Bruges et se retire en Zélande X, 48 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 283 ; capitaine de Damme 320.

Fils de Jean IV sire de Ghistelles. Il eut pour sa part d'héritage le petit tonlieu de Bruges. Il épousa d'abord Marie de Poix (voyez Froissart, IV, 433) et ensuite Agnès de Berlaimont, dite de Floyon. Mort en 1417.

Il se trouvait en 1386 dans l'ost de l'Écluse avec un chevalier et sept écuyers.

Ghistelles (Gérard de), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 281, 282, 284.

Cf. IX, 541 ; XVIII 105.

Frère de Gui qui précède.

Gérard de Ghistelles fut armé chevalier le 19 juillet 1340.

Ghistelles (Roger de), capitaine de Damme, cette ville est surprise par les Gantois pendant son absence X, 354, 355.

D'après les savantes recherches de M. le comte de Limburg-Stirum, Roger de Ghistelles était fils de Jean IV sire de Ghistelles et de Marie d'Haveskerke.

Ghistelles (la dame de), prisonnière des Gantois à Damme X, 355, 367.

Anne ou Marguerite de Dudzeele, femme de Roger de Ghistelles.

* Ghistelles (Éléonore de) I[a], 97 ; II, 514.

* Ghistelles (Jean de) II, 544.

* Ghistelles (Hannequin de) II, 544.

Le même que Jean qui précède ?

Ghistelles (Marie de). Voyez Flandre.

Giac (Pierre de), chancelier de France, perd son trésor XIII, 60, 78, 81.

Cf. IX, 568.

Fils de Jean de Giac.

Premier chambellan du roi, puis chancelier du duc de Berry en 1379 et enfin chancelier de France le 19 juillet 1383.

En 1390, il recevait comme chancelier deux mille livres par an. Mort en 1407 et inhumé dans l'église des Cordeliers de Riom. Il épousa Marguerite de Campendu, veuve de Guillaume de Narbonne.

Il paraît que son avidité fut extrême. A Paris notamment il se créa un vaste domaine formé de l'hôtel de la Grange aux Merciers, d'une partie des remparts de Paris depuis la porte Saint-Antoine jusques près de l'église Saint-Paul et des biens confisqués sur Hugues Aubriot. Charles VI lui avait permis de prendre *le gros du bout d'un fuseau* de l'eau des fontaines de Paris. Sa veuve eut certaines restitutions à faire au trésor royal.

Giac (Louis de), fait un pèlerinage au Saint-Sépulcre XII, 39 ; prisonnier en Gueldre XIII, 260.

Cf. XV, 394, 395 ; XVI, 261, 519.

Louis de Giac échanson de France en 1386, puis chambellan du duc de Bourgogne. Il figura dans l'ost de Bourbourg et dans celui de l'Écluse. On voit par le testament de son père qu'on croyait alors qu'il était le prisonnier des Infidèles. Il ne reparut plus. Il avait épousé Jeanne du Peschin.

Il était fils de Pierre de Giac chancelier de France et de Marguerite de Campendu.

* Giac (Catherine de) XVI, 261.

Sœur du précédent. Elle épousa Jacques de Tournon et Louis de Poitiers.

Giffard, *Giffart* (Gilbert), chevalier anglais, dans l'ost de Robert Knolles VII, 481 ; VIII, 16, 18 ; XVII, 498, 503 ; est fait prisonnier à la bataille de Pont-Vallain VIII, 48, 49, 51-53 ; cité parmi les meilleurs capitaines anglais XVI, 4.

Froissart l'appelle Philippe dans ce dernier passage. Ailleurs il lui donne le prénom de Gilbert.

Gilbert Giffard est cité dans des lettres de sauf-conduit d'Édouard III, de 1369, *eundo ad partes Franciæ*.

Les Giffard prétendaient être issus de Gauthier de Bolbec dit Giffard, comte de Longueville, puis de Buckingham, frère d'Osborn l'un des plus intrépides compagnons de Guillaume le Conquérant.

Les Giffard qui s'étaient distingués au XIVe siècle par leur courage, s'honorèrent au XVIIe par leur fidélité à la cause de Charles II. Ils habitent encore aujourd'hui le manoir de Chillington dont la possession héréditaire remonte au XIIIe siècle.

* Giffard (Jean) Ia, 82.

Jean Giffard mort en 1366 épousa Catherine de Strafford.

Giffart (Philippe), ami de Marcel, périt avec lui VI, 78.

Cf. VI, 480, 481.

Il eut peut-être pour fils ou petit-fils Philippe Giffart maître des comptes en 1403.

* Giffart (Nicolas) I^b, 91.

Gignot (Thibaut), abbé de Crespin, est chargé par le comte de Hainaut de défier Philippe de Valois III, 95-98 ; XVII, 81, 82.

Cf. III, 485.

Gilbert (Jean), évêque de Bangor, puis d'Hereford, chargé de traiter de la paix VIII, 382, 385, 386 ; X, 274 ; XVII, 562.

Cf. VIII, 463, 471, 473 ; IX, 581, 582 ; X, 476, 533.

Il monta sur le siége de Bangor en 1372 et le quitta le 12 septembre 1375 pour devenir évêque d'Hereford.

* Gilles (Pierre), complice de Marcel VI, 476, 477, 480.

Gilles (Richard), chef de compagnie, assiste au combat de Prilly XII, 221, 222 ; défend Sainte-Sévère VIII, 154, 156 ; XVII, 520 ; y périt XI, 119.

Il n'est pas cité dans les Actes de Rymer.

* Gilles (frère), confesseur du comte de Flandre X, 539.

*Gladuin*. Voyez Glendowyn.

* Glamorgan (vicomte de). Voyez Jugge.

*Glandignin*, *Glandiwin*. Voyez Glendowyn.

* Glanville (Hugues de) I^a, 149, 150.

* Glastonbury (Jean, abbé de) XVI, 357 ; XVIII, 4.

* Glendower (Owen) XVI, 330, 397.

Glendowyn, *Glandigwin*, *Glandignin* (Guillaume), est envoyé vers le roi d'Écosse II, 285, 286 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 133.

Cf. I^a, 134.

Glendowyn, *Gladuvin*, *Glandwin* (Adam), dans l'ost d'Otterburn XIII, 201.

Cf. XIII, 359.

Adam de Glendowyn reçut le 7 avril 1386 un sauf-conduit pour se rendre en Angleterre avec deux autres chevaliers. D'autres lettres de sauf-conduit du 4 octobre 1389 se rapportent à un voyage qu'il fit en Angleterre avec Henri de Douglas.

GLENDOWYN, *Glenduvin* (JEAN), dans l'ost d'Otterburn XIII, 227.

GLENDOWYN, *Glandywin* (SIMON), « très vaillans escuiers d'Es- « coce, » tué à la bataille d'Otterburn XIII, 229, 242, 255.

Cf. XIII, 360.

Simon de Glendowyn ne périt point à la bataille d'Otterburn, car il fut chargé avec Jean son frère de négocier en 1398 une trève avec les Anglais.

*Glennes, Glimes, Glindes.* Voyez GELINDEN.

*Glinham* (*Guillaume de*) X, 518. Voyez ELMHAM.

*Glinnes.* Voyez GELINDEN.

GLISUELLE, *Glisoelle* (JEAN DE LA), négocie la délivrance de Gui de Blois VII, 232.

Cf. I[b], 107.

Le village de Mairieux, situé à une lieue nord de Maubeuge, comprenait plusieurs fiefs importants, parmi lesquels on distinguait celui de la Glisuelle. Ce fief, placé entre le domaine de Héron-Fontaine et Mairieux, formait une seigneurie qui relevait du chapitre de Maubeuge.

Les sires de la Glisuelle étaient de fort ancienne noblesse ; mais faut-il accepter comme sérieuse l'attestation d'un héraut d'armes, donnée à Bruxelles en 1747 à propos d'une admission au chapitre de Maubeuge, que Jean de la Glisuelle, chevalier, vivait en 766 sous le règne de Charlemagne et était dès cette époque seigneur de Perfontaine et de la Glisuelle ? On voulait faire remonter jusqu'au siècle de Roland leur cimier qui offrait un buste de Sarrasin vêtu de sinople au turban d'argent, tortillé de gueules, tenant une flèche d'or de la main droite, et, de l'autre, un bouclier d'argent à la bordure d'or.

Jean de la Glisuelle dont parle notre chroniqueur, vivait en 1336. Il était en ce temps prévôt de Beaumont et intervint dans divers actes en qualité d'homme de fief du comte de Hainaut. C'est ainsi qu'il est cité dans le contrat de mariage de Jeanne de Beaumont et de Louis de Châtillon,

de la maison d'Avesnes, et dans un acte d'adhéritement, par lequel Guillaume, comte de Namur, constitua le douaire de sa femme, la comtesse de Blois. Plus tard, en 1367, il paya, avec Gui de Blois et Hugues de Villers, une certaine somme due à un marchand italien.

Huart de la Glisuelle fut l'un des témoins cités dans un acte de vente fait par Gui de Blois au profit du comte de Namur.

Tristan de la Glisuelle fut l'un des bienfaiteurs de l'hôpital fondé à Mons en 1313, par Nicolas de Houdeng. Ce fut grâce à ses libéralités que cet hôpital commença dès lors à recevoir des *kanquennes* (vieilles femmes indigentes). Un tableau consacré à sa mémoire portait l'inscription suivante : « *Ce tableau ont dédiée et faict* « *faire par bonne affection les vielles femmes de Hou-* « *daing, l'an* 1599, *à la pieuse mémoire de Tristan, seigneur* « *de Grisuel, fondateur de ceste chapelle et de la bonne* « *maison de Houdaing, qui trespassa l'an de grâce* 1400, « *le quatriesme jour de novembre* ».

Vers le milieu du XV^e siècle, le fief de la Glisuelle passa dans la maison de Montigny.

GLISUELLE, *Glisoelle* (JEAN DE LA), accompagne Gui de Blois dans l'ost de Bourbourg X, 245.

Cf. I^a, 294.

GLISUELLE, *Glisoelle* (LOUIS DE LA), « gentil escuier XIV, 174 » ; maître d'hôtel du vicomte de Meaux XIV, 174 ; au siége de Vendat 174, 200.

Louis de la Glisoelle, châtelain de Blois, est cité dans une charte de 1371, de la collection de Joursanvault.

* GLISUELLE (HUART DE LA) XVI, 280, 285.

Il est cité dans une charte passée à Beaumont le 11 juin 1379.

GLOCESTER (THOMAS D'ANGLETERRE, comte de Buckingham, puis duc de), « soubtil et malicieux XV, 165 ; trop orgueilleux « et présomptueux XV, 240 » ; créé comte de Buckingham

VIII, 392 ; XVII, 566 ; chargé de défendre Douvres contre les Français VIII, 395, 398, 400 ; XVII, 568 ; fait grand accueil au duc de Bretagne IX, 131 ; chargé de conduire une expédition en France 238 ; aborde à Calais 241-244 ; entre en Artois 244-251 ; — en Picardie 251-256 ; en Champagne 256-271 ; — en Beauce 273-281 ; — dans le Maine 286-290 ; — en Bretagne 292-300 ; XII, 57 , 59 ; assiége Nantes IX, 303-314 ; se rend à Vannes 314-321 ; ignore les traités des barons bretons avec les Français 322 ; préside à des joutes 322-330 ; retourne en Angleterre 331-334, 340, 341, 380, 381, 384, 462 ; ses plaintes contre le duc de Bretagne XII, 62, 155, 156, 158 ; se retire dans le pays de Galles IX, 397 ; se rend au devant d'Anne de Bohême 461 ; reçoit avec le duc de Lancastre les députés de Gand X, 79 ; est envoyé à Calais pour traiter de la paix 274 , 275 ; XV, 188 ; on l'attend à Bordeaux X, 332 ; avec Richard II dans l'ost d'Écosse 381 ; en *déduit* dans ses domaines XI, 132 ; le roi de Portugal lui écrit 267, 270 ; mal vu de Richard II 369 ; chargé de défendre Sandwich et Douvres 372 ; XII, 13 ; reçoit le roi d'Arménie 13, 15 ; est créé duc de Glocester 29 ; ses différends avec Richard II 144 ; ses plaintes contre le duc d'Irlande 144, 235, 261 ; les bourgeois de Londres s'adressent à lui 240-243 ; soutient leurs réclamations 244, 246 ; se met à la tête des mécontents XIV , 32 ; fait mourir Simon Burley XII, 252, 254 ; XVI , 89 ; enlève les fonctions de grand trésorier à l'archevêque d'York XII , 258 ; choisit pour principal conseiller l'archevêque de Canterbury 259 ; fait mourir Robert Trevylian 267-272 ; défait l'armée du roi 276 , 282-285 ; conduit Richard II à Londres 288, 292 ; reçoit la visite du duc de Gueldre XIII, 33 ; envoie le comte d'Arundel en France 105 ; siége au conseil du roi d'Angleterre XIV, 182 ; Richard II désire qu'il traite avec Charles VI, 286 ; favorable à la continuation de la guerre 314, 315 ; ne se rend pas aux conférences d'Amiens 377 ;

excite les communautés d'Angleterre contre la paix 384, 388, 389 ; l'un des signataires de la charte qui donne le duché d'Aquitaine au duc de Lancastre XV, 135, 149 ; reste partisan de la guerre XV, 80 ; est chargé de traiter avec la France 110-112, 116, 117 ; reçoit le roi d'Arménie 118 ; craint les subtilités des Français 120, 121 ; demande au roi de France de reconnaître le pape de Rome 124 ; accompagne Richard II en Irlande 138, 139 ; se rend à Eltham 143, 156 ; son rôle ambitieux dans les démêlés relatifs à l'Aquitaine 163 , 165, 166 , 182 ; aimé du peuple anglais 154-155 ; contraire à la paix avec la France 184 ; tient peu de compte des discours de Robert l'Ermite 193 ; résolu à empêcher la paix avec la France 194 ; Robert l'Ermite l'exhorte à la paix 196-202 ; voit à regret le mariage de Richard II et d'Isabelle de France 238, 269 ; blâme le mariage du duc de Lancastre et de Catherine de Roët 240 ; craintes qu'il inspire à Richard II 272, 273 ; XVI, 102 ; accompagne Richard II en France XV, 274, 298-304 ; ses complots XVI , 1-23, 77, 78, 212 ; est arrêté 24-29 ; est conduit à Calais 71-73 ; sa mort 74-77, 79-83, 90, 91, 138, 151, 160, 164, 192, 194, 200, 201 ; prophétie annonçant qu'il ne devait pas régner 235.

Cf. I[a], 144 , 156, 213, 352, 380, 386, 413, 422, 497, 521 ; I[c], 375-377, 379, 380, 457 ; IX, 506, 507, 544-547, 553, 555, 556, 567 ; X, 553, 565, 566 ; XII, 388, 390-392 ; XIV, 430 ; XV, 361, 376, 384, 387, 401, 404 ; XVI, 245-249, 288-294, 298, 305, 320, 321 , 346 , 352 , 358, 383 ; XVIII, 566, 583.

Thomas dit de Woodstoke parce qu'il vit le jour dans ce château , septième fils d'Édouard III, était né au mois de janvier 1355. Il épousa Éléonore de Bohun et devint par suite de ce mariage connétable d'Angleterre. Quand il fut créé duc de Glocester , la cérémonie de l'investiture féodale se fit avec solennité à Hoselow-Lodge. Richard II lui ceignit l'épée et lui plaça sur la tête un chaperon orné

d'un cercle d'or. Il s'en montra peu reconnaissant. Je me borne à renvoyer au récit de M. Wallon pour ce qui concerne le complot et l'insurrection de 1387. Je signalerai toutefois le manifeste du 12 novembre 1387 adressé par le duc de Glocester, le comte d'Arundel et le comte de Warwick aux bourgeois de Londres et dirigé contre l'archevêque d'York et le duc d'Irlande.

Un an s'était écoulé depuis sa victoire de Redcote-Bridge quand, la fortune le trahissant, il fut expulsé du conseil et forma le projet d'une croisade en Prusse ; mais, arrêté par les tempêtes qui le jetèrent sur les côtes de Danemark et de Norwège, il revint à son château de Pleshy. Il se réconcilia avec Richard II en lui payant neuf mille cinq cents marcs ; mais ce rapprochement ne fut sincère ni d'une part, ni d'autre. De nouveaux complots préparèrent le sanglant dénouement dont la date, selon les généalogistes anglais, doit être fixée au 25 août 1397.

Quelque violents qui fussent les discours des bourgeois de Londres, le duc de Glocester leur reprochait d'agir trop peu. La note suivante avait été écrite par lui peu avant son arrestation :

« Il me plest bien que ceux de Londres fount toutdys lour devoir à monseigneur come à lour seignour-lige, et à mes frères et à moy et à tous les autres seigneurs leur devoir ; mès je les ay oy souvent aussi bele parler et petit faire. »

On trouve dans les rôles de 1397 la mention suivante si laconique et si mystérieuse :

*Commissio directa Willelmo Rickehill de colloquio habendo cum duce Gloucester in villa Caleis existenti.*

Le 14 octobre 1397, Richard II écrivit à l'archevêque d'York, lui demandant des prières pour le repos de l'âme du duc de Glocester qui, après avoir été condamné *propter certa crimina enormia*, avait fait avant de mourir (on ne

disait point de quelle mort) une confession dont le texte avait été communiqué au parlement. Le 31 octobre de la même année, Richard II fit connaître que bien qu'il eût autorisé la duchesse de Glocester à faire ensevelir les restes de son époux à Westminster, il jugeait néanmoins convenable qu'ils restassent, jusqu'à ordre ultérieur, déposés au prieuré de Berdmonsey. Ces tristes dépouilles étaient placées sous la garde de Richard Maudeleyn qui allait lui-même être bientôt la victime des discordes civiles.

Glocester (Éléonore de Bohun, duchesse de), indignée du mariage du duc de Lancastre avec Catherine de Roët XV, 239 ; assiste aux fêtes d'Ardres 274, 299, 306 ; reçoit Richard II à Pleshy XVI, 27, 28 ; écrit aux ducs de Lancastre et d'York 72, 73 ; douleur qu'elle ressent de la mort du duc de Glocester et du comte d'Arundel 77 ; Richard II la place dans l'hôtel de la reine 82, 33, 220 ; va saluer le comte de Derby 175.

Cf. I^c, 375 ; XVI, 248, 383.

Éléonore fille d'Humphroi de Bohun, comte d'Hereford. Elle était encore fort jeune quand elle épousa en 1374 le duc de Glocester.

Quelques mois après la mort du duc de Glocester, Richard II lui fit restituer ses habillements et quelques autres objets qui avaient été saisis par le maire de Londres et qui présentaient une valeur de dix-neuf livres et quatre shellings. Elle fit son testament le 9 août 1399 et ordonna que son corps fût enseveli à Westminster. On y voit encore son épitaphe conçue en ces termes : *Cy gist Éléonore de Bohun, esnée fille monsieur Humphrey de Bohun, counte de Hereford, d'Essex et de Northampton et conestable d'Engleterre, femme à puissant et noble prince Thomas de Wodstoke, fits à très-excellent et très-puissant seigneur Edward roi d'Engleterre puis le conquest tiers, duc de Gloucestre, count d'Essex et de Buckingham et cones-*

*table d'Engleterre, que morrust le tiers jour d'octobre l'an de grâce M. CCC. XCIX, à qui alme Dieux face merci.*

GLOCESTER (HUMPHROI, duc de), perd ses biens et est placé dans l'hôtel de Richard II XVI, 82 ; dans l'ost de Richard II 175 ; rejoint le comte de Derby 177.

Fils de Thomas duc de Glocester et d'Éléonore de Bohun.

La phrase du tome XVI, p. 175 « le vaillant chevalier » paraît une interpolation.

Walsingham rapporte aussi que Richard II conduisit avec lui Humphroi de Glocester en Irlande, et dès qu'il apprit le débarquement de Henri de Derby, il donna l'ordre de l'enfermer au château de Trim dans le comté de Meth. Il traversait la mer d'Irlande pour se rendre en Angleterre quand, d'après l'Anonyme de Leland, il périt dans une tempête. Walsingham raconte au contraire qu'il mourut d'une maladie contagieuse la première année du règne de Henri IV.

GLOCESTER (comte de). Voyez AUDELEY, LE DESPENCER et NORTHAMPTON.

* GLOCESTER (comte de) II, 505.

* GLOCESTER (RAOUL DE MONTHERMER, comte de) IV, 462.

*Gluinnes*. Voyez GELINDEN.

* GLYMES (sire de) II, 545.

Bâtard de Brabant ?

*Gobam, Gobehem*. Voyez COBHAM.

* GOBERTENGES (JEAN DE) XVIII, 78.

* GODARD (JEAN), complice de Marcel VI, 476, 480, 482.

* *Godisture* (*Jean*) XIV, 415.

* GODSENHOVE (GOSSUIN DE) XVIII, 105.

* GOETHALS (HENRI, dit HENRI DE GAND) II, 535 ; IV, 475.

* GOETHALS (BAUDOUIN) II, 535.

* GOETHALS (CATHERINE D'ARTEVELDE, femme de BAUDOUIN) II, 535 ; IV, 475.

GOLOFRE, *Gouloffre*, *Boloffre*, *Bouloffre* (PIERRE), l'un des receveurs de la taille du roi d'Angleterre XII, 7 ; accusa-

tions répandues de ce chef contre lui 240, 248 ; est envoyé à Londres XII, 277 ; fuit hors d'Angleterre 283, 285, 286.

Cf. XII, 388, 390, 391.

GOLOFRE, *Goulofre* (JEAN), « gentil chevalier d'Engleterre « XIV, 113 » ; dans l'ost du duc de Lancastre XI, 327 ; prend part aux joutes de Saint-Inglevert XIV, 106, 113 ; l'un des chambellans de Richard II XVI, 16 ; présent qu'il remet de la part du roi à Froissart 234.

Cf. IX, 506 ; XII, 413 ; XVI, 328.

Jean Golofre avait épousé la veuve de lord Fitz-Walter. Il est cité dans une charte de 1366. Il fut en 1378 l'un des capitaines de Brest. En 1388, les partisans du duc de Glocester mirent la main sur lui et l'enfermèrent au château de Nottingham. Nous le retrouvons capitaine de Cherbourg en 1391 et gouverneur de Jersey et de Guernesey en 1393. Il fut l'un des chevaliers arrêtés par l'ordre de Henri IV au château de Berkley.

Le Religieux de Saint-Denis rapporte aussi la part qu'il prit aux joutes de Saint-Inglevert.

* GOLOFRE, *Gouloffre* (HERVÉE) XII, 414.

*Gombri* (*Jean de*), « chevalier sage et vaillant IV, 283 » ; dans l'ost du comte de Derby IV, 283, 284.

Cf. IV, 462.

Peut-être faut-il lire : Montgomery.

GOMER, *Gommer* (JEAN), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

GOMMEGNIES (sire de), reçoit la reine d'Angleterre à Valenciennes II, 50, 58 ; l'accompagne en Angleterre 63, 64, 66 ; XVII, 14 ; s'y rend de nouveau II, 113, 114, 122 ; XVII, 16 ; au siége de Cambray III, 8 ; en garnison à Valenciennes 86, 93, 112 ; dans la chevauchée de Gérard de Werchin 136 ; cherche à combattre les Français 150 ; dans l'ost du comte de Hainaut 179, 182 ; les attaque 293 ; XVII, 102.

Cf. II, 511.

La terre de Gommegnies, à deux lieues du Quesnoy, formait l'une des vingt-deux anciennes baronnies du Hainaut.

Les seigneurs de Gommegnies apparaissent dans l'histoire du Hainaut dès le XII^e siècle.

Alolf de Gommegnies figure en 1117 comme témoin dans la charte par laquelle l'évêque de Cambray confirme certaines possessions de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie.

Hubert et Foulques de Gommegnies vivaient en 1179.

Guillaume de Gommegnies fut l'un des plus intrépides compagnons d'armes de Baudouin V, comte de Hainaut. Il prit part à la cinquième croisade. Ce fut une sœur de Guillaume de Gommegnies qui porta cette terre dans la maison de Jauche.

Il s'agit ici, croyons-nous, de Guillaume de Jauche, seigneur de Gommegnies, cité dans diverses chartes de 1318, 1320 et 1330. Il avait épousé la fille du sire de Wasiers. D'après M. Luce, Froissart a voulu désigner Gérard de Gommegnies. Gérard de Gommegnies, seigneur de Mastaing, vivait en 1335.

Gommegnies (Guillaume de), fils aîné du sire de Gommegnies, est armé chevalier VIII, 399.

Guillaume de Gommegnies, fils de Guillaume de Gommegnies et de N. de Wasiers, ou plutôt Guillaume de Gommegnies, fils aîné de Guillaume de Gommegnies et de Marguerite d'Antoing, qui épousa Isabeau de Trazegnies.

Gommegnies (Jean de), dans la chevauchée de Gérard de Werchin III, 106 ; joute à Londres IV, 125, 126 ; assiste à la fête de la Jarretière 206 ; dans l'ost d'Édouard III VI, 209, 213 ; fait prisonnier par les Français 239-247 ; XVII, 385 ; jure la paix de Bretigny VI, 305.

Probablement Jean de Gommegnies, fils de Guillaume de Gommegnies et de Marguerite d'Antoing. Il épousa Marie de Rasse.

En 1345 ; Guy évêque de Cambray ayant favorisé l'évasion d'un clerc nommé Jean du Val, que la dame de Gommegnies avait fait enfermer dans les prisons de l'évêché, Jean de Gommegnies envoya vers le prélat trois hommes de fief, chargés de lui déclarer qu'il prendrait tant des biens de l'évêque et de ceux de ses gens que sa mère et lui en seraient satisfaits.

En 1359, traversant la Thiérache pour se rendre à Reims près du roi d'Angleterre, il combattit à Herbigny avec six écuyers seulement trois cents Français sous les ordres du sire de Roye ; il fut fait prisonnier dans cette rencontre. En 1361, il assista avec son frère Eustache aux fêtes que donna le duc de Brabant et auxquelles assista Aubert de Bavière. Ce prince le nomma lieutenant du comté de Hainaut, du 23 août au 6 décembre 1364. Il existe un compte spécial des dépenses faites en ces circonstances par le sire de Gommegnies. On y lit que vers la fin du mois d'août, il se rendit à Binche, avec quarante chevaux, au-devant du duc de Brabant, pour conférer avec lui. Le 27 août, il se mit à la tête de quatre-vingt-seize chevaux pour combattre les Flamands qui avaient occupé Lessines. Le 29, il revint à Mons pour assembler un parlement à Hornu. Le 16 septembre, il conféra avec les chevaliers allemands qui se trouvaient à Braine-le-Comte, prit le lendemain la route de Hal avec quelques-uns d'entre eux, visita Ath le 24, puis partit pour la Hollande. Il était rentré à Mons le 4 octobre, et alla à Bruxelles, le 21, pour traiter avec la duchesse de Brabant ; le 29, il se rendit de Mons en Hollande pour conférer avec le duc Aubert de Bavière, et rentra à Mons le 7 novembre avec dix-huit chevaux. Il séjourna le 11 et le 12 au château de Gommegnies, vit le comte de Looz au Rœulx, le 13, résida à Mons jusqu'au 22, se dirigea le lendemain vers Bréda avec le sire d'Agimont, suivi de cinquante-six chevaux, et revint le 30 du même mois.

GOMMEGNIES (JEAN DE), capitaine d'Ardres VII, 418 ; VIII, 280, 328, 331 ; dans l'ost du duc de Lancastre XVII, 542 ; fait le comte de Saint-Pol prisonnier 329-337 ; IX, 131 ; XVII, 551, 552 ; chevauche avec Hugues de Calverley 399 ; rend la forteresse d'Ardres 403-416 ; XVII, 569-571 ; défend Audenarde IX, 499 ; à Londres lors de l'émeute des Lollards 391, 395, 403, 404 ; fait bon accueil aux ambassadeurs anglais X, 313 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 22 ; accompagne le comte d'Ostrevant en Angleterre 255, 264 ; l'un des conseillers du comte de Hainaut 267 ; ses relations avec Froissart XV, 141 ; conseils qu'il donne au comte d'Ostrevant 229 ; dans l'ost de Frise 281-286.

Cf. Ia, 348, 376, 428 ; VI, 492 ; VII, 543 ; VIII, 450, 494 ; IX, 563 ; XV, 402 ; XVI, 309.

Jean de Gommegnies, fils de Guillaume de Gommegnies et d'Isabeau de Trazegnies. Il épousa Isabeau de Rochefort.

Le 1er décembre 1369 fut scellée une endenture entre le duc de Lancastre et Jean de Gommegnies pour la garde de la forteresse d'Ardres. Il en fut nommé capitaine le 12 mai 1370 : il fut confirmé dans ce commandement le 8 juin 1373 et le 26 octobre 1374. *L'issue-roll* de 1381 (c'est l'époque de l'émeute des Lollards) mentionne un don fait par Richard II à Jean de Gommegnies.

Le sire de Gommegnies fut chargé de diverses missions importantes près de la cour d'Angleterre en 1365, en 1371 et en 1381.. Il intervint aussi, comme conseiller du duc Aubert de Bavière, dans plusieurs actes émanés de ce prince, notamment dans ceux qui accordèrent ou ratifièrent divers priviléges en faveur des villes de Mons, du Quesnoy et de Saint-Ghislain.

Jean de Gommegnies fut arrêté en Brabant au mois d'avril 1393. Le 18 de ce mois, le duc Aubert de Bavière envoya vers la duchesse Jeanne à Bruxelles Anselme de Trazegnies avec des lettres de créance pour obtenir sa mise en liberté.

Au mois de novembre 1395, il fut au nombre des députés du Hainaut qui eurent une conférence à Hal avec les députés de Liége au sujet des difficultés soulevées entre le prince-évêque Jean de Bavière et ses sujets. Enfin, l'année suivante, il déploya sa bannière dans les plaines de la Frise où il combattit à la tête de quarante-une lances, parmi lesquelles se trouvaient deux chevaliers ; il reçut pour ses frais la somme de 828 livres.

GOMMEGNIES (dame de), assiste aux fêtes de Valenciennes XII, 3.
Cf. I[a], 301 ; I[b], 115 ; XVI, 287.

Quelle est cette dame de Gommegnies ?

Jean de Gommegnies épousa en 1363 une dame de Bavière, nommée Cunégonde de Weischoc. Aubert de Bavière lui accorda, à cette occasion, une rente de cent livres.

Les registres du conseil privé de Richard II mentionnent un don fait en 1389 à Anne femme du sire de Gommegnies.

Enfin M. de Coussemaker a recueilli l'épitaphe d'une dame de Gommegnies, issue de la maison de Bonniers, morte en 1410.

GOMMEGNIES, héraut, est envoyé en Angleterre XIV, 256.
* GOMMIECOURT (GUERLAIN DE) I[a], 143 ; II, 499.
*Gonsès* (*Pierre*), capitaine du château de la Fighière IX, 453 ; rend ce château aux Anglais 455, 456.
Peut-être : Gonzalès.
*Gonsès* (*Barthélemi*), frère du précédent, « appert homme d'armes « durement IX, 454 » ; sa mort IX, 454.
GONTAUT. Voyez BADEFOL.
* *Gontier*, I[b], 82.
GONTIER (maître). Voyez COL.
* *Gore* (*Renaud de*) XVIII, 155.
GOTH (BERTRAND DE). Voyez PAPES : CLÉMENT V.
GOUFFIER. *Goufer* (GUION), écuyer du duc de Bourgogne, « appert homme d'armes durement IX, 262 » ; est pris par les Anglais IX, 262, 263.

Probablement le même que Gui ou Guillaume Gouffier, écuyer du roi, qui reçut en 1369 le château de Rugny.

Guion Gouffier, fils de Jean Gouffier et de Jeanne de Chardonchamps, fut écuyer de Charles V et du duc de Bourbon. En 1380, Charles V lui fit un don pour l'aider à payer sa rançon. Mort vers 1388. De cette maison sont sortis les ducs de Rouannois.

*Gourdinet*, écuyer de Bourbonnais ou d'Auvergne, s'empare d'Aimerigot Marcel IX, 143 ; connu de Guillaume Bonne-Lance XIII, 54 ; fait prisonnier en Gueldre 264-266.

* Gournay (Thomas de) Ia, 145 ; II, 507.

Édouard Ier avait eu des démêlés avec les Gournay. On a conservé une lettre où il ordonne au shériff de Glocester de saisir les biens de Jean de Gournay jusqu'à la valeur de cent marcs que celui-ci lui doit.

Thomas de Gournay, meurtrier d'Édouard II, se souvint-il de ces mesquines querelles ?

Le 20 mai 1331, Édouard III écrit au roi de Castille pour qu'il fasse saisir Thomas de Gournay. Il fut arrêté à Burgos et conduit à Bayonne.

Thomas de Gournay avait conservé en Angleterre des amis dévoués.

Le 15 juillet 1331, Édouard III ordonne d'informer contre ceux qui après avoir aidé Jean Mautravers et Thomas de Gournay à gagner le pays de Galles et de là les pays étrangers, continuent à lui envoyer des vivres et des armes.

Telle était l'horreur qu'avait inspiré l'attentat de Berkley, qu'un écuyer qui s'appelait Gournay fut tué dans l'ost d'Édouard de Baillol : son nom était son seul crime.

Les Gournay descendaient d'Ode, compagnon de Rollon.

Hugues de Gournay combattit à Hastings sous Guillaume le Conquérant.

Son fils Gérard, baron d'Yarmouth, épousa Édith de Warren, petite-fille de Guillaume le Conquérant. Il eut pour fils

Hugues qui épousa la sœur de Robert comte de Normandie et pour fille Gundrède ayeule des Mowbray.

Chose étrange ! Thomas de Gournay fut, dit-on, l'un de ceux qui s'associèrent au comte de Kent pour répandre le bruit qu'Édouard II n'avait pas péri à Berkley et qu'il allait remonter sur le trône.

Gournay (Matthieu de), « moult vaillans chevaliers IX, 66 ; » est envoyé en Bretagne VII, 23 ; assiste à la bataille d'Auray 34, 36, 38, 47, 52, 56, 61 ; XVII, 409 ; se rend en Espagne VII, 88, 90; est rappelé par le prince de Galles 115, 117 ; assiste à la bataille de Najara 211 ; dans l'ost du duc de Lancastre en Artois VIII, 280 ; capitaine de Bayonne IX, 66, 84 ; combat les Compagnies 102-106 ; accompagne le comte de Cambridge en Portugal 384, 428, 453, 455, 479, 480 ; assiste à une assemblée à Westminster XII, 247.

Cf. VII, 490, 499.

Matthieu de Gournay était le quatrième fils de Thomas de Gournay qui précède. Il était en garnison à Brest en 1358. Par des chartes du 2 août 1378 et du 10 septembre 1379, il fut créé sénéchal des Landes.

Les Gournay avaient leur résidence à Stoke-under-Hampden dans le Somerset-shire. Ce fut là que Matthieu de Gournay fut enseveli. L'inscription placée sur sa tombe rappelait qu'il avait été au siége d'Algésiras et qu'il avait assisté aux batailles de Benamazin, L'Écluse, Crécy, Ingines (?), Poitiers et Nazara (Camden, p. 60). Mort en 1406 à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Gournay (Thomas de), assiste au combat de Niort VIII, 165.

Les derniers descendants des Gournay résident aujourd'hui à Keswick dans le Norfolk-shire.

*Gourrou* (*Brum*) XVIII, 349.

*Gousant*, *Gousant*. Voyez Cousan.

*Gouseignon*. Voyez Cosyngton.

*Gousel* (*Robert*). Voyez Gowsel.

*Gousenton*. Voyez Cosyngton.

*Gousserant* (vicomte de). Voyez Conserans (vicomte de).

Gouy (David de), capitaine de Gouy-la-Forêt IV, 90, 92.

Pierre de Gouy était en garnison à Douay en 1340.

* *Govignon* X, 396, 423.

* Gower, poëte anglais I[a], 87, 113, 114, 129, 422 ; XVI, 246, 288, 319.

Probablement parent de Thomas Gower qu'un rôle du règne de Richard II mentionne en ces termes : *Thomas Gower provisor operationum regis infra Turrim Londoniæ.*

Gowsel, *Gansul* (Guillaume), écuyer anglais, fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

Ne pas le confondre avec Jean Gansel, qui fut fait prisonnier à la bataille de Cocherel et que Bertrand du Guesclin céda à Charles V le 27 mai 1364.

On lit : Goushull dans une charte publiée par Rymer : ce qui se rapproche assez de l'orthographe de Froissart.

* Gowsel, *Gousel* (Robert) XIV, 418.

Vers 1442 vivait Robert Gowsel de Kirketon. Probablement fils de celui-ci, comme l'observe M. le baron Pichon.

* *Goyen* (*Étienne*) IX, 537.

*Graa*, *Gracy*. Voyez Grey.

* Graham (Jean), comte de Menteth I[a], 141 ; V, 487, 489, 491.

Sir John Graham avait épousé Marie fille et unique héritière d'Alain comte de Menteth. Il ne laissa lui-même qu'une fille qui épousa Robert Stuart duc d'Albany.

L'ordre d'exposer à York les membres écartelés du comte de Menteth porte la date du 6 mars 1347.

Grailly (Jean de), captal de Buch. Voyez Buch (captal de).

Grailly (Gaston de), jure la paix de Bretigny VI, 305 ; VII, 285.

Fils de Pierre captal de Buch et d'Assalide de Buch, frère du célèbre captal de Buch.

GRAILLY (ARCHAMBAUD DE), oncle du captal de Buch VIII, 209 ; ses efforts pour secourir la garnison de Thouars VIII, 209 ; assiége Saint-Maubert IX, 88.

Cf. IX, 509.

Archambaud de Grailly, fils de Pierre de Grailly et de Rosamburge de Périgord, oncle du célèbre captal de Buch, lui succéda dans ce titre. En 1381, il épousa Isabelle de Foix, sœur de Matthieu de Foix qui neuf ans après recueillit le comté de Foix. Mort en 1413.

En 1371, Archambaud de Grailly ratifia au nom du captal de Buch la convention en vertu de laquelle Breteuil fut remis au roi de France.

On peut voir dans le Religieux de Saint-Denis comment il se réconcilia avec les Français et fut reconnu comte de Foix par Charles VI.

En 1400, le roi de France remit tous ses griefs à Archambaud de Grailly comte de Foix, qui avait servi les Anglais. Le 23 mars de cette année, Archambaud de Grailly fit hommage du comté de Foix au roi de France.

Cité dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus comme l'un de ses feudataires dans le Bordelais.

GRAILLY (JEAN DE), capitaine de Bouteville XIV, 295 ; XV, 134 ; récits qu'il fait à Froissart 148-156 ; se rend en Aquitaine XVI, 215.

Cf. I[a], 379, 419 ; I[c], 217 ; XV, 383, 386.

Jean de Grailly, bâtard du célèbre captal de Buch.

* *Graispach* (*Barthold*, comte de) XVIII, 187.

GRANCEY, *Grantsi* (sire de), à la bataille de Poitiers V, 407.

Probablement Eudes II de Grancey qui épousa Béatrix de Bourbon, veuve du roi Jean de Bohême et mère du duc Wenceslas de Brabant.

Renaud et Pierre de Grancey sont cités en 1352.

GRANCEY, *Grantsi* (EUDES DE), secourt les bourgeois de Châlons VI, 143, 144, 147-147 ; assiége Melun 155, 156 ; combat les Compagnies 334 ; gouverneur de Bourgogne

VII, 16 ; amène quatre cents lances au duc de Brabant XIII, 21.

Eudes III de Grancey issu du premier mariage d'Eudes II avec Jeanne de Blamont. Il fut envoyé en ambassade en Allemagne en 1356 , est cité dans une charte de 1374 et était en 1382 chambellan du duc de Bourgogne. Il épousa Mahaut de Noyers.

GRANCEY (PHILIPPE DE), tué au combat d'Ardenbourg X, 321, 322.

Il n'est pas cité dans la généalogie de la maison de Grancey.

* GRANDISON (GUILLAUME DE) Ia, 96 ; III, 517, 518, 521.

Fils de Guillaume de Granson et de Blanche de Savoie. Il épousa Sybille Trégoz.

Cité dans une charte de 1331 comme exécuteur du testament de la reine de Navarre.

La maison de Granson est une des plus illustres du pays de Vaux.

Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, Eudes de Granson ou Grandison, devenu en Terre-Sainte le compagnon d'armes du prince de Galles depuis Édouard Ier, s'attacha à lui, le suivit en Angleterre et y reçut plusieurs domaines.

On conserve parmi les chartes royales du Record-Office une lettre d'Édouard Ier, du 11 mars 1279, adressée à Eudes de Grandison , où le monarque anglais assure ce chevalier qu'il l'aidera, autant qu'il sera en lui, à obtenir la main de la fille du comte de Bourgogne.

Guillaume de Grandison qui succéda à son frère Eudes, reçut des concessions importantes de domaines en Angleterre et épousa Sybille Trégoz dont il eut de nombreux enfants, parmi lesquels trois fils : Pierre qui lui succéda, Jean qui fut évêque d'Exeter, et Othe. Parmi ses filles, il faut citer Catherine qui épousa Guillaume comte de Salisbury et Agnès qui épousa Jean de Northwood.

L'orthographe anglaise du nom des Granson est Grandison.

* Grandison (Sybille Trégoz, femme de Guillaume de) III, 517 ; IV, 461.

Fille de Robert Trégoz. Elle fit acte d'hommage pour les fiefs que lui laissa son père, en 1301. Sa sœur Clarisse épousa Roger de la Ware.

* Grandison (Othe) Ia, 96 ; III, 518.

Frère de Guillaume qui précède. Il ne vivait plus en 1318.

Il épousa Jeanne Allemand, fille d'Humbert Allemand et de Béatrix de Joinville.

* Grandison (Pierre de) IV, 461.

Fils aîné de Guillaume de Grandison et de Sybille Trégoz. Né vers 1295. Il épousa Blanche fille de Roger de Mortimer comte de March. Il combattit en France en 1345 et 1346. Mort le 10 août 1358.

* Grandison (Jean de), évêque d'Exeter, frère du précédent, Ia, 157 ; IV, 461.

Jean de Grandison devint évêque d'Exeter en 1327. Mort le 16 juillet 1369.

* Grandison (Othe de) IV, 461.

Frère des précédents. Il accompagna Édouard III en Flandre en 1338 et combattit en France en 1342 et en 1345. Mort en 1359. Par son testament, il léguait à son fils toutes ses armures, quatre chevaux, douze bœufs et deux cents brebis. Il avait épousé Béatrix Malesmains.

Grandison, *Grantson* (Thomas de), combat avec les Anglais à Poitiers V, 422 ; dans l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 222 ; à Douvres avec Édouard III VII, 65 ; assiste à la bataille de Najara 212 ; dans l'ost de Tournehem 423 ; dans l'ost de Robert Knolles VII, 481 ; VIII, 16, 18 ; XVI, 4 ; XVII, 498 ; fait prisonnier à la bataille de Pont-Vallain VIII, 48, 49, 51-53 ; XVII, 503, 504 ; dans l'ost du duc de Bretagne VIII, 344, 346.

Cf. VII, 542 ; VIII, 423, 426, 427.

Fils d'Othe de Grandison et de Béatrix Malesmains.

Mort en 1376. Il accompagna le comte de Salisbury en 1369 à Calais. On lui donne le titre de chevalier en 1375. Il était en 1370 l'un des trois lieutenants d'Édouard III en France. Les deux autres étaient Alain de Buxhull et Jean Bourchier.

GRANDISON, *Grantson* (GUILLAUME DE), dans l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 222 ; jure la paix de Bretigny 305 ; VII, 285.

En 1331, Édouard III le cite parmi ceux qui avaient reçu des fiefs en Irlande.

Il ne figure point dans la généalogie des Grandison donnée par Dugdale.

GRANDISON, *Granson* (JEAN DE), créé chevalier par le duc de Lancastre VII, 169, 172.

Cf. XV, 395, 396.

Il n'est pas cité par Dugdale.

Le 5 juillet 1370, Jean de Granson prêta serment de fidélité comme lieutenant du roi d'Angleterre en France.

GRANDISON (CATHERINE DE). Voyez SALISBURY.

GRANDPRÉ (comte de), dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut III, 133-135.

Jean II comte de Grandpré. Il est cité dans les rôles de l'ost de Bouvines. Père de Jean III comte de Grandpré qui partagea avec le duc d'Anjou la honte de la violation du serment d'otage.

GRANDPRÉ (ÉDOUARD Ier, comte de), au siége d'Ardres VIII, 405 ; fait la guerre en Écosse X, 318, 391, 401 ; reçoit Charles VI à Grandpré XIII, 196, 197.

Fils de Jean III et de Catherine de Châtillon. Il figure en 1383 dans l'ost de Bourbourg et en 1385 dans celui de l'Écluse. On remarque sur son sceau un Y dont rien n'indique la signification, et comme nous le retrouvons sur l'écu d'un chevalier représenté dans une miniature du ms. 2642 de Paris relative à la guerre d'Écosse, il n'est point douteux qu'il ne faille y reconnaître Édouard de Grandpré.

Le Religieux de Saint-Denis cite le comte de Grandpré parmi les barons qui assistèrent à la bataille de Roosebeke.

GRANDPRÉ. Voyez HOUFFALIZE.

* GRANDSELVE (JEAN DE) XIV, 395.

* GRANDVILLE (JEAN DE), médecin XIV, 431-439.

GRANGE (JEAN DE LA), évêque d'Amiens, négocie à Bruges VIII, 339, 374 ; hait Selvestre Bude IX, 157 ; envoyé comme légat en Béarn XI, 97 ; à la cour du pape XIV, 35; est d'avis de céder aux volontés du roi de France XVI, 123, 128.

Cf. IX, 527, 528.

Il avait été abbé de Fécamps avant de devenir évêque d'Amiens. Créé cardinal en 1375. Mort en 1402.

* GRANGE (ÉTIENNE DE LA), chevalier XVIII, 509.

GRANSON (OTHE DE), « banerès et riche homme durement VIII, « 121 » ; vaillant chevalier de Savoie IX, 136 ; dans l'ost du comte de Pembroke en Poitou VIII, 121, 123, 128 ; XVII, 515 ; est fait prisonnier VIII, 130, 131, 306 ; XVII, 517 ; paie rançon VIII, 307 ; est envoyé à Cherbourg IX, 136 ; soupçonné d'avoir fait mourir le comte de Savoie XIV, 325.

Cf. I[b], 122 ; XIV, 431-439.

Froissart remarque qu'il habitait « outre la Saone (VIII, 123). »

Le 15 avril 1362, Othe de Granson reconnait tenir en fief d'Édouard III le château de Belmond dans le pays de Vaux.

Issu de la même maison que les Grandison.

* GRANSON (GUILLAUME DE) III, 518.

* GRANSON (BLANCHE de SAVOIE, femme de GUILLAUME DE) III, 518.

*Grantcour* (*Philippe de*). Voyez JAUCOURT (PHILIPPE DE).

*Grantcourt* (sire de), fait la guerre en Écosse X, 318.

Je crois qu'il faut lire ici : Le sire de Gaucourt. Le sire de Gaucourt était l'un des plus puissants et des plus braves chevaliers de cette époque. Voyez le mot : GAUCOURT.

* GRANTHAM (JEAN DE) III, 483.
* GRANTHAM (ROBERT DE) XI, 454.
* GRANVAL, *Grantval* (GÉRARD DE) XII, 369.
*Grauworth* (*Nicolas de*) XIV, 4. Voyez DAGWORTH (NICOLAS).
GRAVE (JEAN DE) XIII, 38, 188. Voyez DE GRAVE (JEAN).
GRAVESEND (ÉTIENNE DE), évêque de Londres, répond aux ambassadeurs français II, 228 ; accompagne Édouard III à Amiens 232.

Cf. II, 499.

Il monta sur le siége de Londres en 1319. Mort le 8 avril 1338.

GRAVILLE (seigneur de), dans l'expédition du duc de Normandie en Hainaut III, 135 ; défend Caen IV, 416 ; est arrêté et mis à mort V, 355, 357, 360 ; XVII, 332.

Cf. V, 517, 521.

Jean Malet, seigneur de Graville, fils de Jean Malet de Graville et d'Anne ou Jeanne de Wavrin. Il avait épousé Éléonore de Châtillon, fille de Gui comte de Saint-Pol et de Marie de Bretagne.

Son père avait assisté en 1328 à la bataille de Cassel, et il commença lui-même fort jeune à porter les armes au service de Charles roi de Navarre. Il fut l'un de ceux qui en 1353 obtinrent une charte de rémission comme complices du meurtre de Charles d'Espagne. En 1354, il renonça à l'hommage du roi de France comme nous l'apprend la charte suivante :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume Staise, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous l'an de grâce mil trois cens cinquante-quatre, le dimanche quatorzième jour de septembre, veismes les lettres de monseigneur le roy de Navarre scellées de son grand scel, sicomme il apparoît, contenant la fourme qui s'ensuit :

« Nous Charles par la grâce de Dieu roi de Navarre et conte d'Évreux, faisons savoir à tous que selon le contenu

du traittié et accort fait derrainement en nostre ville de Mante, entre monseigneur le roy ou ses gens pour lui, d'une part, et nous, d'autre, par lequel, entre les autres choses, est dit que tous ceux du pays de Normandie, qui nous avoient servi ou fait du connestable dernièrement mort et ès dépendances, et estoient hommes de monseigneur le roy, deviendroient nos hommes, se il vouloient, et sortiroient à tel siége de nostre terre de Normendie, comme il nous plairoit, nos amés et féaulx chevaliers monseigneur Jehan Mallet, seigneur de Guérarville, et monseigneur Georges sire de Clère sont devenus nos hommes, et entrés en nostre foy et hommage de tout ce que il tenoient de mondit seigneur, à quoi nous les avons receus et chascun d'eulx, et pour ce les nommons à nos hommes, et nous déportons de en nommer, ne demander autres à cause de ce, requérans que de ce leur soient bailliées et à chascun d'eulx les lettres de monseigneur le roy, tels comme avoir les doivent.

« Donné à Pont-Audemer le VII^e jour de septembre l'an de grâce mil trois cens cinquante et quatre.

« Par le roy, présent monsieur Pierre de Saquainville, chevalier, P. du Tertre. — Et nous à cest présent transcript avons mis le séel de la prévosté de Paris l'an et le dimanche dessusdit ».

Le sire de Graville prit part en 1355 (v. st.) au complot du dauphin lorsqu'entraîné par le roi de Navarre il songea à se retirer en Allemagne.

Depuis lors il resta attaché aux intérêts de Charles le Mauvais et fut l'une des victimes de la vengeance du duc de Normandie (5 avril 1356). On voit par des chartes du mois de juin suivant, citées par M. Luce, qu'une partie de ses biens confisqués passa à la comtesse d'Alençon. Peu après son innocence fut publiquement reconnue, et ce fut avec une grande solennité qu'il fut enseveli, le 23 décembre 1357, dans une chapelle de la cathédrale de Rouen qu'on appela depuis la chapelle des Innocents.

GRAVILLE (JEAN DE), défie le roi de France V, 362; lève bannière VI, 128, 136 ; combat sous Philippe de Navarre 132, 133, 136 ; au siége de Bécherel VIII, 238, 240; — d'Ardres 405. Cf. XVI, 347.

Fils de Jean Malet de Graville et d'Éléonore de Châtillon. Les biens confisqués sur son père lui furent restitués en 1361. Il paraît être mort vers 1380.

* GRAVILLE (MARIE de LÉON, femme de JEAN DE) XVI, 347.

* GRAVILLE (GUILLAUME DE) VII, 488 ; XV, 395 ; XVI, 347.

Fils de Jean de Graville et de Marie de Léon.

Il ne faut pas le confondre avec Gui de Graville, fils de Robert de Graville, qui fut armé chevalier à la bataille de Roosebeke.

Orronville cite parmi les chevaliers qui prirent part au siége d'Afrique, le sire de Graville, normand, qui y avait trente hommes d'armes sous ses ordres.

La terre de Graville fut érigée en 1567 en duché-pairie en faveur du cardinal de Bourbon.

* GRAY (JEAN DE), serviteur du duc de Bourgogne XV, 423.

*Gray*. Voyez GREY.

GRAYNOLS, *Gernols* (sire de), dans l'ost du comte de Derby en Saintonge V, 111 ; tué au combat d'Ymet IX, 2, 10.

Le baron de Graynols fut l'un des seigneurs de Périgord qui rendirent hommage au roi d'Angleterre le 10 août 1363.

* GREEN, GREN (LEWELYN) XVIII, 3.

* GREEN, *Grene* (THOMAS) XVI, 327.

Sur la mort de Thomas Green, voyez le Religieux de Saint-Denis t. II, p. 711.

GRENACRE, *Grenake*, *Grenache* (ROBERT), capitaine de la Roche-sur-Yon VIII, 218 ; rend ce château au duc d'Anjou 268, 269 ; fait prisonnier devant Chizé 235.

Grenacre d'après le ms. de Jones. En 1359, Robert Grenacre était capitaine de Beaufort en Bretagne. On voit par une charte du 23 février 1400, insérée dans le recueil

de Rymer, qu'à cette époque il y avait un procès relatif au testament de Robert Grenacre, chevalier.

Richard Grenacre, aussi chevalier, possédait des biens dans les comtés d'York et de Bedford.

GRENADE (roi de), Jacques de Douglas périt en le combattant II, 205-208 ; XVII, 31.

Cf. VII, 501.

Abou-Abdallah-Mohammed IV. Il régna de 1325 à 1333.

GRENADE (roi de), le roi de Castille lui fait la guerre IV, 96, 97.

Abou-El-Hadgi-Yousouf. Il régna de 1333 à 1354.

GRENADE (roi de), Pierre le Cruel recherche son alliance VII, 83, 86 ; expédition pour le combattre 83, 85 ; Henri de Transtamare se prépare à lui faire la guerre 95 ; soutient Pierre le Cruel 264 ; XVII, 459 ; traite avec le roi de Castille XI, 401.

Cf. I[b], 144 ; XI, 459 ; XVI, 497.

Mohammed V. Il occupa le trône de Grenade de 1354 à 1359 et de 1360 à 1391.

*Grenol, Grenolles.* Voyez CRENON.

GRÉSILLE (PIERRE DE LA), « appert homme as armes durement « VIII, 87 » ; défend le château de Montcontour VIII, 76, 87, 89 ; XVII, 507.

De 1368 à 1370, Pierre de la Grésille reçut dans l'Anjou et dans le Maine plusieurs terres confisquées sur des seigneurs qui favorisaient les Anglais. En 1371, il avait dans sa montre quatorze chevaliers et soixante-trois écuyers. On le retrouve en 1392 dans l'ost du Mans.

*Gresop.* Voyez GREYSTOKE.

*Gresse* (*Ferrand de la*). Voyez *Griose* (*Ferrand de la*).

GREY, *Gréa, Grai* (JEAN DE), défend Valenciennes III, 151 ; au siége de Tournay 313 ; est envoyé en Gascogne dans l'ost du comte de Derby IV, 214, 216, 218.

Jean Grey de Rotherfield, fils de Jean Grey et de Marguerite d'Odingsels. Il obtint le prix de la joute à Eltham où Édouard III lui donna un chapelet de drap blanc orné

de grosses perles et brodé de dessins qui représentaient des danseurs. Il devint plus tard sénéchal du roi d'Angleterre. Il est fréquemment cité dans les actes de Rymer. Mort le 1er octobre 1359. Il eut deux femmes : Catherine Fitz-Alan et Avise Marmion.

Les Grey prétendaient être issus des anciens seigneurs de Croy, dont le nom aurait été prononcé Grey en Angleterre. L'un d'eux accompagna Guillaume le Conquérant et se fixa dans le royaume soumis à ses armes, où son petit-fils devint archevêque de Canterbury en 1206.

Les Gray d'Écosse ont la même origine. A l'époque où les Grey d'Angleterre combattaient sous la bannière d'Édouard III, un Gray d'Écosse fut l'un des otages de David Bruce.

GREY, *Gray*, *Gracy*, *Graa*, *Gréa* (THOMAS), chevalier anglais, assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 210, 227.

Cf. XVI, 354, 357.

Thomas Grey de Heton qui est cité dans une charte du mois d'octobre 1398 comme l'un des amis du duc de Norfolk.

GREYSTOKE, *Grastoch*, *Gresop*, *Grisop* (sire de), « grans barons « de Northombrelande V, 324 » ; lève bannière au siége de Berwick II, 270 ; fait la guerre aux Écossais 292, 295 ; chargé de la garde des pays conquis sur eux 332 ; assiste au combat de Winchelsea V, 258 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois 317, 324 ; XVII, 302 ; Édouard III lui reproche d'avoir négligé la défense de Berwick V, 330 ; XVII, 314.

Guillaume de Greystoke, fils de Ralph de Greystoke et d'Alice Nevill. Il combattit en Bretagne et en France en 1342, en 1345 et en 1346. Ce fut en 1355 qu'il fut nommé capitaine de Berwick. On voit en effet par les actes publics de cette époque qu'Édouard III se montra fort irrité contre lui, quand il apprit que les Écossais avaient surpris Berwick, et il fallut l'intervention de la reine Philippe pour qu'il obtînt son pardon. Mort le 20 juillet 1358. Il eut trois fils de sa femme Jeanne Fitz-Hugh.

Le château de Greystoke se trouve dans le Cumberland près de Penrith.

GREYSTOKE, *Grastoch*, *Gresop* (sire de), assiége le château de Berwick IX, 31 ; est défait par les Écossais 41 ; ses domaines ravagés par les Écossais X, 391, 393.

Cf. X, 543 ; XIII, 363, 364.

Ralph de Greystoke, fils de Guillaume de Greystoke et de Jeanne Fitz-Hugh. De 1376 à 1380, il fut l'un des gardiens des marches d'Écosse. Il fut fait prisonnier en 1381 au château d'Horsrig par le comte de Dumbar. Mort en 1417. Il avait épousé Catherine Clifford.

GREZ (RASSE DE), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 114, 117 ; XVII, 17 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 41, 53.

Cette maison a occupé une grande place dans l'histoire du Brabant, et les historiens rapportent que ce fut Rasse de Grez qui porta la bannière du duc Jean IV à la bataille de Woeringen ; mais une de ses branches se fixa en Hainaut au commencement du XIV^e siècle où elle posséda les seigneuries de Rouveroy, de Wattignies et d'Haulchin. Elle compte parmi ses membres Engelbert qui vivait en 1362 et Jean qui fut tué à la bataille d'Azincourt.

GREZ (JEAN DE), défend Audenarde IX, 200.

GREZ (seigneur de). Voyez LINTRE.

GRIFFITH, *Ruffin*, capitaine gallois, chef de brigands, pille la Beauce VI, 34-36.

Cf. I^b, 55 ; VI, 454.

Les Griffith étaient alliés aux princes de Galles.

On voit par une charte citée par M. Luce que le 25 décembre 1358 Griffon ou Griffith de Galles quitta Montebourg où il avait longtemps tenu garnison, pour aller occuper la forteresse de Becoiseau en Brie.

Probablement de la même famille que Res ap Griffith qui fut chargé en 1337 par Édouard III de la garde des côtes méridionales du pays de Galles, et que Robert ap

Griffith ap Howell qui reçut en 1341 du même prince la mission de surveiller une levée d'hommes dans le North-Wales. Nous retrouvons en 1356 Res ap Griffith parmi les compagnons du prince de Galles à la bataille de Poitiers.

GRIMALDI, *Grumaus*, *Grimaus* (CHARLES), amiral de France, commande la flotte réunie par Philippe de Valois pour la croisade II, 340 ; pille Southampton 471 ; conduit des renforts à Charles de Blois III, 398-400 ; fait la guerre en Bretagne IV, 6, 30, 138, 154, 172, 183, 184, 192 ; XVII, 116.

On trouve dans le registre des chartes la convention par laquelle Charles Grimaldi s'engage à servir Philippe de Valois « avec certaines galères ». Dans une autre charte qui est du mois de décembre 1339, Philippe de Valois reconnaît les services « de Charles Grimauls, chevalier, « capitaine de nostre armée guelphe que nous avons eu « dernièrement en la mer. » Il lui avait donné au mois de novembre précédent une rente de mille livres sur les revenus du port d'Aigues-Mortes.

Je ne sais si le personnage cité par Froissart est le même que Charles Grimaldi à qui le roi Jean accorda, le 17 mars 1353, une pension de mille livres en l'autorisant à la céder à son fils, marié à la fille de Georges Caretto, qui était pauvre et chargé de famille.

Ces Grimaldi qui se plaignaient de leur pauvreté, avaient d'illustres alliances. Notre Charles Grimaldi était issu du mariage de Charles Grimaldi, amiral de France sous Philippe le Bel, avec la fille aînée de Charles comte de Valois. Il avait lui-même épousé Lucinette Spinola. Il mourut en 1363.

D'autres Grimaldi servirent également les Français. On rencontre à cette époque dans les rôles les noms de Pierre, Regnier, Cosme et Ayton Grimaldi.

* GRIMALDI (REGNIER) VIII, 492.

En 1370, Charles V donna quinze cents livres de rente à Regnier de Grimaldi, chevalier, seigneur de Meulon. Il avait déjà reçu du roi Jean mille livres de rente en 1353.

GRIMOARD (GUILLAUME). Voyez PAPES : URBAIN V.

*Griose*, *Gresse* (*Ferrand de la*), assiste à la bataille d'Aljubarrota XI, 161.

M. Buchon propose de lire : Fernando de los Rios.

GRIS. Voyez LE GRIS.

* GRISIAUL, roi des ribauds à Lestines Ia, 256.

* GRISLE (NICOLAS) XVI, 261, 262.

* GRONGUNT (JEAN), châtelain d'Ath XVIII, 81.

* GRONO (DAVID AP) XVIII, 5.

* GROOTE. Voyez : DE GROOTE.

GROSLÉE, *Grolée* (sire de), en garnison à Cambray II, 493 ; III, 13 ; à Lille III, 129 ; assiste à la bataille de Brignais VI, 340, 343 ; XVII, 398.

Cf. VI, 476.

Gui de Groslée ou Groulée, chevalier banneret, était dans l'ost de Bouvines avec Agot des Baux l'un des chefs des hommes d'armes envoyés par le dauphin de Vienne.

Les sires de Groslée étaient issus de Jacques de Groslée sénéchal de Lyon en 1180.

GROUSVELT, *Grosset* (JEAN DE), « très-vaillant chevalier et « sage XIII, 29 ; » le duc de Brabant lui confie la garde de trois châteaux XIII, 29, 32.

Cf. XIII, 332.

Jean de Grousvelt figure dans les rôles du duc de Brabant au nombre des chevaliers qui prirent part à la bataille de Bastweiler.

* GROUSVELT, *Grousselt* (MARGUERITE DE MERODE, dame de) XIII, 345-348.

*Grue* (*Petiton de la*), assiste à une joute à Bordeaux XIII, 301.

Bien qu'il ait existé une famille de ce nom, il faut probablement adopter la variante : PELAGRUE. Voyez ce mot.

*Grute*, *Grutere*. Voyez DE GRUTERE.

GRUTHUSE, *Grutuse* (sire de la), dans l'ost de la Flamengerie III, 53.

Cf. XVIII, 105.

Jean Vander Aa, seigneur de Grimberghe et de la Gruthuse, fils de Gérard Vander Aa et d'Anne de la Gruthuse.

Il épousa 1° Anne de Steelant, 2° Marguerite de Dudzeele. Il fut l'un des signataires du traité de fédération des communes de Flandre, de Brabant et de Hainaut.

GRUTHUSE, *Grutuse* (JEAN DE LA), défend Termonde IX, 201 ; assiste au combat de Nevele 357 ; prend part aux conférences de Tournay X, 12, 18 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 281 ; scelle le traité de Tournay 438.

Cf. X, 462, 539, 542 ; XV, 394, 396, 397.

Jean Vander Aa, seigneur de la Gruthuse, Grimberghe etc., petit-fils de Jean de la Gruthuse qui précède. Il épousa Isabelle d'Agimont, fille de Jean d'Agimont et d'Isabelle de Gavre. La première de ses femmes était de la maison de Velain ; la seconde de celle de Mortagne.

Jean de la Gruthuse fit hommage au roi de France le 18 juillet 1380, pour une pension annuelle de trois cents francs d'or.

GRUTHUSE, *Grutuse* (GHELDOLF DE LA), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 283.

Frère de Jean de la Gruthuse qui précède. Il fut successivement bailli de Termonde et d'Alost.

* GRUTHUSE (JEAN DE LA) XV, 398.

* GRUTHUSE (W. DE LA) XVIII, 33.

GRUYÈRES (JEAN DE), dans l'ost du comte de Pembroke en Poitou VIII, 121, 129 ; est fait prisonnier 130, 137 ; XVII, 517 ; paie rançon VIII, 306, 307.

Jean de Gruyères, seigneur de Montsalvens, fils de Pierre IV comte de Gruyères et de Catherine de la Tour-Châtillon en Valais.

GRUYÈRES (RAOUL DE), « moult gentil chevalier, fils au comte

« de Gruyères IX, 267 » ; le comte de Buckingham lui offre de l'armer chevalier, son refus IX, 267.

Fils aîné de Raoul IV comte de Gruyères. Il épousa Antoinette de Salins et en eut un fils qui devint comte de Gruyères et une fille qui fut la femme de Louis de Poitiers comte de Valentinois.

* Gruyères (Rasse de) XIV, 435.

Gueldre (Renaud, comte de), épouse la fille de Berthout de Malines XIII, 3-11 ; s'allie au roi de France contre le duc de Brabant II, 301, 307, 311 ; épouse Éléonore d'Angleterre II, 19 ; XIII, 11 ; XVII, 3 ; Édouard III lui envoie des ambassadeurs II, 321, 349, 353, 357, 377 ; s'allie à Édouard III 351, 391, 392, 442 ; se rend au parlement de Valenciennes 369, 371, 383-385, 389 ; XVII, 49 ; se rend près d'Édouard III à Anvers II, 443, 445, 449 ; XVII, 58, 60, 61 ; prend part aux négociations d'Édouard III et de l'empereur II, 456, 460-463, 472, 477 ; est créé duc 464, 466, 467, 478 ; XIII, 14 ; XVII, 61 ; Édouard III l'entretient de ses projets II, 480 ; assiste au parlement de Vilvorde 483 ; XVII, 62 ; défie Philippe de Valois II, 483-485 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 1, 2, 5, 7, 10, 15, 32, 37, 38, 40, 50, 52, 53, 60 ; XVII, 66 ; assiste au parlement de Gand III, 63-65, 67, 70 ; secourt le comte de Hainaut 175, 179, 182, 184 ; XVII, 93 ; assiste au parlement de Valenciennes III, 198 ; se rend à Gand près d'Édouard III 207, 212, 213 ; assiste au parlement de Vilvorde 214, 215 ; au siége de Tournay 220, 222, 223, 271, 305, 311, 380 ; IX, 376 ; XVII, 98 ; négocie la trève d'Esplechin III, 306, 309, 312, 315.

Cf. II, 519, 526, 532, 546, 548-552 ; III, 475, 478, 484, 494, 496, 507 ; V, 498 ; VII, 486 ; XIII, 323 ; XVIII, 22, 25, 30-33, 61, 66, 88, 91, 154-158.

Renaud comte et puis duc de Gueldre, fils de Renaud comte de Gueldre et de Marguerite de Flandre, succéda à son père en 1328. Il épousa 1° Sophie Berthout morte le

6 mai 1329 ; 2° Eléonore d'Angleterre, sœur d'Édouard III, morte en 1355. — Il termina sa carrière le 12 octobre 1343.

Le 28 janvier 1340, Edouard III alors à Gand donna de pleins pouvoirs au duc de Gueldre pour jurer toutes les conventions qu'il venait de conclure avec les communes flamandes.

En 1341, Édouard III accorda au comte de Gueldre un subside en sacs de laine.

GUELDRE (SOPHIE BERTHOUT, comtesse de), « bonne dame, belle « et sage, preude femme et dévote XIII, 11 » ; épouse le comte de Gueldre et meurt quatre ans après son mariage XIII, 5-11.

Fille de Florent Berthout, seigneur de Malines. Morte le 6 mai 1329.

GUELDRE (ÉLÉONORE D'ANGLETERRE, duchesse de), délivrée par sa mère et conduite à Londres II, 76, 77, 91 ; épouse le duc de Gueldre II, 19 ; XVII, 3.

Cf. XVIII, 48.

On trouve en 1330 dans les actes anglais de fréquentes mentions des négociations relatives à son mariage avec le comte de Gueldre.

C'est par erreur que Froissart lui donne le prénom de Catherine dans les *Chroniques* (II, 91) et celui de Marie dans les *Chroniques abrégées*.

GUELDRE (RENAUD, duc de), neveu d'Édouard III II, 19, 20 ; XIII, 11 ; reçoit la visite du roi de Chypre XVII, 402 ; meurt sans enfants XIII, 12.

Cf. IV, 444, 476 ; V, 494, 497, 498, 511.

Renaud, fils de Renaud duc de Gueldre et d'Éléonore d'Angleterre, duc de Gueldre et comte de Zutphen, épousa Marie de Brabant, fille du duc Jean III. Né en 1333. Mort le 5 décembre 1371, sans postérité.

GUELDRE (MARIE DE BRABANT, duchesse de), se plaint au duc de Brabant de ce qu'on lui retient son douaire XIII, 16.

Cf. V, 511 ; XVI, 266.

Froissart l'appelle par erreur Isabelle. Fille de Jean III duc de Brabant et de Marie d'Évreux. Morte en 1398.

GUELDRE (ÉDOUARD, duc de), « qui tant fu bons chevaliers II, « 20 ; très-grans capitaines de gens d'armes XVII, 511 » ; « fleur de chevalerie en Allemagne et ens ès parties de delà « XVII, 511 » ; neveu d'Édouard III II, 19, 20 ; XIII, 11 ; épouse la fille d'Aubert de Bavière XIII, 12 ; s'allie à Édouard III VII, 315, 317, 318, 443 ; VIII, 91, 92, 112, 118, 267 ; XVII, 510 ; fait la guerre au duc de Brabant XIII, 15-23 ; sa mort VIII, 91, 92, 118, 119, 267 ; XIII, 2, 3, 12, 23, 24 ; XVII, 511.

Cf. VII, 543 ; XIII, 323, 324, 326.

Édouard de Gueldre, frère du précédent, épousa Catherine de Bavière, fille d'Aubert de Bavière comte de Hainaut. Né en 1336. Tué à Bastweiler en 1371.

Il ne laissa point de postérité.

On voit par une charte conservée aux archives de Lille que les conventions de son mariage furent garanties par Guillaume comte de Hainaut.

GUELDRE (duc de), recueille le duché de Gueldre du chef de sa mère XIII, 12, 14, 30 ; est invité au couronnement de Charles VI IX, 291 ; épouse Catherine de Bavière XIII, 14, 15, 30 ; aime fort les joutes 15 ; partisan des Anglais 15 ; s'allie à Édouard III, 30-34, 36 ; défie Charles VI XII, 182-185, 215, XIII, 36, 37, 39, 83, 103 ; défait les Brabançons 48, 49, 51, 84, 107-109, 160-180 ; Charles VI conduit une expédition en Gueldre pour le combattre 100, 104, 144, 180-182, 187, 190, 191, 195, 197, 198, 257-259 ; traite avec Charles VI 260-264, 266-272, 277 ; est retenu prisonnier en Prusse 290-293 ; son voyage en Angleterre XV, 269-271 ; refuse de reconnaître Robert de Bavière comme empereur XVI, 239.

Cf. I[a], 492 ; I[b], 145 ; I[c], 288 ; X, 571 ; XII, 385 ; XIII, 348, 355, 356, 365, 367, 372 ; XVI, 325.

Guillaume duc de Juliers et de Gueldre, fils de Guillaume de Juliers et de Marie de Gueldre, épousa Catherine de Bavière veuve d'Édouard duc de Gueldre. Mort le 16 février 1402.

Il existe des lettres du 9 septembre 1385 relatives à l'engagement fait au duc de Bourgogne par le duc de Brabant des villes de Fauquemont, Michem, Gangelt et Vucht pour la somme de quinze mille vieux écus.

Les lettres de défi du duc de Gueldre à Charles VI, que nous avons insérées dans les notes du tome XIII, avaient été antérieurement publiées par M. Douët d'Arcq (*Pièces inédites*, t. I^er^, p. 78).

GUELDRE (ISABELLE DE), « belle à merveilles XIII, 11 ; » fille du comte de Gueldre XIII, 11.

Fille de Renaud comte de Gueldre et de Sophie Berthout. D'abord fiancée à Frédéric duc d'Autriche, elle se retira dans le monastère de 's Grevendale où reposaient son père et sa mère, et y mourut en 1376.

GUELDRE (MATHILDE DE). Voyez BLOIS.

* GUELDRE, héraut d'armes III, 524 ; V, 478.

Probablement le héraut du duc de Gueldre, dont Froissart parle, t. III, p. 50.

On annonce la prochaine publication du recueil du héraut Gueldre. On y trouvera réunis les insignes chevaleresques de la plupart des preux cités et loués par Froissart.

*Guélesin*, *Goullesines* (sire de), capitaine de Rieulay III, 110.

Le fief de Guélesin relevait de la terre d'Oisy. Je ne connais aucune famille de ce nom. Je pense qu'il existe dans ce texte une erreur de transcription, et comme Froissart nomme immédiatement avant le seigneur de Remme je crois qu'il s'agit ici d'un membre de la même famille : Gilles d'Écaussines, sire de Reusne. Il faudrait donc lire : Écaussines, au lieu de Goullesines. Voyez le mot : ÉCAUSSINES.

On lit parfois : Gilles de Scaisines dans les documents du temps.

* *Guellot* (*Jean*) IX, 512.
* Guéménée (Pierre de), évêque de Léon IV, 437.
*Guéret, Guiret* (*Guillaume de*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.
Guesclin, *Claiequin*(Bertrand du), « le plus vaillant et le plus « ewireus et fortuné en ses besongnes, qui s'armast pour la « couronne de France VIII, 46 ; vaillant homme et moult « prouffitable pour le bien et honneur du roialme de France, « qui fist en plenté de lieux pluiseurs bonnes et belles « recouvrances XII, 223 » ; cité parmi les preux II, 3 ; origine de sa famille XII, 224-228; défend Rennes IV, 155, 189; défend de nouveau cette ville VI, 21-24, 26 ; s'empare de Mantes et de Meulan 396-404, 406, 407 ; gagne la bataille de Cocherel 411-446 ; XVII, 405, 406 ; se rend à Paris près de Charles V, VII, 2, 3 ; accueil que lui fait Charles V 2, 3 ; dans l'ost du duc de Bourgogne contre les Navarrais 6, 7, 12, 14 ; assiége La Charité 20 ; se rend en Bretagne 25, 26, 29, 30 ; XVII, 408 ; assiste à la bataille d'Auray et y est fait prisonnier VII, 33, 37, 44, 46, 48, 50, 52, 55, 57, 59, 63, 64, 69 ; XII, 228; XVII, 409, 410, 413, 415, 416 ; paie rançon VII, 75, 84, 87 ; XII, 228 ; XVII, 424 ; conduit les compagnies en Espagne VII, 88, 89, 91 ; IX, 156; XI, 13, 118, 416 ; XVII, 424, 433 ; créé connétable de Castille VII, 95; 273 ; son projet de croisade XII, 227 : revient en France VII, 118, 119 ; XVII, 437 ; chefs de compagnies qui lui sont favorables VII, 141; XVII, 438 ; retourne en Espagne VII, 153, 158, 170, 173, 174, 176, 183, 188-191 ; XVII, 438, 440 ; combat et est fait prisonnier à Najara VII, 193, 195, 197, 201, 202, 204, 206, 209, 210, 212, 215, 227, 228 ; XII, 133, 228; XVII, 445, 449, 451 ; paie rançon VII, 244, 245, 299 ; VIII, 401 ; XVII, 458 ; rejoint Henri de Transtamare VII, 263; XVII, 459 ; assiste à la bataille du Montiel VII, 265-267 ; XIII, 302 ; XVII, 460 ; reçoit la terre de Soria VII, 273 ; rentre en France 478, 479 ; prend congé de Henri de

Transtamare VIII, 1, 2, 100 ; XI, 151 ; dans l'ost du duc d'Anjou VIII, 2, 3, 5 ; XVII, 494-496 ; s'empare de Limoges VIII, 25-28 ; XVII, 499 ; ses chevauchées en Limousin VIII, 36, 37 ; XVII, 500 ; vainqueur au combat de Prilly XII, 219-223 ; créé connétable VIII, 44-47 ; XVII, 501, 503 ; se signale à la bataille de Pontvallain VIII, 49, 50, 54 ; XVII, 504 ; sa chevauchée en Languedoc VIII, 78-83 ; XVII, 508 ; contribue à l'alliance des rois de France et de Castille VIII, 111, 113 ; assiége Sainte-Sévère 154-159 ; prend possession de La Rochelle 192, 193 ; s'empare de plusieurs châteaux 194-200 ; défait les Anglais au combat de Chizé 224-234 ; XVII, 532, 533 ; son expédition en Bretagne VIII, 250, 254, 261, 278, 356 ; XII, 153 ; son accord avec le comte de Pembroke VIII, 304-307 ; XI, 151 ; est envoyé en Bretagne IX, 80, 133 ; fort irrité de la mort de Selevestre Bude 157 ; hostile au duc de Bretagne 210 ; XII, 153 ; sa mort 237, 238 ; est enseveli à Saint-Denis 290 ; services qu'il rendit aux Français XVI, 384.

Cf. I[a], 121, 151, 153, 198, 208, 316, 317, 368, 418, 423, 445, 448, 469, 474, 508, 512, 527 ; I[b], 21, 29, 36, 77, 196, 209, 213 ; I[c], 284 ; III. 517, 518 ; VI, 447, 509, 513 ; VII, 487, 489-492, 497-499, 501, 502, 508, 512, 515-517, 521, 523, 529-532 ; VIII, 417-422, 424-429, 434, 435, 440, 443, 446, 447, 449, 453-458, 467, 491 ; IX, 496, 503, 504, 516, 517, 528, 535-537, 542-544 ; XII, 388, 389, 395 ; XIII, 358 ; XV, 364 ; XVI, 241 ; XVIII, 344, 473-477, 484, 507, 509-542.

Les seigneurs du Guesclin étaient issus en ligne illégitime des sires de Dinan. Leur écu d'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules, ne rappelle pas mal leur courage et leur fierté. Y a-t-il une allusion à la laideur bien connue du connétable dans la devise : *Dat virtus quod forma negat?*

Bertrand du Guesclin épousa Jeanne de Broon. Il en eut

deux fils nommés Guillaume et Hugues et une fille qui épousa Hervé de Mauny.

Guillaume épousa successivement Alix de Dinan et N. de Beaumont.

Celui-ci eut trois fils : Robert, Bertrand et Olivier, et une fille nommée Jeanne, mariée à Guillaume Bude.

Robert, seigneur de Broon, épousa Jeanne Malesmains et eut deux fils : Bertrand qui fut connétable et Olivier qui occupe aussi une grande place dans les récits de Froissart.

Bertrand du Guesclin, oncle du connétable, eut pour petit-fils Bertrand du Guesclin mort avant 1379, qui épousa Isabeau d'Ancenis, fille aînée de Renaud d'Ancenis et d'Isabeau de Clisson.

Guillaume d'Ancenis qui raconta à Froissart de si merveilleuses choses sur le Glay-Aquin, pouvait donc, à raison de cette alliance, retracer les traditions domestiques des ayeux du connétable.

A la même famille appartenait Pierre du Guesclin, qui eut une fille nommée Tiphaine, mariée successivement à Jean de Beaumanoir et à Pierre de Tournemine. On accusait Pierre de Tournemine d'avoir fait assassiner Jean de Beaumanoir.

Alain et Jean de Beaumontétaient cousins du connétable.

Je trouve la mention d'un secours accordé à Roland Sebille « povre escuyer du lignage de Bertrand du Gues-« clin. »

Le connétable écrivait lui-même son nom tantôt : Guerclin, tantôt : Guesclin. Ce nom est donné de plusieurs manières. J'ai aussi trouvé : Guaillquin.

Bertrand du Guesclin, fils de Robert du Guesclin, seigneur de Broon, et de Jeanne Malesmains épousa : 1° Thiphaine Raguenel, fille de Robert Raguenel, seigneur de Chastel-Ogier, et de Jeanne de Dinan ; 2° Jeanne de Laval, dame de Tinteniac. Il se trouvait dès 1342 au siége de Rennes, fut armé chevalier en 1353, comte de Longueville en 1364,

duc de Tristemare en 1366 ; il prêta serment comme connétable le 2 octobre 1370. Mort le 13 juillet 1380.

Simon de Phares, dans son traité d'astrologie, rapporte qu'il y avait à Dinan à l'école d'Yves Derien (depuis notaire et secrétaire de Charles V) une demoiselle nommée Tiphaine Raguenel. Elle annonça une victoire à Bertrand du Guesclin qui l'épousa. Depuis lors, Bertrand du Guesclin eut à son service un astrologue nommé Yves de Saint-Brandin. Un autre astrologue Jacques de Saint-André, chanoine de Tournay, lui prédit la victoire de Cocherel, et Charles V, en lui remettant l'épée de connétable, y joignit le don d'un astrologue nommé André de Sully. Bertrand du Guesclin croyait, aussi bien que Tiphaine Raguenel, aux jours heureux et aux jours malheureux.

Bertrand du Guesclin se rendit en 1351 à des joutes en Angleterre : il avait avec lui comme compagnon d'armes le sire de Beaumanoir.

Bertrand du Guesclin fut armé chevalier au combat de Montmuran.

Il était capitaine de Pontorson le 12 avril 1358.

Le 8 février 1361, Édouard III accorda des lettres de sauf-conduit à Bertrand du Guesclin. Il se rendait en Angleterre près du duc d'Orléans dont il était *familiaris*, porte ce sauf-conduit.

On a une quittance de Bertrand du Guesclin donnée à Paris le 24 décembre 1361.

Il était lieutenant du roi en Anjou en 1363.

Le 1er mai 1363, il se trouvait à Pontorson quand il chargea Henri de Thieuville de s'emparer du château d'Aunoy et de le démolir.

Bertrand du Guesclin s'empara de Mantes le 8 avril 1364, jour de la mort du roi Jean.

Le 24 avril 1364, Bertrand du Guesclin fut créé capitaine de Normandie et des pays situés entre la Seine et la Loire.

Vers 1364, on remboursa à Bertrand du Guesclin une somme de deux mille deux cents francs qu'il avait prêtés pour faire sortir les Bretons de deux forteresses qu'ils occupaient.

Le 23 mai 1364, Charles V donna à Bertrand du Guesclin le comté de Longueville, et le 27, Bertrand du Guesclin s'engagea à remettre au roi six prisonniers parmi lesquels se trouvaient le captal de Buch et Pierre de Saquainville.

On rapporte dans une charte du 11 octobre 1371 que Bertrand du Guesclin fait prisonnier à la bataille d'Auray le 29 septembre 1364, fut remplacé par Guillaume de Melle comme capitaine-général dans le pays de Caux et dans le Cotentin.

En 1365, Bertrand du Guesclin, prenant en considération que Charles V avait payé quarante mille florins à Chandos pour sa rançon, lui rendit le comté de Longueville. La même année, il s'engagea à conduire les compagnies hors de France.

Le 25 février 1365 (v. st.), Chandos alors à Limoges donna à Guillaume Elington de pleins pouvoirs pour recevoir du roi de France la somme de quarante mille francs d'or, prix fixé pour la rançon de Bertrand du Guesclin.

Le 1er juillet 1366, Charles V mande aux généraux des aides de faire payer à Jean Chandos, sénéchal d'Aquitaine, la somme de vingt mille francs d'or, formant la moitié de ce qu'il lui doit pour la rançon de Bertrand du Guesclin.

Le 23 juillet 1366, Raoul de Lisle, trésorier de France, reconnaît avoir reçu des généraux des aides vingt mille francs d'or pour la rançon de Bertrand du Guesclin et de plus huit cents francs d'or pour ses frais en portant cette somme de Paris à Poitiers.

Le 16 décembre 1366, Charles V mande aux généraux des aides de rembourser à Pierre de Soissons 12500 francs d'or qu'il avait payés à Chandos pour la rançon de Bertrand du Guesclin. Cette somme avait été remise le

26 novembre 1366 à Jean Garineau et à Simon Morrant, bourgeois de Poitiers, procureurs de Chandos.

Le 30 décembre de la même année, Chandos écrivit au roi de France pour le remercier de l'envoi de ces vingt mille francs d'or et d'une autre somme de 12304 francs qu'il avait reçue de Pierre de Soissons, clerc de Raoul de Lisle.

J'ai publié (XVIII, 484) une autre lettre de Chandos qui concerne aussi le paiement de la rançon de Bertrand du Guesclin.

On ne sait trop quand la rançon de Bertrand du Guesclin fut entièrement payée; car on trouve encore le 12 mars 1367 (v. st.) des lettres de Charles V qui ordonnent de remettre mille francs d'or à Guillaume Almant (Elmham ?), chevalier anglais, à rabattre sur la rançon de Bertrand du Guesclin.

Un écuyer nommé Jean du Bois portait en 1367 en Espagne la bannière de Bertrand du Guesclin.

Le 27 décembre 1367, Gertrand du Guesclin, obtenant sa liberté provisoire, s'engagea à Bordeaux à venir se reconstituer prisonnier s'il ne parvenait point à payer sa rançon.

Créé duc de Molines le 4 mai 1369.

Le 28 octobre 1369, il conclut avec Olivier de Clisson une étroite et intime association d'armes.

Créé connétable le 2 octobre 1370, il entra peu après dans le Maine, surprit Pontvallain près le château du Loir où se trouvaient les Anglais et les battit de nouveau à Saint-Maur-sur-Loire.

M. le baron Pichon pense qu'il faut identifier le combat de Prilly avec celui de Pont-Vallain livré près de Rilly aujourd'hui Ruillé, qui paraît être le Prilly de Froissart.

Le 20 juillet 1371, Édouard III s'engagea à payer 1483 livres 6 sous 6 deniers à Thomas Cheyne « pur la fynance « de Bertram du Guesclin pris en la bataille de Nazare. »

On a conservé plusieurs montres de Bertrand du Guesclin de 1371 (1er mai 1371 à Pontorson, 1er juin à Bourges, 1er juillet devant Conches, 1er août, 1er octobre et 1er novembre à Caen). La montre du 1er août comprenait les gens d'armes demeurant sous le gouvernement de Bertrand du Guesclin au siége de Bécherel.

Bertrand du Guesclin traita de la capitulation de Conches le 4 février 1371 (v. st.)

Il se trouvait le 15 mars 1373 à Saint-Aubin du Cormier.

Dans une charte de 1374, il intervient à raison de sa femme comme seigneur de Tinteniac.

Il faisait la guerre en Guyenne au mois d'août 1374.

Le 12 octobre 1375, Charles V lui donna le château de la Roche-Tesson.

Le 16 septembre 1376, Charles V donna au connétable le vicomté de Pontorson. Il le lui confirma le 23 mars suivant.

Au mois d'avril précédent, le roi de France lui avait donné le comté de Montfort ; mais au mois de février 1376 (v. st.), le connétable le lui retrocéda pour la somme de quinze mille francs d'or.

Le 16 décembre 1376, Charles V lui donna le manoir de Tait, la forêt de Cinglas et le vicomté de Falaise.

On voit par un document du 24 mai 1378 que Bertrand du Guesclin fit venir un grand nombre de mineurs pour s'emparer de la forteresse de Gauray. Il assiégeait Gauray, dès le 5 mai 1378.

Bertrand du Guesclin était maître de Pont-Audemer le 13 juin 1378.

Il s'y trouvait encore le 25 juin 1378 quand il donna l'ordre de construire de grands engins pour les conduire devant Cherbourg.

Le 25 juin 1378, le connétable ordonne de construire à Pont-de-l'Arche, à Louviers et à Vernon des machines pour le siége de Cherbourg.

Il se trouvait à Pontorson le 11 mars 1378 (v. st).

On peut voir dans le roman du roi Modus quel courage le connétable montrait dans les assauts : « A Dieu le veu, « s'écriait-il, nous coucherons ennuy dedans. »

On trouve en 1379 une charte de rémission *pro Bertrando du Guesclin.*

On reprochait à Bertrand du Guesclin d'avoir établi la coutume que les hommes d'armes pouvaient se nourrir aux dépens du peuple et du clergé.

Il fit son testament le 9 juillet 1380, et son codicille le lendemain, devant Châteauneuf-de-Randon.

Nous emprunterons à l'une des continuations des chroniques de Baudouin d'Avesnes, une version fort intéressante de la mort de Bertrand du Guesclin au siége de Châteauneuf-de-Randon : « Devant ledit castiel , maladie « prist au connestable, de laquelle il le convint accouchier « malade, et quant il se senti apriessés de la maladie , il « manda tous les boins chevaliers et escuyers de sa route « qui oudit siége estoient, et leur dist moult amoureuse- « ment : Biaux seigneurs et amis, je voy bien et sçay que « de la maladie que j'ay, ne puis escaper, et est mortelle, « et pour ce que vous m'avés aidiet à mon temps à con- « querre et prendre d'assault , al honneur du roy de « Franche, mainte forteresche, je vous supli et requierch « que sur la fin de ma vie je puisse veir par vos poestés « ceste forteresche prise ains que je muire, et j'en trespas- « seray plus liement. — Quant les barons oyrent ainsi « parler le connestable, moult furent dolant et courchiet « de son mal ; mais non-pour-quant furent en grant « volenté d'acomplir la requeste et sur heure alèrent asalir « ledit castiel de moult grant corage, et tellement y fu « procédé par les dessusdits seigneurs que les clefs dudit « castiel furent aportées au connestable par le capitaine « englès qui estoit dedens la forteresche , et s'estoit fait « porter icellui connestable pour veir l'assault en certaine

« place dont il pooit bien veir lesdis assauls, et ladite for-
« teresche ainsi concquise par les Franchois, le connes-
« table assés tost apriès termina vie par trespas....., et
« de lui dirent plusieurs seigneurs qu'il avoit acompli de
« son temps la parolle de Merlin : que li simples che-
« valiers à l'aigle noir recouvreroit et secourroit le royaume
« de Gaulle ; et, au brief dire, tant fist icellui connestable
« que depuis sa mort fu nommés le X^e preux. » Le récit des historiens, qui font porter les clefs de la ville conquise sur le cercueil du connétable, est-il plus dramatique et plus éloquent ?

Dans un document de 1393, Charles VI l'appelle : « feu « le bon connétable ».

Jeanne de Laval, dame de Tinteniac, seconde femme de Bertrand du Guesclin, était fille de Jean de Laval et d'Isabelle de Tinteniac. Elle ne mourut qu'en 1433. Si elle avait été témoin des malheurs de la France occupée par les Anglais, il lui avait été du moins donné de la voir délivrée par Jeanne d'Arc.

Charles le Téméraire avait recueilli dans l'héritage de ses ayeux une épée qui avait appartenu à Bertrand du Guesclin (Inventaires publiés par M. le comte de Laborde, n^os 3242 et 3343). Elle le défendit mal contre l'astuce de Louis XI.

On conservait aussi au château d'Amboise une hache d'armes à pointes de diamant, qu'on prétendait avoir appartenu à Bertrand du Guesclin. Elle est mentionnée dans un inventaire de 1499.

Le héraut Gueldre fait figurer dans son recueil l'écu du connétable qu'il nomme : Bertran du Claiquin.

La dernière héritière du connétable fut à la fin du siècle dernier la duchesse de Gesvres.

L'office de connétable de France fut supprimé au mois de janvier 1627.

La chronique anonyme de Berne consacre un chapitre spécial à la biographie de Bertrand du Guesclin. J'ai jugé

de quelque intérêt de le reproduire ici d'après la copie que je dois à l'obligeance de M. de Steiger :

*De Bertrando de Glaisquino* (*Guaisclino*, *Guesclino*, *Guasclino*).

....In mense junii anni M° CCC° octogesimi decessit Bertrandus de Glaisquino, conestabularius Franciæ, quem multum planxerunt Franci , et potissime rex Karolus, quum erat vir industriæ militaris experientissimus, largus et munificus , qui regnum Franciæ deffenderat ac acquisitionibus quas Anglici super illud fecerant, multum augmentaverat. Hic jacet in ecclesia Sancti Dionisii prope reginam nuper defunctam ad pedes sepulturæ quam idem rex pro se et præfata regina uxore sua construi fecerat. Sic enim ad majorem honorem suum idem rex voluit ipsum inhumari.

Si quis autem de ejus origine, pueritia et actibus militaribus ac morte diffusius scire affectat, legat de eisdem excerpta hic compendiosissime inscripta, quæ immediate sequuntur in hunc modum.

Bertrandus de Guesclino fuit filius Reginaldi de Guesclino, militis, domini de Mota du Bron ad sex leucas de Redonis in Britannia , et fuit tam deformis figuræ quod pater et mater ejus ipsum odio habebant in juventute. Quando autem quinque annos vel circiter habuit, quædam conversa de eo prænosticavit quod ipse esset valentior miles mundi. Cum vero novem annos attingit, congregabat multos pueros suæ ætatis vel circiter et ordinabat modum torneamentorum et acierum , ubi crebro erat dilaceratus et læsus, et nihilominus semper habebat honorem. Demum ducebat omnes suos contribules supradictos et optime favebat de bonis præfati patris sui, et tantum hoc fecit quod quater fuit in carcerem retrusus hujus causa. Ipse quadam vice abstulit claves ancillæ dicti patris sui et inseravit eam in loco unde ipsa exire non poterat. Postmodum accepit unam de equabus patris sui et duxit eam

Redonis in domum patrui sui ubi ipse per annum mansit, ibatque ad omnes festos et ibi præsentabat vinum et dapes de bonis patris sui.

Ad ætatem vero tredecim annorum voluit hastiludiare et pauperibus dabat vestimenta sua. Cum autem esset ætatis sedecim annorum, ad hastiludias quæ tunc fiebant Redonis, ipse abiit super unum pauperem equum, mutuavitque a quodam suo cognato equum et armaturas, tamque fortiter hastiludiavit quod quemdam militem et equum suum in terra dejecit. Pater ejus voluit hastiludiare contra eum : Bertrandus ictum suum cadere dimisit et contra quemdam alium hastiludiavit ita quod ipsum cum equo suo in terram prostravit, tantumque hastiludiavit quod ipse quindecim lanceas strenuissime fregit. Bertrandus fuit distassidatus et forhastiludiavit, totumque honorem habuit.

Tandem post mortem ducis Britanniæ qui tunc erat, debatum fuit et controversia inter Karolum de Blesis et comitem Montisfortis-Almarici. Et quia præfatus comes bene dubitavit se de guerra, recessit de Parisiis et in Britanniam se secessit ad ibi faciendum confœderationes et pacta, et post in Angliam, et adduxit Anglicos in Britanniam. Bertrandus sexaginta socios sibi ascivit et de argento matris suæ accepit, quæ inde cum ancilla sua rixavit, et ancilla sibi dixit quod Bertrandus pecuniam ad cambium ubi eam poneret, duplicaret.

Interim quod ipse iter carpebat cum suis sociis supradictis, reperit quemdam militem anglicum cum suo scutifero et famulo, qui tres bonos equos equitabant et optime armati erant, et habebat unum summarium oneratum rebus bonis. Ipse totum accepit et magnam partem inde præfatæ matri suæ reddidit et eam dimisit.

Ad socios quoque suos rediit, qui una pariter abierunt ante Forgeray quoddam castrum præfati comitis Montisfortis-Almarici, et intus intraverunt ut buscerones super

scapulas suas de silva buscham sive ligna portantes. Bertrandus omnium primus intus intravit, portarium occidit et Guesclinum exclamavit, et tam fortiter pugnavit quod castellum fuit captum, cunctis gentibus peremptis.

Robertus Brambort qui ejusdem loci erat capitaneus, voluit recuperare castellum, sed Bertrandus sibi contradicens ipsum cum sua comitiva peremit et occidit.

Dux Lincestrensis Anglicos adduxit et ante Redonas obsidionem posuit. Bertrandus in quadam silva, ut intraret civitatem, ad latitandum se posuit. Dux Lincestrensis minare fecit Redonas. Bertrandus ignem misit in logitium ducis et otius in silvam refugiit et quatuor milites secum adduxit. Redonenses vero per pelves agnoscerunt minam et occiderunt minatores. Postea per quamdam portam vociferantes Redonenses habuerunt porcos Anglicorum. Bertrandus vero ætatis octodecim annorum tunc venit ad exercitum Anglicorum et in curribus multa victualia duxit Redonis ubi fuit magna cum lætitia receptus, quia Redonenses non habebant quicquam ad vivendum.

Bertrandus abiit per salvum conductum ad ducem Lincestrensem. Cognatus quidam de Brambort ibi existens eidem requisivit tres seu quatuor ictus lancearum, quod per eum sibi illico est concessum. Campus fuit ordinatus, et ad quartum ictum lanceæ dictus de Brambort cognatus occisus est et mortuus. Mox ad dextrarium Bertrandus manum suam mittens cuidam hiraldo protinus liberaliter dedit ac tribuit.

Anglici fecerunt unum beffridum ad Redonas assiliendum. Bertrandus ipsum combussit et dampnum permaximum Anglicis intulit. Dux Lincestrensis qui juraverat quod de obsidione non recederet donec ipse suum standarium super muros urbis Redonensis posuisset, quod quia in eadem pauca erant victualia, concordatum est ei, suum utique posuit standarium et recessit obsidionem suam solvendo.

Karolus de Blesis Bertrandum novum militem fecit.

Dux Lincestrensis, comes Montisfortis et gentes eorum obsederunt villam de Dynant in qua diu fuit Bertrandus. Victualia defecerunt. Oliverus de Guesclino de quodam Anglico Thomas de Cantorbia nominato fuit captus. Dictum fuit Bertrando quod ipse pergeret in exercitum ad petendum duci Lincastriæ fratrem suum. Thomas supradictus miles anglicus occasione hujus suis armis se in campo fulciri fecit, et dominus Johannes de Chando miles famosissimus Bertrandum armavit, et in Dynant campus fuit paratus, in quo Bertrandus vicit Anglicum, et magna fuit redemptus pecunia et Oliverus liberatus.

Theophania cujusdam militis filia dixit quod Bertrandus esset valentior miles mundi, et per tractatum de ante Dynant soluta fuit obsidio. Quo tractatu facto cum Karolo de Blesis, Bertrandus fuit obses traditus et diu ibi fuit. Comes Montisfortis voluit eum dirigere in Angliam prisionarium, sed anno lapso et una hyeme postquam fuit prisionarius, liberatus est et venit ad Guinguant, unde voluit recedere ad eundum in guerram, sed populus de Guynguant tantum ipsum rogavit quod abiit ante castrum de Pestien et obsedit illud, quod denique per assultum cepit. Et inde ad castellum de Turgof perrexit et ipsum obsedit, et similiter per assultum cepit.

Bertrandus uxorem duxit, ipse ad Meledunum venit quod obsedit, et se sibi reddidit. Ipse Medontam cepit, Rolebeise et Meulentum, et inde ad Pontem-Ursonem ivit et in Franciam venit.

Rex Franciæ Johannes de sua prisione in Anglia exivit et post in Angliam remeavit et ibi decessit in fine quadragesimæ anni M$^{i}$ CCC$^{i}$ LXIII$^{i}$. Et die jovis ante Trinitatem M$^{i}$ CCC$^{i}$ LXIIII$^{i}$ Bertrandus fuit ante villam de Cocherel, et cum eo comes Autisiodorensis, Godefridus d'Ennequin magister balistariorum Franciæ, vicecomes Bellimontis, Ingerramus d'Eudin miles et circiter octin-

genti homines armorum franci cum eis. Ibi quoque fuerunt captallus de Buc, Johannes Joyel, Basco de Mareil et circiter duo mille quingenti homines armorum Anglici et Navarri. Franci contra illos pugnaverunt et victoriam obtinuerunt. Et hoc fuit relatum Karolo dicti regis Johannis primogenito filio Remis qui ibi inunctus et coronatus extitit die Sanctæ Trinitatis.

Quo facto, rex ipse Karolus Parisios reversus inde ad Rothomagum profectus est, ubi tunc Bertrando dedit terram et comitatum Longueville; sed Navarri sibi contradixerunt, et postmodum inde gavisus est pacifice. Et tunc Bertrandus marescallus Franciæ est ordinatus a rege.

Bertrandus per assultum cepit castrum de Valoignes et castrum de Carenten et Pont-de-Douve per hoc quod Bertrandus assumptis secum centum hominibus armatis in contraminam intravit, quam faciebant illi de castello.

Carolus de Blesis fuit victus in prælio per comitem Montisfortis. Ibi Bertrandus a Chando milite strenuo fuit captus.

Postmodum accidit quod comes Tristemarensis Henricus de Hispania bastardus frater naturalis Petri regis de Hispania et Castellæ increpavit dictum regem Petrum fratrem et dominum suum de hoc quod in omnibus et per omnia consilio Judæorum utebatur et male gubernabat se. Ipse odio habebat uxorem suam filiam ducis Borboniensis et sororem reginæ Franciæ, nec volebat eam videre, nec associare, sed Sarracenam. Quidam Judæus inde increpavit Henricum. Henricus occidit Judæum. Petrus autem rex pro eo voluit occidere Henricum. Henricus fugam iniit. Petrus bannivit eum de tota terra sua, et per falsos Judæos fecit suffocare ac extinguere inter duas culcitras sine confessione præfatam uxorem suam et in crastino fecit eam inhumari. Fuere vero qui dicerent quod iste Henricus bastardus fuit legitimus filius Alphonsii regis Hispaniæ et Castellæ, sed e converso Petrus fuit aliunde natus, quia

Alphonsus rex supradictus pater Petri dixerat reginæ consorti suæ quod si in quinto lecto suo ipsa non haberet filium, de cetero ipsam non associaret, et ipsa quæ quintam filiam parturivit, ad unum filium de quadam Judæa ejusdem diei natum suam cambivit filiam, et per sic Petrus indebite obtinuerat coronam. Quid verum sit inde lectori relinquo diffiniendum. Henricus autem in Arragoniam fugiit una cum uxore sua et liberis, et ibi stetit usque dum præmemoratus Hispaniæ et Castellæ rex Petrus scripsit regi Arragoniæ quod guerram sibi faceret si ab eo regno suo ipsum non fugaret. Rex autem Franciæ Karolus Bertrando marescallo suo regimen societatum tradidit ad eas in Hispaniam conducendum, sperans eum eundum adjuvare regem Cipri ad conquerendum regnum Jherosolimitanum. Jam enim conquisiverat Alexandriam Egipti, sed frater ejus pro pecunia quam Sarraceni sib dederunt, ut quidam dixerunt, eum, proch dolor ! occidit.

Bertrandus duxit comitem Marchiæ, marescallum d'Audenehen, Oliverum de Mauni, Hugonem de Kavrelaye, Balbum de Villaniis et omnes societates supra dictas versus Avinionem ad papam ad sibi requirendum absolutionem plenam suorum peccatorum. Et Urbanus papa sextus levaverat super communiam villæ Avenionensis summam centum milia francorum auri ad dandum cum plena absolutione præfatis societatibus ; sed Bertrandus fecit eamdem pecuniam reddi communiæ supradictæ et voluit eam habere de thesauro domini papæ, et de facto habuit et recessit, et Tholosam adivit, ubi dux Andegavensis magna dona eis contulit, et eas per Arragoniam destinavit, ubi Petrus rex supradictus guerram faciebat. Petrus fugiit, et rex Arragoniæ summam centum milia francorum dedit eis.

Bertrandus, Henricus prænominati et omnes supradictæ societates, quæ una simul tunc vocabant se *albam societatem*, intraverunt in Hispaniam. Primam munitionem

dictam Margueillon primo assultu ceperunt. Altera die per assultum ceperunt Bituricas in Hispania. Deinde alia die ceperunt per assultum villam de Betuesque. Cujus rei causa duo burgenses illius villæ abierunt ad regem Petrum, et sibi totum quod ibi factum est, panderunt, qui fecit eos suspendi. Postmodum altera regia civitas de Burgenis Henrico et Bertrando supradictis se reddidit. Habito prius ad partem consilio de omnibus christianis, secundo de omnibus Judæis, et tertio de omnibus Sarracenis, omnes pariter concordarunt quod Henricus et uxor ejus essent Burgenis coronati : quod factum est. Similiter illi de Toleta reddiderunt se tali pacto quod ipsi remanere debebant in suas antiquas libertates et francisias. Postmodum reddiderunt se illi de civitate Corduba. Et Sibilia magna ubi erant tria fortalitia, primum christianorum, secundum Judæorum et tertium Sarracenorum, se reddidit. Turrantus et Daniotus qui diræ morti tradentes illam bonam reginam suffocaverunt, alter contra alterum atrociter in duello pugnaverunt, in quo fulminati ambo combusti mortui sunt.

Bertrandus et novus rex Henricus multas munitiones sine assultu ceperunt. Petrus vero abiit ad principem Walliæ in Angolisma civitate Acquitaniæ, ubi tunc erat cum sua gente. Petrus suam nobiliorem ac pretiosiorem mundi tabulam auri ac gemmarum pretiosarum eidem principi, certo pacto facto cum eo, liberaliter donavit. Qui confestim misit quæsitum comites Arminaci et Fuxi, captallum de Buc et Anglicos, et venerunt una pariter ante Nagerem in Hispania, ubi Bertrandus pridem ante eorum accessum ante Nagerem vincerat Feleton anglicum cum quingentis bachinetis, et recuperavit victualia quæ ipse collegerat prope exercitum principis, qui talem patiebatur famem quod Bertrandus consuluerat quod ipsi fuissent sine prælio eis faciendo dimissi, dicens ultra quod Henricus non pugnaret cum Hispanis si sibi credebat,

maxime eo quod princeps mandaverat Hugonem de Kavrelayo et omnes qui, erant cum Henrico, qui, mox ipsum relinquentes et licentiam ab eo petentes, eumdem principem et ejus exercitum continuo adierunt ; sed contra Bertrandi opinionem sabbatho de ramis palmarum ante Nagerem fuit prælium atrox et cruentum. De Hispanis viginti milia e prælio fugerunt, et etiam viginti milia Januensium. Bertrandus, marescallus Odenehen et Balbus de Villaniis capti et captivi principis fuerunt. Henricus novus rex memoratus per fugam se salvavit et apud Tristemare ubi uxorem suam dimiserat, quamcitius perrexit. Princeps et Petrus cum suis omnibus de Nagere ante Toletam et Sibiliam et alias quamplures civitates abierunt, quæ otius se reddiderunt. Denique princeps a Petro rege supradicto recedens cum suis per Navarram in Acquitaniam cum præfatis prisionariis suis remeavit. Petrus autem rex per civitates utriusque regni, Hispaniæ videlicet et Castellæ, abiit, quæ se reddiderunt ei, salvis eorum vitis, magna festa faciendo ; sed postmodum crudeliter eos decollari faciebat, et quasi tirannus populum suum destruebat. Et quia stipendia quæ Petrus principi debebat pro suo viagio ac promissa idem Petrus eidem principi minime solvit , Petrum princeps totaliter dimisit. Odenehen et Balbus per redemptionem sunt liberati.

Henricus cum duobus sociis pedes abiit in Arragoniam, ubi rex ei magnum vultum fecit. Postmodum inde Burdegalam adivit ubi Bertrandum reperit et cum eo colloquium habuit. Exin ad Villam-Novam prope Avenionem perrexit, ubi ducem Andegavensem invenit qui sibi dona non modica dedit, indeque Avenionem properavit, ubi papa sibi maximum vultum fecit. Et ambo ei fecerunt auxilium non modicum gentium armigerorum et tracti. Henricus in Hispaniam rediit et Toletum obsidione evixit.

Bertrandus fuit ad redemptionem positus , cujus redemptionis pretium ascendit ad summam sexaginta

milia dupplorum auri pro principe Walliæ, tali conventione quod ipse se non armaret, donec integraliter dictam redemptionem suam solveret. Bertrandus ad quærendam præfatam redemptionem iter arripuit, et inter eumdum ducem Andegavensem ante Tarrasconem in Provincia in obsidione sua invenit, quam suis dulcibus verbis inermis eidem duci reddi fecit, et Burdegalam rediit et suam redemptionem solvit.

Bertrandus et cum eo Oliverus frater ejus, Oliverus de Mauny, Alanus de Mauny et quidam alii apud Molendinos in Hispania properarunt et magnam partem conquisiverunt, sed cito hæc dimisit et ad obsidionem Henrici versus Toletam perrexit. Ad quatuor leucas de Toleta fuit cruentum prælium inter Bertrandum et Henricum contra Petrum et Sarracenos. Petrus, per bonum consilium quod dedit Bertrandus, fuit victus et per quamdam forestam fugiit quamotius. In quo certamine de quinque milibus Sarracenis et viginti milibus Hispaniensibus non remanserunt nisi sex-viginti. Et inde fugiendo Petrus pervenit ad Montem-Jordanis ubi non permissus est intrare, eo quod tam crudelis et falsarius erat. Adjutorium habuit et sibi venit succursus, cujus causa Henricus expectans subsistit et Caralouet præcessit et victus est. Deinde Bertrandus et Henricus succurrerunt ei et Petrus victus est, et cum quadringentis hominibus solum versus mare fugiit. Et quidam marinarius ipsum cuidam Judæo vendidit, et ipse multum maledicebat horam sui mali eventus. Tandem ad regem Bellemarinæ pervenit. Itaque in Bellamarina fuit Petrus, qui per denegare Deum Sarracenus est effectus, hoc etiam mediante quod filiam ejusdem Bellemarinæ regis idem Petrus duxit uxorem. Qui quidem rex eidem Petro de sexaginta milibus hominum armorum succursum fecit, de quibus septem millia venerunt ad obsidionem quam Bertrandus et Henricus tenebant, et in ore gladii perempti sunt; aliaque quadraginta quatuor milia applicuerunt versus Sibiliam

magnam, contra quos tertia pars gentium Bertrandi et Henrici exercitum faciendo abierunt. Ante quam erant Petrus et Lotherius filius regis Bellemarinæ , qui gubernabant christianos, Judæos et Sarracenos et habebant magnam congregationem pugnatorum , de qua Henricus medictatem non habebat ; fuitque ibi utriusque partis ingens et atrox pugna, in qua tandem Petrus fuit victus, et apud Montellum ut se salvaret solum cum quadringentis servientibus fugere compulsus est. Deinde malis omnibus se circumventum prospiciens pœnituit specialiter ob injustam necem dictæ uxoris suæ legitimæ et destructionem populi sui in tantum quod indoluit maxime ob degarnisionem victualium hujus castelli de Montello, in quo erat, quo desperare cœpit. Henricus misit ad Petrum quod se acordaret et ipse haberet bonum ducatum vel aliam dominationem pro suo statu. Petrus celare se fecit, et capitaneus ad quemcunque tractatum intendere noluit. Deinde Petrus cum quinque aliis quadam nocte valde obscura recessit de castello et descendens venit recte ad locum ubi Petrus de Villaniis speculationem faciebat in ordine vicis suæ, qui per corpus arripuit Petrum. Petrus voluit eum percutere, sed ille de Villaniis fortiter se deffendit et Petrum cepit per medium corporis, quamvis sibi offerret terras, civitates et pecunias, si ipse vellet eum dimittere ; sed præfatus de Villaniis nihil omnino facere voluit, imo adduxit eum ad suum tentorium et mandavit Henricum qui otius venit. Et Petrus ac Henricus alter alterum proditorem appellaverunt. Ille autem de Villaniis Henrico tradidit Petrum hac conditione quod redemptionem ejus sibi debuit juste persolvere. Et Henricus percussit Petrum de daga sua in facie , et Petrus cepit eum quasi ad luctam et subter se prostravit ; sed Henricus alieno auxilio desuper fuit positus , qui mox de cultello scindit guttur ejus. Et postmodum fecit eum decollari et caput ante Montellum portari, quo viso illico se reddidit. Et post ivit ante Sibiliam et omnes alias civitates,

quæ reddiderunt se Henrico, dempta Sibilia. Et ideo fecerunt ante eam obsidionem teneri usque dum ipsa se reddidit.

Porro Karolus Francorum rex in Hispania mandavit pro Bertrando. Qui Bertrandus, quando reddita fuit Toleta, remeavit in Franciam, et causa quare ipsum accersivit, fuit quod Robertus Canole miles anglicus in Franciam infinitos adduxerat Anglicos præcepto regis sui. Et inter veniendum Bertrandus super Anglicos in lingua occitana cepit castra de Brandonne, Saint-Ire, Monpaon et Martenay, et in Petragoricesio cepit unam fortem Anglicorum abbatiam.

Bertrandus venit Parisios ad regem, et rex illico fecit eum conestabularium, domino de Fiennes eidem officio sponte resignato. Bertrandus Odonehen et Oliverus de Cliconio ac alii cum quatuor millibus pugnatorum persecuti sunt Canole. Thomas de Grandisono miles sabaudicus socius ejus fuit captus, et castra etiam capta, scilicet de Roilli et Vecoux, et inde abiit ad Sanctum Maurum, spoliavit et incendit ac recessit, et in Bressieram secessit. Bertrandus post eum duxit et eamdem Bressieram cepit. Hispani autem ceperunt comitem Panebroci. Carenlouet ante urbem Pictavensem Francos duxit. Johannes de Cando miles inde exiit et Francos vicit; sed Aymericus scutifer Carenlouet Chando occidit, de Anglis militem strenuissimum ac famosissimum in armis sui temporis.

Bertrandus et Clichon Moncontour ceperunt et plures villas, castra et monasteria fortia. Duces veros Bituricensis et Bourboniensis ac Bertrandus ceperunt fortissimum castrum Sancti Severi anno Domini M°CCC° septuagesimo. Cito vero post ceperunt castrum de Angulo et post quatuor castra de Chauvegney et inde Pictavis perrexerunt quæ se reddidit, villam et castellum, anno quo supra, præfatis ducibus Bituricensi, Borboniensi et Bertrando. Deinde castra Sancti-Matiani et Fontenay reddiderunt se, ubi

venit dux Burgundiæ. Et exin Rupellam adierunt, quæ reddita est eis. Postmodum ceperunt castrum de Benon vi assultum. Quo facto, ceperunt Surgerias in qua domina erat. Demum dominam Borbonii matrem præfati ducis Borboniensis a capitaneo de Bron pecunia non modica redemerunt. Postea villam Sancti Johannis Angeliaci , necnon Santonas in Pictavia et castrum de Bonin ceperunt. Ad Chizecum autem Bertrandus et socii ejus cum sexcentis pugnatoribus iter tenuerunt. Et duces Bituriæ, Burgundiæ et Borbonii in Franciam reversi sunt, dominusque de Cliconio Oliverus Ruppem-Guidonis obsedit. Anglici vero de Nyort et de munitionibus convicinis usque ad octingentarum lancearum et ducentorum architenentium summam induerunt se de tela alba super armaturas suas et desuper telam rubras cruces suas habebant confictas. Et tunc Bertrandus ordinavit quod, quando ipsi essent congregati, altissime proclamatum fuisset quod lanceas in terram jactarent et hastas acciperent. Cujus proclamationis causa Anglici confestim lanceas suas projecerunt in terram. Et in hoc faciendo Anglici qui retrocederant Francos, amiserunt unum ictum et turpiter retrocedere coacti sunt, et per hoc fuerunt victi et mortui, exceptis quatuor qui ad redemptionem positi fuerunt. Et eodem die castrum de Chizeco ordinatione Bertrandi fuit captum , quia, finito certamine supradicto, Bertrandus et sui albas vestes Anglicorum tulerunt, indueruntque. Et sic proclamando Sanctum Georgium, procedentes intus intraverunt. Deinde castrum de Niort adeuntes, sine assultu fuit cito captum. Post ceperunt Cauray, Geussay et Lesignen , ac dimiserunt Alanum de Bellomonte pro senescallo in Pictavia. Exin apud Pontorsum versus Montem Sancti-Michaelis juxta Abrincas Bertrandus abiit et inde Britanniam hostiliter intrans taliter eam contrivit quod ducem inde fugavit in Angliam. Et multa fortia se reddiderunt ei.

Post ea Bertrandus ad regem Parisius venit. Et inde

recedens una cum duce Andegavensi, ad fortalitium de Bernanderia versus Lemovicas abierunt , sed Anglici inde fugientes intus ignem immiserunt. Exin ad Condacum quod post plures assultus se reddidit. Anglici qui recesserunt de Condaco, ad Bergeracum abierunt, quod etiam post plures assultus se reddidit. Desuret leniter se reddidit et etiam Scanfides. Post reddidit se Berdurac d'Elebret cum viginti septem castellis, et etiam dominus de Duras, sed cito recessit. Post Chasteillon et Angeliet reddiderunt se et etiam Sanctum Malcarium. Et post Bertrandus ad regem venit Parisios, exin in Acquitaniam reversus, ipse obsedit in Acquitania Novum-Castrum et fortiter impugnavit, sed non expugnavit, ægrotavitque et ordinavit se ut bonus christianus. Regretavit uxorem suam et regem Franciæ, Deum obnixe rogans ut meliorem conestabularium quod ipsemet non fuerat, sibi vellet sua gratia conferre. Et quam cito ad notitiam devenit Anglicorum quod Bertrandus moriebatur, ad ipsum humiliter accesserunt et se reddiderunt ei, præfatæ munitionis suæ Novi-Castri claves quas secum attulerant, sibi offerendo ac tradendo, et sic dicendo quod erat maximus honor eorum tenuisse se contra eum et suos assultus expectasse. Et mox Bertrandus spatam conestabulariatus Franciæ ad portandum regi Franciæ Parisius tradidit Ludovico de Sacrocesare marescallo Franciæ, et ibi spiritum suo reddidit creatori. Flos militiæ, strenuitatis, honoris atque fidelitatis portatus fuit inde ad Sanctum Dionisium in Franciam et per extra villam de Parisius, eoque non videbatur bonum esse ipsum portare per Parisios propter lamentationem et mœrorem populi, ad intumulandum ibi ad pedes tumuli dicti regis Karoli, non obstante quod ipse apud Dynant suam elegerat sepulturam.

* Guesclin (Tiphaine Raguenel, femme de Bertrand) VIII, 418, 419.

Tiphaine Raguenel était fille de Robin Raguenel, l'un des trente, et de Jeanne de Dinan.

On a une charte du 14 mars 1371, où elle prend les titres suivants : « Nous Thiphaine duchesse de Moulines et « contesse de Longueville. »

Guesclin (Olivier du), « moult vaillant chevalier XII, 223 » ; est envoyé à Valognes IX, 61 ; est défait et pris par les Anglais 93-97, 136 ; fait la guerre au duc de Bretagne 239 ; se rend en Espagne 458 ; XII, 131 ; dans l'ost de Flandre en 1382 X, 114, 126, 129 ; connétable de l'ost du roi de Castille XI, 13 ; dans l'ost de l'Écluse XII, 4 ; fait la guerre en Espagne 131, 134, 141, 201, 210, 300, 307, 316, 333, 336, 341, 400 ; XIII, 92.

Cf. I[b], 48, 89 ; II, 513 ; III, 518 ; VII, 513, 532 ; IX, 509, 510 ; XI, 455, 459.

Olivier du Guesclin était frère du connétable. Mort vers 1403. Il avait épousé Peronnelle d'Amboise, fille d'Ingerger d'Amboise et d'Isabeau de Thouars.

Froissart l'appelle parfois : le comte de Longueville.

Ce fut en 1344 que Philippe de Valois accorda des lettres de rémission à Olivier du Guesclin, jadis rebelle en Bretagne.

On peut voir dans le recueil de Rymer plusieurs chartes relatives à la captivité d'Olivier du Guesclin.

Le 30 août 1372, le duc d'Anjou, prenant en considération les services rendus par Bertrand du Guesclin, déclara vouloir contribuer à la rançon de son frère Olivier.

Le 20 octobre 1379, le roi d'Angleterre chargea Gui de Brian, Matthieu de Gournay et Richard d'Abberbury d'examiner les prétentions du roi de Navarre, de Jean d'Arundel et d'autres chevaliers qui revendiquaient Olivier du Guesclin comme leur prisonnier.

Une charte du 10 septembre 1380 est relative à la rançon d'Olivier du Guesclin.

Olivier du Guesclin se trouvait en 1383 dans l'ost de Bourbourg et en 1392 dans l'ost du Mans.

Guesclin (Yves du), oncle du connétable XII, 224.

Ne figure point dans la généalogie des du Guesclin.
* Guesclin (Thibaut du) II, 513.
* Gui, capitaine de Goy-la-Forêt III, 513.
*Guiche*. Mauvaise lecture pour Guité. Voyez ce mot.
* Guigneno (Alain de) VII, 545.
Guignicourt (Jean de), l'un « des plus grans clers de Paris et « des plus agus en prudence et en science XV, 129 ; » consulté par Charles VI sur les affaires du schisme XV, 129 ; sa mort 132.
* Guilhon (Renand de), sénéchal de Poitou XVIII, 391.
* Guillemin, un des Trente V, 513.
* Guillot. Voyez Premierfaict.
* *Guindot* (*Geoffroi*), châtelain d'Avallon XV, 423.
Guines (comte de). Voyez Eu.
Guines. Voyez Coucy.
Guines (Tassart de), écuyer de Charles de Blois, « moult appers « escuiers V, 164 » ; se trouve au combat de Quimperlé IV, 78-80 ; XVII, 243, 244 ; capitaine de La Roche-Derien V, 164-167, 171 ; XVII, 290.
Guingamp, *Ghinghant* (châtelain de), est mandé par Jean de Montfort III, 327 ; capitaine de Dinan IV, 32, 34 ; XVII, 129 ; l'un des principaux appuis de la comtesse de Montfort IV, 3, 5 ; défend Hennebont 16, 18, 20, 32, 34, 37, 40 ; combat les Français 45, 48 ; prend part au combat de Quimperlé 70, 74 ; est fait prisonnier 107, 108, 112.
Une famille du nom de Guingamp résidait dans la paroisse de Plouigneau. Elle portait : d'argent au croissant de sable accompagné de six coquilles de même.
Guingamp (Renaud, fils du châtelain de), « vaillant baceler et « hardi durement IV, 34 » ; « très-bon chevalier desous « eage IV, 59 » ; capitaine de Dinan en l'absence de son père, défait plusieurs chevaliers bourguignons IV, 32-35 ; XVII, 130 ; est assiégé à Dinan IV, 55 ; XVII, 133 ; sa mort IV, 58-62 ; XVII, 133.
Cf. IV, 437.

Guion (Étienne), est envoyé par le duc de Bretagne vers le comte de Buckingham IX, 294 ; accompagne le duc de Bretagne quand il quitte Rennes 304 ; — quand il se rend à Vannes 333.

Guisay, *Geussay* (Hugonin de), dirige la danse des Sauvages XV, 85.

Cf. le récit du Religieux de Saint-Denis t. II, p. 69.

Hugues de Guisay vivait encore vers 1400. Je trouve aussi ce nom cité en 1339 et en 1343.

* Guise (Jacques de), historien I[a], 365, 366, etc.

* *Gunny* (sire de), chevalier allemand VIII, 494.

* Gunthorp (Guillaume de) X, 463.

* Guntry (Jean de) IX, 581.

*Gussy* (*Olivier de*). Voyez Jussy (Olivier de).

Guité, *Guite* (Robert ou Robin), assiége Rennes IV, 5 ; à la bataille de Cocherel VI, 431 ; au siége de Derval VIII, 261.

Robert de Guité se trouvait à Saint-Malo le 1[er] septembre 1372 avec un chevalier, dix écuyers et six arbalétriers dans sa compagnie. En 1386, il figure dans l'ost de l'Écluse.

Les historiens de la Bretagne ont publié une montre de Robert de Guité passée à Saint-Malo en 1391.

Il se trouvait dans l'ost du Mans en 1392.

Il existe au Trésor des Chartes une rémission accordée à Robert de Guité.

Guyenne (ducs de). Voyez Angleterre (roi d').

Guyenne (maréchal de) XVII, 470. Voyez Angle (Guichard d').

* Guyenne (sénéchal de) XVIII, 34.

* *Guyes* (sire de) XVIII, 292.

Gynewell (Jean), évêque de Lincoln, dans l'ost d'Édouard III en Artois V, 317 ; XVII, 302 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 221, 224 ; siége au conseil d'Édouard III VII, 110 ; traite avec les Écossais 480.

Cf. V, 543.

Il devint évêque de Lincoln en 1347. Mort le 5 août 1362. Un de ses frères mit, dit-on, la main sur le roi Jean à la bataille de Poitiers.

*Haccoude*. Voyez HAWKWOOD.
* HADLE (ÉTIENNE), imager VIII, 484.
* *Haese* XVIII, 364.
HAILLES (PIERRE DE), chanoine de Cambray XVI, 285.
HAINAUT (comtes, comtesses, princes et princesses de la maison de) :
* BAUDOUIN V Ia, 478.
* JEAN III, II, 529 ; XVIII, 149, 150.
Fils de Jean d'Avesnes et d'Alix de Hollande. Il épousa Philippe de Luxembourg et mourut en 1304.
GUILLAUME Ier, épouse Jeanne de Valois III, 332 ; IV, 295, 297 ; reçoit la visite de la reine d'Angleterre II, 44-49, 53-61 ; XVII, 7 ; ses adieux au sire de Beaumont II, 62-65, 70 ; secours qu'il donne à la reine d'Angleterre 63, 64, 66, 75 ; assiste au tournoi de Condé 99, 100, 104 ; Jean de Beaumont lui raconte son expédition en Angleterre 183 ; Édouard III épouse sa fille 187-192, 202, 239 : présent au sacre de Philippe de Valois 215, 216 ; assiste à la bataille de Cassel 219-224, 230 ; XVII, 34, 35 ; intervient en faveur de Robert d'Artois II, 298, 299, 302, 304, 307, 308, 310, 312 ; Édouard III le consulte sur ses prétentions à la couronne de France 320, 322, 326, 347-359, 361, 365 ; XVII, 41, 42, 46-51 ; haine que lui porte Philippe de Valois II, 350, 375 ; fait épouser à son fils Jeanne de Brabant 365, 391 ; V, 253 ; délibère avec les envoyés anglais II, 365-379, 382-386, 388, 389, 392 ; arme son fils chevalier 369, 391 ; sa mort 400, 401, 481 ; IV, 325 ; XVII, 52, 53.
Cf. Ia, 75 ; Ib, 29 ; II, 502, 503, 513, 516, 517, 525, 526, 529, 530 ; III, 489 ; IV, 478 ; VII, 485, 486 ; XVIII, 31-33.

Guillaume Ier comte de Hainaut était fils de Jean comte de Hainaut et de Philippe de Luxembourg. Il succéda à son père en 1304 et mourut le 7 juin 1337. Il avait épousé en 1305 Jeanne de Valois qui lui survécut.

Guillaume Ier fut surnommé le Bon : ce qui nous apprend qu'il se fit aimer de ses sujets, et peut-être aussi qu'il fut généreux pour les poëtes et les ménestrels.

Il lui arriva même de se voir réduit à emprunter de fortes sommes d'argent aux Lombards, et nous avons cru devoir recueillir comme fort intéressants les deux documents suivants où il assigne ce qui devra leur être payé par les villes, les communes et les abbayes de ses États :

« C'est li assenne des Lombars de Valenchiennes, que messire leur a faite en rabat de ce qu'il leur devoit de compte fait l'an M IIIc XXIII, le nuit Saint-Mikiel, à rechevoir as églises, as villes et as persones ki chi apriès s'ensuivent :

Premiers : à le ville de Bouchaing, xxx l. t.

A le ville de Viller-le-Calchie, CLX l. t.

A Nueville-sour-Escaut, xxx l. t.

A le ville d'Anich, c l. t.

A le ville de Féchaing, xxx l. t.

A le ville dou Liu-Saint-Amant, c l. t.

Le moitiet de toutes ces parties à le Toussains l'an XXIII et l'autre au Noël suivant.

A le ville de Haspre, IIc l. t.

Item, à li pour le maletote, c l., à payer le moitiet au Noël dessusdit et l'autre moitiet à le Pasque suivant.

Al abbeye de Saint-Jehan-de-Valenchiennes, IIc l. t.

A l'église de Denaing, IIIc l. t., le moitiet au Noël dessusdit et l'autre à le Saint-Jehan suivant.

A l'église Nostre-Dame de Cambray, vc l., à payer le moitiet au Noël devant dit et l'autre à le Paske suivant.

A le ville d'Artre, xxxv l.

A le ville d'Estruem, xxxv l.

A le ville de Curgies, XL l., à payer le moitiet à le Toussains devant ditte et l'autre au Noël suivant.

A monseigneur de Cambray, XV^c l., à payer à le Saint-Pière aoust entrant l'an dessusdit.

Somme de cel assenne fait as dis Lombars : III^m III^c LX l. t. (*Archives de Lille, troisième cartulaire de Hainaut*, f° 114) ».

« Assennes des Lombars de Mons.

Chest li assenne que mesire li cuens a faite as Lombars de Mons de VIII^m CXXXVI l. XVIII s. II d. tournois gros pour IIII d., et de III^m IIII^c LXV l. II s. VIII d. t. penans à le petite crois pour VI d. oble, comptet par monseigneur Thiéry dou Casteller, adont bailliu de Haynnau, maistre Jehan de Florence et Jakemon de Malbeuge.

Premiers : sont-il assenneit à monseigneur Guy de Flandres de II^m l. t. gros pour XVI d.

A Henry de Louvaing de II^m l. t. d'autèle monnoie.

A le ville de Genly de XV l. t. monnoie de Haynnau.

A le ville de Harmigni, XXV l. t.

A le ville de Frameries, XXV l. t.

A le ville de Gemapes, L l. t.

A le ville d'Eslouges, XXXV l. t.

A le ville de Songnies, III^c l. t.

A le ville de Brayne, II^c l. t.

A le ville de Kenaste, X l. t.

A le ville de Hal, XX l. t.

A le ville de Binch, VI^c IIII^xx XIII l. XIX s. II d. t.

As gens dou Sart de Nueville, XXV l. t.

As villes de Lestines-ou-Mont et ou Val, et de Bray, IIII^c l. t.

A le ville de Piérone, XV l. t.

Al eskiévinage et communitei de l'Aluet, L l. t.

A le ville d'Ath, C l. t.

A le ville de Chierve, III^c l. t.

A le ville de Lenghessain, XV l. t.

A le ville d'Obrechies, xxv l.
A le ville de Boussoit dalés Reighegnies, xviii l. xv s. t.
A le ville de Lameries, ix l. t.
A le ville de Mainriu, xii l. x s.
A le ville de Reghignies, xii$^{l}$ x$^{s}$.
A le ville de Louveroiles, vi$^{l}$ v$^{s}$ t.
A la ville d'Estruem, l l.
A le ville de le Roullie, vii$^{l}$ x$^{s}$ t.
A le ville de Fiéron, xii l. x s. t.
A le ville de Bavay, c l. t.
As villes de Miekegnies, de Bouvinel et d'Obies, l l. t.
As villes de Saint-Vaast, Biermeries et Bliaugies, xx l. t.
A le ville de Houdaing et de Huwegnies, xxv l. t.
A le ville de Bielignies, vii l. x s. t.
A le ville de Hom, xl l.
A le ville de Ghusegnies, vii l. x s.
A le ville de Foriest, iiii$^{xx}$ x l. t.
A le ville d'Englefontaine, xx l. t.
A le ville de Vendegies-sous-Escaillon, xxxv l. t.
A le ville de Louvegnies, xx l. t.
A le ville de Helebeke, xvi l. t.
Al abbesse et au couvent d'Espinleu, ii$^{c}$ l. t.
Al abbei et au couvent de Bonne-Espérance, ii$^{c}$ l. t.
Al abbeit et au couvent d'Aine, iii$^{c}$ l. t.
Al abbeit et au couvent de Saint-Ghillain, iiii$^{c}$ l. t.
Al abbeit et au couvent de Crespin, iii$^{c}$ l. t.
Al église d'Antoing, xl l. t.
Al abbeit et au couvent de Saint-Amand, iii$^{c}$ l. t.
Al abbeit et au couvent de Liessies, iii$^{c}$ l. t.
As hospiteliers de le contei de Haynnau, clx l. t.
Al église de Saint-Géri de Cambray, c. l. t.
Al abbeit et au couvent del église Saint-Obert de Cambray, ii$^{c}$ l. t.
Al abbeit et au couvent del église Saint-Sépulcre de Cambray, c l. t.

Al abbeit et au couvent del église Saint-Martin de Tournay, c l. t.

Al abbeit et au couvent de Nievène, LX l.

Al église de Songnies, IIc l.

Item à Bertrant Rosette et à Jakemart dou Pire, de Fluwes, XX l. t.

Somme des deniers dessusdis asquels lidit Lombart sont asseneit :

Et est assavoir ke les M libr. tournois que mesire avoit données à Rolland Turck pour accater C livrées de terre héritaulement qu'il devoit tenir en fief de monseigneur, sicom il appert par une lettre que lidis Rollans en a de monseigneur, faisans mention dou don dessusdit, ne sont mie comptées ès sommes d'argent dessusdittes que messire devoit de compte fait asdis Lombars, ains li doit encor messire sicomme il appert par leditte lettre qu'il en ont de monseigneur.

Encore est assavoir ke les VIm IIc XXXIII l. VII s. VI d. que monseigneur devoit asdis Lombars, gros pour XIIII d., ne sont mie comptées, ne sommées ès sommes d'argent deseure dittes dont compte est fait par nos gens, mais il en sont asseinneit à le cense qu'il doivent de leur demorée des maisons de Binch, de monseigneur et de Malbeuge, des VII premières années de leur ditte demorée, ensi com il appert ès lettres qu'il en ont de monseigneur.

Item a mesire assennés lesdis Lombars al abbeit et au couvent de Cambron de Vc l. t. avoec les assennes dessusdis.

Toute somme des assennes devant dis : Xm IIIIc XLIII l. XIX s. II d. t., desquels lidit Lombard ont lettres de monseigneur saiellées de sen séel.

Données l'an M CCC XXIII le merkedi apriès le jour Saint-Martin en hyvier ». (*Archives de Lille, troisième cartulaire de Hainaut*, f° 109).

On voit par une lettre du vendredi après Quasimodo

1333 que le comte de Hainaut était en ce moment fort malade au palais épiscopal de Cambray.

En 1335, le comte de Hainaut envoya son propre casque à Édouard III qui faisait la guerre en Écosse (Knyghton).

En 1335, Pierre Musck était confesseur du comte de Hainaut en Hollande.

JEANNE de VALOIS, femme de Guillaume Ier, reçoit la visite de la reine d'Angleterre II, 47, 52-60, 63, 65 ; adieux que lui fait sa fille 195 ; sa médiation pour la paix 364, 366-376, 387 ; XVII, 47-50 ; se retire à l'abbaye de Fontenelle II, 400, 401 ; va voir sa fille la reine d'Angleterre à Louvain 479 ; Édouard III se rend près d'elle III, 7 ; le duc de Normandie brûle le monastère où elle s'était retirée 160, 162 , 163 ; sa médiation lors de la trève d'Esplechin 305-315.

Cf. Ia, 9, 365 ; Ib, 30 ; II, 504, 507, 526, 530 ; III, 507 ; IV, 478 ; V, 499 ; XVIII, 176, 333.

Fille de Charles comte de Valois et de Marguerite de Sicile, par conséquent sœur de Philippe de Valois. Elle épousa Guillaume Ier comte de Hainaut et se retira après sa mort à l'abbaye de Fontenelle. Sur la date de sa mort, voyez tome II, p. 530.

Le 10 octobre 1340, l'évêque de Senlis et l'official de Tournay déclarèrent lever l'excommunication des Flamands *de voluntate et consensu regis Franciæ ad instantiam illustris dominæ Hannoniensis comitissæ* (*Archives de la Flandre occidentale*).

Nous reproduirons ici une note relative aux étrennes que la comtesse de Hainaut distribua le jour de l'an 1331 :

« Ce sunt estrinnes données le jour de l'an XXXI :

A Willaume le Panetier I royal ; à Jehan dou Four I royal ; à Jehan de Valoie I royal ; à Henne Cavaine I royal ; à Stampre I royal ; à Hennin d'Anchin I royal ; à Caisin de Roisin I royal ; à Gillet Prencamps I royal ; à Jehan le Peletier I royal ; à Clais Luissier I royal ; à Copin del Wis

I royal ; à Hennin del Amosne I royal ; à Ernoulet I royal ; à Bertoulet I royal ; à Jehan le Cuvelier I royal ; à Caisin dou Kar I royal ; à Piéret dou Kar I royal ; à Bourgois I royal ; à Caisin dou Kariot I royal ; à Watier Bourch I royal ; à Sauvage I royal ; à Mucet I royal ; à Hennin de Hon I royal ; à Jaques de Quinci I royal ; à Griete I royal ; à Jehan dou Kar, I royal.

*Gens monseigneur :*

A Jehan le messagier I royal ; Losquiosnot I royal ; Annekin I royal ; Gillot de Haussi I royal ; Maroie li Crasse I royal ; Colars li Jones I royal ; I hiraus, I royal ; au vallet de Juiler I royal.

Deus I royal : Doublet et Gilichin I royal ; Watier le Tigneus et Therion del Bus I royal ; Hennin Ogelin et Celihant I royal ; Grognehin et Alard I royal ; Pellekin et Lotin Briée I royal ; Hennekin et le vallet del aumosne I royal.

S XL roiaus, valent XXXII lib. X s.

A Jehan de Slonck II florens ; à Watier de le Cambre II florens ; à Gillet sen compaingnon II florens ; à Crapendic I floren ; à Hennin de Fontenelle I floren ; à Stassin I floren ; à Claikin I floren ; à Colin de Fauch I floren ; à Lotin dou Four I floren ; à Baudet Desenfans I floren ; à Willekin le Frison I floren ; à Capelain I floren ; à Copin dou Kariot I floren ; à Hennin dou Kar I floren ; à Jehan dou Caisnoit I floren ; au garchon de cuisine I floren ; as pétriseurs I floren; à Sauvant I floren ; à Saint-Piere II florens; à Jehan de Maubuege II florens; à Haubreuse II florens; à Sandrine II florens; à Maroie le Bueres II florens ; à Bride II florens ; à le bassecourt II florens ; à Godefroit d'Omont I floren ; à Haisnel I floren ; à le waite I floren ; à Gérardin de le Caille I floren ; as pages monseigneur IIII florens ; à Ouvrier I floren ; à Lorinet le Ramennier I floren ; à Mahiu dou Four I floren ; à Agnès Camuse I floren ; à Maroie dou Gardin I floren ; à pluiseurs garchons I floren.

*Gens monseigneur :*

A Scapron I floren ; à Guillet de Bourbon I floren ; à Gérard de Cambron I floren ; à Jehan de Quarouble I floren ; à Jaques dou Gardin I floren ; à Adam des Horues I floren ; à Polet I floren ; à Clarin le Boutiller I floren ; à Gilles de le Port I floren.

Sª lviij florens, valent XXXVII lib. XII d.

Toute somme : lxx lib. IIII s. » (*Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut à Mons.*)

Une autre note bien moins développée rappelle quelques cadeaux faits par la comtesse de Hainaut lors de son voyage en Angleterre :

« C'est li argens ke medame donna as maisines le roine d'Engletierre, quant elle se parti de Londres :

A Rogier le Panetier, xx s. d'estellins.

A Jehan de la Souce, xx s.

A Cornewalle, xx s.

A maistre Robert l'Acaiteur, xx s.

A maistre Jehan de Midlehalle, xx s.

A Henri le Boulenghier, xx s.

A Jehan le Saussier, xx s.

A Jehan Moiart, xx s.

A Nicaise, xx s.

A Gilbo, xx s.

A v cambrelens porta Moiars, xx florins de lx s.

A Jacot de Beri et à pluiseurs wissiers, par Moiard, XVI s.

A XXIIII vallès de mestier, à cascun VI s., VII lib. IIII s.

A XVIII, parmi le buresse, à cascun III s. d'estellins, parmi I fourrier ki eut v. s. pour se painne d'adrechier les gens medame, lvi s.

Sª XXIII lib. XII s. d'estrelins valent CII lib. XII s. ».

GUILLAUME II, se trouve à Valenciennes lors de l'arrivée de la reine d'Angleterre II, 59 ; adieux que lui fait sa sœur II,

195 ; est armé chevalier par son père 365-369, 391 ; épouse Jeanne de Brabant 365, 369, 391 ; succède à son père 400, 401 ; fait bon accueil aux ambassadeurs anglais 375 ; d'abord favorable aux Français XVII, 59 ; menaces que Philippe de Valois lui adresse II, 427, 448 ; se rend à Anvers près d'Édouard III 445, 451 ; XVII, 60, 61 ; refuse de combattre les Français III, 448, 449, 452, 453 ; est invité au parlement de Hal 459, 462 ; va voir sa sœur la reine d'Angleterre à Louvain 479 ; Édouard III comme vicaire impérial lui ordonne de le suivre 473, 495 ; accompagne Édouard III devant Cambray III 1-12, 14 ; XVII, 65, 66 ; quitte Édouard III III, 18, 23, 30 ; XVII, 68, 69 ; rejoint Philippe de Valois III, 22, 29, 35, 43-47, 49, 55 ; XVII, 69, 72 ; rentre en Hainaut III, 62 ; Édouard III a recours à ses conseils 70 ; apprend le sac d'Haspre 86, 87, 90, 93 ; paroles qu'il adresse au sire de Beaumont 87, 91, 92; se rend en Brabant et en Flandre 88, 207 ; XVII, 78, défie Philippe de Valois III, 93-97 ; XVII, 80-82 ; surprend et met à sac la ville d'Aubenton III, 98-110, 117 ; XVII, 82, 83 ; se rend en Allemagne et en Angleterre III, 110-114 ; XVII, 84 ; le duc de Normandie lui fait la guerre III, 132-167 ; XVII, 85, 87-89 ; revient en Hainaut III, 168, 169, 174-185 ; XVII, 93 ; défie les Français III, 185-194 ; XVII, 94 ; se rend à Gand près d'Édouard III III, 198, 199, 207, 208, 211, 212 ; XVII, 96 ; ses relations avec Artevelde III, 213, 214 ; assiste au parlement de Vilvorde 215 ; au siége de Tournay 220, 221, 223 ; IX, 376 ; XVII, 97 ; brûle Séclin et Orchies III, 224-226 ; XVII, 98 ; revient au siége de Tournay III, 255, 263, 305 ; attaque Mortagne 264-271 ; XVII, 98, 99 ; sert à ses frais III, 311, son avis sur le départ des Brabançons 271, 272, 314 ; met à sac la ville de Saint-Amand III, 273-282 ; — l'abbaye de Marchiennes 282-284 ; XVII, 102 ; opposé à la paix III, 306, 312, 317 ; accompagne Édouard III jusqu'à Gand 319 ; retourne en Hainaut 318, 319 ; s'excuse d'assister

aux conférences d'Arras 323 ; assiste aux joutes de Londres IV, 125, 126, 130 ; XVII, 140 ; est invité à la fête de la Jarretière IV, 206 ; XVII, 152 ; est tué en Frise IV, 318, 324-328 ; XVII, 174, 175 ; sa fille avait épousé Louis de Bavière II, 326 ; XV, 4.

Cf. Ia, 181, 365 ; II, 515, 526, 548, 549 ; III, 473-475, 485, 486, 490, 494, 496, 497, 500, 503, 505-508, 512, 522 ; IV, 447, 475-480 ; V, 506 ; XV, 404 ; XVIII, 50, 74, 75, 136, 140, 142-144, 151, 153-158, 192-195.

Guillaume II, comte de Hainaut, fils de Guillaume Ier et de Jeanne de Valois, succéda à son père en 1337 et mourut en Frise en 1345. Il ne laissa point d'enfants de sa femme Jeanne de Brabant.

Le 12 juillet 1337, Édouard III s'engage à payer cent mille florins de Florence ou quinze mille livres sterling au comte de Hainaut qui a promis, si le roi d'Angleterre est déclaré vicaire de l'Empire, de le servir avec mille armures de fer.

Le 23 juin 1339, Philippe de Valois adressa au comte de Hainaut la lettre suivante :

« De par le roy,

« Très-chier et très-amé cousin, nous avons entendu que aucuns de vos subgiès de Hainaut, alliés de nostre ennemi le roy d'Angleterre et autres, lesquels se mettent en guise de marchans et en autres habis duisans, prennent et enmainent nos subgès, les pillent, robent et raençonnent, chevauchent par nostre royaume en pays de Vermendois et autre part, se vantent et efforcent de prenre et occuper villes et forteresces et grever et dommagier nous et nos subgès, dont il nous desplaist forment, lesquelles choses porroient tourner en nostre très-grant et irréparable dommage et villenie, que vous ne vorriés mie, sicomme nous tenons fermement. Si vous prions et requérons tant et si acertes comme plus poons, que sur ce vous veilliés pourveoir le mieux et plus briefment que vous porrés afin que

aucun inconvénient ne s'en ensuive et ainsi comme vous vorriés que nous feissiens en cas pareil.

« Données au bois de Vinciennes, le XXIII^e jour de juing. » (*Archives de Mons ; Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.*)

J'ai publié tome XVIII, p. 136, les lettres de défi que le comte de Hainaut adressa le 2 avril 1339 (v. st.) à Philippe de Valois.

Par une charte donnée à Bruxelles le 20 août 1339, Édouard III s'engage à ne causer aucun tort au Hainaut quand ses troupes y passeront pour combattre les Français. Le même jour il déclare que le service militaire que lui accorde le comte de Hainaut principalement en considération de sa sœur la reine d'Angleterre, n'accroîtra en rien ses obligations à l'égard de l'Empire.

Le 29 juin 1343, conformément à la trève conclue entre Philippe de Valois et le comte de Hainaut, tous ceux qui avaient été privés de leurs biens en Hainaut à la suite de la guerre de la France et de l'Angleterre, en reçurent la restitution (*Archives de Lille.*)

On a conservé le compte présenté par Jaquemon du Sart pour les frais du voyage qu'il fit outre-mer et en Prusse avec le comte Guillaume de Hainaut.

Le comte de Hainaut revint de Prusse le 30 mars 1345, et partit peu après pour la Hollande.

Se trouvant au camp près d'Utrecht, il fit publier la déclaration suivante :

« Guillelmus, comes Haynoniæ, Hollandiæ, Zeelandiæ ac dominus Frisiæ, universis et singulis ad quos præsentes litteræ pervenerint, salutem in Domino.

« Cum nonnulli, sicut intelleximus, inimici nostri et æmuli ex odii ac livoris fomite, et mendaciter, bonum nomen et honorem nostros diffamare injuriose conantur, volentes super hoc de oportuno remedio providere, dilectum ac fidelem nostrum consiliarium et clericum dominum

Stephanum Maulion, Eboracensem canonicum et Senogiensem, exhibitorem præsentium, intentionis nostræ plenius informatum, ad excusationem nostram duximus specialiter destinandum, rogantes universitatem vestram quatenus eidem in dicendis ex parte nostra super facti, reique veritate ac serie fidem adhibere placeat creditivam.

« Datum in tentoriis nostris prope Trajectum, decima die mensis julii, anno Domini M° CCC° XL quinto ».

(*Archives de Mons. — Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*).

Un compte flamand de 1345 se termine par ces mots : « Telle fut la recette d'Ysebout, ainsi que la dépense de l'hôtel du comte de Hainaut et de Hollande depuis qu'il revint dans son pays de son dernier voyage de Prusse, ce qui fut le mercredi après Pâques 30 mars 1345, jusqu'au lundi après la Saint-Rémy 3 octobre 1345, jour où l'hôtel revint sans monseigneur le comte du voyage de Frise à la Haye. »

Froissart place la date de la bataille de Staveren vers la Saint-Luc. D'autres chroniqueurs la fixent vers la Saint-Denis. Elle eut lieu le lundi 26 septembre 1345.

A cette question : Quels sont les trois meilleurs Guillaume ? un dicton populaire répondait : Guillaume de Hainaut, Guillaume de Juliers et Guillaume Fitz-Warin.

Marguerite de la Marck, femme de Guillaume II, assiste à Cambray au mariage de son fils et de sa fille X, 307, 309-311, 314, 315 ; part qu'elle prend au mariage d'Isabeau de Bavière avec Charles VI 344, 345, 348-350, 352 ; assiste à ce mariage 356, 357.

Hainaut (Jeanne de Brabant, femme de Guillaume II comte de) II, 365, 369, 391, 401 ; IV, 326 ; V, 253.

Cf. IV, 478.

Marguerite de Hainaut, femme de Louis de Bavière II, 54, 55, 59, 195, 326, 339, 347, 359, 360, 400, 467 ; IV, 328, 478 ; V, 487 ; VI, 359 ; XIII, 4 ; XVII, 27, 53 ;

sert près de Louis de Bavière les intérêts d'Édouard III XVII, 45 ; recueille le comté de Hainaut II, 326 ; XVII, 175.

Cf. I[a], 123 ; II, 525 ; IV, 478, 479 ; V, 488 ; XVIII, 275, 279, 280.

Fille aînée de Guillaume I[er] et de Jeanne de Valois. Elle épousa l'empereur Louis de Bavière et mourut en 1356. Nous la plaçons sous la rubrique : Hainaut, parce qu'elle succéda en 1345 comme comtesse de Hainaut à son frère Guillaume II.

On lit dans une charte du temps que lorsque le marquisat de Zélande échut à Marguerite, on modifia la forme de l'hommage : Quod domina nostra imperatrix possit homines suos utriusque sexus infeodare verbis dumtaxat et manibus, sed non per osculum, sicut ibidem moris est ; nam, si infeodabit omnes vetulos et vetulas per osculum, labia ejus forte devenirent ita tenuia et gracilia quod dentes apparerent extra cutem, quod absit. (*Archives de Lille.*)

Guillaume III, sa médiation entre la Flandre et le Brabant V, 313 ; épouse Mathilde de Lancastre VI, 359, 364 ; sa parenté avec Charles de Blois XVII, 275 ; maladie qui le rend incapable de gouverner X, 311.

Cf. I[a], 231 ; I[b], 25 ; XVIII, 275, 279, 280.

Guillaume comte de Hainaut, fils aîné de Louis de Bavière et de Marguerite de Hainaut, fille et héritière de Guillaume II comte de Hainaut, prit possession du comté de Hainaut en 1356.

Il mourut privé de la raison en 1377. Il avait épousé en 1351 Mathilde fille de Henri de Lancastre, veuve de Raoul de Stafford.

Mathilde de Lancastre, épouse le comte de Hainaut Guillaume III VI, 359, 364.

Fille aînée de Henri duc de Lancastre et d'Isabelle de Beaumont. Elle était déjà mariée en 1347 à Raoul de Stafford, et épousa en secondes noces le comte de Hainaut.

Elle recueillit dans la succession de son père un grand nombre de domaines parmi lesquels nous citerons les châteaux de Monmouth et de Kedewelly et deux seigneuries situées en France : celles de Beaufort et de Nogent.

M. Caffiaux a inséré dans l'intéressant travail qu'il a consacré à Aubert de Bavière, une charte de Mathilde de Lancastre, donnée à Valenciennes le 1er juin 1358.

Aubert de Bavière, bail de Hainaut pendant la maladie de son frère X, 311 ; se rend à Londres VII, 243, 244 ; XVII, 462, 463 ; s'allie à Charles V VII, 302 ; propositions que lui fait Édouard III 317 ; reste neutre 318 ; sa fille mariée au duc de Gueldre 420 ; XIII, 14 ; Charles V lui envoie la copie du traité de Bretigny VII, 421 ; reçoit la visite du comte de Saint-Pol IX, 132 ; ne se prononce pour aucun des deux papes 146 ; fait bon accueil au cardinal de Poitiers 147 ; assiste à une joute à Bruxelles 213 ; livre Jean Pruneel au comte de Flandre 230 ; les Gantois se plaignent de la guerre que leur font les nobles du Hainaut 233 ; défend de fournir des vivres aux Gantois 438-440 ; X, 2 ; médiateur entre le comte de Flandre et les Gantois 8-10, 17 ; aide peu le comte de Flandre 180, 181 ; marie sa fille au comte de Nevers et son fils à Marguerite de Bourgogne 306-315 ; part qu'il prend au mariage de Charles VI et d'Isabeau de Bavière 344, 347-349 ; assiste à ce mariage 357 ; sa médiation entre le duc de Bourgogne et les Gantois 437 ; force le duc d'Irlande à quitter ses États XII, 287 ; réconcilie l'empereur et le duc de Juliers XV, 25-27 ; Richard II eût voulu épouser une de ses filles IX, 212 ; XV, 155 ; les terres de Gui de Blois en Hainaut étaient tenues de lui en hommage XIV, 374 ; son expédition en Frise XIV, 179, 226-229 ; XV, 241, 269-272 , 276-296 ; l'un des héritiers de Gui de Blois XVI, 70 ; offre un asile au comte de Derby, XVI, 108, 111, 113 ; donne des lettres de recommandation à Froissart XV, 141, 146.

Cf. I[a], 123, 179, 248, 255, 257, 258, 284, 285, 295, 301, 348, 353, 364, 376, 395, 428, 503, 505 ; I[b], 23, 40, 43, 54, 115, 123-126, 132, 156 ; VII, 494, 518, 521 ; IX, 519 , 541 ; X, 455, 491, 492, 570 ; XV, 398, 400, 402-404, 441, 448, 449 ; XVI, 250, 269, 280, 287, 352, 361, 442 ; XVIII, 584.

Aubert de Bavière , second fils de Louis de Bavière et de Marguerite de Hainaut , gouverna le Hainaut pendant les dernières années de Guillaume III , devint comte en 1377 et mourut le 22 janvier 1404. Il épousa successivement Marguerite de Brieg en Silésie et Marguerite de la Marck.

Le 6 juillet 1367, Édouard III délivra des lettres de sauf-conduit à Aubert de Bavière, l'autorisant à se rendre en Angleterre avec une suite de cent chevaux et de trois cents serviteurs.

Voyez sur Aubert de Bavière la notice que M. Caffiaux lui a consacrée et où se trouvent cités un grand nombre de textes qui le concernent.

En 1369, l'hostilité de Charles V contre Aubert de Bavière fut si vive qu'il fit saisir dans tout le royaume les biens des habitants du Hainaut. C'est ce que nous apprend l'extrait suivant du registre des publications de la ville de Tournay :

« Comme il soit ensi que par vertu de chertaines lettres de marke données et ottroyées par le roy no sire, les biens, rentes et hiretages que cheux de Haynau avoient en le juridiction de Tournay et par espécial les rentes que la ville leur pooit devoir, sont arresté, et par che se voelent efforchier et efforchent cheux de ladite conté à prendre et arrester les biens de cheux de Tournay, si faisons commandement à tous les bourgois et manans de Tournay que il se gardent bien de mener leurs marchandises hors de ladite ville, car, se aucun arrest en estoient fais sur leurs biens et il y prengnent par che aucun damage, la ville ne

leur en fera aucune restitution, ne pourcach aucun pour eulx. Fait joedi XI^e jour d'octobre. »

Le 24 octobre suivant on ordonne : Que tout cil et celles qui sont demorans en le justice dou roy no sire en le gouvernanche de Tournay, qui doivent aucune chose à cheux de Hainau ou qui ont aucuns de leurs biens en warde ou en dépos, le rapportent par escript dedens VIII jours à monseigneur le gouverneur ou à sen lieutenant, sur lesdis biens tenir à fourceles et sur quanque il se poent meffaire, et que tout cil qui tiennent aucuns hiretages appartenans à cheux de Hainau ou qui leur doivent aucunes rentes, le raportent par escript dedens ledit jour, sur ledite paine. »

Aubert de Bavière fut l'un des protecteurs de Froissart selon ce que nous apprend le chroniqueur dans le *Buisson de Jonèce :*

Le duc Aubert premièrement
M'a à toute heure liement
Recoeillié que vers li aloie,
Et grandement mieuls en valoie.

HAINAUT (GUILLAUME DE), fils aîné d'Aubert de Bavière. Voyez OSTREVANT (comte d').

HAINAUT (MARGUERITE de BOURGOGNE, femme de GUILLAUME DE). Voyez OSTREVANT (comtesse d').

HAINAUT (AUBERT DE), « escuier moult bien estoffé de ses mem- « bres, grant et gros à merveilles et de très bon courage « XV, 277 » ; prend part à l'expédition de Frise XV, 277. Cf. I_b, 124 ; XV, 400.

Aubert, fils d'Aubert de Bavière et de Marguerite de Brieg. Mort en 1399.

HAINAUT (MARGUERITE DE). Voyez NEVERS (comtesse de).

HAINAUT (PHILIPPE DE). Voyez ANGLETERRE.

HAINAUT (ISABELLE DE). Voyez NAMUR.

HAINAUT. Voyez BEAUMONT.

* HAINAUT (ALICE DE) V, 512.

* HAINAUT (FLORENT DE) Ia, 478.

* HAINAUT (ISABELLE de VILLEHARDOUIN, femme de FLORENT DE) Ia, 478.

HAINAUT (ALLEMAND, bâtard de), dans la chevauchée de Pont-à-Tressin III, 285 ; XVII, 103.

Fils naturel de Guillaume comte de Hainaut. Admis à la cour de ce prince, il fut créé chevalier, prit part aux guerres qui désolèrent le Hainaut et fut chargé de plusieurs missions importantes à Valenciennes en 1355, à Mons en 1357, à Binche et à Fontaine-l'Évêque en 1360. La garde du château d'Enghien lui fut confiée en juin et en juillet 1364. Vers la Noël de l'année suivante, Allemand, alors bailli de Hainaut, assista à un parlement tenu à Binche par les conseillers du duc de Brabant ; il fut aussi présent à la conférence qui eut lieu au commencement du mois de mai 1366 au Mont-Sainte-Gertrude. Il exerça les fonctions de grand bailli de Hainaut de 1368 à 1369, et de 1370 à 1372. Enfin, le 17 novembre de cette dernière année, il fut envoyé à Noyon avec le sénéchal de Hainaut, le doyen de Cambray, Thierry Oppezon et Jacques du Mortier, pour examiner, de concert avec les conseillers du roi de France, certaines questions relatives au mariage de Guillaume d'Ostrevant avec une fille de Charles V. Il se rendit avec le grand bailli de Hainaut à Valenciennes, en 1388, par mandement du duc Aubert de Bavière, pour terminer un différend qui s'était élevé à la suite de la condamnation de Jean Sartiel. L'année suivante, il devint malade dans cette ville et il y mourut. Ses obsèques auxquelles attesta une députation de la ville de Mons, eurent lieu le 16 décembre 1389. Sa veuve revint quelque temps après dans la capitale du Hainaut où elle reçut des échevins un don de huit lots de vin.

HAINAUT (HUON, bâtard de), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 113.

Probablement fils du comte Jean III.

HAINAUT (sénéchal de) XVI, 369. Voyez WERCHIN.

HAINAUT (bailli de), discours qu'il adresse aux députés de Gand X, 13.

* HAINAUT (bailli de) Ia, 258.

* HAINAUT (WATELET DE) II, 513.

* HAINAUT (JEAN DE) Ia, 48.

*Haindebourt* (seigneur de), capitaine de la Montoire VIII, 285. J'ignore quel est ce seigneur.

* HAINUYÈRES (BAUDOUIN DE) XVIII, 82.

HALE (SIMON DE). Voyez MIRABEL (SIMON DE).

HALE (FRANCK DE), cité parmi les preux II, 6 ; joute à Londres ; fait la guerre en Écosse 255 ; à la bataille de l'Écluse III, 197 ; se rend au-devant du duc de Bretagne 372 ; se rend en Bretagne IV, 8 ; attaque les Français devant Hennebont 45, 46, 103 ; joute à Londres 126 ; est envoyé en Gascogne 214, 216, 218 ; maréchal de l'ost du comte de Derby 226 ; combat devant Bergerac 228, 232 ; capitaine d'Auberoche 239, 245, 251 ; XVII, 161 ; s'empare de Langon IV, 241, 247 ; prend part au combat d'Auberoche 252, 255, 259-260, 271 ; XVII, 165 ; chevauche avec le comte de Derby IV, 274 ; en garnison à Aiguillon 337, 338, 340, 365 ; VIII, 9 ; XVII, 177 ; est envoyé en Gascogne V, 281 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213 ; jure la paix de Bretigny 305 ; VII, 285.

Cf. II, 536 ; IV, 436, 474, 483, 505 ; V, 518 ; VI, 452 ; VIII, 465 ; X, 463.

Franck de Hale était fils de Jean de Mirabel, dit de Hale, d'une famille qui joua un grand rôle dans les troubles de la Flandre au XIVe siècle.

D'après les généalogistes qui, se préoccupant des illustres alliances des Mirabel, ont voulu attribuer à cette famille une origine non moins brillante, elle était issue des seigneurs de Mirabello, près de Pavie, que les guerres civiles du Milanais forcèrent à s'exiler vers l'époque des Sforza.

Il n'en est rien. Les Mirabel étaient des marchands, il

serait plus exact d'ajouter des usuriers lombards, et ils résidaient en Brabant dès le commencement du XIV^e siècle.

On rencontre, en 1309, dans des chartes de prêt Jean et Henri de Mirabelle, lombards ; en 1310, Jean et Colin de Mirabelle; en 1312 et en 1315, Jean et Simon de Mirabelle; en 1317, Jean de Mirabelle cité cette fois comme l'associé de Palmerin Garet, de cette famille des Garet si célèbre au temps de Philippe le Bel par ses exactions et ses richesses.

En 1325, on cite Jean de Mirabelle dit Van Halen. Il devait, paraît-il, cette désignation qui devint bientôt patronymique, à la possession du fief de Halen près de Malines.

En 1325, Jean de Mirabel dit de Hale était receveur de Brabant : *Janne van Mirabel die men heit van Halen, rentmeester van Brabant.*

Le 14 janvier 1327, le roi de Bohême reconnut avoir reçu « vingt-cinq livres de bons vieux gros de nostre boin « ami Jehan de Hal, bourgois de Bruselles, que il nous a « balliés en nostre grant besoing ». En 1328, l'année de la bataille de Cassel, il emprunta de nouveau d'assez fortes sommes à Jean de Mirabel.

Jean de Hale avait acquis en Brabant l'importante seigneurie de Perwez et d'autres domaines.

Soit que ses richesses eussent excité l'envie, soit que sa gestion comme receveur du Brabant eût donné lieu à des plaintes, il se vit tout-à-coup privé de ses biens et jeté dans une prison où il mourut.

Nous devons la mention de ses faits à un mémoire où le comte de Flandre expose ses plaintes contre le duc de Brabant :

« Ce sont les injures, tortfais, griefs et damages que le duc de Brabant a fais au conte de Flandre....

Item lidis duc fist prendre et tenir en prison Jehan de Hale et messire Symon, son fils ; bourgeois de Gant, et souffisamment requis de par la dicte villle de Gant et par

autres que il leur feist droit et loy, le refusa. Et depuis il se mist sour ledit conte de quenque il leur avoit à demander, à laquelle chose lidis Jehans et lidis messire Symons se consentirent. Et les devoit parmi ce délivrer de sa prison, laquelle chose il ne fist mie, ains a tenu ledit Jehan de Hale en sa prison, dedens laquelle il mourut pendant ledit arbitrage.

Item pour la délivrance du corps dudit mort il ot XLIII livres de gros.

Item le duc a détenu et détient à tort et sans cause audit messire Symon tout son héritage qu'il a en Brabant, lequel vaut bien cent livres de gros par an, et de ses autres biens meubles jusqu'à la value de cent mille livres montans. »

Le document suivant, tiré également des précieuses collections des Archives Générales du Royaume, fait mieux connaître les richesses de Jean de Hale :

« Ce sont les demandes que monseigneur Symon de Hale fait au duc de Brabant :

Premier la terre de Perewez et les appartenances ;

Item la terre de Huesdine ;

Item sa maison de Brousselle ;

Item les lettres le conte de Clèves de XIII$^{m}$ livres de tournois ;

Item la terre de Hese et de Heue ;

Item le boys de Stokerou, lequel son père avoit acheté au duc XV$^{c}$ l. de gros.

Item mille brebis et moutons qu'il avoit en plusieurs lieus de Brabant à la valeur de IIII$^{m}$ l. tournois.

Item mil livres de gros d'une part et VII$^{c}$ XXV l. de gros d'autre, dont il a ses lettres scellées de son grant scel.

Item le dit duc fist prendre à la maison du dit monseigneur Symon à Brousselle en argent et en joiaus à la valeur de VI$^{c}$ l. de gros.

Item que le dit duc fist morir le père du dit monseigneur

Symon en prison, de quoy il racata le corps mort XLIII l. de gros.

Item plusieurs maisons où il avoit part avecques autres Lombars en Brabant. »

On a pu voir plus haut par le mémoire du comte de Flandre qu'avec Jean de Hale fut arrêté Simon son fils « bourgeois de Gant ».

Les Hale avaient à Gand un établissement considérable. Ils y possédaient, paraît-il , dès 1323 l'hôtel de Ten Walle qui fut depuis la résidence des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne.

Ils avaient aussi des biens situés dans la même ville près du Sanderswal et de la chapelle de Saint-Jacques. Quelques auteurs assurent même que le Sanderswal leur appartenait.

Ce fut en 1326 que Simon, fils de Jean de Mirabel, épousa Élisabeth, sœur illégitime du comte de Flandre. Celui-ci, par une charte du 9 avril 1326, dans laquelle Guillaume d'Auxonne figure comme témoin, assura « à sa « bien amée sœur de bas dame Ysabeal de Lierde » trois cents livrées de terre à prendre sur la seigneurie de Somerghem et les briefs des Quatre-Métiers.

La même année, Simon de Mirabel acheta à Philippe Utendale le fief d'Utendale.

Le roi de Bohême avait emprunté vingt livres tournois à Jean de Hale. Après sa mort, il reconnut devoir la même somme à son fils Simon.

On ne sait quelles furent les circonstances qui engagèrent Simon de Hale à quitter la Flandre.

En 1330, dans une charte où il prend le titre de chevalier, il vend au comte de Flandre la terre de Somerghem, et l'année suivante nous voyons par les *Issue-rolls* qu'il était de l'hôtel d'Édouard III.

Néanmoins il ne tarda point à retourner à Gand où il acquit une influence considérable et même la faveur du comte de Flandre.

En 1333, Simon de Mirabel dit de Hale est chargé par le comte de Flandre de pleins pouvoirs pour traiter avec le duc de Brabant.

En 1338, Simon de Mirabel était conseiller du comte de Flandre.

Le 7 février 1338 (v. st.), le comte de Flandre paie à Simon de Mirabel une dette de deux cent onze livres quatorze sous.

Le 8 octobre 1339, Simon de Mirabel achète treize arpents de prairies dans la paroisse Saint-Michel à Gand.

Lorsqu'Édouard III entama des négociations importantes avec les Flamands et passa lui-même la mer, on comprend aisément qu'il ait profité des relations formées en 1331 avec Simon de Mirabel.

Une charte d'Édouard III en faveur de Simon de Hale est conservée au Record-office, dans les Patent-rolls de la troisième année de son règne (1339) n° 199. Elle offre un vif intérêt pour les affaires de Flandre à cette époque. Une autre charte conservée au Record-office porte qu'il reçut, en 1339 et en 1340, du roi d'Angleterre en deux payements 1466 livres *pro negotio regis faciendo et super feodo suo annuo*. Enfin le 13 janvier 1340, Édouard III reconnut par une charte donnée à Anvers les services que lui avait rendus Simon de Hale, rewaert de Flandre à cette époque.

On trouvera aussi dans le recueil de Rymer une charte donnée par Édouard III à Anvers le 14 janvier 1339, par laquelle il déclare que le comte de Gueldre a emprunté pour lui six cents livres sterling à Simon de Hale.

Nous compléterons cette notice sur Simon de Mirabel au mot : MIRABEL; mais il y a lieu de rappeler que ce frère de Franck de Hale fut en Flandre l'un des chefs du parti communal et qu'il périt assassiné par l'ordre du comte de Flandre.

D'autres membres de la famille de Mirabel ont laissé moins de traces dans l'histoire.

On a conservé le texte d'un acte de partage où figurent d'une part Simon de Mirabel fils de Jean de Mirabel, et d'autre part Mainfroi de Mirabel et ses fils Jean et Simon, le premier, frère, les derniers, neveux de Jean de Mirabel.

En 1332, Louis de Mirabel acheta à Termonde un hôtel voisin de celui du comte de Flandre.

En 1333, Léon de Hale et Guillaume de Nevele achètent la dîme d'Erembodeghem. On voit par une autre charte que les religieux de Saint-Ursmar près d'Alost vendirent à Simon de Mirabel des prés à Erembodeghem.

Boniface de Mirabel est nommé dans une charte d'Édouard III, du 18 novembre 1339.

Les alliances des Mirabel les unirent aux plus nobles maisons de la Flandre.

Claire de Mirabel, sœur de Simon, épousa successivement Simon de Maelstede, Gérard de Moerseke et Jean Vilain. Une de ses filles fut la femme d'Yvain de Vaernewyck. Quelques années plus tard, Catherine de Mirabel s'unit à Philippe de Masmines.

Une autre fille de Simon de Hale épousa-t-elle Guillaume d'Artevelde, et est-ce ainsi qu'il faut expliquer cette affirmation de Philippe de l'Espinoy que les Hale-Mirabel étaient alliés aux Artevelde ?

On a conservé l'analyse d'une charte par laquelle la veuve de Simon de Mirabel, exécutant ses dernières volontés, s'engage à payer vingt-cinq livres à Guillaume d'Artevelde.

Il est du moins certain qu'une sœur de Simon de Mirabel épousa l'un des membres de la maison d'Erpe alliée au capitaine de Saint-Jean. Simon de Mirabel, dans son testament, nomme Rasse d'Erpe son neveu. Catherine d'Erpe, sœur de Rasse d'Erpe, épousa Geoffroi Vander Meere.

Il importe d'insister sur les liens étroits de parenté qui unissaient les Mirabel aux Artevelde. Ils ne furent point

sans influence sur la situation politique de la Flandre et sur ses négociations avec l'Angleterre.

François ou Franck de Mirabel, dit de Hale, est cité dans le testament de Simon de Mirabel comme son frère. Il était donc fils de Jean de Mirabel, dit de Hale.

Franck de Hale est aussi cité comme frère de Simon de Mirabel dans une charte du 20 mars 1344, où le comte de Flandre intervient comme arbitre afin d'apaiser les anciens différends de Simon de Mirabel avec le duc de Brabant.

Cinquantième chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Ce fut probablement lors du voyage d'Édouard III à Anvers qu'il entra à son service, et bientôt il se signala entre tous par sa fidélité et son courage.

J'ignore pourquoi dans le compte des receveurs du duc de Brabant que j'ai publié t. XX, p. 425, on dit que Franck de Hale était de Tirlemont.

Il fut créé le 20 juin 1349 sénéchal d'Aquitaine.

Le 22 juin 1351, Édouard III chargea Franck de Hale de négocier en son nom avec le comte et les communes de Flandre.

Le 8 juillet 1355, il est chargé avec l'évêque de Londres et Roger de Beauchamp de traiter d'une trève. Les négociateurs français sont l'archevêque de Rouen et le duc de Bourbon.

Les chroniqueurs du temps rapportent que Franck de Halle jouta à Windsor le 23 avril 1358 en présence du duc de Brabant.

Le 8 mai 1360, il négocie avec Renaud de Cobham et Barthélemy de Burghersh une suspension d'armes afin de rédiger le texte de la paix de Bretigny.

Dans un compte de 1361, Franck de Hale est cité parmi les seigneurs qui reçurent les présents d'Édouard III presqu'immédiatement après Gauthier de Mauny.

En 1364 Édouard III envoie des robes à Franck de Hale pour la fête de la Jarretière.

*L'Issue-roll* de 1366 rappelle qu'il avait été chargé peu auparavant de la garde du château de Rochefort en Gascogne.

Ce fut vers cette époque que Franck de Hale rentra en Flandre. Il possédait en Flandre et en Brabant des biens considérables, notamment la seigneurie de Lillo, soit qu'il l'eût acquise de ses deniers, soit qu'il l'eût reçue du duc de Brabant comme dédommagement des pertes autrefois subies par sa famille.

Il est cité dans une charte du 17 mai 1365, le second parmi les seigneurs que se trouvaient au château de Male à la cour du comte de Flandre.

Par une charte du 10 juin 1367, le comte de Flandre autorisa Franck de Hale son conseiller à donner son fief de Lillo près d'Anvers comme garantie du paiement d'une somme de douze mille livres parisis dûe à Jean de la Gruthuse, conformément au contrat de mariage de Franck de Hale et de Marie de Ghistelles.

Franck de Hale fut l'un des ambassadeurs du comte de Flandre en Angleterre, lorsqu'il y eut lieu de réclamer, en faveur des marchands flamands troublés par la guerre dans leur commerce, des garanties et des réparations. Il soutint avec succès près du prince qu'il avait servi de son épée, les plaintes de divers marchands flamands ou étrangers qui craignaient qu'Édouard III ne voulût enlever à la Flandre au profit de l'Angleterre les nombreux comptoirs dont Bruges était si fière :

« C'est la charge que messire Ffranke de Hale, le doyen de Bruges et Roger de Lichtervelde envoiés en Engleterre de par monseigneur de Fflandres, ont à dire et monstrer au roy d'Engleterre et son conseil de par monseigneur de Fflandres dessusdit :

« Primers, coment de longtemps les marchandises ont esté envoiées d'Engleterre en Fflandres et de Fflandres en Engleterre, et que tous marchants ont paisiblement et

franchement peu aler de l'un pays en l'autre pur avancer le fait de marchandise au proufit de chescune partie, et qu'ainsi ad esté traitié et accordé et dareinement par révérent pière en Dieu monseigneur le cardinal de Canterbirs à Merke et à Calais, et que de la partie de monseigneur et de son pays de Fflandres n'en ad eu aucune défence.

« *Response.* Il plest au roi que tous ceus de Fflandres aillent et retournent ovesques leurs marchandises selonc le purpost de la pées, et que tous autres marchants estrangiés nient enemys du roy aillent et retournent franchement come ils ont fait avant ces heures, par ensi qu'ils n'amesnent, ne covrent biens des enemys.

« Item, que pluseurs complaintes sont venues à monseigneur et à son pays des marchants et burgeois du pays de Fflandres et subgès de monseigneur, que par les gents du roy d'Engleterre ils ont esté et sont chescun jour aresté et pris sur meer, et leurs biens hostés sans cause, pur lesquels recouvrer leur ad convenu pluseurs fois faire longues, grandes et coustables pursuites pur avoir restitution et délivrance de leur biens pris et tollus, come dit est. Et combien que aucunes fois on leur eit leur biens en partie délivrés, si leur en ad-on fait si grant wast en leur dits biens et si longement démesnés et détenus en leur pursuite devant qu'ils ont peu avoir restitution ou délivrance de ce que on leur rendoit, que plus ont mys et despendus en la pursuite que les biens ne valoient, et tant que pluseurs marchants en sont tout desous et mys à poverté.

« *Response.* Le roy voet que, si en aucun temps desore tiel arest soit fait sans cause et soit ensi trovés, celui qui aura ensi fait cel arest, ferra pleine restitution au compleignant des biens arestés, selonc reson, ensemblement ovesques les damages, mises et coustages faits en celle partie, et ce au plus brief que l'en purra.

« Item, que pluseurs marchants d'estranges nations, come Jenevoys, Melanois, Luquois, Fflorentins, Vénisiens et autres, lesqueux ont leur facteurs gisants à Bruges continuelment, et liquel ont acoustumé à venir à Bruges ovesques leur biens et marchandises et de les mener par meer en carakes et en autres niefs et vesseux, et de les vendre et y achater autres marchandises et les mener par meer du pays de Fflandres en leur pays et terres au proufit et avancement de la marchandise sans estre empeschés par les gents et subgès du roy d'Engleterre, sont venus nadgaires par-devers monseigneur et son pays de Fflandres, et y ont fait très-grandes complaintes en disant que ainsi come ils entendoient venir vers Fflandres ou qu'ils partoient de Fflandres pur aler en leur pays, les gents et subgès dudit roy d'Engleterre ont pris et arestés sur meer et tollus leurs carakes, niefs et autres vesseux, et pris leur marchandises malgré eux et à force, et les marchants et mariners tués et mys à mort, et tous leur biens dissipés en leur très-grant damage et grief, combien qu'il ne soient point enemy dudit roy d'Engleterre, ne de son royalme, ne qu'ils eussent chargés aucuns biens appartenans à ses enemys, et nonobstant qu'ils avoient le sauf-conduyt dudit roy d'Engleterre, sicome ils disoient; et ont requis à monseigneur et son pays que en ces choses ils les veullent eider à purvoier de remède, par quoi de leur damage et griefs amende et restitution leur feussent faits, et que d'ores en avant ils puissent ovesques leur niefs et marchandises paisiblement passer et aler par meer, come bons marchants deivent faire venans par devers le pays de Fflandres et retournants d'ycelly, sans ainsi estre pris, ne arestés par les subgès du roy d'Engleterre, ou autrement il convenroit qu'ils partesissent du pays de Fflandres et laissassent ledit pays de Fflandres et tout le fait de marchandise, laquèle chose seroit très-grandement contre le proufit commun et le damage tant du pays

d'Engleterre come du pays de Fflandres. Et pur tant que monseigneur et le pays de Fflandres tiennent que le roy ne voudroit point empeschier, ne soeffrir estre par ses gents et subgès empeschés le bien commun, ne le fait de marchandise, monseigneur et le pays de Fflandres lui prient et requèrent que tant à ses gents de Fflandres come as marchants estrangés qui viennent ovesques leur biens et marchandises vers Fflandres, il veulle faire tiele restitution, come il appartient, de ce que pris leur ad esté, par quoi les bons marchants qui y ont perdus leur biens, ne soient de tout desous et mys à poverté, ne destruit de leur chevance, et qu'il veulle tielement ordener que d'ores en avant les gents de Fflandres et autres estranges marchants qui ne sont point enemys au roy, ne au roïalme d'Engleterre, puissent ovesques leur biens paisiblement et franchement aler par meer vers le pays de Fflandres et retourner d'ycelli, ainsi que de ancien temps ont acustumé pur l'avancement de la marchandise et du commun proufit, sans estre ainsi pris, ne arestés par ses gents.

« *Response.* Le roy voet que due restitution soit faite à tous ceux qui ne sont pas de sa enemytée et qui se veullent compleindre en sa court, réservant toutesvoies à lui les biens de ses enemys, et en partie l'ad fait faire à ceux qu'ont pursuis devers lui en sa court par celle cause, éant la volenté de le faire faire semblablement de ce que remaint, et voet que tous marchants qui ne sont pas de sa enemytée, aillent par meer et retournent paisiblement et franchement come à bons et loïalx marchants et amys appartient, issint toutesvoies qu'ils n'amesnent, ne covrent biens des enemys, et que la pées faite parentre Engleterre et Fflandres soit tenue et gardée en tous points.

« Item, que lesdits marchants de Gênes et autres estranges leur complices ont dit par-devant monseigneur de Fflandres et son pays que en pursuant par-devant le conseil

du roy d'Engleterre la restitution de leur biens que pris leur ont esté sur meer, on leur ad dit et respondu que leur biens on restitueroit volentiers par ensi qu'ils vousissent promettre et faire bone seurté que d'ores en avant les biens et marchandises qu'ils ont acustumés à mener et descharger en Fflandres, ils mèneroient et descharge-roient en Engleterre, ou au meins la moité, laquele chose n'ad mye esté acustumé jusques à ores, et pur ce ad monseigneur et son pays grant merveille, et ne quide mye que on y voudroit faire tiele novelleté.

« *Response.* Le roy, ne son conseil ne scièvent mye que de tiele novelleté ad estés de par lui aucunement parlés.

« Item, que monseigneur de Fflandres envoïa nadgaires messire Gérard de Raseghem et autres ovesques lui en Engleterre pur certeines complaintes que les gents de monseigneur firent, tant de vins come des autres marchandises qui feurent prises à Caleys par les gents du roy d'Engleterre, appartenantes as burgeois de Lille et de Bruges et aucuns autres subgès dudit monseigneur de Fflandres, lesqueux reportèrent à monseigneur de Fflandres que li roys d'Engleterre devoit envoïer briefment par-devers mondit seigneur de ses gents de son conseil, pur entre les autres choses terminer et respondre de cestes si avant que monseigneur de Fflandres par reson se purroit tenir pur content, liquel ne sont point venus uncore par-devers mondit seigneur. Si prie et requert monseigneur que restitution soit faite à ses dites gents et subgès desdits vins et autres marchandises desusdites, tielle come il appartient estre faite par droit et reson.

« *Response.* Le roy ad fait escrivre chargeantment à les capitein, trésorier et maire de Caleys ou à son lieutenant, de faire pleine et hastive justice des choses touchantes Caleys, et, por ce qu'il ne l'ont fait, les messages du roy queux il envoiera hastivement as parties de Fflandres, auront pooir de le faire à Caleys selonc la forme de

la pées par manière qu'estoit respondus as autres messages.

« Et afyn, très-chiers sires, qu'il vous poet apparoir plus clèrement des noims et surnoims d'yceux qui uncore présentment pursuent leur damage et grief, dont en partie cest prouchein précédent article fait mention, veullés savoir primièrement de Hector van Mullem qui demande XXXV toneux de vins de Bordeaux, liquel lui feurent tolleu sur la meer et menés à Cicestre de par les gents du roy d'Engleterre.

« *Response.* Soient les vins restituts audit Hector, et l'en pursuira de par le roy devers le conte de Fflandres, pur avoir droit selonc la pées, de ce que ledit Hector amenast vitailles as enemys, liquel Hector conust devant le conseil, en présence dudit monseigneur Ffrank et des autres messages ses compaignons, qu'il avoit amesnés de Risshebon à Rindergerre en Bretaigne XXVIII toneux de vin et les vendist illoèques.

« Item, demande Michel Le Clerc, burgeois de Bruges, XXXV pleines pipes de pommes puppins et quatre pleines pipes de nois, quatre pipes et deux pinchons de vergues qui lui feurent tolleu entre Hoye et Caleys, lesqueles lui coustèrent du primer achat jusques à la somme de LXVI livres de gros, monoie de Fflandres.

« *Response.* Ce sera terminés à Caleys come desus.

« Item, demande William le Crane, burgeois de Bruges, XXXVI pleines pipes de puppins et un tonel plein de puppins qui lui feurent tolleu aussi entre Hoye et Caleys, lesqueles lui coustèrent du primer achat LVI livres de gros, sicome ils dient, et come plus clèrement poés veoir par les supplications s'il vous plest.

« *Response.* Ce sera terminés à Caleys come desus.

« Item, demande Clays Bonin, burgeois de Bruges et camerlens de monseigneur de Fflandres, restitution d'une bale de drap de légier pris, qui valoit entre Let LII nobles,

qu'il envoia à son fil en Sicile, pur ses despenses et autres nécessaires faire, laquele feust prise sur la meer par les gents dudit roy d'Engleterre, dont monseigneur de Fflandres autrefois ad escrit au roy d'Engleterre pur avoir restitution et délivrance. Sur quoi li roys molt gracieusement rescrivit à monseigneur de Fflandres que l'admirall de la meer n'estoit pas adonques revenus, et, aussitost qu'il retourneroit, li roys s'en infourmeroit dudit fait, et tout ce qu'il trouveroit meins duement estre pris, il feroit restituer ou la value, sicome il poet apparoir par les lettres du roy d'Engleterre sur ce envoïées à monseigneur de Fflandres, si mestier est. Requiert monseigneur de Fflandres que restitution lui soit faite, tiele come appartient, de ladite bale.

« *Response.* Le roy ad entendus que Hughes Ffastolf, qu'estoit sous-admirall, ad ladite bale devers lui, et, partant il ad escrit audit Hughes de faire venir la bale à Londres, pur la livrer audit Clays ; et s'il ne l'aveit mie, le roy, à cause de son cousin de Fflandres, lui ferra faire restitution de la value. » (*Archives générales du royaume.*)

En 1371, nous retrouvons Franck de Hale à la bataille de Bastweiler.

Cependant un jour vint où Frank de Hale s'émut des revers de la puissance anglaise et où il offrit de nouveau au roi d'Angleterre ses services sinon comme chevalier (son âge ne le lui permettait plus) mais au moins comme négociateur.

Le 20 février 1374 (v. st.), Édouard III le chargea de se joindre au duc de Lancastre, au comte de Salisbury et à Jean de Cobham pour le représenter aux conférences de Bruges. Ce fut le dernier acte important de sa vie ; car peu de mois après elle s'acheva à Malines, près du domaine paternel de Hale dont il avait illustré le nom, et un magnifique tombeau lui fut élevé dans l'église de Saint-Rombaut.

L'inscription qui y était gravée, fixait la date de sa mort au 9 août 1375.

Franck de Hale avait épousé en 1367 Marie de Ghistelles, fille de Jean de Ghistelles « le grand sire de Ghis-« telles, » de cette puissante maison de Ghistelles qui donna aussi à Édouard III l'un de ses plus intrépides compagnons d'armes. Elle avait pour mère Isabelle de Rodes et ne mourut qu'en 1405. Sa sœur était femme de David de Brimeu.

On ne sait si ce fut du mariage de Franck de Hale avec Marie de Ghistelles que sortit une nombreuse postérité dont la position fut assez obscure. Il suffira de citer Franck de Hale, petit-fils de notre héros, qui fut fauconnier du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

Quelles furent les armes primitives des Mirabel ? On ne le sait trop.

Lorsqu'en 1330 Simon de Mirabel vendit la seigneurie de Somerghem, il n'apposa d'autre scel à cette charte que l'empreinte d'un camée. Il paraît toutefois que les Mirabel eurent leur écu où le dragon, d'origine italienne, soutenait les armes impériales entourées de fleurs de lis et de lions, pièces héraldiques rares et magnifiques qu'avaient pu leur octroyer leurs débiteurs Jean de Bohême, Philippe de Valois et le comte de Flandre. Un généalogiste ajoute que le cimier des Mirabel fut d'abord une chouette, emblème de sagesse et de prudence qui n'allait pas mal à un marchand lombard ; mais sur l'écu de Franck de Hale l'intrépide compagnon d'Édouard III, nous apercevons un cimier tout différent qui rappelait à la fois et ses propres exploits et le pays où il était né : c'est une tête de lion d'or couronnée et lampassée d'azur. L'écu même de Franck de Hale ne doit-il pas être attribué à la gratitude du roi d'Angleterre pour d'éclatants et loyaux services ? il est de gueules au léopard d'or, armé, lampassé et couronné d'azur. Ces couleurs mêmes n'étaient-elles pas un hommage rendu au chevalier ?

Lefebvre-Saint-Rémy nous apprend que gueules signifie : prouesse, et or : noblesse.

* *Hale* (*Blanquetin*) XIV, 417.

HALES, *Halles* (ÉTIENNE DE), forcé de se soumettre aux Lollards IX, 393.

Cf. le récit de Walsingham.

* HALES (ROBERT DE), prieur des hospitaliers de Saint-Jean IX, 562 ; XVIII, 563.

C'était Robert de Hales qui avait fait construire à Clerkenwell l'hôtel des chevaliers de l'Hôpital, qui fut détruit par les Lollards en 1381.

Robert de Hales, prieur de l'Hôpital, était en 1376 amiral de l'une des flottes anglaises. En 1381, trésorier de Richard II. Il fut tué en duel le 10 novembre 1399.

HALEWYN, *Halluin* (sire d'), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 113 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 53.

Cf. II, 511.

Probablement Gauthier d'Halewyn. Il eut deux femmes : Jeanne de Dottignies et Alix de Stavele.

HALEWYN, *Halluin* (le ducre d'), dans l'ost de Cadzand II, 381, 419, 423, 431, 435 ; XVII, 53 ; périt dans le combat 432.

Cf. II, 542.

« Messires Jehans dit Ducres de Halluin » dit Froissart (II, 435).

Jean d'Halewyn, fils d'Olivier d'Halewyn, seigneur de Roosebeke, et d'Agnès de Schoonberg. Une généalogie fixe sa mort au 10 novembre 1336.

HALEWYN (JOSSE D'), au siége de Gand IX, 351 ; y est tué 352.

Cf. II, 535, 536 ; IX, 558.

Fils de Gauthier d'Halewyn et de Jeanne de Dottignies, selon d'autres de Hugues d'Halewyn et d'Isabeau d'Uutkerke. Il épousa d'abord Jeanne de Wasiers et ensuite une fille du sire d'Hemsrode. Le 12 avril 1360, le comte de Flandre lui assura une rente de cinquante livres sur le tonlieu de Menin.

Halewyn (Jean d'), défend Audenarde IX, 199 ; prend part au combat de Nevele 357 ; assiste aux obsèques de Louis de Male X, 279, 282 ; fait la guerre en Écosse 288.

Cf. XV, 398.

Fils, comme les deux suivants, de Gauthier III seigneur d'Halewyn et de Péronne de Saint-Omer, dame de Fiennes. Mort en 1440. Il épousa Jacqueline de Ghistelles.

Halewyn (Daniel d'), défend Audenarde IX, 199 ; assiste au combat de Nevele 357 ; — d'Eenaeme 368, 369 ; est envoyé par le comte de Flandre à Audenarde X, 43, 53, 56, 57, 59 ; son courage dans la défense de cette ville 72, 85-90, 174, 175 ; se rend près de Charles VI 178.

Cf. X, 462.

Frère du précédent. Mort en 1387.

Peut-être fut-ce à raison de son mariage avec Catherine d'Artevelde que sa fidélité au comte de Flandre fut l'objet de quelques soupçons. Il crut devoir se justifier par la déclaration suivante que nous traduisons du texte flamand conservé aux Archives du royaume :

« Je, Daniel d'Halewyn, chevalier, reconnais et déclare par les présentes lettres en bonne foi et en vérité que je n'ai jamais été en aucune ville où quelque personne, quelle qu'elle fût, ait recherché, poursuivi ou conclu avec moi, avec mes amis ou avec aucune autre personne, par paroles, par promesses ou en fait, des alliances qui fussent ou pussent être en quelque manière contraires à mon cher et redouté seigneur monseigneur le comte de Flandre, et que je ne me suis lié en aucune manière, et que je n'ai point fait à aucune personne, quelle qu'elle soit, des promesses contraires à mon droit seigneur. Je le jure et je l'affirme sur ma foi, sur mon honneur et sur ma chevalerie, et ai en connaissance de cette déclaration apposé mon sceau à ces présentes lettres.

« Donné le 15 mai l'an de Notre-Seigneur 1376. »

En 1383, Charles VI lui fit don de cent livres pour

reconnaitre les services qu'il avait rendus l'année précédente.

HALEWYN (JOSSE D'), défend Audenarde IX, 199 ; s'adresse aux changeurs de Valenciennes pour faire parvenir de l'argent à son frère X, 88, 89 ; dans l'ost de Roosebeke 117, 119, 121 ; assiste aux obsèques de Louis de Male 283. Cf. X, 490, 514.

Frère des précédents selon Froissart. Les généalogistes lui donnent le prénom de Louis.

Il épousa Adrienne Cabillau ou Cabeljau. Sa petite-fille fut la femme du bâtard Jean de Bourgogne.

HALEWYN (MORELET D'), défend Audenarde X, 57 ; meurt à Roosebeke 169.

Le Religieux de Saint-Denis raconte aussi la mort de Morelet d'Halewyn à la bataille de Roosebeke.

Morelet était probablement le surnom de Gauthier d'Halewyn, fils de Gauthier d'Halewyn, seigneur de Roosebeke et de Marie de Reingersvliet. Il trouva la mort dans le domaine même de ses ayeux et fut enseveli à Tournay (probablement dans la chapelle où Charles VI réunit les dépouilles mortelles des chevaliers tués sous sa bannière les armes à la main).

HALEWYN (GAUTHIER D'), scelle le traité de Tournay X, 438.

Il ne s'agit pas ici de Gauthier d'Halewyn, fils de Roland d'Halewyn, qui était en 1340 au camp de Bouvines dans la bataille du comte de Flandre, avec neuf écuyers sous ses ordres, mais de Gauthier d'Halewyn, fils de Daniel d'Halewyn et de Catherine de Luxembourg.

* HALEWYN (DANIEL D') II, 536.

Seigneur de Steelant et de Tronchiennes, fils d'Olivier d'Halewyn, seigneur d'Hemsrode, et de Marguerite de Commines.

Il fut enseveli à Tronchiennes.

* HALEWYN (CATHERINE D'ARTEVELDE, femme de DANIEL D') II, 536.

Les généalogistes donnent un fils à Daniel d'Halewyn, mais ne nomment pas sa femme. Cette alliance est établie par l'acte de partage de la succession de Philippe d'Artevelde (XX, 141).

* HALEWYN (GÉRARD D') X, 542.

* HALEWYN (OLIVIER D') XV, 397.

HALEWYN. Voyez LICHTERVELDE.

*Halford* (évêque d'). Voyez : HEREFORD (évêque d').

HALIBURTON, *Halpebreton*, *Hallibreton* (JEAN), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 202, 227.

Cf. V, 489, 491, 492 ; XIII, 359 ; XVIII, 586.

Les Haliburton figurent parmi les plus intrépides champions de l'Écosse.

En 1349, Gauthier Haliburton paya une rançon de deux cents livres. En 1353, il était de nouveau enfermé à la Tour de Londres. Le héraut Gueldre l'a fait figurer dans son précieux recueil.

André Haliburton était au nombre des chevaliers écossais qui combattirent dans les rangs français à Poitiers.

Quant à notre héros d'Otterburn, il est douteux qu'il soit le même que Jean Haliburton fait prisonnier en 1347 à la bataille de Nevill-Cross. On lit aussi : Helliborton dans les documents du temps.

* HALIBURTON (THOMAS) XVIII, 586.

* HALL (JEAN) XVI, 290-292, 352.

HALLAY (GUILLAUME DU), prend part à la bataille de Cocherel VI, 432.

Maison fort connue en Bretagne.

* HALLE (GÉRARD DE) II, 522.

* HALNATHBI (ACRES DE) V, 492.

HALTON, *Helton* (le baron de), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 210, 227.

Froissart lui donne, t. XIII p. 227, le prénom de Thomas.

Le seigneur de Halton est nommé dans les Actes de Rymer.

En 1374, il est cité comme faisant partie de l'expédition confiée au comte de Richmond.

Le 17 juin 1382, Thomas de Halton reçut de Richard II une pension de cent livres.

Probablement de la même maison que Henri de Halton, l'un des derniers chevaliers du Temple en Angleterre.

* Ham (sire de) IV, 453 ; XVIII, 142. Voyez Hem.

Hamayde (sire de la), dans l'ost de la Flamengerie III, 8 ; — de Naves 179, 182.

Cf. III, 506 ; IV, 479.

Jean de la Hamayde, fils de Jean de la Hamayde et de Marie de Cysoing. Il épousa une fille de Fastré de Ligne.

En 1333, pendant la guerre du comte de Hainaut et du duc de Brabant, il fut chargé de la défense du château d'Ath.

La Hamayde est un village situé à douze kilomètres de Frasnes. C'était un fief lige relevant de la pairie de Silly. L'écu des sires de la Hamayde était : d'or à trois hamaides de gueules. Ils avaient pour cri d'armes : *Hamayde !*

Arnould de la Hamayde, chevalier, scella en 1161 l'acte par lequel l'abbé et les moines de l'abbaye de Saint-Sépulcre cédèrent le moulin de Villereau à Baudouin IV, comte de Hainaut.

Gérard de la Hamayde prit les armes en 1185 pour aider le comte Baudouin V à défendre ses états envahis par le duc de Brabant et ses alliés. Il fit serment d'exécuter, de concert avec les autres seigneurs du pays, le traité conclu en 1194 entre le duc de Brabant et le comte de Flandre.

Ode de La Hamayde fut au nombre des croisés hennuyers qui assistèrent à la prise de Constantinople en 1204.

Arnould de la Hamayde est cité dans des chartes de 1280 et 1289. Baudouin d'Avesnes dit qu'il épousa Aélide, seconde fille de Fastré d'Avesnes, et qu'il en eut deux fils : Jean et Thierri.

Thierri de la Hamayde qui est nommé dans un acte de 1202, combattit à Bouvines.

Arnould et Thierri de La Hamayde figurent dans un acte relatif à l'abbaye de Cambron, de l'année 1220. Le dernier fit en 1234 une donation de serfs à l'abbaye de Ghislenghien. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye des Saint-Ghislain. Il eut deux fils : Arnould et Gérard. Le premier est cité dans des actes de 1256 et de 1265. Quant à Gérard, qui vivait en 1251, il devint seigneur de Rebais et pair de Hainaut. Ce fut en cette qualité qu'il assista à un plaid tenu au château de Mons, le 11 mai 1273.

Jean, sire de La Hamayde, chevalier, souscrivit une charte de donation de Guillaume Ier, comte de Hainaut, au profit de l'abbaye de Saint-Ghislain, en 1311. Il épousa Marie de Cysoing.

Le domaine de La Hamayde passa plus tard à la maison d'Egmont, et ce fut dans le château des sires de la Hamayde que naquit ce trop célèbre comte d'Egmont, qui, après s'être signalé dans les guerres étrangères, fut si faible au milieu des discordes civiles et ne retrouva son courage que pour mourir sur l'échafaud.

HAMAYDE (sire de la), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 282.

Cf. XV, 402 ; XVI, 309.

Jean de la Hamayde, fils de Jean de la Hamayde qui précède. Il épousa Jeanne ou Anne de Jauche. Dans l'expédition de Frise en 1396, il avait sous ses ordres quarante-six lances et reçut pour ses frais la somme de mille trente-une livres quinze sous. Son fils nommé Jean comme lui épousa en 1385 Marie de Wasiers et fut tué à la bataille d'Azincourt.

HAMAYDE (Thierri de la), défend Audenarde IX, 200.

Second fils de Jean de la Hamayde et de Jeanne de Ligne. Une de ses tantes lui donna les terres de Condé et de Moriaumez.

Il figure dans l'ost de l'Écluse. Mort sans postérité.

HAMAYDE (MICHEL DE LA), assiste au combat de Nevele IX, 356 ; — d'Eenaeme 369 ; péril qu'il court devant Gand 436, 437.

Le prénom de Michel se rencontre fréquemment dans la généalogie de la maison de la Hamayde.

HAMAYDE (THIERRI DE LA), seigneur d'Anvaing. Voyez ANVAING.

* HAMAYDE (GOSWIN DE LA), moine XVIII, 83.

* HAMAYDE. Voyez IMMERZEELE.

*Hambre.* Voyez HAMBUIE.

HAMBUYE (sire de), dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut III, 143.

Les sires de Hambuye étaient de la maison de Paynel.

HAMBUYE, *Hambue*, *Hambre*, *Hanbue*, *Hambie* (sire de), au siége de Bécherel VIII, 238, 240, 323 ; au siége d'Ardres 405 ; dans l'ost du duc de Bourgogne à Troyes IX, 264 ; capitaine de Carentan XIII, 109, 297.

HAMBUYE (JEAN DE), fait la guerre en Espagne XI, 329.

* HAMEL (MAROTE DU) I^b, 86.

HAMES, *Hammes* (JEAN et GUILLAUME DE), combattent les Anglais près d'Ardres XVII, 289.

Fils de Robert de Hames, de la maison de Guines. Guillaume de Hames engagea la terre de Hames pour contribuer au paiement de la rançon du roi Jean qui pour l'en dédommager lui assigna par lettres du mois de novembre 1360 une rente de cinq cents livres parisis sur la recette d'Amiens. Il épousa Marguerite des Wastines.

Hames est le nom d'un village du canton de Guines.

* HAMESTEEN (JEAN DE), chevalier, exécuteur testamentaire de Gui de Blois XVI, 287.

* HAMME (le leu de le), écuyer de Flandre XV, 398.

* HAMOND (JEAN) II, 483.

* HAMPSTERLEY (GUILLAUME), écuyer du duc de Norfolk XVI, 291, 292.

* Hampton (Jean de), ménestrel Ia, 91.

Handax ou Handay, *Handerach*, *Hansdrac* (André), combat en Navarre IX, 102, 111.

Cf. IX, 510.

Cité dans un compte de Jean Nevill. Dans un document de 1381 publié par Rymer on voit qu'il avait sous ses ordres soixante hommes d'armes en Gascogne et qu'il s'engagea au service du roi de Navarre avec cinquante hommes d'armes et cinquante archers.

J'ai vu au *Record-office* un document du 22 octobre 1378 où il est dit qu'André Andax, Thomas Trevet et Monnot de Plassan se rendirent en Navarre avec quatre cents hommes d'armes.

Haneffe. Voyez Seraing.

* Hanekin, bourreau de Bruges IX, 565.

Hangest, *Hangiers*, *Hangès* (sire de), en garnison à Saint-Quentin III, 32 ; se trouve dans l'ost du duc de Normandie 143.

Rogues de Hangest avait en 1340 quatre chevaliers et vingt-neuf écuyers sous ses ordres. En 1341, il accompagna le duc de Normandie en Bretagne. Créé panetier de France en 1344 et maréchal de France en 1352. Mort vers cette époque.

Fils de Jean de Hangest et de Jeanne de la Tournelle. Il épousa Isabeau de Montmorency.

Hangest, *Hangiers*, *Hangès* (sire de), assiste à la bataille de Poitiers V, 407, 446.

Cf. VI, 508 ; XVIII, 426.

Jean de Hangest dit Rabache, fils de Rogues de Hangest et d'Isabeau de Montmorency, épousa Marie de Picquigny. Armé chevalier le 23 mai 1340. Il avait deux chevaliers et dix-sept écuyers sous ses ordres dans l'ost du duc de Normandie au siége de Thun-l'Évêque. L'un des otages après la paix de Bretigny. Mort en Angleterre au mois de septembre 1363.

HANGEST (JEAN DE), au siége de la ville d'Afrique XIV, 225 ; est envoyé par le duc de Bourgogne à Venise XVI, 57.

Fils de Jean de Hangest et de Marie de Picquigny. Il était chambellan du duc de Bourgogne. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nicopoli.

Jean de Hangest, fils de Jean de Hangest et de Marie de Picquigny, conseiller et chambellan du roi, maître des arbalétriers en 1407. Il avait déjà été fait prisonnier dans une expédition en Prusse quand il le fut de nouveau par les infidèles dans la désastreuse expédition de Nicopoli. Il fut à Brousse l'un des témoins cités dans le testament du sire de Coucy. Dix-huit ans après il mourut à la bataille d'Azincourt.

HANGEST (CHARLES DE), assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; à la cour de Charles VI XV, 8 ; envoyé au-devant des ambassadeurs anglais XVI, 112 ; assiége le pape Benoît XIII à Avignon 126, 128 ; est envoyé en Angleterre 218 ; est chargé de traiter de la paix 237.

Second fils de Jean de Hangest et de Marie de Picquigny. Il épousa Marguerite de Beaumont.

HANGEST, *Hangiers* (sire de), prend part au combat d'Ouchy, VIII, 292 ; dans l'ost du sire de Coucy 371 ; au siége d'Ardres 406, 407, 415 ; XVII, 570 ; en garnison à Béthune IX, 250 ; à Bray-sur-Somme 251 ; poursuivi par les Anglais 260, 261 ; en garnison à Jan· ille 278 ; est attaqué par les Anglais près de Vendôme 287 ; dans l'ost de Roosebeke X, 127 ; fait la guerre en Écosse 319.

Cf. Ia, 364 ; VIII, 423 ; XII, 369.

Il s'agit vraisemblablement ici de Matthieu de Hangest, fils de Jean de Hangest et de Marie de Vignemont. Il prit part à diverses guerres de 1357 à 1389. Il figura notamment dans l'ost de Bourbourg. Il vivait encore en 1397. Il avait épousé Jeanne de Soyecourt. Un de ses frères avait été tué à la bataille de Brignais.

Le Religieux de Saint-Denis cite aussi le sire de Hangest parmi les chevaliers qui combattirent à Roosebeke.

HANGEST (AUBERT DE), « bon et jone chevalier, appert homme « d'armes », se noie en se rendant en Écosse X, 334.

Probablement Aubert de Hangest dit le Flamand, frère de Matthieu de Hangest. Il avait épousé Jeanne de Heilly.

HANGEST (ROBERT DE), fait prisonnier dans un combat près de Vendôme IX, 287 ; au siége de la ville d'Afrique XIV, 250.

Robert de Hangest se trouvait en 1392 sous les ordres du comte d'Alençon.

* HANGEST (JEAN DE), seigneur d'Heugueville ou Hugueville, XVI, 251, 258, 270, 365-377, 409, 433 ; XVIII, 587.

Jean de Hangest, seigneur de Hugueville, grand maitre des arbalétriers, était fils d'Aubert de Hangest et d'Alix d'Harcourt.

Conseiller et chambellan du roi. Il fut chargé de ramener en France Isabelle veuve de Richard II. Créé maître des arbalétriers en 1403. Il fut envoyé peu après vers Owen de Galles pour l'encourager dans sa prise d'armes contre Richard II. Owen ne croyait pas à la mort de Richard II. Jean de Hangest avait-il recueilli de la bouche de sa veuve quelques récits propres à l'encourager dans cette croyance ? Mort en 1407.

Le Religieux de Saint-Denis donne des détails intéressants sur les différentes missions remplies par le sire de Hugueville en Angleterre. On peut voir dans cet ouvrage comment le sire de Hugueville, après avoir épuisé la voie des négociations, se mit à la tête d'une troupe d'hommes d'armes et aborda dans le pays de Galles où il assiégea Hereford et s'empara de Caërmarthen.

HANGEST. Voyez : ESPINOIT.

* HANGEST (JACQUES DE), échevin de Paris X, 479.

*Hanghenardin*, défend Audenarde X, 57.

* *Hanin* (*Agnès d'*). Voyez HAYNIN (AGNÈS D').

HANNEKIN, HANEKIN, valet de Robert de Namur, se signale au combat naval de Winchelsea V, 264.

HANNEKIN, *Hanekin*, *Hennekin* (FRANÇOIS), dans l'ost des Navarrais à Évreux V, 367, 371 ; capitaine de Mauconseil VI, 90, 94 ; occupe le fort de Sissonne 150-152 ; est fait prisonnier 187, 188 ; chef d'une compagnie 328, 331.

Cf. VI, 487.

On l'appelle ailleurs Hennequin le Grant Alemant pour le distinguer d'autres aventuriers du même nom.

D'après Froissart, il était né à Cologne. Jean le Bel dit que c'était un pauvre garçon d'Allemagne.

L'abbé de Saint-Vincent de Laon, daus sa chronique manuscrite, dit qu'il était capitaine de Sissonne.

Il est fait mention dans une charte de 1360 d'Hennequin le Grant Alemant qui au mois de février précédent avait remis la forteresse de Croissy.

Hennequin le Grant Allemand expose dans des lettres du 6 juillet 1360, qu'il a obtenu pleine rémission après avoir évacué le château de Croissy qu'il occupait pour les Navarrais.

A la même époque vivaient deux autres célèbres capitaines d'aventuriers, nommés l'un : Hannekin de Bruxelles ou de Brabant, et l'autre : Hannekin le Flamand.

Je dirai quelques mots de l'un et de l'autre.

Hannekin de Bruxelles est cité parmi les prisonniers français de la bataille de Poitiers, qui au mois de juillet 1357 obtinrent un sauf-conduit pour retourner en France.

Hanekin de Brabant était attaché en 1357 au service du maréchal Bouciquaut alors prisonnier en Angleterre. Celui-ci l'envoya à cette époque en Poitou (Rymer).

Cité dans un document du Trésor des chartes à Paris JJ.80.

Peut-être fut-il l'un des compagnons de Regnaud dit Regnaud de Bordeaux, écuyer brabançon, qui, après avoir vaillamment repoussé les Navarrais au marché de Meaux, se vit réduit à embrasser leur parti et ne fut enseveli en terre sainte en 1360, assez longtemps après avoir subi le dernier supplice, que grâce aux prières de sa femme Marie de Poissy.

Hennequin le Flamand obtint une charte de rémission en 1358. Le même que Hennequin Wenemare qui vers cette époque fonda une chapelle à Paris ?

* HANNEYE (NICOLAS), ménestrel I[a], 91.

*Hans* (*Here*), prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 141-143.

Cf. XIV, 414, 417.

Froissart qui nous apprend que c'était un chevalier de Bohême, ne nous fait pas connaître son nom. Pour le retrouver, il ne reste d'autre indication que celle de son écu qui était d'argent à trois pieds de griffons noirs onglés d'azur. Le Religieux de Saint-Denis mentionne de la même manière ce personnage.

HANSAGRE, *Housagre* (THOMMELIN), découvre les Écossais XVII, 21.

Froissart rapporte le fait dans tous les textes ; mais il ne donne le nom de l'écuyer que dans les *Chroniques abrégées*.

HANSAGRE, *Housagre* (SIMON), dans l'ost du comte de Pembroke VII, 401 ; est tué au combat de la Rochelle VIII, 121, 129, 130, 137 ; y est fait prisonnier selon un autre texte XVII, 517.

Camden appelle les Hansagre une illustre famille de chevaliers (a famous knightly family). Ils possédaient le manoir de Charleton au bord de l'Avon près d'Evesham.

A la même famille appartenait probablement Thomas Hansacre, chevalier, cité dans un document de 1458.

* *Haque* (*André*) XIV, 414.

HARCHIES (sire de), défend Audenarde IX, 199.

Harchies est un village situé à six kilomètres de Quevaucamps. Les premiers seigneurs de Harchies appartenaient à la maison d'Audregnies-Strépy-Ville, qui portait : coticé d'or et de gueules de onze pièces.

Jean, sire de Harchies, mort en 1121, fut enterré à l'abbaye de Cantimpré avec l'épitaphe suivante :

CHY ENS FUT POSET JEHANS D'HARCHI :
DE CHAR FUT GRANT, DE CUER OSSI,
TOSJORS FRINGANT, TOSJORS GUERIER,
..... TOSJORS LOIAL CEVALIER.
O DIEU, K'IL AIT EN VOS PARADIS LIEX !
PERDONÉS-LI S'IL NE FIT MIEX.

Il laissa Alard, sire de Harchies, cité en 1136. Celui-ci eut pour héritiers : Alard II, sire de Harchies, qui vivait en 1150 ; Baudouin, sire de Harchies, cité en 1187 et en 1200 ; Alard III, sire de Harchies, qui vivait en 1212 , en 1220 et en 1234 ; Gérard, sire de Harchies , qui épousa Florence de Louvain, dame de Hougaerde ; Arnould , sire de Harchies, qui est mentionné en 1314 et qui épousa Jeanne de la Hamayde, fille de Jean de la Hamayde et de Marie de Cysoing.

Jean, sire de Harchies, prévôt de la ville du Quesnoy, exerça les fonctions de grand bailli de Hainaut, de 1339 à 1347 et de 1351 à 1352.

Le sire de Harchies prit part aux guerres de Flandre sous Louis de Male et se trouva parmi les défenseurs d'Audenarde que les Gantois assiégèrent du 7 octobre au 4 décembre 1379. Il épousa Marguerite de Soumaing, dont il eut deux fils : Jacques et Gilles de Harchies.

HARCIGNY, *Harselly* (GUILLAUME D'), « vaillant et saige médecin « qui n'avoit son pareil nulle part XV, 48 » ; donne ses soins à Charles VI XV, 48, 49, 53, 76-78, 83, 128.

Cf. V, 511 ; XV, 364.

Il est nommé ailleurs Guillaume de Hersignies. Son nom était probablement : Guillaume d'Harcigny.

Harcigny est un village de l'arrondissement de Vervins à quelques lieues de Laon où il résidait selon Froissart.

HARCOURT (JEAN III, comte d'), assiste au sacre de Philippe de Valois II, 215.

Mort le 9 novembre 1326. Il avait épousé Alix de Brabant, dame d'Arschoot. La terre d'Arschoot appartenait

encore aux descendants de Jean d'Harcourt à la mort de Philippe le Bon : elle ne passa aux Croy qu'en 1468.

HARCOURT (JEAN IV, comte d'), est envoyé en Angleterre II, 234, 239 ; dans l'ost de Buironfosse III, 43, 55 ; dans l'ost du duc de Normandie en Hainaut 135 ; dans l'ost de Bouvines 246, 249 ; dans l'ost du duc de Normandie en Bretagne IV, 188 ; chargé de la défense de Rouen 421, 423 ; tué à la bataille de Crécy V, 27, 28, 54, 63, 68, 74, 77 ; XVII, 209, 212, 215.

Cf. IV, 491 ; V, 477, 482 ; XVIII, 67, 292.

Fils aîné de Jean III, sire d'Harcourt et d'Alix de Brabant. Créé comte d'Harcourt en 1338. Il épousa Isabeau de Parthenay.

Il se trouvait en 1328 à la bataille de Cassel, en 1339 dans l'ost de Buironfosse et en 1340 dans l'ost de Bouvines où il avait sous ses ordres quatre chevaliers et trente-deux écuyers. Il fut tué à la bataille de Crécy. Ajoutons qu'il figure au nombre des témoins de l'hommage d'Édouard III à Philippe de Valois.

HARCOURT (JEAN D'), comte d'Aumale, assiste à la bataille de Crécy V, 29, 54, 63, 68, 74, 77 ; XVII, 209, 215.

Cf. V, 447.

Froissart s'est trompé en racontant la mort du jeune comte d'Aumale à Crécy (il donne ce titre à Jean V d'Harcourt parce qu'il avait épousé la fille aînée et héritière de Jean de Ponthieu comte d'Aumale). Jean V d'Harcourt fut grièvement blessé, mais ne fût pas tué à la journée de Crécy. Nous le retrouvons non plus avec le titre de comte d'Aumale, mais sous le nom de comte d'Harcourt dans la notice suivante.

Il est à remarquer que Michel de Northburgh cite aussi le comte d'Aumale comme ayant été tué à Crécy.

HARCOURT (JEAN V, comte d'), est arrêté et mis à mort V, 354-360, 363, 365 ; VI, 13 ; XVII, 332, 333.

Cf. I[b], 39 ; IV, 491 ; V, 521 ; VI, 458, 462 ; XVIII, 292.

Fils aîné de Jean IV comte d'Harcourt et d'Isabeau de Parthenay.

Il avait épousé en 1340 Blanche de Ponthieu, fille aînée du comte d'Aumale et de Catherine d'Artois. Pendant la vie de son père, on l'appelait le comte d'Aumale. Mis à mort à Rouen le 5 avril 1355 (v. st.).

On attribuait au comte d'Harcourt ces paroles prononcées vers 1356 : « Par le sang Dieu, cest roys est un mauvais « homme et n'est pas bon roy, et vraiement je me garde- « ray de lui. »

HARCOURT (JEAN VI, comte d'), défie le roi Jean V, 362 ; prend les armes contre le roi Jean 367, 380 ; armé chevalier par Philippe de Navarre VI, 128 ; fait la guerre avec les Navarrais 132, 133, 136, 141 ; XVII, 375 ; se réconcilie avec le roi Jean VI, 160 ; épouse Catherine de Bourbon 160 ; l'un des otages du roi Jean 299, 321 ; VII, 278 ; XVII, 394 ; retourne en France VII, 295 ; devant Bécherel VIII, 342 ; défend Saint-Pol XVII, 542 ; dans l'ost de Roosebeke X, 118, 142, 167, 200 ; dans l'ost de Bourbourg 247.

Cf. VI, 487, 501 ; VII, 537 ; IX, 516 ; XVIII, 437.

Fils aîné de Jean V comte d'Harcourt et de Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale. Né le 1er décembre 1342, mort le 28 février 1387 (v. st.).

Froissart lui donne par erreur le prénom de Guillaume (V, 362).

Il fut l'un des otages remis à Édouard III après la paix de Bretigny et figura dans l'ost de Roosebeke et dans celui de Bourbourg.

Au mois d'août 1360, le dauphin rendit au comte d'Harcourt les terres dont il avait été dépouillé.

Le comte d'Harcourt obtint, le 28 juillet 1365, l'autorisation de se rendre en France, en s'engageant à revenir se constituer prisonnier à Londres. Le 1er décembre 1367, le roi d'Angleterre le somma de remplir cette promesse.

HARCOURT (CATHERINE DE BOURBON, comtesse d'), sœur de la reine de Castille VII, 83.

Fille puînée de Pierre Ier duc de Bourbon et d'Isabeau de Valois. Elle épousa Jean VI d'Harcourt le 14 octobre 1359 et mourut le 7 juin 1427.

HARCOURT (JEAN VII, comte d'), armé chevalier par Charles VI IX, 300, 301 ; dans l'ost du duc de Bourbon X, 328, 331 ; accompagne Charles VI à Toulouse XIV, 75 ; au siége de la ville d'Afrique 156, 225.

Cf. XV, 404 ; XVIII, 579.

Jean VII comte d'Harcourt, fils de Jean VI et de Catherine de Bourbon. Il accompagna en 1390 le duc de Bourbon en Afrique et se trouva à l'entrevue de Charles VI et de Richard II près d'Ardres. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Mort en 1452. Il avait épousé Marie d'Alençon.

HARCOURT (GODEFROI D') , « chevalier de grant courage et « moult vaillant de conseil et d'armes IV, 383 » ; dans l'ost de Philippe de Valois à Bouvines III, 247 ; fuit en Brabant et de là en Angleterre IV, 310, 311 ; XVII, 173 ; engage Édouard III à débarquer en Normandie IV, 362, 375-386 ; XVII, 187, 188, 190 ; aborde l'un des premiers IV, 387 ; l'un des maréchaux de l'armée anglaise 387 , 388 , 390 , 394-397 , 400, 410, 415, 421 ; XVII, 191 ; sauve la ville de Caen de l'incendie IV, 412, 418, 419 ; XVII, 192 ; s'avance jusqu'aux portes de Paris IV, 420 ; défait les bourgeois d'Amiens 426-430, 432 ; XVII, 196 ; traite avec les habitants de Poix IV, 434 ; reconnaît le passage de la Somme V, 2, 3 , 5 ; s'avance jusqu'à Saint-Valéry 10 ; part qu'il prend à la bataille de Crécy 26, 27, 31, 33, 35, 63, 68 ; XVII, 203, 212 ; prend le deuil pour la mort de son frère V, 77 ; au siége de Calais 143 ; recouvre sa terre de Saint-Sauveur-le-Vicomte et rentre en France XVII , 299 ; ne paraît point au banquet de Rouen V, 355, 357 ; défie le roi Jean 360-362 ; XVII, 333 ;

prend les armes en Normandie V, 363 ; XVII, 334, 335 ; passe en Angleterre V, 364 ; unit ses forces à celles du duc de Lancastre 366, 367, 369, 469 ; XVII, 335 ; s'établit à Saint-Sauveur V, 470 ; ses excursions dans toute la Normandie VI, 1, 4 ; XVII, 338 ; périt dans un combat VI, 6-13 ; XVII, 360 ; il avait déshérité son neveu en vendant au roi d'Angleterre sa terre de Saint-Sauveur VI, 13 ; ce domaine est donné à Chandos 318, 319.

Cf. I[a], 433 ; I[c], 206, 283, 351 ; III, 499 ; IV, 437, 448, 454, 458, 463, 464, 469, 483, 484, 487, 492, 498, 499, 506 ; V, 472, 473, 475, 482, 493, 523 ; VI, 451, 453, 455 ; VII, 488 ; XVIII, 67, 273, 382, 388, 389, 419.

Troisième fils de Jean III d'Harcourt et d'Alix de Brabant. Il fut armé chevalier en 1326, assista en 1328 à la bataille de Cassel et recueillit vers 1330 la seigneurie de Saint-Sauveur. Peu après il fit un voyage, probablement en Brabant près du duc Jean III. Le 24 juin 1332, il se trouvait à Bruges où les échevins lui offrirent deux faucons.

En 1339 et en 1340, il servit aux frontières de Flandre, ayant sous ses ordres six chevaliers et trente écuyers.

A la suite d'une vive querelle et d'un combat singulier avec Robert Bertrand de Briquebec, il fut banni de France et ses biens furent confisqués (juillet 1344). A cette époque, on l'accusait déjà de s'être allié secrètement aux Anglais : on allait jusqu'à dire qu'il espérait, grâce à leur appui, devenir duc de Normandie.

Dès l'année précédente, Godefroi d'Harcourt avait jugé prudent de se retirer en Brabant, et nous connaissons une charte qu'il fit sceller au château d'Arschoot le 6 mai 1343.

Godefroi de Brabant, frère de Jean I[er] duc de Brabant, avait laissé la terre d'Arschoot à sa fille aînée qui n'eut point de postérité. A sa mort, sa sœur Alice femme de Jean d'Harcourt la recueillit, ainsi que le château de Vaelheek

près d'Héverlé. Tels étaient les domaines que Godefroi d'Harcourt possédait en Brabant.

On comprend aisément que Philippe de Valois contraignit le duc de Brabant à faire sortir de ses États Godefroi d'Harcourt. On ne sait trop quand il quitta le Brabant, et son arrivée en Angleterre n'est constatée que par un acte d'une haute importance : l'hommage qu'il fit à Édouard III (juin 1345).

Édouard III considérant que Godefroi avait reconnu que le royaume de France lui était dévolu de droit et était venu en son obéissance, et voulant « pur tant faire gra- « tiousement ove lui come affiert », s'engageait à le défendre contre tous, et dans le cas où il perdrait ses terres de Brabant, il promettait de lui trouver « suffi- « centement pur sa sustinence tant qu'il eit recoveré ses « dites terres. » Quant à ses domaines paternels confisqués par Philippe de Valois, le roi d'Angleterre les lui fera restituer si Dieu lui donne la grâce de recouvrer son propre héritage en Normandie (Voyez tome XVIII, p. 273).

L'ancien ennemi personnel de Godefroi d'Harcourt Robert Bertrand était en ce moment gouverneur de l'île de Guernesey conquise par les Français. Il s'empara de quelques navires qui venaient d'Angleterre et qui étaient probablement du port de Bayonne. D'autres navires bayonnais, afin de se venger, se dirigèrent vers l'île de Guernesey et en chassèrent les Français. D'après Jean le Bel et la Chronique de Flandre, Godefroi d'Harcourt commandait cette expédition qui dut suivre de bien près son hommage à Édouard III, car elle est antérieure, comme le démontre une charte publiée par Rymer, au 28 août 1345.

Dans l'*issue-roll* de 1346 se trouve la mention suivante : *Godefrido de Harcort militi de Normannia super vadiis suis et hominum suorum retentorum pro passagio domini*

*regis*. Des défenses sévères avaient été faites *de detegentibus secreta regni*. (Suppl. MS., *ad Rymer*, t. LXXXVIII.)

Un autre rôle de la même époque renferme les lignes qui suivent : *Godefrido de Harcourt*, *baronetto*, *de præstito super vadiis suis guerræ*.

Il n'y a rien à ajouter aux récits de Froissart sur la part prise par Godefroi d'Harcourt au débarquement des Anglais en Normandie et à leur marche depuis la Hogue jusqu'à la Somme.

Ce ne fut pas l'impression produite par la mort de son frère sous les bannières françaises à la journée de Crécy où il combattait lui-même dans les rangs des Anglais, qui émut Godefroi d'Harcourt et le porta à abandonner une lutte fratricide. D'après les historiens contemporains, il ne se sépara d'Édouard III qu'au siége de Calais, alors que le double mariage de l'héritier du duché de Brabant avec une fille du duc de Normandie et du comte de Flandre avec une princesse de Brabant, lui fit trouver de puissants médiateurs et une satisfaction qui flattait son orgueil.

Le 21 décembre 1346, Philippe de Valois restitua à Godefroi d'Harcourt tous les biens qui lui avaient été enlevés en Normandie et l'autorisa à relever le château de Saint-Sauveur qui avait été démoli. Des lettres royales du 2 juin, du 11 juillet et du 25 août 1347 lui accordèrent des faveurs plus importantes.

On voit par une charte d'Édouard III, du 5 mars 1346 (v. st.), que les baillis de Weymouth avaient saisi les armes, les joyaux et les meubles de Godefroi d'Harcourt *ad non modicum valorem*, parce qu'il avait violé son serment d'hommage au roi d'Angleterre en adhérant à l'adversaire de France ; mais une partie était réclamée par Jean Le Nuis, armurier du prince de Galles, qui invoquait diverses créances. La cotte de mailles qu'avait revêtue Godefroi d'Harcourt débarquant à la Hogue, avait-elle été faite de la même main que celle que le Prince-Noir portait un mois plus tard à Crécy ?

Godefroi rentré dans ses domaines y exerçait une autorité presque souveraine. Il possédait dans le royaume d'autres riches seigneuries, notamment la justice de Charenton aux portes de Paris.

Cependant il paraît s'être pris de nouveau de querelle avec ses voisins. Dans un acte où figure Nicolas de Cyfrewast, chevalier, il reconnaît qu'il a fait injustement poursuivre un monnayeur du roi de France.

On lit d'autre part qu'une lettre de rémission lui est octroyée le 1er novembre 1354.

Ces humiliations lui pèsent. Il est mécontent du roi Jean, vend, moyennant quatre mille florins à l'écu, une rente de quatre cents livres sur le trésor du roi de France et noue des intrigues avec le roi de Navarre ; puis, recourant à la violence, il va renverser le manoir de Cyfrewast et piller les domaines qui en dépendent.

Ce qui accroît la puissance de Godefroi d'Harcourt, c'est qu'il se pose comme le persévérant défenseur des libertés et des priviléges des Normands, et l'on rapporte qu'il a osé dire au duc de Normandie que, s'il ne jure pas la charte aux Normands, l'hommage lui sera refusé.

Un hasard heureux sauva Godefroi du supplice dont son neveu le comte d'Harcourt fut la victime au château de Rouen. Il se prépare aussitôt à le venger et se retire dans le Cotentin avec Philippe de Navarre, tandis que la cour du roi, à la requête de Nicolas de Cyfrewast, le bannit une seconde fois.

Le 24 juin 1356, Édouard III scelle des lettres de sauf-conduit pour Philippe de Navarre et pour Godefroi d'Harcourt qui doivent se rendre en Angleterre ; mais ce voyage ne put se faire que plus tard. Froissart rapporte qu'ils eurent d'abord à mettre leurs châteaux en bon état de défense. Il eût été plus exact de dire qu'ils prirent part à une chevauchée du duc de Lancastre, racontée par Robert d'Avesbury, qui se termina le 13 juillet.

Le 18 juillet, Godefroi d'Harcourt était rentré au château de Saint-Sauveur, et ce fut ce jour-là qu'il scella un nouvel acte d'hommage où, selon ses expressions, « remembrant « du bon et playn droit que le roy de France et d'Engle- « terre a à la corone de France et duché de Normandie », il lui promet obéissance et service, et où, de plus, « soy reco- « lant du bien et de la conservation de l'estat et honour « que par le dit roy ont esté faits à sa personne en temps « passé » il lui lègue tous ses domaines de Normandie.

Par une charte du 1er août, Édouard III prend Godefroi d'Harcourt en sa protection spéciale et s'engage à maintenir les lois, les coutumes et les usages de la Normandie. Le 8 août, l'acte d'hommage de Godefroi d'Harcourt fut déposé aux archives de l'Échiquier.

On voit par une charte du 20 août 1346, qu'à cette date Philippe de Navarre venait d'arriver en Angleterre. Le 24, il songeait déjà à s'embarquer, probablement pour aller porter secours à ses amis assiégés à Évreux et à Breteuil ; mais, à la nouvelle que le roi Jean se dirigeait vers la Loire, il put changer d'avis, et le 4 septembre il était encore en Angleterre.

Il est même douteux que Godefroi d'Harcourt ait accompagné Philippe de Navarre au-delà de la mer. Il avait déjà fait acte d'hommage, et en ce moment toutes ses préoccupations devaient tendre à l'organisation de son autorité dans le Cotentin, où il avait fait désigner comme lieutenant du roi d'Angleterre maître Pierre Pigache depuis longtemps receveur de son domaine de Saint-Sauveur et l'un de ses partisans les plus dévoués.

Un mois après la journée de Poitiers, le duc de Normandie voulant venger les malheurs de la France sur celui qui y avait une si grande part, dirigea vers le Cotentin des hommes d'armes dont les principaux capitaines étaient Robert de Clermont et le Baudrain de la Heuse. (Voyez l'*Histoire de Saint-Sauveur* par M. Delisle.) On sait com-

ment Godefroi d'Harcourt, abandonné des siens, se défendit presque seul dans un clos entouré de fortes haies, et comment, dans son dernier serment de mourir les armes à la main, il invoqua la mémoire de sa mère Alix de Brabant (novembre 1356).

Le 9 décembre 1357, on déposa aux archives de l'Échiquier deux sceaux qui avaient appartenu à Godefroi d'Harcourt. Il importait au roi d'Angleterre de pouvoir démontrer un jour que les actes d'hommage de 1345 et de 1356 étaient bien authentiques.

En 1357, les biens confisqués sur Godefroi d'Harcourt furent donnés à Nicolas de Cyfrewast, son ancien ennemi ; mais il ne put prendre possession du château de Saint-Sauveur.

Dès le 15 février 1356 (v. st.), la garde des terres qui avaient appartenues à Godefroi d'Harcourt, avait été confiée par le roi d'Angleterre à Simon de Newton. Il fut chargé en même temps de faire réparer les fortifications de Saint-Sauveur.

Étienne de Cosington fut adjoint plus tard à Simon de Newton, et ils eurent pour successeur, le 10 octobre 1358, Thomas Holand qui avait pris à bail les anciens domaines de Godefroi d'Harcourt ; enfin le roi Jean, par deux chartes données à Calais le 24 octobre 1360, autorisa Édouard III à disposer de tous les biens qui avaient appartenu à Godefroi d'Harcourt, et le roi d'Angleterre en fit don à Chandos.

Harcourt (Louis d'), « biel chevalier XVII, 333 » ; vicomte de Châtellerault VII, 332, 338 ; refuse de prendre les armes contre le roi Jean V, 363, 364 ; XVII, 333 ; déshérité par Godefroi d'Harcourt VI , 13 ; l'un des conseillers du duc de Normandie 160 ; réconcilie ce prince et le comte d'Harcourt 160 ; reçoit le roi de Chypre 394, 395 ; se rend près du prince de Galles au parlement de Bayonne VII, 112 ; l'accompagne en Espagne 154, 157 ; XVII, 441 ; assiste à la bataille de Najara VII, 203, 211 ; obtient la liberté de

son neveu le comte d'Harcourt 295 ; est envoyé par le prince de Galles à Montauban 301, 324, 332, 336, 351 ; XVII, 470, 473 ; au siége de Domme VII, 369 ; — de la Roche-sur-Yon 383 ; dans la chevauchée du comte de Pembroke en Anjou 437 ; accourt au secours de Chandos 437, 444, 448, 449, 451, 457; XVII, 491 ; péril qu'il court VII, 463 ; au siége de Limoges VIII, 30, 31 ; le prince de Galles prend congé de lui 60 ; au siége de Montpaon 65, 71 ; — de Montcontour 86 , 88, 89 ; reste fidèle aux Anglais 104 ; gouverneur du Poitou 110 ; XVII, 514 ; dans l'ost du captal de Buch VIII, 157 ; se retire à Thouars 164 ; y est assiégé 201, 204 ; XVII, 527 ; regrets qu'il laisse chez les Anglais XII, 134.

Cf. VI, 501 ; VIII, 440, 445, 463 ; XVIII, 445, 448, 454-456, 458-461.

Louis d'Harcourt, second fils de Jean IV d'Harcourt et d'Isabeau de Parthenay, recueillit dans l'héritage paternel le vicomté de Châtelleraut et la seigneurie d'Arschoot. Il était en 1353 capitaine souverain en Poitou et en Saintonge. Le 22 mars 1355, il commandait un corps d'hommes d'armes « ès pays de Caen et de Costentin. » Il épousa Marie de la Tournelle et mourut le 26 mai 1388.

Harcourt (Gui d'), défend Saint-Pol XVII, 542.

Probablement Guillaume d'Harcourt, fils de Jean IV et d'Isabeau de Parthenay. Mort en 1400. Il figure dans un grand nombre de rôles des trésoriers des guerres, de 1359 à 1383. On le trouve notamment dans l'ost de Bourbourg.

* Harcourt (Philippe d') XII, 369.

Philippe d'Harcourt était le troisième fils de Jean V et de Blanche de Ponthieu. Il vivait encore en 1410. Il épousa Jeanne de Tilly.

En 1392, il servait sous les ordres du comte d'Alençon.

* Harcourt (Robert d'), seigneur de Beaumesnil XVIII , 68.

Harcourt (Marie d'), assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 15.

Fille de Jean VI comte d'Harcourt et de Catherine de Bourbon. Elle épousa en 1405 le duc de Gueldre.

Ou bien Marie d'Harcourt fille de Jean IV comte d'Harcourt et d'Isabeau de Parthenay, qui épousa successivement Louis de Brosse et Colard d'Estouteville.

* HARCOURT (JEAN D'), dans l'ost du duc de Lancastre XI, 455.

Guillaume d'Harcourt, fils de Robert II d'Harcourt et de Jeanne de Meullent, se fixa au commencement du XIII^e siècle en Angleterre et fut la tige des seigneurs de Bosworth.

Le domaine d'un chevalier issu des mêmes ayeux que Godefroi d'Harcourt devait être le théâtre de cette sanglante mêlée où Richard III offrit pour un cheval qui eût pu lui permettre de fuir, la couronne usurpée qui pesait sur son front. *My kingdom for a horse !*

HARCOURT, héraut d'armes, reconnaît les morts sur le champ de bataille de Crécy V, 77.

HARDESHULL, *Hartecelle*, *Artecelle*, *Arteselles* (JEAN DE), est envoyé vers le comte de Hainaut XVII, 46 ; — à Bayonne IV, 137 ; accompagne Édouard III en Bretagne XVII, 143 ; assiste à la bataille de Crécy XVII, 204 ; fait Charles de Blois prisonnier au combat de la Roche-Derien V, 164-176, 549 ; XII, 54 ; XIII, 246 ; XVII, 243-245.

Cf. IV, 455 ; XVIII, 157.

On trouve dans le recueil de Rymer une lettre d'Édouard III, du 2 février 1343 (v. st.), adressée à Jean de Hardeshull.

Dès cette époque, Jean de Hardeshull était lieutenant du roi d'Angleterre en Bretagne.

Jean de Hardeshull, chevalier, possédait des biens dans le comté de Lincoln.

HARDESHULL, *Hartecelle* (HUGUENIN D'), écuyer anglais, « bon homme d'armes, stillé et usagié de fait de guerre « XI, 153 » ; est envoyé en Portugal XI, 153 ; conseils qu'il donne au roi de Portugal 162, 185, 305.

* HARDING (GUILLAUME), ménestrel I^a, 91.

HARDUEMONT (GODEFROI DE), chevalier hesbegnon, dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213.

Fils de Jean de Harduemont et petit-fils d'Arnoul de Harduemont maréchal de l'évêque de Liége, et d'Isabelle de Hemricourt,

Godefroi de Harduemont, chevalier banneret, était seigneur de Harduemont, Hollogne, Boille, Darion, Kermpt, Opvelpe, etc. Il se mit en 1343 à la tête des députés de Huy qui allèrent réclamer l'appui du duc de Brabant contre l'évêque de Liége Adolphe de La Marck.

« Il fut de personnage, dit Hemricourt, ly plus petis « chevalliers de l'évesqueit de Liége ; mais ce fut uns « corageus chevaliers et une grande et forte capytainne « soverains de tout son linage, et fut bannerès. » Hemricourt répète ailleurs qu'il était : « li plus petis chevaliers de « stature qui fuist en nostre pays. »

Il eut un fils nommé Jean qui dissipa les richesses de sa maison. Hemricourt dit à ce sujet : « Petitement soy « governat, dont c'est grans domages pour tout son « lynage ; car ilh estoit cortois, humles et débonnairs « chevaliers. »

HARDUEMONT (JEAN DE), chevalier hesbegnon, dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213.

Frère de Godefroi de Harduemont qui précède. Il possédait les seigneuries de Duys et d'Upigny.

HARDUEMONT. Voyez : HAULTEPENNE.

* HARDYNGHAM (JEAN DE) III, 483.

*Harenc* (*Pierre ou Martin*), chevalier castillan, s'excuse de ne pas avoir assisté à la bataille d'Aljubarrota XI, 184, 188.

Quelques éditeurs lisent : Harem.

Haro ? De la même famille que Diégo Lopez de Haro qui, au mois de novembre 1340, s'engagea à servir le roi de France ?

M. Buchon propose : Martino Yanez.

* *Hareton* (*Jean*) XIV, 415.

HAREWELL (JEAN), évêque de Bath, « moult sage et très-agu « en ses paroles VII, 274 » ; principal conseiller du prince de Galles VII, 257, 258, 274, 293.

Jean Harewell fut chapelain du prince de Galles, puis chancelier d'Aquitaine en 1362. Il n'était encore qu'archidiacre de Winchester lorsque le prince de Galles lui donna des pouvoirs pour traiter avec le roi Pierre de Castille, et qu'archidiacre de Salisbury quand il fut à Libourne, le 23 septembre 1366, l'un des témoins cités dans le traité conclu entre ce monarque et le prince de Galles.

Évêque de Bath le 15 décembre 1366. Il quitta vraisemblablement la Guyenne en même temps que le prince de Galles. Son testament porte la date du 23 juin 1386. Il fut inhumé dans la cathédrale de Wells à laquelle il avait donné des vitraux et un précieux missel.

Le prince de Galles l'avait choisi pour l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Cité comme témoin dans le traité conclu par Richard II avec le duc de Bretagne (mars 1380).

* HARFLEUR (JEAN D') XVIII, 350.

* HARGNY (PIERRE D') XVIII, 80.

* HARLEBEKE (prévôt d') IX, 514. Voyez BEKE (SOHIER VAN DER).

*Harlebeque, Harbecq.* Voyez HELBEKE.

HARLESTON, *Herleston*, *Arleston* (JEAN D'), s'empare de Flavigny VI, 254, 256, 258, 259 ; capitaine de Guines VIII, 280, 328, 399 ; tend une embûche au comte de Saint-Pol, 329-333, 336, 337 ; XVII, 550 ; pille le pays VIII, 403, 414 ; capitaine de Cherbourg IX, 92, 93, 96, 134 ; défait Guillaume des Bordes 135-139 ; dans l'ost du comte de Buckingham 244, 306 ; fait donner un sauf-conduit à l'écuyer d'Olivier de Clisson XII, 60-62 ; Harleston, cri d'armes des Anglais IX, 41.

Cf. VIII, 463 ; IX, 518 ; XV, 381.

Le 26 janvier 1366, Édouard III donne de pleins pouvoirs à Jean d'Harleston. Le 10 juillet 1370, il lui confie la garde du château de Guines. Le 9 décembre 1371, il lui permet d'y conduire des vivres sans payer de taxes. Le 20 août 1374, il le nomme de nouveau capitaine de Guines. Le 30 octobre 1376, il le désigne comme l'un des conservateurs des trèves conclues avec la France.

Jean d'Harleston maintint son influence après la mort d'Édouard III. Le 25 février 1378 (v. st.), Richard II le nomme capitaine du château et de la ville de Cherbourg. Nous le retrouvons en 1398 chargé d'une mission outre mer.

En 1364, il eut un débat devant le conseil du roi de France contre le sire de Camprémy. En 1376, il céda au roi d'Angleterre le sire de Poix pour quinze cents livres et Gauthier de Châtillon pour mille livres.

Il faut lire dans Walsingham le récit du combat livré près de Cherbourg où Harleston qui avait proposé de mourir les armes à la main plutôt que de se laisser décimer par la famine, enleva aux Français de nombreuses dépouilles et fut secouru par Gauthier Worsley au moment où grièvement blessé il gisait à terre sous les pieds des chevaux. Dans un temps de décadence pour l'Angleterre, il avait fait revivre les plus nobles traditions de la chevalerie, et Walsingham s'écrie : « *Vos estis qui abstulistis* « *opprobria gentis.* »

Ce fut Gauthier Worsley qui sauva la vie à Jean d'Harleston et qui décida la victoire des Anglais au combat de Cherbourg en 1379.

*Harnes* (*Guillonnet de*), dans la chevauchée des compagnons de Lourdes XI, 57.

On trouve dans les Basses-Pyrénées une commune du nom d'Harnavalt.

HARNES (seigneur de) X, 438. Voyez GHISTELLES (JEAN DE).

HARPEDEN, *Harpedane*, *Harpedenne* (JEAN D'), dans l'ost du

comte de Pembroke VII, 401 ; sénéchal de la Rochelle VIII, 124 ; ses efforts pour secourir le comte de Pembroke 124, 127, 129, 135 ; est fait prisonnier 130 ; sa femme est assiégée à Fontenay-le-Comte 197 ; engage certains compagnons anglais à se rendre en Portugal XI, 153 ; se prépare à assiéger Boutevillc 225 ; sénéchal de Bordeaux XII, 42, 51, 53 ; se rend au-devant du duc de Lancastre XIII, 96.

Jean d'Harpeden fut créé sénéchal d'Aquitaine le 1er mars 1384 (v. st.).

Jean d'Harpeden possédait le manoir de Raine dans le Devonshire. Il avait épousé une française. En 1390, sa veuve Catherine Le Sénéchal, déjà remariée à Étienne d'Aventon, expose qu'elle n'avait que quatorze ans lorsqu'elle épousa Jean Harpeden, et qu'après l'avoir accompagné en Angleterre où il mourut, elle est revenue en France et y a conclu un second mariage. Elle demande que le roi de France lui restitue ses terres confisquées en Poitou.

HARPEDEN (HUGUES D'), fait prisonnier au combat d'Ouchy VIII, 295.

HARPEDEN, *Harpedenne* (JEAN D'), assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; au siége de la ville d'Afrique 224, 245 ; choisi comme arbitre par le duc de Bretagne XV, 208, 235.

Cf. Ia, 442 ; VII, 542 ; VIII, 435 ; XII, 374 ; XIII, 353 ; XIV, 401.

Froissart (XV, 235) le cite comme Français ; et le religieux de Saint-Denis en fait un Breton, neveu d'Olivier de Clisson ; mais, bien qu'il figurât parmi les seigneurs de France, il était anglais de naissance et appartenait à la même famille que Jean d'Harpeden, cité plus haut.

D'après une charte de 1382, on voit qu'il était neveu de Thomelin Harpeden né d'Angleterre.

Dès 1388, il était chambellan de Charles VI et capitaine d'hommes d'armes.

Il devint sénéchal de Périgord en 1396 et reçut plus tard la châtellenie de Montendre confisquée sur le soudic de Latrau (janvier 1397, v. st.).

Il épousa Jeanne de Clisson, fille d'Olivier de Clisson et de Jeanne de Belleville. Son petit-fils épousa Jeanne de Mussidan, et celui-ci à son tour eut pour fils Jean d'Harpeden ou d'Harpedane, dont la femme fut Marguerite de France, fille de Charles VI et d'Odette de Champdivers.

*Harpinghem*. Voyez ERPINGHAM.

*Harselly*. Voyez HARCIGNY.

*Hartecelle*. Voyez HARDESHULL.

HART, *Hert* (ROBERT), chevalier écossais, tué à la bataille d'Otterburn XIII, 202, 224, 255.

Cf. XIII, 360.

*Hartaing*. Voyez HERTAING.

*Haruwède* (*Busten de*), prend part à l'expédition de Frise XV, 285.

* HASEBROUCK (THIERRI DE) Ia, 129.

De la même famille que Baudouin de Hasebrouck qui se trouvait en 1340 en garnison à Saint-Amand.

*Hasquenay* (*Guillaume*), prend part à la joute de Saint-Inglevert XIV, 106, 129, 130.

Jones propose de lire : Hackney ; mais je ne connais aucune famille de ce nom.

Il était d'après Froissart, cousin du comte maréchal.

Peut-être Guillaume d'Astley qui vivait à cette époque.

* HASSELT (GUILLAUME VAN DER) Ia, 129 ; X, 541.

Il figure également dans la relation des obsèques de Louis de Male, que j'ai reproduite d'après un manuscrit du sire d'Espierres.

* HASTANG (ROBERT) Ia, 149.

HASTINGS. Voyez PEMBROKE.

HASTINGS (PHILIPPE D'), accompagne Édouard III à Anvers II, 443.

HASTINGS (RAOUL D'), dans la chevauchée du comte de Derby IV, 337, 338 ; XVII, 177.

Cf. V, 490.

Fils de Nicolas d'Hastings et d'Émeline Héron. Il épousa Marguerite de Herle. Shériff du Yorkshire en 1337. Il mourut à la suite des blessures qu'il reçut à la bataille de Nevill-Cross en 1346.

Hastings (Raoul d'), est envoyé en Gascogne V, 281 ; dans la chevauchée de Thomas de Felton VII, 162, 163 ; XVII, 443.

Cf. V, 492.

Fils de Ralph d'Hastings et de Marguerite de Herle. En 1371 il fut chargé de la défense des marches du Nord. Richard II le créa shériff de l'Yorkshire. Mort vers 1397. Il avait épousé Isabelle de Sadington et Mathilde Sulton.

Hastings (Hugues d'), porte la bannière du roi d'Angleterre II, 142 ; dans l'ost de Buironfosse III, 41, 53 ; reste à Valenciennes 151, 152 ; au siége de Tournay 313 ; se rend en Bretagne IV, 8, 45 ; est envoyé en Gascogne 214, 216, 218 ; combat les Français devant Bergerac 228 ; — devant Auberoche 262, 269 ; défend Aiguillon 365 ; se trouve, selon un autre texte, à la bataille de Crécy XVII, 204 ; dans l'expédition d'Édouard III en Champagne VI, 224.

Hugues d'Hastings est cité dans les Actes de Rymer depuis 1346, époque où le roi le créa son lieutenant en Flandre, jusqu'en 1365.

Comme le comte de Pembroke, il comptait parmi ses ayeux Jean d'Hastings et Isabelle le Despencer. En 1340, il porta les armes en Flandre ; il s'y trouvait de nouveau en 1346 avec le titre de lieutenant du roi d'Angleterre. En 1346, il accompagna Édouard III en Normandie. En 1356, il se trouvait dans l'ost du prince de Galles en Guyenne. En 1359, il combattit en Gascogne. Il est cité parmi les barons qui furent convoqués au parlement la seizième année du règne d'Édouard III.

Hastings (Hugues d'), accompagne le prince de Galles en Espagne VII, 154, 156 ; XVII, 425 ; assiste à la bataille de

Najara VII, 201 ; est pris par les Espagnols 178 , 179, 181 ; est échangé 238, 298 ; XVII, 458 ; dans l'ost de Robert Knolles VII, 359 ; est envoyé en Bretagne VIII, 344, 346 ; dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; — du duc de Lancastre XI, 327 ; est envoyé à Bordeaux XVI, 215.

Les actes de Rymer ne mentionnant pas Hugues de Hastings après 1365, je crois reconnaître ici un nouveau personnage, probablement fils de Hugues d'Hastings qui précède. Au mois de novembre 1377, il se rendit en France. On le retrouve l'année suivante dans l'ost du comte de Salisbury. En 1379, il fut envoyé en Bretagne.

*Haston* (*Robert de*). Voyez Asheton.

Hatfield (Thomas d'), évêque de Durham, dans l'ost d'Édouard III en Normandie IV, 377, 380 ; assiste à la bataille de Crécy V, 31, 56 ; — de Nevill-Cross 122, 124, 126, 137 ; XVII, 231, 233 ; dans l'ost d'Édouard III en Artois XVII, 302 ; dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI , 221 , 224 ; traite avec les Écossais VII, 480.

Cf. IV, 438, 485 ; V, 472, 477, 484, 488.

Évêque de Durham du 10 juillet 1345 au 8 mai 1381, date de sa mort. Cité dans les rôles de l'ost d'Édouard III devant Calais.

Froissart dit (V, 137) qu'il était oncle du sire de Percy.

L'évêque de Durham figure dans le recueil du héraut Gueldre avec son écu de sable au chevron d'or accompagné de trois croix de même. Le cimier représente le coq de Saint-Pierre appuyé sur un globe. Le cri est : *Gloria Deo.*

* Hatomesnil (Jean d') XVIII, 559.

Hauchin (Baudouin de) XVIII, 83.

* *Hauele* (*Guillaume*) VIII, 485.

*Hauiel.* Voyez Hauweel.

* *Haukeney*, marin francais XVIII, 40.

* Hauley (Robert) VIII, 432.

Cité dans les Actes de Rymer.

* HAULEY (GAUTHIER) X, 559.

Cité à plusieurs reprises dans les Actes de Rymer.

HAULTEPENNE (GAUTHIER DE), chevalier hesbegnon, dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 209, 213.

Hemricourt l'appelle : le bon seigneur de Haultepenne. Il était, dit-il, « bon chevalier et hardy. »

Fils de Lambert de Harduemont, seigneur de Haultepenne, et de Marguerite de Rulant, fille du voué de Horion. Il possédait aussi la seigneurie d'Engis. Il fut l'un des capitaines des Liégeois en 1346 quand ils firent la guerre à leur évêque.

Gauthier de Haultepenne « qui fut hardis et de grant « corage », dit Hemricourt, épousa Mathilde de Gudegoven, fille de Henri de Gudegoven.

HAULTEPENNE. Voyez : HARDUEMONT.

* HAUNSARD (ROBERT) V, 492.

*Haussy*, III, 86. Voyez BACHY.

*Hauteloge* (seigneur de), paie tribut au soudan XI, 237, 239, 240.

M. de Maslatrie a parfaitement démontré (Bibl. de l'école des chartes, 2e serie, t. Ier, p. 486) que par Haute-Loge il faut entendre la ville et la seigneurie d'Alto-Logo dans l'Asie-Mineure, c'est-à-dire l'ancienne Éphèse.

HAUWEEL, *Hauiel* (JEAN), est assiégé à Ypres X, 231.

Peut-être fils de Roger Hauweel et de Jeanne de Berlaymont.

* HAUWEEL (ENGELRAM) II, 541.

Il épousa Liévine Bette.

* HAUWEEL (ROLAND) XV, 397, 412.

Il mourut à Nicopoli.

* HAUWEEL, *Hauwiel* (JEAN) XVIII, 80.

*Havefane* (*Pierre*), chevalier béarnais, fait la guerre en Espagne XI, 139 ; assiste à la bataille d'Aljubarrota 180.

Faut-il lire Marquefave ? Un seigneur de ce nom figure dans les rôles de l'armée de Gaston-Phébus.

Jean de Marquefave jura de garder la trève conclue entre le comte de Foix et le comte d'Armagnac en 1364.

Marquefave est une commune du canton de Carbonne arrondissement de Muret (Haute-Garonne). Cette seigneurie était au XIV^e siècle divisée en plusieurs parts, dont quelques-unes appartenaient au comte de Foix. De là de fréquentes relations de Gaston-Phébus avec les Marquefave.

HAVESKERKE, *Havesquerque*, *Avesquerque* (sire de), en garnison à Aire III, 296 ; défend le passage de la Somme V, 5; combat les Anglais près d'Ardres XVII, 286, 287.

Philippe d'Haveskerke, fils de Philippe d'Haveskerke et d'Agnès de la Vichte. Mort le 14 avril 1355. Il avait épousé Marie de Rasse.

Il y a toutefois lieu de remarquer que Jean d'Haveskerke est cité dans les rôles de l'ost de Bouvines. Il était le second fils de Philippe d'Haveskerke et de Marie de Rasse.

*Haveskerke, Haveskierke* (LOUIS D'), combat Godefroi d'Harcourt VI, 9 ; assiége Saint-Valéry 107 ; combat les Navarrais 129 ; prend part à la bataille de Cocherel 412, 415, 421, 424, 432, 439, 443 ; XVII, 406.

HAVESKERKE (FRANÇOIS D'), assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280.

Il figure aussi dans la relation conservée par le sire d'Espierres.

Le même que François d'Haveskerke, bailli de Courtray en 1405, de Bruges en 1411, de Gand en 1416?

* *Havestreton* (*Thomas*) XIV, 413.

HAVRÉ, *Haverech* (sire d'), châtelain de Mons II, 63 ; III, 182 ; mandé par Jean de Hainaut pour saluer la reine d'Angleterre II, 50, 57 ; accompagne Jean de Hainaut en Angleterre 63, 113, 114 ; XVII, 16 ; se trouve près de lui lors de la venue des ambassadeurs anglais II, 191 ; accompagne Philippe de Hainaut en Angleterre 195 ; dans l'ost

de la Flamengerie III, 3 ; — de Naves 179, 182 ; au siége de Tournay XVII, 97 ; joute à Londres IV, 125, 126 ; assiste aux fêtes de Windsor 206.

Cf. III, 506.

Les seigneurs d'Havré étaient châtelains héréditaires de Mons.

Goswin Ier est cité dans diverses chartes de 1056 à 1115. Après lui vinrent Goswin II et Goswin III. Nicolas fils de Goswin II fut évêque de Cambray. Goswin III épousa Béatrix de Rumigny et en eut un fils qui ne laissa point de postérité.

Ide d'Havré porta le domaine héréditaire d'Havré dans la maison d'Enghien en épousant Sohier, troisième fils de Hugues d'Enghien et de Jeanne de Luxembourg. Engelbert et Sohier d'Enghien furent successivement seigneurs d'Havré. Gérard d'Enghien leur succéda, et mourut en 1361. Il avait eu deux femmes : Marie de Fagnolles et Jeanne de Ligne. Son épitaphe se voyait à l'abbaye du Val-des-Écoliers à Mons et était ainsi conçue : *Ci gist Gérard d'Angien, chastellain héréditaire de Mons, seigneur de Aavrecq, qui trespassa l'an* 1361 *au mois d'apvril ; et madame Jeanne de Ligne sa seconde femme qui trespassa l'an* 1368 ; *et madame Marie de Fagnoelles qui trespassa l'an* 1333.

Havré (sire d'), en garnison à Péronne IX, 252, 254, 255 ; lève bannière à la bataille de Roosebeke X, 167 ; dans l'ost de Bourbourg 245 ; au siége de la ville d'Afrique XIV, 156, 222, 224 ; prend part à l'expédition de Frise XV, 281.

Cf. Ia, 249 ; XV, 402 ; XVI, 285, 309.

Le sire d'Havré dont parle ici Froissart, fils de Gérard d'Havré qui précède, s'appelait aussi Gérard. Il fut l'un des témoins cités en 1389 dans la charte de confirmation des priviléges de Mons. Lors de la guerre de Frise, il avait sous ses ordres cinquante-huit lances parmi lesquelles on

comptait dix chevaliers. Les frais de cette expédition qui dura vingt jours, s'élevèrent pour le sire d'Havré à treize cent dix-sept livres. Il reçut la sépulture à l'entrée du chœur de la chapelle de Saint-Antoine-en-Barbefosse qu'il avait fait construire. Sa femme se nommait Marguerite de Marbaix.

Depuis cette époque, la terre d'Havré passa successivement aux Harcourt, aux Longueville et aux Croy, et ce fut pour cette dernière maison qu'elle fut érigée en duché.

HAVRÉ (JACQUES, bâtard d'), armé chevalier à la bataille de Roosebeke X, 167.

* HAWKESTON, écuyer de Jacques d'Audeley V, 544.

HAWKWOOD, *Haccoude* (JEAN), « vaillant chevalier d'Engleterre « IX, 155 » ; « bon aventureux chevalier d'Engleterre « XIV, 299 » ; fait la guerre en Italie IX, 155, 158, 466 ; XI, 111 ; XIV, 299-302, 312 ; XV, 258.

Cf. Ia, 437 ; VII, 499, 529 ; IX, 501, 505, 519, 526, 527, 540 ; XI, 443 ; XV, 461.

Fils de Gilbert Hawkwood, tanneur du comté d'Essex, et lui-même ancien apprenti tailleur. Parvenu par la guerre à une haute fortune, il épousa Donnina Visconti, fille de Barnabo Visconti duc de Milan.

Hawkwood commandait en Italie ce qu'on appelait : la compagnie blanche. Les Italiens plaçaient sur la même ligne les compagnies de Bretons et les compagnies d'Anglais : *societas Britonum*, *gens barbara*, *gens immanis ; Anglicorum pestilens et ferale consortium.*

Cependant Florence, reconnaissante des services qu'Hawkwood avait rendus à cette cité, lui éleva un magnifique monument équestre. Sa statue est en marbre blanc où il est représenté armé de toutes pièces et portant son écu où des faucons volant à travers un bois rappellent son nom et sa carrière aventureuse.

En 1379, Jean Hawkwood, du comté d'Essex, prête au roi vingt livres. En 1381, il est ambassadeur du roi d'Angleterre près du pape Urbain VI et des princes d'Italie.

Le 5 mai 1381, Richard II lui donne de pleins pouvoirs pour demander au pape qu'il fasse instruire contre les ennemis de l'Église Romaine, c'est-à-dire contre les Français.

En 1382, Richard II lui écrit d'assister l'empereur Wenceslas de Bohême. Le 6 février 1384 (v. st.), il le charge de traiter avec le roi de Jérusalem. En 1388, Hawkwood négocie avec les villes de Provence afin de les engager à repousser le duc d'Anjou. C'est en vertu des droits concédés par le roi de Jérusalem que Hawkwood déclare cette même année qu'il expulsera de Provence les hérétiques protégés par le duc d'Anjou.

Hawkwoord que les Italiens appelaient : Achud, épousa vers 1377 une fille naturelle de Barnabo Visconti, surnommée la *donnina*. M. Osio a inséré dans son important recueil des documents des archives de Milan une lettre fort curieuse de l'ambassadeur de Louis de Gonzague sur cette fête nuptiale : « Dominus Johanes Achud die dominica præterita duxit uxorem suam multum honorabiliter, et ad dictas nuptias fuerunt ducissa et omnes filiæ domini Bernabonis associatæ honorifice. Etiam dominus Bernabos post prandium cum sua Porina (tel était le nom de la mère de la *donnina*) accessit ad domum dicti domini Johannis ubi tota die giostratum fuit. Dicitur mihi quod domina Regina fecit largiri sponsæ post prandium mille ducatos auri in una cuppa... Anglici etiam largiti fuerunt sibi tantum aurum quod extimatur valoris mille ducatorum. Tripudiatum non est ob reverentiam dominæ Thadeæ. » Cette dame Thadée, si sévère que devant elle on n'osait danser, était la mère d'Isabeau de Bavière.

On trouve dans le précieux recueil publié par M. Osio d'autres documents qui concernent Hawkwood.

Je citerai :

Une lettre de Barnabo Visconti, de 1370, où il annonce que son capitaine Hawkwood, ne trouvant plus de vivres en Toscane, se rendra en Lombardie ;

Une autre lettre de Barnabo Visconti, de la même époque, où il rapporte que Hawkwood, s'étant dirigé vers Parme, a causé de notables dommages au pays.

Deux ans après, Barnabo Visconti réunit des hommes d'armes pour repousser Hawkwood qui menace de nouveau le Parmesan.

En 1375, Barnabo a recours à des prières pour empêcher Hawkwood de brûler et de piller les environs de Mantoue.

* HAWKWOOD (DONNINA VISCONTI, femme de JEAN) IX, 527.

*Hay* (*Louis*), maréchal de l'ost d'Édouard III dans sa première guerre contre les Écossais II, 159.

*Hay*, *Haie* (*Henri*), sénéchal d'Angoulême VIII, 176; est fait prisonnier au combat de Soubise 168, 171, 172, 174, 176.

* HAY (DAVID), tué à la bataille de Nevill-Cross V, 491.

Cité dans les Actes de Rymer.

Une tradition porte qu'au X^e siècle un paysan rallia les Écossais dans un combat contre les Danois et leur fit remporter la victoire. Le roi Kernuth III, pour le récompenser, lui donna dans le district de Gourie autant de terrain que prendrait le vol d'un faucon sans se reposer. Le faucon ne se reposa que six milles plus loin. Selon la même tradition, ce paysan nommé Hay reçut pour armes un écu où trois boucliers de gueules s'étalaient sur un champ d'argent parce qu'il avait été le bouclier par lequel son pays s'était trouvé protégé. En 1315, Gilbert Hay reçut la charge héréditaire de connétable d'Écosse.

Les Hay s'éteignirent en 1717 en la personne de Charles douzième comte d'Erroll. Une branche de cette famille porta le titre de marquis de Tweedale.

HAY (HOPEKIN), dans l'ost du comte de Buckingham IX, 254.

* HAY, *Haie* (JEAN), joute à Saint-Inglevert XIV, 418.

Mentionné dans les Actes de Rymer.

*Hay*. Voyez OHAY.

HAYE (BARAT DE LA), dans la chevauchée du Pont-à-Tressin III, 284, 288, 289, 293.

Guillaume Barat de la Haye, chevalier, seigneur de Sars-la-Bruyère, fut bailli de la ville de Saint-Ghislain, de 1317 à 1319. Il eut à soutenir à la tête de ses sergents une violente attaque des habitants du village de Baudour, et il faillit y perdre la vie. Au mois de janvier 1329 (v. st.), il fit une donation à l'abbaye de la Thure. Il est de nouveau cité en 1357 dans un titre relatif à l'abbaye de Vicogne. Il épousa Isabelle de Ciply et en eut un fils nommé Jean de la Haye, qui vivait en 1403.

* Haynin (Agnès d') I[b], 86.

Haynin ou Hennin est un village situé à une demie-lieue de Boussu-sur-Haine.

Goswin de Haynin vivait en 1298. Étienne de Haynin accompagna Jean de Beaumont en Angleterre. Il épousa Marie de Breucq et en eut deux fils Jean et Aubert.

Haze de Flandre. Voyez Flandre (Haze de).

J'aurais pu ajouter à cette notice que lorsque sa succession échut au duc de Bourgogne le 9 septembre 1397, elle comprenait les seigneuries de Vlamertinghe, Wesseghem et Schiervelde.

Hebbeden, Hebbedon (Richard de), dans l'ost du comte de Derby en Gascogne IV, 214, 216, 218, 253, 274, 337, 338; XVII, 177, 227.

Richard de Hebbeden est cité dans un rôle de 1355, parmi les chevaliers anglais qui se rendirent en Guyenne.

Peut-être le même que Richard de Hebbeston mentionné dans les *Inquisitiones post mortem* du règne d'Édouard III.

Jones a lu : Haydon.

Il existe un village d'Hebdon dans le Northumberland.

Hebbedon (Richard de), écuyer, assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 251.

Peut-être fils du précédent.

* *Hecton* (*Jean*) XVIII, 509.

Cf. plus haut le mot : *Electon*.

HECTOR, l'un des preux de l'antiquité II, 10, 13 ; XIV, 15.

HEERS, *Hers* (GILBERT DE), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 113-115, 122 ; XVII, 17.

On l'appelle : Guillaume dans les Chroniques abrégées.

Fils de Gérard de Heers. Il fut seigneur de Heers après la mort de son frère Jean de Heers. Il scella en 1334 la paix des Awans et des Waroux. Mort avant le 2 octobre 1343.

On voyait son tombeau à l'église du Béguinage à Tongres.

Il était à la fois vaillant et instruit et donnait des leçons de science aussi bien que de courage. C'est ce qu'Hemricourt nous apprend : « Willelmes de Waroux, dit-il, « demorat en sa joventé pour apprendre honneur et tiexhe « (thiois) delés le saingnor de Hers qui estoit uns poissans « chevaliers. »

HÉEZ, *Hées* (sire d'), fait la guerre en Écosse X, 318, 391.

Il existait une seigneurie d'Héez en Artois.

HEILLY (JACQUES DE), assiste à la bataille de Poitiers V, 446 ; fait la guerre aux Navarrais VI, 132, 133 ; assiste au combat de Bourg-la-Reine 270.

Cf. VI, 493.

Fils de Jean de Créquy, seigneur de Heilly, et de Marthe de Picquigny. Il épousa Alix de Coucy. En 1352, il servait en Picardie sous le roi de Navarre avec quatre chevaliers et dix-sept écuyers. En 1356, nous le trouvons dans l'armée du roi Jean. En 1358, il combattit les Navarrais et se signala notamment à la prise de Saint-Valéry. Il était mort en 1362.

HEILLY, *Helly* (sire de), au siége d'Acquigny VII, 13 ; — d'Ardres VIII, 405 ; est épargné par Bajazet à Nicopoli XV, 319, 320, 324 ; est envoyé vers Bajazet 325 ; se rend en France 328, 329 ; raconte le désastre des croisés 332-337 ; retourne en Turquie 337-339, 342-349, 352, 358-360 ; y est envoyé une seconde fois XVI, 29, 36, 37, 41, 42, 57.

Cf. I, 372, 416; XV, 410, 414-416, 426-428, 478, 480-485, 487-500, 505; XVI, 255, 413, 418, 419, 421-423, 433.

Jacques de Créquy, dit de Heilly, fils de Jacques de Heilly, et d'Alix de Coucy, fit montre en 1379 avec quatre chevaliers et treize écuyers. Il fit la guerre en Prusse et plus tard contre les Infidèles lors de la croisade de Nicopoli. Il épousa Ade de Raineval.

Jacques de Heilly était chambellan du duc de Bourgogne. Après son premier voyage en Turquie, il reçut de ce prince un don de deux mille francs et de plus deux cents francs pour ses dépenses. Un autre don de mille francs lui fut fait après son second voyage. On lit dans un compte de 1396 que Philippe le Hardi l'avait chargé de porter à son fils prisonnier à Brousse deux jupons de satin.

La seigneurie de Heilly passa à la maison de Pisseleu.

*Heinsberg*. Voyez HEYNSBERG.

*Heinton* (sire de), au siége de Tournay III, 312.

L'édition de M. Luce porte : Helinton.

Voyez plus bas les mots : HELTON et HILDERTON.

HELBEKE, *Harlebeque*, *Harbecq* (les seigneurs de), accompagnent Jean de Hainaut en Angleterre II, 113, 114; dans l'ost de la Flamengerie III, 53.

C'étaient, dit Froissart, trois frères appartenant à la chevalerie brabançonne.

Jean de Helbeke fut en 1332 l'un des plénipotentiaires chargés par le duc de Brabant de traiter avec le comte de Flandre.

Arnould et Adam de Helbeke sont cités en 1347.

Mathilde de Helbeke épousa Henri de Faverchies.

Le donjon féodal des sires de Helbeke s'élevait à Steenberghe entre Vilvorde et Grimberghe.

* HELBEKE (ARNOULD D') XVIII, 105.

*Helbourn*. Voyez HEPBOURN.

* HELDE (ISABELLE DE LA) Ia, 97 ; II, 514.

*Helle* (*Jean d'*). Voyez HEYLE (JEAN DE).

*Helly*. Voyez HEILLY.

*Helme* (*Raoul*), dit le Vert écuyer, est tué en défendant Pierre le Cruel VII, 272.

Raoul Holmes, dit Johnes ; mais ce nom ne se retrouve pas dans les actes du temps. Raoul Helmenhale, chevalier, est cité dans une charte de 1361. On voit aussi qu'en 1362 il rendit hommage, au nom de l'abbé de Saint-Edmond, de certains fiefs situés dans le comté de Suffolk.

Voyez aussi plus haut le mot : ELMEDALE (RAOUL D').

*Helme*. Voyez HOLME.

*Helton*, *Holton* (*Thomas*), assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 210, 227.

Faut-il lire : Hilton ? Le château de Hilton, mentionné par Camden, s'élevait à l'embouchure de la Were. Mais je ne trouve à cette époque aucun chevalier de cette famille, portant le prénom de Thomas.

S'agit-il de Thomas de Heton, chevalier du Northumberland, cité en 1384 ?

Aucune de ces deux hypothèses ne paraît pouvoir balancer l'autorité des documents historiques qui mentionnent Thomas de Hilderton (voyez ce mot) comme l'un des plus braves défenseurs du Northumberland à cette époque.

HEM (sire de), chargé de défendre sa terre contre les Anglais III, 21.

Ferri de Hem, chevalier, est cité en 1350.

HEM (OUDART DE) IV, 481.

Voyez HAM.

HEMBYSE, *Hembisse* (GILLES D'), porte la bannière du sire d'Enghien dans un combat contre les Maures II, 206.

Cf. Ia, 30.

La seigneurie d'Hembyse dépendait de Cambron-Saint-Vincent, près de Lens.

Les premiers seigneurs d'Hembyse apparaissent à la fin du XIIe siècle.

Aimeri d'Hembyse céda en 1199 à l'église de Soignies trente bonniers de terre qu'il tenait de l'abbaye de Lobbes dans le bois de Resire, moyennant un cens de cinq sous.

Jean d'Hembyse, son fils, est cité dans un acte de l'an 1204.

Plus tard, en 1278, on rencontre le nom de Gui d'Hembyse qui reconnut au chapitre de Soignies, à raison de son patronat de l'église de Cambron-Saint-Vincent, le droit de prélever les offrandes dans la chapelle d'Hembyse.

Daniel d'Hembyse eut en 1343 des contestations avec le chapitre de Saint-Vincent de Soignies relativement aux droits seigneuriaux de certaines terres situées entre Hembise et Louvignies.

Au XIV^e siècle, la seigneurie d'Hembyse appartenait à Jean de le Delf, prévôt de Maubeuge.

En rapportant (tome XX, p. 132), qu'au XVI^e siècle l'hôtel du Paddenhoek appartenait aux Hembyse, j'aurais pu ajouter qu'il leur avait été transmis à titre héréditaire.

Alexandrine Damman, petite-fille de Gilles Damman et de Marie d'Artevelde, épousa en 1406 Jean d'Hembyse, seigneur d'Opbrakel.

* Hembyse (Rasse d') XVIII, 83.

* Hemricourt, historien liégeois cité VI, 493 et passim.

* Hemsrode (Jean d') II, 452

L'écu des sires d'Hemsrode figure dans l'armorial du héraut Gueldre.

Le 17 septembre 1328, Josse d'Hemsrode, bailli de Furnes, fut chargé de rechercher les biens confisqués sur les rebelles de Flandre.

Josse d'Hemsrode servait, avec deux écuyers sous ses ordres, dans la *bataille* du comte de Flandre en 1340.

La seigneurie d'Hemsrode appartint pendant longtemps aux Halewyn.

* Hemstede (sire de), dans l'expédition de Frise XV, 402.

Probablement Florent de Hemstede qui épousa Folcuine de Gavre.

* HENNEQUIN, messager gantois X, 462.

HENNEQUIN. Voyez HANNEKIN.

HENNIN (sire de), accompagne Jean de Hainant en Angleterre II, 63.

La seigneurie de Hennin, à une demie-lieue de Boussu, relevait de celle de Florennes et formait ainsi un arrière-fief du comté de Hainaut.

Gossuin de Hennin fonda en 1298 une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste.

Étienne de Hennin fit une donation à l'abbaye de Saint-Ghislain au mois de juillet 1300. Il intervint avec plusieurs seigneurs dans un jugement rendu en 1331 contre le sire de Baudour et les habitants de ce village.

Pierre dit Brongnart, sire de Hennin, était prévôt du Quesnoy. Il eut probablement pour fils Pierre dit Brongnart, grand bailli de Hainaut de 1409 à 1418 et de 1424 à 1425.

* HENNIN (sire de), dans la guerre de Frise XV, 402.

On rapporte que la dame de Hennin donna naissance à deux fils jumeaux. Dans le désordre qui résulta des soins dont elle était entourée, on oublia de mettre un signe distinctif à l'enfant qui était né le premier. De là de longs procès entre les deux frères.

* HENNIN (JACQUES DE) $I_n$, 448.

HENNIN. Voyez BOUSSUT, CUVILLIERS ET FONTAINE.

HEPBOURN, *Hepborne*, *Herpbourne*, *Fophopbourne* (PATRICE), chevalier écossais, assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 201, 218, 227.

Cf. XIII, 359 ; XVIII, 586.

On trouve dans le recueil de Rymer un sauf-conduit en date du 12 janvier 1363 (v. st.) accordé à Patrice Hepbourn.

A la même famille appartenait Jacques Hepbourn comte de Bothwell, trop célèbre par le mariage qu'il imposa à Marie Stuart.

HEPBOURN (PATRICE), fils du précédent, assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 227.

HEPBOURN (MILES), frère du précédent, assiste à la bataille d'Otterburn XIII, 227.

HERBAULT, *Erbauls*, *Arbauls* (sire d'), sénéchal de Touraine, XIV, 321.

La seigneurie d'Harbaut ou Herbaut appartenait au XV^e siècle à Guillaume de Prunelay.

HERBAUMÉS (sire d'), capitaine de l'Écluse, découvre un complot pour livrer cette ville aux Gantois X, 362, 363.

Gérard de Marquillies, seigneur d'Herbaumés, est cité dans les rôles de l'ost de l'Écluse.

HERBURY, *Herbery*, gentilhomme de l'hôtel du duc de Lancastre, est envoyé en France XIV, 183, 188, 194, 204.

Henri Herbury est cité dans une charte du recueil de Rymer.

HERCULE, *Herculès*, l'un des preux de Grèce II, 10, 13.

Cf. XI, 434.

HERCY, *Horsley*, *Hersley*, *Hersie* (THOMAS DE), dans l'ost d'Édouard III en Champagne IX, 267.

Thomas de Hercy, chevalier, est cité parmi les chevaliers désignés en 1386 pour accompagner le duc de Lancastre en Espagne.

* *Herdebi* (*Thomelin*) XIV, 415.

On lit : Thomelin de Hardeby dans le Religieux de Saint-Denis.

* HEREFORD (comte d') XVIII, 4, 5.

Humphroi de Bohun, comte d'Hereford. Tué au combat de Borough-Bridge en cherchant à renverser les Despenser. Il avait épousé Élisabeth d'Angleterre, fille du roi Édouard I^er et veuve de Jean de Holand.

Les Bohun étaient issus d'Humphroi à la Barbe parent de Guillaume de Normandie.

HEREFORD, *Herfort* (comte d'), combat les Écossais II, 133 ; est présent à l'hommage d'Édouard III, 232.

Cf. II, 505, 531.

Jean de Bohun fut armé chevalier, en même temps qu'Édouard III, par Jean de Hainaut. Fils d'Humphroi de Bohun, comte d'Hereford et d'Élisabeth d'Angleterre. Il épousa 1° Alice d'Arundel, 2° Marguerite Basset. Mort sans enfants le 30 janvier 1335 (v. st.).

HEREFORD, *Herfort* (comte d'), dans l'ost d'Écosse II, 295, 315; — de Buironfosse III, 41 ; retourne en Angleterre 71 ; assiste à la bataille de l'Écluse 197, 202, 206 ; au siége de Tournay 312 ; joute à Londres IV, 125 ; accompagne Édouard III en Bretagne XVII, 143 ; dans l'ost de Normandie IV, 377, 380 ; assiste à la bataille de Crécy V, 35; XVII, 204 ; — au combat de Winchelsea V, 258, 266 ; dans l'expédition d'Édouard III en Artois 317 ; XVII, 306 ; se rend au-devant du roi de Chypre V, 384.

Cf. II, 505, 531 ; IV, 438 ; VIII, 450.

Frère du précédent. Né vers 1311. En 1337, il était capitaine de Perth. En 1340, il assista à la bataille de l'Écluse. Il fut envoyé en 1342 en Bretagne. En 1346, il fit partie de l'ost de Normandie, et en 1352, il fut chargé de défendre contre les Français les côtes du comté d'Essex. En 1359 il accompagna Édouard III en France. Mort le 15 octobre 1361 sans avoir été marié. Il fut enseveli dans l'église des Frères-Augustins de Londres qu'il avait fait reconstruire en 1354.

HEREFORD, *Herfort* (comte d'), dans l'ost d'Édouard III en Champagne VI, 221, 224 ; à Douvres avec Édouard III VII, 65 ; scelle une charte d'Édouard III 462 ; négocie une trève avec les Écossais 480 ; défait la flotte flamande VIII, 93-95 ; XVII, 512 ; Owen de Galles se propose de le défier VIII, 145 ; une de ses filles épouse le comte de Buckingham IX, 397 ; XVI, 90 ; une autre le comte de Derby XV, 82 ; XVI, 90, 140 ; son comté d'Hereford passe au duc de Glocester 166.

Cf. I[a], 90, 187 ; I[c], 375 ; VII, 538.

Humphroi de Bohun, fils de Guillaume de Bohun comte de Northampton et d'Élisabeth de Badlesmere. Connétable d'Angleterre. Il recueillit le comté d'Hereford en 1361 à la mort de son oncle Humphroi comte d'Hereford. Il tint de son père le comté de Northampton. En 1366, il fut envoyé à Milan pour négocier le mariage du duc de Clarence. Il combattit en France en 1369 et en 1372. Mort au mois de janvier 1372 (v. st.). Il avait épousé Jeanne d'Arundel dont il eut deux filles, mariées l'une au duc de Glocester, l'autre au comte de Derby qui fut depuis le roi Henri IV.

Au mois de mai 1369, il était capitaine de Calais.

L'un des protecteurs de Froissart, témoins les vers suivants :

Aussi dou conte de Herefort
Pris une fois grant reconfort.

(*Buisson de Jonèce.*)

* HEREFORD (comtesse d') XVI, 383.

Fille de Richard comte d'Arundel. Elle n'eut que deux filles de son mariage avec Humphroi de Bohun comte d'Hereford. Morte en 1419. Elle reçut la sépulture près de son époux dans l'église de Walden qu'elle avait comblée de ses bienfaits.

HEREFORD (duc d'). Voyez : ANGLETERRE (rois d') : HENRI IV.

HEREFORD (évêque d'). Voyez CARLTON (THOMAS), GILBERT (JEAN), ORLETON (ADAM), et TRILLEK (JEAN DE).

* HEREFORD, héraut d'armes X, 462.

* HERENTHALS (GUILLAUME D') XVIII, 81.

* HÉRIMEZ (RASSE D') XVIII, 105.

HÉRIMEZ (PINCHART D'), assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 22 ; dans l'expédition de Frise XV, 282.

Cf. I, 348.

Pinchart d'Hérimez était fils de Gérard ou Guillaume de Gavre et de N. d'Herzeele.

La seigneurie d'Hérimez (hameau dépendant de la commune de Brugelette), appartenait au commencement du XIII^e siècle à Wibald d'Hérimez cité dans une donation en faveur de l'abbaye de Lobbes. Marguerite d'Hérimez la fit passer dans la maison de Gavre par son mariage avec Arnould de Gavre, fils de Rasse de Gavre, seigneur de Liedekerke, qui vivait en 1267. De ce mariage naquit Jean de Gavre, chevalier, seigneur d'Hérimez et de Brugelette, qui devint l'aîné de la maison de Gavre par la mort de Rasse de Gavre en 1300. A cette occasion, il prit le prénom de Rasse que portaient les aînés de la maison de Gavre.

Jean de Gavre avait épousé Sophie de Wavrin, fille de Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, et d'Isabelle de Croisilles. Il eut pour fils aîné Jean de Gavre, seigneur d'Hérimez et d'Ayshove. Mort au mois de décembre 1333, sans laisser de postérité de son mariage avec Marguerite de Longueval, dame de Nevele, décédée en 1369.

Rasse de Gavre, frère du précédent, hérita des seigneuries d'Hérimez, de Brugelette, d'Ayshove, etc. Il épousa Marguerite de Pamele, nièce du baron de Pamele, sire d'Audenarde, premier beer de Flandre. Il scella, en 1336, le traité d'alliance conclu entre le duc de Brabant et le comte de Flandre. Il ne laissa qu'une fille, Jeanne de Gavre, dame d'Hérimez, qui épousa Jean de Looz, seigneur d'Agimont, baron de Jauche et de Walhain, l'un des principaux chefs de l'armée brabançonne à la bataille de Bastweiler.

Le troisième fils de Jean de Gavre et de Sophie de Wavrin fut Gérard de Gavre, dit d'Hérimez, châtelain d'Ath en 1330. Il eut de sa femme Yolande d'Elsloo deux fils : Arnould de Gavre, dit d'Hérimez, sire de Herchies du chef de sa mère, mort en 1393 et enterré à Brugelette, et Guillaume de Gavre, dit d'Hérimez, seigneur de Steenkerque après son père. Celui-ci figure au nombre

des conseillers d'Aubert de Bavière qui l'employa dans diverses missions. Le 5 décembre 1365, il se rendit au Quesnoy avec d'autres chevaliers du Hainaut, pour s'opposer aux entreprises du comte de Liche. Le 3 janvier 1387, il accompagna la comtesse d'Ostrevant à Cambray où se trouvaient le duc et la duchesse de Brabant. Le 3 avril 1388, il fut présent au serment que fit le duc Aubert de Bavière de maintenir et de garder les franchises et priviléges de la ville de Mons. Le 6 novembre 1391, il scella les chartes de Hainaut, données en interprétation de celles de l'an 1200. Le 11 décembre 1392, il fut mandé à Mons avec les autres membres du conseil pour donner son avis sur les prétentions de l'évêque de Cambray en ce qui touchait l'exercice de la justice dans la ville d'Enghien. Enfin, au mois de janvier 1393, il fut député vers le roi de France au sujet de la vente des domaines du comte de Blois. Il avait épousé en premières noces Isabelle d'Enghien, fille de Gauthier, sire d'Enghien, et d'Isabeau de Brienne, et en secondes noces Jeanne de Berlo, dame de Fresin. Il mourut le 23 mai 1400 et laissa deux fils. L'un Guillaume d'Hérimez, dit le Jeune, fut envoyé à Paris au mois de janvier 1396, avec maître Jacques Barret, pour dénoncer au roi de France, au duc de Bourgogne et au duc de Berry, le traité entre l'évêque de Liége et ses sujets, et pour réclamer les arrérages dus par Charles VI au comte d'Ostrevant. Ce chevalier parut dans l'armée de Frise à la tête de quatre lances ; on lui alloua pour ses frais de guerre la somme de quarante-huit livres. Il était inscrit, à la date du 14 juin, dans l'obituaire de l'église de Soignies.

L'autre fils du sire de Steenkerque se nommait Godefroi de Gavre ou d'Hérimez , dit Pinchart. C'est lui que Froissart cite comme ayant pris part aux joutes de Paris, au mois d'août 1389. Il jouissait de beaucoup de crédit près d'Aubert de Bavière et fut l'un des chefs de l'armée destinée à soumettre les Frisons. Au mois d'octo-

bre 1395, Aubert de Bavière, alors à La Haye, le chargea de se rendre en France. Nous le retrouvons l'année suivante, vers la fin du mois de juillet, à Compiègne où résidait le roi de France en compagnie du duc de Bourgogne. Pinchart d'Hérimez prit part à l'expédition de Frise avec son frère Guillaume.

Pinchart d'Hérimez était seigneur de Fresin et avait épousé Florence de Grez.

Il est difficile d'expliquer aujourd'hui en souvenir de quelle anecdote ou de quelle aventure on avait donné à une rue de la ville de Mons le nom de Pinchart d'Hérimez en y joignant celui de dame Wiseuse.

HÉRIMEZ (GUILLAUME D'), frère du précédent, est envoyé vers le comte de Flandre X, 12 ; assiste à ses obsèques 542 ; l'un des conseillers du comte d'Ostrevant XIV, 167 ; est envoyé en France 269 ; dans l'expédition de Frise XV, 282.

Cf. XVI, 310.

* HERKLEY (ANDRÉ DE), comte de Carlisle II, 499.

* HERLAER (sire d') II, 545.

HERMAN, chevalier allemand ou hollandais, est tué à l'assaut d'Honnecourt III, 20, 26.

* HERON, *Héraut* (JEAN), joute à Saint-Inglevert XIV, 315.

Jean Héron est cité dans les Actes de Rymer (t. III, p. 3, p. 160.)

* HERON (GUILLAUME) V, 492 ; VIII, 413.

* HERON. Voyez SAY.

* HÉRONNET, écuyer du sire de Beaujeu XV, 385.

* *Herpe*. Voyez ERPE.

* *Herpigant*. Voyez ERPINGHAM.

*Herqueries*. Voyez ERQUERY.

*Hers*. Voyez HEERS.

*Herselli*, *Hersignies* (*Guillaume de*). Voyez HARCIONY.

*Hersie*, *Hersley*. Voyez HERCY.

* HERT (WALTER), joueur de viole $I_2$, 92.

* *Hert.* Voyez Hart.

Hertaing, *Hartain* (sire de), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 63 ; en garnison à Valenciennes III, 86, 110.

Jacques de Hertaing épousa Marie de Boulers. Il eut pour fils Jean de Hertaing qui épousa Marguerite d'Auxy, et pour petit-fils Jacques de Hertaing qui épousa Marie de Villers.

Hertaing , qui dépendait jadis de l'Ostrevant, est un village situé à sept kilomètres de Tournay. Ce domaine était l'apanage d'un puîné de la maison du Bois de Hoves, qui portait : d'argent à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'or, à l'écusson de gueules sur le tout. Parmi les seigneurs du nom de Hertaing, on peut citer en première ligne Gilles qui figure en 1078 dans une charte de donation en faveur de l'abbaye d'Hasnon.

Gilles de Hertaing, grand bailli de Cambray en 1106, épousa Richilde de le Fosse et eut un fils nommé Aubert qui est mentionné en 1103.

Après Fastré de Hertaing vint Aimery de Hertaing, dont on rencontre le nom dans des titres de 1162, de 1172 et de 1183.

Gilles de Hertaing qui succéda à ce dernier, épousa Isabeau de Fontaine.

Eustache de Hertaing laissa une fille nommée Agnès, qui fut chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons en 1256.

Jean de Hertaing est cité en 1248, en 1251, et en 1260 ; il mourut sans enfants et choisit pour son héritier, Raoul de Hertaing, fils d'Eustache de Hertaing.

Raoul de Hertaing épousa Ermengarde de Sorel et fut inhumé à l'abbaye de Saint-Aubert, en 1341. On rencontre aussi vers 1336 Gauthier sire de Hertaing.

Un arrière-petit-fils de Raoul de Hertaing, nommé Michel de Hertaing, périt à la bataille d'Azincourt.

* Hertbeke (Jean d') XVIII, 105.

* HERTSBERGHE (JEAN D') X, 496, 571.
* HERUT (JEAN DE) XVIII, 82.
* HERYNG (PANTOUN) V, 491.
* HERZEELE (JEAN D'), scelle le traité d'alliance des pays de Flandre, Brabant et Hainaut XVIII, 105.
HERZEELE, *Herselle* (RASSE D'), l'un des capitaines de Gand IX, 195 ; assiége Termonde 200, 202 ; rumeurs qu'il répand contre le comte de Flandre 219, 222 ; chef des Gantois 341, 343, 345 ; défend Gand 351-353 ; défait et tué au combat de Nevele 354-365.
Cf. IX, 530, 532, 560, 565.

Rasse de Gavre-Liedekerke, seigneur d'Herzeele, arrière-petit-fils de Jean de Gavre-Liedekerke et d'Élisabeth de Gavre-Axel, petit-fils de Rasse de Gavre-Liedekerke et de Walburge d'Herzeele. Il épousa Avezoete Uutermeerham.

Rasse d'Herzeele avait été choisi par le comte de Flandre pour renouveler le magistrat de Gand en 1370 et en 1373 ; mais bientôt il embrassa la cause de la ville de Gand et en devint l'un des capitaines. Avezoete Uytermeerham, dont la sœur était femme de Gui de Flandre, avait pour mère Élisabeth de Courtray, issue d'une illustre maison toujours dévouée aux communes. Elle entraîna peut-être son mari dans ce parti.

On lit dans un compte de la ville de Gand :

« Payé à Rasse de Liedekerke pour ses draps VIII l.

« Au même pour ses frais pendant les quatre semaines qu'il passa devant Termonde V l.

« Au même pour neuf semaines depuis son retour de Termonde IX l. ».

Je remarque dans un compte de la même époque qu'il y avait dans les milices gantoises un officier chargé des campements qu'on appelait *den coninc van der herberghen*, ce qui fixe le sens du mot *herberghe*, dont je me suis occupé à propos de la mort de Philippe d'Artevelde (t. XX, p. 141).

A la mort de Rasse d'Herzeele, la seigneurie d'Herzeele passa à son oncle Sohier d'Herzeele. Voyez la notice suivante.

Une sœur de Rasse avait épousé Simon Bette. Les chroniques du XIV^e siècle offrent quelques allusions à des démêlés privés qui auraient séparé les Herzeele et les Bette.

Les comtes actuels de Liedekerke ont pour ayeul commun Rasse d'Herzeele.

HERZEELE (sire d'), influence qu'il exerce à Gand IX, 375, 377 ; Philippe d'Artevelde lui attribue une partie des revenus du comte de Flandre 378 ; ne peut se rendre à une assemblée 442, 443 ; eût pu s'emparer d'Audenarde X, 43 ; Philippe d'Artevelde lui communique le message de Charles VI 92, 96 ; reste au siége d'Audenarde 105, 140, 142 ; rentre à Gand 175, 183 ; son démêlé avec Ackerman 303 ; sa mort 303, 440, 445 ; XI, 364.

Cf. X, 462, 476, 544, 571.

Sohier d'Herzeele, second fils de Jean d'Herzeele et de Sybille d'Haveskerke ; il passa un acte devant le magistrat de Bruxelles en 1381, où on le qualifie : « Dominus « Zigierus, dominus de Herzelles, miles, filius quondam « Joannis domini de Herzelles. » Il recueillit après la mort de Rasse d'Herzeele son neveu la seigneurie d'Herzeele. Il épousa Marguerite, dame héritière de Puthem, dont il n'eut point d'enfants. Le duc de Bourgogne confisqua sa terre d'Herzeele pour le punir de l'appui qu'il avait donné à Philippe d'Artevelde. Il mourut sans postérité en 1403. La seigneurie d'Herzeele passa à son neveu Jean, seigneur de Roubaix, fils d'Engelbert de Roubaix et de Livine d'Herzeele. Quant à la terre de Dudzeele qu'il possédait aussi, elle fut confisquée et donnée à Jacques de Streyhem.

Le Religieux de Saint-Denis attribue à des haines privées la conduite du sire d'Herzeele : *Non patriæ amore*,

*sed privato laborans odio.* Il ajoute que déjà il s'en était repenti avant la défaite des Gantois à Roosebeke : *Jam incipiebat pœnitere quod suæ claræ oblitus originis se tam diu cum effrenata et incondita multitudine tenuisset.*

On conserve aux Archives du Royaume les comptes de la confiscation de la seigneurie d'Herzeele.

HERZEELE (Bâtard D'), tue Ackerman X, 447 ; XI, 366.

Les Chroniques flamandes rapportent que Gallodin bâtard d'Herzeele tua Ackerman près de l'abbaye de Saint-Pierre le 22 juillet 1386. Ceci se rapporte évidemment à Gallehaut bâtard d'Herzeele cité dans le compte des confiscations de la seigneurie d'Herzeele en 1386. Le même compte mentionne un autre bâtard du sire d'Herzeele : « Jean bastard « de Herzele le vieil ».

* HESDIN (JEAN D') III, 499.

* HESDIN (PIERRE D') XVIII, 79.

*Heslebergue* (*duc d'*) XVI, 239.

Il s'agit ici de Robert de Bavière, comte palatin du Rhin, à qui Froissart donne le titre de duc de la ville d'Heidelberg qui lui appartenait.

Voyez : ALLEMAGNE (empereurs d').

HESSE (OTHON DE), archevêque de Mayence, s'allie à Philippe de Valois II, 301 ; — à Édouard III, 359, 360 ; assiste à l'investiture du vicariat impérial donné à Édouard III 463-465.

Cf. II, 548 ; III, 484.

Othon de Hesse prit possession dès 1327 du siége archiépiscopal de Mayence.

Au mois de septembre 1341, il conclut un traité d'alliance avec Philippe de Valois. Mort le 30 avril 1361.

* HESSEN (THIERRI VON) VIII, 494.

* *Hesteham* (*Henri de*) VIII, 467.

* HETON (ALAIN DE) IX, 499.

HEUCKELOM, *Hukelem, Hueckelent* (sire d'), l'un des principaux chevaliers de l'ost du duc de Gueldre XIII, 167, 173.

Heuckelom ou Heukelem est une petite ville de la Hollande à deux lieues de Gorcum. Les seigneurs d'Heuckelom étaient de la maison d'Arckel.

Othon d'Arckel qui vivait dans la seconde moitié du XIII^e siècle, eut un fils nommé Jean, qui laissa deux fils : Othon qui épousa Agathe de la Leck et Arnoul qui épousa Corneille d'Arckel. Jean d'Heuckelom, fils d'Othon, obtint la main de Berthe de Hornes, fille de Guillaume de Hornes et d'Ode de Putte.

Les sires de Heuckelom figurent dans l'armorial du héraut Gueldre. Voyez le mot : ARCKEL.

HEUGUEVILLE. Voyez HANGEST.

* HEULAER (JEAN DE) XVIII, 318.

HEULE (FLORENT DE), défend Audenarde X, 43, 56, 57 ; tué lors de l'entrée des Gantois à Audenarde 260.

Roger Boetelin qui avait épousé Marie de Nevele, dame de Lichtervelde, prit le nom et les armes de Heule. Il eut plusieurs fils. L'aîné nommé Josse épousa Jacqueline de Maldeghem ; le second nommé Roger épousa Béatrix de Masmines, dame de Leeuwerghem. Un autre fut doyen de Courtray. Nous croyons que c'est Josse de Heule que Froissart a voulu désigner par le surnom de Florent.

HEULE (JEAN DE), défend Audenarde X, 57.

Quatrième fils de Roger de Heule et de Marie de Lichtervelde.

* HEUSDEN (LOUIS DE) II, 514.

* HEUSDEN. Voyez DRONGELEN.

* HEUSDEN (JEAN DE), prévôt de Notre-Dame de Bruges X, 539.

* HEUSE (ROBERT DE LA) XVIII, 68.

Robert de la Heuse se trouvait à Tournay au mois de novembre 1339. Il avait épousé Marguerite d'Esneval.

Il ne faut pas le confondre avec Robert dit le Borgne de la Heuse à qui Charles VI donna en 1393 le château de la Motte qui avait appartenu à Bertrand du Guesclin.

HEUSE (BAUDRAIN OU BAUDRAN DE LA), tué à la bataille de Poitiers V, 405, 407, 433, 448.

Cf. VI, 451, 496.

Jean dit le Baudran de la Heuse, fils de Pierre de la Heuse. Il servait en 1337 sous les ordres du comte d'Eu ; châtelain de Cherbourg la même année. Il se trouvait en Normandie en 1354. En 1355, il était maréchal du roi de France en Normandie. Il n'assista pas à la bataille de Poitiers comme Froissart le dit par erreur, car à cette époque il était capitaine de Pont-Audemer. Amiral de France en 1359. Il vivait encore en 1372.

* Heuse (le Gallois de la) IV, 448, 449.

Guillaume dit le Galois de la Heuse, frère de Jean dit le Baudran de la Heuse. Il était en 1339 avec les nobles de Picardie aux frontières du Hainaut, puis en garnison à Tournay, en 1340 dans l'ost de Bouvines, en 1349 et en 1350, « capitaine souverain ès terres de Belleville et de « Cliçon. »

Heuse (Baudrain ou Baudran de la), dans l'ost de Roosebeke X, 118.

Cf. X, 470.

Jacques de la Heuse, dit le petit Baudran, second fils d'Hector de la Heuse et de Jeanne de Tournebu. Il prit part à l'ost de Roosebeke. En 1385, Charles VI l'aida à se racheter des mains des Anglais. On voit par des lettres du 8 janvier 1385 (v. st.) qu'il obtint du roi d'Angleterre des lettres de sauf-conduit afin de se rendre en France pour y réunir sa rançon. Il était prisonnier de Jean de Windsor. En 1386, on le retrouve dans l'ost de l'Écluse. Il prit part en 1388 à l'expédition de Gueldre. Il épousa Jeanne de Brienne.

Baudran de la Heuse était en 1375 capitaine du château de Touque. Il se trouvait au siége de Domme en 1393 et ne vivait plus deux ans après ; car on trouve dans un document du 21 mars 1394 (v. st.) la mention de feu Baudrain de la Heuse, capitaine du château de Rouen.

Lopez de Ayala le nomme parmi les chevaliers chargés de garder le frein du roi de France à la bataille de Roosebeke.

HEWET, *Huet* (GAUTHIER), fait la guerre en Bretagne VII, 23, 26 ; prend part à la bataille d'Auray 32, 34, 36, 38, 46, 52, 55, 61 ; XVII, 409 ; se rend en Espagne VII, 84, 88 ; XVII, 425 ; en est rappelé VII, 116, 117 ; assiste à la bataille de Najara 204, 211 ; au siége de Limoges VIII, 29 ; — de Montcontour 88-90 ; se rend à la Rochelle 139 ; se retire à Niort 165 ; assiste au combat de Soubise 168, 171, 174 ; s'efforce de secourir les assiégés de Thouars 209 ; retourne en Angleterre 220 ; dans l'ost du duc de Lancastre 280, 284 ; XVII, 542 ; sa mort VIII, 293-295.

Cf. VII, 489, 499 ; VIII, 441, 442 ; XVIII, 481.

Voyez plus haut (t. XX, p. 565), le mot : CHUER.

En 1362, Gauthier Hewet était capitaine du château de Colet en Bretagne. Il reçut la même année la garde des eaux et forêts du Poitou. Le 7 mai 1369, il fut chargé de diriger une levée d'hommes d'armes. Son nom est aussi cité dans une charte de 1371.

Les Hewet portaient pour armes : de gueules à trois chouettes d'argent. Leurs descendants habitent aujourd'hui le comté de Glamorgan.

* HEWIK (ROGER DE) V, 492.

HEYDE. Voyez BAUTERSEM.

* HEYLE (JEAN DE), marin de l'Écluse III, 492.

HEYLE, *Elle*, *Helle* (JEAN DE), « sage homme et traitable X, « 411 » ; assiste aux obsèques de Louis de Male X, 280 ; prend une part active à la paix de Tournay 411, 414, 415, 418, 419, 424, 427, 442, 446.

Cf. X, 541, 567, 568, 578.

Le 17 janvier 1385 (v. st.), Philippe le Hardi accorda une pension de trois cents francs d'or à Jean de Heyle.

Bien triste fut la fin de Jean de Heyle. Persécuté comme fidèle au pape de Rome, il vit tous ses anciens services méconnus, et le duc de Bourgogne le fit jeter dans une prison où il mourut. « Pour le dit temps, dit un continua- « teur de Baudouin d'Avesnes, tenoit le duc de Bourgogne

« prisonnier un chevalier de Flandres nommé Jehan « d'Elle, lequel chevalier moru en la dite prison, sicomme « on disoit, comme martir pour cause de ce qu'il fut bien « deux mois que oncques ne mengea, et estoit tousjours en « oraisons en la dite prison. » Il semble même que le duc de Bourgogne ait voulu cacher à la postérité les services de Jean de Heyle. Dans une chronique qui paraît avoir été écrite sous ses auspices, tout ce qui concerne la médiation du chevalier flamand, est passé sous silence.

J'ignore quel lien de parenté unissait Jean de Heyle à Philippe de Heyle, dont le duc de Bourgogne confisqua en 1398 les terres situées dans le métier d'Ardembourg.

Jean de Heyle figure aussi dans la relation des obsèques de Louis de Male, que nous avons empruntée à un manuscrit du sire d'Espierres.

Le nom de l'habile médiateur de 1386 me permet de placer ici un document important qui se rapporte à ces négociations. C'est le texte des instructions qui furent données à l'évêque d'Arras Jean Canart, lors des conférences de Tournay :

« Instruction pour le traittié qui est emprins par le roy et monseigneur de Bourgongne avecques ceulx de Gand.

« Soit présupposé que le roy et monseigneur de Bourgongne par plusieurs fois et mesmement ou mois d'aoust derrenièrement passé, eulx estans devant le Dan, ont fait savoir par leurs messages et par leurs lettres à ceulx de Gand que, se ils vouloient venir à l'obéissance du roy et de monseigneur de Bourgongne, ils leur remetteroient tous les crimes et maléfices par eulx commis et perpétrés ès rébellions qu'ils ont faittes, et leur confermeroient leurs privilléges, franchises et coustumes, lesquelles lettres furent recélées par les mauvais qui lors avoient le gouvernement de la ville et ne vindrent pas à la congnoissance du commun.

« Item, que depuis le retour de Flandres, pour ce que le roy et monseigneur de Bourgongne n'avoient aucune réponse de leurs lettres et que aucuns de leurs messages avoient esté retenus, ils ont de rechief envoyé leurs lettres patentes à ceulx de Gant contenant rémission des crimes dessusdis, confirmation de leurs privilléges et sauf-conduit à certain nombre de gens de la ville, pour venir devers le roy et monseigneur de Bourgongne savoir leur entention : lesquelles lettres ont esté leues et exposées au long, en plain marchié, devant tout le peuple de la ditte ville, lesquelles oyes, la plus grant partie du peuple requist la paix.

« Item, que assés tost après, ceulx de Gand envoyèrent devers le roy et monseigneur de Bourgongne, à Troyes, un eschevin, le doyen des petis mestiers et aucuns autres portans lettres séellées du grant séel de la ville, faisans mention des lettres du roy et de monseigneur de Bourgongne qu'ils avoient receues, desquelles ils les mercioient très-humblement, en les suppliant avoir unes briefves abstinences et une journée à laquelle bonne paix peust estre fermée.

« Item, que sur ce, le roy et monseigneur de Bourgongne eurent conseil, auquel sambla qu'il estoit très-expédient leur accorder les deux requestes dessusdictes. Si leur furent accordées les abstinences jusques au premier jour de l'an, modérées comme appert par la forme d'icelles, et prinse journée pour assembler à Tournay, par les gens du roy, monseigneur de Bourgongne, madame la duchesse et autres seigneurs avecques ceulx de Gand, à huitième jour du mois de décembre.

« Item, pour ce que, en menant le traittié dessusdit, ceulx de Gand pourroient faire aucunes requestes et survendront plusieurs doubtes, l'en a mis au conseil pour plus grant seurté les articles qui s'en suivent, sans en parler, se il ne vient du costé de ceulx de Gand.

« Premier, se ils requièrent, quant au fait de l'Esglise, qu'ils ne soient contrains d'obéir à nostre saint père le pape Clément, etc. : il samble que l'en leur pourra respondre aimablement que le roy et monseigneur de Bourgongne ont grant désir que ils soient bien informés de la vérité de toute la matière et que ils feront bien de eulx en informer plus à plain.

« Item, se ils requièrent d'avoir rémission de tous crimes et maléfices particuliers, supposé qu'ils ne concernent point le fait de la guerre : il samble au conseil estre expédient de le passer, pour eschever les très-grans inconvéniens qui se pourroient ensuyr, comme chascun peut congnoistre, se il n'y avoit accort.

« Item, se ils requièrent que, à requeste de partie pour l'intérest civil, d'ores en avant ne puissent estre poursuys en aucunes cours : encores semble-il expédient, pour les causes dessusdittes, avant que le traittié feust rompu, qu'il vault mieulx le leur octroyer.

« Item, se ils requièrent que les parens et amis charnels de ceulx qui sont mors rebelles, soient restitués aus biens de tels deffuncts qui sont forfais : qu'il leur soit octroyé.

« Item, se ils font requeste pour le fait de la marchandises, que tout marchant puissent venir ou païs et que ils puissent aler marchander partout ailleurs. etc. : au fort leur sera ottroyé, en termes généraulx, sans déclairer les nations, ne les païs, sicomme octroyé leur fu par le roy Charles (cui Diex pardoint).

« Se il plaist à Dieu que la besongne prengne bonne conclusion, l'en requerra de par le roy et monseigneur de Bourgongne à ceulx de Gand qu'ils renoncent à toutes aliances que ils ont au roy d'Engleterre, vielles et nouvelles, et à ses bienveillans.

« Item, que, en ce cas, monseigneur de Bourgongne leur requerra que, se ils ont occuppé de son héritage ou de

ses drois, ils y renoncent du tout, et qu'il en puisse joyr paisiblement comme ses prédécesseurs en ont joy , nonobstant quelsconques las de temps. (*Archives générales du royaume.*) »

Le duc de Bourgogne se montra plus généreux pour Martin de la Galeye, dont le nom se trouvait mêlé à toutes les intrigues qui avaient entouré Louis de Male, et pour Jacques van Eertbuer qui avait pris part aux mêmes négociations que le sire de Heyle.

Le 23 août 1386 , Philippe le Hardi récompensa les services de Martin de la Galeye (Uutergaleyden ?), et le 20 janvier 1388, il accorda à Jacques Van Eertbuer la jouissance d'un hôtel à Gand , qu'on nommait la maison du Bois.

* Heymersbach. Voyez Merode.

Heynsberg, *Heinberghe*, *Hainsberghe* (Thierri de), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 114, 115.

Fils aîné de Godefroi de Heinsberg et de Mathilde de Looz. Il recueillit vers 1331 la seigneurie de Heynsberg et entra en 1332 dans la ligue formée par le roi de France contre le duc de Brabant. Le comte Louis de Looz le désigna pour son héritier en 1336. Mort en 1361. Il avait épousé Cunégonde de La Marck.

Heynsberg (damoiseau de), dans l'ost du duc de Gueldre XIII, 167, 173.

Cf. XIII, 332.

Jean, fils de Godefroi de Heynsberg et de Philippine de Juliers.

Heynsberg (Gérard de), dans l'ost de Frise XV, 285.

Cf. XVI, 267.

*Hezebete* (la dame d'), prisonnière des Gantois à Damme X, 368.

Il s'agit ici d'une fille du sire de Ghistelles, que Duchesne appelle : la dame de Hezebeke. M. le comte de Limburg-Stirum la mentionne en ces termes : « Catherine dame de « Herzebecq reçut sur le tonlieu de Bruges une rente de

« six cents livres ; elle épousa Walter de Kersbeke, « chevalier, seigneur de Stalle et de Goidtsenhove. »

Il est assez probable qu'Hezebete est ici pour Kersbeke.

Fille de Jean de Ghistelles et de Jeanne de Châtillon.

HIGUERA (MARC), *Figière* (*Marc de la*), archidiacre de Lisbonne, est envoyé en Angleterre XI, 15.

L'un des conseillers du roi de Portugal.

HILDENBERG, *Hosteberch*, *Hotebergh* (GAUTHIER D'), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 113, 114, 122 ; XVII, 17 ; dans l'ost de la Flamengerie III, 53.

Huldebergh ou Hildenberg.

Gauthier d'Hildenberg est cité dans la chronique flamande de Jean De Klerk.

Les Huldeberg possédaient en Brabant les seigneuries de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain.

* HILDERTON (THOMAS D') IX, 499.

Walsingham mentionne Thomas d'Hilderton parmi les chevaliers anglais qui combattirent les Écossais en 1378.

Thomas d'Ilderton, chevalier, chambellan de Berwick, est cité dans une charte de 1380.

Cf. le mot : *Hilton*.

HINGETTES (JEAN DE) Ia, 13.

Jean de Hingettes épousa Marie de Béthencourt. Leur fille eut pour mari Baudouin de Hames.

Jean de Hingettes est mentionné dans un document de 1396.

* *Hinquebuge* (*Guillaume*) XIV, 416.

* *Hispann* (*Gilles d'*). Voyez ESPAGNE (GILLES D').

*Hoclève* (*Patrice d'*), « bons hommes d'armes et seurs II, 294 » ; combat les Anglais II, 294, 295.

Patrick de Hoclève n'est cité que dans le texte d'Amiens. J'ignore quel est le nom écossais ; mais, comme Froissart nous apprend que ce chevalier portait d'argent à trois clefs de sable, le véritable nom de famille sera aisé à retrouver.

*Hodebourg* (*Jean d'*), dans la chevauchée de Pont-à-Tressin III, 284, 289.

Il était écuyer et maître du fils du sire de Randenrode.

Peut-être Huldenbergh ou plutôt Hulckelshoven : Huckelshoven est près de Randenrode dans le comté de Wassenberg.

Néanmoins comme les variantes donnent : Rodebourg et Rendebourg, il s'agit peut-être ici de la maison allemande de Renneburg.

* Hodierne (Michel), maître de la chambre aux deniers XV, 423.

* Hofstade (Corneille d') II, 522.

Holand (Thomas), « bons chevaliers VII, 170 » ; fait la guerre en Guyenne II, 398 ; est envoyé en Hainaut XVII, 46 ; assiste à la bataille de l'Écluse III, 197 ; au siége de Tournay 313 ; est envoyé à Bayonne IV, 137 ; se rend avec Robert d'Artois en Bretagne XVII, 141 ; assiége Nantes IV, 174 ; — Vannes 175 ; dans l'ost de Normandie 386, 395-397 ; XVII, 190 ; à la prise de Caen IV, 406, 407, 411, 412, 414, 417-419 ; XVII, 194 ; l'un des chefs de l'arrière-garde IV, 432 ; assiste à la bataille de Crécy V, 31, 33, 35, 76 ; XVII, 204 ; — à la prise de Calais 253 ; — au combat de Winchelsea V, 258, 266 ; sa veuve épouse le prince de Galles VI, 367 ; sa fille épouse le duc de Bretagne VII, 75, 78 ; XII, 154.

Cf. IV, 462, 485, 490, 493 ; XVI, 200 ; XVIII, 91.

Fils de Robert Holand et de Mathilde de La Zouch d'Ashby. Après avoir pris part à toutes les guerres, il fut créé le 11 novembre 1354 lieutenant du roi d'Angleterre en Bretagne et en Poitou avec le droit de jouir de tous les revenus. En 1356, gouverneur des îles de Jersey et Guernesey. En 1359, il reçut en bail les anciens domaines de Godefroi d'Harcourt moyennant une rente de cinq mille florins. En 1360, il est nommé capitaine-général du roi d'Angleterre en France. Mort le 26 ou le 28 décembre 1361. Après sa mort le prince

de Galles ne jugea pas au-dessous de lui d'épouser Jeanne de Kent qui avait été la compagne de Thomas Holand.

L'écu de Thomas Holand figure dans l'armorial du héraut Gueldre.

HOLAND (THOMAS). Voyez KENT.

HOLAND (JEAN). Voyez HUNTINGDON.

HOLAND (MATHILDE). Voyez SAINT-POL.

* HOLAND (JEAN), dans l'expédition de Frise XV, 402.

Il faut sans doute le distinguer de Jean Holand, comte d'Huntingdon.

* HOLAND (ROBERT) XVIII, 396.

HOLEGRAVE, *Hollegrave*, *Holegart* (DAVID), chef de compagnie, va en Espagne combattre Pierre le Cruel XVII, 426 ; capitaine de Montcontour VIII, 88-90 ; XVII, 570 ; rend ce château VIII, 149-151 ; XVII, 520 ; dans l'ost du captal de Buch au combat de Soubise VIII, 168 ; XVII, 524 ; veut secourir les assiégés de Thouars VIII, 210 ; fait prisonnier au combat de Chizé 226, 230, 234 ; dans l'ost du comte de Buckingham IX, 244 ; fait la guerre aux Écossais X, 394 ; — en Espagne XI, 327.

Cf. VIII, 426 ; IX, 546.

David Holegrave est cité dans des lettres du 20 mai 1380 parmi les chevaliers anglais qui devaient accompagner en France le comte de Buckingham. Il figure au nombre de ceux qui passèrent montre à Clary-sur-Somme le 5 août de la même année.

« Un des capitaines des Anglais, raconte Cabaret d'Or-
« ronville, estoit appelé le Grand David Olegreve, qui
« estoit l'un des grands hommes qu'on pust veoir, et des
« orgueilleux, et portoit deux espées, une ceinte et l'autre
« à l'arçon de sa selle. »

Il habitait dans le Northumberland le château de Bothale qui devait comme redevance féodale fournir trois hommes d'armes pour la défense de Newcastle ; mais les guerres avaient notablement réduit les revenus de ce domaine, et

au commencement du règne de Henri IV il ne produisait pas plus de vingt marcs par an.

HOLENTON (sire de), dans l'ost du duc de Lancastre en France VIII, 284.

Peut-être Hoton, Hounton ou Houghton. Ces noms se rencontrent fréquemment dans les documents de cette époque.

Il y a près de Norwich un village nommé Holeton.

Voyez aussi le mot : HILDERTON.

HOLLEBEKE (sire d'), défend Ypres X, 231.

Jean d'Hollebeke avait sous ses ordres dans l'ost de Bouvines trois écuyers.

Peut-être s'agit-il ici de Gui de Masmines, seigneur d'Hollebeke.

D'autres textes portent : Harlebeke.

HOLOFERNE, *Holiferne*, tué par Judith X, 20.

HOLME, *Helme* (RICHARD), capitaine de Sainte-Sévère VIII, 154, 156 ; XVII, 520 ; fait prisonnier au combat de Chizé VIII, 226, 230, 234.

Richard Holme reçut au mois de décembre 1380 la garde du château d'Oye près de Calais.

Il figure à diverses reprises dans les Actes de Rymer. Il ne faut pas le confondre avec un chanoine d'York qui portait les mêmes noms.

Thomas Holme est cité parmi les chevaliers qui faisaient la guerre aux frontières d'Écosse, dans un compte de Jean de Montagu, seigneur de Werk.

HOLT. Voyez BEAUCHAMP.

HONCOURT (GUI DE), « moult sage et pourveu chevalier XIII, « 184 »; en garnison à Béthune IX, 251 ; — à Ham 252 ; négocie avec les Flamands X, 90 ; assiste aux obsèques du comte de Flandre 283 ; est envoyé en Allemagne XIII, 184, 185, 189, 190, 195.

Cf. XIII, 358.

Gui de Honcourt fut d'abord bailli de Vermandois. En 1380, il était gouverneur du bailliage d'Amiens.

*Honcourt* (sire de). Voyez HONNECOURT.

HONGRIE (rois de) :

CHAROBERT, « moult vaillans homs II, 343 » ; Philippe de Valois lui envoie des ambassadeurs II, 339, 343.

Cf. III, 517.

Charobert, fils de Charles Martel, régna en Hongrie pendant un demi-siècle. Mort au mois de juillet 1342. Son fils Louis lui succéda.

LOUIS Ier, frère d'André de Hongrie IX, 151 ; fait la guerre aux Turcs 235 ; sa mort 239.

Cf. X, 556.

Louis Ier, fils de Charobert et d'Élisabeth de Pologne, succéda à son père en 1342. Il fut surnommé le Grand. Mort le 12 septembre 1382. Il épousa 1° Marguerite de Luxembourg ; 2° Élisabeth de Bosnie. Froissart lui donne par erreur le prénom de Frédéric.

MARIE, fille de Louis Ier, héritière du royaume de Hongrie, épouse Sigismond de Luxembourg X, 372-374.

Cf. IX, 573-575 ; X, 556, 564.

Marie, fille de Louis Ier et d'Élisabeth de Bosnie. Morte en 1392. Froissart lui donne par erreur le prénom de Marguerite.

SIGISMOND DE LUXEMBOURG, épouse l'héritière du royaume de Hongrie X, 372-374 ; Charles VI lui écrit pour les affaires du schisme XIV, 83, 85 ; XV, 132 ; fait la guerre aux Turcs 119, 138 ; réclame le secours du roi de France 218 ; au siége de Nicopoli 265, 312 ; sages conseils qu'il donne aux croisés 300, 313-317 ; se réfugie dans un navire des chevaliers de Rhodes 320, 321, 328, 334 ; rentre dans ses États 339, 340 ; ne veut point que l'on envoie des présents à Bajazet 343, 344, 348-352 ; y consent 358 ; ambassade qu'il envoie à Venise XVI, 61-64 ; le roi d'Allemagne se charge de lui faire adopter son opinion dans la question du schisme 86 ; il réclame le secours des princes chrétiens 132.

Cf. XIV, 431 ; XV, 392, 406-411, 413-415, 419-422, 427, 439-441, 444, 450-452, 454-457, 467, 470-476, 479, 493, 499, 502, 503, 506, 508 ; XVI, 257, 269, 271, 279, 313, 325, 411, 436-438, 444, 445, 452, 454, 456-458, 460, 461, 481, 498, 512, 514-516, 518, 521.

Fils de l'empereur Charles IV. D'abord marquis de Brandebourg, il devint en 1386 roi de Hongrie par son mariage avec l'héritière de ce royaume. Il s'était signalé par ses succès en Moldavie et en Bosnie lorsque la désastreuse bataille de Nicopoli, engagée malgré ses conseils, compromit sa puissance. Élu empereur en 1410. Mort au mois de décembre 1437. Froissart lui donne tantôt le prénom de Henri, tantôt celui de Louis.

Voyez ALLEMAGNE (empereur d') : SIGISMOND.

HONGRIE (ANDRÉ DE). Voyez NAPLES (rois de).

* HONGRIE (CATHERINE DE) X, 557.

HONNECOURT (sire d'), défend son château III, 19.

Gauthier de Thourotte, seigneur d'Honnecourt, occupait ce château en 1338 et en 1339 avec deux chevaliers et vingt-sept écuyers.

HONNECOURT (sire d'), capitaine de la Montoire VIII, 281.

En 1340, Jean d'Honnecourt était châtelain du Cateau-Cambrésis ; il fut armé chevalier le 26 octobre 1341 à Chantonceau.

Renaud d'Honnecourt se trouvait aussi en 1341 dans l'ost de Bretagne.

HONNECOURT (abbé d'), défend courageusement son monastère contre les Anglais III, 24-26 ; XVII, 69.

Le *Gallia Christiana* ne fait pas connaître son nom.

* HONNECOURT, *Honcourt* (sire de), dans l'expédition de Frise XV, 402 ; XVI, 310.

* HOO (GUILLAUME DE), capitaine de Bourbourg X, 528, 530.

Ce nom figure dans les Actes de Rymer.

Guillaume de Hoo, fils de Thomas de Hoo, épousa Alice de Saint-Maur.

Le domaine de Hoo est dans le Bedfordshire.

* Horamn, secrétaire de Louis de Bavière XVIII, 187.

Hordaing (Frédéric de), accompagne Jean de Hainaut en Angleterre II, 59, 63.

Cf. IV, 477 ; XVIII, 193, 195.

Hordaing est un village situé à deux kilomètres sud de Bouchain. Les seigneurs de Hordaing portaient : d'or au chef cousu d'argent, au lion de gueules brochant sur le tout. A cette seigneurie était attachée la dignité de sénéchal d'Ostrevant.

Le château de Hordaing appartenait dans le principe aux comtes de Cambray, mais leurs héritiers refusèrent de le céder quand ce comté passa à l'évêque de Cambray en 1007.

Les premiers seigneurs de Hordaing étaient issus de la maison des comtes de Hainaut. Frédéric de Hordaing dont parle Froissart, était châtelain d'Ath en 1341.

La terre de Hordaing passa bientôt à la maison de Lalaing, et nous voyons Simon de Lalaing, grand bailli de Hainaut en 1372, porter le titre de seigneur de Hordaing.

* Hornes (sire de), dans l'ost de Frise IV, 479.

Gérard, fils de Guillaume VII, sire de Hornes.

Il est placé le premier dans le poëme du héraut Gueldre consacré aux héros de Staveren : « Avant les autres sei-« gneurs je nommerai le plus brave. Il portait d'or à « trois cors de gueules liés d'argent. Il était toujours sans « crainte au moment du danger. Il mourut en combat-« tant les Frisons. »

Le poëme du héraut Gueldre a été publié en 1869 par M. Van Malderghem.

Hornes (Arnould de), évêque de Liége, interpose sa médiation en faveur des Gantois X, 4, 12, 17 ; se rend près de l'évêque de Norwich pour l'engager à ne pas faire la guerre au comte de Flandre X, 234-236 ; sa médiation dans les démêlés du duc de Brabant et du duc de Gueldre

XIII, 25 ; le duc de Juliers réclame ses conseils 198 ; intervient en sa faveur près de Charles VI 258-263.

Cf. X, 455, 462, 507, 542, 571 ; XVI, 265.

Fils de Guillaume de Hornes et d'Élisabeth de Clèves. Évêque d'Utrecht en 1371 et de Liége en 1378. Mort le 8 mars 1389.

C'est probablement par quelque erreur de copiste qu'on lit t. X, p. 4 : Arnoul d'Ercle, au lieu d'Arnould de Hornes.

HORNES (GUILLAUME DE). Voyez GAESBEEK.

HORNES. Voyez PERWEZ.

HORNES (GUILLAUME DE) X, 283 ; lisez HÉRIMEZ (GUILLAUME DE) et voyez ce mot.

* *Horseble* (*Guillaume*) XIV, 415.

M. Pichon propose de lire : Guillaume Horseley. Je trouve Guillaume Horseley cité parmi les chevaliers qui en 1400 se rendirent d'Angleterre en Guyenne.

*Horsley*. Voyez HERCY.

*Hortingo*, chef de compagnie, s'empare de la Charité-sur-Loire VII, 9 ; accompagne le prince de Galles en Espagne 157 ; XVII, 469 ; ravage la Champagne VII, 249 ; s'empare du château de Belleperche et y fait la duchesse de Bourbon prisonnière 409 , 411 , 464, 469, 475 ; XVII, 480 ; au siége de Limoges VIII , 32 ; fait la guerre en Navarre IX, 105.

Peut-être le même que Fortingo cité p. 40 des rôles de l'armée de Gaston-Phébus.

*Horton*, esprit familier du sire de Corasse XI, 194-201.

* *Hosiden* (*Thomelin*) XV, 416.

*Hosques* (sire d'), défend Reims XVII, 384.

Ce chevalier n'est cité que dans les *Chroniques abrégées*. J'ignore de qui il s'agit ici.

Osches, département de la Meuse ?

Je ne crois pas que ce passage se rapporte à une famille du nom d'Ausque près de Saint-Omer, à laquelle appartenait Jean d'Ausque qui en 1393 possédait la seigneurie de Busschuere tenue en fief de la châtellenie de Saint-Omer.

* Hotot (Colart de), sire d'Englesqueville XVIII, 68.

*Hostreberg* (sire de), fait le sire de Faigneulles prisonnier III, 39, 40.

Il ne s'agit pas ici, croyons-nous, d'Heineman d'Hotteberg qui eut deux filles mariées à Thomas et à Ameil d'Hemricourt.

Hildenberg ? Voyez ce mot.

*Hoteberg, Hosteberch* (*Gauthier*). Voyez Hildenberg.

Houdeng, Houdaing (Guillaume de), dans l'expédition de Frise XV, 281.

Houdeng. Voyez Espinoit.

* Houdetot (Robert de) XVIII, 68.

Sénéchal d'Agenois en 1342, 1343, 1344 et 1345; maître des arbalétriers de France en 1350. Il était mort au mois de septembre 1358.

Houffalize, *Huffalise*, *Uffalise*, *Uphalize* (Henri de), « moult « vaillant et appert chevalier V, 68 » ; au siége de Cambray III, 8 ; défend Valenciennes 86, 90, 93, 110, 112 ; dans la chevauchée de Gérard de Werchin 138, 140 ; fait Guillaume Blondel prisonnier 154, 157 ; dans la chevauchée du Pont-à-Tressin 293, 294, 328 ; assiste à la bataille de Crécy V, 68 ; XVII, 210.

Second fils de Gérard de Grandpré et de Béatrix d'Houffalize, fille de Henri, frère bâtard de Henri de Luxembourg, et de Béatrix d'Houffalize.

Cité dans une charte de 1345. Mort abbé de Stavelot. Son père Thierri avait épousé Agnès de Berlaymont.

Houghton (Adam), évêque de Saint-David, chancelier d'Angleterre, se rend à Calais pour traiter de la paix VIII, 385, 386 ; est envoyé en Allemagne IX, 383.

Cf. VIII, 473.

David Houghton prit possession de l'évêché de Saint-David en 1361. Mort le 13 février 1389.

* Houlfort (Enguerrand), châtelain de Montbar XV, 423.

*Housagre*. Voyez Hansagre.

*House* (*David*). Voyez Howel (David).

Houssaye (Alain de la), à la bataille de Cocherel VI, 431 ; s'empare de Montpaon VIII, 63, 64 , 66, 74 ; XVII, 506 ; au siége de Derval VIII, 261 ; au siége de Bergerac IX, 4; — de Duras 20 ; — de Mortagne 35 ; capitaine de Rennes 296, 304 ; se rend à Vannes avec le duc de Bretagne 333. Cf. VII, 531.

Maison fort connue en Bretagne. Les sires de la Houssaye portaient : échiqueté d'argent et d'azur.

Le 29 décembre 1372, Charles V donna cent francs d'or à Eustache de la Houssaye.

Thibaut de la Houssaye se trouvait en 1392 dans l'ost du Mans.

Il faut lire : Alain au lieu de Jean, t. VIII, p. 63.

Houssaye (Eustache de la), à la bataille de Cocherel VI, 431; au siége de Derval VIII, 261 ; est envoyé en Angleterre IX, 209, 239, 240 ; X, 274 ; est envoyé vers le comte de Buckingham 294 ; se tient à Rennes 296.

Frère du précédent (IX, 296).

* Houte (Pierre van den) X, 479.

Hovarderie (Hovard de la), est tué à Ypres IX, 197.

Jacques, dit Hovard de la Hovarderie, fils de Jean du Chastel et de Péronne de Lalaing, épousa 1° Anne de Rosne ; 2° Isabelle de Cuinghien.

Une branche de la maison du Chastel fixée à la fin du XIII^e siècle au château de la Hovarderie, fut fréquemment désignée sous ce nom.

Les sires de la Hovarderie portaient : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur. Leur cri de guerre était : Maclines. Rien n'est plus beau que leur devise : *Porte en soi honneur et foi.*

D'après une ancienne tradition qui paraît fondée, cette maison issue des anciens comtes de Valenciennes doit son nom au chastel, « lequel, dit un auteur, estoit situé sur la « rivière d'Escault, au lieu qui porte encore le nom et sert « de rempart audit Valencienne. »

Robert du Chastel scella une charte de Philippe, roi de France, de l'an 1066, en faveur de l'église de Messines. Raoul et Gérard du Chastel vivaient en 1093. Foulques du Chastel prit la croix en 1096. Gérard du Chastel est mentionné dans la chronique rimée de Gilles de Chin. Adam du Chastel assista en 1159 à la bénédiction de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Gérard du Chastel eut une fille qui épousa Jean de Marcoing. Gilles du Chastel figure comme témoin dans un acte de donation à l'église de Saint-Jean de Valenciennes, en 1239. Pierre du Chastel vivait en 1251.

Eustache du Chastel, chevalier, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle, laissa deux fils : Baudouin et Simon. Dans une charte de 1266, Gui de Dampierre appelle Baudouin : *no loial sergant.* Il fut plus tard maître de l'hôtel de la comtesse Marguerite de Hainaut et reçut une pension annuelle de soixante livres de Flandre. Son fils Jacques vivait en 1298 et eut pour fils Nicolas cité dans des titres de 1305 et de 1328. Celui-ci laissa de sa femme Marie d'Estourmel, un fils, Jean dit Ireux, chevalier, qui épousa, vers 1299, Péronne de Lalaing, dame de la Hovarderie. Jean Ireux du Chastel fut enterré dans l'église de la Howardrie où sa tombe le représente couvert d'une cotte d'armes, l'épée au côté et un gantelet près de lui. Son fils Jacques du Chastel, dit Hovard de la Hovardrie, est celui dont parle Froissart.

Hovarderie (Hovard de la), est fait prisonnier par les Anglais IX, 254.

Je ne sais quel est cet Hovard de la Hovarderie, à moins que Froissart ne se soit trompé en racontant l'émeute d'Ypres et en y faisant périr Hovard de la Hovarderie qui précède.

* Hovarderie (Roland de la), dans l'expédition de Frise XV, 402.

Fils de Jacques dit Hovard de la Hovarderie. Il fut l'un

des chevaliers que le duc de Bourgogne chargea d'escorter Isabeau de France lorsqu'après la mort de Richard II elle rentra dans sa patrie. Je trouve en 1392 dans le registre des chartes de Charles VI une pièce qui porte pour titre : *pro Rolando de la Hovarderie.*

* Hove (Jean de) XVIII, 81.

* Hoves (Philippe de) Ia, 256.

Howel, *Honnel, House* (David), chapelain d'Owen de Galles, fait Thomas de Percy prisonnier VIII, 171, 174.

Un David Howel est cité dans le tome IV des Actes de Rymer.

* Howel, *Houwel* (Flinc) XVIII, 506, 507.

*Hoye, Hoie* (*Radigo de*). Voyez Rojas.

* Hubines (Jean de) XV, 362.

Jean de Hubines fut l'un des complices de Pierre de Craon dans l'assassinat de Baudouin de Velu. Il prit également part à la tentative dirigée contre Olivier de Clisson.

*Huche* (*Jean*), clerc maître en lois, conseiller du duc de Lancastre XV, 154.

Jones conserve le nom tel que le donne Froissart. Il faut probablement lire : Huse ou Hussey.

* *Hucheberi* (*Jean de*) XIV, 414.

* Hudelestoun (Michel de) V, 492.

* Hugate (Guillaume) V, 487.

*Hugation.* Voyez Ugazione.

* Huiart (Jean et Thierri) Ia, 239, 240.

*Hueckelent, Hukelem.* Voyez Heuckelom.

* Hulle (Jean) XIV, 414.

Cité dans divers documents de 1399, 1402 et 1416.

Hulluc, *Hullut* (sire de), défend Audenarde IX, 199 ; au combat de Nevele 357.

Froissart (IX, 199) l'appelle le sire de Villers et Hulluc.

Eustache de Hulluc, chevalier, est cité dans un document de 1375.

Ce nom est souvent écrit : Hulluch.

Un sire de Hulluc épousa la fille du sire de Wavrin.

Les seigneurs de Noyelles étaient de la même maison.

HUMIÈRES (MATTHIEU D'), assiste aux obsèques du comte de Flandre X, 280.

Cf. XI, 442, 443.

Mathieu d'Humières, fils de Baudouin d'Humières et frère de Jean d'Humières qui fut tué à Poitiers. Il porta une bannière aux obsèques de Louis de Male. Il épousa Jeanne d'Azincourt.

D'après d'autres, Mathieu d'Humières, fils de Jean d'Humières et d'Agnès de Renty.

André ou Drieu d'Humières était maître-fauconnier du roi vers 1375.

* HUNAUDAYE (PIERRE DE LA) IX, 518.

Pierre Tournemine, dit de la Hunaudaye. Voyez TOURNEMINE.

*Huncquet* (*Huguenin*), au siége de la ville d'Afrique XIV, 251.

* *Hunie* (*Jean*) V, 492.

HUNTINGDON, *Hostidonne* (GUILLAUME DE CLINTON, comte de), accompagne Édouard III en Allemagne XVII, 44 ; fait la guerre en Guyenne II, 398 ; assiste à la bataille de l'Écluse III, 197, 202, 205 ; au siége de Tournay 313 ; se rend en Bretagne avec Gauthier de Mauny IV, 12 ; accompagne Édouard III en Bretagne 174 ; XVII, 145 ; en Normandie IV, 377, 380, 386, 390 ; XVII, 189 ; ramène les prisonniers et le butin en Angleterre IV, 408, 409, 414, 415, 422 ; XVII, 194 ; assiste à la bataille de Nevill-Cross V, 124, 128, 129, 138-141 ; accompagne Édouard III dans son expédition en Artois 317.

Cf. II, 526 ; III, 482, 520 ; IV, 489, 493 ; XVIII, 30, 31, 117, 158, 159, 169, 287.

Guillaume de Clinton, second fils de Jean de Clinton de Maxstoke et d'Ide d'Odingfels, fut créé comte de Huntingdon, le 16 mars 1336 (v. st.).

Ce fut Guillaume de Clinton qui conduisit en 1327 Jean

de Hainaut de Douvres à York. En 1330, il était gardien des cinq ports. Il fut l'un de ceux qui arrêtèrent Mortimer. En 1333, nous le retrouvons amiral de la flotte occidentale. Envoyé comme ambassadeur en Hainaut, il prit une part active aux importantes négociations de cette époque. Il assista à la bataille de l'Écluse et accompagna de nouveau Édouard III lors de son expédition en Normandie. En 1348, il fut envoyé vers le comte de Flandres. Il mourut le 31 août 1354, ne laissant de sa femme Julienne de Leyburn, veuve de Jean de Hastings, qu'une seule fille qui épousa Jean Fitz-William. Ses fiefs passèrent à son neveu Jean Clinton.

On conserve au Record-Office (Army-rolls) la charte de retenue du comte de Huntingdon, donnée à Calais le 6 juillet 1351.

HUNTINGDON (GUICHARD D'ANGLE, comte de). Voyez ANGLE.

HUNTINGDON, *Hostindonne*, *Ontinton* (JEAN HOLAND comte de), « vaillant chevalier durement XVI, 13 » ; au siége de Saint-Malo IX, 68 ; à Londres pendant l'émeute des Lollards 395, 404 ; se rend en France pour traiter de la paix X , 274 ; est choisi pour aller en France 332 ; tue Richard de Stafford 382-387 ; XVI , 13, 84, 85, 90, 92-94, 96 ; joute contre Regnaud de Roye 116-124 ; fait la guerre en Espagne 185, 186, 196, 197 , 326, 332, 337, 344, 349, 389, 404 ; XII , 301 , 302 , 311-313 , 315 , 318, 319, 321 ; Trevilyan prétend être un de ses fermiers XII, 268, 270 ; il se rend en Guyenne 326-331 , 345 ; joute à Saint-Inglevert XIV, 106-110, 119, 127, 146, 149 ; — à Londres 261 ; se rend aux conférences d'Amiens 377, 379 ; fait un pèlerinage à Jérusalem XV, 138 ; présents qu'il fait à Robert l'Ermite 196 , 202 ; reçoit la visite du comte de Saint-Pol 272 ; assiste aux fêtes de Guines 298 ; son influence sur Richard II XVI, 13-15 , 80 ; à la cour du roi 16 ; Richard II le consulte 94 , 101, 104, 106, 110 ; capitaine de Calais 144 ,

157 ; Richard II attend son secours 179, 180, 183 ; fait acte de soumission à Henri IV 210 , 211 ; prend les armes pour délivrer Richard II 222-228 ; sa mort 229, 232 ; il avait épousé Isabelle de Lancastre XI, 326, 404 ; XVI, 13.

Cf. I^c, 380 ; X , 533, 565 , 566 ; XIV, 413, 414 ; XV, 404 ; XVI, 248, 249, 294, 300, 330, 352, 365, 380-383, 393, 396 ; XVIII, 583.

Troisième fils de Thomas comte de Kent et de Jeanne fille d'Edmond de Woodstock. Frère utérin du prince de Galles. Connétable de l'armée du duc de Lancastre en Espagne. Amiral de la flotte la treizième année du règne de Richard II. Chambellan d'Angleterre en 1392. Gouverneur de Carlisle en 1395.

Ce fut le 2 juin 1379 que Jean Holand fut créé comte de Huntingdon.

En 1393, il fit à Jérusalem un pèlerinage mentionné par Froissart.

Voyez la notice que le docteur Webb a consacrée à Jean Holand (*Archaiology*, t. XX, p. 78).

On voit par un compte du temps que des hanaps enrichis de pierres précieuses furent donnés, le 15 janvier 1394 (v. st.) , au grand-prieur d'Angleterre et au comte de Huntingdon quand ils dînèrent chez le duc d'Orléans.

Ce que Froissart rapporte de son goût pour les joutes, est confirmé par une charte de Richard II qui l'autorise, pendant son séjour à Berwick en 1392, à accomplir tous les faits d'armes auxquels il serait convié. Mais il était aussi cruel que brave. Lorsqu'en 1384 on remit à sa garde un religieux carme irlandais qui accusait le duc de Lancastre de trahison, il se rendit pendant la nuit dans sa prison et le mit à mort. Il acceptait toutefois les dépouilles de ses amis. Après la mort du comte d'Arundel, Richard II lui donna le riche mobilier du château d'Arundel. Après le supplice du duc de Glocester, Jean Holand reçut de nouveau une part importante de ses biens. Dans la guerre

d'Irlande il avait sous ses ordres cent quarante hommes d'armes et cinq cents archers. Froissart s'est trompé en rapportant qu'il se trouvait à Calais au moment de l'arrestation de Richard II et en le faisant mourir les armes à la main à Cirencester. Il fut, dit-on, décapité à Pleshy.

HURTADO, *Bretat*, *Vretat* (ALPHONSE), amiral portugais, se rend à Bristol XI, 324, 325 ; cingle vers Brest 332 ; — vers la Galice 338 ; conduit le duc de Lancastre à Bayonne XII, 345 ; XIII, 95.

Cf. XI, 454.

* HYGDEN (RANULF), chroniqueur anglais, cité II, 499, 504, 505, 508, 509, 521 ; III, 521 ; etc. passim.

* IFORD (GUILLAUME D') III, 483.

ILARDIA (PASCAL D'), secrétaire du roi de Navarre, « sage homme « et bien enlangagiet IX, 57 » ; est envoyé par le roi de Navarre en Angleterre IX, 57, 58.

Cf. IX, 503.

ILCOMB, *Ilecombe* (le seigneur d'), chevalier de Cornouailles, au siége de Tournay III, 313.

Henri et Guillaume Ilcomb sont cités dans une charte de 1385. Ilfordcomb est un port du Devonshire sur le golfe de Bristol.

ILES, *Adultilles* (JEAN DES), « seigneur des isles des sau- « vages Escots II, 279 » ; ne relève que du roi d'Écosse II, 279 ; soutient David Bruce XVII, 122 ; dans l'ost des Écossais V, 120.

Les seigneurs des Isles descendaient de Somerlid thane d'Argyll.

Vers la fin de l'année 1337, Jean des Iles se rendit près d'Édouard III avec une escorte de cent chevaux. Ses domaines comprenaient à cette époque l'île d'Isle, l'île de Githe, la moitié de l'île de Dure, les îles de Golwonch, Mulle, Sky et Lewethy, les terres de Kentyre, Knappedoll, Kenalba-

don et Arlington. Le comte de Salisbury fut chargé de traiter avec lui.

Au mois de mai 1338, Agnès, mère de Jean des Iles, se trouvait encore en Angleterre.

On voit par une charte du 4 novembre 1346 qu'après la bataille de Nevill-Cross les Anglais traitèrent avec Jean des Iles d'Écosse (*Johannes de Insulis de Scotia*). On jugeait que cela était utile pour terminer la guerre d'Écosse (*circa finalem expeditionem guerræ solliciti, attendentes expediens esse* etc.), et en même temps l'on donnait l'ordre, s'il repoussait ces négociations, de le combattre de la manière la plus vigoureuse que cela pourrait se faire.

On donnait à ces îles qui forment en grande partie l'archipel des Hébrides, le nom d'îles extérieures, *out-isles*. *Johannes de Out-isles in Scotia*, portent des sauf-conduits donnés à son fils Donald en 1378 et en 1380. Est-ce de Jean de Out-isles que Froissart a fait : Jean des Adultilles ? Il est à remarquer qu'Otterburn appelle ce souverain des Hébrides : Jean d'Athotille, ce qui se rapproche beaucoup du nom donné par Froissart.

Jean lord des Iles épousa une fille de Robert II roi d'Écosse.

Dans une charte du 14 juillet 1388, on parle de Jean des Iles (*dominus insularum prope Scotiam*) comme ne vivant plus.

* Iles (Donald, seigneur des) XVI, 396, 397.

Donald lord des Iles traita comme prince souverain avec Richard II.

Les lords Mac-Donald sont issus de cette famille.

*Illatius* XV, 413. Voyez *Mahadius*.

* Immerzeele (Jean d') XVIII, 105.

Jean d'Immerzeele dit à la Barbe, épousa la fille du sire de Romerswale. Il mourut vers 1360.

En 1396, Jean d'Immerzeele était écoutète d'Anvers.

* Immerzeele (Charles d') XIII, 346, 347.

* *Incher* XVIII, 344.

* INCHY (sire d') XV, 402.

INGELMUNSTER, *Englemoustier* (PIERRE D'), prend part au combat de Cadzand II, 431, 435 ; XVII, 53.

La terre d'Ingelmunster appartenait à cette époque à la maison de Rodes ; elle passa plus tard à la maison de Ghistelles par le mariage d'Isabelle de Rodes avec Jean de Ghistelles.

INGELMUNSTER, *Englemoustier* (JEAN D'), prend part au combat de Cadzand II, 431.

INNOCENT VI. Voyez PAPES.

* IRECHON (JEAN D') XVIII, 78, 79.

* IRLAND (GUILLAUME D') II, 511.

Cité dans le recueil de Rymer.

IRLANDE (roi d'), projet qu'on lui attribue VI, 29.

IRLANDE (seigneur d') II, 234, 425, etc. Voyez ANGLETERRE (rois d').

IRLANDE (duc d'). Voyez VERE (ROBERT DE).

IRLANDE, roi d'armes. Voyez CHANDOS.

ISEGHEM, *Isenghien* (seigneur d'), défend Ypres X, 231.

Peut-être Roger d'Iseghem qui épousa Marie de Gavre.

ISEGHEM, *Isenghien* (ROLAND D'), assiste aux funérailles de Louis de Male X, 280.

La seigneurie d'Iseghem passa à la maison de Stavele.

ISLE (RAIMOND DE L'), prend part à la chevauchée de Gauthier de Passac XI, 220.

De la maison de l'Isle-Jourdain ?

* ISLE-JOURDAIN (BERTRAND DE) IV, 457.

* ISLE-JOURDAIN (MARGUERITE de Foix, femme de BERTRAND DE) IV, 457.

ISLE-JOURDAIN, *Laille* (comte de), chargé par Philippe de Valois de conduire une expédition en Gascogne III, 115 ; entre en Gascogne 131, 132 ; s'empare de plusieurs villes 231-233 ; IV, 1, 2, 130, 276, 279 ; réside à Bergerac III, 219-222 ; XVII, 154 ; défait par les Anglais IV,

227-229 ; se retire à la Réole 225, 231, 232, 235, 236 ; XVII, 157 ; à Auberoche IV, 242, 243, 247, 249 ; à Toulouse XVII, 158, 160 ; à la Réole IV, 251, 252, 257 ; est fait prisonnier au combat d'Auberoche 255, 258, 259, 263, 264, 266, 268, 270 ; XVII, 162, 163, 165 ; au siége d'Aiguillon V, 92.

Cf. IV, 457, 458.

Bertrand, créé comte de l'Isle-Jourdain par Philippe de Valois, était fils de Bernard baron de l'Isle-Jourdain et de Marguerite de Foix. Il épousa Isabelle de Lévis. En 1339, le roi de Bohême le créa lieutenant du roi de France en Gascogne. Il avait sous ses ordres neuf chevaliers, deux cent quatre-vingt-un écuyers, un ménestrel à cheval et quatre sergents. Au mois de juillet 1339, il prit part à la chevauchée de Bordeaux. En 1341 et en 1342, il continua à servir dans diverses expéditions. En 1345, il fut grièvement blessé au siége de Bergerac. En 1348, il était lieutenant du roi en Languedoc. Mort vers 1349.

Une charte du mois de juillet 1342 mentionne un don que lui fit le duc de Normandie. Il était encore prisonnier des Anglais le 6 mai 1346.

Isle-Jourdain, *Laille* (comte de), combat le prince de Galles en Languedoc XVII, 326, 329 ; cité dans le traité de Bretigny VI, 283 ; interjette appel devant le roi de France VII, 274, 288 ; envahit le Quercy 337, 338 ; XVII, 472 ; rentre dans ses terres VII, 343 ; dans l'ost du duc d'Anjou en Agénois VIII, 5 ; XVII, 495 ; — dans la Haute-Gascogne VIII, 315.

Cf. VII, 534 ; XVIII, 469.

Jean, frère du précédent. Il épousa Indie de Durfort et mourut en 1375. Le 22 mai 1355, le roi lui donna en considération de ses services, trois cents livres de rente.

Il était, en 1359, capitaine de Penne en Agénois. Une charte de 1371 rappelle qu'il fut l'un des premiers qui interjetèrent appel au roi contre le prince de Galles.

* Isle-Jourdain, *Laille* (bâtard de) XVIII, 376.

Isles (Henri des), « moult appers chevaliers » VIII, 328 ; capitaine de Dieppe VIII, 328, 335 ; fait prisonnier par les Anglais 332, 337 ; XVII, 552.

Une famille de ce nom existait en Bretagne.

Isles (Jean des), fait prisonnier par les Anglais VIII, 332, 337 ; au siége d'Afrique XIV, 250.

Frère du précédent.

Isles (Bernard des), chef de compagnie, sur les bords de la Dordogne XII, 349 ; dans la chevauchée de Perrot le Béarnais XIII, 63.

* Islip (Simon), archevêque de Canterbury VI, 490 ; VIII, 432.

Archevêque de Canterbury en 1349. Mort le 26 avril 1366.

Isoret. Voyez Ysoret.

* *Isprede* (*Haykin*) XVIII, 300.

* *Itisse* (*Jean d'*). Voyez Marque (Jean).

Ittre, *Itre* (seigneur d'), prend part à l'expédition de Frise XV, 282.

Étienne d'Ittre, fils aîné de Gilles d'Ittre et de Mahaut de Ligne, cité dans diverses chartes. Mort sans postérité.

Les seigneurs d'Ittre appartenaient à la plus illustre noblesse du Brabant. René d'Ittre assista en 1144 au combat de Grimberghe ; Étienne d'Itre en 1288 à la bataille de Woeringen.

A la même maison appartenaient Pierre d'Ittre, cardinal-évêque d'Albe, et Pierre d'Ittre, évêque de Sarlat.

Gilles d'Ittre, père d'Étienne d'Ittre, était un chevalier à la fois courageux et lettré, car il fut surnommé : le Clerc. Il fut fait prisonnier dans la guerre du duc de Brabant contre le comte de Namur. Grand-bailli de Nivelles dès 1334, châtelain d'Ath en 1358. Il épousa Mahaut de Ligne, fille de Gérard de Ligne, grand-bailli de Hainaut, et en eut cinq fils.

Les sires d'Ittre portaient : de sinople au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

ITTRE, *Itre* (JEAN D'), frère du seigneur d'Ittre, prend part à l'expédition de Frise XV, 282.

Second fils de Gilles d'Ittre et de Mahaut de Ligne. Il recueillit l'héritage de son frère qui précède, et transmit le domaine d'Ittre à son fils aîné qui portait aussi le prénom d'Étienne et qui fut bailli de Hal de 1408 à 1417.

* ITTRE (LA DAMOISELLE D') I[b], 86.

IVRY (sire d'), fait prisonnier à Caen IV, 416.

Au mois de juillet 1364, le baron d'Ivry était capitaine de Nantes. Une charte du 23 décembre 1365 porte qu'il s'est bien acquitté de la garde de cette ville. L'époque de sa mort est aisée à déterminer ; car dans une charte du 8 mars 1369 on ajoute au nom de Charles d'Ivry cette mention : « frère le baron d'Ivry derrain trespassé. »

IVRY (sire d'), fait la guerre aux Navarrais IX, 61 ; assiste à l'entrée de la reine Isabeau à Paris XIV, 21 ; invité à dîner par le connétable XV, 8 ; dans l'ost du Mans 38.

Cf. I[a], 349 ; XVIII, 426.

Charles d'Ivry fut nommé capitaine d'Ivry en 1378.

Dans l'ost de Bourbourg il avait sous ses ordres trois chevaliers et quatre écuyers. Il figure en 1383 dans l'ost de Bourbourg. Mort en 1421. Il avait épousé Béatrix d'Harcourt. Auteur de quelques vers insérés dans les Cent ballades.

IVRY (le Bègue d'), en garnison en Normandie IX, 134.

Peut-être Guillaume d'Ivry qui épousa Marie de Montmorency et qui en eut un fils nommé Jean.

---

# ADDENDA.

La pièce suivante eût dû être placée dans la notice de Louis de Crécy, comte de Flandre, comme indiquant les mauvais procédés de ce prince à l'égard de sa femme, fille du roi de France Philippe le Long :

« Nous Loys, cuens de Flandres et de Nevers, faisons savoir à tous que comme à nostre requeste et pryère très-hautes et très-nobles nos très-chières dames et mères madame Mahaut, contesse d'Artois et de Bourgongne, palatine et dame de Salins, et madame Jehane, par la grâce de Dieu royne de France et de Navarre, se soient assenties et acordées que nous en puissons mener aveuc nous ou envoyer querre nostre très-chière et très-amée compaigne Marguerite, leur fille ; et pour ce que par aucunes vraies conjectures elles se doubtoient que nous ne la traictissons bien et deucment pour ce que quant nous l'en menasmes autresfois en nostre conté de Nevers, nous li feismes plusieurs griés et durtés par indictions et enortations mauvaises d'aucuns qui adonques nous gouvernoient, nous avons proumis et proumetons par nostre loyal serement et en bonne foy à nos très-chières dames et mères dessusdictes et à chascune par ly, que nostre très-chière et très-amée compaigne des susdicte, tant comme elle sera en nostre compaignie, nous traicterons amiablement et courtoisement, amerons de bon cuer et honorerons de tout nostre povoir, et li porterons

bonne et loyale compaignie , et toutes ses nécessités pour son corps li querrons et administrerons et ferons querre et administrer bien honorablement et deuement selon son estat et le nostre, et pour sa maisnie aussi, en la manière que nos devantchiers l'ont accoustumé. Item , que à nostre dicte compaigne nous ne dirons, ferons, ne soufferrons faire, ne dire vilenie, ne injure, ne offense, ne ne li ferons commandement, prière, ne enortation qui puist estre contre son honeur ou estat, et que tèles gens et tèles maisnies comme nos dictes dames et mères li bailleront et metront en sa compaignie, nous y tenrons et souferrons, et ne les licencierons, ne donrons congié, se ce n'est pour leur évident meffait ou de la volenté de nos dictes dames et mères. Et avons fait jurer sur les saintes évangilles nos féables et amés maistre Pierre de Baume, maistre en théologie , le seigneur de Thil, monsieur Gauthier de Harlebeke, monsieur Robert de Vormiseles, monsieur Jehan de Chappeaus, chevaliers , messire Jehan d'Ostburgh et messire Guillaume d'Auxonne , qui à la confection de ces lettres estoient aveuc nous, que il ne nous conseilleront, ne soufferront à faire le contraire des choses dessus dites, et ou cas que nous ferions ou vaurions faire , que jà n'aviengne, le contraire, que il le nous destourberont, et le feront savoir à nos dictes dames et mères, ou cas que il ne nous en porront destourber, et de ce leur avons donné congié et license, et à nostre dicte compaigne aussi. Et toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles avons-nous proumis et proumetons en boine foy tenir et garder fermement tant et si longuement comme l'empéechement de couple carnel sera et durra entre nous et nostre dicte compaigne ; et, ou cas que nous ferons le contraire des choses dessusdictes, nous en volons estre puignis et corrigiés par le roy de France, nostre très-chier seigneur, selonc ce qu'il appartenra, et quant à ce avons submis et obligié, submetons et obligons à sa juridiction et cohertion

nous, nos biens, nos hoirs, nos successeurs et tous leurs biens meubles et non meubles, présens et à venir, où que il soient. En tesmoing de laquelle chose nous avons fait séeller ces présentes lettres de nostre grant séel. Donné à Pouligny, en l'an de grâce mil trois cens vint et sept, le XVIII^e jour d'octembre.

Item, nous avons proumis et acordet à nos dictes dames et mères que toutesfois et quantes fois que elles vauroient avoir nostre dicte compaigne, nous la leur envoierons dedens les quarante jours après ce que elles le nous feroient savoir, se il plaisoit à nostre dicte compaigne. Donné comme dessus ».

(*Archives générales du royaume.*)

---

(6) 342
5862 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 001725000b

D 113 .F7 1870 V21
FROISSART, JEAN.
OEUVRES DE FROISSART.

CE D 0113
.F7 1870 V021
COO FROISSART, J OEUVRES DE F
ACC# 105563C